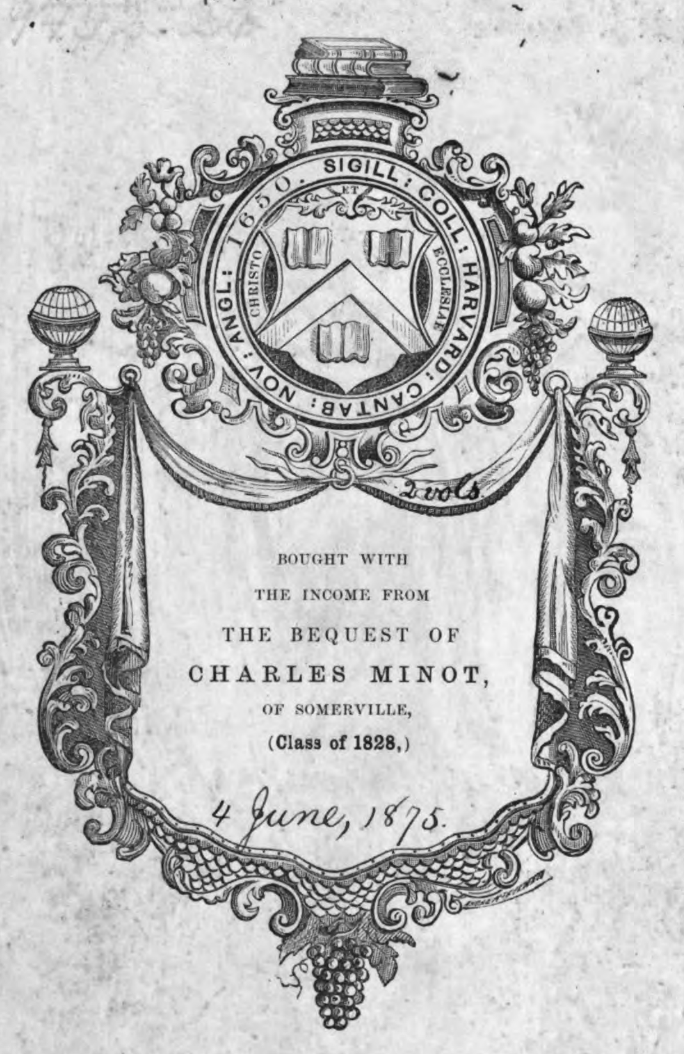
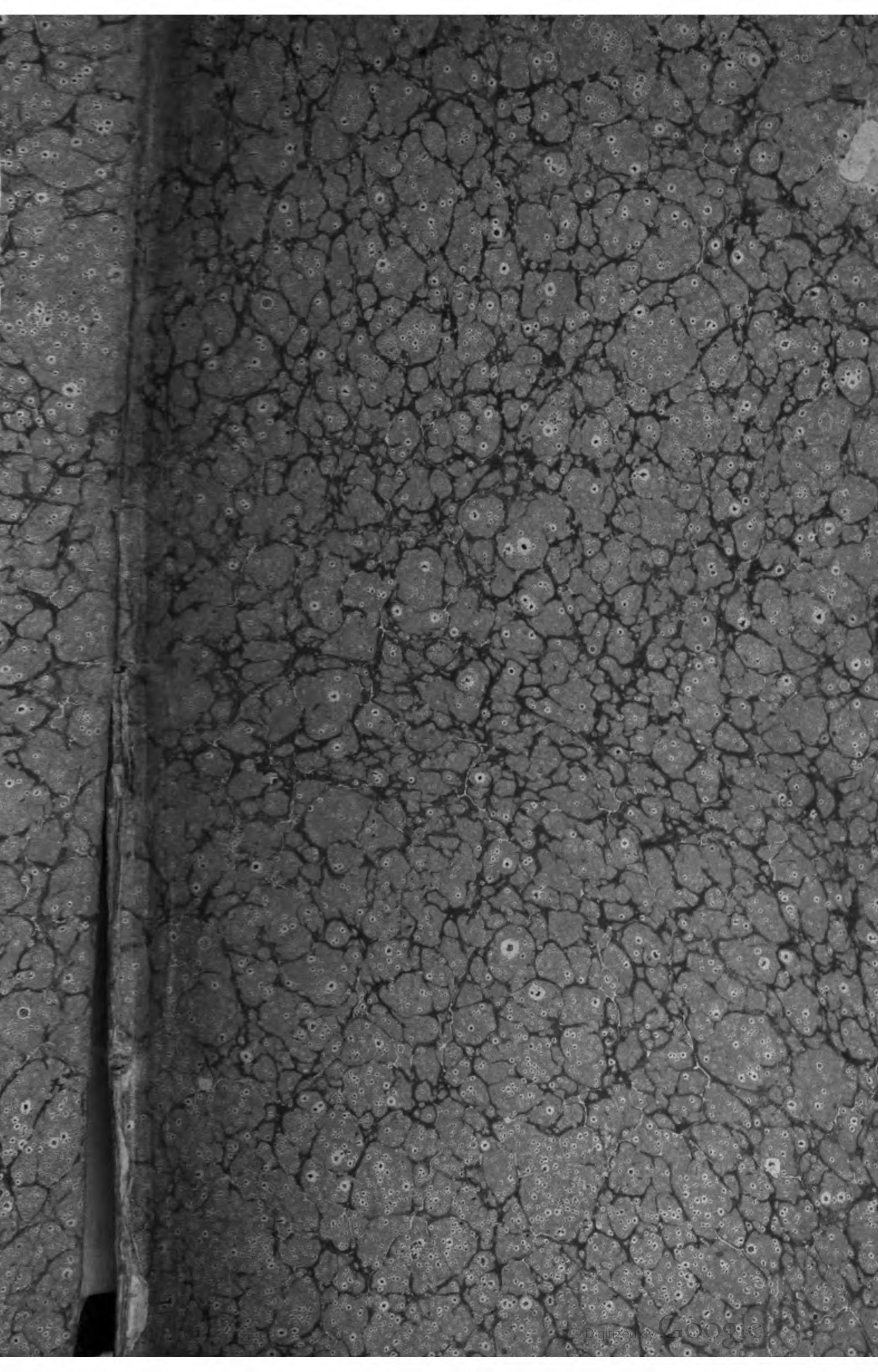

HD WIDENER
HW WU13 T
Digitized by Google


SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO
ET
ECCLESIAE
2 vols



# HISTOIRE

DE

# MARIE STUART

TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

# HISTOIRE

DE

# MARIE STUART

PAR

JULES GAUTHIER

« Les places que la postérité donne sont sujettes, comme les autres, aux caprices de la fortune. Malheur à la réputation de tout prince qui est opprimé par un parti qui devient le dominant. »

(MONTESQUIEU, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. Ier).

---

DEUXIÈME ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée.

---

**Ouvrage couronné par l'Académie française.**

---

TOME PREMIER



PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DU COLLÉGE DE FRANCE

ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

1875

# AVANT-PROPOS.

On lit dans la préface du *Journal de Bannatyne* : « La participation de Marie Stuart au meurtre de son époux est une question qui me laisse, pour ma part, indifférent. Toutefois, pour mettre fin à une controverse où il a été déployé tant d'aigreur, je voudrais que sa culpabilité fût établie sur des preuves satisfaisantes, ou que, pour l'honneur de la nature humaine, on pût prouver son innocence. Il est certain, quoi qu'il en soit, que les efforts incessants de deux siècles n'ont pas réussi à la convaincre du crime dont on l'accuse. »

Depuis que ces lignes ont été écrites, des documents nouveaux et importants ont été publiés ; des historiens de talent sont venus joindre leurs efforts aux efforts déjà tentés, et la question reste controversée. Quelques-uns se sont flattés de l'avoir tranchée ; mais nul ne l'a fait si victorieusement qu'il n'ait trouvé des contradicteurs.

L'histoire de Marie Stuart est, sans contredit, une des plus dramatiques que nous offrent les annales des rois. Le théâtre ni le roman n'ont rien inventé de plus émouvant que le récit des tempêtes qui ont agité la vie de cette princesse. Cependant l'intérêt qui s'attache à de grandes infortunes noblement supportées ne suffit pas à expliquer pourquoi on a refait tant de fois cette histoire, pourquoi on y a mêlé tant de passion, pourquoi surtout les historiens ont porté sur la reine d'Écosse des jugements si différents. Il faut en chercher l'explication ailleurs. Elle se trouve dans le rôle que Marie a joué, auquel, pour mieux dire, elle a été condamnée. Regardée

pendant sa vie comme une des personnifications du catholicisme en lutte avec la Réforme, du pouvoir légitime aux prises avec les révolutions, elle est restée livrée, après sa mort, aux disputes des partis. Et ce qui a singulièrement aidé à nourrir et prolonger ces disputes, c'est que chaque parti trouvait des armes à sa convenance dans le nombre et la variété des documents contemporains. Jamais, peut-être, l'historien ne s'est vu en face de tant d'appréciations contradictoires. A côté des actes du Parlement, des résolutions du conseil privé et des faits avérés, on rencontre les bruits malveillants, inventés par le fanatisme et propagés par la crédulité, les pamphlets dictés par la haine et l'intérêt, les témoins interrogés en secret, les confessions falsifiées, les rapports mystérieux et anonymes : autant de renseignements dont l'historien ne saurait trop se défier. Des nombreux papiers d'Etat mêmes on ne peut se servir qu'avec la plus extrême réserve. Qui voudrait accepter sans contrôle les nouvelles envoyées d'Écosse par les agents anglais et leurs espions? Et qui ne sait que beaucoup de pièces sont raturées et interlignées de la main même de Cecil? En sorte que pour démêler la vérité dans les deux courants d'informations contraires, il faut apporter le plus grand soin et la plus complète impartialité.

S'il est vrai qu'il reste toujours quelque chose de la calomnie, on ne doit point s'étonner que la mémoire de Marie Stuart soit encore aujourd'hui ballottée entre l'honneur et l'infamie; car personne ne fut plus calomnié. Deux hommes surtout ont contribué à diffamer cette infortunée reine : Knox et Buchanan, le premier par ses prédications, où, comme dit un auteur anglais, « le mensonge le dispute à la rage; » le second par ses pamphlets qui ont été une des sources de l'histoire.

Buchanan était un moine apostat que Marie Stuart avait sauvé du gibet et comblé de faveurs. C'était un homme besoigneux et plein de passion, dit un de ses contemporains. Il avait consacré à *la Nymphe de Calédonie*, tant qu'elle put récompenser ses vers, les plus belles inspirations de sa muse; mais lorsqu'il n'espéra plus rien de Marie tombée dans le malheur, il vendit sa plume à ceux qui l'avaient détrônée : il rédigea pour eux le grossier libelle connu sous le nom de *Detection*, et quelques années après, il en reproduisit dans son histoire d'Écosse les mensonges effrontés.

Buchanan n'est, de l'avis de tous, qu'un guide perfide ; néanmoins son talent d'écrire, l'assurance avec laquelle il avance les faits les plus notoirement faux, ont égaré beaucoup d'historiens qui ne voulaient pas prendre la peine de contrôler ses récits, ou qui ne demandaient pas mieux que de les accueillir tels qu'ils sont. C'est Buchanan qui a fourni les traits et les couleurs à un grand nombre des portraits de la reine d'Ecosse, depuis trois siècles ; c'est de lui que se sont inspirés, bien qu'ils n'aient osé invoquer son témoignage ou qu'ils se soient défendus de lui avoir rien emprunté, tous ceux qui ont accusé cette princesse du meurtre de son mari.

De Thou, pour tout ce qu'il a écrit sur l'Écosse, n'a guère eu d'autres informations que celles qu'il a trouvées dans Buchanan ; il l'avoue lui-même (1). Holinshed (2), Spottiswoode (3), quoique mieux informés que de Thou, ne l'étaient pas assez cependant pour s'affranchir de leur devancier ; ils ont admis une partie de ses mensonges, comme, plus tard, Jebb (4) et beaucoup d'autres.

« Le dix-septième siècle, » dit Chalmers, « fut trop occupé de ses propres disputes et de ses guerres civiles, pour troubler le repos de la tombe de la reine d'Ecosse ; » mais quand la révolution de 1688 eut pour la seconde fois précipité les Stuarts du trône, la querelle se réveilla avec la lutte des partis politiques. Goodall raconte qu'il s'était formé de son temps, à Edimbourg et dans les environs, une société « dont le but avéré était de décrier le caractère de cette aimable princesse » (Marie Stuart), et d'accréditer les récits de Buchanan. Cette société, suivant Chalmers, s'était perpétuée jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, mais sans avoir acquis beaucoup de renommée.

C'est vers le milieu du dix-huitième siècle (1759) que parut l'histoire d'Écosse du docteur Robertson. L'éminent historien avait fait des recherches sérieuses dans les archives publiques ; il était bien informé sur beaucoup de points ; cependant il ne sut pas se soustraire

(1) Voyez sa correspondance avec Camden et Casaubon dans l'édition française de ses œuvres, publiée en 1734.

(2) *Chronicles.*

(3) *History of the Church of Scotland.*

(4) *Life of Mary from the records* (1725).

à l'influence de Buchanan. Dans son histoire d'Angleterre, Hume, quoique partisan des Stuarts, soutint la même opinion que Robertson. Ces deux écrivains popularisèrent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la culpabilité de Marie Stuart, sans toutefois l'établir. Malcolm Laing, au commencement de notre siècle, entreprit d'étayer par de nouveaux arguments les conclusions de Robertson dont il se disait le continuateur; il fit précéder son histoire d'une dissertation en deux volumes, pour prouver que Marie était coupable du meurtre de Darnley (1), et se persuada qu'il avait dit le dernier mot. Depuis, Patrick Fraser Tytler, qui, par de patientes recherches, a éclairé d'un jour tout nouveau plusieurs points de l'histoire d'Ecosse, n'a point osé se prononcer sur la question qui divise les historiens. Toutefois, accordant à des documents par lui découverts plus de crédit que peut-être ils n'en méritaient, il a cru voir dans la conduite de Marie Stuart sinon la preuve de sa culpabilité, du moins des motifs de suspecter son innocence.

Malcolm Laing avait été plus sévère et plus passionné que Robertson; M. Mignet, bien qu'il raconte avec tout le calme qui convient à l'histoire, semble être allé encore plus loin, dans ses conclusions, que Malcolm Laing lui-même. M. Froude se distingue, entre tous ses devanciers, par sa passion contre la reine d'Ecosse. Il fait de cette princesse la femme la plus perverse du seizième siècle, et telle que la scélératesse qu'il lui prête dépasse les proportions humaines (2). Sous la plume fantaisiste de cet historien elle devient « une panthère », « un animal féroce », « un chat sauvage », « une brute »; ses persécuteurs, « le pieux Cecil », « le noble Moray sans tache », autant de saints d'un calendrier nouveau; et la reine d'Angleterre, la bonne Elisabeth, ne rêve que paraître, comme une fée bienfaisante qui sort des nuages, pour venir en aide à une sœur égarée, mais malheureuse, et la rétablir sur le trône (3). » M. Hill Burton, dans sa récente histoire d'Écosse (4), se montre aussi l'adversaire de Marie

(1) *Dissertation on the participation of Mary, queen of Scots, in the murder of Darnley.*

(2) « A being so eartly, sensual and devilish seems almost beyond the » proportions of nature. » *The Times*, september 26, 1866.

(3) *History of England*, t. IX, p. 144.

(4) *The history of Scotland from Agricola's invasion to the extinction of the last Jacobite insurrection.*

Stuart. Tout en rejetant certains récits de Buchanan qu'il regarde comme des débauches d'imagination, il admet la véracité de son histoire et s'en inspire.

Si la reine d'Écosse a eu d'ardents accusateurs, elle a trouvé des défenseurs non moins ardents. L'évêque de Ross, John Lesly (1), avait répondu à la *Detection* de Buchanan par *la Défense de l'honneur de Marie*, et Belleforest par *l'Innocence de la très-illustre*, *très-chaste et débonnaire princesse*, *madame Marie*, *Royne d'Escosse* (2). Après la mort de cette infortunée, plusieurs histoires furent publiées pour venger sa mémoire : *Le Martyre de la Royne d'Escosse*, par Adam Blackwood (1587), *la Vie de Marie Stuart*, en latin, par George Conéé (1624), *la Vraie histoire de l'incomparable Marie Stuart*, par Nicolas Caussin (1624), et *l'Histoire du royaume d'Écosse*, en espagnol, par Herrera. Camden, qui fit paraître vers la même époque ses Annales du règne d'Élisabeth (3), était mieux renseigné qu'aucun des historiens précédents. Cecil lui avait confié tous les papiers d'État en sa possession; l'annaliste y trouva la preuve des complots ourdis, tant en Angleterre qu'en Écosse, contre la réputation, la liberté et la vie de Marie Stuart. L'évêque Robert Keith (4) professa les mêmes opinions que Camden ; il les appuyait d'un grand nombre de documents nouveaux qu'il avait trouvés, pour la plupart, au collége des Écossais à Paris. Goodall (5) montrait, peu après et pour la première fois, que le texte français des prétendues lettres amoureuses de Marie Stuart à Bothwell, qu'on avait regardé jusque-là comme le texte original, n'était qu'une méchante traduction faite d'après la version latine ou écossaise.

Les histoires de Robertson et de Hume avaient soulevé une vive polémique. Quelque crédit qu'elles eussent obtenu, elles furent éner-

(1) Son nom s'écrit aussi Lesley, Leslie et Lesly. On trouve de même la plupart des noms propres de cette histoire écrits avec une orthographe différente.

(2) Ce livre parut sans nom d'auteur (1572), mais il est généralement attribué à Belleforest.

(3) *Annales rerum Anglicarum et Hybernicarum, regnante Elisabetha*... 1615.

(4) *History of the affairs of Church and State in Scotland*... 1734.

(5) *An examination of the letters said to be written by Mary, queen of Scots to James earl of Bothwell*... 1754.

giquement contredites. Gilbert Stuart, dans son *Histoire d'Écosse* (1762), M[lle] Kéraglio dans sa *Vie d'Élisabeth* (1786), protestèrent, par leurs récits, contre ceux des deux historiens; William Tytler (1) et John Whitaker (2) les discutèrent, et s'attachèrent à prouver que les lettres amoureuses avaient été forgées par ceux qui les avaient produites. George Chalmers reprit la discussion contre Malcolm Laing. Dans sa *Vie de Marie Stuart* (1818), il soutint que cette princesse ne pouvait être coupable du meurtre de son mari, parce que ceux qui l'en accusaient en étaient eux-mêmes les auteurs.

M. Mignet lui aussi a eu ses contradicteurs : en Angleterre l'infatigable chercheuse, miss Strickland (3), en France M. Wiesener (4), se sont élevés contre ses conclusions. M. Wiesener (5) a reparu sur la brèche avec M[c] Neel Caird (6), pour combattre les exagérations de M. Froude et les théories de M. Hill Burton.

Beaucoup d'autres historiens se sont occupés de Marie Stuart. Les uns, comme Rapin Thoyras, Sharon Turner, de Raumer, Dargaud, l'ont jugée coupable, tandis que les autres comme Guthrie, Carte, Glassford Bell et Lingard l'ont crue innocente.

Après tant d'écrits pour et contre, — et je n'ai indiqué que les plus connus, — après surtout l'histoire si remarquable de M. Mignet, venir publier en France un nouveau livre serait à coup sûr de la témérité, si je ne croyais apporter dans le débat des faits nouveaux d'une haute signification; si je ne devais y introduire des détails caractéristiques et des pièces qui, quoique nécessaires, ont été omises ou négligées par la plupart des historiens; et si je ne me proposais, en outre, de montrer que les documents qui ont été plus particulièrement invoqués contre Marie Stuart, ne sont point dignes de l'histoire. Tytler a dit « qu'il est impossible, à quiconque cherche sincèrement la vérité, d'admettre de semblables preuves. »

(1) *An inquiry historical and critical into the evidence against Mary, queen of Scots...* 1759.

(2) *Mary queen of Scots vindicated...* 1788.

(3) *Lives of the queens of Scotland*, 1852.

(4 *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, 1863.

(5) *Questions historiques*, 1868.

(6) *Mary Stuart, her guilt or innocence...* 1866.

Il me reste à dire comment j'ai été amené à étudier un sujet tant de fois traité, et qui semblait devoir être épuisé.

Comme la plupart, sans doute, des lecteurs de M. Mignet, après avoir lu son livre qui se distingue par les qualités les plus brillantes de l'historien, je ne doutais point que Marie Stuart n'eût assassiné son mari pour venger la mort de Riccio. Aussi, ne fut-ce pas sans quelque étonnement qu'à mon arrivée à Édimbourg, en 1861, j'entendis défendre encore cette princesse, et parler de documents récemment découverts qui plaidaient en sa faveur. C'est alors que je résolus d'étudier par moi-même ce problème historique, et de chercher sans parti pris de quel côté se trouvait la vérité. Je ne me proposais point de faire un livre; je n'avais d'autre but que de satisfaire ma propre curiosité. J'ai consacré plusieurs années de séjour, soit en Écosse, soit en Angleterre, soit en Espagne, à cette recherche difficile, mais pleine d'intérêt.

Les écrits contemporains, c'est-à-dire les histoires de Knox, de Buchanan, de John Lesly (1), les mémoires de Melvil, ceux de lord Herries, l'histoire de Jacques VI (2), dont le manuscrit a servi aux *Mémoires de Crawford*, le *Birrel's Diary*, le *Diurnal of occurrents in Scotland*, les travaux des historiens qui se sont succédé depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, et dont plusieurs, comme Keith, Robertson, Chalmers, Tytler, miss Agnès Strickland, ont appuyé leurs recits de pièces nombreuses tirées des archives publiques; tout cela ne forme qu'une très-faible partie des documents à consulter pour quiconque veut connaître à fond l'histoire de Marie Stuart. Il faut surtout avoir étudié et comparé les volumineux papiers d'État qui ont été publiés à diverses époques, soit en Angleterre, soit en France : le recueil des Actes du parlement d'Écosse, le Registre du conseil privé, la compilation de Jebb (3), les Annales de Strype, la vaste collection d'Anderson (4) complétée par Goodall, celles de Haynes et de

(1) *De origine, moribus et gestis Scotorum*... 1578.

(2) *Historie and life of K. James the sext.*

(3) *De vita, et rebus gestis serenissimæ principis Mariæ Scotorum reginæ*... 1725.

(4) *Containing a great number of original papers*... 1727 et 1728.

Murdin contenant les papiers de Cecil (1), celles de Forbes (2), de Digges (3), de Lodge (4), de Hardwick (5), auxquelles se sont ajoutées les publications plus récentes de Francis Henri Egerton (6), de sir Henri Ellis (7), de Stevenson (8), de Thomas Wright (9), de Cuthbert Sharp (10), de Markham John Thorpe (11), de Joseph Robertson (12), et plusieurs autres volumes édités pour les différents clubs d'Angleterre et d'Écosse.

Parmi les publications faites en France, les plus importantes sont : les *Mémoires de Castelnau*, augmentés par le Laboureur ; les *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, par L. Paris (1841) ; la correspondance de Lamothe-Fénelon pendant son ambassade en Angleterre, de 1568 à 1575 (13) ; celle de Marie Stuart elle-même, rassemblée avec des soins patients par le prince Labanoff, et enrichie de pièces curieuses tirées pour la plupart des archives italiennes (1844) ; les lettres inédites de plusieurs ambassadeurs français, extraites par M. Chéruel des papiers de la famille d'Esneval (14) ; la grande collection de M. Teulet (15), comprenant les ambassades en Angleterre et en Écosse de François et Gilles de

(1) Deux volumes in-fol., 1740 et 1759.

(2) *A full view of the public transactions of the reign of queen Elisabeth*, 1740 et 1741.

(3) *The complete ambassador.*

(4) Deux volumes renfermant les papiers de la famille Talbot, et en particulier du comte de Shrewsbury, qui fut le gardien de Marie Stuart pendant la plus grande partie de sa captivité en Angleterre.

(5) *Miscellaneous state papers from* 1501-1726.

(6) *A compilation of various authentic evidences...* 1812.

(7) *Original letters illustrative of English history,* 1re série, 1824, 2e série, 1827.

(8) *Selections from unpublished manuscripts... illustrating the reign of the queen Mary of Scotland*, 1837.

(9) *Queen Elisabeth and her times*, 1838.

(10) *Memorials of the rebellion of* 1569 (1840).

(11) *Calendar of state papers... from* 1509-1589. London, 1858.

(12) *Inventaires de la royne d'Écosse...* 1863.

(13) Éditée par les soins de MM. Cooper et Teulet, 1838-1840.

(14) *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, 1858.

(15) *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au seizième siècle*. 5 vol. in-8, 1862.

Noailles, du chevalier de Seurre, de Paul de Foix, de du Croc, de Bochetel de la Forest, de Castelnau de Mauvissière, du baron d'Esneval, de Châteauneuf, et plusieurs missions importantes; enfin le *Supplément au recueil du prince Labanoff* (1859), où se trouvent, outre les papiers dits de la cassette, les *Affaires du comte de Bothwell*, plusieurs lettres de Marie Stuart et autres pièces intéressantes.

Les archives espagnoles ont aussi fourni leur part dans cet immense assemblage de matériaux historiques. L'archiviste de Simancas, Thomas Gonzalez, avait donné (1832) dans le septième volume des Mémoires de l'Académie d'histoire de Madrid, sous le titre d'*Apuntamientos*, l'analyse d'un grand nombre de lettres de Philippe II et de ses ambassadeurs, traitant des relations de l'Espagne avec l'Angleterre et l'Écosse; M. Teulet a ajouté à son recueil de papiers d'État français tout un volume de correspondances espagnoles, empruntées à la collection de M. Mignet et aux papiers de Simancas restés aux archives françaises.

Ces publications si nombreuses et si variées forment un ensemble d'informations qui embrassent la vie tout entière de Marie Stuart, et qui semblent, en se complétant et se contrôlant les unes par les autres, offrir à l'historien, qui ne veut en négliger aucune, tous les éléments désirables pour arriver à la vérité. Il m'a été permis d'y ajouter mes renseignements personnels. J'ai pu compulser les manuscrits Balcarras et autres déposés à la riche Bibliothèque des Avocats à Édimbourg, faire copier à Londres au *Record Office* les pièces dont j'avais besoin, et puiser aux archives de Simancas, qui me furent libéralement ouvertes pendant mon séjour en Espagne. Je crois avoir trouvé dans ces dernières la preuve la plus directe qui ait encore été apportée contre l'authenticité des lettres de la cassette.

Que tous ceux qui ont bien voulu faciliter ou diriger mes recherches en reçoivent ici le témoignage de ma gratitude; et en particulier M. le conservateur et MM. les curateurs de la Bibliothèque des Avocats, le savant Joseph Robertson du *Register House*, le spirituel chroniqueur Robert Chambers, et l'obligeant archiviste de Simancas, D. Emmanuel Gonzalez.

En même temps que j'ai interrogé les documents écrits pour y trouver la vérité, j'ai visité, pour y chercher la trace des événements, les lieux qui furent le théâtre des troubles de l'Écosse et des malheurs

de sa reine : Linlithgow où naquit Marie ; Stirling où son berceau fut abrité ; le vieux palais d'Holyrood qui a conservé sa physionomie du seizième siècle, et garde encore, s'il faut en croire la tradition, la trace du sang de Riccio ; le château d'Édimbourg, où elle mit au monde l'enfant qui devait régner à sa place ; les ruines de Craigmillar, Carberry Hill, les donjons encore à moitié debout du château de Lochleven ; Hamilton où brilla pour elle le dernier rayon d'espoir, qui allait bientôt s'éteindre à Langside. Au palais d'Hamilton il m'a été donné de voir, j'en rends grâce à lady Belhaven, la célèbre cassette qui contint, dit-on, les lettres amoureuses de Marie au comte de Bothwell. Partout, sur cette terre qui lui fut si inhospitalière, vit encore le souvenir de cette infortunée reine ; et j'ai pu me convaincre, en interrogeant mes guides, que le peuple n'ignore point son histoire (1), mais que parmi les simples comme parmi les historiens, son nom, suivant la tradition qui le leur a fait connaître, est pour les uns un objet d'anathème, pour les autres de sympathique pitié.

Le résultat de mes études et de mes recherches a été un changement complet d'opinion. Avant d'avoir examiné par moi-même toutes les pièces du procès, je ne doutais point, comme je l'ai déjà dit, de la culpabilité de Marie Stuart ; après les avoir scrutées et comparées, je suis resté et reste convaincu que ce fut uniquement pour assurer le fruit de leur honteuse victoire que les barons, qui avaient détrôné leur reine avec l'aide de l'Angleterre, cherchèrent à rejeter sur elle les crimes dont ils étaient eux-mêmes les auteurs ou les complices, en quoi ils eurent encore pour auxiliaires Élisabeth et ses ministres.

C'est alors seulement que j'ai aspiré à rendre juges de ma conviction ceux qui voudraient bien me lire ; et afin qu'ils puissent décider

(1) Le batelier, qui nous transporta à Lochleven, possédait trois barques dont il nous montra les noms avec un empressement significatif. La plus grande s'appelait *Marie Stuart*, les deux autres *George Douglas* et *Jane Kennedy*. Il connaissait aussi bien qu'aucun historien les circonstances de la captivité de Marie. En nous montrant les ruines du château, il faisait la part du roman, la part de la tradition et celle de l'histoire ; il citait au besoin les dépêches de l'ambassadeur anglais, Throckmorton. Ce devait être le même guide dont parle miss Agnès Strickland, lequel ne voulait accepter aucun salaire, lorsqu'il sut qu'elle écrivait une histoire où elle vengeait la mémoire de la prisonnière de Lochleven.

avec connaissance de cause, si je ne dissimule point mes sympathies, je ne cache pas non plus ce qui semble les contrarier. Rien n'est moins difficile, qu'on accuse ou qu'on défende Marie Stuart, que d'appuyer son opinion sur les documents contemporains et sur des papiers d'État. Pour moi, j'ai fait connaître, autant que possible, les témoignages à charge comme ceux qui absolvent; mais en même temps, m'attachant à leur appliquer les règles de la critique, j'ai donné les raisons qui me font admettre les uns, et suspecter ou rejeter les autres. J'ai été plus long que la plupart des historiens de la reine d'Écosse en partie à cause de cela, et en partie, parce que j'ai cru devoir faire connaître avec quelques détails les personnages, pour qu'on pût juger plus sûrement de la moralité de leurs actes. J'ai quelquefois, aussi souvent que le permettait le récit, laissé parler les acteurs qui occupent la scène, persuadé que leur parole, surtout dans un sujet aussi controversé, aurait plus d'autorité que celle de l'historien. Mais que j'aie cité les textes ou analysé les documents, j'ai toujours indiqué avec tout le soin possible les sources auxquelles j'ai puisé, afin que chacun pût contrôler l'exactitude de mes citations ou de mes analyses.

Désintéressé, comme l'écrivain dont j'ai rapporté les paroles au commencement de cette préface, dans la question de l'innocence ou de la culpabilité de Marie Stuart; plaçant bien au-dessus de tout esprit de secte et de toute opinion politique la morale qui ne varie jamais; persuadé que les principes sont indépendants des personnages qui sont censés les avoir représentés, de même que je n'ai cherché que la vérité, résolu à l'accepter de quelque côté qu'elle fût, de même je me suis efforcé de la montrer telle qu'elle m'est apparue. Si je ne puis faire voir à mes lecteurs comme j'ai vu moi-même, je ne resterai pas moins convaincu que la cause est bonne, et je ne m'en prendrai qu'à mon insuffisance.

Saint-Ythaire, mai 1869

---

Depuis que furent écrites les pages qui précèdent, de nouveaux travaux se sont ajoutés à ceux déjà publiés sur le même sujet : *Mary Stuart and the casket letters* par J. F. N. (Edimbourg, 1870); *Mary*

*queen of Scots and her accusers*, par John Hosack (deux volumes dont le premier a paru en 1870, le second en 1874, à Londres et Édimbourg); *Mary queen of Scots and her latest english historian*, par James F. Meline (New-York, 1873); et *History of Mary queen of Scots*, ouvrage traduit en anglais par Charles de Flandres d'un manuscrit français du professeur Petit (Londres, 1874).

Tous ces ouvrages sont favorables à Marie Stuart. Celui de M. Hosack est sans contredit le plus considérable, non-seulement pour le nombre et l'importance des documents nouveaux que l'auteur a découverts, mais encore par la clarté de l'exposition, la sûreté des appréciations et la force du raisonnement. M. Hosack juge avec une rare perspicacité, et raconte avec un calme qui ajoute encore à la valeur de ses jugements. Son livre, qui a obtenu un très-grand succès, est certainement un de ceux qui auront le plus contribué à la réhabilitation de la reine d'Écosse.

Enfin, dans ce moment même, M. de Chantelauze publie dans le *Correspondant* une série d'articles très-remarquables, dans lesquels il traite, avec l'autorité que donnent le talent et une étude approfondie du sujet, les points les plus controversés de cette histoire. M. de Chantelauze est, lui aussi, un converti qui ne doute plus de l'innocence de Marie Stuart; et son travail a toutes les qualités requises pour faire passer, dans l'esprit de ses lecteurs, les convictions qu'il ne doit lui-même qu'à de sérieuses recherches.

Octobre 1874.

---

# LIVRE PREMIER

## MARIE STUART EN FRANCE

---

### CHAPITRE PREMIER.

Difficultés du pouvoir royal en Écosse. — Naissance de Marie Stuart. — Mort de Jacques V. — Régence du comte d'Arran. — Intrigues de Henri VIII pour unir l'Écosse à l'Angleterre par le mariage de son fils avec Marie Stuart. — Opposition du cardinal Beaton. — Le Parlement refuse d'accéder aux demandes de Henri VIII. — Mission de Ralph Sadler en Écosse. — Traité de Greenwich. — Réconciliation du régent et du cardinal Beaton. — Renouvellement des traités avec la France. — Invasion de l'Écosse par l'armée anglaise. — Déposition du régent par une partie de la noblesse. — Troubles qui en sont la suite. — Victoire des Écossais à Ancram-Moor. — Complots contre la vie du cardinal, encouragés par Henri VIII. — Supplice de George Wishart. — Meurtre du cardinal. — Siége du château de Saint-André par le régent. — Prise de ce château par les troupes envoyées de France. — Mort de Henri VIII et de François I[er]. — Reprise de la guerre contre l'Écosse par le duc de Sommerset. — Déroute des Écossais à Pinkie. — Alarme générale. — La jeune reine au prieuré d'Inchmahome. — Proposition et traité de mariage de Marie avec l'héritier du trône de France. — Translation de la petite reine en France. — Nouvelles hostilités entre l'Écosse et l'Angleterre. — Traité de Boulogne. — Voyage de Marie de Lorraine en France. — Ses menées pour obtenir la régence. — Abdication du comte d'Arran. — Difficultés que rencontre Marie de Lorraine. — Faveurs accordées aux étrangers. — Refus

**de la noblesse écossaise de s'associer à la politique de Henri II. — Raisons qui font désirer à ce prince la prompte conclusion du mariage de la reine d'Écosse avec le dauphin.**

La couronne d'Écosse était depuis longtemps un fardeau lourd à porter. La turbulence de la noblesse, qu'avaient accrue plusieurs minorités successives, les discordes qui divisaient les grandes maisons, les pratiques et l'or corrupteur de l'Angleterre, les luttes intestines et la guerre étrangère, tout se réunissait pour créer au pouvoir royal des difficultés insurmontables. La plupart des rois qui avaient précédé Marie Stuart étaient, pour ainsi dire, morts à la tâche. Jacques Ier avait été assassiné par la noblesse, qui trouvait en lui un défenseur trop énergique des prérogatives royales. Jacques II n'avait sans doute échappé à un sort pareil que par une mort prématurée ; il avait été tué à vingt-neuf ans d'un éclat de canon devant Roxburg. Jacques III avait vainement tenté de réduire ses farouches barons ; ils avaient tourné leurs armes contre lui, au pont de Lauder, et l'avaient inhumainement égorgé. Jacques IV avait trouvé la mort en luttant contre l'Angleterre ; il était tombé sous les coups de l'ennemi, avec dix mille des siens, qui jonchaient le champ de bataille de Flodden. Jacques V allait mourir dans son palais, mais le cœur ulcéré par la honte et la douleur.

Ce prince, après de nombreuses amours, avait épousé en 1537 Madeleine de France, sœur de François Ier. Cette princesse, qui était maladive, n'avait survécu que quarante jours à son arrivée en Écosse. Un an après, Jacques épousa Marie de Lorraine, veuve du duc de Longueville, dont il s'était épris pendant un de ses voyages en France. Il en eut deux fils, qui moururent l'un et l'autre peu de temps après leur naissance, et, le 8 décembre 1542, une fille qui fut Marie Stuart.

La vie de cette enfant, destinée à tant de tragiques infortunes, s'ouvrit par le deuil : pendant que sa mère lui donnait le jour, son père se mourait au château de Falkland. Ce roi, l'un des mieux doués de sa race, joignait aux avantages extérieurs beaucoup d'intelligence, une grande force de volonté, un goût

prononcé pour les arts et la poésie. Il avait su, par la simplicité de ses manières, son affabilité et son caractère chevaleresque, gagner l'affection de son peuple, dont il n'aspirait qu'à améliorer le sort; mais, comme à ses prédécesseurs, les barons lui rendirent le gouvernement impossible. A Fala-Muir, ils refusèrent de poursuivre la guerre contre l'Angleterre malgré ses prières et ses reproches. A Solway-Moss, ils s'enfuirent honteusement devant un corps de trois à quatre cents cavaliers anglais; un grand nombre se laissèrent prendre.

Ce nouvel affront brisa Jacques V. Sa santé, altérée depuis quelques années par une chute de cheval, par le chagrin que lui avait causé la mort de ses deux fils, et les humiliations que lui avait infligées la noblesse, ne put résister à ce dernier coup. Il tomba dans un morne abattement, et ne voulut plus voir personne. Retiré au palais de Falkland, il se mit au lit avec la fièvre, en disant qu'il ne se relèverait pas. Quand on lui annonça que la reine venait d'accoucher d'une fille, faisant allusion à la couronne d'Écosse qui était entrée dans la maison des Stuarts par une héritière de Robert Bruce : « Adieu ! » s'écria-t-il. » « Elle est venue par une fille, elle s'en ira par une fille. » Puis il recommanda son âme à Dieu. Quelques-uns de ses conseillers se tenaient autour de son lit; il leur donna sa main à baiser, en signe d'adieu, et après les avoir regardés un instant avec une douceur mêlée de tristesse, il fit un effort pour se retourner sur son chevet et rendit le dernier soupir, le 13 décembre 1542. Il n'avait que trente ans (1).

Jacques était à peine descendu dans la tombe que les prétentions rivales et les convoitises s'agitèrent autour du berceau de sa fille. Il fallait tout d'abord pourvoir à la régence du royaume. La veuve du feu roi aurait pu y prétendre; des précédents l'y autorisaient. Elle avait d'ailleurs des qualités pour gouverner : de l'ambition comme tous les princes de sa famille, l'intelligence des affaires politiques, et, avec de la souplesse, un courage et une persévérance au-dessus de son sexe. Elle était sûre

(1) Lindsay of Pitscottie, p. 409, et Patrick Fraser Tytler, *Hist. of Scotland*, 3e édit., t. IV.



d'avoir la protection de la cour de France, et, en Écosse, l'appui des catholiques. Soit qu'elle ne jugeât pas le moment favorable, soit pour tout autre motif, elle renonça à faire valoir ses droits. La lutte ne s'engagea qu'entre le cardinal David Beaton, archevêque de Saint-André, et James Hamilton, comte d'Arran. Beaton était le chef du parti catholique. C'était un homme habile, rusé, mais que son orgueil, son intolérance et ses mœurs relâchées avaient rendu odieux. Il appuyait ses prétentions sur un testament que le roi mourant avait, disait-il, signé en sa faveur. En vertu de ce titre, vrai ou supposé, il s'empara du pouvoir. Le comte d'Arran réclama contre cette usurpation, prétendit que le testament était faux, et soutint que la régence lui appartenait, comme étant le plus proche héritier du trône (1). Arran n'avait pas les talents qu'exigeait une aussi haute charge : il était indolent, irrésolu, et se laissait gouverner par ceux qui l'approchaient. Il avait embrassé la Réforme, moins par conviction que dans l'espoir de se mettre à la tête du parti protestant. Il l'emporta sur son compétiteur : le 22 décembre 1542, un acte du Parlement le déclara régent d'Écosse et tuteur de Marie Stuart (2).

A peine investi de sa dignité, le comte d'Arran alla rendre à la veuve de Jacques V, qui n'était pas encore relevée de ses couches, une visite de condoléance. Il lui proposa un mariage entre son fils aîné, alors âgé de sept ans, et la reine au berceau (3). Mais un autre prétendant guettait l'héritière, et allait bientôt l'exiger les armes à la main.

Depuis Édouard Ier, l'Angleterre convoitait l'Écosse et rêvait de faire de l'île entière un seul royaume. En apprenant la mort de son neveu, Henri VIII jugea l'occasion favorable ; il crut que le plus sûr moyen de réaliser enfin cette conquête, qu'avaient en vain poursuivie les armes et tous les efforts des Plantagenets, était de marier son fils avec la fille de Jacques V.

(1) James Hamilton, second comte d'Arran, descendait de la fille aînée de Jacques II. Il était allié par sa femme à la famille des Douglas.

(2) *Acta Parliamentorum*, t. II, p. 411-415.

(3) Sadler's *State papers*, t. I.

Il fallait d'abord se faire un parti en Écosse; l'entreprise n'était pas difficile. Si le peuple et la bourgeoisie avaient conservé, aussi ardent qu'aux anciens jours, l'amour de l'indépendance, le noblesse, en grande partie, était toute disposée à vendre ses services et son pays. Henri VIII le savait par expérience. Il n'eut pas de peine à se ménager le concours du comte d'Angus et de son frère George Douglas, ses pensionnaires depuis longtemps, et qui venaient d'expier d'anciennes trahisons par quinze années d'exil en Angleterre. Il s'adressa ensuite aux seigneurs, restés prisonniers dans ses États depuis la bataille de Solway-Moss. A la suite d'un somptueux festin, il leur ouvrit son projet. Sept de ces barons : les comtes Cassilis et Glencairn, les lords Sommerville, Gray, Maxwell, Oliphant et Fleming consentirent à le seconder. Ils s'engagèrent à le faire investir du gouvernement de l'Écosse pendant la minorité de leur reine, à la remettre elle-même entre ses mains, et à recevoir des garnisons anglaises dans les principales forteresses du royaume (1). Décidé à recourir aux moyens les plus extrêmes, s'il en était besoin, Henri VIII fit des préparatifs de guerre, en même temps qu'il distribuait de l'or et des pensions (2).

A peine de retour dans leur patrie, les exilés et les prisonniers de Solway-Moss cherchèrent des adhérents à la cause du monarque anglais. Leurs manœuvres, de quelque secret qu'elles fussent entourées, n'échappèrent point à l'œil pénétrant du cardinal Beaton. Il avertit la cour de France, et sonna l'alarme parmi ceux des Écossais qui désiraient le maintien de l'indépendance nationale. Découvert à son tour, et accusé de trahison pour avoir correspondu avec la France, il fut arrêté et enfermé dans le fort de Blackness. Mais il avait eu le temps de former un parti puissant, très-décidé à s'opposer aux projets de la faction anglaise. Aussi bien Henri VIII, qui avait menacé l'Écosse d'une guerre immédiate, consentit à suspendre les hostilités jusqu'à la réunion du Parlement; toutefois il envoya

(1) KEITH, et TYTLER.
(2) HAMILTON'S *Papers*, t. IV, 1re partie, p. 72 et 73.

à Édimbourg Ralph Sadler, avec ordre d'appuyer par l'intrigue et la corruption ses plans ambitieux.

Quand le Parlement s'assembla, le 12 mars, le parti national s'était si bien préparé à la lutte, qu'il n'eut pas de peine à l'emporter. Les états décidèrent que la jeune reine ne quitterait point le royaume avant d'avoir complété sa dixième année; qu'aucune place forte ne serait ouverte à des troupes étrangères; et que l'Écosse, même en cas de mariage, conserverait ses lois, ses libertés, son indépendance et un roi national. Ce ne fut qu'avec ces restrictions que l'alliance matrimoniale, proposée par Henri VIII, fut déclarée acceptable. Le Parlement désigna ensuite plusieurs seigneurs pour veiller à la sûreté de la reine; en attendant, elle resta confiée à la garde de sa mère, et on lui assigna comme résidence le palais de Linlithgow (1).

Des députés avaient été envoyés pour porter à Londres les résolutions du Parlement, et négocier, s'il y avait lieu, le traité de mariage. Henri VIII les reçut avec indignation et mépris; il maintint toutes ses prétentions arrogantes; il menaça de faire enlever de force la jeune reine. Son ambassadeur, qui était arrivé à Édimbourg les mains pleines d'or et de promesses, ne tarda pas à s'apercevoir que l'impatience de son maître ne pouvait que compromettre le succès de sa mission. Il ne négligea rien, toutefois, pour gagner le régent : il essaya de l'effrayer en le menaçant de la guerre, de le séduire en lui offrant pour son fils la main d'Élisabeth d'Angleterre; ce fut en vain, Arran ne voulut ou n'osa rien accorder au delà de ce qui avait été décidé par le Parlement. Sadler ne réussit pas mieux auprès des seigneurs auxquels il s'adressa. Le comte d'Angus l'assura « qu'il était et serait toujours un très-sincère Anglais, mais que lui et les prisonniers de Solway-Moss s'étaient trop avancés en promettant de livrer leur reine; que, si quelqu'un l'entreprenait en ce moment, la plus grande partie de la noblesse et le clergé tout entier s'y opposeraient; que les communes mourraient plutôt que de le permettre; qu'il n'y aurait pas un enfant qui

(1) *Acta Parliamentorum*, t. II, p. 411 et suiv.

ne jetât des pierres au ravisseur ; que les femmes mêmes combattraient avec leurs quenouilles ; qu'il n'y avait pas d'autre moyen pour réussir que de dissimuler et d'attendre (1). »

Cependant le cardinal Beaton était parvenu à sortir de prison. Le mécontentement général lui fournissait l'occasion de se fortifier contre ses adversaires ; il en profita habilement. Il fit venir de France le comte de Lennox (2), pour l'opposer au comte d'Arran. Il flatta son ambition et sa vanité, en lui faisant entrevoir la possibilité d'obtenir la régence et même d'épouser Marie de Lorraine. Le rusé cardinal n'avait d'autre but, en agissant ainsi, que d'exciter la jalousie du régent et de le forcer à se jeter dans ses bras.

Lennox apportait des offres de la part de François Ier. Des négociations furent entamées, à la suite desquelles un envoi de deux mille Français fut promis à l'Écosse, avec des subsides et des munitions de guerre (3). Henri VIII parut alors se désister de ce qu'il y avait d'exorbitant dans ses exigences, et le régent d'Écosse consentit à négocier avec lui. Un double traité fut signé à Greenwich, le 1er juillet 1543, en vertu duquel Marie Stuart devait épouser le prince de Galles, dès qu'elle aurait atteint sa majorité ; mais elle ne serait transportée en Angleterre qu'après sa dixième année ; jusque-là elle resterait en Écosse sous la garde des seigneurs désignés par le Parlement. Six gentilshommes devaient être remis en otage à Henri VIII, comme garants du traité (4). Ce prince avait moins renoncé qu'il ne voulait le faire croire à ses premiers projets. Le traité contenait une clause secrète, par laquelle les Douglas et les prisonniers de Solway-Moss s'engageaient de nouveau à livrer à Henri VIII la partie de l'Écosse en deçà du Forth (5). Aussi bientôt, en dépit du traité, il voulut faire enlever traîtreusement la jeune reine. Sur le simple bruit qu'elle devait être

(1) SADLER'S *State papers*, t. I, p. 60-76.

(2) Mathieu Stuart, comte de Lennox ; il prétendait être le plus proche héritier du trône.

(3) SADLER'S *State papers*, t. I, p. 104, et TYTLER.

(4) RYMER'S *Foedera*, t. XIV, p. 786-791, et SADLER'S *State papers*, t. I.

(5) TYTLER, t. IV, p. 296 et 297.

transportée en France, il ordonna à Sadler de s'entendre avec les Douglas et le régent, pour arracher l'enfant des bras de sa mère et l'enfermer au château de Tantalon. Il demandait, en outre, que son adversaire le plus redoutable, le cardinal Beaton, fût arrêté et envoyé prisonnier en Angleterre; il offrait une armée anglaise pour exécuter ce hardi coup de main (1). Averti de cette nouvelle intrigue, le cardinal Beaton résolut de la déjouer en s'emparant lui-même de la reine. Quelques seigneurs de son parti, à la tête d'une force armée considérable, se rendirent à Linlithgow, où elle était, pour ainsi dire, prisonnière des Hamilton, l'enlevèrent et la tranférèrent avec sa mère au château de Stirling (2).

C'était un cruel échec pour le régent. Mais ce qui l'alarmait le plus, c'était la présence de son rival, le comte de Lennox, et l'impopularité qui s'attachait à son gouvernement. Le traité de Greenwich avait rencontré une telle désapprobation, qu'il avait été impossible de trouver les otages promis à Henri VIII, et que l'ambassadeur de ce prince, Sadler, avait dû s'enfuir d'Édimbourg. Intimidé par les clameurs populaires qui l'accusaient d'avoir vendu la reine, se sentant incapable de lutter avec ses adversaires, le régent comprit qu'il n'avait plus d'autre ressource que de se rapprocher de Beaton. Les deux rivaux eurent une entrevue, d'où ils sortirent pleinement réconciliés. Comme pour cimenter la réconciliation, Arran abjura la Réforme et remit son fils aîné entre les mains du cardinal. Six jours après, ils firent couronner Marie Stuart, et assistèrent ensemble à la cérémonie, qui eut lieu à Stirling, le 9 septembre 1543.

La nouvelle de ce rapprochement jeta Henri VIII dans un tel accès de colère, que, sur-le-champ, il dépêcha un héraut pour dénoncer la guerre à l'Écosse, à moins qu'on ne lui livrât la reine, le cardinal et les forteresses du royaume. En même temps il fit appel à ses partisans. Le comte d'Angus et ses amis

(1) *Henri VIII à Sadler*, 22 juillet 1543, *State papers office*, et SADLER'S *Papers*, t. I, p. 248.

(2) *Diurnal of occurrents in Scotland*, p. 28.



y répondirent en signant un *bond* (1), par lequel ils renouvelaient leurs engagements envers le roi d'Angleterre. Déçu de ses brillantes espérances, le comte de Lennox se joignit à eux et offrit ses services à Henri. Le régent et le reste de la nation se tournèrent vers la France ; le Parlement déclara traîtres les Douglas et les autres pensionnaires de Henri VIII ; les traités avec l'Angleterre furent annulés, et, le 15 décembre, deux envoyés de François I[er], le sieur de Labrosse et Jacques Mesnage, signèrent avec les états et le régent un traité qui ratifiait, au nom de Marie Stuart, tous les traités précédents, conclus entre les deux royaumes depuis le règne de Robert I[er] (2).

De plus en plus exaspéré, Henri VIII se prépara à porter la dévastation en Écosse.

Au commencement de mai 1544, l'armée anglaise débarqua à Granton sous le commandement du comte de Hertfort. Le régent n'avait pris aucune mesure; ce ne fut qu'au bout de quatre jours qu'il essaya, avec le cardinal Beaton, d'opposer aux envahisseurs quelques troupes appelées à la hâte. L'effort fut inutile; Hertfort marcha sur Édimbourg; le château résista, mais la ville dut céder. Les Anglais y mirent le feu et la réduisirent en cendres; l'incendie dura trois jours. Leith, Granton et les autres villes bâties sur le Forth, furent également saccagées, tous les environs couverts de sang et de ruines, les habitants réduits à la misère. Après cet exploit, une partie de l'armée se rembarqua ; l'autre prit la route de terre, et livra à la dévastation tout ce qu'elle rencontra sur son chemin (3).

Cette barbare incursion ne pouvait être d'aucun profit à Henri VIII ; elle ne fit qu'exaspérer davantage les esprits, et lui aliéna jusqu'à ses partisans, dont les terres, par son ordre, avaient été ravagées sans pitié comme celles de ses adversaires. Il ne lui resta plus d'autres adhérents que les comtes de Glen-

(1) Ce mot, qui reviendra souvent, signifie contrat ou ligue.

(2) *Acta Parliamentorum*, t. II, p. 431 et 432, et LABANOFF, t. I, p. 2. Le texte du traité est dans TEULET : *Pièces et Documents relatifs à l'histoire d'Écosse*, édit. 1862, t. I, p. 119 et suiv.

(3) HAYNES, *State papers*, p. 43-52. *Miscellany of Maitland club*, t. I, p. 4 et 5. *Occurrents*, p. 31-33 ; KEITH ; TYTLER, etc.

cairn et de Lennox. Le premier fut battu à la tête de ses vassaux ; le second, obligé de fuir, se réfugia en Angleterre, où, en récompense de sa trahison, le roi lui donna la main de sa nièce Marguerite Douglas (1).

L'Écosse était à peine délivrée de l'invasion, qu'aux horreurs de la guerre étrangère succédèrent les dissensions intestines. Une coalition, formée d'hommes jusque-là ennemis, entreprit de renverser le gouvernement. Le comte d'Arran fut déposé, et Marie de Lorraine nommée régente à sa place. Quoiqu'il ne fût soutenu que par une fraction peu nombreuse de la noblesse, Arran refusa de se soumettre à cette décision. On vit alors dans ce pays, déjà si divisé, deux pouvoirs rivaux, assemblant chacun son parlement, s'accusant réciproquement de trahison, augmenter encore la confusion qui régnait dans les esprits (2). Les rivalités féodales y trouvaient leur compte ; il y eut sur plusieurs points du royaume des luttes sanglantes. L'occasion parut favorable à Henri VIII pour recommencer ses incursions ; ses armées ravagèrent les frontières d'Écosse et en firent presque un désert. Tiré de son apathie par tant de malheurs, le régent alla mettre le siége devant Coldingham que l'ennemi avait occupé. Ses troupes, trahies par les Douglas, s'enfuirent sans opposer de résistance ; mais quelque temps après, les Écossais lavèrent cette honte à Ancram-Moor, où les Anglais, quoique cinq contre un, furent complétement battus, et laissèrent sur le champ de bataille plus de huit cents morts et mille prisonniers. Encouragés par cette victoire, les Écossais prirent l'offensive ; ils recouvrèrent successivement à peu près tout ce que les généraux anglais avaient conquis, et qu'ils regardaient déjà comme une proie assurée (3).

Henri VIII fut profondément humilié et irrité. Toutefois, le peu qu'il gagnait à ces sanglantes campagnes, les préparatifs

(1) Marguerite Tudor, sœur de Henri VIII, avait été mariée à Jacques IV d'Écosse. Après la mort de ce prince, elle épousa en secondes noces Archibald Douglas, comte d'Angus. C'est de ce mariage qu'était née Marguerite Douglas.

(2) *Occurrents*, p. 36.

(3) Pitscottie, p. 440-445, et Tytler.



que faisait contre lui François Ier, les secours que l'Écosse attendait de ce prince, le décidèrent à demander la paix. Il envoya proposer par le comte de Cassilis, un de ses pensionnaires, le renouvellement des traités récemment conclus. Le cardinal Beaton, plus influent que jamais, fit rejeter cette proposition ; l'assemblée, convoquée pour en délibérer, déclara que tous les traités avec l'Angleterre avaient pris fin ; il fut décidé qu'on aurait de nouveau recours à l'appui de la France (1).

Peu de temps après, trois mille hommes d'infanterie française et cinq cents chevaux débarquèrent en Écosse, sous le commandement du sieur de Lorges. Ce secours exalta le courage des Ecossais, au point qu'ils résolurent de porter à leur tour la guerre chez leurs voisins. Mais l'armée, trahie par le comte d'Angus qui commandait l'avant-garde, fut obligée, au bout de deux jours et sans avoir rien fait, de repasser la frontière. Cette malheureuse expédition ne servit qu'à attirer sur l'Écosse de nouveaux ravages (2), et à raviver la haine de Henri VIII contre le cardinal Beaton. L'impérieux monarque avait plus d'une fois témoigné le désir que le prélat lui fût envoyé prisonnier. Le laird de Brunston, Kirkaldy de Grange, Norman Lesley et le comte de Cassilis lui avaient fait proposer, par un émissaire nommé Wishart et par Sadler, de le débarrasser de son ennemi, s'il voulait leur donner une récompense proportionnée à un aussi grand service. Henri VIII avait promis sa royale protection aux meurtriers, mais il avait refusé de prendre un engagement formel. Par suite de ce refus, ou pour tout autre motif, le complot avait été deux fois ajourné (3) ; ce fut Beaton qui, par son intolérance et sa cruauté, en hâta lui-même l'exécution.

Après le retour du régent au catholicisme, des lois sévères avaient été portées contre ceux qui professaient l'hérésie. En

(1) *Lettre du conseil au comte de Cassilis*, 2 avril, et *Cassilis à Henri VIII*, 20 avril 1545, *State papers office*.

(2) *Occurrents*, p. 40.

(3) KEITH, et TYTLER, t. IV, p. 315, 337, 340, et *Appendix*, p. 462.



vertu de ces lois, Beaton, dans une tournée épiscopale, avait fait condamner plusieurs hérétiques : quatre hommes avaient été pendus et une pauvre femme impitoyablement noyée (1). Le cardinal crut frapper un coup plus décisif en frappant George Wishart, qui prêchait le nouvel Evangile avec succès, et un zèle tel qu'il avait plus d'une fois excité des émeutes. L'apôtre, surpris dans la retraite où il se tenait caché, fut livré au cardinal, traduit à Saint-André devant une cour ecclésiastique, et condamné à mort. L'échafaud était dressé en face du palaïs archiépiscopal ; Wishart y fut conduit, la corde au cou. Après avoir été pendu pour sédition, il fut brûlé comme hérétique. Monté sur l'échafaud, il se tourna, dit-on, vers le cardinal, qui, d'une fenêtre de son palais, assistait au supplice, et lui prédit qu'avant peu son orgueil serait puni d'un sort semblable au sien (2).

La prophétie ne tarda pas à s'accomplir. Les ennemis de Beaton, qui jusque-là n'avaient conspiré contre sa vie que pour gagner un honteux salaire, profitèrent du ressentiment qu'avait excité sa cruauté, pour crier vengeance contre le persécuteur de leur foi et recruter des complices. A la suite d'une altercation entre le cardinal et Norman Lesley, ils décidèrent que tout retard pouvait être dangereux, qu'il était temps d'agir. Fidèles au rendez-vous qui avait été pris, tous les conjurés se trouvèrent réunis à Saint-André, le 29 mai 1546. Ils s'acheminèrent par petites bandes vers le palais. Quoiqu'il fût de bonne heure, la porte était ouverte pour laisser passer les ouvriers qui réparaient en ce moment les fortifications du château. Le gardien, soupçonnant quelque perfidie, veut leur barrer le passage ; ils le frappent de leurs dagues et jettent son cadavre dans le fossé. Lesley, avec une partie de ses compagnons, marche droit à la chambre du prélat, pendant que Kirkaldy de Grange, qui connaissait le palais, allait, avec le reste des assassins, s'emparer des issues secrètes. « Qui est là ? » demande le cardinal en entendant frapper à coups redou-

(1) SPOTTISWOODE, p. 75.
(2) *Idem*, p. 79-82 ; KNOX, et TYTLER.

blés. « Mon nom est Lesley... ouvrez ! » Beaton songea d'abord à se défendre : il fit barricader les portes de son appartement; mais les conjurés ayant apporté du feu et des matières inflammables, il comprit que toute résistance était inutile. Quand les meurtriers entrèrent, Beaton était assis dans un fauteuil, le visage pâle et agité : « Je suis prêtre, » leur dit-il; « vous ne me tuerez point. » Vaine prière : n'écoutant que leur fureur, ils se ruent sur lui, le percent de coups; puis, le traînant vers la fenêtre d'où il avait assisté au supplice de Wishart, ils y suspendent son cadavre sanglant, aux yeux de ses domestiques et de ses amis qui étaient accourus, mais trop tard, pour lui porter secours (1).

Aussitôt après le meurtre, les conjurés pillèrent le château, puis s'y enfermèrent, résolus à s'y défendre. Leurs amis en grand nombre, et les partisans de l'Angleterre, dont la mort du cardinal relevait les espérances, allèrent les y rejoindre; parmi eux se trouvait le fameux Knox, qui devait commencer son apostolat au milieu de cette bande d'assassins. Le moment était venu de réclamer le prix du sang; les conjurés dépêchèrent un des leurs à la cour d'Angleterre, pour demander la protection de Henri VIII. L'envoyé fut bien accueilli : des secours furent promis, et une flotte anglaise fit voile vers l'Écosse.

Un crime aussi audacieux ne pouvait rester impuni. Le régent, rapproché de Marie de Lorraine par les malheurs qui affligeaient l'Écosse, alla avec une armée assiéger les rebelles dans leur repaire. Mais forts de l'appui de l'Angleterre, bien pourvus par la flotte anglaise de vivres et de munitions, ils bravaient les efforts du régent, faisaient des sorties, pillaient le pays et se livraient aux plus odieux excès. Après avoir passé plusieurs mois à battre inutilement les murs du château et tenté en vain de le réduire par la famine, Arran fut obligé de lever le siége et de rentrer à Édimbourg. Il ne lui restait plus d'espoir que dans les secours qu'il avait demandés à la France.

(1) Knox, t. I, p. 71 et 72; Spottiswoode, p. 82 et 83; Lesly, p. 191; Tytler, et miss Agnès Strickland.



Une escadre parut enfin dans les eaux du Forth; elle était commandée par Léon Strozzi, prieur de Capoue. Ce que n'avaient pu faire en plusieurs mois les canons du régent, l'artillerie française le fit en quelques jours. Le 30 juillet 1547, les assiégés, réduits à la dernière extrémité, durent se rendre à discrétion; ils avaient tenu quatorze mois. Transportés sur les côtes de Normandie et de Bretagne, les uns furent enfermés dans des châteaux forts, les autres enchaînés sur les galères royales. Knox était parmi ces derniers; c'était toute la fleur de la Réforme. Dans la chambre de l'un d'eux, on trouva un registre contenant les signatures de plus de deux cents Écossais d'un rang élevé, qui s'étaient secrètement engagés au service de « leurs bons maîtres d'Angleterre, » avec l'indication des sommes payées ou à payer, à la condition qu'ils livreraient à l'antique ennemi de l'Écosse les forteresses qui faisaient la défense du pays (1).

Henri VIII était mort six mois avant la prise du château de Saint-André; Edouard VI lui avait succédé sous la tutelle de son oncle le comte de Hertfort, créé duc de Sommerset. Le Protecteur reprit les projets ambitieux de Henri VIII : le mariage du jeune roi avec Marie Stuart et l'union des deux royaumes. Il trouva, lui aussi, des traîtres qui, après s'être vendus, après avoir trahi leur acheteur, étaient de nouveau disposés à se vendre et à préparer l'asservissement de leur pays. Ce nouveau danger cimenta le rapprochement de la reine-mère et du régent, et rendait plus nécessaire que jamais l'appui de la France. Heureusement il était assuré. François I<sup>er</sup> avait suivi de près Henri VIII dans la tombe; son successeur, Henri II, tout dévoué à Marie de Lorraine, avait, aussitôt après son couronnement, envoyé comme ambassadeur à Édimbourg M. d'Oysel, avec les promesses de secours les plus formelles.

Cependant le duc de Sommerset s'était préparé à envahir l'Écosse. Le 2 septembre (1547), il passa la frontière à la tête d'une armée de quatorze mille hommes; le 8, il campait à quel-

(1) Keith; Burnet, t. I, p. 322; Tytler, t. IV.



ques milles d'Édimbourg, non loin de Preston-Pans. Le régent avait appelé toute la population à défendre l'indépendance du pays : quarante mille hommes s'étaient empressés de répondre à cet appel ; mais c'était une milice peu propre à lutter contre des troupes disciplinées et aguerries. Les Écossais vinrent se poster en face des Anglais, un peu au delà de Musselbourg, à Inveresk. Les deux armées restèrent deux jours en présence, sans oser en venir à un engagement général. Le troisième jour (20 septembre), trompés par une feinte manœuvre de l'ennemi, les Écossais quittèrent la position avantageuse qu'ils occupaient et engagèrent la bataille. Ils combattirent d'abord avec avantage ; mais l'avant-garde ayant été obligée de changer de position, le reste de l'armée crut qu'elle reculait. L'hésitation se mit dans les rangs, puis la confusion, qui ne tarda pas à dégénérer en panique. L'armée tout entière prit la fuite dans les directions de Leith, d'Édimbourg et de Dalkeith. Les Anglais la poursuivirent jusqu'à la nuit ; les champs de Pinkie, où s'était livrée la bataille, et les routes furent jonchés de quatorze mille cadavres (1). L'armée victorieuse s'avança jusqu'à Leith, qui fut pris et pillé, pendant que la flotte ravageait les deux rives du Forth.

L'Écosse n'avait pas encore couru, depuis le commencement de cette guerre, un aussi grand danger. L'alarme était au comble. Marie de Lorraine seule ne perdit ni son calme ni son énergie ; ce fut elle qui releva le courage abattu du régent, et ordonna les mesures jugées nécessaires pour arrêter les progrès de l'ennemi. Peut-être ces mesures eussent-elles été inutiles, si Sommerset avait essayé de profiter de sa victoire ; mais rappelé en Angleterre par des intrigues qui menaçaient son pouvoir, il abandonna la partie, au moment où elle était plus qu'à demi gagnée. On ne jugea point, toutefois, que la jeune reine fût en sûreté au château de Stirling ; on la conduisit au prieuré d'Inchmahome, au milieu du lac de Monteith,

(1) HERRIES' *Memoirs*, p. 20 et 21 ; LESLY, p. 200 et 201 ; *Diurnal of occurrents*, p. 45 ; TYTLER, etc. Voy. l'intéressant récit de cette campagne et de la bataille de Pinkie, publié par TEULET, t. I.



dans les Highlands. Elle était accompagnée de toute sa petite cour et de quatre filles nobles du même âge et du même nom qu'elle, qui avaient été choisies pour partager ses jeux et ses études. On les nommait les quatre Marie (1).

La campagne sanglante de Sommerset acheva de rendre impossible tout rapprochement avec l'Angleterre, et jeta complétement les Écossais dans les bras de leur ancien allié. Marie de Lorraine profita habilement de l'irritation des esprits, pour poursuivre un projet qu'elle nourrissait depuis longtemps : le mariage de sa fille avec l'héritier du trône de France. Dans une assemblée de la noblesse, convoquée à Stirling le 8 février 1548 (2), elle suggéra que le seul moyen de pourvoir à la sûreté de la jeune reine était de l'envoyer en France, pour y être élevée sous la protection de Henri II. « Cette mesure, » ajouta-t-elle, « couperait court aux incursions anglaises, qui, dès lors, n'auraient plus d'objet. » L'ambassadeur français, M. d'Oysel, qui était présent, déclara qu'une telle marque de confiance assurerait à l'Écosse la protection de son maître. Enhardie par cette déclaration, Marie de Lorraine proposa le mariage de sa fille avec le dauphin : « c'était la plus glorieuse alliance que la jeune reine pût contracter, et en même temps la plus avantageuse pour le royaume. » L'assemblée fut de cet avis ; le régent seul, qui rêvait pour son fils la main de la royale héritière, pensait autrement, mais il dissimula (3). Henri II accueillit ce projet avec la plus vive satisfaction. Il ne songea plus qu'à désarmer l'opposition du régent ; il le créa duc de Châtellerault (4), et joignit à ce titre les promesses les plus flatteuses. En même temps, pour montrer que son amitié ne serait point stérile, il fit préparer pour l'Écosse des secours considérables.

Le duc de Sommerset comprit que la cause de l'Angleterre

(1) C'étaient Marie Levingston, Marie Fleming, Marie Seaton et Marie Beaton, filles des gentilshommes du même nom.

(2) Labanoff, t. I, p. 3.

(3) Lesly, p. 204.

(4) Labanoff, t. I, p. 3.

avait été compromise par la guerre barbare qu'il avait portée en Écosse. Il voulut recourir à la conciliation : il flatta à son tour le régent, il s'adressa aux membres du conseil; on lui répondit qu'il était trop tard. Dans son dépit, il ordonna de poursuivre la guerre à outrance. Les Marches furent de nouveau envahies, et le pays ravagé jusqu'à quelques milles d'Édimbourg (1).

Les secours promis de France et impatiemment attendus arrivèrent enfin. Une flotte mouilla à Leith le 16 juin, sous la conduite d'André Montalembert, sieur d'Essé. Elle portait, outre six mille hommes d'excellentes troupes, de l'argent et des vivres pour les malheureux que la guerre avait laissés sans ressources. D'Essé avait plein pouvoir pour négocier et conclure le traité de mariage entre le dauphin et la jeune reine d'Écosse. En conséquence le Parlement s'assembla, le 7 août 1548, dans l'abbaye d'Haddington, sous les yeux des Anglais, qui occupaient, encore la ville. Les états, tout d'une voix, accédèrent au mariage proposé, avec la restriction que l'Écosse conserverait son indépendance. Il fut décidé qu'en attendant, Marie Stuart résiderait en France, et y serait élevée sous la protection de Henri II (2).

Dans la prévision de son prochain départ pour la France, la jeune reine avait été transportée de sa retraite d'Inchmahome dans la forteresse de Dumbarton. C'est là que Villegagnon, à la tête de quatre galiotes, eut ordre d'aller la prendre, pour la conduire dans sa nouvelle patrie. Plus irrité que jamais, le Protecteur avait envoyé une flotte pour surveiller les mers. L'amiral français trompa la vigilance des croisières anglaises en faisant le tour de l'Écosse, et entra heureusement dans la Clyde sans avoir été aperçu de l'ennemi. Marie Stuart fut remise par sa mère à M. de Brézé, qui était chargé de la recevoir au nom de Henri II. Il la conduisit dans la galère royale, et la flottille leva l'ancre le 7 août. La jeune reine était accompagnée de ses deux gouverneurs, les lords Erskine et Levingston, de ses

(1) *Occurrents*, p. 46 et 47.
(2) *Acta Parliamentorum*, t. II, p. 481.

deux précepteurs, des officiers et dames de sa cour, et de son frère bâtard, lord James Stuart, prieur de Saint-André, qui fut plus tard le régent Moray. Quoiqu'il n'eût alors que dix-sept ans, il rêvait déjà de hautes destinées; il emmenait toute une suite de jeunes gens, partisans comme lui de la Réforme, et dévoués à ses vues politiques (1). Vers le soir, on aperçut la flotte anglaise qui croisait à la pointe de Saint-Abbot; mais la proie qu'elle épiait lui échappa, et le 13 août, après une traversée pénible, l'escadre française jeta l'ancre au port de Brest. Marie Stuart fut conduite au château de Saint-Germain, où la cour l'attendait avec impatience; elle y fut reçue avec les plus grandes démonstrations de joie. « C'était alors, » dit un témoin oculaire de son embarquement à Dumbarton, « une des plus parfaites créatures que Dieu ait jamais formées (2). »

Sommerset ayant perdu tout espoir pour son neveu, ne songea plus qu'à la vengeance. La guerre recommença, ou plutôt ne fit que continuer. Elle se prolongea pendant les deux années qui suivirent; mais la présence des Français avait changé les conditions de la lutte. Si les Anglais purent encore commettre des ravages, ils eurent à subir de rudes échecs. Haddington fut assiégé et repris, malgré les secours envoyés d'Angleterre. Au printemps de l'année suivante (1549), de nouveaux renforts arrivèrent de France, amenés par le maréchal de Termes. Les Anglais étaient encore maîtres d'Inchkeith (l'Ile aux Chevaux), située dans le Forth en face d'Édimbourg. Elle fut reprise par un vigoureux coup de main; la garnison qui la défendait dut se rendre prisonnière (3). Les Anglais avaient été successivement chassés de tous les points qu'ils occupaient en Écosse. La lutte du reste n'avait plus d'objet; ils consentirent à négocier la paix. Elle fut conclue le 1er avril 1550 entre la France et l'An-

(1) Chalmers, t. III, p. 122 et suiv. James Stuart était né au commencement de 1531, des amours de Jacques V avec Marguerite, fille de lord John Erskine, laquelle épousa plus tard William Douglas de Lochleven.

(2) Beaugué, cité par Agnès Strickland, t. II, p. 100.

(3) Lesly, p. 228.

gleterre ; l'Écosse fut comprise dans le traité, dit traité de Boulogne (1). Quand il fut proclamé à Édimbourg, le 20 avril, les Anglais avaient évacué l'Écosse.

Délivré des soucis et des alarmes de la guerre, le comte d'Arran s'abandonna à l'indolence de son caractère. Après avoir été gouverné par le cardinal Beaton, il subissait maintenant l'influence de son frère naturel, John Hamilton, qui avait succédé à Beaton dans l'archevêché de Saint-André. John Hamilton était un homme habile, mais sans principes comme son prédécesseur, et intolérant comme lui. Pendant qu'il renouvelait les persécutions contre les réformés, la reine mère demandait et obtenait que les assassins du cardinal Beaton, rappelés dans leur patrie, fussent réintégrés dans leurs biens. Elle espérait s'en faire des partisans ; car elle songeait depuis longtemps à supplanter le régent, et croyait le moment venu. Cependant, avant de rien tenter, elle voulut en conférer avec les princes lorrains ses frères, et s'assurer l'assentiment de Henri II. Son voyage en France avait un prétexte bien naturel : le désir de revoir sa fille. Elle débarqua à Dieppe le 19 septembre. La jeune reine d'Écosse, Henri II, et tous les personnages de la cour étaient allés à sa rencontre jusqu'à Rouen. Elle passa l'hiver à Blois, tout occupée au milieu des fêtes, à préparer, avec le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, l'exécution de ses projets. L'archevêque de Saint-André était absent d'Écosse; on profita de cette absence, pour persuader au comte d'Arran que le gouvernement n'était qu'une charge incommode, qu'il lui serait avantageux de remettre en d'autres mains. Les faveurs et les promesses du roi de France pour lui et sa famille achevèrent de le décider : il s'engagea à se démettre de la régence.

Au mois d'avril, comme Marie de Lorraine se disposait à retourner en Écosse, on découvrit qu'un archer de la garde écossaise, nommé Robert Stuart, avait formé le complot d'assassiner la jeune reine. Dénoncé et arrêté avant qu'il eût pu exécuter son horrible dessein, il avoua son crime, et fut condamné

(1) Labanoff. t. I, p. 4, et Chalmers, t. I, pag. 19.



au dernier supplice (1). Ce danger qu'avait couru sa fille et d'autres soins retardèrent jusqu'à l'automne le départ de Marie de Lorraine.

Quand elle rentra en Écosse, après quatorze mois d'absence, elle trouva le royaume plus divisé que jamais. Aux luttes ordinaires de la noblesse s'étaient jointes les haines religieuses, accrues de toutes les convoitises qu'excitaient les richesses du clergé catholique. Son premier soin fut de chercher à calmer les esprits, à pacifier les querelles. Il y eut une réconciliation générale, plus apparente que réelle, qui laissa du moins quelque repos au pays (2). La reine mère en profita pour rappeler au régent la promesse qu'il avait faite de se démettre du pouvoir. Mais l'archevêque de Saint-André était de retour ; il avait représenté à son frère combien l'exécution d'une telle promesse serait préjudiciable à ses intérêts ainsi qu'à ceux de sa maison. Aussi, quand on lui parla d'abdiquer, le régent répondit-il avec indignation qu'il n'avait pris aucun engagement, et qu'il entendait conserver l'autorité qui lui avait été déléguée par les états (3). La reine mère se résigna à attendre, bien persuadée que son attente ne serait pas longue. Le régent avait non-seulement dissipé le trésor royal, mais grevé le royaume d'une dette considérable, et disposé d'une partie des joyaux de la couronne. La crainte d'une enquête, qui mettrait à nu le peu de régularité de son administration, le décida à céder, malgré les représentations de l'archevêque de Saint-André. Dans une assemblée générale de la noblesse convoquée à Stirling, le régent consentit à traiter à l'amiable de son abdication. Il y mit pour conditions qu'il ne serait point inquiété pour l'emploi qu'il avait fait des revenus de la couronne, et serait déclaré héritier du trône, pour le cas où Marie Stuart viendrait à mourir sans descendance (4). Après que le Parlement eût accepté et garanti ces conditions, le duc de Châtellerault résigna la régence entre les

(1) Miss Strickland, t. II, p. 138.
(2) Lesly, p. 241.
(3) Maitland, t. II, p. 391, et Lesly, p. 246.
(4) Lesly, p. 247-249.

mains de Marie de Lorraine (1). Cette révolution toute pacifique s'accomplit le 24 avril 1554.

La reine mère avait montré dans la poursuite de ses projets beaucoup de constance et une rare habileté; mais elle allait se trouver bientôt en face de difficultés insurmontables. Le duc laissait une dette de trente mille livres (2); elle-même avait épuisé ses ressources pour se concilier la noblesse. A quelques-uns elle n'avait fait que des promesses, qu'elle ne pourrait point tenir; c'étaient autant de mécontents dans un avenir peu éloigné. D'un autre côté, les deux partis qui allaient bientôt déchirer le royaume se dessinaient chaque jour davantage : le parti catholique et le parti réformé. Le premier avait à sa tête l'archevêque de Saint-André, le second avait pour chef apparent le duc d'Argyle; il était dirigé en réalité par le prieur de Saint-André, qui était dès cette époque vendu à l'Angleterre (3), et cachait sous le masque de la religion une ambition effrénée. Comment tenir la balance égale entre des partis si peu disposés à se faire des concessions? La régente se montra d'abord très-favorable aux réformés ; elle leur devait cette marque de reconnaissance, car c'était principalement par leur influence qu'elle avait obtenu le pouvoir. Malheureusement, cette conduite avait l'inconvénient très-grave de lui aliéner les catholiques. Cependant, grâce à son esprit de conciliation, les premiers temps de sa régence furent assez tranquilles. Peut-être même eût-elle réussi à gouverner sans trop de troubles, si elle eût été abandonnée à ses propres inspirations; mais sa fille était en France, fiancée à l'héritier du trône; Henri II, pour lui gagner des adhérents, avait distribué des faveurs, des pensions, des abbayes; il se croyait en droit d'exiger en retour le triomphe de sa politique. Liée au roi par la reconnaissance, aux princes ses frères par l'affection, la régente n'avait ni la force, ni la

(1) Lesly; Pitscottie, et Tytler.

(2) Chalmers, t. I, p. 23.

(3) On trouve dans le registre du conseil privé d'Angleterre l'ordre de payer 100 marcs à James Stuart, en date du 27 juillet 1552, et un autre de lui payer la même somme, en date du 25 décembre de la même année. Dans Chalmers, t. III, p. 128, note q.



volonté de résister ; et l'Écosse ne tarda pas à s'apercevoir que pour échapper au joug de l'Angleterre, elle s'était imposé un protectorat qui n'était pas sans inconvénients.

Déjà la présence des troupes françaises avait occasionné des rixes dans la capitale, et provoqué des murmures parmi le peuple, quand Marie de Lorraine commit l'énorme faute d'appeler des étrangers aux grandes charges du gouvernement. La noblesse fut gravement offensée de voir donner à M. de Rubay les sceaux, dont le comte de Huntley venait d'être dépouillé, à M. de Bonton le gouvernement d'Orkney, à M. de Villemore la charge de contrôleur, enfin, l'ambassadeur français, M. d'Oysel, prendre chaque jour plus d'influence dans les conseils de l'État (1). En même temps que les premiers symptômes du mécontentement excité par ces mesures imprudentes, des désordres éclatèrent sur les frontières. La régente alla en personne pour les réprimer, elle y réussit grâce à sa fermeté ; mais à peine les troubles étaient-ils apaisés dans le Sud, que des révoltes éclataient dans le Nord, où les chefs des clans n'étaient pas moins turbulents que les lairds des Borders. Il fallut faire une autre expédition (2).

Le souvenir des trahisons qui avaient été si fatales pendant les dernières guerres, peut-être aussi la prévision des événements, avaient suggéré à la régente l'idée d'établir en Écosse une armée permanente. Ce projet, dont la réalisation aurait pu avoir pour la tranquillité du royaume d'heureux résultats, rencontra la plus vive opposition, surtout de la part de la noblesse inférieure. La régente eut le bon goût de se désister immédiatement et de reconnaître qu'elle s'était trompée (3). Mais à ce premier dissentiment en succéda bientôt un autre beaucoup plus grave.

Edouard VI était mort en 1553, et Marie Tudor lui avait succédé. Les deux reines, après la pacification des frontières,

(1) *Manifeste des lords aux princes de la chrétienté*, dans Teulet, édit. 1862, t. II, p. 2 et suiv.; Tytler, t. V, p. 2.

(2) Lesly, et Tytler, t. V, p. 21.

(3) Tytler, t. V, p. 23.



s'étaient mutuellement promis de garder la paix. Quand Marie Tudor eut épousé Philippe II et se trouva ainsi engagée dans la querelle de l'Espagne avec la France, Henri II fit tous ses efforts pour que l'Écosse prît part à la lutte et envahît l'Angleterre : c'était conforme à l'ancien usage. La régente, cédant aux désirs de son allié, convoqua les nobles; elle leur rappela les injures qu'ils avaient reçues de l'Angleterre, ajoutant que l'occasion était venue de les venger; mais elle ne trouva de disposés à combattre que M. d'Oysel et les Français auxiliaires. Le duc de Châtellerault, Huntley, Cassilis, Argyle, déclarèrent que l'honneur de l'Écosse n'étant pas en cause, ils n'attaqueraient pas l'Angleterre. La régente leur envoya un habile discoureur, Maitland de Lethington (1), pour leur faire des représentations; au lieu de l'entendre, ils tirèrent leurs dagues, et l'envoyé n'eut que le temps de s'enfuir pour aller rendre compte du peu de succès de sa mission. Devant une pareille démonstration, la régente ne pouvait que renoncer à ses projets; elle le fit, mais ce ne fut qu'avec dépit et en pleurant (2). Quant à Henri II, il fut d'autant plus mortifié, que la défaite de Saint-Quentin lui faisait désirer plus ardemment l'appui de l'Écosse. Plein de l'espoir que le mariage de son fils avec Marie Stuart, en confondant les intérêts de deux royaumes, changerait les dispositions de la noblesse écossaise, il demanda que la conclusion en fût hâtée.

Persuadée de son côté que son autorité y gagnerait, Marie de Lorraine entra dans les vues du roi; et l'on ne songea plus, en Écosse comme en France, qu'à préparer cette union dont on augurait si bien, et qui, en réalité, ne devait être avantageuse ni à l'un ni à l'autre royaume.

(1) William Maitland de Lethington, fils aîné de Richard Maitland, qui va jouer un grand rôle dans cette histoire, était né vers 1525. Il embrassa la Réforme vers 1555. Marie de Lorraine l'employa d'abord comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre et en France, et le nomma plus tard secrétaire d'État, quand l'évêque de Ross, Panter, ne put plus exercer cette fonction.

(2) Lesly; Stevenson's *Selections*, p. 70, et Tytler, t. V, p. 24 et 25.



## CHAPITRE II

La cour des Valois. — Éducation de Marie Stuart. — Ses qualités de l'esprit et du cœur. — Le dauphin François. — Commission envoyée d'Écosse pour négocier le mariage de Marie. — Conditions du contrat. — Articles secrets signés par Marie en faveur de la France. — Célébration du mariage. — Retour des commissaires écossais à Édimbourg. — Avénement d'Élisabeth au trône d'Angleterre. — William Cecil. — Rétablissement du protestantisme en Angleterre. — Paix de Cateau-Cambresis. — Commencement de la rivalité entre Élisabeth et Marie Stuart. — La Réforme en Écosse. — Knox. — Prétentions des réformés. — Premier *covenant* signé à Édimbourg. — Modération de Marie de Lorraine. — Rupture entre les protestants et le gouvernement. — Destruction des monuments religieux à Perth et dans d'autres villes. — Second *covenant*. — Entrée des réformés à Édimbourg. — Demandes de secours qu'ils adressent à l'Angleterre. — Encouragements donnés à la révolte par Cecil. — Rentrée de la régente à Édimbourg. — Avénement de François II au trône de France. — Intrigues des réformés avec l'Angleterre. — Hésitations d'Élisabeth. — Projets des Lords de la Congrégation de dépouiller Marie Stuart de la couronne, avec l'aide de l'Angleterre. — Retour du comte d'Arran en Écosse. — Secours envoyés de France. — Reprise d'Édimbourg par les réformés. — Déposition de la régente. — Commencement du siége de Leith. — Échecs des Lords. — Nouvelles instances auprès de la cour d'Angleterre. — Résolution d'Élisabeth de secourir les rebelles écossais. — Mesures prises contre le catholicisme. — Arrivée de l'amiral Winter dans le Forth. — Vaines remontrances de Marie de Lorraine. — Traité de Berwick.

Lorsque Marie Stuart arriva en France, au mois d'août 1548, elle avait à peine six ans, et déjà elle se faisait remarquer par la vivacité de son intelligence, la précocité de son esprit, et ces qualités aimables qui devaient plus tard lui gagner le cœur de tous ceux qui l'approchaient.

La cour où elle allait être élevée était bien faite pour développer les heureuses dispositions dont la nature l'avait douée : c'était à la fois la plus instruite et la plus brillante de l'Europe. Transporté d'Italie, le goût pour les nouveautés de la Renaissance avait été adopté en France avec l'ardeur particulière au caractère français. La faveur et la protection accordées aux savants, aux poëtes, aux artistes, avaient encore accéléré ce mouvement des esprits. Tandis que François I^er^, qui, comme on l'a dit, ne fut guère fidèle, dans ses affections, qu'aux lettres et surtout aux arts, fondait des colléges et appelait de l'étranger des architectes pour bâtir de somptueuses résidences, des peintres, des sculpteurs, des ciseleurs pour les décorer; sa sœur Marguerite d'Angoulême, aimable et docte princesse, auteur elle-même d'écrits élégants, usait de son influence royale pour défendre contre l'intolérance les lettrés que le soupçon d'hérésie exposait à la persécution.

Dans cette cour où les traditions chevaleresques vivaient encore, où « les courtisans étaient lettrés, et les lettrés courtisans, » la galanterie tenait une large place; à l'amour des lettres se joignait l'amour des plaisirs et des divertissements de tout genre : il fallait bien inaugurer et animer les magnifiques résidences élevées à la royauté. C'était une fête continuelle où accouraient à l'envi, où se coudoyaient pêle-mêle les princes, les seigneurs, les belles dames jalouses de plaire, les poëtes, les savants, les artistes : c'est-à-dire la naissance, le savoir, l'esprit, l'imagination, la grâce, toutes les élégances, et, il faut bien le dire, toutes les dépravations. Car cette brillante société n'avait pas tardé à se faire à l'image de son roi, et la galanterie à dégénérer en libertinage.

Telle fut la cour des Valois sous François I^er^; elle ne fit guère que gagner en licence avec ses successeurs. Sous Henri II, la cour n'était ni moins lettrée ni moins joyeuse que sous le règne de son père. C'étaient les mêmes fêtes, qu'égayaient les mêmes princesses avec leurs filles d'honneur; les poëtes, plus nombreux que jamais, et une foule de princes et de hauts personnages : les Bourbons, les Guise, les Montmorency, les Châtillon.

C'est dans ce centre éclairé et corrompu à la fois, que fut élevée Marie Stuart. La meilleure nature courait risque de s'y gâter; mais les plus grandes précautions étaient prises pour mettre les jeunes princesses à l'abri de la contagion. Quoique la *reinette* d'Ecosse eût été recommandée aux soins particuliers de sa grand'mère, Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, il fut décidé qu'elle vivrait à Saint-Germain avec le roi et la reine, et y serait élevée avec les enfants de France : le jeune François, auquel elle était fiancée, et les trois sœurs de ce prince, madame Elisabeth, qui fut reine d'Espagne, madame Claude, qui devint duchesse de Lorraine, et madame Marguerite, que ses frères appelaient Margot, qui fut l'épouse légère du volage roi de Navarre. A l'éducation de ce petit monde présidaient Catherine de Médicis (1), peu mêlée du vivant de son mari aux intrigues de la politique, et Marguerite de France, duchesse de Berry, qui épousa plus tard le duc de Savoie, Philibert Emmanuel, et mérita d'être surnommée « la mère des peuples. »

On enseignait aux royales écolières les lettres par dessus tout; et rien ne donne une plus juste idée de la forte et saine instruction qu'on leur inculquait, que le curieux recueil de thèmes et de versions (2), rédigé sous forme de lettres que « la merveilleuse petite reine d'Écosse » adressait à ses futures belles-sœurs, et en particulier à Élisabeth de Valois. Aussi toutes ces princesses furent-elles distinguées par leur esprit et leur savoir, quelques-unes par leurs vertus.

(1) Elle était fille de Laurent de Médicis, duc titulaire d'Urbin, et d'une Française de la maison de la Tour d'Auvergne. Elle avait treize ans lorsqu'elle épousa Henri, duc d'Orléans, qui en avait quinze.

(2) Ce recueil, contenant soixante-quatre thèmes, a été imprimé à Londres pour le *Wharton club*, par les soins de M. Anatole de Montaiglon. Le marquis Du Prat en a cité un certain nombre dans sa *Vie d'Élisabeth de Valois*. En voici un spécimen : « La vraye grandeur et excellence du prince, ma très aimée sœur, n'est en dignité, en or, en pierreries et autres pompes de fortune, mais en prudence, en vertu, en sapience et en savoir. Et d'autant que le prince veut être différent à son peuple d'habit et de façon de vivre, d'autant doit-il être éloigné des folles opinions du vulgaire. Adieu, et m'aimés autant que vous pourrés. »

Marie Stuart avait une rare aptitude pour l'étude. Elle apprit l'italien en très-peu de temps, et le parlait presque aussi bien que le français, qui devint pour le reste de sa vie sa langue habituelle. Elle étudia aussi les deux langues que la Renaissance avait mises si fort à la mode, même pour les femmes : le grec et le latin. Le grec ne lui fut jamais très-familier ; mais en latin elle fit de tels progrès, que, à l'âge de treize ans, à l'occasion de la nouvelle année, elle put prononcer dans la salle du Louvre, en présence du roi, de la reine et de toute la cour émerveillée, un discours en latin qu'elle avait composé elle-même, dans lequel elle soutenait, contrairement à l'opinion commune, « qu'il est séant aux femmes de connaître les lettres et les arts libéraux. » « Songez quelle chose rare c'était et admirable, » dit Brantôme, « de voir cette belle et savante reine, ainsi orer en latin, qu'elle entendait et parlait fort bien. Car je l'ai vue là (1). »

Elle apprit, avec un soin tout particulier, l'histoire et la géographie, comme il convient à un prince ; plus tard, quand elle fut retournée dans ses États, elle lisait encore Tite-Live avec le célèbre Buchanan. Douée d'une imagination vive, elle avait hérité de son père le goût de la poésie, que ne pouvait manquer de développer le milieu dans lequel elle vivait. Ce fut Ronsard qui dirigea ses premiers essais ; les vers qu'elle composa lui valurent les éloges des poëtes du temps (2). La musique aussi avait fait partie de son éducation ; elle avait la voix agréable, chantait très-bien, et pouvait au besoin s'accompagner sur le luth (3). Enfin, quoiqu'elle fût reine, on

(1) Brantôme, *Vie des Dames illustres*, et dans Jebb, t. II, p. 478.

(2) « Surtout elle aimoyt la poésie et les poëtes, et par dessus tous, MM. de Ronsard, du Bellay et de Maisonfleur, qui ont fait de belles élégies pour elle. Elle se mesloit d'estre poëte et composoit des vers, dont j'ai vu aulcuns de beaux et très bien faits, et nullement ressemblant à ceulx qu'on lui a mis sus avoir fait pour le comte de Bothwell ; ils sont trop grossiers et mal polis pour estre sortis d'elle ; et M. de Ronsard estoit bien de mon opinion. » Brantôme, *Vie des Dames illustres*, et dans Jebb, t. II, p. 478.

(3) « Elle avoit la voix très doulce et très bonne, car elle chantoit très bien, accordant sa voix avec le luth qu'elle touchoit bien joliment de cette

n'avait point dédaigné de l'exercer aux travaux d'aiguille, dans lesquels elle excella, et qui devaient lui être plus tard d'une si précieuse ressource pendant ses longues années de captivité (1).

La jeune reine ne consacrait pourtant point toutes ses heures au travail et à l'étude; elle prenait part aussi de temps en temps aux fêtes de la cour, dont elle était un des plus gracieux ornements.

Comme tous les princes de la maison des Stuarts, elle aimait les exercices du corps. La chasse au faucon, les chasses à courre dans les forêts de Saint-Germain et de Fontainebleau, étaient, de tous les divertissements, ceux qui lui plaisaient le plus; elle s'y livrait avec toute l'ardeur de sa nature, et ne s'y faisait pas moins admirer par son adresse que par son courage. Ce goût pour les fêtes et pour les divertissements profanes, qui la suivit en Écosse, devait plus tard lui être imputé comme un crime par les rigides puritains.

L'éducation si complète donnée à la jeune reine avait ajouté aux charmes de son esprit; les exercices physiques avaient développé sa force et sa grâce. Tous les contemporains se sont accordés à louer sa beauté. Ses cheveux (2) étaient d'un blond ardent, et bouclés naturellement; ils devinrent presque noirs avec les années. Elle avait les yeux bruns et grands, pleins à la fois de douceur et d'intelligence, le front haut, le teint clair comme son père, les mains « les mieux tournées du monde. » Sa taille élancée, son maintien plein de noblesse lui donnaient un air majestueux (3). « Étant habillée, comme je l'ai vue, »

belle main blanche et de ses doigts si bien façonnés. » BRANTÔME, *Vie des Dames illustres*, et dans JEBB, t. II, p. 479.

(1) Il existe encore de nombreux spécimens de son habileté dans ce genre de travail. On voit à Holyrood un petit coffret, brodé en soie de diverses couleurs, qui est, dit-on, l'ouvrage de cette infortunée princesse.

(2) On m'a montré à Belhaven Castle, près de Hamilton, des cheveux de Marie Stuart, soigneusement enfermés dans un meuble qui lui a, dit-on, appartenu. Ce sont les plus beaux cheveux qui se puissént voir, et pour la couleur et pour la finesse.

(3) CASTELNAU; BRANTÔME; CHALMERS; BELL; miss STRICKLAND.

dit Brantôme, « à la barbaresque mode des sauvages de son pays, elle paraissait une vraie déesse (1). » Affable, sans rien perdre de sa modestie ni de sa dignité, elle avait dans son parler quelque chose de doux et d'insinuant (2), dans toute sa personne, une séduction contre laquelle il était difficile de se défendre. Aussi les poëtes la célébraient-ils à l'envi (3), et la cour en raffolait. Le roi, Catherine de Médicis, avant qu'elle eût été offensée, les princes, les seigneurs, tous étaient sous le charme et n'avaient des yeux que pour admirer la jeune reine d'Écosse, qui unissait à une beauté sans pareille une intelligence, un savoir au-dessus de son âge, et les plus nobles qualités du cœur. Peu après son arrivée en France, Catherine de Médicis écrivait à Marie de Lorraine : « Votre fille possède tant de beauté, d'intelligence et de bonté, qu'il est im-

(1) Brantôme, *Vie des Dames illustres*, et dans Jebb, t. II, p. 479.

(2) « Quand elle devysoit avec aulcun, elle estoit de fort doux, mignard et agréable langage, et avec une bonne majesté mealée pourtant d'une fort discrète et modeste priveauté. » *Ibidem*, p. 478.

(3) Voici quelques-uns des vers consacrés à sa louange par les poëtes contemporains :

Au milieu du printemps entre des liz naquit
Son corps qui de blancheur les liz mesme veinquit,
Et les roses, qui sont du sang d'Adonis teintes,
Furent par sa couleur de leur vermeil dépeintes.
Amour de ses beaux traits luy composa les yeux,
Et les Grâces, qui sont les trois filles des cieux,
De leurs dons les plus beaux ceste princesse ornèrent,
Et pour mieux la servir les cieux abandonnèrent.

Ronsard.

Toy qui as veu l'excellence de celle
Qui rend le ciel sur l'Écosse envieux,
Dy hardiment : contentez-vous, mes yeux,
Vous ne verrez jamais chose plus belle.

Celle qui est de ceste isle princesse,
Qu'au temps passé l'on nommait Caledon,
Si en sa main elle avoit un brandon,
On la prendroit pour Vénus la Déesse.

Par une chaîne à sa langue attachée
Hercule à soy les peuples attiroit ;
Mais ceste-cy tire ceulx qu'elle voit
Par une chaîne en ses beaux yeux cachée.

Du Bellay.

possible d'en avoir plus ; elle en a plus, en vérité, qu'on n'en demande à son âge. Elle sera, j'en ai la confiance, une grande bénédiction pour ceux à qui elle appartient, et non-seulement pour ceux-là, mais pour tous. Et vous assure que le roi est aussi content d'elle que vous pouvez désirer. Pour moi, si je voulais lui souhaiter quelque chose, je ne trouverais rien à changer en elle (1). » Et quelque temps après, quand elle eut pu l'apprécier davantage, elle la louait en termes non moins vifs : « Je ne puis m'empêcher de vous dire, » écrivait-elle encore, « combien vous êtes merveilleusement heureuse d'avoir une pareille fille, si belle, si sage, si excellente ; et moi aussi, depuis qu'il a plu à Dieu d'enrichir mon lot d'un tel bonheur, et de me réserver une si grande consolation pour mes vieux ans (2). »

Le cardinal de Lorraine, qui avait ou s'attribuait la haute direction de tout ce qui concernait l'éducation de sa nièce, rendant compte de l'excellence de cette éducation, et des précautions dont la jeune reine était entourée (3), écrivait de son côté à sa sœur, la régente d'Écosse : « Votre fille est tellement crûe et croît tous les jours en grandeur, bonté, sagesse et vertus, que c'est la plus parfaite et accomplie en toutes choses honnêtes et vertueuses qu'il est possible ; et suis contraint vous dire, madame, que le roi y prend tel goût, qu'il passe bien son temps à deviser avec elle l'espace d'une heure ; et le sait aussi bien entretenir de bons et sages propos, comme ferait une femme de vingt-cinq ans (4). »

Et trois ans plus tard : « Elle est tant sage et vertueuse, » disait-il, « qu'il n'est possible qu'elle se pût conduire plus sagement ni plus honnêtement, quand elle aurait une dou-

(1) *Catherine de Médicis à Marie de Lorraine, Advocate's library, M. S. collect. Balcarras.*

(2) *Catherine de Médicis à Marie de Lorraine, Adv. libr. M. S. Balcarras, Edinburgh.*

(3) *Lettres du cardinal de Lorraine à Marie de Lorraine sa sœur,* LABANOFF, t. I, p. 10, 11, 20, 21, 22, 33, 34, 35, 36.

(4) *Le cardinal de Lorraine à la reine douairière d'Écosse*, 25 février 1553, LABANOFF, t. I, p. 9 et 10.

zaine de gouvernantes... Bien vous assuré-je, madame, que rien n'est plus beau ni plus honnête, et si est fort dévote. Elle gouverne le roi et la reine (1). »

Marie Stuart n'était donc pas seulement belle et spirituelle; « elle était du tout bonne et très-douce, » comme dit Brantôme (2). Quoique enfant, elle se montrait déjà telle qu'elle fut toute sa vie : fière, généreuse, ennemie de toute mesquinerie, ne pouvant souffrir d'être « bassement traitée, » et tenue « en curatelle (3). » Elle aimait à donner, et ne craignait rien tant que de passer pour « chiche (4). » Un des traits particuliers de son caractère, et qui la distingua jusqu'au pied de l'échafaud, c'est la reconnaissance pour tous ceux qui lui avaient fait du bien ou rendu des services. C'est pour ses serviteurs surtout qu'elle montre une sollicitude et une bienveillance qu'on ne saurait trop louer. Ne pouvant donner par elle-même, elle prie sa mère de récompenser ceux qui l'entourent et la servent. Tantôt c'est une augmentation de gages qu'elle sollicite pour ses femmes et son valet de chambre, tantôt un bénéfice pour le fils de sa nourrice, ou bien une pension pour quelque vieux serviteur, ou bien encore une abbaye pour son précepteur, « non qu'il me parle, » dit-elle, « de sa pauvreté en sorte que ce soit, mais j'ai maintes fois ouï dire que *assez demande qui bien sert* (5). »

Quoique très-jeune, Marie Stuart était tenue au courant des affaires de son royaume. Elle justifiait par sa discrétion et sa prudence la confiance que lui accordait sa mère. Les seigneurs écossais qui venaient lui rendre hommage étaient reçus avec

(1) *Le cardinal à la reine douairière d'Écosse*, 8 avril 1556, LABANOFF, t. I, p. 34 et 36.

(2) BRANTOME, *Vie des Dames illustres*, et dans JEBB, t. II, p. 486.

(3) *Le cardinal de Lorraine à la reine douairière d'Écosse*, 25 février 1553, LABANOFF, t. I, p. 11.

(4) *Marie à sa mère*, 28 décembre 1555, LABANOFF, t. I, p. 31.

(5) *Marie Stuart à sa mère* (sans date), 1552, 1555, mai 1557, LABANOFF, t. I, p. 7, 26, 44, etc. Ce précepteur, pour lequel Marie Stuart sollicitait une abbaye, était John Erskine, prieur d'Inchmahome, un des fils de lord Erskine, son gouverneur.

courtoisie ; à ceux qui lui écrivaient, elle répondait de manière à les satisfaire. Préludant au gouvernement, elle donnait son avis sur la politique et les hommes, avec simplicité et modestie, soumettant toujours son jugement à celui de ses oncles, et surtout de sa mère, à qui elle témoignait autant de déférence que de tendresse (1). Telle était Marie Stuart à l'âge de quinze ans, à l'époque où l'on se disposait à la marier.

Le prince qu'elle devait épouser ne lui ressemblait guère. François était plus jeune qu'elle d'une année ; il n'avait alors que quatorze ans (2). Il était né un jour d'éclipse de soleil, et les astrologues, consultés par la superstitieuse Catherine de Médicis, avaient fait sur son berceau de sinistres prédictions. Sa mère en avait conçu contre lui une certaine aversion, qu'avaient encore accrue la faiblesse de sa santé et la petitesse de sa taille. Se sentant rebuté, il était devenu timide et même un peu sauvage. « Il était, » dit un contemporain, « d'une pâleur singulière, plus gonflé que gros, plus taciturne et moins enjoué que ne le comportait son âge. » Suivant un autre, il acquit en grandissant un certain sentiment de sa dignité ; « il prétendait à l'obéissance, voulait des armes et des chevaux, mais n'avait aucune inclination pour les lettres (3). » Capello, qui fréquentait la cour en 1555, disait en parlant du jeune prince : « Il aime beaucoup la sérénissime petite reine d'Écosse qui lui est destinée pour femme... Il advient parfois que, se faisant tous les deux des caresses, ils aiment à se retirer tout à part, dans un coin des salles, pour qu'on ne puisse entendre leurs petits secrets (4). » Quoique moins bien doué que ses frères, François ne manquait pourtant ni d'instruction ni d'esprit.

Le mariage du dauphin avec la reine d'Écosse ne laissait pas de rencontrer quelque opposition dans les conseils de Henri II,

(1) Voir les *Lettres de Marie à sa mère*, Labanoff, t. I, p. 5-45, *passim*.

(2) Marie Stuart était née, comme on l'a vu, le 8 décembre 1542 ; François, le 24 janvier 1544.

(3) *Diplomatie vénitienne, d'après les rapports des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 485.

(4) *Ibidem*, p. 486.

et les représentations qu'on faisait au roi à ce sujet ne manquaient pas de justesse : tout autre prince français pouvait maintenir en Écosse l'influence de son pays, sans présenter les mêmes inconvénients que l'héritier du trône. Mais le roi, poussé par les Guise, était irrévocablement décidé.

Le 14 décembre 1557, la régente d'Écosse assembla le Parlement; le même jour, une commission de neuf membres fut désignée pour aller en France négocier les articles du contrat et assister à la célébration du mariage. Cette commission se composait, pour le clergé, de James Beaton, archevêque de Glasgow, de David Panter, principal secrétaire d'État, et de Robert Reid, évêque d'Orkney; pour la noblesse, du comte de Cassilis, grand trésorier, du comte de Rothes, de lord Fleming, grand chambellan, de lord Seaton, de James Stuart, prieur de Saint-André, et de John Erskine de Dun (1). Ces deux derniers étaient les chefs du parti réformé. Les commissaires ne devaient consentir au mariage que lorsque la reine et le dauphin auraient promis de conserver l'intégrité de l'Écosse, et garanti le maintien des anciennes lois et libertés du royaume. Marie de Lorraine délégua, pour la représenter, sa mère, Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise (2).

Après avoir essuyé une tempête, qui dispersa la flotte et submergea deux des vaisseaux, les députés arrivèrent en France et se rendirent immédiatement à la cour. Marie Stuart les autorisa à régler, de concert avec sa grand'mère, les conditions de son mariage. D'après les articles du contrat, Marie et François, ainsi que leurs successeurs, s'engageaient à gouverner selon les anciennes lois, et, si la reine venait à mourir sans postérité, la couronne d'Écosse passerait au légitime héritier du trône. En cas de descendance, le fils aîné serait roi des deux pays; mais s'il ne naissait que des filles, l'aînée succéderait au trône d'Écosse, avec un douaire de quatre cent mille couronnes, et trois cent mille pour chacune des autres, comme on faisait pour les princesses de France. En cas que François

(1) Keith.
(2) *Idem.*

vînt à mourir, il serait assigné à sa veuve un revenu de soixante mille livres tournois s'il mourait sur le trône, et de la moitié s'il mourait dauphin, que Marie vécût en France ou en Écosse, qu'elle se remariât ou non (1). Aussitôt que ces articles eurent été signés, les commissaires, au nom des états d'Écosse, jurèrent fidélité au dauphin, comme époux de leur souveraine; mais quand on leur demanda pour lui la couronne matrimoniale, ils répondirent avec vivacité que leurs instructions n'allaient point jusque-là, qu'une pareille concession les couvrirait d'infamie (2).

Henri II n'insista pas; il croyait avoir pris ses précautions. Quinze jours auparavant, il avait fait signer à Marie Stuart trois actes secrets de la plus haute gravité. Par le premier, la jeune reine cédait au roi de France, *qui est et sera*, c'est-à-dire à Henri II et à ses successeurs, son royaume d'Écosse et tous les droits qu'elle pouvait prétendre à la couronne d'Angleterre, dans le cas où elle viendrait à mourir sans enfants. Par le second, elle engageait l'Écosse à Henri II, et lui en abandonnait tous les revenus, jusqu'à l'entier remboursement des sommes dues à la France, évaluées à un million d'or. Enfin, par le troisième, elle protestait contre le consentement qu'elle avait donné aux articles envoyés par les états d'Écosse, et contre toute déclaration qui pourrait lui être arrachée plus tard, au préjudice des dispositions qu'elle venait de prendre en faveur de la France (3).

Cette intrigue immorale, qu'expliquent assez la fourberie qui caractérise la politique de cette époque, et la croyance que les rois pouvaient disposer de leurs peuples, cette intrigue accuse plus d'ambition que d'habileté réelle; car l'Écosse ne se laisserait pas plus donner à la France qu'elle ne s'était laissé prendre par l'Angleterre. Inutiles à Henri II, de pareils actes pouvaient devenir un danger pour Marie Stuart. Plus tard, en

(1) Keith, *Appendix*.

(2) Maitland, *History and Antiquities of Scotland*, p. 903.

(3) *Correspondance de Lamothe-Fénelon*, t. I, p. 425-431, et Labanoff, t. I, p. 50-56.

effet, elle fut obligée, ainsi que tous ceux qui les avaient conseillés, de les désavouer publiquement. La honte de ce désaveu fut tout le profit qu'ils en retirèrent. Il serait injuste à coup sûr d'en faire retomber la responsabilité sur Marie : elle n'avait que quinze ans; elle était habituée à regarder la France comme sa patrie, à ne se conduire que d'après les conseils du roi et de ses oncles. Mais quoique ces princes fussent les grands coupables, on ne saurait toutefois l'excuser complétement de s'être prêtée à cette leçon de duplicité, et d'avoir consenti, par le dernier de ces actes, à se jouer de sa parole.

Tout étant réglé, la cour quitta Fontainebleau pour se rendre à Paris. Les fiançailles eurent lieu le 19 avril 1558, dans la grande salle du Louvre, et la cérémonie du mariage le 24, dans l'église de Notre-Dame. Elle se célébra avec la plus grande solennité. Une galerie, avec un pavillon richement décoré, pour les deux jeunes époux et la cour, avait été dressée devant les portes de la cathédrale, afin que la foule pût mieux jouir du spectacle. A la cérémonie assistaient dix-sept évêques et abbés mitrés, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, le cardinal légat, le roi, la reine, le roi de Navarre, les princes et princesses, toute la cour en grande pompe. Le peuple encombrait le parvis de Notre-Dame; le cortége fut salué par des cris d'enthousiasme, qui redoublèrent à la vue de la belle et jeune épouse du dauphin. La bénédiction nuptiale fut donnée par le cardinal de Bourbon, assisté du cardinal de Lorraine. Aussitôt un héraut d'armes jeta parmi le peuple « une grosse somme d'or et d'argent, à grandes poignées, en annonçant le mariage et en criant : Largesse! largesse! largesse! »

Le soir il y eut souper, puis des danses mêlées des divertissements les plus étranges; jamais la somptueuse cour des Valois n'avait déployé plus de luxe et de magnificence (1). Les réjouissances durèrent plusieurs jours; l'Écosse s'y associa par des feux de joie et des festins populaires; les poëtes mêlèrent leurs

(1) Voy. la relation des *Cérémonies du mariage de Monseigneur le Dauphin avec la Reine d'Écosse*, tirée des archives de l'hôtel de ville, et publiée par TEULET : *Documents et Papiers d'État*, t. I.



chants aux bruits des fêtes. Celui qui devait plus tard vendre sa plume pour diffamer Marie tombée dans l'infortune, Buchanan, composa en l'honneur de la « Nymphe de Calédonie, » un épithalame qui est une de ses plus belles inspirations (1). Marie Stuart était heureuse alors! Reine dès son berceau, héritière par son mariage de l'un des plus beaux trônes du monde, comblée de tous les charmes extérieurs, de toutes les séductions de l'esprit, admirée, adorée d'une cour sans pareille : tout semblait se réunir pour lui promettre le bonheur; mais jamais tant de sourires et de légitimes espérances n'avaient caché tant de déceptions amères, de tragiques infortunes.

Après son mariage, Marie Stuart ne fut plus désignée en France que sous le nom de reine dauphine; et son époux, avec l'autorisation des commissaires écossais, prit le titre de roi dauphin. L'étiquette voulait alors que l'héritier du trône eût sa cour à part, et ne parût à la cour du roi et de la reine que dans les grandes occasions. Les deux jeunes époux se résignèrent sans peine à cet exil, ils se retirèrent à Villers-Coterêts. Elevés ensemble, ils s'aimaient par habitude peut-être autant que par inclination ; et si Marie Stuart n'eut pas de peine à dominer ce prince faible et timide, elle le rendit heureux par les soins affectueux dont elle ne cessa de l'entourer. Marguerite de France écrivait, peu après le mariage, à la reine douairière d'Écosse : « J'estime monseigneur très-heureux d'avoir une telle femme (2). »

Après avoir été traités avec distinction par Henri II, avec munificence par leur jeune souveraine, les commissaires écossais avaient obtenu la permission de retourner en Écosse. Ils s'embarquèrent à Dieppe. La tempête, après les avoir rudement ballottés, les obligea à rentrer dans le port, où ils tombèrent presque tous dangereusement malades. L'évêque d'Orkney, le comte de Rothes, Cassilis et lord Fleming, ainsi que plusieurs personnes de leur suite, moururent successivement en quelques

(1) *Francisci Valesii et Mariæ Stuartæ... epitalamium,* Georgii Buchani, *Scoti poemata.* Amsterdam, 1641, p. 337.

(2) Balcarras, M. S. *Advocate's library. Edinburgh.*

jours (1). Quelle que fût la cause de morts si subites, la malveillance et la crédulité ne manquèrent pas de les attribuer au poison et d'en accuser la France (2).

Les cinq qui avaient échappé à ce déplorable accident arrivèrent en Écosse au mois d'octobre. Après avoir rendu compte de leur mission, ils appuyèrent la demande de la couronne matrimoniale, qui avait été faite par le dauphin. Cette demande fut accordée : le Parlement décida que désormais l'époux de la reine serait désigné sous le nom de roi d'Écosse, que les lettres patentes, que la monnaie et le sceau de l'État porteraient pendant toute la durée du mariage : « François et Marie, roi et reine d'Écosse, dauphin et dauphine du Viennois. » En outre, un acte du Parlement naturalisait en Écosse tous les Français, comme Henri II avait naturalisé en France tous les Écossais (3).

Peu de jours auparavant, il était survenu en Angleterre un événement qui devait avoir sur les destinées de la reine d'Écosse les plus funestes conséquences. Marie Tudor était morte le 17 novembre, pendant que se négociait la paix entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Elle ne laissait point d'enfants. Élisabeth, fille de Anne Boleyn, avait été déclarée illégitime par un Parlement docile, à l'époque où Henri VIII avait fait décapiter la mère. Il semblait que ce fût à Marie Stuart, petite fille de Marguerite Tudor (4), que dût revenir la couronne d'Angleterre. Mais le même pouvoir qui avait déclaré Élisabeth inhabile à régner s'empressa, à la mort de sa sœur, de reconnaître ses droits, et personne ne songea à les contester.

Elisabeth avait vingt-cinq ans (5). Impliquée dans plusieurs

(1) Keith ; Tytler, t. V, p. 29.

(2) Knox et Buchanan ont transmis ce bruit comme un fait avéré : « For » whitter it was by ane italian posset, or by french fogges, or by the potage » of thare potingar (he was a frenchman), thare departit fra this lyef... » Knox, t. I. pag. 263.

(3) *Acta Parliamentorum*, t. II, p. 504-507, et Keith. Voy. dans Teulet, *Lettres de naturalisation accordées par Henri II aux Écossais.*

(4) Marguerite Tudor, sœur aînée de Henri VIII, avait été mariée en premières noces à Jacques IV d'Écosse.

(5) Elle était née le 7 septembre 1533.

complots contre le gouvernement de sa sœur, elle avait été, sous le règne de cette princesse, tenue éloignée de la cour, deux fois arrêtée et mise en prison. Elle n'avait dû, dit-on, qu'à l'intercession de Philippe II de ne point monter sur l'échafaud. Giovanni Michele la dépeint ainsi (1) :

« Élisabeth est plutôt gracieuse que belle ; elle est grande et bien faite ; elle a le teint olivâtre, de beaux yeux bleus, et par dessus tout une jolie main qu'elle aime à montrer. » Elle avait, pendant sa disgrâce, profité de sa retraite pour mettre son instruction au niveau de ses facultés, et cherché à faire oublier, par des occupations sérieuses, le scandale de ses premières amours, à l'âge de quinze ans, avec le grand amiral, lord Seymour de Sudeley (2). A seize ans, au dire de son précepteur, elle joignait à un entendement solide beaucoup de courtoisie et de dignité. Il loue la vigueur de son esprit, la vivacité de son intelligence, son application et sa mémoire. « Elle parle, » dit-il, « le français et l'italien aussi facilement que l'anglais, le latin couramment, avec propriété et jugement ; elle a aussi parlé le grec avec moi quelquefois, et assez bien (3). » Elle se piquait d'être habile musicienne, et surtout de danser avec grâce. Mais cette solide instruction, Élisabeth la gâtait souvent par l'affectation et le pédantisme, sa correspondance en fait foi ; comme elle gâtait ce qu'il y avait de bien dans sa personne, par la haute opinion qu'elle avait de sa beauté, par une vanité qui touchait à la sottise, et par la fantastique extravagance de ses accoutrements. Avare comme son aïeul, emportée et violente comme son père, elle était autant, et plus que l'un et l'autre, altière et despotique. Mais à cette époque la nation anglaise, surtout la noblesse, était assouplie au joug des Tudors.

Dans la lutte qui allait s'engager entre les deux reines d'Écosse et d'Angleterre, c'était moins encore la jalousie d'Éli-

(1) « Elisabetha é più tosto graziosa che bella ; di persona grande e ben » formata, olivastra de complexione, belli occhi, e sopra tutto bella mano della » quale ne fa professione. » *Rapports des ambassadeurs vénitiens.*

(2) HAYNES, p. 96 et 99.

(3) *Lettres d'Ascham*, 1550, dans miss STRICKLAND : *Queens of England.*

sabeth, qui devait être fatale à Marie Stuart, que la haine et l'astuce de Cecil. William Cecil, qui fut à la fois le bon et le mauvais génie de sa souveraine, avait embrassé la Réforme sous le règne d'Édouard VI. Quoique laïque, il fut nommé recteur de Wimbledon (1), et en occupa le presbytère. Il fut plus tard secrétaire du jeune roi. Accusé de complicité dans la conjuration ourdie par le duc de Northumberland pour mettre Jane Grey sur le trône, il avait cherché à regagner les bonnes grâces de Marie Tudor, par un retour plus ou moins sincère à la foi catholique (2). Mais cette reine ne se fia jamais à lui et le laissa sans emploi. Il reporta alors ses adorations vers le soleil levant : il devint le conseiller secret d'Élisabeth, puis son ministre lorsqu'elle fut montée sur le trône (3). Il était, malgré sa profession de catholicisme, attaché à la Réforme, plus sans doute par politique que par conviction religieuse; car il devait ressembler beaucoup à la plupart des lords anglais, qui n'avaient d'autre religion que leur intérêt, et qui, au dire de l'ambassadeur de Venise à Londres, « eussent embrassé, au gré de leur souverain, le judaïsme ou le mahométisme (4). » Cecil était un homme profondément rusé, « brutalement anglais, » dit un ambassadeur espagnol (5). Jamais homme d'État ne

(1) Petit village près de Londres.

(2) Le docteur Naves, dans ses *Mémoires de lord Burghley*, cite un certificat, écrit de la main de l'intendant de Cecil et signé de lui-même, ainsi conçu: *Livre des Pasques de Wimbledon*, 1556. Noms des paroissiens de Wimbledon qui ont été confessés, et ont reçu le sacrement de l'autel : mon maître William Cecil, et ma maîtresse Mildreade sa femme, etc.

(3) Philopater, p. 24-26, et Lingard, traduit par M. de Wailly, édition Charpentier, 1844, t. IV, p. 2.

(4) *Rapports des ambassadeurs vénitiens*, et H. Martin, *Histoire de France*, 4e édit., t. VIII, p. 434.

(5) Voici le portrait que traçait de Cecil, en 1568, D. Gueran de Espès, ambassadeur de Philippe II : « Hombre de baja parte, pero muy astuto, » falso, mentiroso, y lleno de todo engaño, grande herege, y tan zaño Ingles » que cree todos los principes cristianos no ser parte para hacer daño al » señor de aquella isla; y assi con los ministros dellos se trata con grande » arrogancia. » *Relacion del Embajador* D. Gueran de Espès : *Papiers de Simancas*, et dans Teulet, t. V, p. 47.

pratiqua aussi effrontément la maxime, que la fin justifie les moyens. Il fut à la fois l'inspirateur de la politique d'Élisabeth et, quoique contrarié par les hésitations de sa maîtresse, le promoteur rusé et opiniâtre des mesures hardies. C'est à lui que doit revenir la plus grande part dans la gloire ou la honte de ce long règne.

Les protestants, opprimés sous Marie Tudor, avaient vu avec une vive satisfaction l'avénement au trône d'une princesse qu'ils regardaient comme leur coreligionnaire. De leur côté, les catholiques ne s'alarmaient pas trop : si Élisabeth avait été élevée dans la Réforme, elle s'était décidée, à l'instigation de sa sœur et sans trop de résistance, à entendre la messe ; elle avait même ouvert une chapelle catholique dans sa maison (1). Au fond du cœur, elle était indifférente à l'une et à l'autre foi (2); son intérêt seul devait être la règle de sa conduite en religion aussi bien qu'en politique.

(1) *Dépêches de Noailles*, et LINGARD, t. III, p. 484.

(2) Cette indifférence d'Élisabeth, en matière de foi, n'est pas une supposition gratuite. Les doctrines du catholicisme lui convenaient beaucoup mieux que celles de la Réforme; elle détestait particulièrement Knox et ses prédications démagogiques. Au mois d'avril 1559, elle dit au duc de Feria qu'elle croyait à peu près comme les catholiques, car elle tenait pour certain que Dieu était réellement présent dans le sacrement. (*De Feria à Philippe II*, 29 avril 1559, *Archives de Simancas.*) Un an plus tard, après avoir rétabli le protestantisme dans ses États, elle disait à de Quadra, l'ambassadeur d'Espagne, qu'elle était aussi bonne catholique que lui. « Vinó á » decirme que era tan catolica como yo, y que hacia á Dios testigo de que lo » que ella creia, no era diferente de lo que todos los catolicos de su Reyno » creian. Dijele que como disimulaba en cosa desta calidad contra su concien- » cia, y contra la de los pobres subditos que por su ejemplo dejaban la religion » verdadera, y contra su honor proprio, que padeceria grandemente haciendo » mudanzas en cosa en que no se sufria hacer la menor del mundo; respon- » dióme que era forzada *ad tempus*, y que si yo supiese lo que á esto le habia » forzado, que sabia que la tendria por escusada. » (*De Quadra à l'évêque d'Arras*, 3 juin 1560, *Archives de Simancas.*) On peut voir, dans M. MIGNET, t. I, p. 55, un passage d'une lettre du même ambassadeur à Philippe II, conçu à peu près dans les mêmes termes. Enfin, plus tard encore, lorsque Élisabeth désirait épouser Leicester, on offrait au roi d'Espagne, s'il voulait favoriser ce mariage, de rétablir le catholicisme en Angleterre. On trouve de curieux détails à ce sujet dans M. FROUDE, *History of England*, t. VII, *passim*.

Élisabeth ne se hâta point de se prononcer; elle se contenta de suspendre les persécutions religieuses. En même temps, elle fit part au pape de son avénement au trône. Paul IV répondit assez mal à cette avance; il demanda qu'avant tout Élisabeth soumît ses droits à l'examen du Saint-Siége. C'était les contester et, par conséquent, la légitimité de sa naissance, au moment même où une rivale se posait en prétendante à la succession de Marie Tudor : la reine d'Écosse, à l'instigation de Henri II et des Guise, venait d'ajouter à ses titres celui de reine d'Angleterre et d'Irlande. Dès ce jour le parti d'Élisabeth fut pris; puisque les catholiques mettaient en doute sa légitimité, il ne lui restait plus qu'à s'appuyer sur les protestants. Elle commença par rétablir le rituel anglican, mais s'arrêta là, car elle avait des ménagements à garder. Le Parlement se montra moins timide. Elue sous une influence protestante, la Chambre des communes rétablit les Statuts de Henri VIII et d'Edouard VI, malgré les protestations des évêques et d'un grand nombre de lords.

En embrassant le protestantisme, Élisabeth s'assurait l'appui des réformés de France et d'Écosse. Elle chercha à conserver en même temps l'amitié de Philippe II. Ce prince, après la mort de Marie Tudor, avait songé à épouser la nouvelle reine; quoique le rétablissement du protestantisme rendît ce mariage impossible, les relations amicales continuèrent entre l'Angleterre et l'Espagne. Philippe II, qui savait au besoin faire céder sa foi à son intérêt politique, aimait mieux voir une reine hérétique sur le trône d'Angleterre que de laisser une reine catholique réunir sur sa tête les trois couronnes de France, d'Angleterre et d'Écosse. Aussi protesta-t-il qu'il ne séparerait point sa cause de celle d'Élisabeth; et quand le pape menaça d'excommunier cette princesse, il s'y opposa de toute sa force (1).

Dans ce moment, les intérêts des deux royaumes étaient encore étroitement unis : la paix n'était point faite; les négo-

(1) *Archives de Simancas;* Mignet, *Marie Stuart*, t. I, et *Appendice A*, et M. Froude, *History of England*, t. VII.

ciations, suspendues par la mort de Marie Tudor, furent reprises à Câteau-Cambrésis. La lassitude des deux partis devait rendre l'accord facile ; mais Élisabeth exigeait que l'Écosse fût comprise dans les négociations. Elle l'obtint : après le traité général, signé le 2 avril 1559, un traité particulier fut conclu, qui réglait tous les différends entre l'Écosse et l'Angleterre (1). Marie Stuart et François le ratifièrent, en présence des plénipotentiaires anglais, en protestant de leur vif désir de maintenir la paix. Cependant, s'il faut en croire Melvil, le cardinal de Lorraine faisait graver sur la vaisselle et les meubles de Marie Stuart les armes d'Angleterre (2) ; et, quelque temps après, Henri II, dans le grand tournoi où il fut blessé, ordonnait qu'elles fussent suspendues sur la tribune des juges et portées par les hérauts du dauphin. C'est du moins ce dont se plaignit plus tard Élisabeth (3).

Le titre de reine d'Angleterre était tout aussi vain pour Marie Stuart que l'était pour Élisabeth celui de reine de France, qu'elle avait pris en montant sur le trône, à l'imitation de ses prédécesseurs. Mais l'Angleterre y vit une provocation, et cette imprudence, qui était destinée à colorer plus tard toutes les perfidies d'Élisabeth, fournit sur-le-champ à Cecil un prétexte de reprendre les projets de Henri VIII et du Protecteur sur le royaume d'Écosse. Aider secrètement, à la faveur de la paix, les révoltes des protestants, les provoquer au besoin ; substituer à l'influence de la France l'influence anglaise ; marier Élisabeth au comte d'Arran, et par ce mariage supplanter Marie Stuart, pour ne faire qu'un seul royaume de l'Angleterre et de l'Écosse : tel fut le plan que conçut Cecil et qu'il devait poursuivre à outrance. L'occasion était favorable : la

(1) Melvil dit que ce traité fut signé au nom de François et Marie, *Roi et Reine d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande*, ce qui fit sourire le duc d'Albe et le cardinal Granvelle, qui ne purent s'empêcher de dire : « Voilà qui engen» drera une nouvelle besogne, avant qu'il soit peu. » MELVIL, *Mémoires*, p. 76. Edit. du *Bannatyne club*.

(2) MELVIL, p. 76.

(3) *Responsum... serenissimæ Angliæ Reginæ*, 15 *aprilis* 1560. TEULET, t. I, p. 436.

France commençait à être agitée par les dissensions religieuses ; en Écosse, la guerre était déjà engagée entre le parti de la Réforme et le gouvernement. Avant de retracer les phases de la lutte, il est nécessaire de faire connaître les progrès de la Réforme, et les forces des deux partis qui allaient se disputer le pouvoir pendant de longues années.

Nulle Église peut-être n'était autant que celle d'Écosse préparée à recevoir la Réforme, quand souffla sur l'Europe le vent de la révolution religieuse. La funeste habitude des rois de conférer à leurs bâtards, ou aux cadets des grandes maisons, les plus hautes dignités ecclésiastiques ; l'ignorance des prélats, leur orgueil, leur avarice, la corruption d'un grand nombre d'entre eux avaient rendu méprisables et odieuses, non-seulement les personnes, mais encore les doctrines. D'un autre côté, les barons, « race pauvre et famélique, qui se souciaient, pour la plupart, aussi peu de Dieu que du diable, couvaient de l'œil, comme une bande de loups affamés, les richesses et le bien-être du clergé (1). » Les prédicateurs du nouvel Évangile n'avaient qu'à paraître pour profiter de ces dispositions du peuple et de la noblesse.

Dès le règne de Jacques V, la Réforme avait eu en Écosse des partisans et quelques martyrs ; mais ce fut seulement après la mort de ce prince qu'elle commença à faire de sérieux progrès. Le comte d'Arran, au commencement de sa régence, avait accordé sa protection aux réformés ; Marie de Lorraine, tant qu'elle avait eu besoin d'eux, ou qu'elle n'avait point redouté leurs intrigues avec l'Angleterre, leur avait montré plus que de la tolérance. Grâce à cette double faveur, leur nombre s'était considérablement accru. L'assassinat du cardinal Beaton arrêta ce mouvement, non-seulement à cause de l'horreur générale qu'il avait inspirée, mais parce que les assassins, qui étaient les chefs de la religion nouvelle, avaient été, comme on l'a vu, transportés hors de leur pays. C'était à Knox qu'il était réservé de fonder définitivement l'Église d'Écosse.

(1) Froude, *History of England*, t. VII, p. 108.



Rendu à la liberté en 1551, après trois ans de détention sur les galères du roi de France, le réformateur s'était retiré en Angleterre, où il aida Cranmer à établir l'Église anglicane. Forcé de fuir à l'avénement de Marie Tudor, il se réfugia à Francfort, puis à Genève auprès de Calvin, son maître et son ami, dont les doctrines allaient beaucoup mieux que le protestantisme d'Édouard VI aux exagérations de son caractère et de son esprit. Poussé par les exhortations du réformateur français, il rentra dans sa patrie en 1555, résolu à y établir la Réforme « sur la seule Parole de Dieu (1). »

Pendant son absence, il s'était formé autour de quelques réfugiés, qui avaient fui l'Angleterre pour échapper aux persécutions de Marie Tudor, de petites congrégations, sur lesquelles la régente avait fermé les yeux, tant qu'elles n'avaient point troublé la paix du royaume. Le terrain était bien préparé; Knox se mit à l'œuvre. Il se contenta d'abord de prêcher dans la maison d'un bourgeois d'Édimbourg, en présence de quelques amis. Bientôt il compta parmi ses auditeurs plusieurs personnages qui devaient plus tard jouer un rôle politique dans leur pays : Erskine de Dun, d'une ancienne famille et d'une instruction supérieure à son siècle, James Sandilands, communément appelé lord Saint-John parce qu'il était prieur des chevaliers de Saint-Jean, Archibald, lord Lorn, fils du comte d'Argyle, John Erskine, plus tard régent sous le nom de comte de Mar, les comtes de Glencairn et Marshal, et le fameux James Stuart, prieur de Saint-André.

Ses succès enhardirent Knox; il conseilla à ses disciples d'oser se séparer publiquement de l'Église catholique. La question fut débattue; après quelques discussions, il fut résolu que la séparation aurait lieu (2). Le clergé catholique, peu inquiet jusque-là, s'émut de cette résolution; Knox fut cité à comparaître à Édimbourg devant une commission ecclésiastique. Il obéit; mais au lieu d'accusateurs, grâce sans doute à l'humeur accommodante de la régente, il ne trouva autour du tribunal

(1) Knox, t. I; Tytler, t. V, p. 33, 34, 35.
(2) Mc Crie, *Life of Knox*, t. I, p. 176 et 177.

que des disciples dévoués. Il en profita pour prêcher avec une ardeur nouvelle, et, son orgueil s'exaltant, il alla jusqu'à adresser à Marie de Lorraine une lettre, par laquelle il l'engageait non-seulement à protéger les réformés, mais à se convertir elle-même et à venir entendre ses prédications.

Au milieu de ses succès, Knox fut invité à venir prêcher à Genève. Tout aurait dû le retenir; il partit néanmoins, abandonnant son œuvre et ses disciples. Le troupeau délaissé ne resta point sans pasteurs; d'autres prédicateurs se chargèrent d'annoncer sur divers points la vraie Parole de Dieu. L'absence de Knox avait donné de l'audace à ses adversaires : l'archevêque de Saint-André représenta à Marie de Lorraine qu'elle était tenue, en sa qualité de régente, à défendre l'Église établie. Cédant aux remontrances du prélat, elle somma Methven, qui de marchand s'était fait apôtre, et les plus violents des prédicateurs à comparaître à Holyrood, devant une assemblée du clergé, pour y rendre compte de leurs doctrines. Au jour indiqué, les disciples s'assemblèrent en tumulte autour du palais; quelques-uns pénétrèrent jusqu'à la régente : « Madame, » dit celui qui portait la parole au nom de ses compagnons, « nous savons que ce qui se passe est le fait de la méchanceté de ces oiseaux de gibet (les évêques), et de ce bâtard qui est à côté de vous (l'archevêque de Saint-André). Nous le disons devant Dieu, nous aurons notre tour. Ils nous oppriment, nous et nos tenanciers, pour nourrir leurs ventres oisifs; ils troublent nos prédicateurs et voudraient nous assassiner tous. Devons-nous le souffrir plus longtemps? Non, madame, cela ne sera pas. » En même temps ils se couvrirent de leurs casques d'acier, en signe de défi. La régente ne montra ni colère ni frayeur. Après avoir cherché, par des paroles pleines de douceur, à calmer l'irritation de ces hommes hautains, elle retira les ordres qu'elle avait donnés, et promit de se faire juge elle-même de la controverse entre eux et les évêques (1).

Cette modération ne fit qu'encourager les réformés à oser davantage. C'était une coutume ancienne de célébrer, le 1er septembre

(1) Knox, t. I, p. 257 et 258; Keith; Spottiswoode, etc.



tembre, la fête de saint Giles, patron d'Édimbourg, et de faire une procession dans laquelle la statue du saint était portée en grande pompe. Au milieu de la procession, quelques réformés, sous prétexte d'aider à porter la statue, s'en saisirent et la réduisirent en pièces. Ils se ruèrent ensuite sur les prêtres et les moines, qui s'enfuirent en désordre, au milieu des huées et des insultes de la populace (1). Les coupables ne furent ni punis ni même recherchés. Voyant qu'on usait envers eux de « peu de cruauté, » les chefs du parti songèrent à rappeler Knox ; en attendant, ils formèrent, le 3 décembre, une association ou *covenant*, par lequel ils s'engageaient solennellement, « en présence de la majesté de Dieu et de sa Congrégation, » à travailler de toutes leurs forces à établir la vraie parole du Christ, à défendre leurs ministres au péril de leurs vies et de leurs biens. Ensuite, parlant des prêtres catholiques comme des membres de Satan, ils les anathématisèrent et dénoncèrent à la vengeance publique les superstitions, l'idolâtrie et les abominations de l'Église de Rome (2).

Ce *covenant* fut signé à Édimbourg par les comtes Glencairn, Argyle, Morton, par lord Lorn, Erskine de Dun, James Stuart et plusieurs nobles d'un rang inférieur. Les Lords de la Congrégation, — c'est ainsi qu'on nomma les signataires du covenant, — travaillèrent sur-le-champ à l'établissement de leur religion. Ils décidèrent qu'à l'avenir les *prières communes* (3) seraient lues dans toutes les églises avec des leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament, et que les curés qui se refuseraient à cette lecture seraient remplacés par les personnes les plus qualifiées de la paroisse. Ils se mirent en devoir de faire exécuter ces décisions dans les districts qui leur étaient soumis (4).

C'était toute une révolution. En dénonçant les catholiques à

(1) Knox, t. I, p. 261, et Tytler.

(2) Knox ; Keith ; Tytler, t. V, p. 42.

(3) Ils désignaient par là le livre de prières, rédigé en Angleterre sous Édouard VI.

(4) Knox ; Keith ; Tytler, t. V, p. 43.

la vengeance publique, en remplaçant les curés des paroisses, quelques nobles, de leur propre autorité, se substituaient au pouvoir légitime, et, sous prétexte de liberté de conscience, décrétaient à leur profit le despotisme et la persécution. Cette usurpation était intolérable ; il fallait, ou que le pouvoir résistât, ou qu'il se fît le complice des réformés contre les catholiques.

Le clergé tout entier s'alarma, et représenta avec raison à la régente que la conduite de la Congrégation touchait à la trahison ; que le catholicisme, étant la religion établie, avait droit à la protection du souverain et à celle des lois, que quelques audacieux foulaient aux pieds, en s'arrogeant le droit d'en faire de nouvelles (1). La régente était fort embarrassée. L'archevêque de Saint-André crut intimider ses adversaires par un acte de sévérité. Un curé apostat du comté d'Angus, Walter Miln, avait été condamné à mort du temps du cardinal Beaton ; mais il avait, en se cachant, échappé au supplice. Découvert dans sa retraite, il dut monter sur le bûcher, malgré son grand âge et ses infirmités (28 avril 1558) (2).

Cette impitoyable exécution excita l'horreur parmi le peuple, et l'indignation parmi les chefs de la Réforme. Marie de Lorraine affirma qu'elle en était innocente; l'odieux en retomba tout entier sur le clergé. Des émissaires parcoururent le pays, et gagnèrent à la Réforme de nouveaux adhérents. Se sentant renforcés, les Lords de la Congrégation présentèrent des remontrances contre les persécutions dont ils étaient, disaient-ils, l'objet, et contre les abus qui allaient toujours croissant. A ces représentations était joint un plan de réforme dont ils demandaient l'acceptation en termes modérés en apparence, mais qui, au fond, étaient menaçants : on y sentait le souffle de la révolte prête à éclater, pour peu qu'il ne fût pas fait droit à leurs exigences (3).

La régente ne pouvait approuver une conduite aussi illé-

(1) Tytler, t. V, p. 43 et 44.
(2) Mc Crie; Knox; Spottiswoode.
(3) Knox; Spottiswoode; Keith, et Tytler, t. V, p. 45, 46 et 47.

gale ; cependant, quand la pétition fut présentée à Holyrood par James Sandilands, elle promit de la prendre en considération, et assura les réformés de sa protection (1). Les catholiques, quoique mécontents de tant de tolérance, proposèrent un compromis ; les Lords de la Congrégation le rejetèrent (2), et rédigèrent une protestation adressée au Parlement, dans laquelle, après s'être plaints qu'on chargeât leurs consciences de cérémonies idolâtriques, ils déclaraient que désormais ils entendaient pratiquer leur religion, sans danger pour leurs vies ni leurs biens. Il n'y avait là rien que de raisonnable ; mais ils ajoutaient qu'aucun blâme ne devrait leur être imputé, si l'extirpation sommaire et violente des abus si longtemps tolérés amenait des troubles et des luttes dans le royaume (3). Ainsi c'était à la guerre civile qu'ils en appelaient, si on leur refusait, non pas la liberté de conscience, mais l'oppression de ceux qui en religion ne pensaient point comme eux.

Marie de Lorraine, quoique poussée à bout, aurait voulu à tout prix éviter la guerre ; elle n'était plus maîtresse de suivre ses inspirations. La cour de France, et surtout les Guise, exigeaient qu'elle ne gardât plus de ménagements avec les protestants ; ils lui reprochaient de n'avoir déjà montré que trop de condescendance (4). Elle dut céder, malgré son penchant à la conciliation ; la rupture eut lieu au printemps de 1559.

Au mois de mars de cette année, les Lords de la Congrégation ayant demandé que les évêques fussent élus par les habitants des diocèses, et les curés par ceux des paroisses, la régente répondit par un refus péremptoire ; peu après, elle défendit que les prières publiques fussent faites en une autre langue que le latin. Cette défense fut suivie d'une proclamation qui prescrivait l'uniformité du culte, et ordonnait à tous les sujets d'assister à la messe (5). Les réformés députèrent le

(1) Knox ; Tytler, p. 48.
(2) Knox ; Tytler, p. 49.
(3) Knox ; Spottiswoode ; Tytler, t. V, p. 50 et 51.
(4) *Mémoires de Castelnau*, dans Jebb, t. II, p. 446.
(5) Knox ; Spottiswoode ; Keith ; Tytler, t. V, p. 53 et 54.

comte de Glencairn et sir Hugh Campbell pour faire des représentations. L'entretien fut d'abord calme de part et d'autre; mais peu à peu la régente se laissant aller à l'emportement : « Je ferai taire vos prédicateurs, » s'écria-t-elle, « quand ils parleraient aussi haut que saint Paul. » Les députés lui ayant rappelé ses promesses : « Les promesses, » reprit-elle, « on ne doit en exiger l'accomplissement des princes que si elles peuvent être tenues conformément à leur dignité. » A cette parole imprudente, les députés répondirent avec indignation : « Madame, si vous êtes résolue à ne garder aucune foi avec vos sujets, nous cesserons de vous obéir. C'est à Votre Grâce à considérer les calamités que peut entraîner une telle résolution (1). »

Cette réponse fit réfléchir la régente; mais tout accord était plus impossible que jamais : Knox venait de rentrer en Écosse (2 mai 1559); sa parole n'était guère propre à concilier les esprits. Sur ces entrefaites, la ville de Perth ayant embrassé publiquement la Réforme, la régente renouvela l'ordre de rétablir la messe partout où elle avait été abolie, et cita les prédicateurs à comparaître à Stirling, le 10 mai, pour y répondre devant le Parlement des accusations portées contre eux. Dès que ces ordres furent connus, les réformés s'assemblèrent en tumulte; une foule considérable s'avança jusqu'à Perth. La régente, alarmée, consentit, si les réformés voulaient se séparer, à ne pas poursuivre les prédicateurs et à traiter d'un accommodement. Soit que le rassemblement ne se fût pas dispersé, comme le dit Knox (2), soit que la régente n'eût pas eu l'intention de tenir sa promesse, les prédicateurs n'ayant pas comparu furent déclarés rebelles. L'irritation fut grande parmi les réformés; Erskine de Dun, qui avait reçu la parole de Marie de Lorraine, les engagea, puisqu'ils étaient en nombre, à se préparer « aux coups extrêmes, » et Knox saisit cette occasion de prêcher contre l'idolâtrie, avec cette fougue ardente mêlée de bouffonnerie qui caractérise son éloquence.

(1) KNOX; SPOTTISWOODE; KEITH; TYTLER, t. V, p. 54; miss STRICKLAND, t. II, p. 219.
(2) KNOX, t. I, p. 318.

La foule, déjà excitée, ne connut plus de frein. Ces paroles du prophète démagogue (1) : « Abattez les nids, afin que les corbeaux ne puissent pas les rebâtir, » produisirent leur effet. En un instant il n'y eut plus que tumulte et confusion : la foule se rua sur la cathédrale, les images et les statues furent brisées, les autels renversés au milieu d'un affreux mélange de pillage et de dévastation ; il ne resta debout que les murs. Le couvent des Moines-Gris, celui des Moines-Noirs, l'église des Chartreux eurent le même sort. La destruction a aussi son ivresse : excités par l'éloquence de Knox et poussés par le désir du pillage, les novateurs couvrirent l'Écosse de ruines ; les tombeaux même ne furent pas respectés (2).

En apprenant ces scènes, Marie de Lorraine entra dans une grande colère ; elle jura de raser Perth et de semer du sel sur ses débris. Elle convoqua à la défense du royaume le duc de Châtellerault, les comtes d'Athol, de Huntley, et d'Oysel qui commandait les troupes françaises.

Le 18 mai, elle s'avança vers Perth, où les réformés organisaient leurs forces. A son approche, ils écrivirent trois lettres pour expliquer et justifier leur conduite. La première était adressée à la régente ; tout en s'y déclarant sujets fidèles, ils se disaient prêts à recourir à l'épée, si la persécution continuait à sévir contre eux et contre leurs frères. Dans la seconde, destinée aux nobles des deux partis, ils se justifiaient auprès de ceux qui n'avaient pas embrassé leur cause, par l'exemple des prophètes et des apôtres, dont les opinions n'avaient pas été non plus celles de leur siècle ; aux autres qui, après avoir embrassé leur querelle, semblaient vouloir l'abandonner, ils prédisaient le sort d'Ananias et de Saphire. La troisième, enfin, était pour la « génération de l'Antechrist, les prélats pestilentiels et leurs tonsurés en Écosse ; » elle contenait, avec les anathèmes les plus terribles, les injures les plus grossières, et les menaçait, s'ils persistaient dans leur idolâtrie et leur

(1) « Pull down the nests, that the crows might not build again. »

(2) Knox, t. I, p. 319 et suiv. ; Tytler, t. V, p. 58 et suiv. ; miss Strickland, t. II, p. 221 et suiv. ; *Memoirs of Kirkaldy*, p. 113 et 114.

cruauté, d'une guerre d'extermination comme celle que fit Josué aux Chananéens (1).

Tant d'insolence ne pouvait qu'irriter davantage Marie de Lorraine; cependant, grâce à la médiation du comte d'Argyle et de lord James Stuart, elle consentit, malgré la supériorité de ses forces, à entrer en accommodement avec les rebelles, à la condition que les deux armées se disperseraient, et qu'elle rentrerait dans Perth avec sa suite, mais sans y introduire aucun soldat français. Les autres différends devaient être réglés dans le prochain Parlement (2). Avant de se séparer, les réformés s'engagèrent, en signant un nouveau *covenant*, à défendre, par tous les moyens en leur pouvoir, la Congrégation et chacun de ses membres (3).

Le 29 mai, la régente reprit possession de Perth. Son premier soin fut de destituer le prévôt et les autres magistrats qui n'avaient rien fait pour arrêter le pillage et la dévastation ; un corps de troupes composé d'Écossais, à la solde de la France, fut chargé de la garde de la ville. Les réformés virent dans cette conduite une infraction aux conventions qui avaient été faites; ils reprirent les armes. Le comte d'Argyle et lord James, qui étaient restés jusque-là auprès de la régente, l'abandonnèrent sous prétexte qu'elle avait manqué à ses promesses; quelques autres nobles les imitèrent. Le 4 juin, toutes les forces de la Réforme se trouvèrent réunies à Saint-André. Knox était là; à la suite de ses prédications, les excès commis à Perth recommencèrent à Crail, à Antrusther, à Cupar, et surtout à Saint-André. La métropole de l'Écosse fut rasée, ainsi que les couvents des Dominicains et des Franciscains (4). De Saint-André, les réformés marchèrent sur Perth et la reprirent de vive force. Ils s'emparèrent ensuite de Stir-

(1) Knox; Keith; Tytler, t. V, p. 60-62; miss Strickland, etc.

(2) Knox; Tytler; miss Strickland.

(3) Knox. Parmi les signataires de ce nouveau *covenant*, se trouvent les noms du comte d'Argyle et de lord James; ce qui prouve que, quoique dans le camp de la régente, ils faisaient cause commune avec la Congrégation.

(4) Knox, et Tytler, t. V, p. 64 et suiv.; miss Strickland, etc.

ling, de Linlithgow, et menacèrent Édimbourg. La régente, qui s'y était retirée, s'enfuit à l'approche de ses ennemis et alla s'enfermer dans le château de Dunbar. La capitale ouvrit ses portes, l'armée de la Congrégation y entra en triomphe, le 29 juin 1559; chacun de ses pas avait été marqué par la ruine des monuments religieux (1).

Quelque rapides qu'eussent été les succès obtenus par les réformés, il était évident qu'ils ne pourraient les maintenir longtemps, car ils auraient tôt ou tard à compter avec les forces de la France; aussi toutes leurs espérances se tournèrent-elles vers l'Angleterre. Dès le milieu de juin, le gouverneur de Berwick écrivait que les rebelles écossais comptaient sur l'assistance d'Élisabeth et songeaient à proposer un mariage : « Vous savez où, » disait-il à son correspondant (2). Le prétendant auquel il était fait allusion était le comte d'Arran, fils aîné du duc de Châtelleraut; « son mariage avec Élisabeth eût été un moyen de réunir l'Écosse à l'Angleterre (3), » et par conséquent de déposséder Marie Stuart. Rien ne pouvait plaire davantage à Cecil; aussi se mit-il en mesure de faire venir secrètement de France le jeune lord.

Cependant les réformés entraient en correspondance avec les ministres et les agents anglais. Ce fut John Knox et Kirkaldy de Grange, un de ces pauvres lairds aussi légers de conscience que d'argent, qui se chargèrent de faire connaître les vœux et les besoins de la Congrégation. Ce que désiraient les réformés, c'était l'établissement de la religion du Christ, l'expulsion des Français et l'alliance avec l'Angleterre, alliance qui n'était pas moins nécessaire, disaient-ils, à l'un qu'à l'autre royaume; ce qu'il leur fallait pour réussir, c'était l'appui d'Élisabeth (4). Ces propositions ne devaient point trop déplaire

(1) *Instructions du sieur du Fresnoy, envoyé par la reine régente*, dans TEULET, t. I, p. 327; KNOX; KEITH; TYTLER.

(2) *Sir James Croft à sir Thomas Parry*, 14 juin 1557, THORPE, *Calendar of State papers*, t. I, p. 109.

(3) *Throckmorton au conseil*, FORBES, t. I, p. 144.

(4) *Kirkaldy à Cecil*, 23 juin, et à *sir Henri Percy*, 1er juillet; *Knox à Cecil*, 28 juin, *et à Percy*, 1er juillet 1559, THORPE, t. I, p. 110 et 111.

à l'adroite reine ; cependant elle hésitait. Soutenir des sujets révoltés contre des princes avec qui elle venait de signer un traité de paix, s'allier avec des hommes sans foi et sans consistance qui avaient toujours besoin d'argent, avec un démagogue dont elle détestait et les doctrines et la personne (1), c'était se déshonorer, s'exposer peut-être à de graves périls. Cecil était plus résolu ; toutefois, il ne voulait agir qu'avec précaution. Il demanda qu'on lui fît connaître, en cas que l'Angleterre fournît des secours, « de quelle espèce serait l'amitié entre les deux royaumes, si elle serait perpétuelle. » Il promit, en attendant, de ne point laisser opprimer l'Écosse par un pouvoir étranger. Quelques jours après, il annonça formellement son intention d'essayer d'abord des promesses avec les réformés écossais, puis de les aider avec de l'argent, et enfin par les armes ; il chargea James Croft de les encourager, de les rassurer contre les attaques de la France ; il ajoutait : « Faites tous vos efforts pour attiser le feu ; car s'il venait à s'éteindre, on ne retrouverait plus une aussi belle occasion (2). »

Forts de ces encouragements, les Lords de la Congrégation se décidèrent à adresser à Élisabeth une demande collective et pour ainsi dire officielle. L'union de l'Angleterre et de l'Écosse, disaient-ils, quoique désirée depuis longtemps par les plus sages, avait été vainement tentée jusque-là ; l'occasion de l'accomplir semblait s'offrir d'elle-même en ce moment. Ils avaient entrepris « le grand combat contre Satan et l'idolâtrie ; » sachant que Sa Grâce poursuivait une œuvre semblable, ils lui demandaient instamment, dans leur danger, l'aide

(1) Élisabeth ne revint jamais de ses préventions contre Knox, malgré tous les services qu'il lui avait rendus en Écosse, et tout ce qui avait pu être dit en sa faveur ; Cecil dut même recommander à ses correspondants de ne plus le nommer. « De tous les noms, celui de Knox est le plus odieux » ici, excepté peut-être celui de Goodman, » écrivait-il ; « c'est pourquoi je » vous prie de ne plus nous en parler. » *Cecil à Sadler et à Croft*, Sadler, t. I, p. 532.)

(2) *Cecil à Henri Percy*, 4 juillet ; *idem à James Croft*, 8 juillet 1559, Thorpe, t. I, p. 112.



qui leur était nécessaire pour avancer la gloire du Christ et de son Évangile. A cette adresse était jointe pour Cecil une lettre, dans laquelle ils déclaraient que leur seul but était l'établissement de la vraie religion, que tous leurs efforts « étaient pour le ciel et non pour la terre, » qu'aucun avantage temporel ne pourrait les ramener au joug infidèle de la France, qui leur était devenu intolérable (1). Knox, de son côté, s'adressa directement à Élisabeth et chercha par d'adroites flatteries à conquérir ses bonnes grâces (2).

Tant de zèle pour le ciel ne dura pas longtemps. La régente fit publier, au nom de Marie Stuart, une proclamation dans laquelle les Lords de la Congrégation étaient accusés de vouloir changer le gouvernement en même temps que la religion, et d'entretenir une correspondance coupable avec l'Angleterre; lord James y était désigné comme aspirant à la couronne (3). Cette proclamation sema la défiance dans les rangs de la Congrégation. Le duc de Châtellerault, alarmé de l'ambition du prieur de Saint-André, se rapprocha de la régente; les uns devinrent froids, les plus besoigneux tendirent la main : personne ne trouvait son compte à se tenir sous les armes, à dépenser son argent pour la cause commune. Cette tiédeur subite fit réfléchir les plus ardents; ils commençaient à parler d'un accommodement, quand ils apprirent que la régente s'avançait rapidement de Dunbar sur Édimbourg. Les « saints » tremblèrent à l'approche de l'armée de Satan; ils ne songèrent pas même à se défendre et signèrent, le 24 juillet, une capitulation d'après laquelle ils devaient évacuer la ville,

(1) *Les comtes de Glencairn, d'Argyle, James Stuart, les lords Ruthven, Boyd et Ochiltree à la reine Élisabeth; les mêmes à Cecil*, 19 juillet 1559, THORPE, *State papers*, t. I, p. 113.

(2) *Knox à Élisabeth*, 20 juillet, THORPE, t. I, p. 113.

(3) KEITH; TYTLER. James Melvil raconte qu'il fut envoyé de France en Écosse pour sonder le prieur de Saint-André. Il le rencontra à Cupar et s'ouvrit sans détour sur l'objet de sa mission. Comme il est aisé de croire, James Stuart se défendit de nourrir de pareils projets; il s'offrit même à quitter l'Écosse, pourvu que le roi de France lui fît payer les rentes qu'il lui avait assurées. MELVIL, p. 78 et suiv.

et rendre les coins de la monnaie dont ils s'étaient emparés. La liberté de leur culte, des garanties pour leurs prédicateurs leur étaient assurées; mais ils s'engageaient à leur tour à ne plus molester les gens d'église, à respecter les monuments religieux. Le lendemain, la régente rentra dans la capitale (1). Avant d'en sortir, les chefs de la Congrégation publièrent une fausse reproduction des articles de la convention, dans laquelle ils mentionnaient soigneusement ce qui leur avait été accordé, mais omettaient l'engagement qu'ils avaient pris de s'abstenir de tout excès envers leurs adversaires (2).

Une trêve inaugurée par un tel mensonge ne pouvait être de longue durée; l'avénement de François II au trône de France et les intrigues de Cecil vinrent en hâter la rupture. Blessé le 6 juillet, Henri II n'avait survécu que quatre jours à sa blessure. Le dauphin fut aussitôt proclamé roi sous le nom de François II, et Catherine de Médicis déclarée surintendante générale du gouvernement; mais tout le pouvoir passa aux oncles de Marie Stuart. Déjà tout-puissants sous Henri II, ils avaient, sur la fin du règne de ce prince, poussé à la rigueur contre les protestants; devenus complétement les maîtres, ils résolurent d'abattre l'hérésie et, avant tout, de faire rentrer l'Écosse dans le devoir.

Le 16 juillet, six jours seulement après la mort de Henri II, M. de Béthencourt fut envoyé à Édimbourg pour étudier l'état des affaires. Il lui était recommandé, dans ses instructions, d'user de tous les moyens de conciliation avant de recourir à la force (3).

Les Lords de la Congrégation semblaient ne s'être prêtés à un accord que pour mieux se préparer à la lutte. Réfugiés à Stirling, ils avaient pris de nouveau l'engagement de ne rien faire qu'en commun; et Cecil, qui avait vu avec dépit l'incendie

(1) *Articles accordés avec les protestants d'Écosse*, 24 juillet, et *M. d'Oysel à M. de Noailles*, 24 et 30 juillet, Teulet, t. I.

(2) Knox, et Lesly, p. 510.

(3) Louis Paris, *Documents inédits*, p. 13-16, et Labanoff, t. I, p. 57 et 58.

prêt à s'éteindre, cherchait à le rallumer et adressait aux réformés de nouveaux encouragements. Il leur conseillait de dépouiller l'Église catholique : leurs adversaires, disait-il, n'étaient puissants que parce qu'ils possédaient des richesses considérables, dont ils savaient user pour corrompre et se faire des amis ; il fallait qu'on les touchât une bonne fois, alors ils deviendraient les plus grands poltrons de la terre. Si en Angleterre, lors de la Réforme de Henri VIII, on avait laissé aux prélats leurs biens et leur luxe, la victoire leur serait restée. Il n'était pas pour la spoliation ; mais il croyait juste que les bonnes choses fussent employées à de bons usages, comme à enrichir la couronne, à soutenir la jeune noblesse. A ce conseil tentateur, Cecil joignait des promesses : « Bien que la paix récemment conclue avec la France, » disait-il, « rendît plus difficile l'intervention de l'Angleterre, Élisabeth ne pouvait que favoriser leurs projets, et certainement elle ne permettrait point qu'ils succombassent (1). »

Le conseil était du goût de cette race d'affamés et de pillards ; mais les promesses étaient vagues. Knox fut secrètement dépêché à Berwick pour conférer avec le gouverneur de cette ville, sir James Croft. Après avoir indiqué les points que l'Angleterre pouvait et devait occuper sur les frontières, Knox demanda de l'argent pour entretenir des troupes et des vaisseaux, et, en outre, des pensions pour ceux d'entre les nobles qui n'avaient pas de quoi soutenir l'honneur de leurs maisons. Si ces demandes leur étaient accordées, les Lords de la Congrégation étaient décidés à former une ligue avec Élisabeth, telle qu'ils seraient à jamais « les ennemis de ses ennemis, les amis de ses amis, et n'entreraient point, sans son consentement, en accord avec la France (2). »

Élisabeth aurait bien voulu jouir des avantages qui lui étaient offerts, mais sans rien dépenser, sans engager ni son honneur ni la tranquillité de son royaume. Elle se défiait plus que

(1) *Cecil aux Lords de la Congrégation*, 28 juillet 1559, Thorpe, t. I, p. 115 ; Knox, et Tytler, t. I, p. 79-82.

(2) Thorpe, t. I, p. 115, et Tytler, t. V, p. 85 et 86.



jamais des Écossais, qui venaient, après les plus superbes rodomontades, de traiter avec la régente sans avoir tiré l'épée. Cecil se chargea de vaincre les scrupules de sa maîtresse; il lui exposa les raisons pour et contre l'intervention, et chercha à lui prouver que, comme suzeraine de l'Écosse, elle avait droit à protéger les Écossais contre une puissance étrangère. Élisabeth consentit à un envoi d'argent, qu'il lui serait toujours possible de nier (1).

De quelque secret qu'on les eût entourées, une partie de ces intrigues avait été révélée à la cour de France et à la régente d'Écosse; M. de Noailles eut ordre de faire des représentations à Élisabeth. Cette princesse, « ne connaissait point, » dit Froude, « les petits scrupules qui embarrassent les consciences timides; » elle eut « le courage, » d'autres diraient l'impudeur, non-seulement de se disculper auprès de l'ambassadeur, mais encore d'écrire à Marie de Lorraine une lettre des plus affectueuses: elle se vantait de vouloir maintenir « la bonne amitié et bonne voisinance » qui existaient entre les deux royaumes; et s'il y avait, disait-elle, parmi ses sujets ou ses ministres, des coupables qui eussent encouragé les « folles entreprises » de ceux de la Congrégation, elle n'attendait que de les connaître pour en tirer un châtiment exemplaire (2).

Cette belle déclaration était datée du 7 août; le lendemain, elle envoyait Ralph Sadler sur les frontières d'Écosse sous prétexte d'y réprimer les désordres, mais en réalité pour encourager la rébellion. Elle l'autorisait « à traiter et pratiquer pour son service avec toute personne d'Écosse, et à récompenser quiconque le mériterait, » pourvu qu'on agît secrètement; elle le renvoyait, pour le reste de ses instructions, à un mémoire qu'il devait recevoir de Cecil (3). Dans ce mémoire, il était spécialement recommandé à Sadler de nourrir les dis-

(1) Lingard, t. IV, p. 23 et 24; Froude, t. VII, p. 132 et 133.

(2) *La reine d'Angleterre à la régente d'Écosse*, 7 août, et *M. de Noailles à la même*, dans Teulet, t. I, p. 340 et 341.

(3) *Élisabeth à Sadler*, 8 août 1559, Thorpe. t. I, p. 116.

sensions entre les Français et les Écossais, de faire arrêter, si c'était possible, M. d'Oysel, de pousser par toutes sortes de promesses les Lords de la Congrégation à reprendre les hostilités, de les engager à déposer Marie Stuart, et, si lord James aspirait réellement à la couronne, de le laisser faire (1).

Jusque-là les chefs du parti protestant n'avaient montré d'autre intention que celle d'établir leur religion sur les ruines du catholicisme; maintenant ils commençaient à avouer qu'ils poursuivaient un autre but et n'attendaient, pour renverser le gouvernement établi, que de s'être entendus complétement avec l'Angleterre (2). Leur candidat était probablement le prieur de Saint-André; Cecil aurait préféré le comte d'Arran, qu'il désirait marier à sa souveraine et dont il hâtait le retour en Écosse.

Arran était capitaine de la garde écossaise en France; il avait embrassé les doctrines nouvelles. Tout à coup il disparut, sur l'avis, dit-on, et avec l'aide de l'ambassadeur anglais à Paris. On essaya vainement de suivre ses traces; il réussit à

(1) « If the queen and dauphin will not grant certain points, then may the » Estates commit the government to the next Heir of the crown; if the queen » (Mary) will not comply, then it is apparent, God Almighty is pleased to » transfer from her the rule of the Kingdom for the weal of all. » SADLER, t. I, p. 375, et dans CHALMERS, t. I, p. 37.

Throckmorton écrivait peu auparavant (en juillet) : « I am secretly in- » formed that there is a party, in Scotland, for placing the prior of Saint- » Andrews in the state of Scotland, and that prior himself, by all the secret » means he can, aspires thereto. » FORBES, t. I, p. 180. C'est sans doute par suite de cet avis, et peut-être d'autres, que Cecil avait dit à Sadler : « You » shall do well to explore the very truth whether the lord James do mean » any enterprise towards the crown of Scotland for himself; and if he do, » and the duke be found very cold in his own cause, it shall not be amiss to » let the lord James follow his own device therein without dissuading or » persuading him any thing therein. » Sir RALPH SADLER'S *Instructions, State papers office*, et dans CHALMERS, t. III, p. 344..

(2) « We cease not to provoke all men to favour our cause, and of our » nobility we have established a council; but suddenly to *discharge this au-* » *thority* till that ye and we be fully accorded, it is not thought expedient. » *Argyle et lord James au nom de tous à Cecil*, 13 août 1559, *State papers office*, et TYTLER, t. V, p. 90.

gagner Genève, protégé par les agents de Throckmorton (1). De Genève il se rendit secrètement à Londres, où Cecil le cacha pendant quelques jours dans sa maison. Il eut une entrevue avec la reine dans les jardins d'Hampton-Court (2); puis on se hâta de lui donner un passe-port sous un nom supposé et de le faire arriver en Écosse, où sa présence était instamment réclamée (3) pour réconforter le parti, car les réformés commençaient à être inquiets. Ils n'avaient reçu jusque-là de l'Angleterre que des promesses sans effet; Argyle et lord James demandèrent à Cecil une réponse nette, afin qu'ils sussent s'ils devaient compter sur lui ou chercher à se pourvoir ailleurs (4). Mais Sadler venait d'arriver à Berwick, porteur de trois mille livres destinées à solder les troupes de la Congrégation, à fournir des pensions aux plus pauvres et aux plus avides, entre autres à Kirkaldy de Grange (5), qui vivait des services secrets rendus tantôt à l'un, tantôt à l'autre parti (6).

Ce secours, si impatiemment attendu, arrivait fort à propos : un nouveau corps de troupes françaises venait de débarquer en Écosse, sous la conduite d'Octavien Bosso (7); la régente commençait à fortifier Leith et sollicitait d'autres renforts, que rendait plus nécessaires l'appui accordé aux rebelles par la reine d'Angleterre. La cour de France aurait mieux aimé négocier que combattre; car on n'ignorait pas que Throckmorton, à la faveur de la paix, encourageait secrètement à la révolte les huguenots de France, comme Sadler les puritains d'Écosse (8). On envoya deux négociateurs : M. de Pellevé,

(1) *Throckmorton au conseil*, dans FORBES, t. I, p. 144, 147 et 148.

(2) *M. de Noailles à M. d'Oysel*, 12 octobre 1559. TEULET, t. I, p. 361.

(3) *Sadler et Croft à Cecil*, 20 août, THORPE, t. I, p. 117 et 118.

(4) *Argyle et lord James à Cecil*, 13 août, THORPE, t. I, p. 117.

(5) SADLER, t. I, p. 434 et 435.

(6) Il avait été précédemment pensionnaire de la France. Voy. TYTLER, t. V, *app.* II, p. 476.

(7) TEULET, t. I, p. 348.

(8) *Noailles à la régente d'Écosse*, 29 septembre, TEULET, t. I, p. 356 et 357.

évêque d'Amiens, et le sieur de Labrosse (1), qui devaient assister la régente de leurs conseils. Mais ce qu'il fallait en ce moment, c'étaient des soldats. Labrosse amenait deux cents hommes et quatre-vingts chevaux ; ce n'était pas assez. Les forces de la Réforme augmentaient chaque jour : après le retour du comte d'Arran et un conseil tenu à Hamilton, le duc de Châtellerault s'était joint aux Lords de la Congrégation (2) ; Lethington, secrétaire d'État, avait aussi embrassé leur cause, mais il restait auprès de la régente pour mieux la trahir. Enfin, Thomas Randolph, un des agents les plus actifs de la politique anglaise, venait d'arriver à Édimbourg pour seconder Sadler et diriger les efforts des rebelles (3).

Leur armée était sur pied ; elle comptait douze mille hommes. Le 15 octobre, ils marchèrent sur Édimbourg, que la régente avait évacué pour se renfermer derrière les remparts de Leith. Maîtres une seconde fois de la capitale, ils déclarèrent Marie de Lorraine déchue de la régence, firent proclamer cette sentence à la Croix du Marché, au nom du roi et de la reine, dont ils se disaient les fidèles conseillers (4), puis signifièrent leur décision à la régente, en lui déclarant qu'ils ne la regardaient plus comme investie d'aucun pouvoir ; ils ne lui donnaient que vingt-quatre heures pour évacuer Leith avec les troupes françaises (5).

La régente comptait encore parmi ses défenseurs de puissants barons : les comtes de Huntley, Marshal, Bothwell et la plus grande partie des évêques. Son armée se composait de deux à trois mille vétérans écossais et français ; c'était plus qu'il ne fallait pour résister aux dix ou douze mille hommes de la Congrégation, dont l'enthousiasme était aussi prompt à

(1) Labanoff, t. VII, p. 281, et Teulet, t. I, p. 354 ; Forbes, t. I, p. 336, et Sadler.

(2) Stevenson's *Selections*, p. 73 ; Teulet, p. 354 et 359.

(3) Sadler's *State papers*, et Tytler, t. V, p. 101.

(4) Keith ; Tytler ; miss Strickland.

(5) *Les Lords de la Congrégation à la reine douairière*, 22 octobre 1559. Thorpe, t. I, p. 119.

s'éteindre qu'à s'exalter. Une mesure aussi violente que la déposition de la régente n'était qu'une bravade vaine, si elle n'était immédiatement appuyée par les armes. Les Lords se mirent en devoir de reprendre Leith ; on prépara des échelles, elles se trouvèrent trop courtes ; l'assaut fut vigoureusement repoussé. L'incendie, cette fois, était sérieusement allumé; Sadler et Croft s'écriaient dans leur joie : « La mêlée est commencée, le sang a coulé, il ne pourra s'étancher de longtemps (1). » Cet échec des réformés en présageait d'autres plus cruels. Il ne restait plus rien de l'argent fourni par l'Angleterre; les troupes de la Congrégation réclamaient leur solde; elles se mutinèrent et offrirent de se vendre à celui qui les paierait, qu'il fût protestant ou catholique. Le découragement était au comble; Élisabeth, pressée par Cecil, envoya de l'argent à ses protégés; une partie de la somme fut surprise par le comte de Bothwell sur le laird d'Ormiston qui en était porteur (2). Tout se tournait contre la Congrégation. Le 1er et le 6 novembre, les troupes enfermées dans Leith firent deux sorties couronnées d'un tel succès, qu'à la suite de la seconde les réformés, saisis d'épouvante, s'enfuirent d'Édimbourg pendant la nuit, abandonnant leur artillerie, leurs échelles, leurs provisions, et poursuivis par les cris et les insultes des habitants, qui cependant étaient pour la plupart dévoués à la religion nouvelle.

Les fuyards se retirèrent d'abord à Linlithgow ; mais ne s'y trouvant pas en sûreté, ils cherchèrent un refuge à Stirling (3). La régente rentra à Édimbourg, et s'y conduisit avec sa modération ordinaire : pas un citoyen ne fut poursuivi; elle fit même offrir leur pardon aux Lords, s'ils voulaient rentrer dans le devoir (4), quoiqu'elle attendît de France des renforts considérables que devait lui amener le marquis d'Elbeuf, son frère.

(1) SADLER, t. I, p. 514.

(2) *Sadler et Croft à Randolph*, 4 novembre, THORPE, t. I, p. 120.

(3) *M. d'Oysel à M. de Noailles*, 12 novembre 1559, dans TEULET, t. I, p. 378, et KNOX ; HERRIES ; TYTLER, etc.

(4) SADLER's *State papers*, t. I, p. 586.

Au milieu du désarroi général, Knox redoublait de zèle et d'éloquence pour ranimer l'enthousiasme éteint; mais sa parole ne pouvait remplacer l'argent qui était épuisé, ni les troupes qui s'étaient dispersées. Cecil conseilla aux Lords d'envoyer un agent accrédité présenter à la reine une nouvelle demande de secours. Le personnage choisi pour cette mission fut Lethington, le plus habile d'entre eux; il se rendit secrètement à Londres, accompagné de Balnaves et de Robert Melvil. Les instructions qu'il apportait avaient été rédigées par Cecil et approuvées par Élisabeth; les Lords avaient accepté la rédaction et signé le document (1). Ils offraient l'Écosse à Élisabeth, et l'invitaient à être leur souveraine; seulement pour qu'il ne s'élevât aucun différend entre les deux couronnes, on pourrait supprimer le titre de l'une et de l'autre, pour donner aux deux royaumes réunis le nom ancien de Grande-Bretagne (2). Jusque-là les Lords avaient mis en avant le nom de Dieu et l'établissement de sa parole; maintenant, abandonnant ce langage hypocrite, ils expliquaient leur conduite par les prétendues provocations de la France et l'ambition supposée de leur jeune reine: ainsi l'avait voulu Élisabeth (3), pour justifier son intervention. Cependant quand il fallut se décider, ses irrésolutions recommencèrent avec ses défiances contre les Écossais. La question fut mise en délibération dans le conseil; pendant huit jours on discuta « avec plusieurs variations et changements d'avis. » A peu près tous les conseillers désiraient qu'on ne s'entremît point dans la révolte des Écossais; les plus considérables blâmaient assez sévèrement ceux qui avaient conseillé de leur envoyer de l'argent (4); Nicolas Bacon déclara hardiment que se joindre aux Lords de la Congrégation, c'était aider des sujets en révolte contre leur souverain, que rompre la paix publique sans provocation était un crime (5). Le duc

(1) Sadler's *State papers*, t. I.
(2) *Mémoire de M. de Noailles*, dans Teulet, t. I, p. 384.
(3) Sadler's *State papers*, t. I, p. 569 et 570.
(4) *Mémoire de M. de Noailles*, 20 décembre 1559; Teulet, t. I, p. 383.
(5) *Discours de Nicolas Bacon*, *State papers office*.

de Norfolk refusa le commandement de l'armée des frontières. Cecil était abandonné de tous ses collègues; Throckmorton vint à son aide. Ce confident de sa politique était arrivé subitement de France (1); il poussait comme lui à la guerre souterraine, et pour décider Élisabeth, il excitait ses terreurs en exagérant les projets ambitieux des Guise et les prétentions de Marie Stuart; il la rassurait en même temps contre les dangers d'une provocation, en annonçant l'utile diversion qu'il avait préparée par l'organisation de la conjuration d'Amboise (2).

Après avoir changé vingt fois de résolution, Élisabeth se rendit enfin à l'avis de Cecil. Il fut décidé que, sans déclarer la guerre à la France, on enverrait dans le Forth, sous le commandement de l'amiral Winter, une flotte de guerre avec des armes, des provisions de toutes sortes, trois mille hommes de troupes; et sur les frontières, une armée de terre, dont Norfolk accepta le commandement, après l'avoir d'abord refusé. Les Lords en retour promirent que, si, avec l'aide de l'Angleterre, le comte d'Arran pouvait se faire couronner roi, il reconnaîtrait tenir son royaume d'Élisabeth, et lui paierait un tribut annuel ainsi qu'à ses successeurs. Ils s'engageaient en outre, comme garanties de leurs promesses, à livrer les forteresses de Dunbar, Dumbarton, Dumfries et l'île d'Inchkeith. Noailles réclama énergiquement contre ce trafic qui était une violation de la paix, puis dénonça à son maître les préparatifs de guerre que faisait le cabinet anglais contre la France et l'Écosse (3).

Sûrs maintenant de l'appui de l'Angleterre, les réformés retrouvèrent leur audace. Cachant avec soin les engagements qu'ils avaient pris envers l'Angleterre, ils publièrent, au nom de François II et de Marie Stuart, une proclamation par laquelle ils annonçaient aux sujets, « encore mal informés, » que Marie de Lorraine n'était plus régente, que toute l'autorité était dé-

(1) Teulet, t. I, p. 377.

(2) Forbes, t. I, p. 174 et 212, et Lingard, t. IV, p. 33 et 34.

(3) *Mémoire baillé à M. de la Mothe*, 20 décembre, Teulet, t. I, p. 382-392; *Advis de M. de Noailles*, *ibidem*, p. 396-403.

volue au conseil privé des Lords. Puis reprenant, après l'avoir jeté, le masque religieux, qui sera celui de toutes leurs révoltes, ils déclaraient n'avoir d'autre but que l'avancement de la gloire de Dieu, et citaient tous les ecclésiastiques qui n'avaient pas encore renoncé à l'ancienne foi, à comparaître à Saint-André pour abjurer, sous peine de perdre leurs bénéfices (1). Voulant mettre un terme à ces provocations, d'Oysel fit sortir de Leith quelques compagnies, et les dirigea contre Stirling, qui était en ce moment le boulevard des réformés. Les Lords, à leur approche, évacuèrent la ville au milieu de la nuit et se dispersèrent. Les troupes royales pénétrèrent dans le Fife, chassant devant elles tout ce qu'elles rencontraient (2). Elles se dirigeaient sur Saint-André, lorsque, le 23 janvier, des vaisseaux parurent dans le Forth. Les Français crurent d'abord que c'était le marquis d'Elbeuf, attendu depuis longtemps; mais on reconnut bientôt les couleurs anglaises : c'était l'amiral Winter qui arrivait avec une escadre de quatorze vaisseaux de guerre. Élisabeth, après de nouvelles hésitations, des ordres et des contre-ordres, des assurances réitérées qu'elle ne romprait pas la paix et n'interviendrait point en Écosse, Élisabeth avait permis à l'amiral de prendre la mer, mais en lui recommandant avec insistance de la dégager de toute responsabilité. A peine arrivé en face de Leith, Winter captura deux vaisseaux français qui croisaient dans le golfe, et fit braquer les canons de sa flotte contre les troupes royales qui se trouvaient dans le Fife (3).

La régente envoya demander à l'amiral des explications sur sa présence dans les eaux d'Édimbourg, et sur l'acte de piraterie qu'il venait d'y commettre. Il répondit que, visitant les ports d'Angleterre, le beau temps l'avait engagé à entrer dans le Forth; que d'Inchkeith on avait tiré sur lui, qu'alors il avait résolu de secourir ceux de la Congrégation contre les Français,

(1) KEITH.

(2) *D'Oysel à M. de Noailles*, 9 janvier; *La régente au même*, 12 janvier 1560, TEULET, t. I, p. 403-405.

(3) SADLER, t. I.

et de les assister des forces qu'il avait avec lui et d'autres plus grandes, s'il en était besoin : « Toutefois, » ajouta-t-il, « sans en avoir nul commandement de ma maîtresse. » La régente se récria contre un mensonge aussi impudent, et chargea M. de Noailles de faire à la cour d'Angleterre d'énergiques représentations (1); mais Noailles ne put arracher à Cecil qu'un autre mensonge : la promesse d'une enquête sur la conduite de Winter (2).

Jusque-là le soin de sa réputation et de sa sécurité avait détourné Élisabeth de cette périlleuse intervention ; elle n'y avait été entraînée que peu à peu par les artifices de son ministre. Maintenant elle allait se commettre jusqu'à conclure un traité avec les Écossais rebelles. La conjuration d'Amboise, fomentée par Throckmorton, était sur le point d'éclater ; ce fut là sans doute ce qui lui donna tant de résolution et d'audace.

Le duc de Norfolk, envoyé sur les frontières pour y prendre le commandement de l'armée, avait reçu les pouvoirs nécessaires pour négocier avec les Lords de la Congrégation. Des commissaires écossais, James Stuart, Lethington, lord Ruthven, Balnaves et Pittarow, se réunirent à Berwick avec les commissaires anglais, pour débattre les conditions du traité. Élisabeth consentait à prendre sous sa protection le royaume d'Écosse, le duc de Châtellerault avec les nobles de son parti, et à leur fournir les secours nécessaires pour chasser les Français. De leur côté, les Lords de la Congrégation s'engageaient à ne plus s'allier avec la France, à ne pas conclure la paix sans l'agrément d'Élisabeth, à tenir ses ennemis pour leurs ennemis, à fournir quatre mille hommes de troupes auxiliaires, en cas que l'Angleterre vînt à être attaquée. Enfin, ils promettaient de livrer immédiatement des otages, comme gages de leur fidélité, ajoutant toutefois, mais ce n'était plus qu'une dérision, qu'ils continueraient à obéir à leur reine et à leur roi, en tout ce qui ne porterait pas atteinte aux lois et aux libertés de

(1) *Marie de Lorraine à M. de Noailles*, 28 janvier 1560, TEULET, t. I, p. 408.

(2) LINGARD, t. IV, p. 32.

l'Écosse. Il ne restait plus qu'à régler l'époque de l'entrée en campagne de l'armée anglaise; elle fut fixée au 25 mars. Les commissaires écossais firent remarquer que cette armée devait être sérieuse, car le peuple n'était pas avec eux.

Tel fut cet étrange traité de Berwick, signé le 27 février 1560, qu'une reine ne rougit pas de conclure avec les sujets rebelles d'un souverain allié. Le mariage de Marie Stuart avait été l'apogée de l'influence française en Écosse; le traité de Berwick en préparait la ruine.

---

# CHAPITRE III.

**Naufrage de la flotte française envoyée au secours de l'Écosse. — Nouvelles propositions d'accommodement rejetées par l'Angleterre. — Conjuration d'Amboise. — Hésitations d'Élisabeth. — Sa déclaration de paix. — Entrée de l'armée anglaise en Écosse. — Ordres contradictoires d'Élisabeth. — Négociations entamées avec la régente. — Mécontentement des généraux anglais. — Défiances des Lords de la Congrégation. — Intervention de l'Espagne. — Mission de M. de Glajon. — L'évêque de Valence à Édimbourg. — Ordre donné par Élisabeth de presser le siége de Leith. — Sortie de Martigues. — Assaut général. — Panique et désertion dans l'armée anglaise. — Désir d'Élisabeth de conclure la paix. — Mission de M. de Randan. — Cecil et Wotton sont désignés pour aller négocier avec les commissaires français. — Mort de la régente. — Conférences et traité d'Édimbourg. — Conséquences de ce traité. — Convocation des états d'Écosse, sans autorisation royale. — Abolition du catholicisme. — Établissement de la Réforme. — Instances de Throckmorton pour obtenir la ratification du traité d'Édimbourg. — Réponse du cardinal de Lorraine et de Marie Stuart. — Lord Saint-John à Paris. — Conduite de Marie Stuart en France. — Son rôle politique. — Maladie de François II. — Sa mort.**

Tandis que le traité de Berwick portait une si rude atteinte à l'influence française en Écosse, un autre événement fatal vint paralyser les efforts qu'on tentait pour la maintenir. Des renforts avaient été rassemblés sur les côtes de Normandie ; le marquis d'Elbeuf, qui devait les conduire à Leith au secours de la cause royale, s'embarqua au milieu de l'hiver ; la flotte, surprise par d'effroyables tempêtes, fut, en partie submergée, en partie jetée sur la côte de Flandre. D'Elbeuf dut rentrer à Dieppe ; Martigues, qui l'accompagnait, put seul gagner l'Écosse avec quelques centaines d'hommes. C'était un secours

insuffisant, mais la France avait besoin pour elle-même de toutes ses ressources. François II fit proposer de retirer ses troupes d'Écosse, à l'exception de quelques compagnies, si Élisabeth consentait à rappeler l'amiral Winter. Quant à la question du titre et des armes d'Angleterre, qui, disait-on, n'avaient été pris par Marie que sur l'ordre de Henri II, la cour de France s'engageait à la faire examiner par une commission mixte, et promettait de renoncer à toute prétention, si la commission en décidait ainsi; mais Throckmorton conseilla de ne rien entendre avant que le dernier Français eût évacué l'Écosse. Fidèle à ce conseil, Élisabeth répondit qu'elle ne voulait s'en rapporter qu'à elle-même pour ce qui concernait ses droits (1).

Sur ces entrefaites éclata la conjuration d'Amboise. L'ambassadeur anglais en avait été l'instigateur; Élisabeth elle-même l'avait encouragée : elle avait été en correspondance intime avec les chefs, Condé et Coligny. On sait comment le complot échoua et avec quelle rigueur les Guise, qui devaient en être les victimes, s'en montrèrent les vengeurs impitoyables. Quoique tant de sang barbarement versé ne fût guère propre qu'à engendrer en France de nouvelles discordes, Élisabeth en devint moins hardie. Throckmorton avait beau lui crier : « L'avantage est à vous; dépensez votre argent, c'est le moment; jamais argent anglais n'aura été dépensé plus utilement (2), » cette princesse, mobile comme les flots de l'océan, était de nouveau en proie aux irrésolutions, mais il était trop tard pour reculer. Les lords du conseil demandèrent que les hostilités commençassent immédiatement, s'appuyant sur ce que l'intervention était à la fois « juste, honorable et nécessaire (3). » Lorsque cette demande lui fut présentée, la reine parut enfin prendre une décision : le 24 mars, elle publia un manifeste qui n'était pas moins étrange que sa conduite. Il était intitulé *Déclaration*

(1) *Throckmorton à Cecil*, 4 et 16 février 1560, Forbes, t. I, et *Quadra à Philippe II*, 7 mars, *Archives de Simancas*.

(2) *Throckmorton à Cecil et à Élisabeth*, mars 1560, Forbes, t. I.

(3) Forbes, t. I, p. 390 et suiv.

*de paix*, mais il annonçait la guerre et cherchait à la justifier. Élisabeth, y était-il dit, restait l'amie de la reine d'Écosse et du roi de France; elle n'entendait nullement rompre avec eux ni molester aucun de leurs sujets; sa querelle n'était qu'avec les Guise qui avaient fait prendre à Marie Stuart, pendant sa minorité, les armes d'Angleterre, et qui, dans les vastes projets de leur ambition, rêvaient, après avoir subjugué l'Écosse, la conquête de l'Angleterre pour y régner sous le nom de leur nièce. Ce n'était que pour s'opposer à une si violente entreprise qu'elle armait par terre et par mer; mais elle serait prête à retirer ses troupes d'Écosse dès que le roi de France consentirait à rappeler les siennes (1).

L'armée anglaise franchit la frontière le 28 mars 1560, sous le commandement de lord Grey; elle se composait de cinq à six mille hommes de pied et deux mille chevaux. Elle fut rejointe à Preston, le 4 avril, par les troupes de la Congrégation au nombre d'environ huit mille hommes, mais enrôlés seulement pour vingt jours dont douze étaient déjà écoulés. Les deux armées n'avaient pas encore opéré leur jonction, que déjà les fluctuations d'Élisabeth paralysaient leurs mouvements.

La cour de France, alarmée d'une guerre avec l'Angleterre, avait député l'évêque de Valence, Jean de Montluc, pour traiter avec les rebelles écossais. Montluc avait ordre, avant d'aller en Écosse, de passer par Londres et d'offrir à Élisabeth toute satisfaction. Il lui proposa, au nom de son gouvernement, toutes les concessions qui ne seraient pas incompatibles avec l'honneur de la France. Élisabeth, charmée de trouver ce moyen d'échapper aux dépenses et aux dangers de la guerre, écrivit sur-le-champ à Norfolk d'éviter, autant que possible, l'effusion du sang. L'armée pouvait avancer, disait-elle, mais il ne fallait recourir à la force qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation; quant à la flotte, ajoutait la capricieuse reine, son intention était de la rappeler (2).

(1) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 529, et Haynes, p. 268. L'original est de la main de Cecil.

(2) *Élisabeth à Norfolk*, 29 mars, dans Haynes.



Cependant l'armée avait continué sa marche et assis son camp à Restalrig, à peu de distance de Leith. Grey proposa d'assiéger le château d'Édimbourg (1), où la régente malade avait cherché un asile à l'approche de l'armée anglaise. Élisabeth lui fit dire de n'y pas songer; bien plus, elle lui donna l'ordre de traiter avec Montluc, ou sinon d'en finir d'un seul coup, car décidément elle allait rappeler la flotte. Ces résolutions contradictoires jetèrent le trouble dans l'armée. « Tout est confusion, » écrivait Grey; « comment combattre et traiter en même temps? Et si la flotte doit se retirer, il eût mieux valu que l'armée n'entrât pas en Écosse (2). » A cette cause de découragement se joignait le manque de vivres, et l'argent était fourni d'une main parcimonieuse. Sadler s'en plaignait amèrement, et Norfolk écrivait : « Il faut qu'on envoie de l'argent; les soldats anglais ne combattront pas s'ils ne sont bien nourris (3). » Les troupes de la Congrégation ne montraient qu'une ardeur médiocre; les lords avaient tous besoin d'emprunter; mais comment les satisfaire? Grey n'avait pas lui-même de quoi se suffire, et réclamait en vain des mineurs, des troupes fraîches et de quoi payer celles qu'il avait amenées.

Les ordres d'Élisabeth paraissaient positifs. Malgré une escarmouche où le sang avait coulé, un armistice fut conclu, jusqu'à ce que lord Grey eût pu envoyer à Londres et recevoir de sa maîtresse de nouvelles instructions (4). Les Lords de la Congrégation étaient irrités et pleins de soupçons : « Toute tentative d'accommodement est fatale à notre cause, » écrivait Lethington; « le but que nous poursuivons ne peut être atteint par de tels moyens; tout le monde est en défiance; c'est là ce qui empêche les nobles, restés neutres, de se prononcer. Si une bataille est trop hasardeuse, qu'on poursuive le siége : la crainte d'échouer est sans fondement; le manque d'argent seul tient tout en suspens. Il faut que la reine d'Angleterre conti-

(1) *Grey à Norfolk*, 4 avril, THORPE, t. I, p. 139.
(2) *Grey à Norfolk*, 5 et 6 avril, *State papers office*, et THORPE, t. I, p. 139.
(3) SADLER'S *State papers*, t. II, et *Norfolk à Cecil*, 31 mars, dans HAYNES.
(4) THORPE, t. I, p. 139.

nue à nous assister, si elle ne veut point que nous nous entendions avec les Français (1). » Les représentations des généraux anglais n'étaient pas moins vives : « Pour épargner une livre, » s'écriait Norfolk, « la reine s'expose à en dépenser dix ; qu'elle considère qu'il en coûtera moins de poursuivre la guerre commencée que de la faire à nouveau (2). » Chose étrange ! Élisabeth était maintenant de cet avis. Ce changement soudain était dû à la nouvelle reçue de France, qu'il s'y faisait de grands préparatifs pour réduire l'Écosse, que l'on y comptait sur un secours espagnol (3) ; il était dû surtout aux menaces plus ou moins sérieuses de Philippe II.

L'Espagne avait vu avec inquiétude l'intervention d'Élisabeth ; car elle la regardait comme une provocation insensée, qui pouvait fournir tôt ou tard à la France l'occasion d'exécuter ses projets ambitieux. « Le chemin que la reine d'Angleterre prend, » écrivait la duchesse de Parme (4), « est tel qu'il y a plus d'apparence qu'elle se doive perdre et mettre son royaume en hasard, que toute autre chose mieux (5). » Si Philippe II avait intérêt à ce que la France ne s'agrandît pas aux dépens de l'Angleterre, il ne voulait pas non plus qu'Élisabeth se rendît maîtresse de l'Écosse, de peur que, n'ayant plus rien à craindre de ce côté-là, elle ne troublât la paix du monde, sous prétexte de religion, comme elle avait commencé de faire. Il y avait un moyen de parer à ce double danger, c'était de s'interposer. « Il faut, » écrivait encore la duchesse de Parme, « que Votre Majesté fasse entendre aux Français qu'elle ne supportera pas qu'ils mettent le pied en Angleterre ; et qu'à l'endroit de la reine d'Angleterre, elle change de style et de forme de négociation, attendu que la bénignité dont Votre

(1) *Maitland à Sadler*, 9 avril ; *idem à Cecil*, 10 et 17 avril, dans Thorpe, t. I, p. 140 et 142.

(2) *Norfolk à Cecil*, 10 et 12 avril, Thorpe, t. I, p. 141.

(3) Thorpe, t. I, p. 140, 141 et 142.

(4) Marguerite, duchesse de Parme, était fille naturelle de Charles V et veuve en secondes noces d'Octave Farnèse, duc de Parme.

(5) *La duchesse de Parme à Philippe II*, 7 décembre 1559, dans Teulet, t. II, p. 54.

Majesté a usé à son égard, et les douces et courtoises remontrances, la rendent plutôt insolente (1). »

Le duc d'Albe proposa à l'évêque de Limoges, ambassadeur de France à Madrid (2), de joindre à l'armée française en Écosse un corps de troupes espagnoles : ce serait, dit-il, le moyen de faire cesser toute jalousie (3). François II accepta avec reconnaissance (4). Le roi d'Espagne essaya ensuite d'obtenir d'Élisabeth qu'elle mît fin à son intervention : il lui écrivit, la priant de suspendre la marche de son armée ; puis il députa à Londres M. de Glajon, grand-maître de l'artillerie, l'un des conseillers de la duchesse de Parme. L'envoyé était chargé de représenter à Élisabeth le tort qu'elle avait eu de commencer la guerre sans prévenir le roi d'Espagne, le blâme qu'elle allait encourir par toute la chrétienté, si le sang coulait par sa faute, enfin les dangers auxquels elle s'exposait, en provoquant avec la France une lutte qu'elle était hors d'état de soutenir. Philippe II l'engageait à rappeler ses troupes d'Écosse, ajoutant que si, malgré ses instances, elle persistait dans son agression, il se verrait obligé de secourir les Français contre les Écossais rebelles ; car les plaintes d'Élisabeth au sujet des armes et du titre d'Angleterre, n'étaient pas un grief sérieux, ni un motif suffisant de recommencer la guerre. L'ambassadeur surtout devait ne rien promettre pour le cas où les Français envahiraient l'Angleterre, afin qu'Élisabeth comprît bien que, si elle était l'agresseur, tout secours pourrait lui être justement refusé (5). S'il faut en croire le journal de Cecil, M. de Glajon avoua en secret que son maître n'était pas aussi menaçant qu'il voulait le paraître ; il conseilla de ne point rappeler l'armée.

Les remontrances de Philippe II, sérieuses ou non, ne firent

(1) *La duchesse de Parme à Philippe II*, 7 décembre, dans TEULET, t. II, p. 56. Voy. ses *Lettres* des 21 décembre, 6 janvier et avril, *ibidem*, p. 58-67 et 118.

(2) Sébastien de l'Aubespine.

(3) TEULET, t. II, p. 72 et 73.

(4) *François II à la duchesse de Parme*, 29 mars, dans TEULET, t. II, p. 97.

(5) *Instructions à M. de Glajon*, dans TEULET, t. II, p. 84-95.



qu'irriter l'orgueil d'Élisabeth. On l'accusait de soutenir des rebelles : elle avait trop d'honneur, répondit-elle, pour mériter jamais un tel reproche; les Écossais étaient de fidèles et loyaux sujets, la faute tout entière ne devait être imputée qu'à la France (1) ; car s'il y avait des troubles en Écosse, c'étaient les Français qui les avaient excités, pour avoir un prétexte d'y introduire une armée et envahir ensuite l'Angleterre. Ce que proposait le roi d'Espagne était trop préjudiciable aux intérêts anglais, trop favorable à ceux de la France, pour qu'Élisabeth pût l'accepter; elle était décidée à poursuivre les hostilités (2).

De nouveaux ordres furent envoyés en Écosse, conformes à cette décision. Le chevalier de Seurre, qui avait remplacé M. de Noailles dans l'ambassade de Londres, renouvela les protestations de sa cour contre l'ingérence d'Élisabeth dans les affaires d'Écosse (4). Il y fut répondu par un immense factum, dans lequel à d'anciennes récriminations étaient jointes quelques accusations nouvelles, sans fondement ou sans valeur, et un éloge ridicule des Écossais rebelles (4).

L'évêque de Valence avait été retenu à Berwick par les agents anglais. Dès qu'on n'eut plus rien à redouter de ses négociations, on lui permit de se rendre à Édimbourg. Il trouva la régente dénuée de tout, « hors de grandeur de cœur et de bon entendement. » Ce ne fut qu'après maints délais, que les Lords de la Congrégation consentirent à s'aboucher avec lui. Il leur offrit, de la part de leurs souverains, l'oubli du passé, leur promit que leurs franchises, leurs statuts seraient respectés, si de leur côté ils se montraient sujets obéissants; enfin, qu'il ne serait laissé de soldats français en Écosse que ce qui était nécessaire à la garde des places. Après en avoir délibéré, les rebelles déclarèrent que sans la démolition du port de Leith et le renvoi de tous les Français, il ne fallait point espérer que

(1) *M. de Glajon à Philippe II*, 7 avril, dans Teulet, t. II, p. 98 et suiv.
(2) *M. de Glajon à Philippe II*, 10 avril, *ibidem*, p. 104-112.
(3) *Protestation du chevalier de Seurre, ibidem*, p. 15 et suiv.
(4) *Responsum ad protestationem... ibidem*, p. 23 et suiv.

ni la noblesse ni le peuple entendît à aucun accommodement. La régente prit sur elle d'accorder ces deux conditions ; elle demandait à son tour que la ligue avec l'Angleterre fût rompue, que les otages qu'ils avaient remis fussent renvoyés. Les lords répondirent qu'il ne dépendait pas d'eux de rompre la ligue ; que, quant aux otages, ils ignoraient si Élisabeth consentirait à les rendre. Montluc fut obligé de quitter Édimbourg sans avoir rien conclu, après avoir été gardé à vue dans son logis sous de futiles prétextes (1).

Dans l'intervalle l'ordre était arrivé d'Angleterre de presser le siége de Leith, où était enfermée la plus grande partie de l'armée française : environ quatre mille hommes avec d'Oysel, Labrosse et Martigues. Jusque-là, les contradictions d'Élisabeth avaient déconcerté les plans des généraux anglais, augmenté la défiance et le mécontentement des Écossais, jeté dans l'armée le découragement et l'indiscipline; tout s'était borné à des escarmouches. Le 15 avril (1560), Martigues fit une sortie à la tête de quelques compagnies ; il se jeta dans les tranchées anglaises, en chassa les défenseurs, bouleversa les travaux et s'y maintint quelques heures. Il ne se retira que quand il eut en face de lui la moitié de l'armée anglaise, après avoir tué ou pris plus de trois cents hommes, enlevé deux enseignes, encloué plusieurs canons (2).

L'envoi de renforts anglais et l'arrivée au camp du comte de Huntley, qui avait gardé jusque-là une neutralité équivoque, rendirent le courage aux assiégeants. La place fut serrée de plus près : pendant que lord Grey battait les murailles du côté de la terre, l'amiral Winter ouvrait le feu avec l'artillerie de la flotte. En très-peu de temps, le clocher de Saint-Antoine, sur lequel avaient été hissés les canons français, joncha le sol de ses débris (3) ; quelques jours après, un incendie réduisit en cendres un tiers de la ville (4). La garnison n'en parut guère

(1) *Récit de l'évêque de Valence*, dans Louis Paris, p. 392-404.

(2) Louis Paris, p. 374 ; Tytler, et miss Strickland.

(3) Tytler.

(4) *Grey à Norfolk*, 30 avril, dans Thorpe, t. I, p. 147.

alarmée : le lendemain matin les remparts étaient couronnés de mâts de cocagne (1) et de guirlandes de fleurs.

Cependant on était impatient en Angleterre; on trouvait qu'il avait été trop longtemps question d'accommodement, que le siége traînait en longueur, que Grey n'était pas à la hauteur de l'entreprise, qu'il avait du courage, mais qu'il ne savait pas conduire une armée. Élisabeth lui écrivit de faire toute diligence possible, et Norfolk lui enjoignit de donner l'assaut (2).

Les préparatifs furent faits, mais à la hâte et sans discernement; l'assaut fut fixé au 6 mai. A deux heures du matin, l'armée se précipita bravement contre les remparts de Leith : la brèche n'était pas ouverte, les échelles se trouvèrent trop courtes, le corps que commandait Croft perdit son chemin ou ne bougea pas; toute la valeur des Anglais fut inutile. Après deux heures d'une lutte désespérée, ils furent rejetés dans leurs retranchements avec des pertes considérables : la moitié des officiers était hors de combat, plus de mille morts ou blessés jonchaient le pied des murailles et les fossés. Ce fut alors une panique générale; les Écossais, peu soucieux d'auxiliaires qui ne savaient pas vaincre pour eux, refusèrent de recevoir les blessés dans leurs maisons, ils les laissaient mourir sans secours dans les rues; les soldats anglais quittaient l'armée; il fallut, pour arrêter la désertion, leur avancer dix jours de solde (3). Grey s'excusa de sa défaite sur les ordres qu'il avait reçus. Il demandait des troupes, de l'argent, des provisions : sans de prompts renforts, il ne pouvait rien faire, et ce n'était pas trop, écrivait-il, de vingt mille hommes pour prendre Leith; car, quoique la noblesse écossaise fût animée de bon vouloir, il ne fallait pas compter sur elle (4).

Ces tristes nouvelles donnaient raison à la pénétration d'Élisabeth : elle n'avait jamais attendu de cette expédition aventureuse que la honte et des revers. Peut-être aurait-elle dû s'en

(1) « Maypoles. »
(2) Thorpe, t. I, p. 145 et 148.
(3) Haynes, p. 383-388.
(4) Thorpe, t. I, p. 149.

prendre à son humeur capricieuse, mais il était plus commode d'accuser ses ministres; elle leur reprocha de l'avoir entraînée malgré elle dans une entreprise dont elle n'avait, disait-elle, que trop prévu les résultats désastreux; elle renouvelait la prédiction de Cassandre (1). » Il y eut des débats orageux. « J'ai eu tant de mal avec Sa Majesté la reine, » écrivait Cecil, « que cinq accès de fièvre ne m'auraient pas autant abattu (2). » Cependant, elle consentit à la fin à ce qu'on envoyât en Écosse des hommes, de l'argent et de l'artillerie; mais elle n'en désirait pas moins, malgré ses ministres (3), la fin d'une guerre qui, sans faire honneur à ses armes, compromettait sa réputation en mettant à nu sa perfidie.

Les autres parties intéressées désiraient la paix tout autant qu'Elisabeth : la régente en avait soif depuis longtemps, les Lords de la Congrégation étaient sans argent, leur armée mal payée menaçait à chaque instant de se mutiner ou de se vendre à l'ennemi. Les Français, quoique pleins d'ardeur, ne pouvaient espérer de tenir longtemps contre un ennemi si supérieur en nombre, dans une ville déjà presque affamée, s'ils ne recevaient des renforts et surtout des provisions (4). Mais la France ne pouvait rien envoyer qu'à grands frais, et en se dégarnissant de troupes dont elle avait besoin contre les huguenots, que les souvenirs d'Amboise et les sollicitations de Throckmorton rendaient chaque jour plus menaçants. Un nouveau négociateur, M. de Randan, fut dépêché en Écosse, muni des instructions et des pouvoirs suffisants pour traiter avec les Lords de la Congrégation. Il passa par Londres, d'où, après avoir conféré avec la reine d'Angleterre, il rejoignit l'évêque de Valence. Élisabeth saisit cette occasion avec empressement; elle chargea Cecil d'aller lui-même en Écosse négocier la paix : il était juste que celui qui avait allumé l'incendie contribuât à l'éteindre. La mission était désagréable au secrétaire, et, de

(1) *Killigrew à Throckmorton*, 13 mai 1560, dans Forbes, t. I, p. 451.
(2) *Cecil à Throckmorton*, 13 mai 1560, dans Forbes, t. I.
(3) Voy. Forbes, t. I, p. 455, 456.
(4) Louis Paris, p. 374 et suiv.

plus, il craignait que ses ennemis ne profitassent de son absence pour ruiner son pouvoir; cependant, il fallut se résigner (1). Il se fit adjoindre sir Nicolas Wotton.

Les plénipotentiaires des deux nations se rencontrèrent à Newcastle. Après quelques pourparlers, ils se donnèrent rendez-vous à Édimbourg. Ils ne devaient plus y trouver la régente; cette princesse venait de succomber au chagrin et à la maladie. Lorsqu'elle sentit ses forces près de l'abandonner, elle fit mander le duc de Châtellerault et les autres seigneurs, amis ou ennemis, qui se trouvaient dans le voisinage d'Édimbourg. Elle les reçut avec cette douceur particulière au chrétien mourant; elle déplora amèrement la lutte qui affligeait l'Écosse, les dissentiments qui en avaient été la cause; elle ne nia point qu'elle n'eût aimé la France : « mais, » dit-elle avec émotion, « j'ai encore aimé davantage l'Écosse, dont j'avais l'honneur d'être reine. Que si jamais j'ai fait quelque chose qui ait paru contraire à cette déclaration, ce n'est que par manque de sagesse. » Elle ajouta que si Dieu prolongeait ses jours, elle chercherait à s'amender; mais que s'il lui plaisait de la rappeler, elle les suppliait de rentrer dans l'obéissance qu'ils devaient à sa fille, et de renvoyer le plus tôt possible tous les étrangers; car s'ils ne renvoyaient que les Français, ils reconnaîtraient bientôt que le gouvernement anglais, dont ils étaient les instruments, n'avait d'autre but que de subjuguer le royaume.

Épuisée par ce long discours, elle pria les seigneurs, avec les yeux pleins de larmes, d'oublier tout ce qui avait pu leur déplaire dans sa conduite depuis son arrivée en Écosse, comme elle oubliait tout ce qu'ils avaient entrepris contre elle. Puis, comme pour leur donner une preuve que le pardon n'était pas seulement sur ses lèvres, elle embrassa les barons l'un après l'autre et tendit la main à ceux d'un rang inférieur, avec un regard plein d'affectueuse bonté. Ce dernier adieu, qu'accompagnait tant de charité vraiment chrétienne, émut jusqu'aux larmes ces hommes au cœur dur comme leur armure d'acier; ils la prièrent de voir un de leurs ministres, elle y consentit :

(1) FORBES, t. I.

c'était un exemple de tolérance qu'elle semblait vouloir leur donner, une exhortation à la concorde. Elle s'éteignit le 14 juin 1560; ceux-là même qui avaient combattu contre elle pleurèrent sa mort (1).

A part Knox, qui jette des soupçons sur sa vertu et la représente comme une femme méchante et vindicative, tous les historiens se sont accordés à faire l'éloge de Marie de Lorraine. Elle avait, outre beaucoup d'intelligence, un cœur généreux, prompt à oublier les injures, un penchant naturel à l'équité. Abandonnée à elle-même et libre des suggestions de la France, elle aurait réussi, de l'avis de ses contemporains, à maintenir la paix en Écosse, sans être obligée de recourir à la force. Elle ne fut pas moins recommandable dans sa vie privée : c'était, dit l'évêque Lesly, une princesse sage et digne, une dame chaste et vertueuse, qui honora son veuvage (2).

Les commissaires français et anglais arrivèrent à Édimbourg le 16 juin, deux jours après la mort de la régente. Élisabeth était déjà moins désireuse de la paix; en reconnaissant que l'assaut du 6 mai n'était qu'un échec, et non le désastre qu'elle avait prédit, elle était devenue tout à coup plus décidée, plus hardie que Cecil lui-même : si l'on faisait la paix, elle aurait voulu que la France admît la légitimité du traité de Berwick, que non-seulement la reine d'Ecosse renonçât à toutes ses prétentions à la couronne d'Angleterre, mais que le traité de Câteau-Cambrésis fût annulé et Calais restitué (3). Les hésitations d'Élisabeth, ou ses mensonges calculés, avaient nui aux opérations de la guerre; ses exigences faillirent compromettre la conclusion de la paix.

Les plénipotentiaires entrèrent en conférences. La plupart des questions à débattre ne souffrirent aucune difficulté, pas même la renonciation de Marie Stuart à ses prétentions sur

(1) Keith; Lesly; *Diurnal of occurrents;* miss Strickland; Tytler.

(2) Lesly; Buchanan; Holinshed; Tytler; miss Strickland. L'évêque Spottiswoode fait d'elle un long et complet éloge, d'après le témoignage de son père, qui avait connu cette princesse.

(3) *Élisabeth à Cecil,* 26 juin 1560, *State papers office.*

l'Angleterre et l'Irlande. M. de Randan et l'évêque de Valence, après quelque résistance, laissèrent insérer, dans le cinquième article, « que la reine d'Écosse s'abstiendrait de porter les armes d'Angleterre *dans tous les temps à venir* (1). » C'était trop, ils auraient dû réserver les droits de Marie, pour le cas où Élisabeth viendrait à mourir sans postérité, Mais ce qui amena de longs et irritants débats, ce fut l'obstination des commissaires anglais à faire admettre le traité de Berwick, c'est-à-dire à ne point séparer la cause de l'Écosse de celle de l'Angleterre. On sait quelle avait été la conduite des Lords de la Congrégation. M. de Randan et l'évêque de Valence étaient autorisés à leur accorder l'oubli du passé ; mais pour ce qui concernait le traité de Berwick, ils firent justement observer que le roi et la reine de France ne pouvaient le reconnaître sans manquer à leur dignité, sans une sorte d'abdication. Cecil répliqua, avec un orgueil tout britannique, qu'il devait être non-seulement reconnu, mais confirmé. Les instructions des commissaires français n'allaient point jusque-là ; ils le déclarèrent, ajoutant que, tout au contraire, il leur était enjoint de ne souffrir aucune allusion à ce déplorable traité. Cecil, à cette réponse, fit semblant de s'emporter (2) : il menaça, il défia, il réclama Calais; puis, se calmant, il dépouilla la peau du lion pour reprendre celle du renard. Par ses soins un article fut rédigé en termes vagues, établissant que la demande en faveur des Lords de la Congrégation leur était accordée, non par voie de traité, mais par pure grâce et pour faire plaisir à la reine d'Angleterre. Les commissaires français y accédèrent, croyant avoir assez sauvegardé l'honneur de leurs maîtres. Cecil avait obtenu ce qu'il désirait ; il écrivait, dans la joie de son triomphe : « Pour couvrir tout cela, nous avons mis en préface à l'article quelques bonnes paroles, que nos adversaires ont été forcés d'agréer ; et nous contentant du noyau, nous leur avons laissé la coquille pour jouer (3). »

(1) « In all times coming. » Dans Chalmers, t. I, p. 51.
(2) Tytler, t. V, p. 127.
(3) Haynes, p. 352.

Les autres articles stipulaient : que l'Écosse serait évacuée par les troupes étrangères, à l'exception d'une centaine de soldats français qui devaient être laissés, moitié à Dunbar, moitié à Inchkeith; qu'aussitôt après l'évacuation, les états seraient convoqués en vertu d'une commission royale; que sur vingt-quatre membres qu'ils présenteraient, cinq seraient choisis par eux et sept par la reine, pour former un conseil de gouvernement; qu'aucun étranger ne serait admis aux grandes charges du royaume; que le duc de Châtellerault et les autres Lords de la Congrégation ainsi que leurs partisans ne seraient pas inquiétés et rentreraient en possession des revenus qu'ils possédaient en France; que les ecclésiastiques seraient protégés dans leurs personnes et leurs biens, que des compensations leur seraient accordées, proportionnelles aux pertes qu'ils auraient éprouvées. L'établissement du nouveau culte, qui avait été le prétexte de la révolte, ne parut qu'une question secondaire. Quelques zélés le réclamèrent, Cecil lui-même réprouva leur zèle ; on les fit taire, en leur promettant qu'une commission irait soumettre la requête à François II et à Marie (1).

Ce traité fut signé à Édimbourg le 6 juillet 1560 ; il mettait fin à la guerre religieuse, mais non aux troubles civils. C'était un coup terrible porté à l'alliance de la France avec l'Écosse; on le sentit : « Nous nous sommes appointés à des conditions si désavantageuses, » écrivait-on, « que cela fait mal au cœur à qui le voit; mais de ce mauvais passage il fallait sortir en quelque façon, et sauver quatre mille hommes des plus vaillants du monde qui étaient perdus (2). » Tandis qu'on se lamentait en France d'un traité si désastreux, qu'on cherchait par de vaines excuses à en pallier la honte, les Écossais et les ministres d'Élisabeth se félicitaient à bon droit de leur victoire : la ligue de Berwick n'avait pas été dissoute, le droit avait été

(1) Keith; Rymer, t. XV, p. 593; Haynes, p. 354; Louis Paris, p. 425 et 426.

(2) *Lettre de Robertet, seigneur de Fresne,* dans Louis Paris, p. 444 et 445. Voy. aussi les *Lettres du roi et du cardinal de Lorraine à M. de l'Aubespine, ibidem*, p. 429 et 430.



implicitement reconnu à Élisabeth d'intervenir dans les affaires d'Écosse, les intérêts des Lords de la Congrégation avaient été sauvegardés avec autant de soin que ceux de l'Angleterre. Aussi Cecil faisait-il observer à sa maîtresse que le traité d'Édimbourg, après avoir honoré les commencements de son règne, finirait par lui procurer la conquête de l'Écosse, que n'avait pu faire aucun de ses ancêtres avec toutes leurs batailles ; qu'en attendant, il lui gagnerait le bon vouloir de la noblesse et du peuple écossais, ce qui valait mieux à coup sûr, pour l'Angleterre, que les revenus d'une aussi pauvre couronne (1).

Cecil avait mieux prévu que sa souveraine les conséquences du traité d'Édimbourg ; les événements ne tardèrent pas à justifier ses prévisions. Protégés par le traité, n'ayant plus rien à redouter de l'armée française, les Lords de la Congrégation s'assemblèrent en Parlement, le 1er août, sans attendre la convocation royale. L'assemblée fut nombreuse ; les barons d'un rang inférieur, quoiqu'ils eussent depuis longtemps renoncé à leur droit de siéger, y furent admis, parce qu'ils avaient presque tous embrassé la Réforme. La couronne, le sceptre et l'épée furent déposés sur le trône, pour représenter la royauté, et les États furent ouverts par une harangue de Lethington. On ne pouvait guère attendre d'une pareille assemblée que des mesures violentes. Une pétition lui fut aussitôt présentée contre les erreurs « pestilentielles » de l'Église romaine ; elle contenait des injures, des menaces à l'adresse du clergé catholique, désigné tout entier par les épithètes de « canaille, voleurs, meurtriers, adultères, » qu'il fallait poursuivre avec la dernière rigueur et chasser du grand conseil de la nation, sous peine d'encourir la vengeance du ciel. Les auteurs de ce morceau d'éloquence déclaraient que ce n'était pas leur œuvre, mais celle de Dieu lui-même (2).

Cette pétition ne rencontra aucune opposition, sauf dans un point. Il y était demandé que le patrimoine de l'Église catho-

(1) Tytler, t. V, p. 128.
(2) Knox ; Tytler.

lique fût rendu à sa destination primitive, c'est-à-dire à l'entretien des ministres du culte, au rétablissement des écoles, au soulagement des pauvres. Les lords se récrièrent tous d'une voix : « Et nous! » dit Lethington, « nous serions oubliés, et il nous faudrait rouler la brouette pour bâtir la maison du Seigneur (1)! » Cette partie de la pétition fut rejetée. Le Parlement examina ensuite la *Confession de foi* qui avait été rédigée par les ministres. La doctrine qu'elle contenait ne fut pas même discutée : les catholiques siégeaient en très-petit nombre et n'étaient pas sans crainte, car le duc de Châtelleraut avait menacé de mort son frère l'archevêque de Saint-André, s'il osait se permettre la moindre opposition. Il n'y eut de dissidents parmi les nobles laïques que les comtes Cassilis, Caithness et Athol, les barons Borthwick et Somerville; parmi les lords spirituels, le primat avec les évêques de Dunkeld et de Dumblane (2); mais aucun d'eux ne fut assez hardi pour prendre la parole, et les états adoptèrent, pour ainsi dire par acclamation, la confession de foi protestante (3). Ils abolirent ensuite le culte des saints, supprimèrent à tout jamais la juridiction du pape, rappelèrent tous les statuts publiés en faveur de l'Église catholique, et défendirent de dire ou d'entendre la messe sous peine de confiscation des biens pour la première fois, de bannissement pour la seconde; la mort devait punir une troisième transgression (4).

Il restait à adopter le *Livre de discipline* pour le gouvernement futur de l'Église. Ce livre contenait entre autres dispositions que les ministres seraient élus par le peuple, que cette élection suffirait à leur consécration sans l'imposition des mains; qu'il serait nommé dix supérintendants qui parcourraient, chacun le district confié à sa surveillance, pour s'informer de la conduite des ministres et des mœurs des habitants. Ils devaient aussi veiller au soulagement des pauvres, à l'instruction de la

(1) Knox.
(2) Spottiswoode.
(3) Knox, et Keith.
(4) Keith; *Acta Parliam.*, t. II, p. 325-335; Louis Paris, p. 466.

jeunesse (1). C'étaient là de sages et utiles règlements ; mais pour les mettre en vigueur, comme il fallait les revenus de l'Église, le *Livre de discipline* rencontra une opposition égale à l'approbation qui avait accueilli la *Profession de foi*. Les barons ou refusèrent de le signer, ou s'en moquèrent en traitant ses règlements de visions dévotes. Knox en donne la raison : « quelques-uns étaient débauchés, » dit-il, « ceux-ci avaient pillé avec avidité les biens de l'Église, ceux-là espéraient avoir aussi leur part du manteau du Christ. » Ce fut sans doute pour faire cette part à ceux qui n'avaient rien trouvé à prendre encore, qu'après avoir refusé d'aider les ministres, on dépouilla ceux des évêques qui avaient su jusque-là soustraire leurs biens à la pieuse rapacité des saints (2).

La gloire de Dieu étant assurée, les états procédèrent au choix des vingt-quatre membres parmi lesquels devait être choisi le conseil des douze pour le gouvernement du royaume. Six de ces membres, en attendant que le roi et la reine eussent envoyé une commission, devaient siéger à Édimbourg pour administrer la justice. Ensuite la loi d'oubli fut confirmée, puis le traité de Berwick ; et, afin que l'alliance avec l'Angleterre pût être perpétuelle, il fut résolu qu'on offrirait à Élisabeth la main du comte d'Arran, qui était l'héritier présomptif de la couronne d'Écosse. Lethington fut désigné avec les comtes de Morton et Glencairn pour aller porter à Londres cette proposition de mariage ; elle cachait, comme on l'a vu, le projet de déposer Marie Stuart et d'unir les deux royaumes. En même temps que cette solennelle ambassade se rendrait en Angleterre, sir James Sandilands de Calder, prieur de Saint-Jean, devait aller seul en France, pour faire connaître au roi et à la reine les actes du Parlement, en demander l'approbation et la ratification du traité d'Édimbourg (3).

Les Lords de la Congrégation s'abusaient, s'ils avaient quelque espoir dans la mission de Sandilands. Une clause stipulait

(1) Knox ; Spottiswoode ; Keith.
(2) Knox ; Keith ; Tytler, t. V, p. 147.
(3) Louis Paris, p 467-469, 475 et 476 ; Keith, et Tytler.

formellement que pour jouir des bienfaits du traité, les rebelles devaient rentrer dans le devoir, aller faire hommage à François II et à Marie et les reconnaître comme leurs souverains. Or ils avaient ouvertement violé leurs engagements, persévéré dans la rébellion, confirmé la ligue insultante de Berwick, bouleversé toutes les lois du royaume. La reine et le roi étaient par conséquent dégagés de leurs promesses, non-seulement envers leurs sujets, mais même envers l'Angleterre, qui avait exigé que le traité fût indivis et qui, aussi bien que les Écossais, en avait violé les conditions. Car c'était Élisabeth qui, après le traité, avait encouragé les lords à persister dans leur révolte, et Cecil qui avait conseillé les mesures les plus révolutionnaires de leur Parlement (1). Et cependant Élisabeth feignit d'être étonnée; elle se plaignit que la cour de France déniât la signature du traité d'Édimbourg. Ne voulant pas se souvenir qu'elle avait refusé de traiter sans les Écossais, elle déclara que leur fait ne la regardait point, qu'elle n'avait rien de commun avec eux (2). Throckmorton eut ordre d'insister; mais le cardinal de Lorraine opposa aux demandes de l'ambassadeur un refus énergique, motivé sur la conduite des Écossais : « Quand on les accuse, » dit-il, « ils menacent le roi de la colère de votre maîtresse... Ils ont fait sans nous une ligue avec elle; est-ce ainsi que doivent se conduire des sujets? Ils lui ont envoyé une ambassade solennelle, et le but de cette ambassade est de lui offrir en mariage le comte d'Arran; que prétend-elle obtenir avec la main de ce seigneur? C'est l'appui de votre maîtresse qui donne tant d'orgueil aux Écossais; qu'elle les rende sujets obéissants, ou qu'elle cesse de se mêler d'eux; car plutôt que de souffrir de tels désordres, le roi est décidé à tout hasarder (3). »

(1) Tytler dit, d'après une lettre de Lethington, que Cecil avait rédigé pour le Parlement écossais l'acte confirmant le traité de Berwick. t. V, p. 150.

(2) *Entrevue du chevalier de Seurre avec Élisabeth*, dans Louis Paris, p. 537-542.

(3) *Throckmorton à Élisabeth*, 17 novembre 1560, *State papers office*.

En sortant de chez le cardinal, Throckmorton fit demander une audience à Marie Stuart. Il espérait peut-être surprendre à son inexpérience ce qui venait de lui être si péremptoirement refusé par le cardinal. Introduit en présence de la jeune reine, il se plaignit des retards apportés à la ratification du traité, et renouvela sa demande. « La réponse que le roi mon époux et son conseil vous ont faite à ce sujet aurait dû vous suffire, » dit Marie avec calme; « mais pour que vous sachiez que j'ai raison d'agir comme je fais, je veux bien vous dire les motifs qui m'engagent à refuser. Mes sujets, en Écosse, ne font en rien leur devoir, ils n'ont tenu aucun des engagements qu'ils avaient pris. Je suis leur reine, ils m'appellent ainsi, mais ils agissent comme si je ne l'étais pas; ils ne font que ce qui leur plaît. Le peu d'entre eux qui me soient restés fidèles n'assistaient pas à leur assemblée, quand ils ont fait toutes leurs innovations. Je les convoquerai en vertu de mon autorité; alors ils procéderont conformément aux lois du royaume, dont ils parlent sans cesse, mais qu'ils n'observent guère. Ils m'ont envoyé à moi et au roi, » ajouta-t-elle en s'animant, « un pauvre gentilhomme en qui je ne puis voir le représentant de toute la noblesse, et à votre maîtresse ils ont député de grands personnages; est-ce par là qu'ils pensent m'honorer comme leur reine? Il faut qu'ils apprennent à connaître leur devoir. »

Marie, dans ses dernières paroles, avait laissé percer quelque passion. Throckmorton, croyant la flatter, lui dit assez maladroitement: « Je sais, madame, que si Votre Majesté accueille favorablement le prieur de Saint-Jean, les états d'Écosse ont l'intention de vous adresser plus tard une ambassade plus considérable. — Ainsi, » repartit Marie avec vivacité, « c'est le roi et moi qui devons commencer avec eux! — Je regrette, » reprit l'ambassadeur, « que la ratification du traité soit refusée; car ce refus, joint à d'autres offenses faites à la reine ma maîtresse, notamment l'usurpation des armes d'Angleterre que vous continuez à porter, lui donneront lieu de suspecter votre bon vouloir à son égard. — Mes oncles, » répliqua Marie, « vous ont suffisamment répondu sur ce sujet; quant à vous, » ajouta-t-elle, « je vous prie de faire l'office d'un ministre de paix; c'est en

agissant ainsi que vous remplirez les devoirs de votre charge. » Sur quoi elle le fit reconduire par un de ses officiers (1).

Cependant lord Saint-John (2) venait d'arriver à Paris, muni des instructions et des pouvoirs qui lui avaient été donnés par les états d'Écosse (3). Marie Stuart le reçut avec bonté, mais elle refusa de ratifier le traité d'Édimbourg et de sanctionner aucun des actes du dernier Parlement, attendu qu'il avait été convoqué en dehors de son autorité. En congédiant lord Saint-John avec des paroles bienveillantes, elle lui demanda de se conduire en député loyal. On lui remit ensuite une lettre de François II, dans laquelle ce prince annonçait aux seigneurs écossais qu'il allait envoyer deux personnages de distinction pour convoquer régulièrement les états et y faire résoudre ce qui paraîtrait raisonnable (4). Mais ce n'était point lui, le pauvre roi scrofuleux, qui devait voir la pacification de l'Écosse; déjà malade à cette époque, il était condamné à descendre presque enfant dans la tombe, et son épouse destinée à retourner seule dans sa sauvage patrie, pour y gouverner un peuple ingouvernable.

Marie était bien peu préparée à cette tâche difficile : son âge et l'ambition des Guise l'avaient tenue éloignée des affaires. Elle y avait gagné du moins d'échapper à la haine des partis : au milieu des cris de vengeance soulevés par la politique de ses oncles, on ne trouve pas chez les historiens, à quelque foi qu'ils appartiennent, une seule accusation contre elle; le déchaînement des passions laissa intacts la popularité et le respect attachés à son nom. Elle n'eut pas d'ennemis, si ce n'est Catherine de Médicis, qui n'avait pu voir sans ressentiment son autorité maternelle remplacée par l'influence plus douce de l'épouse, et le pouvoir qu'elle convoitait passer tout entier aux mains des

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 27 novembre, *State papers office*, et dans TYTLER, et miss STRICKLAND.

(2) C'est ainsi qu'on désignait communément en Écosse James Sandilands, comme il a été dit plus haut.

(3) TEULET, t. II, p. 147.

(4) LOUIS PARIS, p. 692 et 693.

Guise. Une blessure faite à son orgueil vint ajouter à ses griefs : avec une curiosité inconsidérée de jeune fille, peut-être avec un sentiment moins innocent, Marie Stuart demanda, un jour, s'il était vrai que Catherine de Médicis fût la fille d'un marchand de Florence. Ces paroles rapportées, peut-être exagérées, ne furent jamais oubliées (1).

La jeune reine avait eu si peu de part aux exécutions ordonnées à Amboise par ses oncles, que l'histoire n'a pas même dit de quel œil elle assista à cette atroce tragédie. Mais on sait, par le témoignage de Brantôme, qu'elle avait horreur du sang : « Jamais, » dit-il, « cette reine ne fut cruelle... Jamais, en France, elle ne fit cruauté, et même elle n'a pris plaisir ni eu le cœur de voir défaire les pauvres criminels par justice, comme beaucoup de grandes dames que j'ai connues (2). »

Après les scènes d'horreur qui avaient assombri le séjour d'Amboise, François II et Marie se réfugièrent successivement dans diverses résidences, pour y chercher le calme et le repos. Mais la santé du roi allait s'affaiblissant chaque jour. Il dut néanmoins, à la fin d'octobre, s'arracher à la retraite pour se rendre à Orléans, où la cour se réunissait en attendant l'ouverture des états généraux, qui avaient été convoqués dans cette ville pour le 10 décembre. Il y eut là, dit-on, des scènes terribles qui portèrent un dernier coup à la santé de François II. Le 15 novembre, il tomba sérieusement malade ; cependant il se remit ; on crut même, quoiqu'il fût d'une faiblesse extrême, qu'il n'y avait pas danger immédiat. Pour échapper aux luttes orageuses dont il était témoin et souvent victime à Orléans, il demanda à se retirer à Chenonceaux avec la reine. Le 3 décembre, jour fixé pour son départ, comme il assistait aux vêpres avant de se mettre en route, il fut saisi de frissons, et se

(1) *Lettres du Nonce, Prosper de Sainte-Croix,* dans miss STRICKLAND, t. III, p. 118.

(2) *Vie des Dames illustres*, et dans JEBB, t. II, p. 486. Ce fut à cette époque qu'elle arracha à la mort le fameux Buchanan, qui se trouvait impliqué dans la conjuration et avait été condamné au bûcher comme prêtre renégat. Il ne s'en souvint guère dans la suite : les bienfaits tombés dans les âmes basses n'y produisent que des germes de haine.



plaignit tout à coup d'une douleur intolérable à la tête et à l'oreille. Les médecins, appelés en toute hâte, ne tardèrent pas à reconnaître qu'il avait un abcès à l'oreille, accompagné d'une inflammation aiguë au cerveau; que tout espoir était perdu (1). Se sentant mortellement atteint, le jeune roi ne parut rien regretter que son épouse, dont l'affection lui avait donné l'unique bonheur qu'il eût connu sur le trône, et qui en ce moment était la seule qui pleurât sincèrement. Après avoir rendu témoignage à son dévouement et à ses vertus, il demanda à sa mère de la traiter toujours comme une fille, puis à ses frères et aux princesses de la regarder comme une sœur et de prendre soin d'elle pour l'amour de lui (2). Il essaya d'ajouter quelques paroles, en regardant Marie qui se tenait à son chevet, mais ce fut en vain. « Le 5 décembre, à onze heures de la nuit, » écrit Throckmorton (3), « le roi a rendu son âme à Dieu, laissant son épouse aussi accablée et désolée qu'elle a juste raison de l'être. Elle a veillé auprès de lui tout le temps qu'a duré la maladie;

(1) Mathieu, *Histoire de France.*

(2) Conæus, *Vita Mariæ Stuartæ*, dans Jebb.

(3) *Throckmorton à Élisabeth*, 6 décembre 1560, *State papers office*, et miss Strickland, t. III, p. 126.

Marie Stuart, après la mort de François II, fit graver sur un jeton une plante de réglisse, dont la racine est douce et la tige amère, avec cette devise : *Dulce meum tegit terra.*

Elle composa aussi une élégie, dont voici quelques strophes :

En mon triste et doulx chant,
D'un ton fort lamentable
Je jette un œil touchant
De perte irréparable,
Et en soupirs cuisants
Je passe mes beaulx ans.

Fut-il un tel malheur
De dure destinée,
Ni si triste douleur
De Dame infortunée,
Qui mon cœur et mon œil
Voit en bière et cercueil;

Qui en mon doulx printemps
Et fleur de ma jeunesse,
Toutes les peines sens
D'une extreme tristesse,
Et en rien n'ay plaisir
Qu'en regret et désir.
. . . . . . . .

Si en quelque séjour
Soit en bois ou en prée,
Soit sur l'aube du jour
Ou soit sur la vesprée,
Sans cesse mon cœur sent
Le regret d'un absent.
. . . . . . . .

la fatigue de ces longues veilles, et surtout l'issue qui les termine, l'ont tellement abattue qu'elle n'est pas elle-même dans le meilleur état de santé, sans que toutefois il y ait danger pour ses jours. » Infortunée princesse ! Il eût mieux valu pour elle ne point survivre à sa douleur.

Si je suis en repos
Sommeillant sur ma couche,
J'oy qu'il me tient propos,
Je le sens qu'il me touche :
En labeur, en recoy
Toujours est prest de moy.
. . . . . . . .

Mets, chanson, icy fin
A si triste complainte,
Dont sera le refrain :
Amour vraye et non feinte
Par la séparation
N'aura diminution.

---

# CHAPITRE IV.

Triste situation de Marie Stuart après la mort de François II. — Son deuil. — Son éloge par l'ambassadeur anglais. — Son projet de retourner en Écosse. — Son message aux seigneurs écossais. — Résolution des états de la rappeler dans son royaume. — Députations envoyées auprès d'elle. — Mission de Bedford en France. — Demande qu'il adresse à Marie de ratifier le traité d'Édimbourg. — Voyage de Marie en Champagne. — Arrivée des députés écossais. — Confiance accordée à lord James Stuart. — Opposition de Catherine de Médicis au mariage de Marie avec l'infant d'Espagne. — Perfidie de lord James. — Entrevue de Throckmorton et de Marie. — Nouvelles intrigues d'Élisabeth avec les Écossais. — Refus de laisser passer Marie par l'Angleterre. — Complot pour l'intercepter pendant sa traversée. — Menées de lord James et de Lethington en Écosse. — Marie Stuart à Saint-Germain. — Départ pour Calais. — Dernière tentative pour apaiser Élisabeth. — Embarquement à Calais. — Détails de la traversée. — Arrivée de Marie à Leith et à Holyrood.

La mort de François II était pour Marie Stuart un événement qui ruinait son bonheur et ses espérances : c'était le commencement de l'infortune. La France n'était plus pour elle désormais cette patrie adoptive qui l'avait accueillie avec tant de sourires ; orpheline et veuve à dix-huit ans, elle restait sans appui, à peu près étrangère dans cette cour où, hier encore, elle était reine adorée. Ses oncles bannis faisaient place à leurs rivaux politiques, et Catherine de Médicis, qui ne l'aimait point, arrivait enfin à ce pouvoir qu'elle avait si longtemps rêvé.

Marie Stuart, tout entière à sa douleur, ne sembla d'abord s'apercevoir que de la perte irréparable qu'elle venait de faire. « Vous avez perdu, » écrivait-elle à Philippe II, « le meilleur

frère que vous aurez jamais, et consolé par vos lettres la plus affligée pauvre femme qui soit sous le ciel, m'ayant Dieu privée de tout ce que j'aimais et tenais cher en ce monde, ne me laissant consolation, quelle qu'elle soit, que quand je vois ceux qui plaignent sa fortune et mon trop grand malheur (1). » Ils étaient rares ceux-là ! « La reine mère, » dit Melvil, « fut bien aise de la mort de François II, son fils (2), parce que c'étaient les Guise et non elle qui gouvernaient sous son nom, et qu'elle allait être débarrassée de ces princes et de leur nièce, qu'elle détestait à cause d'eux (3). »

Aussitôt après la mort de son époux, Marie quitta les appartements qu'elle avait occupés en qualité de reine ; elle se vêtit entièrement de blanc qui était la couleur du grand deuil (4) ; et suivant l'usage, elle s'enferma dans une chambre tendue de noir, où elle devait rester l'espace de quarante jours, servie à la lueur d'une lampe, par les seules femmes de sa maison. La situation d'une veuve si jeune et si belle était semée d'écueils ; elle sut les éviter tous, et forcer l'ambassadeur anglais même à lui prodiguer les éloges.

« Maintenant que Dieu a rappelé à lui le roi de France, » écrit-il aux lords du conseil, « une des choses, à mon avis, que vous devez considérer et surveiller tout spécialement, c'est le mariage de la reine d'Écosse... Pendant que François II a vécu, on ne tenait pas grand compte d'elle, parce que, comme elle était sous la sujétion de son mari, qui portait tout le poids et avait tout le soin des affaires, il y avait peu d'occasions de connaître de quoi elle était capable. Mais depuis la mort de son maître, elle a montré et montre chaque jour qu'elle est douée d'une sagesse au-dessus de son âge, d'une grande mo-

(1) Labanoff, t. I, p. 91.

(2) Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les soins de Catherine de Médicis, que c'était cette marâtre qui avait engagé le barbier du roi à lui verser du poison dans l'oreille. Ce fut la punition de la joie indécente qu'elle avait témoignée de sa mort.

(3) Melvil, p. 86.

(4) C'est de là que lui vint le surnom de *blanche reine*, que depuis on lui donna quelquefois.



destie et d'un grand jugement, par la sage conduite d'elle-même et de ses affaires. Quoique reine, elle ne se croit pas au-dessus des bons conseils, et se laisse guider par les hommes expérimentés, ce qui chez les princes indique autant de jugement que de prudence... Ces qualités, venant à se développer avec l'âge, ne peuvent que tourner à sa recommandation, réputation et honneur, à son profit et à celui de son royaume. Et déjà il paraît que quelques-uns qui ne faisaient point cas d'elle la prennent, maintenant qu'ils voient sa sagesse, en honneur et en pitié... »

Après avoir raconté que depuis plus de trois semaines que François II est mort, elle n'a voulu recevoir que le roi et ses frères, les princes lorrains, ses oncles, quelques évêques et les plus vieux chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, Throckmorton poursuit ainsi : « Les ambassadeurs étrangers, excepté moi, qui n'ayant pas d'ordre à cet égard ne me suis pas présenté, ont été admis dernièrement à lui offrir leurs compliments de condoléance, et parmi eux celui d'Espagne. Il est resté plus d'une heure avec la reine, ce qui a paru bien long pour une audience de cérémonie. Depuis, il a dîné et conféré longuement avec le cardinal de Lorraine ; et, quoique je ne puisse croire qu'il soit question d'un mariage avec le prince d'Espagne,... cependant il sera bon d'avoir l'œil de ce côté-là ; car en continuant comme elle a commencé, elle se fera rechercher, ne manquera pas d'offres avantageuses et ne pourra que devenir plus puissante avec le temps ; c'est ce que je crains le plus, si on lui en offre ou si on lui en laisse les occasions (1). »

La nouvelle de la mort de François II avait été diversement accueillie en Écosse. Les protestants n'avaient point caché leur joie ; leurs ministres avaient voulu voir dans cette mort la vengeance du ciel. Ceux du parti contraire ne songèrent qu'à transmettre à leur reine l'assurance de leur fidélité et leurs offres de services ; c'est ce que désirait Marie Stuart. Dans la situation que lui faisait en France la mort de son époux, elle

(1) *Throckmorton aux lords du conseil,* 30 décembre 1560, *State papers office,* et dans Tytler, et miss Strickland.



ne pouvait songer qu'à rentrer le plus tôt possible dans ses États, mais elle voulait que son retour fût provoqué par ses sujets. Une partie des nobles lui étaient restés fidèles ; elle espérait gagner ceux qui avaient gardé la neutralité, et même la plupart de ceux qui avaient combattu avec la Congrégation ; elle ne se défiait que du duc de Châtellerault et des Hamilton (1).

Quand les quarante jours de son grand deuil furent écoulés, elle fit partir une députation pour l'Écosse avec des instructions adressées aux états du royaume, dont elle avait déjà demandé la convocation. Après avoir exprimé l'espoir que les nobles ne l'abandonneraient pas dans son malheur, elle les assurait du maintien de l'alliance avec la France ; puis rappelant, en termes pleins de modération, les discordes qui avaient troublé le royaume, elle promettait de mettre en oubli tout le passé, de donner de ses promesses telles garanties qu'ils pourraient désirer et qu'un prince doit à des sujets obéissants. En attendant qu'elle pût retourner en Écosse, comme elle en avait le désir, « ils feraient, » disait-elle, « une chose qui lui serait grandement agréable s'ils voulaient bien lui députer quelques-uns d'entre eux pour venir la reconnaître, » l'aider de leurs avis, lui rendre compte de l'état des finances, pourvoir, de concert avec elle, aux charges restées vacantes (2). A ces instructions étaient jointes des lettres particulières, adressées à divers membres de la noblesse pour exprimer sa reconnaissance à ceux qui lui étaient restés dévoués, faire des promesses de pardon, et même de faveur, à ceux qui avaient trafiqué de l'Écosse avec l'Angleterre.

Dans l'intervalle, Élisabeth avait fait connaître sa réponse aux ambassadeurs, envoyés d'Écosse pour lui offrir la main du comte d'Arran. Elle refusait, mais avec ménagement : « elle n'était pas encore décidée à se marier, » disait-elle ; « peut-être l'intérêt de son royaume l'y déciderait-il plus tard. » En attendant, elle promettait aux Écossais de leur donner assis-

(1) *Lettre de Throckmorton aux lords du conseil*, 31 décembre 1560, *State papers office*.

(2) Labanoff, t. I, p. 80-88.



tance dans toute occasion, et se déclarait prête à conclure avec eux « une ligue commune contre l'ennemi commun (1). » Quel pouvait être cet ennemi commun ? sinon Marie Stuart, dont Throckmorton faisait craindre l'agrandissement et dont il conseillait, à ce moment même, de surprendre la bonne foi par de belles paroles, pour l'incliner à faire alliance avec la reine d'Angleterre (2). La flatter de l'amitié de cette princesse, pour l'empêcher de chercher ailleurs un appui ; l'isoler pour l'abattre plus facilement : tel était dès cette époque un des calculs de la politique anglaise.

Le refus d'Élisabeth d'épouser le comte d'Arran avait mécontenté les Lords de la Congrégation (3), déconcerté leurs plans et reporté leurs regards vers leur jeune souveraine. Aussi les députés qu'elle avait envoyés furent-ils bien accueillis. Les instructions et les lettres dont ils étaient porteurs étaient si conciliantes que tous, sans distinction de parti, furent d'avis de la rappeler le plus promptement possible. Les états s'assemblèrent ; il y fut décidé qu'on l'inviterait à rentrer dans son royaume, et que lord James serait envoyé, comme ambassadeur, pour transmettre cette invitation. C'était un choix déplorable : chef du parti rebelle en Écosse, convoitant le trône de sa sœur, lié à Élisabeth par les pensions qu'il avait mendiées et obtenues de cette princesse (4), il n'acceptait cette mission que dans l'espoir d'avancer ses propres affaires. Les partisans sincères de Marie se défiaient de lui. Ne pouvant l'accepter pour leur représentant, ils désignèrent John Lesly, plus tard évêque de Ross, pour aller porter à leur souveraine l'expression de leur dévouement (5).

Cependant Marie Stuart n'avait pas tardé à s'apercevoir que sa place n'était plus à la cour de France. Voyant ses amis en

(1) Thorpe, t. I, p. 165, et Tytler, t. V, p. 162.

(2) *Throckmorton à Cecil*, 11 janvier 1561, *State papers office*, et miss Strickland, t. III, p. 150.

(3) *Lethington à Cecil*, 10 janvier 1561, dans Thorpe, t. I, p. 167.

(4) Hardwick, t. I, p. 158 ; Chalmers, t. II, p. 134 et 135 ; *Throckmorton à Cecil*, 29 novembre 1560, *State papers office*, et Tytler, t. V, p. 163.

(5) Keith, t. II, p. 19.

disgrâce, se sachant peu aimée elle-même, « elle s'en éloignait, mais peu à peu, afin qu'il ne parût point qu'elle y était contrainte, quoiqu'elle le fût, en réalité, par la manière dure et rancunière dont la reine mère agissait avec elle (1). » Elle se disposait à aller passer le reste de l'hiver à Reims auprès de sa tante Renée de Lorraine, quand le comte de Bedford arriva d'Angleterre pour lui offrir, ainsi qu'à Catherine de Médicis, les condoléances d'Élisabeth. Bedfort apportait non-seulement des paroles de consolation et d'amitié, mais des conseils pour le gouvernement de l'Écosse, et l'ordre d'insister de nouveau pour la ratification du traité d'Édimbourg (2).

Quand l'envoyé anglais eut fait connaître ses instructions, Marie lui répondit qu'elle prenait en bonne part les conseils de sa sœur, la reine d'Angleterre, qu'elle les suivrait en tout, persuadée qu'ils tourneraient à son profit. Elle parla de sa situation, du besoin qu'elle avait de bons avis et de bonne amitié, de son désir de s'allier avec Élisabeth, des motifs qui devaient les engager l'une et l'autre à une entente cordiale. « Pour moi, » dit-elle, « je remplirai envers la reine d'Angleterre, je veux qu'elle en soit bien assurée, tous les offices d'une sincère amie, d'une bonne sœur et voisine; et je n'attends pas moins d'elle (3). »

Throckmorton, qui accompagnait Bedford, prit texte de ces paroles pour demander la ratification du traité d'Édimbourg : « Maintenant, » dit-il, « que Dieu avait rappelé à lui le roi François II, que Marie avait plein pouvoir de gouverner son royaume à son gré, accorder sans délai ce qui avait été promis en son nom serait donner à la reine d'Angleterre la meilleure preuve qu'elle était une bonne sœur et une amie sincère, telle qu'elle se disait (4). »

Outre les raisons déjà indiquées pour refuser la ratification demandée, Marie Stuart en avait d'autres : ses droits éventuels à la couronne d'Angleterre avaient été sacrifiés ; de plus, les

(1) Melvil, p. 88.
(2) *State papers office*, et Tytler, t. V, p. 167 et 168.
(3) *Lettre de Bedford et Throckmorton*, *State papers office*.
(4) *Lettre de Bedford et Throckmorton*, *State papers office*.

plénipotentiaires français, dépassant leurs pouvoirs, avaient tant concédé que, comme dit Robertson, ce traité transportait l'autorité du souverain aux sujets. Marie ne voulait pas répondre par un refus péremptoire; c'eût été un défi que sa faiblesse ne lui permettait pas de porter à sa puissante rivale, mais elle était décidée à ne pas céder.

« Je suis ici, comme vous voyez, » répondit la jeune reine à la demande de Throckmorton, « je suis sans conseil : mon oncle le cardinal, qui dirige toutes mes affaires et qu'il est de mon devoir de consulter, est absent dans ce moment. D'ailleurs, monsieur l'ambassadeur, l'avis de votre maîtresse, ma bonne sœur, est que je dois prendre conseil des nobles et des hommes sages de mon royaume, vous me l'avez déclaré tout à l'heure; or, vous savez que je n'en ai aucun près de moi, mais j'en attends bientôt quelques-uns. Alors je pourrai faire à votre maîtresse une réponse telle qu'elle aura lieu d'être satisfaite. » Bedford insista : elle était liée par l'honneur; elle devait à la reine d'Angleterre cette preuve de sa sincérité. « Hélas! Milord, » répliqua Marie, « que voulez-vous que je fasse, seule comme je suis? Ratifier un traité est une grosse affaire, surtout pour une princesse de mon âge. — Mais, madame, » reprit Throckmorton, « vous avez ici M. de Guise, votre oncle, dont vous avez aimé jusque-là à prendre les avis : de nouveaux délais ne sont plus possibles, après les promesses si souvent faites que le traité serait ratifié. — Ce qui a été fait du vivant de mon époux, » répondit Marie, « on ne doit pas me l'imputer; j'étais alors sous son obéissance. Aujourd'hui je serais fâchée d'agir à la légère; et, comme la chose est grave, je vous demande quelque délai jusqu'à ce que j'aie pu prendre conseil. »

Sur cette dernière réponse, les deux ambassadeurs se retirèrent; la reine rappela Throckmorton, et d'un ton moitié sérieux, moitié enjoué : « Monsieur l'ambassadeur, » lui dit-elle, « j'ai à vous reprocher un manque de parole. Vous m'aviez promis que, si je voulais envoyer mon portrait à la reine, votre maîtresse, j'obtiendrais le sien en retour. J'acceptai de grand cœur, et j'ai tenu ma promesse; mais je n'ai pas encore reçu le portrait de ma bonne sœur. J'y attache un très-grand prix,

et vous demande, monsieur l'ambassadeur, de me le faire obtenir; je suis plus que jamais désireuse de l'avoir, et le temps me semblera long jusqu'à ce que je le possède. »

Marie avait demandé quelque répit; les deux ambassadeurs ne lui accordèrent qu'un jour. Dès le lendemain, ils allèrent lui rappeler ce qu'elle avait dit la veille, et Bedford insista pour avoir une réponse immédiate. Mais Marie n'avait pu consulter personne; elle rappela à son tour à Bedford le conseil que lui donnait Élisabeth de ne rien faire sans l'avis de ses nobles : « Vous savez bien, » dit-elle, « que, si je faisais sans eux quelque acte affectant les intérêts de l'Écosse, je courrais risque de les trouver tels qu'ils se sont déjà montrés. J'ai bien voulu oublier le passé; j'ai pardonné pour faire plaisir à ma bonne sœur, dans l'espoir que, par ses soins, mes sujets seraient dorénavant plus fidèles et plus soumis; et cependant, si j'avais raison ou non d'être fâchée contre eux, je ne crains pas d'en laisser juge votre maîtresse. Quant au traité, mes délais ne sont point des prétextes... Dites à ma bonne sœur que j'attends quelques-uns des membres de la noblesse d'Écosse; mais peut-être le savez-vous aussi bien que moi... » Puis, passant à un autre sujet : « J'ai l'intention d'envoyer sous peu quelqu'un des miens à votre maîtresse; faites-lui savoir, en attendant, que je désirerais m'entretenir avec elle, car je suis persuadée que nous nous entendrions beaucoup mieux ainsi que par messages ou par interprètes... J'espère qu'elle ne me refusera pas cette faveur (1). »

Le lendemain, Marie quitta Fontainebleau pour se rendre en Champagne. Ce voyage inquiétait les ministres d'Élisabeth; Throckmorton, dont il dérangeait l'espionnage, écrivait à Cecil : « La reine d'Écosse va être maintenant si loin de moi, que, malgré mes efforts, je ne parviendrai pas à savoir tout ce qu'elle fait; quelques-uns de mes agents sont laissés en arrière, d'autres ne peuvent la suivre partout... Si vous avez la ressource de quelque ministre d'Allemagne par qui vous puissiez connaître

(1) *Throckmorton et Bedford au conseil privé*, 26 février 1561, *State papers office*; Tytler, et miss Strickland.

ses démarches, à mon avis, il sera très-utile et même nécessaire de ne pas négliger ce moyen (1). » On craignait en Angleterre que ce voyage ne cachât quelque projet de mariage.

Vers le même temps, les deux députés écossais, John Lesly et lord James, quittaient l'Écosse pour aller porter à Marie, au nom des barons, l'assurance de leur fidélité. Lesly s'embarqua à Aberdeen pour la Hollande ; lord James, après s'être concerté avec les chefs de son parti, se rendit à la cour d'Angleterre. Il eut avec Élisabeth et Cecil des entrevues mystérieuses ; il leur fit connaître l'objet de sa mission, ses projets et ceux de ses amis (2).

L'envoyé du parti catholique, John Lesly, devança lord James, et rejoignit Marie Stuart à Vitry le 14 avril. Il l'assura de la sincérité de ceux qui l'envoyaient, et la pria instamment de se défier de son frère bâtard, dont l'unique but, après s'être insinué dans ses bonnes grâces, était d'obtenir le gouvernement du royaume, et d'établir la religion réformée sur les ruines du catholicisme, ce que du reste, assura Lesly, il n'avait pas tant à cœur que de mettre la couronne sur sa tête. Il la supplia, si elle voulait consulter ses intérêts, de le faire retenir en France jusqu'à ce qu'elle eût pu établir dans ses États un gouvernement régulier. Il lui proposa ensuite de débarquer dans le nord de l'Écosse, où le comte de Huntley et ses amis se faisaient forts de lui amener vingt mille hommes, qui la conduiraient sûrement dans sa capitale. Marie, après l'avoir écouté attentivement, chargea Lesly de remercier de sa part ceux qui l'avaient envoyé, de les assurer de sa faveur, mais sans lui donner le moindre signe qu'elle approuvait ses conseils ; quelques-uns ne lui plaisaient pas (3).

Lord James arriva le jour suivant et fut immédiatement présenté à la reine. Il lui promit d'être fidèle dorénavant, l'assura qu'elle n'avait besoin d'aucun secours étranger pour établir son

(1) *Throckmorton à Cecil*, 22 mars 1561, *State papers office*, et miss STRICKLAND.

(2) *State papers office*, et TYTLER, t. V, p. 172 et 173.

(3) LESLY ; KEITH, t. II, p. 19 et suiv.

autorité, tout le parti de la Congrégation étant disposé à rentrer dans le devoir, pourvu qu'elle ne touchât point à l'Église réformée. Marie et son oncle de Lorraine tâchèrent de le ramener au catholicisme par l'appât de riches abbayes, et en lui promettant la dignité de cardinal; mais des abbayes et des pensions, il en possédait, et il rêvait, sans doute, que la couronne d'Écosse irait mieux à son front qu'un chapeau de cardinal. La crédule Marie attribua ses refus à la conviction et au désintéressement : elle l'avait toujours aimé, elle n'en conçut pour lui que plus d'estime et d'affection; et cependant, le seul but de cet habile hypocrite était, suivant l'expression de Lethington (1), de s'emparer « de l'esprit de la reine pour la dominer. » Il en vint à bout, grâce à l'apparence de franchise et de bonhomie dont il savait masquer sa duplicité. S'il faut en croire Melvil, les conseillers que Marie avait en France, particulièrement M. d'Oysel qui la trahissait, l'aidèrent à se laisser surprendre: ils lui conseillèrent de se confier à lord James, et de s'appuyer sur le parti réformé, sur Argyle, Lethington et Grange, tous dévoués à l'Angleterre. Le cardinal de Lorraine, dit-on, fut lui-même de cet avis. Il y avait des raisons spécieuses pour conseiller cette ligne politique: elle eût pu réussir, si Marie Stuart avait eu une seconde couronne à offrir à son frère bâtard, et assez de trésors pour acheter ses sujets à plus haut prix que ne les payait Élisabeth.

Convaincue du dévouement de lord James, Marie, avec une précipitation que sa jeunesse même ne saurait excuser, lui fit connaître tous ses projets. Elle lui confia qu'elle était décidée à ne ratifier le traité d'Édimbourg que lorsqu'elle serait de retour dans son royaume et qu'elle aurait consulté les états; que l'union de l'Écosse et de l'Angleterre, telle qu'elle existait, ne lui était pas agréable; que la ligue faite récemment entre les deux royaumes était conçue en termes tels qu'elle en désirait la dissolution, et qu'elle ne souffrirait plus désormais « le trafic » de ses sujets avec l'Angleterre. Enfin, elle lui avoua que son intention était de s'unir à un prince étranger, après avoir obtenu

(1) « To grape the mind of the young queen. »

le consentement de ses sujets (1). Enhardi par tant de confiance que lui témoignait sa souveraine, lord James demanda le comté de Moray, comme récompense de sa fidélité à venir. Ne pouvant disposer du comté, Marie lui promit le gouvernement de l'Écosse jusqu'à son retour; elle s'engagea à lui en envoyer la commission par un gentilhomme qu'il laisserait derrière lui (2).

A ce moment les nobles écossais commençaient à affluer en Champagne; plusieurs vinrent à Joinville rendre hommage à leur reine, tous se montraient pressés de la voir rentrer dans son royaume. Parmi eux se trouvait le comte de Bothwell (3), qui devait être un jour le mauvais génie de cette malheureuse princesse.

En même temps que se préparait le retour de Marie en Écosse, une autre question fort grave s'agitait autour d'elle : celle de son mariage. Tous les princes à marier aspiraient à sa main; la reine d'Angleterre en concevait d'autant plus d'ombrage que plusieurs de ses prétendants se tournaient maintenant vers sa rivale, entre autres le comte d'Arran, que son père avait fait proposer secrètement aussitôt après la mort de François II. Le roi de Danemark envoya demander la main de la jeune veuve; le roi de Suède la désirait, et le fils du comte Palatin, Hans Casimir, un autre prétendant d'Élisabeth, lui faisait offrir dix mille hommes, « en cas que quelqu'un voulût en France lui faire injure (4). » L'ambassadeur anglais craignait qu'on ne

(1) KEITH, t. II, p. 21 et 22, et *Throckmorton à Elisabeth*, 29 avril, *State papers office*; TYTLER, et miss STRICKLAND.

(2) *Throckmorton à Cecil*, 23 avril 1561, *State papers office*.

(3) James Hepburn, quatrième comte de Bothwell, fils de Patrick, pouvait avoir à cette époque de vingt-cinq à trente ans. Throckmorton disait de lui : « He is glorious, boastful, rash and hasardous, and therefore it were meet » that his adversaries should both give an eye to him and keep him short. » (*Throckmorton à Élisabeth*, 28 novembre 1560.) Bothwell possédait, outre un riche patrimoine, plusieurs grands offices héréditaires, accordés par Jacques VI et Jacques V à ses loyaux ancêtres. Il était par héritage lord amiral d'Écosse, gardien des châteaux d'Édimbourg et de l'Hermitage, shériff du West-Lothian, et lieutenant des Borders du sud.

(4) MELVIL, p. 89.

songeât au prince d'Orange ; on parlait d'un archiduc d'Autriche, mais surtout du prince d'Espagne, don Carlos. Le roi de Navarre était lui-même très-épris de la belle reine d'Écosse, il aurait vu sans trop de peine, disait-on, la mort de Jeanne d'Albret lui permettre de convoler à de nouvelles noces.

Le projet d'unir Marie à l'héritier de la monarchie espagnole fut le seul un peu sérieusement poursuivi. C'étaient les Guise qui en avaient eu l'idée ; ils faisaient espérer à Philippe II, comme résultat de cette union, l'héritage de l'Écosse, peut-être de la couronne d'Angleterre. Ils emmenèrent leur nièce jusqu'en Lorraine pour être à l'abri des espions ; mais ils ne purent si bien cacher leurs menées qu'elles échapassent à Catherine de Médicis et à l'ambassadeur anglais. Informés tous deux du plan qui se tramait, ils unirent leurs efforts pour le déjouer. La reine mère mit dans ses intérêts sa fille la reine d'Espagne et l'évêque de Limoges, ambassadeur à Madrid ; Throckmorton gagna le roi de Navarre. Rien ne fut négligé pour s'opposer à cette union, qu'on jugeait non moins dommageable à la France qu'à l'Angleterre ; Catherine de Médicis alla jusqu'à négocier un mariage entre sa fille Marguerite et don Carlos, uniquement pour empêcher celui de Marie Stuart ; mais ce dernier fut tout à coup abandonné ou du moins ajourné : la reine d'Espagne annonça à sa mère, le 23 avril, qu'il n'en était plus question (1).

Lord James était resté quelques jours auprès de sa sœur, qui l'avait traité non comme un bâtard, mais comme un rejeton légitime du sang royal. Elle lui demanda, quand il prit congé, de ne retourner ni par Paris ni par Londres. Loin de tenir compte de cette demande, son premier soin fut de rejoindre Throckmorton, à qui il révéla les détails de tout ce qui s'était passé entre la reine et lui, toutes ses conversations avec le cardinal de Lorraine. L'ambassadeur s'empressa de transmettre à Londres ces confidences, et voulant mettre à profit ce que lui avait dit Lethington « qu'avec la main vide on ne saurait attirer les faucons (2), »

(1) Louis Paris, p. 787, 806, 819, 823, 824, 844, 847, et *Throckmorton à Cecil*, 23 avril 1561, *State papers office*.

(2) « With empty hand men should no hawkis lure. »



il écrivit à sa souveraine : « Grâce à Dieu, Votre Majesté est en paix avec le monde entier, et je ne vois pas qu'elle ait à redouter d'autres troubles que ceux qui peuvent lui venir de la reine d'Écosse et de son royaume. La sagesse conseille à Votre Majesté d'acheter sa sécurité, son repos et son bonheur, quand même il devrait lui en coûter très-cher; le moyen d'y réussir, c'est de gagner à votre dévotion, avant que d'autres ne vous aient prévenue, les plus puissants, les plus sages et les plus honnêtes d'entre les Écossais. Quoique vingt mille livres par an soient une lourde charge à Votre Majesté, ce n'est point le cas d'hésiter ou d'épargner. » Il recommandait particulièrement à sa générosité lord James, comme ne le cédant à aucun autre en crédit, dévouement et honnêteté; il lui désignait ensuite John Wood, Robert Melvil et plusieurs autres, ajoutant qu'elle devait se faire de nombreux amis en Écosse, afin que, si les uns venaient à lui manquer, il lui en restât toujours assez d'autres sur qui s'appuyer (1).

Marie Stuart n'avait donc point tort, lorsqu'elle déclarait qu'elle ne souffrirait plus le trafic de ses sujets avec l'Angleterre : c'était là qu'était le danger pour elle, c'est par là qu'elle devait périr.

En apprenant que, malgré sa défense, lord James était accouru à Paris, et avait secrètement visité l'ambassadeur anglais, Marie renvoya le gentilhomme qu'il avait laissé auprès d'elle ; mais elle ne lui remit, au lieu de la commission de gouverneur d'Écosse qu'attendait l'ambitieux bâtard, qu'une lettre assez froide où elle annonçait qu'elle avait changé de résolution, et n'entendait confier l'autorité à aucun de ses sujets pendant son absence (2). Déçu de ses espérances, le cœur plein de rancune (3), lord James ne songea plus qu'à mettre des obs-

(1) *Lettres de Throckmorton à Élisabeth*, 29 avril et 1er mai, *State papers office*; TYTLER, et miss STRICKLAND.

(2) *Throckmorton à Élisabeth*, 1er mai 1561, dans KEITH, t. II, p. 29, et TYTLER.

(3) « Ille (lord James) spe dejectus, animo percito, per Angliam rediens » Anglis suggessit ut si religioni in Scotia, tranquillitati in Anglia, et Elisabe-

tacles au retour de sa sœur. Arrivé à Londres, il suggéra aux ministres d'Élisabeth, qu'ils devaient, dans l'intérêt de la religion en Écosse, de la paix en Angleterre, de la sécurité de leur reine, employer tous les moyens en leur pouvoir pour empêcher Marie de rentrer daus son royaume. Il se rendit ensuite en Écosse pour travailler, de concert avec Lethington, à augmenter les forces du parti réformé et soulever contre la reine l'opinion publique.

Les agents d'Élisabeth avaient obsédé Marie Stuart, même pendant son voyage en Champagne, pour lui arracher la ratification du traité d'Édimbourg. Dès qu'elle fut rentrée à Paris, vers la mi-juin, Throckmorton, sous prétexte de lui offrir les compliments de sa maîtresse, alla lui livrer un nouvel assaut. Marie déclara, comme elle avait fait jusque-là, qu'elle ne déciderait rien avant d'avoir consulté la noblesse et les états de son royaume : ce qui ne pouvait tarder, puisqu'elle avait l'intention de se mettre prochainement en route. Elle désirait, dit-elle, s'embarquer à Calais; le roi voulait bien lui prêter des vaisseaux; mais auparavant elle enverrait M. d'Oysel requérir de la reine d'Angleterre les bons offices que les princes ont coutume de se rendre en pareille occasion. Elle espérait que les dissentiments seraient oubliés, et n'empêcheraient point qu'elle et sa bonne-sœur ne vécussent dorénavant en parfaite intelligence, comme il convenait à des parentes et voisines. Son intention était de retirer d'Écosse tout ce qu'il y restait de Francais, afin qu'ils ne fussent pas pour Élisabeth un sujet de jalousie, et pour les Écossais une occasion de mécontentement; car elle ne voulait rien négliger de ce qui pouvait donner satisfaction à tous les partis. Elle avait confiance que de son côté Élisabeth agirait avec la même loyauté.

A cet appel à la concorde, l'ambassadeur, rejetant les torts sur la reine d'Écosse, répondit que rien ne serait plus propre

» thæ securitati consultum vellent, quovis modo transitum Reginæ in Scotiam » impedirent. » Camden, édit. 1615, p. 111; voy. les *Mémoires de lord Herries*, p. 54; *Throckmorton à lord James*, 16 juin 1561, dans Tytler, t. V, p. 183; Keith, t. II, p. 58; Chalmers, et miss Strickland.



à faire oublier le passé que la ratification du traité : quel besoin y avait-il d'attendre l'avis des nobles et des états, puisqu'ils avaient autrefois donné leur consentement? « Quelques-uns, mais pas tous, » dit la reine avec vivacité ; « on verra bien, quand je serai de retour au milieu d'eux, s'ils persistent dans l'opinion que, suivant vous, ils avaient alors. Pour ce qui est de moi, je vous assure, monsieur l'ambassadeur, que je suis très-désireuse de vivre en paix avec la reine, ma bonne sœur, et je ferai tous mes efforts pour qu'elle en soit persuadée. — La reine, ma maîtresse, » répondit Throckmorton, « en usera de même, vous pouvez en être assurée. — En ce cas, j'ai confiance qu'elle n'aidera ni n'encouragera plus aucun de mes sujets à persévérer dans leur désobéissance, et à s'arroger des droits qui n'appartiennent point à des sujets. Il y a eu dans mon royaume de grands troubles à propos de la religion ; un grand nombre, plus grand que je ne voudrais, y professent la foi nouvelle ; ce n'est pas une raison pour que les sujets fassent la loi aux souverains, surtout en matière religieuse, mais je crains fort que les miens ne veuillent me la faire. » Throckmorton ayant répliqué qu'on ne pouvait sans crime rendre aux hommes le devoir qui n'est dû qu'à Dieu : « Dieu, » dit-elle, « a commandé aux sujets d'obéir à leurs princes, et aux princes d'étudier sa loi pour gouverner d'après elle. — Oui, madame, Dieu veut que les sujets obéissent aux rois, mais seulement en ce qui n'est point contraire à ses commandements. — Je serai franche avec vous, » reprit la reine : « je regarde la religion que je professe comme la plus agréable à Dieu ; je n'en connais point et ne veux point en connaître d'autre. La constance convient à tous les hommes, mais à personne plus qu'à ceux qui gouvernent les États, spécialement en ce qui touche à la religion ; j'ai été élevée dans la foi catholique, qui pourrait, si je me montrais légère en matière aussi grave, se fier à moi en quoi que ce soit? Je suis jeune, il est vrai, et peu instruite, mais j'ai souvent entendu mon oncle le cardinal discuter les questions de foi ; jamais je n'ai vu aucun motif de changer d'opinion. » Et comme l'ambassadeur exprimait le vœu que l'unité de religion pût s'établir dans toute la chrétienté : « Dieu le

veuille! » répondit Marie; « mais, pour ma part, je ne suis pas de ceux qui sont disposés à changer chaque année de croyance. Cependant, comme je vous l'ai déjà dit, je ne prétends violenter aucun de mes sujets, bien qu'il me plairait qu'ils pensassent comme moi; j'ai confiance qu'ils ne trouveront pas d'appui pour me contraindre. »

A la fin de cet entretien, qui donne une si haute idée de son caractère, la reine d'Écosse pria l'ambassadeur de rapporter fidèlement ses paroles, et de travailler à la conciliation : « car je sais, » ajouta-t-elle, « que les ministres des princes peuvent, à leur gré, faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal (1). »

Élisabeth, voyant qu'elle ne pouvait obtenir l'objet de ses poursuites, ne répondit aux avances d'amitié de Marie Stuart que par de nouvelles intrigues avec les Écossais. Elle leur adressa une lettre habile, dans laquelle, après avoir rappelé son ancienne amitié et les services importants qu'elle leur avait rendus, elle leur faisait connaître ses négociations inutiles avec leur reine, et les priait de faire en sorte, car cela dépendait d'eux, que le traité d'Édimbourg fût ratifié. Elle mêlait artificieusement de légères menaces de les abandonner à de brillantes promesses de leur continuer son appui, s'ils se montraient, comme par le passé, fidèles à son amitié, et s'ils maintenaient le traité (2). Élisabeth reçut une réponse conforme à ses désirs. Les Lords de la Congrégation protestaient de leur dévouement : il y avait dans le royaume, disaient-ils, des gens mal avisés, à qui leur reine prêtait une oreille plus favorable; pour eux, ils n'avaient rien tant à cœur, ils en prenaient Dieu à témoin, que le maintien entre les deux royaumes d'une paix dont ils avaient trop souvent reconnu les avantages pour les oublier jamais (3).

Décidée à rentrer dans ses États le plus tôt possible, Marie Stuart envoya demander à Élisabeth à passer par l'Angleterre, dans le cas où le mauvais temps la forcerait à relâcher. Elle savait

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 23 juin 1561, dans KEITH, t. II, p. 30-35.
(2) KEITH, t. II, p. 35-38.
(3) KEITH, t. II, p. 38 et 39.

déjà, quoique très-jeune encore, tenir tête à un diplomate aussi rusé que Throckmorton; elle ne sut jamais discerner les traîtres de ceux qui lui étaient dévoués. Celui qu'elle avait choisi pour cette mission abusait de sa confiance : c'était d'Oysel; il devait, après avoir obtenu sa demande en Angleterre, poursuivre jusqu'à Édimbourg, pour préparer les Écossais à recevoir leur reine. Élisabeth l'accueillit très-mal; en digne fille de Henri VIII, elle se laissa aller aux plus violentes récriminations, devant toute sa cour et malgré la présence de l'ambassadeur d'Espagne. Non-seulement elle refusa péremptoirement la permission à Marie de traverser ses États, et à d'Oysel de continuer son voyage, elle alla jusqu'à déclarer, dans sa colère, qu'elle ne laisserait pas la reine d'Écosse retourner dans son royaume (1).

Marie Stuart, déjà fort préoccupée de son départ et poursuivie par de tristes pressentiments, ressentit vivement l'insulte d'un tel refus, fait en public et accompagné de paroles injurieuses. Quelques jours après, Throckmorton obtint une audience. Après avoir communiqué officiellement la réponse de sa maîtresse, il dit à Marie que, si sa demande avait été repoussée, c'est parce qu'elle avait elle-même refusé la ratification du traité d'Édimbourg; mais que, si elle voulait l'accorder, elle obtiendrait, outre le libre passage à travers l'Anglelerre, l'entrevue qu'elle avait sollicitée pour établir une amitié parfaite entre les deux royaumes.

Marie avait écouté debout la harangue de l'ambassadeur; elle prit un siége quand il eut fini, et l'invita à s'asseoir à côté d'elle. Puis, ayant fait retirer tous ceux qui étaient présents : « Monsieur l'ambassadeur, » dit-elle d'un ton plein d'ironie, « je ne connais pas toute ma faiblesse, je ne sais pas jusqu'où peut m'emporter ma passion; mais je n'aimerais pas à avoir autant de témoins de mes emportements que votre maîtresse en avait, quand elle a répondu à M. d'Oysel. Il n'est rien, monsieur l'ambassadeur, qui me peine autant que de m'être oubliée au point de demander à la reine, votre maîtresse, une faveur dont je n'avais nul besoin. Je puis bien retourner dans mes États,

(1) Keith, II, p. 39 et 40; Camden; Tytler; miss Strickland.

je pense, sans un passe-port d'elle et sans sa permission. Quoique le dernier roi, votre maître, eût mis tout en œuvre pour m'arrêter et me prendre quand je vins ici, vous savez, monsieur l'ambassadeur, que j'y arrivai cependant saine et sauve; aujourd'hui je trouverais pour me reconduire des moyens tout aussi sûrs, si je voulais employer mes amis. En vérité, j'étais si loin d'être mal disposée pour votre maîtresse, que jusque-là j'ai désiré m'appuyer sur son amitié plus que sur toute autre alliance; et cependant dans ce royaume et ailleurs, vous ne l'ignorez pas, je compte à la fois des amis et des alliés tels, qu'ils ne demanderaient qu'à employer leurs forces pour m'affermir sur mon trône. Vous m'avez souvent répété que l'amitié entre votre maîtresse et moi était nécessaire, et ne pouvait être que très-profitable à l'une et à l'autre; j'ai quelque raison de croire maintenant que votre maîtresse n'est point de cet avis, autrement, j'en suis sûre, elle ne m'aurait pas refusé avec tant de dureté. Il semble qu'elle fasse plus de cas de l'amitié de mes sujets que de moi qui suis leur reine, son égale en rang, quoique son inférieure en sagesse et en expérience, de moi qui suis sa plus proche parente et sa voisine immédiate. Elle devrait penser, monsieur l'ambassadeur, que les princes et les peuples trouveront fort étrange qu'elle ait commencé par exciter mes sujets contre moi, et que, maintenant que je suis veuve, elle veuille m'empêcher de retourner dans mon royaume. Je ne lui demande que son amitié, je ne trouble point ses États, je n'intrigue point avec ses sujets, quoiqu'il y en ait bon nombre, je le sais, qui seraient assez disposés à prêter l'oreille à de pernicieux conseils; car tous ne sont pas du même avis qu'elle en toutes choses, et particulièrement en ce qui concerne la religion. La reine, votre maîtresse, prétend que je suis jeune et que je manque d'expérience; j'ai assez d'années et d'expérience pour savoir me conduire à l'égard de mes amis et de mes alliés avec franchise et loyauté; et j'espère que la prudence ne me manquera jamais, au point de me faire tenir à son égard un langage autre que celui qui est dû à une reine, à une proche parente. »

Après cette première explosion, Marie exposa avec calme les raisons qu'elle avait de ne point ratifier le traité : « Je ne puis

le faire qu'après mon retour dans mes États, » dit-elle ;... « en s'opposant à mon passage et à celui du député que j'avais envoyé en Écosse, il semble que votre maîtresse ne veuille pas être satisfaite, et qu'elle préfère susciter une querelle entre nous... Pourtant, je vous le dis en toute sincérité, et que Dieu m'entende, je n'ai jamais agi envers elle autrement qu'il ne convient à une sœur et cousine; je ne lui ai jamais souhaité plus de mal qu'à moi-même. Que Dieu pardonne, s'ils existent, à ceux qui lui ont persuadé le contraire ! Maintenant, je vous le demande, » ajouta-t-elle, « qu'est-ce qui a pu si fort offenser votre maîtresse, et l'irriter à ce point contre moi ? »

Au lieu de répondre, Throckmorton réclama une réponse définitive. Alors, revenant sur sa dernière question : « Monsieur l'ambassadeur, » dit Marie, « je vous en conjure, confiez-moi d'où vient chez la reine, votre maîtresse, cette étrange disposition à mon égard : je désire le savoir, afin que je puisse me corriger, si j'ai failli en quelque chose. » Throckmorton répondit que jusque-là il avait parlé comme ambassadeur, que, comme simple particulier, il voulait bien lui avouer que le mécontentement d'Elisabeth venait de ce qu'après la mort de Marie Tudor, elle avait pris les armes d'Angleterre. « Mais, » répliqua la reine, « j'étais alors sous le commandement du roi Henri II, mon père, et du feu roi, mon époux et maître... Depuis leur mort, vous le savez bien, je n'ai porté ni le titre ni les armes d'Angleterre. N'est-ce pas la preuve que ce qui s'est fait auparavant n'a été fait que par l'ordre de ceux qui avaient pouvoir sur moi ? D'ailleurs, » ajouta Marie, « ce n'était pas un bien grand déshonneur pour votre maîtresse que moi, qui suis reine comme elle, je portasse les armes d'Angleterre ; d'autres les portent qui me sont inférieurs, et ses parents moins proches... » L'entretien terminé, elle congédia l'ambassadeur en lui recommandant de se conduire en ministre fidèle, dont le rôle est d'aplanir les difficultés qui peuvent s'élever entre les princes (1).

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 26 juillet 1561, dans Keith, t. II, p. 40-48; Tytler, et miss Strickland.



L'aveu de Throckmorton ne laisse subsister aucun doute sur la véritable cause du désaccord entre les deux reines. Le cinquième article du traité d'Édimbourg stipulait, comme on l'a vu, que François II et Marie cesseraient de porter, *dans tous les temps à venir*, les armes d'Angleterre. C'était une renonciation absolue, que la ratification du traité aurait confirmée : c'est ce que voulait Élisabeth ; mais si Marie consentait volontiers à cette renonciation, tant que vivrait la reine d'Angleterre ou sa descendance, elle ne voulait, à aucun prix, aliéner à tout jamais le droit légitime qu'elle tenait de sa naissance. De là les instances importunes d'une part, les refus obstinés de l'autre; de là aussi tant d'animosités secrètes, tant d'hostilités ouvertes, dont Marie Stuart devait être la victime.

Trois jours après l'entrevue qui vient d'être racontée, Throckmorton se présenta de nouveau chez Marie Stuart, sous prétexte de prendre congé, mais en réalité, il l'avoue, pour « déchiffrer » si elle persistait dans l'intention de partir, afin de tenir au courant de ses mouvements Élisabeth et le conseil des ministres. A ses compliments mensongers, Marie répondit par ces paroles, tout empreintes des pressentiments dont elle était agitée : « Si mes préparatifs n'étaient pas avancés autant qu'ils le sont, peut-être que la malveillance de votre maîtresse aurait empêché mon voyage ; mais maintenant je suis déterminée à en courir les chances, quelles qu'elles puissent être. J'ai confiance que le vent me sera favorable, et que je n'aurai pas besoin d'aborder en Angleterre ; mais s'il le faut, alors, monsieur l'ambassadeur, la reine, votre maîtresse, m'aura entre ses mains et pourra faire de moi ce qu'il lui plaît : si elle a le cœur assez dur pour désirer ma mort, elle pourra se satisfaire et me sacrifier à son ressentiment. Peut-être cela vaudrait-il mieux pour moi que de vivre. Que la volonté de Dieu soit faite (1) ! »

Marie Stuart n'avait que trop lieu d'être découragée ; cependant ce qui se tramait contre elle dépassait toutes ses prévisions. Pendant qu'elle hésitait, ne sachant quelle route prén-

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 26 juillet 1561, dans Keith, t. II, p. 63.

dre, ou qu'elle cachait à dessein ses projets, Throckmorton l'entourait d'espions : il avait corrompu jusqu'au fils de lord Livingston, afin de pouvoir avertir à temps la cour d'Angleterre (1); car il avait été résolu dans le conseil, sur l'avis de lord James et de Lethington, que Marie Stuart serait arrêtée dans sa traversée (2). On comptait justifier par quelque adroit mensonge cette violation de toute justice : « Nous avons plusieurs raisons, » écrivait Cecil à Sussex, « de détester le retour de la reine d'Écosse; nous n'alléguerons, pour nous y opposer, que son refus de ratifier le traité d'Édimbourg (3). » Ces résolutions perfides du conseil anglais étaient en partie connues de la cour de France; c'est pourquoi, sans doute, le secret de l'itinéraire de Marie avait été si bien gardé, que pas un Écossais même n'en avait connaissance. Throckmorton était aux abois : « On ne sait rien de certain, » écrivait-il, « sur le voyage de la reine d'Écosse, ni sur le lieu de son embarquement (4). » Il conseillait d'envoyer sur la côte de France des espions pour avoir des renseignements plus précis (5) : « Autrement, si vous voulez prendre la reine d'Écosse, » ajoutait-il, « vos vaisseaux devront chercher partout; car elle a l'intention d'échapper à votre vigilance plutôt que de forcer le passage (6). » N'obéissant qu'à son ressentiment, la fille d'Henri VIII avait, en effet, ordonné de mettre des vaisseaux à la mer pour intercepter sa rivale (7): « Sa Majesté, » écrivait Cecil, « a trois vaisseaux dans les mers du Nord pour protéger les pêcheurs contre les pirates; je pense qu'ils seront bien chagrins de voir passer la reine d'Écosse (8). »

Pendant que Throckmorton veillait en France, et qu'en Angleterre Élisabeth et ses ministres tendaient leurs filets, en Écosse

(1) KEITH, t. II, p. 54.
(2) KEITH, t. II, p. 55.
(3) *Cecil à Sussex*, 25 juillet, *State papers office*, et TYTLER, t. V, p. 188.
(4) *Throckmorton à Cecil*, 26 juillet, *State papers office*; TYTLER.
(5) KEITH, t. II, p. 54.
(6) *Throckmorton à Cecil*, 26 juillet, *State papers office*, et TYTLER.
(7) *Discours de Bacon*, dans GOODALL, t. I, p. 175 et 176.
(8) *Cecil à Sussex*, 12 août, dans KEITH, et TYTLER, t. V, p. 189.

leurs auxiliaires, lord James et Lethington, creusaient des mines souterraines. Le premier, comme on l'a vu, était allé jurer fidélité à sa sœur; il avait fait tout ce qu'il avait pu pour lui persuader de retourner dans son royaume, à ce point que Throckmorton disait : « S'il est maintenant d'un autre avis, je ne sais point ce qu'il veut (1). » Le second avait, de son côté, envoyé ses offres de services; et Marie lui avait promis d'oublier ses intrigues avec l'Angleterre, s'il voulait rentrer sincèrement dans le devoir (2). Cependant, après s'être ainsi engagés envers leur reine, ces deux meneurs du parti réformé travaillaient à préparer sa ruine, et joignaient leurs efforts à ceux des agitateurs que l'Angleterre entretenait dans leur pays : « Je puis assurer Votre Honneur, » écrivait Randolph à Cecil, « que le retour de cette reine sera une rude aventure pour un jeune femme. On ne prévoit pas plus ce qui peut lui arriver en mer, qu'on ne sait de quel cœur elle sera reçue, à son débarquement; car un grand nombre de gens sont persuadés qu'elle médite leur ruine... J'ai montré la lettre de Votre Honneur à lord James, au comte de Morton et à Lethington ; ils désirent, comme nous, que cette reine puisse être arrêtée quelque temps, et, si ce n'était pour l'obéissance qu'ils lui doivent, quelques-uns ne se soucieraient guère de jamais voir sa face (3). »

Rendre Marie odieuse, semer l'alarme en Écosse, en prophétisant des ruines et du sang : telle était la détestable tactique qu'avaient adoptée ses ennemis. Lethington écrivait de son côté : « Pendant ces quarante derniers jours que j'ai passés avec lord James dans le nord de l'Ecosse, nous n'avons été occupés qu'à avancer la cause commune... Je pense comme vous, à propos du retour de notre reine, qu'en arrivant ici elle ne manquera pas d'exciter de merveilleuses tragédies. Elle ne voudra pas se servir de ceux qui penchent pour l'Angleterre, elle leur suscitera quelque querelle ; la religion ne sera pas d'abord mise en

(1) *Throckmorton à Cecil*, 26 juillet.

(2) *Marie à Lethington*, 23 juin 1561, dans Tytler, t. V, *appendix*, p. 492 et 493.

(3) *Randolph à Cecil*, 9 août 1561, dans Robertson, *appendix*.

avant, mais où l'accusation d'hérésie serait trop odieuse, on nous chargera de trahison : c'est ce qu'on a vu du temps de la reine Marie Tudor. Un petit nombre étant d'abord disgracié, dépêché ou dispersé, le reste sera une proie facile; alors recommenceront les boucheries de Bonner (1). »

Cependant le moment était venu pour Marie de quitter « le plaisant pays de France, » de se séparer de ceux qui étaient désormais sa seule famille. Effrayée de l'avenir qu'elle entrevoyait en Écosse, où son père était descendu dans la tombe avant l'âge, où sa mère avait succombé au chagrin, où sa religion était insultée, où l'esprit insubordonné de ses sujets lui préparait des luttes incessantes, et l'inimitié d'Élisabeth, trop évidente maintenant, des difficultés insurmontables, Marie Stuart avait ajourné, de mois en mois, ce départ qu'elle prévoyait assez devoir être pour elle le terme du bonheur. Elle ne pouvait plus reculer : elle quitta Paris, le 21 juillet, pour se rendre à Saint-Germain, avec le roi, la reine-mère, les princes, le roi de Navarre et la cour tout entière. C'est à Saint-Germain qu'elle avait été reçue à son arrivée en France, c'est là qu'elle désira se reposer quelques jours avant de prendre la route de ses États, qui ressemblait plutôt à la route de l'exil. Une fête brillante lui fut offerte, comme un dernier hommage à celle qui avait été reine de France; mais elle n'avait point le cœur à la joie; elle y assista, le front pensif, et n'accueillit qu'avec des larmes dans les yeux ce dernier sourire de la fortune. Après avoir passé quatre jours à Saint-Germain, avoir emprunté au roi de France cent mille écus, car elle ne voulait pas arriver les mains vides dans son pauvre royaume, elle commença enfin son voyage, mais à petites journées, comme si elle eût voulu retarder le moment fatal (2). La reine-mère,

(1) *Lethingthon à Cecil*, 10 août 1561, dans KEITH, *appendix*, t. III, p. 211.
(2) Les poëtes, et surtout Ronsard, pleurèrent le départ de Marie Stuart.

« Comme un beau pré dépouillé de ses fleurs,
Comme un tableau privé de ses couleurs,
Comme le ciel s'il perdoit ses estoiles,
La mer ses eaux, le navire ses voiles,

le jeune roi et ses frères l'accompagnèrent jusqu'à quelque distance de Saint-Germain ; sa tante, la duchesse de Guise, le duc de Guise, les cardinaux de Lorraine et de Guise, le duc d'Aumale, le marquis d'Elbeuf et le grand prieur, le duc de Nemours, Damville et une foule de gentilshommes la conduisirent jusqu'à Calais. C'est là qu'elle devait s'embarquer ; Villegagnon et Octavien Bosso y avaient préparé, pour la reconduire en Écosse, une flottille composée de deux galères et de deux vaisseaux de transport. C'était bien peu pour résister aux Anglais, si l'on était attaqué en pleine mer. Lethington en prévenait Cecil, et le provoquait par des paroles pleines de perfidie : « Malgré la déclaration d'Élisabeth, qu'elle ne la laisserait point passer, » écrivait-il, « notre reine a tant d'affection pour son pays, son désir est si grand de nous revoir, que cette menace n'a pu l'arrêter, et qu'elle se met en route avec deux galères seulement, sans autres forces... Si les deux galères doivent passer tranquillement, j'aimerais mieux que le

Un bois sa feuille, un antre son effroy,
Un grand palais la pompe de son roy,
Et un anneau sa perle précieuse ;
Ainsi perdra la France soucieuse
Ses ornements, perdant sa royauté,
Qui fut sa fleur, sa couleur, sa beauté.

Ha ! je voudrois, Escosse, que tu pusses
Errer ainsi que Dèle, et que tu n'eusses
Les pieds fermés au profond de la mer !
Ha ! je voudrois que tu pusses ramer,
Ainsi que vole une barque poussée
De mainte rame à ses flancs eslancée,
Pour t'enfuir long espace devant
Le tard vaisseau qui t'iroit poursuivant.
Sans voir jamais surgir à ton rivage
La belle Royne à qui tu dois hommage ;
Puis elle adonc, qui te suivroit en vain,
Retourneroit en France tout soudain,
Pour habiter son duché de Touraine.
Lors de chansons j'aurois la bouche pleine,
Et en mes vers si fort je la louerois
Que, comme un cygne, en chantant je mourrois.

RONSARD. »

passe-port eût été libéralement accordé. A quoi bon ouvrir votre paquet pour ne vendre aucune de vos marchandises, et vous déclarer les ennemis de ceux que vous ne pouvez offenser ? Nous avons résolu de ne plus croire que nous ne voyions ; mais je ne puis que craindre l'issue, par manque de force suffisante. Si quelque chose vient à clocher, nous en sentirons le premier effet, mais assurément vous en subirez les conséquences (1). »

Marie Stuart aurait bien voulu, avant de se mettre en mer, apaiser le ressentiment d'Élisabeth. Déjà elle avait envoyé, comme gage de la sincérité de ses paroles, le capitaine Anstruther prendre possession du château de Dunbar et du fort d'Inchkeith, avec ordre d'en renvoyer les quelques Français que le traité d'Édimbourg y avait laissés. Elle désira avoir un dernier entretien avec Throckmorton. Lorsqu'il l'eut rejointe à Abbeville, où elle lui avait donné rendez-vous, elle lui demanda par quel moyen elle pouvait satisfaire la reine d'Angleterre : « En signant le traité d'Édimbourg, » répondit laconiquement l'ambassadeur. Alors, reprenant l'un après l'autre, tous les articles du traité, Marie montra que tous ceux qui concernaient l'Écosse, et dont l'observation dépendait de sa volonté, avaient été fidèlement exécutés : « Mes sujets rebelles ont été pardonnés, » dit-elle, « le passé est oublié, j'espère qu'ils n'auront pas à se plaindre de ma sévérité ; mais je vois que votre maîtresse veut m'empêcher de leur montrer mes dispositions favorables, en s'opposant à mon retour. Et cependant que reste-t-il à observer du traité qui puisse, en quoi que ce soit, préjudicier à ses affaires (2) ? »

Arrivée à Calais le 10 août, Marie dépêcha à Élisabeth le sieur de Saint-Colme, pour lui donner les explications qu'elle avait données elle-même à Throckmorton (3); mais elle n'attendit pas la réponse. Le 15, le vent paraissant devoir être favorable, elle dit un dernier adieu, non sans verser d'abon-

(1) *Lethington à Cecil*, 15 août 1561, dans Tytler, t. V, *appendix*, p.493-495.
(2) Camden.
(3) Labanoff, t. I, p. 99.



dantes larmes, à ceux qu'elle allait quitter pour ne plus les revoir. Trois de ses oncles, le duc d'Aumale, le marquis d'Elbeuf et le grand prieur, devaient l'accompagner jusqu'en Écosse, et avec eux plusieurs gentilshommes parmi lesquels Damville, second fils du connétable, Castelnau de Mauvissière, le spirituel Brantôme et le malheureux Chastelard, qui avaient tenu à honneur d'escorter jusque dans ses États la *reine blanche*, comme on appelait souvent Marie depuis son veuvage. Au moment où elle montait dans sa galère, un bateau, ayant heurté contre un des navires, fut tout à coup submergé sous ses yeux, sans qu'il fût possible de sauver l'équipage. Déjà fort émue par les adieux et les larmes qu'elle voyait couler autour d'elle, la jeune reine fut grandement troublée par cet accident : « Quel augure de voyage est ceci ? » s'écria-t-elle (1).

« Et la galère, » dit Brantôme, « étant sortie du port, et s'étant levé un petit vent frais, on commença à faire voile, et la chiourme à se reposer. Elle, sans songer à autre action, s'appuya les deux bras sur la poupe de la galère du côté du timon, et se mit à fondre à grosses larmes, jetant toujours ses beaux yeux sur le port et sur le lieu d'où elle était partie, prononçant toujours ces tristes paroles : « Adieu, France (2) ! » les répétant à chaque coup; et lui dura cet exercice dolent près de cinq heures, jusqu'à ce qu'il commença à faire nuit, et

(1) Brantôme, et dans Jebb, t. II, p. 483.

(2) Tout le monde connaît ces vers attribués à Marie Stuart, mais que M. Édouard Fournier dit être plus récents :

« Adieu plaisant pays de France,
O ma patrie,
La plus chérie,
Qui as nourri ma jeune enfance !
Adieu France, adieu mes beaux jours !
La nef qui disjoint nos amours
N'a cy de moy que la moitié ;
Une part te reste, elle est tienne,
Je la fie à ton amitié
Pour que de l'autre il te souvienne. »

qu'on lui demanda si elle ne se voulait point ôter de là et souper un peu... »

Elle refusa de manger et de descendre en bas dans la chambre de poupe; il fallut lui dresser un lit sur le pont, où elle se reposa, mais sans dormir. Elle avait recommandé au timonier, sitôt qu'il ferait jour, si on apercevait encore la côte de France, de ne pas craindre de l'appeler. « A quoi la fortune la favorisa; car le vent ayant cessé, on ne fit guère de chemin cette nuit-là, si bien que le jour paraissant, parut encore le terrain de France. Et n'ayant failli le timonier au commandement qu'elle lui avait donné, elle se leva sur son lit, et se mit à contempler la France encore et tant qu'elle put; mais la galère s'éloignant éloigna son contentement... Adonc redoubla encore ces mots : « Adieu la France! c'en est fait! Adieu la France! Je pense ne vous revoir jamais plus! » Si désira-t-elle cette fois qu'une armée d'Angleterre parût, dont nous étions fort menacés, afin qu'elle eût sujet et fût contrainte de relâcher en arrière, et se sauver au port d'où elle était partie (1). » Et il s'en fallut de très-peu, s'il est vrai, comme le dit Castelnau, que l'escadre anglaise fût en vue, et que Marie ne dut d'échapper à ses ennemis qu'à la vitesse de sa galère; elle le dut peut-être aussi à un épais brouillard qui vint tout à coup dérober la flottille, et l'obligea de mouiller en pleine mer, au milieu d'écueils dangereux. Les pilotes étaient fort inquiets : « Quelques pas en avant ou de côté, nous eussions tous péri, » écrit Brantôme, « de quoi la reine disait que pour son particulier ne s'en fût guère souciée, ne souhaitant rien tant que la mort; mais pour le général, elle ne l'eût pas souhaité ou voulu pour tout le royaume d'Écosse (2). » Marie échappa aux écueils, comme elle avait échappé aux Anglais : elle arriva saine et sauve devant Leith,

(1) BRANTÔME, *Vies des Dames illustres*, et dans JEBB, t. II, p. 483 et 484.

(2) BRANTÔME, dans JEBB, t. II, p. 484. Brantôme raconte encore que, « pendant la traversée, elle ne voulut jamais permettre qu'on battît le » moins du monde un seul forçat, et en pria M. le grand-prieur, son oncle, » et le commanda au comité, ayant une compassion si extrême de leur misère » que le cœur lui en faisait mal. »

le 19 août, à sept heures du matin. Elle voulait se rendre immédiatement à Holyrood; mais comme son arrivée avait devancé les prévisions, elle dut rester à Leith jusqu'au soir, en attendant que les préparatifs pour la recevoir fussent terminés.

Dès que le canon du château d'Édimbourg eut annoncé que c'était bien la reine que portaient les deux vaisseaux qui venaient de mouiller dans le Forth, le peuple, avide de la voir et de la saluer, accourut sur le rivage et couvrit toutes les routes d'Holyrood à Leith. Les protestants ne furent pas les moins empressés, dit Knox avec regret. Les nobles qui se trouvaient à Édimbourg allèrent lui baiser la main et lui faire cortége; lord James fut un des premiers : l'heure était venue du dévouement hypocrite.

Sur le soir, on amena des montures pour la reine et sa suite. Elle se rendit à cheval à Holyrood, et « les dames et seigneurs sur des haquenées guilledines du pays, telles quelles et harnachées de même. » A cette vue, la reine se mit à pleurer (1): elle était humiliée, devant tant de riches seigneurs qui en étaient témoins, de la pauvreté de son royaume. Les métiers et les corporations d'Édimbourg s'étaient échelonnés sur la route avec leurs bannières et leurs musiques; elle fut accompagnée jusqu'au palais par leurs acclamations et par celles du peuple, charmé de la bonne mine, des grâces et de la beauté de la jeune reine. Des feux de joie furent allumés sur toutes les hauteurs pour fêter sa bienvenue. « Et, qui pis est, » dit Brantôme, « le soir ainsi qu'elle se voulait coucher, étant logée en bas en l'abbaye de Lislebourg, vinrent sous sa fenêtre cinq ou six cents marauds de la ville lui donner l'aubade de méchants violons et petits rebecs... Et se mirent à chanter des psaumes tant mal chantés et si mal accordés que rien plus. Hé quelle musique et quel repos pour sa nuit (2)! » Elle se montra sensible à toutes ces démonstrations de joie; elle parut à la fenêtre pour remercier et même encourager (3). Mais que tout était

(1) Brantôme, *Vies des Dames illustres*, et dans Jebb, t. II, p. 486.
(2) *Ibidem.*
(3) Knox.

changé autour d'elle! Le souvenir des fêtes de Fontainebleau et de Saint-Germain, l'éclat et le bonheur d'autrefois rendaient plus sensible le dénûment de cette réception presque barbare, et plus douloureuse surtout l'incertitude de l'avenir.

---

# LIVRE II

## DARNLEY

---

### CHAPITRE PREMIER.

**État de l'Écosse. — Knox. — Lord James. — Politique de l'Angleterre. — Empressement du peuple autour de Marie. — Impression favorable qu'elle produit sur tous ses sujets. — Tumulte autour d'Holyrood pour empêcher la messe. — Proclamation qui assure à tous les Écossais la liberté de conscience. — Entrevue de Knox avec la reine. — Entrée triomphale de Marie à Édimbourg. — Sa politique. — Son conseil privé. — Son désir d'obtenir l'alliance de l'Angleterre. — Mission de Lethington à Londres. — Demande qu'il adresse à Élisabeth de reconnaître les droits de sa maîtresse à la succession d'Angleterre. — Mécontentement d'Élisabeth. — Marie visite une partie de ses États. — Violence des réformés. — Constance de Marie dans la foi catholique. — Mesures prises en faveur des ministres de la Réforme. — Prétendu complot de Bothwell et du duc de Châtellerault contre la reine. — Emprisonnement de Bothwell. — Ambassade du roi de Suède pour demander la main de Marie. — Projet d'entrevue entre Élisabeth et sa cousine. — Prétexte que prend Élisabeth pour l'ajourner. — Désappointement de Marie. — Insulte qui lui est faite en présence de l'ambassadeur anglais. — Rivalité de lord James et du comte de Huntley. — Expédition dans le nord de l'Écosse. — Persécutions injustes contre le comte et la comtesse de Huntley. — Combat de Corrichie. — Ruine des Gordon. — Réflexions sur cette expédition.**

Pour juger du caractère et de la conduite de Marie Stuart, pour apprécier ses fautes et les causes de sa chute, il faut bien connaître les difficultés de tout genre contre lesquelles elle eut à lutter, les piéges et les trahisons dont elle fut entourée et, pour ainsi dire, enlacée. C'est pour n'avoir pas assez approfondi l'état moral et religieux de l'Écosse, pour avoir voulu ménager les principaux acteurs de sa tragique histoire, ou n'avoir pas jeté assez de lumière sur les menées ténébreuses de l'Angleterre, qu'on a prêté à cette reine des crimes qui n'étaient pas les siens, et grossi ses erreurs au point de rejeter sur sa conduite seule la perte de sa couronne.

Il y avait longtemps que l'Écosse était agitée par les rivalités féodales, par les luttes armées entre voisins puissants et jaloux, par des ligues contre l'autorité royale. La turbulence était inhérente au caractère de l'aristocratie écossaise ; mais le mal s'aggrava avec les troubles religieux, avec les excès qui en furent la suite, et les intrigues de l'Angleterre. « La civilisation fut arrêtée dans sa marche ; les nobles dégénérèrent en régicides et en assassins, et le pays pendant un temps fut rejeté en arrière, dans un état de barbarie presque digne des âges les plus sombres de la Scandinavie (1). » Jusque-là, au milieu de leurs guerres particulières ou de leurs révoltes contre le pouvoir royal, les nobles avaient du moins gardé le sentiment de leur nationalité et de leur indépendance ; mais lorsque une partie d'entre eux eut vendu à l'étranger leurs services et leur pays, ce dernier sentiment disparut, et il sembla que toute lueur de sens moral se fût éteinte dans ces consciences dégradées ; il n'y eut plus même de place pour la honte. Ils formèrent des ligues, non plus seulement pour combattre leur prince, mais pour assassiner ; le serment devint le prélude du meurtre, comme l'intérêt devint la seule règle de conduite, le profit à faire la seule garantie, l'unique lien des partis politiques. Ils s'étaient rués sur les biens de l'Église, ils convoitèrent ceux de la couronne ; ils avaient quêté en France des abbayes, ils coururent au-devant des pensions de l'Angleterre. La vénalité

(1) GRANT.

fut une plaie honteuse, qui infecta toute cette noblesse arrogante et vile à la fois : on se vendait tour à tour à l'Angleterre et à la France, sinon à toutes deux en même temps. « Vous ne pourriez croire, » écrivait M. de Vérac, envoyé de France en Écosse, « le peu d'assurance qu'il y a aux gens de ce pays ; plus je les hante et plus je vois qu'on ne s'y peut fier, car pour un écu ils trahiraient leur père, et toujours vous demandent (1). » On trouverait difficilement chez un peuple, à une époque quelconque de l'histoire, tant de violence dans les mœurs, tant de turpitude dans les actes, tant de bassesse dans les caractères, un ensemble aussi méprisable de vices sans rien de grand qui les rehausse, si l'on peut ainsi parler ; et il faut ajouter à ce tableau un autre trait : l'hypocrisie. Ces rapaces barons aimaient à se draper du manteau de la religion ; mais l'intérêt de la Réforme n'était qu'un masque pour déguiser leur cupidité ou cacher le véritable but de leurs coupables entreprises. Non, on ne peut pas même, pour excuser leurs crimes, leur laisser le bénéfice du mobile religieux.

Il n'en était pas de même pour le peuple : chez lui le fanatisme était aussi réel que violent. La Réforme, comme on l'a vu, avait été inaugurée par le sac des monuments religieux, le renversement des autels et la profanation des tombeaux. Tout ce qui avait été tenu pour sacré jusque-là était devenu tout à coup un objet d'exécration, une proie pour le pillage ; et le désordre qui en était résulté dans les esprits, loin de s'apaiser, n'avait fait que s'accroître, parce qu'à la violence dans l'œuvre de destruction avait succédé la violence dans la persécution. Vainqueurs, les réformés dépassèrent de beaucoup, contre leurs adversaires vaincus, tout ce qu'ils leur avaient reproché autrefois d'insolence et de cruauté. Pendant que les législateurs proscrivaient le catholicisme, sous peine de l'exil ou de la mort, les proclamations affichées sur les places publiques, les prédicateurs du haut de leur chaire, vouaient les catholiques au mépris et à la haine.

Knox se signalait entre tous par son audace et sa fougue.

(1) *M. de Vérac à Lamothe-Fénelon,* 20 août 1571, dans Teulet.



Caractère bilieux et opiniâtre, esprit sans mesure, imagination déréglée, possédant cette éloquence passionnée et triviale qui soulève la multitude et l'entraîne, comme fait l'orage des vagues qu'il a troublées, Knox n'usait de sa puissance que pour souffler le fanatisme et la haine. Il parle souvent de l'Évangile, mais il n'en connaît pas l'esprit; il n'a jamais prié au pied du Golgotha; son véritable Dieu c'est le Dieu du Sinaï. Gonflé d'un fol orgueil, il se donne les allures des prophètes de l'Ancien Testament: il menace de la vengeance du ciel ses ennemis, il invoque contre eux les armes dont se servirent les Hébreux pour exterminer les Cananéens; le bras séculier est trop lent à son gré. Knox n'est pas seulement un réformateur du dogme et du culte, c'est encore un démagogue et un factieux qui, transformant la chaire en tribune, se met au-dessus des lois et prêche ouvertement la révolte à une multitude d'élus fanatisés. Il aspirait à réformer l'État aussi bien que l'Église, il aurait voulu faire d'Édimbourg et de l'Écosse entière ce que son maître avait fait de Genève: une république théocratique, plus absolue et plus intolérable que le gouvernement du dernier des despotes. Et c'est à la reine de dix-huit ans, qui vient de rentrer sans appui dans ses États, que va s'attaquer tout ce zèle intempérant du sectaire et du démagogue. Qu'elle qu'eût été sa conduite, Marie devait s'attendre à ne trouver dans le sombre novateur qu'un ennemi sans justice et sans pitié, et dans la portion du peuple imbue de ses doctrines que des sujets disposés à se joindre à quiconque, sous prétexte de sauvegarder la Réforme, lèverait l'étendard de la révolte.

Ce qui rendait plus redoutable le parti hostile à la reine, c'est qu'il avait à sa tête un chef capable, dont l'ambition dépassait encore les talents: c'était lord James, prieur de Saint-André. Sa mère Marguerite Erskine, quoique mariée à Robert Douglas de Lochleven, prétendait avoir été l'épouse légitime de Jacques V, et regardait son fils comme l'héritier du trône. Il semble que le fils partageât ces prétentions de sa mère. Doté de riches abbayes en Écosse et en France, il abandonna le catholicisme, mais il garda les bénéfices. Quand le parti réformé fut devenu puissant, il s'en fit le chef; et bientôt, il acquit une

influence considérable auprès des ministres protestants par son affectation d'austérité, auprès des hommes politiques par sa naissance, auprès de tous par son air de bonhomie (1). Quoiqu'il n'eût point la souplesse d'esprit ni l'habileté de Lethington, il était adroit et rusé : jamais conspirateur ne sut mieux cacher ses projets, jamais ambitieux ne marcha d'un pas plus ferme vers le but de son ambition ; aucune félonie, aucune ingratitude, aucune bassesse ne l'arrêta. Les témoignages contemporains l'accusent de n'avoir aspiré à rien moins qu'à la couronne d'Écosse (2) ; sa conduite, comme on le verra par la suite, ne laisse guère de doute à cet égard.

C'est sur cette société à la fois barbare et corrompue, où fermentaient tant d'éléments de discorde et de rébellion, que venait régner Marie Stuart. Le sceptre dans de telles conditions était un fardeau au-dessus des forces d'une femme aussi jeune, aussi inexpérimentée ; et cependant c'était à peine la moitié des difficultés : ce qu'elle avait le plus à redouter, c'était la haine d'Élisabeth et la politique de Cecil. Elle est peinte tout entière, cette politique tant vantée, dans une page des Mémoires de Melvil : « Un jour, » dit-il, d'après Throckmorton qui lui avait raconté le fait, « un des plus habiles conseillers proposa ouvertement à ses collègues, comme une chose très-profitable, d'exciter et de nourrir la guerre civile en France et en Flandre aussi bien qu'en Écosse ; il en résulterait de nombreux avantages pour l'Angleterre qui, pendant ce temps, serait recherchée et courtisée par toutes les parties, vivrait en paix et amasserait des richesses considérables. La proposition, » ajoute le narrateur, « fut très-bien accueillie par tous les conseillers ; un seul, plus honnête que les autres, se leva et dit que c'était là un avis étrange et dont il n'y avait que faire dans un État chrétien (3). »

En Écosse, les projets de Cecil allaient bien au delà de ce machiavélisme grossier : son plan, on se le rappelle, était de

(1) Goodall, t. I, p. 152, et Chalmers, t. III, p. 119 et suiv.

(2) Forbes, t. I, p. 130 ; Chalmers, t. III, p. 132 ; William Tytler, *Enquiry*, t. I, p. 355 ; Goodall, t. I, p. 269 et 270 ; Herries' *Memoirs*, p. 54, etc.

(3) Melvil, p. 197 et 198.



substituer à Marie Stuart le fils aîné du duc de Châtellerault, après l'avoir marié avec Élisabeth. Quand cette princesse eut déclaré qu'elle voulait mourir vierge, le rusé secrétaire dut renoncer à ce plan ; mais il persista dans son dessein de faire de l'Écosse, sinon une province, du moins la vassale de l'Angleterre. Arran était incapable de le seconder ; ce fut le bâtard de Jacques V qui devint son instrument. On verra la main de Cecil dans toutes les convulsions de la malheureuse Écosse, dans tout ce qui se tramera contre Marie Stuart ; ses agents seront de tous les complots, ses espions de toutes les calomnies. Sans cet appui perfide de l'Angleterre, les prédicateurs eussent été moins insolents, les barons moins audacieux et moins forts ; et il est probable que Marie n'aurait connu ni l'exil, ni la captivité, ni les longues infortunes qui devaient aboutir à l'échafaud.

Quoique les réformés eussent semé dans le pays la défiance et la crainte contre le retour de la reine, elle fut cependant accueillie avec joie et enthousiasme. Sa jeunesse, sa beauté, la dignité de son maintien, l'élégance de son esprit, les vicissitudes de la fortune qu'elle avait déjà connues, les dangers qui la menaçaient, l'assurance naïve avec laquelle elle venait se confier à la loyauté de son peuple : tout s'unissait pour la recommander au respect et à l'affection. Pendant les premiers jours qui suivirent son arrivée, on se pressait autour d'elle de toutes les parties du royaume : les nobles pour lui rendre leurs devoirs, le peuple pour admirer sa grâce ; les uns pour présenter des requêtes, les autres des plans de gouvernement, tous pour satisfaire leur curiosité. Pour répondre à tant d'empressement, « elle s'efforçait, » dit Castelnau, « de se rendre agréable et de contenter, autant qu'il était possible, aussi bien les petits que les grands. Et donna d'entrée si bonne opinion d'elle à ses sujets, que l'Écosse s'estimait heureuse d'avoir la présence de sa reine, qui était des plus belles et des plus parfaites dames de son temps (1). »

Marie Stuart, ainsi qu'elle l'avait dit à Throckmorton, était décidée à laisser à ses sujets toute liberté de servir Dieu suivant

(1) Dans Jebb, t. II, p. 455.

leur conscience ; mais, avant qu'elle eût pu donner des preuves de l'esprit de tolérance qui l'animait, elle fut elle-même en butte au fanatisme des réformés. Elle avait stipulé, avant de quitter la France, qu'il lui serait permis d'exercer son culte. Le dimanche qui suivit son arrivée, elle fit célébrer la messe dans la chapelle royale. Dès que les réformés l'apprirent, ils se rassemblèrent en tumulte autour d'Holyrood, conduits par lord Lindsay qui, revêtu de son armure, criait comme un furieux en brandissant sa claymore, « qu'il fallait mettre les prêtres à mort. » Ce ne fut qu'à grand'peine qu'on put préserver l'aumônier et les chapelains, et empêcher le sac de l'abbaye. Les Français qui avaient accompagné Marie furent si dégoûtés, à la vue d'un tel spectacle, qu'ils voulaient immédiatement retourner en France ; la reine elle-même en fut si attristée qu'elle s'écria : « Voilà un beau commencement d'obéissance de mes sujets ; je ne sais quelle en sera la fin, mais je la prévois très-mauvaise (1). »

Dès le lendemain, pour rassurer les réformés, elle fit afficher à la Croix du Marché une proclamation par laquelle elle s'engageait à laisser subsister le culte protestant, tel qu'elle l'avait trouvé établi, et défendait sous peine de mort que personne essayât d'y porter atteinte. Elle demandait la même liberté pour elle, pour ses serviteurs et pour les personnes qui l'avaient accompagnée de France (2). Cette mesure fut hautement approuvée, excepté par Knox, dont elle ne fit qu'exciter la fougue irascible. Il monta en chaire et prononça un de ces sermons où le mauvais goût le dispute à la violence, et déclara qu'une seule messe lui paraissait plus dangereuse que dix mille hommes qui débarqueraient en armes dans le royaume. Désireuse de le gagner, ou du moins de désarmer sa fureur, Marie le fit mander au palais. Elle commença par lui reprocher doucement son livre contre le gouvernement des femmes, et l'engagea à juger plus charitablement ceux qui ne partageaient pas ses opinions. Le vaniteux apôtre prit avec hauteur la défense de son livre : « On a voulu, » dit-il, « contredire ce que j'ai écrit ; mais

(1) Brantôme, *Vies des Dames illustres*, et dans Jebb, t. II, p. 485.
(2) Knox ; Keith ; Chalmers, etc.

jusqu'à présent, j'ai pensé et je pense encore que je suis plus capable de soutenir, à moi seul, ce que j'ai avancé dans mon livre que dix autres ensemble, choisis dans toute l'Europe, ne seraient capables de le réfuter. — Alors suivant vous, » reprit la reine, « je ne possède aucune autorité légitime, et mes sujets ont le droit de se révolter contre moi. » Knox éluda la question ; il répondit que les opinions des hommes en politique étant différentes, il fallait bien supporter les erreurs qu'on ne pouvait corriger ; et, s'il faut l'en croire, il ajouta avec une grossièreté qu'il prenait pour de l'indépendance : « Si l'Écosse ne trouve aucun inconvénient au gouvernement d'une femme, ce qu'on approuvera, je me contenterai de le désapprouver dans mon for intérieur ; mais je serai aussi content de vivre sous Votre Grâce que Paul l'était de vivre sous Néron. Cependant tant que vous ne tremperez point vos mains dans le sang des saints de Dieu, mon livre ne fera aucun tort à votre autorité ; car, en vérité, ce livre n'a été écrit que contre la méchante Jézabel d'Angleterre. » Il désignait Marie Tudor. — « Mais vous y parlez des femmes en général, » répliqua la reine... Puis, faisant allusion à ses sermons et à sa conduite, elle lui reprocha d'avoir, sous prétexte de religion, excité les peuples à la désobéissance, contrairement à la loi de Dieu, qui ordonne aux sujets d'obéir à leurs princes. Knox rappela, pour se disculper, la résistance des Hébreux au roi d'Égypte, des apôtres aux empereurs romains, de Daniel à Nabuchodonosor. « Ceux que vous nommez ne résistaient pas, » repartit la reine avec vivacité..., « du moins ils ne résistaient pas avec l'épée. — C'est, » dit Knox, « qu'ils n'en avaient ni la force ni les moyens. — Quoi ! » s'écria la reine avec énergie, « vous maintenez que les sujets peuvent résister à leurs princes. — Assurément, si les princes dépassent les bornes de leur pouvoir. Les sujets ne doivent pas plus de respect à leurs rois que des enfants à leurs parents ; cependant si un père voulait attenter aux jours de ses enfants, ceux-ci auraient le droit de le désarmer et de le lier, jusqu'à ce que sa folie fût passée. Il en est de même, Madame, » ajouta le réformateur d'un ton presque menaçant, « il en est de même pour les princes qui essaieraient de verser le sang des enfants de

Dieu... Leur zèle aveugle ne serait qu'une folie furieuse ; leur arracher le glaive, leur lier les mains, les jeter en prison jusqu'à ce qu'ils fussent revenus à la raison, ne serait point désobéir ; ce serait, au contraire, une juste obéissance à la loi de Dieu. »

A ces paroles audacieuses, la jeune reine demeura comme frappée de terreur. Elle ne put répondre pendant quelques instants ; et quand son frère lord James, seul témoin de cette scène étrange, lui demanda si elle se trouvait mal, elle fondit en larmes. Après avoir repris son calme, elle se tourna de nouveau vers son farouche adversaire : « C'est bien, » dit-elle, « je vois que mes sujets devront vous obéir et non à moi, faire ce que vous leur direz et non ce que je leur commanderai... — A Dieu ne plaise, » interrompit Knox, « que je prenne sur moi d'empêcher personne de faire ce qui lui plaît ; mon seul désir est que princes et sujets obéissent à Dieu, qui enjoint aux rois d'être les pères nourriciers de son Église. — Oui, » répliqua Marie, « mais vous n'êtes point l'Église que je nourrirai ; je défendrai celle de Rome que je regarde comme la véritable Église de Dieu. — Votre bon plaisir n'est pas raison, » reprit Knox avec emportement ; « ce que vous pouvez penser ne fait pas que la prostituée de Rome soit l'épouse légitime et immaculée du Christ ; » et il invectiva contre la corruption de Rome. « Ma conscience n'en juge pas comme vous, » dit la reine. — « Votre conscience, Madame, » s'écria Knox, « a besoin d'être éclairée, et je crains qu'en fait de connaissances justes vous n'en ayez aucune. » — Pourtant, » répondit Marie plus maîtresse d'elle-même que l'orgueilleux apôtre, « j'ai souvent écouté et lu. — Les Juifs aussi qui crucifièrent Jésus-Christ avaient lu la loi et les prophètes, et en avaient écouté les interprétations... Avez-vous jamais reçu des leçons de quelque autre que des prêtres autorisés par le pape et ses cardinaux ?... — Vous interprétez les Écritures dans un sens, eux dans un autre ; qui dois-je croire, » dit Marie, « et qui sera juge ? » A ces mots, Knox renouvela avec jactance son défi à tous les papistes les plus instruits de l'Europe, s'offrant à discuter avec eux en présence de la reine.

« Vous serez peut-être satisfait plus tôt que vous ne pensez, » répondit Marie. En ce moment, on vint l'appeler; Knox lui dit en se retirant : « Je prie Dieu, Madame, que vous soyez autant bénie dans le royaume d'Écosse, si c'est la volonté de Dieu, que Débora le fut jamais dans le royaume d'Israël (1). »

Cette rudesse et ces emportements de Knox furent blâmés même par ses amis; Lethington écrivait à Cecil : « Assurément dans sa conduite avec lui, la reine fait preuve d'une sagesse au-dessus de son âge (1). »

Marie Stuart devait retrouver ce fanatisme menaçant jusque dans les fêtes que lui réservaient ses sujets. Le prévôt et les baillis d'Édimbourg lui avaient préparé, pour témoigner de la joie que causait son retour, une entrée solennelle dans sa capitale. Des arcs de triomphe et des théâtres, barbarement ornés, avaient été élevés dans les carrefours et à l'entrée des rues que devait parcourir le cortége. Après un banquet dans le château, la reine reprit, escortée de toute la noblesse, le chemin d'Holyrood. Seize bourgeois des plus notables, richement vêtus, portaient au-dessus de sa tête un dais de velours pourpre; cinquante jeunes gens l'attendaient à la sortie du château, déguisés en nègres, avec des chaînes d'or aux mains et aux pieds, pour indiquer qu'ils étaient ses esclaves. Comme elle avançait, elle se trouva tout à coup sous un arc de triomphe, d'où partaient des chants et des sons d'instruments. Un enfant sortit d'un nuage, et vint déposer à ses pieds les clés de la ville, avec une Bible et le livre des Psaumes en vers écossais, le tout accompagné d'un discours que débita l'enfant contre l'idolâtrie de la messe. Puis, Coré, Dathan et Abiron furent lapidés, lorsqu'ils voulurent offrir sur l'autel le feu profane. La figure d'un prêtre, revêtu de ses ornements, devait être brûlée au moment où il élèverait l'hostie; mais l'intervention énergique du comte de Huntley parvint à empêcher cette profanation. Les autres divertissements furent du même goût : un mélange grotesque

(1) Knox, t. II, p. 277 et suiv., et Mc Crie.
(2) *Lethington à Cecil, State papers office.*

de flatterie et d'insulte, d'hommage et de menace (1). Le soir, pour répondre aux avances de son peuple, la reine donna sa première fête à toute la noblesse du royaume : depuis longtemps le palais d'Holyrood n'avait point vu autant d'éclat et de magnificence.

Marie Stuart était rentrée dans ses États avec la ferme intention de ne rien omettre, pour y ramener la paix, de ce que lui permettraient sa conscience et son honneur. Mais quoique, suivant Buchanan (2), « le mérite chez elle surpassât la fortune, la vertu les années, le courage le sexe, et la noblesse des qualités la noblesse du sang, » c'était une tâche au-dessus de ses forces. Elle comprit du moins qu'elle devait sacrifier ses affections pour ne consulter que la raison : « Elle a trouvé d'elle-même, » écrivait Randolph à Cecil, « que trois points sont nécessaires au maintien de son pouvoir : c'est d'abord de vivre en paix avec l'Angleterre, ensuite de se servir des protestants, et en troisième lieu d'enrichir le domaine de la couronne avec les terres des abbayes. Si elle agit ainsi, que lui manquera-t-il, excepté un bon mari, pour mener une vie heureuse (3) ? » Ces trois points, avec la liberté de conscience qu'elle avait accordée, constituaient sans aucun doute une politique sage et capable d'affermir son trône ; mais c'était à la condition que ses ministres ne seraient pas des traîtres, et la reine Élisabeth une alliée perfide ; autrement autant valait, sinon mieux, être en hostilité ouverte avec l'Angleterre et avec ceux de la Congrégation.

Le 6 septembre, Marie forma son conseil privé ; l'élément protestant y dominait : il se composait du duc de Châtellerault, des comtes de Huntley, Argyle, Bothwell, Errol, Marshal, Athol, Morton, Montrose, Glencairn, de lord Erskine et de lord James. Lethington fut fait secrétaire d'État, Richardson trésorier, James Mackill clerc du Régistre, John Bellenden clerc de

(1) *Occurrents*, 2 septembre 1561 ; *Mémoires* de lord Herries, p. 57, et *Randolph à Cecil*, 7 septembre, dans Keith, t. II, p. 82.

(2) « Quæ sortem antevenis meritis, virtutibus annos,
Sexum animis, morum nobilitate genus... »

(3) *Randolph à Cecil*, 7 septembre 1561, dans Keith, t. II, p. 81.

la Justice ; Wishart de Pittarow eut le sceau privé (1). De tous ces conseillers les deux plus influents étaient lord James et Lethington : c'étaient eux qui gouvernaient la reine. Lord James surtout était le favori de sa sœur, et disposait de tout à la cour : « il conseille, » dit Randolph, « suivant la nature de son caractère, avec rudesse et familiarité, Lethington, d'une manière plus délicate et plus fine. La reine est patiente, écoute et supporte beaucoup (2). » Ce fut un grand malheur pour Marie de se confier à ces deux hommes, dont les intrigues lui étaient pourtant connues. Elle espérait se les attacher à force de faveurs, et par eux gagner plus facilement l'amitié d'Élisabeth ; mais l'un ne poursuivait que sa propre grandeur (3), et il semble que l'autre ne fût né que pour le mensonge et la félonie.

Si Marie aimait la musique et la danse, comme le lui reproche Knox avec tant d'amertume, on sait d'autre part qu'elle avait des goûts plus sérieux et vraiment dignes d'une reine. Elle assistait chaque jour et pendant plusieurs heures au conseil de ses ministres, assise devant une petite table à ouvrage, écoutant et travaillant en même temps. Elle nomma deux aumôniers pour distribuer ses charités, et prit sur son revenu personnel pour pourvoir à l'éducation des pauvres (4). Elle s'efforça de protéger les faibles contre l'oppression des barons : « La reine, » écrit Randolph, « a ordonné que trois jours par semaine seraient consacrés à entendre les causes des pauvres ; elle a augmenté les salaires des juges ; elle siége elle-même souvent pour mieux assurer l'équité (5). »

Après avoir donné ses premiers soins au gouvernement in-

(1) KEITH, t. II, p. 78.

(2) *Cecil à Sussex*, dans WRIGHT, t. I, p. 80 ; LESLY, dans KEITH, t. II, p. 79, et *Randolph à Cecil*, 24 octobre 1561, dans KEITH, t. II, p. 98.

(3) « It is suspected that the lord James seaketh too much his own ad» vancement. » (*Randolph à Cecil*, 24 septembre.) « Now they imagine that » lord James groweth cold, that he aspireth to great matters. » *Randolph à Cecil*, 11 novembre 1561, dans KEITH, t. II, p. 88 et 111.

(4) *Treasury records, Register House, Edinburgh.*

(5) CHALMERS, t. I, p. 103 et 104 ; KEITH, et miss STRICKLAND.

térieur de son royaume, Marie s'occupa d'établir des relations amicales avec sa redoutable voisine, qui en ce moment feignait de s'y prêter. En apprenant que la reine d'Écosse, arrivée saine et sauve, avait été accueillie avec enthousiasme par son peuple, l'artificieuse Élisabeth avait cru devoir cacher son dépit (1) : elle avait écrit à sa cousine pour la féliciter de son heureuse traversée ; elle affirmait que jamais elle n'avait songé à s'opposer à son retour. Afin de mieux faire croire que ses vaisseaux avaient été envoyés uniquement pour donner la chasse aux pirates, elle lui demandait, assez maladroitement, de se joindre à elle pour en purger les mers (2). Elle accréditait en même temps, comme ambassadeur en Écosse, Randolph qu'elle avait chargé de porter ses félicitations. Marie avait toute raison de se défier de ce personnage ; aussi avait-elle déclaré qu'elle ne lui permettrait point de résider en Écosse ; mais elle était prompte à oublier : « Je vois bien, » dit-elle à lord James, « que le désir de la reine d'Angleterre est qu'il reste ici. Eh bien, soit. Mais j'aurai soin d'envoyer à Londres un compagnon aussi rusé que lui (3). »

Elle y envoya Lethington, le plus rusé, en effet, de ses conseillers, pour transmettre à sa bonne sœur le vif désir qu'elle avait de voir la paix maintenue entre les deux royaumes, et l'assurer que, pour sa part, elle concourrait de tout son pouvoir à une chose si désirable pour l'une et pour l'autre (4). Lethington gâta sa mission, en proposant à Élisabeth de reconnaître les droits de sa maîtresse à la succession d'Angleterre : c'était semer la discorde là où l'on voulait recueillir la paix ; « car, » dit Castelnau, « Élisabeth n'avait rien tant en horreur que le nom d'héritier : ce fut tout le crime de Marie (5). » Mais

(1) Elle fit mettre en prison la comtesse de Lennox qui, à la nouvelle de l'arrivée de sa nièce en Écosse, s'était jetée à genoux pour remercier Dieu de l'avoir fait échapper aux piéges que lui avait tendus l'Angleterre. CHALMERS, et miss STRICKLAND.

(2) KEITH, t. II, p. 65 et 66.

(3) *Randolph à Élisabeth*, 6 septembre 1561, dans KEITH, t. II, p. 68-71.

(4) KEITH, t. II, p. 72, et LABANOFF, t. I, p. 103-108.

(5) *Mémoires de Castelnau*, dans JEBB, t. II, p. 501.

sur qui doit retomber cette énorme faute ? Les instructions de Lethington ne lui commandaient pas une telle négociation ; il est donc probable qu'il prit sur lui de l'entamer sans l'aveu de sa maîtresse. Faut-il le soupçonner comme Keith, ou l'accuser comme Chalmers, de s'être entendu avec Cecil pour faire cette proposition, afin de brouiller davantage les deux reines ? Quoi qu'il en soit, elle fut très-mal accueillie. « Jamais, » dit Élisabeth, « on n'avait vu demander à un prince de désigner son héritier de son vivant ; cela ne pouvait servir qu'à engendrer des défiances et des jalousies, d'autant qu'il y avait plus de gens pour adorer le soleil levant que le soleil couchant (1). » Et bientôt, comme si elle eût voulu user de représailles, elle dépêcha en Écosse sir Peter Mewtas, avec ordre de réclamer de nouveau la ratification du traité d'Édimbourg, de l'article V en particulier (2).

Marie répondit qu'elle reconnaissait tous les droits d'Élisabeth, mais qu'elle ne pouvait renoncer à ceux qu'elle tenait elle-même de sa naissance, et les transporter par cette renonciation aux héritiers de la maison de Suffolk. Après avoir rappelé les explications qu'elle avait données à Throckmorton, lors de leur dernière entrevue à Abbeville, elle proposait de nommer une commission mixte pour réviser le traité ; elle s'engageait d'avance, à se soumettre à tout ce que les commissaires auraient décidé, pourvu que leurs décisions fussent conformes à l'honneur (3).

Cette réponse, toute raisonnable qu'elle était, ne satisfit point la reine d'Angleterre ; elle s'en plaignit, Marie répliqua. Sa lettre était conciliante et affectueuse : elle serait bien désolée, disait-elle, que cette difficulté refroidît leur amitié, mais, quant à ses droits méconnus dans le traité, elle ne pouvait y renoncer sans manquer à sa dignité. L'article qui les concernait était rédigé en termes obscurs ; il avait été adopté sans un examen suffisant par des commissaires non autorisés. Une révi-

(1) Hardwick *papers*, t. I, p. 373 ; Spottiswoode, p. 181.
(2) Keith, et Chalmers.
(3) Keith ; Haynes ; Labanoff, t. I, p. 115 et 116.

sion était donc indispensable : l'honneur, la justice, la raison faisaient à Élisabeth un devoir de ne point s'y opposer. Marie en appelait à la générosité de sa cousine : « Telle est, » disait-elle, « la confiance que nous inspire votre amitié, et l'opinion que nous avons conçue de votre loyauté et de votre entendement que, quoique l'affaire vous touche vous-même, nous ne craignons pas de la remettre entre vos mains. Nous ne demandons rien de vous que ce que notre cœur nous suggérerait si aisément en votre faveur, si nous étions à votre place (1). »

Ces flatteries ne durent pas émouvoir beaucoup le cœur d'Elisabeth ; la question, du moins, resta assoupie pour quelque temps.

Dans la crainte que le séjour trop prolongé de ses oncles et des seigneurs français qui l'avaient accompagnée ne devînt une occasion de jalousie pour la noblesse écossaise, Marie les avait renvoyés, à l'exception du marquis d'Elbeuf. Ce ne fut pas sans un vif chagrin (2) : elle perdait avec eux ce qui lui restait de sa chère France. Aussitôt après leur départ, elle se prépara, comme pour faire diversion à ses regrets, à visiter une partie de ses États. Elle partit d'Holyrood le 11 septembre, accompagnée du marquis d'Elbeuf, de lord James, du comte d'Argyle, et d'une partie des dames et seigneurs de sa cour. Elle se rendit d'abord à Linlithgow, de là à Stirling. Comme elle se trouvait dans cette ville un dimanche, elle voulut assister à la messe. Les scènes de l'abbaye d'Holyrood se renouvelèrent : les prêtres et les clercs furent insultés, et obligés de fuir « avec la tête cassée et les oreilles en sang. Ce ne fut, » dit Randolph, « qu'un divertissement pour les uns ; d'autres versèrent une larme ou deux, et ce fut tout (3). » Marie visita ensuite Perth, puis Saint-André ; et, après avoir passé un jour au château de Falkland, elle rentra dans sa capitale. Sur toute

(1) *Marie à Élisabeth*, LABANOFF, t. I, p. 123-127.

(2) *Lettre de Randolph*, dans WRIGHT, t. I.

(3) *Randolph à Cecil*, 24 septembre 1261, dans KEITH, t. II, et dans CHALMERS, t. II, p. 83.

sa route, les populations étaient accourues pour la saluer de leurs acclamations; les villes lui avaient donné des fêtes et des présents; Perth lui avait offert un cœur d'or, comme emblème de son dévouement. Quoique accompagnées de divertissements dans le goût de ceux qui avaient marqué l'entrée triomphale à Édimbourg, ces réceptions et ces démonstrations de joie n'en témoignaient pas moins de l'attachement du peuple à sa souveraine.

Les réformés en furent vivement irrités. Knox crut s'en venger en accusant Marie d'avoir souillé les villes qu'elle avait visitées, d'avoir attiré sur ses pas les fléaux et les maladies (1); et les magistrats d'Édimbourg publièrent contre les catholiques une proclamation violente, par laquelle ils enjoignaient à tous les moines, prêtres, religieux et religieuses, adultères, fornicateurs et autre engeance de l'Antechrist, de quitter la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être bannis à jamais du royaume (2). Des remontrances leur furent faites sur l'illégalité de leur conduite; ils y répondirent par une proclamation plus violente encore que la première. La reine alors suspendit le prévôt et son conseil, et les remplaça par des hommes plus modérés. Ce fut parmi les « élus du Seigneur » une explosion générale de colère et de menaces. Marie fut rangée parmi « les marchands de prostitution, » et Knox s'écria dans sa fureur « que le diable avait recouvré la liberté, là où auparavant il n'aurait osé s'aventurer en public (3). » « Chaque jour, » écrivait Randolph, « Knox prie Dieu de changer le cœur endurci de la reine, ou sinon de fortifier les âmes et les bras de ses élus, pour résister à la rage des tyrans; et tout cela en termes assez terribles... On a mis en question si la reine, étant idolâtre, pouvait être obéie dans les choses politiques et civiles (4)... Je trouve, » ajoutait-il, « la sagesse de Dieu merveilleuse de n'avoir pas accordé plus de force et de pouvoir à ces hommes sans con-

(1) Knox, *Hist. of the Reformation*, t. II, p. 287.
(2) Knox, t. II, p. 289, et Keith, t. II, p. 90.
(3) Knox, t. II, p. 290.
(4) *Randolph à Cecil*, 11 nov. 1561, dans Keith, t. II, p. 109 et suiv.

sistance et sans frein ;... autrement ils retourneraient à la barbarie (1). »

Cette rage des réformés laissait Marie aussi constante dans sa foi que dans sa tolérance : « Ma conscience, » dit-elle un jour à l'ambassadeur anglais, « ne me permet pas de changer d'avis sur les points controversés de la religion. J'espère que votre maîtresse n'en aura pas de moi plus mauvaise opinion ; car ce n'est point de ma part opiniâtreté contre Dieu et sa parole (2). » Elle ne refusait point de lire les livres des réformés, mais elle évitait les discussions : « Je ne sais point raisonner, » disait-elle, « mais je sais ce que je dois croire. »

Un jour, Randolph se fit introduire dans la salle du conseil, avec l'espoir d'entraîner la reine à quelque controverse religieuse ; elle détourna la conversation : « Depuis trois jours, » lui dit-elle, « mes ministres et moi sommes occupés à préparer une expédition contre les voleurs qui infestent les frontières ; je compte bien qu'aucun d'eux ne trouvera un refuge sur le territoire anglais. » Quand le conseil se fut séparé, elle invita l'ambassadeur à se promener avec elle dans les jardins d'Holyrood : « Comment trouvez-vous ce pays ? » lui demanda-t-elle ; « vous l'avez habité longtemps, vous devez le connaître. — Le pays est bon, » répondit Randolph ; « le gouvernement aurait pu être meilleur. — C'est l'absence du prince qui l'a rendu mauvais, » répliqua Marie. « Il y a beaucoup de pays pires que celui-ci, quoiqu'il ne ressemble pas à l'Angleterre. — C'est qu'il y en a peu de meilleurs que l'Angleterre, » reprit l'ambassadeur avec orgueil ; « j'ai confiance qu'un jour Votre Majesté pourra en juger par elle-même. — J'en serais bien aise, » s'écria la reine, « si cela plaisait à votre maîtresse. — Beaucoup le désirent, » dit Randolph, « et je pense que ma maîtresse elle-même n'en serait point fâchée. »

Ce sujet de conversation flattait un des secrets désirs de Marie : celui d'une entrevue avec la reine d'Angleterre. Elle le prolongea quelque temps ; elle fit d'Élisabeth le plus grand

(1) *Randolph à Cécil*, 11 nov. 1561, dans Keith, t. II, p. 109 et suiv.
(2) *Ibidem*.



éloge, et rappela avec un vif sentiment de reconnaissance l'accueil gracieux que venait de recevoir, en Angleterre, son oncle, le grand prieur, et les honneurs qui avaient été autrefois rendus à sa mère, à la cour d'Édouard VI. Quand l'ambassadeur voulut excuser la détention de ses chevaux et de ses bagages, qui avaient été interceptés et retenus en Angleterre, elle l'interrompit : « Je ne l'ai point pris en mauvaise part, » dit-elle avec autant d'esprit que de bonne grâce ; « s'il y a eu faute, je suis sûre que ce n'est point de la part de la reine, mais tout au plus de la part du gouverneur ; et s'il les a retenus, c'est qu'ils n'avaient point de passeport : je l'excuse bien volontiers... On me dit tous les jours, » ajouta-t-elle, « que votre maîtresse ne veut que feindre avec moi ; je vous assure que je n'en crois rien, et ne remercie guère ceux qui me font de pareils rapports ; car, désireuse comme je le suis de vivre en bonne amitié avec elle, je ne doute pas qu'elle n'ait le même désir. » Puis s'interrompant : « Et de la France, quelle nouvelle avez-vous ? » Randolph répondit qu'il y avait un échange inaccoutumé de civilités entre sa maîtresse et les princes lorrains. Marie en exprima un grand contentement : « Je voudrais, » dit-elle, « qu'à l'exemple du roi de France, mes oncles montrassent les meilleures dispositions pour la reine, votre maîtresse ; cela ne pourrait que resserrer les liens qui m'unissent à elle et accroître notre amitié (1). »

Marie Stuart était prise entre deux courants contraires, et toutes les difficultés ne lui venaient pas des réformés. Les catholiques étaient mécontents et ils devaient l'être : ils avaient toujours été fidèles, ils avaient fait des offres de service ; cependant leurs avances avaient été repoussées, leur culte n'était même pas à l'abri des persécutions. S'il faut en croire Throckmorton, qu'il est bien permis de suspecter en pareille matière, ils intriguaient avec les Guise, pour forcer la reine à changer de politique et à renouveler les traités avec la France. Ils étaient décidés, si elle ne suivait pas leurs conseils, à former un parti redoutable, dont les chefs seraient le comte de Hunt-

(1) *Randolph à Cecil*, 24 octobre 1561, dans Keith, t. II, p. 96-99.

ley, avec le duc de Châtelleraut et son fils Arran qui, quoique protestants l'un et l'autre, n'hésiteraient pas à se joindre aux mécontents (1). Pendant que lord James était occupé à châtier les bandits des Borders, l'archevêque de Saint-André, profitant de son absence, accourut à Édimbourg, où il fit une entrée pompeuse, à la tête de quatre-vingts cavaliers et accompagné de plusieurs évêques du royaume. Ils se présentèrent à la cour, mais y furent assez froidement reçus. L'ambassadeur du duc de Savoie, le comte de Morette (2), qui était venu, en même temps que Paul de Foix, féliciter la reine de son heureux retour en Écosse, parla vainement en faveur des catholiques (3). Marie, en choisissant l'appui des réformés et l'alliance de l'Angleterre, avait fait taire ses affections et n'avait cru consulter que la sagesse : elle était résolue à ne point se départir de cette politique. « Autant que je puis en juger, » écrivait Randolph, « elle veut, suivant ce qui m'a été déclaré bien souvent par elle et par d'autres, faire tout ce qu'elle pourra pour unir les deux royaumes par une amitié telle, qu'il n'y en aura pas encore eu d'aussi parfaite. Je n'ai jamais accès auprès de Sa Grâce, que notre entretien ne se termine par ce sujet; et je n'ai jamais entendu des paroles meilleures, plus affectueuses que celles qu'elle m'a dites dans ma dernière entrevue avec elle (4).

Cependant, quelque partialité que montrât Marie Stuart pour les réformés, les ministres saisissaient toutes les occasions de lui susciter des embarras, et de se montrer exigeants. A propos d'un tumulte nocturne, auquel le marquis d'Elbeuf avait été mêlé, ils demandèrent non-seulement que des mesures fussent décrétées pour empêcher le retour de pareils scandales, mais ils en prirent encore prétexte pour afficher de nouvelles prétentions (5). Ils adressèrent au conseil privé une pétition, dans

(1) Tytler, t. V, p. 205.

(2) Il avait avec lui, comme secrétaire, David Riccio, qui était un habile musicien, et qui chanta à la messe que Marie fit célébrer pour l'anniversaire de la mort de François II.

(3) Keith; Robertson, etc.

(4) *Randolph à Cecil*, 7 décembre, dans Keith, t. II, p. 114 et suiv.

(5) *Ibidem*.

laquelle ils demandaient que la reine proscrivît la messe de sa chapelle, aussi bien que du reste de l'Écosse ; que le *Livre de discipline* fût introduit dans le royaume ; qu'une subvention fût accordée aux ministres, enfin qu'on éloignât du conseil toute personne convaincue de papisme. La reine était disposée à admettre, de la pétition, tout ce qui était raisonnable, c'est-à-dire l'introduction du *Livre de discipline* et la subvention des ministres. L'opposition vint encore des réformés ; le *Livre de discipline* fut rejeté, et ce ne fut qu'après de longs débats que la subvention fut adoptée. Il fut réglé qu'on prélèverait annuellement un tiers des revenus de l'Église ; que ce tiers serait donné à la reine, mais pour être employé, selon qu'il en serait besoin, à l'entretien des ministres, à la dotation des écoles et au soulagement des pauvres ; ce qui resterait devait être ajouté aux revenus de la couronne.

Les biens de l'Église, très-considérables avant la Réforme, avaient sensiblement diminué depuis, par suite des rapines de la noblesse, des ventes simulées et des cessions intéressées. La fraude se mêla, en outre, dans l'évaluation du revenu, en sorte que le tiers se trouva de beaucoup inférieur à ce qu'on avait espéré, et à peine suffisant pour tirer les ministres de la misère à laquelle ils étaient réduits. Le règlement toutefois était d'une haute importance, en ce qu'il attribuait aux ministres le droit d'être subventionnés par l'État, et que, par là même, la reine reconnaissait la religion réformée comme légalement établie. Personne, néanmoins, ne se montra satisfait : les protestants se plaignirent qu'on leur eût donné une part insuffisante ; les catholiques crièrent plus haut encore que c'était la ruine du catholicisme. « La reine seule est contente, » écrivait Randolph ; « et cependant, quand elle aura payé les ministres avec le tiers qui lui est attribué, il ne lui restera pas au bout de l'année, comme dit Lethington, de quoi acheter une paire de souliers neufs. » Quoiqu'elle n'y eût rien gagné, ce fut sur elle que les deux partis firent retomber leur mécontentement (1).

(1) Knox ; Keith, t. II, p. 128 et suiv., et Tytler.

Au commencement de l'année 1562, lord James épousa Agnès Keith, fille du comte Marshal. La reine lui donna, à cette occasion, le comté de Mar, qui était héréditaire dans la famille Erskine. Après les noces, qui furent célébrées à Holyrood par des fêtes et des banquets, Marie se rendit avec la cour au château de Falkland, pour s'y livrer à ses divertissements favoris: la chasse à courre et la chasse au faucon. A peine s'était-elle éloignée, que Bothwell, qu'elle avait exilé d'Édimbourg pour un mois, y reparut subitement, la tête pleine de projets séditieux. Après s'être réconcilié avec le comte d'Arran, qui avait été la cause de son exil, il alla au château de Kinneil, rendre visite au duc de Châtellerault. Ce qui se passa entre eux il est difficile de le savoir ; mais quelques jours après, le comte d'Arran écrivit à Marie pour lui dénoncer un complot qui avait été, disait-il, proposé par Bothwell, et auquel avaient consenti le duc, son père, et l'abbé de Kilwinning, son frère. Le but des conjurés était, d'après son récit, d'enlever la reine, de la transporter au château de Dumbarton et de lui faire épouser de force le comte d'Arran, en même temps que des assassins la débarrasseraient de ses perfides conseillers, lord James (1) et Lethington. Après cette étrange révélation, Arran s'échappa de Kinneil et s'enfuit, en se cachant comme un homme agité de terreurs secrètes, à Saint-André, où se trouvait la reine. Il fut conduit devant lord James, et interrogé sur la lettre qu'il avait écrite ; mais dans ses réponses il ne parla que de visions diaboliques, et assura qu'il avait été ensorcelé. Quand on lui demanda par qui, il répondit que c'était par la mère de lord James. On le garda plusieurs jours à Saint-André. Interrogé de nouveau par Marie et par l'ambassadeur anglais, il revint sur une partie de ses aveux : il nia la participation de son père au complot, mais il maintint son accusation contre Bothwell. Jugé plus malheureux que coupable, Arran fut laissé en liberté, sous la protection de lord James. Cet ambitieux, que la ruine

(1) Quoique lord James portât, depuis son mariage, le titre de comte de Mar, nous lui conserverons la première appellation, jusqu'à ce qu'il ait obtenu le comté de Moray et qu'il en ait pris le titre.



des Hamilton aurait comblé de joie, fit tout ce qu'il put pour que le pauvre fou persistât dans sa première déclaration ; tous ses efforts furent vains : Arran soutint que son père était innocent, et que, s'il l'avait dénoncé, c'était dans un moment d'hallucination produite par les sortiléges de la dame de Lochleven.

Cependant le vieux duc de Châtellerault était resté tranquillement dans son château de Kinneil, sans songer à se défendre. Bothwell, au contraire, et l'abbé de Kilwinning étaient accourus à la première nouvelle de l'accusation, afin de se disculper. Ils avaient nié énergiquement l'un et l'autre ; Bothwell avait même demandé le combat, ou le jugement devant ses pairs. Mais plusieurs circonstances rendaient leur conduite suspecte, et le caractère de Bothwell ajoutait encore aux soupçons qui s'élevaient contre lui (1).

A la fin, le duc de Châtellerault quitta sa retraite, et se rendit à la cour avec une nombreuse suite de ses parents. Il se jeta aux pieds de la reine, lui demandant, les larmes aux yeux, de ne point le condamner sur les dénonciations d'un fils en délire. Quoique la conduite du duc eût été peu loyale jusque-là, et que Marie n'ignorât rien de ses intrigues, elle le reçut avec bonté, et le traita avec la même confiance que si elle n'avait jamais eu aucun sujet de mécontentement contre lui. Elle se borna à lui demander, comme gage de sa fidélité dans l'avenir, la remise du château de Dumbarton, dont il avait le commandement. « Sa Grâce, » écrivait Randolph, « n'est animée d'aucun mauvais vouloir contre le duc et les siens... Depuis son arrivée, elle a fait plus pour gagner leur affection qu'ils n'ont jamais fait eux-mêmes pour reconnaître envers elle leurs devoirs de sujets... Elle a traité le père, le fils et leurs amis avec toutes sortes de bontés, afin de faire connaître à eux et au monde qu'elle les aime comme ses parents, qu'elle les regarde comme ses successeurs, et qu'elle ne cessera de les favoriser, à moins que leur conduite ne les rende indignes de sa

(1) *Randolph à Cecil*, 31 mars, 7 et 25 avril 1562, dans Keith, t. II ; Tytler ; miss Strickland.



faveur (1). » On s'était contenté de prendre à l'égard du comte d'Arran quelques précautions ; il n'en fut pas de même pour Bothwell. Bien que son accusateur eût été convaincu de folie, des preuves, venues d'ailleurs, portaient à croire qu'il avait réellement nourri le projet d'enlever la reine : il fut emprisonné au château d'Édimbourg. Dans la crainte sans doute que son procès ne s'instruisît et que Marie ne fût inexorable, Bothwell, après trois mois de captivité, s'échappa de sa prison. Il se réfugia d'abord dans sa forteresse de l'Hermitage, mais ne s'y croyant pas en sûreté, il alla chercher un asile en Angleterre (2).

Quand la cour rentra à Holyrood, au commencement de mai (1562), un ambassadeur du roi de Suède (3) débarquait à Leith ; il venait demander pour son maître la main de la reine d'Écosse. La réponse de celle-ci fut courtoise, mais évasive. Avant de partir, comme s'il n'eût pas perdu tout espoir, l'ambassadeur laissa entre les mains d'une des dames de la cour le portrait de son roi. Élisabeth, lorsqu'elle l'apprit, en fut très-offensée : peu auparavant, elle avait reçu elle-même le portrait et les hommages du même prince, et quoiqu'elle les eût repoussés avec assez de dédain, tant d'inconstance était une blessure cuisante pour sa vanité.

Malgré ses nombreux sujets de jalousie contre sa cousine, il semblait qu'Élisabeth eût en partie oublié ses ressentiments. Comme on l'a déjà vu, un des Guise, le grand-prieur, s'était, en revenant d'Écosse, arrêté quelques jours à la cour d'Angleterre. Il avait si bien su, par ses flatteries, se concilier les bonnes grâces d'Élisabeth, qu'il l'avait laissée beaucoup mieux disposée en faveur de sa nièce. D'autre part, les lettres échangées entre les deux reines devenaient chaque jour plus affectueuses. Quant à la sincérité de Marie, elle ne pouvait être mise en suspicion : Randolph ne cessait d'en rendre témoignage.

(1) *Randolph à Élisabeth*, 25 avril 1562, *State papers office;* TYTLER, et miss STRICKLAND.

(2) KNOX, t. II, p. 346, et miss STRICKLAND, t. III, p. 303.

(3) Eric XIV.



« Elle s'exprime, » disait-il, « avec tant d'affection que ses paroles ne peuvent venir que du cœur (1). »

Persuadé qu'il ne resterait plus de doute dans l'esprit d'Élisabeth, si elle pouvait la voir, Marie désirait ardemment obtenir une entrevue. Randolph approuvait ce projet, soit qu'il vît dans sa réalisation un moyen d'établir entre les deux royaumes une amitié durable, soit qu'il en espérât, avec les plus habiles, la conversion de Marie au protestantisme ; il en avait souvent écrit à Élisabeth et à ses ministres. En Écosse, les principaux membres du conseil s'y prêtaient de bonne grâce ; il n'y avait d'opposition que parmi les catholiques, qui craignaient pour leur foi, et de la part des plus ardents réformateurs, qui ne détestaient pas moins la religion anglicane que le papisme. En Angleterre, quoique l'entrevue eût rencontré des adversaires, Cecil feignait de s'y résigner, et la reine paraissait y consentir.

Le 19 mai, Marie soumit son projet aux délibérations de ses ministres. Ils l'approuvèrent ; cependant se fiant peu à la loyauté anglaise, ils lui laissèrent à elle-même le soin de décider « si elle croirait sa personne en sûreté, quelque promesse que pût lui faire la reine d'Angleterre (2). » Marie ne voyait aucun motif de se défier : elle dépêcha Lethington à Londres, pour régler les préliminaires de l'entrevue. La seule précaution qu'elle crut devoir prendre, fut d'insérer, dans les instructions données à son ambassadeur, cette clause : « qu'elle n'aurait rien à supporter qui pût porter préjudice, soit à sa personne, soit à son royaume (3). »

Lethington fut le très-bien venu à la cour d'Angleterre ; Élisabeth fit mine d'accueillir avec plaisir la proposition de la reine d'Écosse : elle lui écrivit sur-le-champ pour exprimer la satisfaction qu'elle en ressentait. Marie reçut cette lettre avec la joie expansive d'un enfant à qui l'on vient de donner un objet

(1) *Randolph à Cecil*, dans Keith, t. II, p. 121.

(2) « If she could think her own person to be any way in surety, upon » any promise to be made by the english queen. » Keith, t. II, p. 141.

(3) Keith, t. II, p. 141, 145.



longtemps convoité. Après l'avoir lue avec avidité, elle la mit sur son cœur, puis se tournant vers Randolph : « Parlez-moi franchement ; croyez-vous que sûrement l'entrevue aura lieu? Je désire plus que toute chose au monde l'honneur de voir votre maîtresse, afin que nous puissions vivre ensuite comme deux bonnes sœurs, ainsi qu'elle me l'écrit elle-même. J'ai une bague avec un diamant taillé en forme de cœur, » ajouta-t-elle; « je ne connais rien qui représente mieux ce que j'éprouve pour ma bonne sœur. Je l'exprimerai en quelques vers que je vous soumettrai ; ce qu'il y manquera vous l'ajouterez, et j'attesterai, par ma signature, que mes paroles ne sont que l'expression des sentiments de mon cœur; car, j'en prends Dieu à témoin, je me réjouis autant de l'amitié qui, je l'espère, va s'établir entre ma sœur et moi et entre les peuples de nos deux royaumes, que je me suis jamais réjouie d'aucune chose dans ma vie. » Elle tira ensuite de son sein la lettre de Sa Majesté, en relut quelques lignes, puis l'y replaça en disant « qu'elle voudrait pouvoir la mettre encore plus près de son cœur (1). » On ne peut en douter en lisant ce curieux récit de Randolph, Marie pressentait que des dispositions d'Élisabeth dépendait son avenir.

Le retour de Lethington ne fit qu'accroître sa confiance et ajouter à sa joie : Élisabeth consentait à l'entrevue; en attendant elle envoyait à la reine d'Écosse son portrait, et une lettre plus affectueuse encore que la précédente. Marie était au comble du bonheur; elle fit mander Randolph. Après s'être répandue en expressions de reconnaissance pour l'amitié que lui témoignait sa bonne sœur, elle demanda à l'ambassadeur, en lui montrant le portrait, s'il le trouvait ressemblant : « J'espère que vous en pourrez bientôt juger par vous-même, » répondit Randolph. — « C'est la chose que j'ai le plus désirée, » reprit Marie; « votre maîtresse peut croire qu'aucun obstacle ne viendra de moi, quand il devrait m'en coûter toutes sortes de peines, quand je devrais faire plus que je ne saurais vous dire; et j'ai confiance qu'une fois que nous nous serons entretenues ensemble, notre plus grand chagrin sera quand il faudra nous

(1) *Randolph à Cecil*, 17 juin 1562, *State papers office*.

séparer. Que Dieu m'en soit témoin ! J'honore sincèrement votre maîtresse; je l'aime comme une véritable sœur... Croyez-moi, je ne feins point... » Après avoir rapporté ces paroles, et recommandé le projet, Randolph ajoutait : « Je trouve dans la reine d'Écosse tant de bon vouloir que plus serait impossible, et dans beaucoup de ses sujets une ardeur égale à la sienne (1). »

Rien ne semblait plus devoir s'opposer à l'entrevue : on en dressa le programme. Il fut convenu qu'une suite de mille hommes escorterait Marie; que les premiers seigneurs d'Angleterre iraient la recevoir à Berwick, et que la rencontre aurait lieu à Soutwell, le 6 août. Une série d'articles fut débattue et agréée, qui en réglaient le cérémonial et garantissaient la sûreté des deux reines. Le sauf conduit pour celle d'Écosse était déjà rédigé; déjà, dans son impatience, cette princesse avait commencé ses préparatifs et convoqué sa noblesse à Édimbourg (2), quand s'évanouit tout à coup, comme un rêve, le projet si cher à son cœur. La guerre civile venait de recommencer en France. Élisabeth, soit qu'elle se fût jouée de sa rivale, soit qu'elle eût été dupe elle-même de son humeur capricieuse, saisit ce prétexte pour ajourner l'entrevue. Elle envoya en Écosse sir Henri Sidney, exposer à Marie les raisons de ce changement subit. Elle eût été heureuse disait-elle, de voir sa bonne sœur; mais elle craignait que la reprise de la guerre en France ne fît éclater des désordres dans ses propres États pendant son absence. Elle était désolée de ce contre-temps. Rien ne l'aurait arrêtée : ni la mention un peu tardive de l'affaire, ni la saison pluvieuse, ni l'état précaire de sa santé, sans cette extrémité à laquelle venaient de se porter les catholiques de France; mais le bonheur qu'elle aurait eu à voir la reine d'Écosse n'était que retardé. Pour donner une apparence de sincérité à ses paroles, Élisabeth avait confirmé le traité qui réglait les conditions de l'entrevue; elle l'en-

(1) *Randolph à Cecil*, 15 juillet 1562, *State papers office*, et Tytler, t. V, p. 218 et 219.

(2) Keith, t. II, p. 146; Haynes, p. 388-390, et miss Strickland, t. III.

voyait à sa bonne sœur, en lui laissant le soin de fixer, entre le 20 et le 31 août de l'été suivant, le jour où il lui conviendrait de se rendre en Angleterre (1).

Cette nouvelle fut pour Marie un cruel désappointement. Quoiqu'elle eût déjà, dans le secret de son appartement, donné un libre cours à sa douleur, elle ne put entendre les déclarations de l'ambassadeur anglais qu'avec « les yeux pleins de larmes. » Elle écrivit à Élisabeth pour lui exprimer ses regrets (2); mais, si elle soupçonna la sincérité de cette conduite, elle n'en laissa rien voir. Elle avait besoin de croire : elle chercha une consolation à son dépit dans les promesses qui lui étaient faites pour l'année suivante. Sa confiance ou son empressement étaient tels qu'elle voulait, sur-le-champ, ratifier aussi le traité et fixer le jour laissé à son choix. Cependant elle n'osa le faire sans consulter son conseil. Les ministres ne s'opposèrent point à ses désirs; mais ils déclarèrent de nouveau « qu'ils ne lui conseilleraient jamais de confier sa personne à l'Angleterre, et qu'ils s'en remettaient à elle-même pour tout ce qui concernait le lieu de la rencontre et sa propre sûreté. » Moins confiant encore, le duc de Châtellerault alla jusqu'à dire « qu'il ne croyait pas prudent pour la reine d'aller en Angleterre (3). » Elle en fut très-offensée, mais n'en tint pas compte: elle ratifia le traité et fixa l'époque de son voyage au 20 juillet.

Pendant le séjour de Sidney à Édimbourg, Marie fut grossièrement insultée en présence même de l'ambassadeur. Comme elle se promenait avec lui dans les jardins d'Holyrood, un capitaine, nommé Heybrone ou Hepburn, s'approcha d'elle et lui tendit un pli. Tout occupée de sa conversation avec Sidney, elle le remit à lord James. Ce pli contenait un dessin obscène; soit à dessein, soit par oubli de toute convenance, lord James le mit sous les yeux de sa sœur, en présence de l'ambassadeur. Marie en fut si émue qu'elle se trouva mal; quand elle fut re-

(1) *Instructions à sir Henri Sidney*, KEITH, t. II, p. 147-151; HAYNES, p. 191-193.

(2) LABANOFF, t. I, p. 147 et 148.

(3) *Randolph à Cecil*, 10 août 1562; KEITH, t. II, p. 152 et 153.

venue à elle-même, le messager avait disparu. Elle donna ordre de le faire rechercher; Randolph écrivit à cet effet au gouverneur de Berwick, mais on ne retrouva point cet impudent, on ne put pas même savoir d'où était parti cet outrage (1) que rien, dans la conduite de la reine, n'avait provoqué.

Quand tout espoir fut perdu d'une entrevue avec Élisabeth, Marie se décida soudainement à visiter le nord de son royaume : elle voulait pousser jusqu'aux parties les plus reculées du comté de Moray, pays désert, d'un accès et d'un approvisionnement difficiles. « C'était un terrible voyage qui fut résolu par la reine, » dit Randolph, « plutôt qu'approuvé par son conseil. » Quelques historiens en ont attribué l'initiative à lord James, peut-être avec raison : il devait seul, en effet, en retirer du profit.

Un des fils du comte de Huntley, sir John Gordon, était en procès avec son beau-frère, lord Ogilvy (2). S'étant rencontrés une nuit dans les rues d'Édimbourg, les deux rivaux mirent l'épée à la main; dans la lutte, lord Ogilvy fut grièvement blessé. Les magistrats intervinrent, et les deux combattants furent mis l'un et l'autre sous bonne garde. La reine approuva la conduite des magistrats; elle leur écrivit de Stirling, où elle se trouvait alors, de veiller sur leurs prisonniers jusqu'à l'arrivée de lord James, à qui elle avait confié le soin d'instruire l'affaire (3). Il était difficile de savoir qui avait porté les premiers coups; le fils du comte de Huntley, qu'il eût été ou non l'agresseur, fut déclaré coupable, enfermé dans le Tolbooth et soumis au même traitement que les criminels. Au bout d'un mois de cette dure captivité, il parvint à s'évader, et, pour fuir le ressentiment de lord James, il se réfugia dans le Nord auprès de son père (4). Cette fuite fut considérée comme une aggravation de sa première offense; puis, bientôt après, comme

(1) *Rondolph à Cecil*, 10 août 1562, *State papers office;* Chalmers, t. I, p. 99 et 100, et miss Strickland.

(2) Sir John Gordon avait épousé la sœur de lord Ogilvy.

(3) Labanoff, t. I, p. 146 et 147.

(4) Keith, t. II, p. 154.

la preuve d'un complot contre la reine et son ministre favori. Ce fut à ce moment que Marie parut décidée à se rendre dans le Nord. Elle y allait, disait-on, pour apaiser les troubles; ce ne pouvait être qu'un prétexte, car il n'y avait ni troubles ni complot. Le véritable motif de ce voyage semble avoir été la cupidité de lord James et sa haine contre le comte de Huntley.

George, quatrième comte de Huntley, chef de la riche famille des Gordon, était, en même temps que chancelier d'Écosse, le plus puissant des barons du Nord et le plus influent des lords catholiques. Pendant les guerres avec l'Angleterre, il avait loyalement défendu son pays; pendant les troubles civils, il avait été un des plus fermes appuis du trône. S'il avait un instant, en 1560, abandonné la cause royale, il n'avait pas tardé à rentrer dans le devoir. Jamais, du moins, il ne s'était vendu à l'Angleterre. Quoiqu'il eût montré à Marie un dévouement constant, cette princesse, résolue à s'appuyer sur le parti protestant, n'avait tenu que peu de compte de ses conseils et de ses offres de service; elle avait même paru craindre que son zèle pour le catholicisme ne troublât la paix du royaume. Huntley n'avait pu voir sans dépit le pouvoir passer presque tout entier aux mains des protestants, et lord James gouverner la reine à son gré. Il y avait entre eux un autre sujet de jalousie. Déjà riche des dépouilles de l'Église, des terres mal acquises du comté de Buchan (1), et du comté de Mar, dont sa sœur l'avait doté quelques mois auparavant, lord James convoitait encore le comté de Moray qui appartenait à Huntley depuis 1549, époque où il l'avait reçu en récompense de ses services (2). Cédant à ses obsessions, Marie le lui avait accordé, mais sous le sceau privé seulement (3). C'était une promesse plutôt qu'une donation réelle : le grand sceau était entre les mains de Huntley, et le domaine en sa possession. Il fallait trouver une occasion de le dépouiller de l'un et de l'autre.

Attristé de la défaveur qui pesait sur ses amis et en particu-

(1) Chalmers, t. III, p. 136 et 360-367.
(2) *Idem*, t. III, p. 151 et 369 et suiv.
(3) *Idem*, t. I, p. 122, et t. III, p. 158, 367 et 378.

lier sur le duc de Châtelleraut (1), rebuté de son rôle à la cour, Huntley s'était retiré dans ses terres; il y vivait étranger, en apparence du moins, à la politique et aux affaires, quand la reine entreprit son voyage dans le Nord. Elle quitta Édimbourg au milieu d'août, accompagnée de lord James, de Lethington, de l'ambassadeur anglais et d'une nombreuse suite de dames et d'officiers, parmi lesquels lord Ogilvy, l'adversaire de sir John Gordon. Lorsqu'elle eut atteint Aberdeen, le comte et la comtesse de Huntley vinrent lui rendre leurs devoirs, et la prier d'honorer de sa visite leur résidence, où ils avaient fait de grands préparatifs pour la recevoir. Elle les accueillit froidement. « Le comte de Huntley est ici, » écrit Randolph, l'historiographe de ce voyage; « il n'est pas en faveur auprès de sa souveraine. S'il mérite sa disgrâce, Votre Honneur en peut juger, connaissant la conduite loyale qu'il a toujours tenue envers tous ceux qui ont eu des rapports avec lui (2). » Elle ne voyait, l'aveugle princesse, que par les yeux de son ministre.

Malgré l'accueil décourageant qu'elle avait reçu, la comtesse se jeta aux pieds de la reine, et lui demanda humblement de pardonner à son fils. Marie répondit que le coupable n'avait de grâce à attendre que s'il consentait à comparaître devant une cour de justice. Il comparut au jour qui lui avait été indiqué; mais, au lieu de le juger, on lui enjoignit de se rendre prisonnier au château de Stirling, dont le gouverneur, John Erskine, était oncle de lord James. Ne voulant à aucun prix se mettre à la discrétion des ennemis de sa famille, John Gordon s'enfuit au lieu d'obéir, et alla avec quelques amis s'enfermer dans un de ses châteaux.

D'Aberdeen, Marie se dirigea vers Inverness. Lord James avait envoyé un corps de troupes en avant, comme si le pays eût été infesté d'ennemis. « En avançant vers le Nord, » dit Randolph, « la reine a passé à quatre milles du château de

(1) Lord Gordon, fils aîné de Huntley, était marié avec une fille du duc.

(2) *Randolph à Cecil*, 31 août 1562, *State papers office*, et CHALMERS, t. III, p. 162 et 163.

Huntley; aucune instance n'a pu la décider à y loger. Le comte a demandé qu'il fût du moins permis à Argyle de m'y mener avec lui. Nous y avons couché deux nuits... et nous n'avons trouvé dans Huntley d'autres sentiments que ceux qu'un sujet doit avoir pour son prince (1). »

A Tarneway, le conseil privé fut convoqué, et sir John Gordon, déclaré coupable de trahison pour s'être enfui de prison et avoir rassemblé autour de lui des rebelles, reçut l'ordre de rendre à la reine ses châteaux de Findlater et d'Auchendown. La proclamation était rédigée en termes amers et insultants (2). Ce fut à partir de ce jour que lord James prit le titre du comté de Moray (3), que sa sœur venait de lui accorder définitivement, et qui « était à la fois plus honorable et plus riche que le comté de Mar (4). » Un coin du masque était levé.

Arrivée à Inverness, la reine demanda que le château lui fût remis. Huntley en était le gardien; c'était un office héréditaire dans sa maison. Le capitaine qui y commandait répondit qu'il ne pouvait le rendre sans l'ordre de celui qui lui en avait commis la garde; il n'avait avec lui que douze hommes. On fit cependant de grands apprêts, et l'on se disposait à donner l'assaut, lorsque Huntley, averti de ce qui se passait, envoya l'ordre d'ouvrir les portes du château. La reine y entra en conquérante : le capitaine fut pendu, une partie de ses hommes condamnés à une prison perpétuelle; le reste fut reçu à merci (5). Cette trop confiante princesse, à qui l'on faisait accroire que c'était là une campagne militaire, supportait les fatigues et bravait les dangers imaginaires dont on cherchait à l'effrayer, avec un courage et une gaieté qui étonnaient et charmaient tous ses compagnons de voyage.

(1) *Randolph à Cecil*, 18 septembre 1562, *State papers office*, et CHALMERS, t. I, p. 129.

(2) KEITH, t. II, p. 161 et suiv.

(3) On a souvent écrit Murray; la véritable orthographe doit être Moray. Voy. LODGE's *Peerage*, et KEITH, t. II, p. 19, note de l'éditeur.

(4) *Randolph à Cecil*, 18 septembre 1562, *State papers office*, et CHALMERS, t. I, p. 130.

(5) *State papers office*, et CHALMERS, t. I, p. 132.

« Jamais, » écrivait Randolph, « je n'avais vu la reine plus joyeuse qu'au milieu de toute cette confusion; elle n'a pas eu peur un seul instant. Je ne croyais pas qu'il y eût en elle autant d'énergie. Elle ne faisait que répéter, quand les lords et autres, à Inverness, revenaient le matin de monter leur garde, qu'elle regrettait de n'être pas un homme, pour savoir quel plaisir c'était de passer la nuit en plein air, et de faire sentinelle sur la route avec le havre-sac, le bouclier de Glasgow et la claymore (1). »

Après ces exploits peu glorieux, Marie reprit la route d'Édimbourg. Trois mille higlanders l'escortaient, prêts à la défendre en cas d'attaque. Mais elle n'avait, jusque-là, rencontré aucun ennemi, quoiqu'elle n'eût traversé que des terres appartenant aux Gordon. En approchant de la Spey, « le bruit se répandit qu'elle allait être attaquée au passage de la rivière; d'autres prétendaient que c'était des bois qui bordaient la route qu'elle devait être assaillie : on y avait vu la veille plus d'un millier d'hommes armés. Mais les éclaireurs qui furent envoyés pour s'en assurer ne découvrirent personne... On s'attendait à combattre ce jour-là ou jamais. Et quels coups désespérés, » s'écriait Randolph, « n'aurait pas frappés chaque combattant sous les yeux d'une si noble reine et de tant de belles dames, nos ennemis pour les enlever, et nous pour les défendre (2)! »

De retour à Aberdeen, Marie résolut d'y passer quarante jours, pour pacifier le pays et le réduire à l'obéissance; il n'y avait, en réalité, ni troubles ni rebelles. Le conseil privé décida que le comte de Huntley ferait sa soumission et livrerait son fils coupable, ou qu'on emploierait contre lui la force, jusqu'à la ruine complète de sa maison. Des arquebusiers furent levés, des capitaines mandés du Lothian et du Fife, des canons montés, pour réduire les châteaux de Findlater et de Deck-

(1) *Randolph à Cecil*, 18 septembre 1562, *State papers office*, et CHALMERS, t. II, p. 133.

(2) *Randolph à Cecil*, 24 septembre 1562, *State papers office*, et CHALMERS, t. I, p. 134 et 135.

ford (1). Tant de soins étaient inutiles : Huntley les avait fait évacuer, et ordonné d'en déposer les clés aux pieds de la reine, avec un message plein de respect. Les clés furent refusées et les envoyés mis en prison. A d'autres ordres qui lui furent transmis, Huntley répondit que tout, chez lui, était à la disposition de Sa Grâce, sa personne et ses biens. La comtesse, tout en larmes, conduisit le messager à la chapelle du château, et se plaçant près de l'autel : « Mon ami, » lui dit-elle, « vous voyez la haine qu'on porte à mon mari. S'il avait renié son Dieu et sa religion, comme ont fait ceux qui entourent la reine et qui ont tout pouvoir sur elle, il n'aurait jamais été traité comme il l'est aujourd'hui. Dieu, qui est sur cet autel et en qui je crois, nous préservera, j'en suis sûre, et fera connaître les sentiments qui nous animent... Je vous en prie, dites à votre maîtresse que mon mari lui fut toujours dévoué, et qu'il mourra sujet fidèle (2). » De si touchantes paroles ne purent fléchir la reine : l'ordre fut donné de s'emparer de Strathbogie où résidait Huntley, et de l'arrêter lui-même. Le château fut investi; le comte avait fui à l'approche de l'orage, la comtesse fit ouvrir les portes, et invita tous ceux qui étaient venus, au nom de la reine, à entrer et à faire bonne chère. On fouilla partout, mais on ne trouva ni armes, ni provisions de guerre, ni papiers compromettants.

La persécution semblait devenir plus ardente à mesure que le prétendu rebelle se montrait plus soumis. Le 15 octobre, le conseil privé le somma de comparaître le lendemain avec son fils, faute de quoi il serait déclaré traître et ses biens confisqués (3). Il lui était matériellement impossible d'obéir : il était à Badenoch, à deux journées de marche d'Aberdeen. On ne tint point compte de cette impossibilité, et, le 17, il fut proclamé traître, ainsi que son fils. A cette nouvelle, la comtesse

(1) *Randolph à Cecil*, 30 septembre 1562, *State papers office*, et Chalmers, t. I, p. 137 et suiv., et t. III, p. 169 et 170.

(2) *Randolph à Cecil*, 12 octobre 1562, *State papers office*, et Chalmers, t. I, p. 140. et t. III, p. 170-172.

(3) Keith, t. II, p. 162 et suiv.



se mit en route pour aller se jeter aux pieds de la reine ; il lui fut défendu d'approcher à plus de deux milles de la cour. Le comte fit offrir de se constituer prisonnier, à la condition qu'il serait jugé par ses pairs ; cette offre fut rejetée. Privé de tout recours, ce malheureux songea d'abord à se cacher dans les montagnes ; mais, poussé au désespoir par tant de dédains et d'outrages, il se décida, dans une heure fatale, à recourir aux armes. Il rassembla en toute hâte ce qu'il trouva sous sa main de ses amis, serviteurs et tenanciers, au nombre de cinq cents, et se dirigea, à leur tête, du côté d'Aberdeen. Qu'espérait-il avec cette troupe contre les deux mille hommes qui entouraient la reine, parmi lesquels se trouvaient les meilleurs soldats de l'Écosse ? Il s'était avancé jusqu'à Corrichie, à douze milles d'Aberdeen ; c'est là qu'il rencontra Moray à la tête de l'armée royale (1). La lutte ne fut pas longue : les hommes du comte jetèrent leurs piques sans combattre ; cent vingt furent tués dans la fuite, et autant faits prisonniers ; il n'y eut pas un mort du côté de Moray. Sir John Gordon et son frère Adam, trop fiers pour fuir, aimèrent mieux se laisser prendre en combattant ; le comte tomba lui-même au pouvoir de son ennemi. A peine était-il monté sur le cheval qui devait le conduire à Aberdeen, pour y être exposé aux insultes de la populace, qu'il s'affaissa : il était mort, sans avoir reçu aucune blessure. Son cadavre fut jeté, comme celui d'un criminel, sur une claie, et déposé dans la prison de la ville. Moray s'empressa d'annoncer son triomphe à la reine ; il l'engageait à remercier Dieu de l'avoir sauvée d'un si grand danger. Elle n'en témoigna, dit Knox, qu'une joie médiocre.

La vengeance fut aussi cruelle que la victoire avait été facile. Sir John Gordon, lié sur un méchant cheval, fut promené par les rues d'Aberdeen, puis jugé et condamné à mort, ainsi que son frère Adam qui n'avait que dix-sept ans. La reine ne voulut pas permettre que ce dernier fût exécuté ; quant à sir John, l'auteur de tous les troubles, il dut subir son sort. Moray avait tenu à ce que la reine assistât au supplice, malgré sa ré-

(1) Keith, t. II, p. 166.

pugnance pour de tels spectacles. Quand elle vit sur l'échafaud ce malheureux jeune homme se tourner vers elle, comme pour implorer sa clémence, elle fondit en larmes ; et quand la hache du bourreau s'abattit, elle poussa un cri et tomba évanouie : on fut obligé de la transporter dans son appartement (1). Cinq ou six gentilshommes du nom de Gordon furent pendus à Aberdeen ; le comte de Sutherland, accusé de complicité avec le comte de Huntley dont il était parent, prit la fuite, persuadé qu'il n'y avait pour lui d'autre chance de salut.

Il restait à prononcer sur le sort de lord Gordon, fils aîné et héritier du comte. Il n'avait pu prendre part à aucun complot : le duc de Châtellerault son beau-père l'avait tenu enfermé à Kinneil tant qu'avaient duré les troubles. Il fut néanmoins emprisonné au château d'Édimbourg, déclaré coupable de trahison et condamné à mort, sans avoir pu seulement obtenir copie des charges dirigées contre lui. Mais la reine ne voulut à aucun prix consentir à son exécution ; elle le fit enfermer au château de Dunbar. On dit que quelque temps après, Moray envoya au gouverneur l'ordre d'exécuter son prisonnier. La signature royale que portait cet ordre avait dû être contrefaite ou surprise ; car la reine, avertie par le gouverneur, fut indignée, et nia qu'elle eût jamais signé rien de pareil. Elle recommanda à celui-ci de ne s'en rapporter qu'à un ordre de sa propre bouche (2).

La curée suivit de près la vengeance : des hommes armés furent envoyés pour prendre possession des châteaux, et enlever tout ce qu'ils renfermaient ; de fortes amendes furent imposées aux amis et vassaux de Huntley ; le produit du pillage et des extorsions fut partagé entre ceux qui avaient contribué à la ruine des Gordon (3).

En se prêtant à cette funeste expédition et aux mesures qui en furent la conséquence, Marie avait renversé, pour ainsi

(1) *Lives of the Gordon*, KEITH, t. II, p. 171, et miss STRICKLAND.

(2) KEITH, t. II, p. 173 et 174 ; GOODALL, t. I, p. 198.

(3) Voy., pour les détails de cette expédition, KEITH, t. II, p. 154-180, et CHALMERS, t. I, p. 119-154, et t. III, p. 156-184.

dire, de ses propres mains, un des plus sûrs appuis de son pouvoir, au profit du comte de Moray et de sa faction. Le favori était plus puissant que jamais. Il était parvenu à éloigner tous ceux qui lui portaient ombrage et qui auraient pu entraver ses projets : Bothwell était en fuite, le duc de Châtellerault et le comte d'Arran en disgrâce, Sutherland en exil, le comte de Huntley mort, et ses enfants détruits ou ruinés. Moray s'était enrichi d'une partie des dépouilles de cette puissante famille, et la charge de chancelier avait été donnée à son parent, le comte de Morton.

La ruine des Gordon est une des plus grandes fautes de Marie, et la pire injustice de son règne. Si quelque chose peut excuser cette princesse, c'est sa crédulité excessive et sa confiance dans un ministre qui en était indigne. Quelque peu probables que paraissent les complots attribués aux Gordon, elle y ajouta foi, sur la parole de ceux qui l'entouraient : « La reine » écrivait Randolph, après l'expédition, « commence à comprendre combien elle est redevable à Dieu d'avoir livré son ennemi entre ses mains. Elle a su plusieurs projets honteux et détestables qu'il avait médités, comme de la marier contre son gré, d'assassiner le comte de Moray et ses amis ; elle connaît le lieu et le temps où ces complots devaient être exécutés, et combien c'était une chose aisée, si Dieu ne l'eût préservée (1). » La vérité n'arrive que rarement jusqu'à l'oreille des rois ; mais l'eût-elle connue, Marie était tellement sous le joug de son ministre qu'elle n'était point libre de suivre ses propres inspirations (2). « Quoi qu'elle puisse vouloir, » écrivait Randolph, « il y a des obstacles qu'elle ne saurait écarter. » Quelques années plus tard, une partie considérable de la noblesse décrivait ainsi la tyrannie du bâtard à cette époque : « Peu après le retour de la reine, le comte de Moray, songeant déjà, comme sa conduite le prouve, à usurper le gou-

(1) *Randolph à Cecil,* 2 novembre 1562. *State papers office;* Tytler, et miss Strickland.

(2) « If she were herself willing, other impediments there are that are » immoveable. » *Randolph à Cecil,* 18 novembre 1562, Keith, t. II, p. 179.

vernement du royaume, s'arrogea sur Sa Majesté, comme si elle eût été sa pupille, une telle autorité que ses sujets ne pouvaient avoir accès auprès d'elle, ni recevoir de réponse à leurs requêtes que par lui; de telle sorte qu'il semblait être le prince, et Sa Majesté une ombre seulement. Il poursuivit impitoyablement tous ceux qui osèrent blâmer un tel abus. Quelques-uns, et des plus nobles, furent mis à mort, leurs enfants persécutés, leurs maisons détruites, leur mémoire insultée; d'autres furent chassés du royaume, et d'autres détenus en prison (1). » Ceux mêmes qui avaient été victimes de ces persécutions songèrent si peu à les rejeter sur la reine, qu'ils restèrent ses plus dévoués sujets; et, quand elle fut tombée dans l'infortune, ses plus constants défenseurs.

(1) Goodall, t. II, p. 352 et suiv.

# CHAPITRE II.

Esprit de conciliation que montre Marie Stuart. — Efforts qu'elle fait pour gagner l'amitié d'Élisabeth. — Son désir d'être reconnue héritière de la couronne d'Angleterre. — Seconde entrevue de Knox et de Marie. — Entreprise audacieuse de Chastelard. — Son supplice. — Témoignages rendus par les contemporains à la modestie de Marie. — Mission de Lethington en Angleterre. — Offre de médiation faite par Marie entre l'Angleterre et la France. — Mort du duc de Guise et du duc d'Aumale. — Persécutions en Écosse contre les catholiques. — Conférences de la reine avec Knox. — Ouverture des états. — Mesures prises par le Parlement. — Querelle entre Knox et Moray. — Projets de mariage pour Marie. — Négociations secrètes avec Philippe II. — Opposition de l'Angleterre et de Knox au mariage de la reine avec un prince étranger. — Réprimande adressée à Knox. — Prétention d'Élisabeth à empêcher Marie de se marier. — Prétendant qu'elle songe à lui offrir. — Instructions données à Randolph à ce sujet. — Mystère dont on entoure le nom de ce prétendant. — Surprise de Marie quand Randolph lui nomme Robert Dudley. — Mission de Castelnau en Écosse. — Darnley désigné comme un parti convenable pour la reine. — Conduite capricieuse d'Élisabeth à l'égard du comte de Lennox. — Mission de James Melvil en Angleterre. — Ses entretiens avec Élisabeth. — Reprise des négociations pour le mariage avec Leicester. — Conférence de Berwick. — Engagement pris par Moray et Lethington de favoriser le mariage avec Leicester, à condition que Marie sera reconnue héritière de la couronne d'Angleterre. — Lettre hypocrite de Cecil. — Réponse de Lethington. — Séjour de Marie à Saint-André. — Ses entretiens avec Randolph. — Conditions qu'elle met à sa soumission aux conseils d'Élisabeth. — Projet de renvoyer Darnley en Écosse. — Combinaison artificieuse de Cecil.

Depuis son retour en Écosse, Marie avait fait de louables efforts pour maintenir la paix dans son royaume et affermir

son pouvoir. Elle avait montré dans toute sa conduite, sauf à l'égard des Gordon, un si grand esprit de conciliation et de douceur que Lethington, affectant de déplorer la prétendue rébellion de Huntley, disait d'elle dans une de ses lettres à Cecil (1) : « C'est une princesse si douce et si bonne, dont la conduite à l'égard de tous ses sujets et de chacun d'eux en particulier a toujours été telle, que c'est merveille qu'il se soit trouvé quelqu'un d'assez ingrat pour avoir seulement pu concevoir contre elle une mauvaise pensée. » Il semblait donc que Marie eût désarmé ses adversaires; mais d'ordinaire c'est une habileté qui ne réussit pas longtemps, celle qui consiste à négliger des amis qu'on ne craint point, pour rechercher des ennemis qu'on redoute.

De même qu'à l'intérieur elle avait préféré au parti catholique, qui lui était certainement plus sympathique, le parti protestant, dont la fidélité lui était à bon droit suspecte; de même elle avait paru sacrifier son affection pour les Guise et son attachement pour la France à son besoin de s'assurer l'alliance de l'Angleterre, à ce point qu'elle avait presque interrompu ses relations avec ses parents et ses amis. « Elle entend aussi peu parler de la France, » écrivait Randolph, « que du prince de Moscovie (2). » Il en résulta bientôt pour elle des embarras. En vertu du traité signé à Hampton-Court le 20 septembre, Élisabeth avait envoyé au prince de Condé trois mille hommes et cent mille couronnes. Aux troupes anglaises s'était joint un corps de soldats écossais. Quoique ce fût sans l'aveu de Marie Stuart, Catherine de Médecis, dans sa colère, lui supprima les revenus qu'elle tirait de France.

La situation devenait cruelle pour Marie, ainsi prise entre deux alliances qui lui étaient également chères. Elle restait très-attachée à ses oncles, quoique ayant abandonné leur poli-

(1) « A princess so gentle and benign, and whose behaviour hath been » always such towards all her subjects and every one in particular, wonder » it is that any could be found so ungracious, as once to thing evil against » her. » *Lethington à Cecil*, 14 novembre 1562, Keith, t. II, p. 182.

(2) *Randolph à Cecil*, 30 décembre 1562, *State papers office*, et Tytler, t. V, p. 227.



tique : « Je les crois, » disait-elle à Randolph, « des sujets dévoués à leur prince, et qui ne font qu'exécuter ses ordres ; mais je ne suis pas assez déraisonnable pour condamner ceux qui diffèrent d'opinion avec moi, et je me sens encore moins disposée à me départir en rien, à cause d'eux, de l'amitié que j'ai vouée à la reine d'Angleterre (1). » La persuasion de Randolph était qu'en effet personne ne pourrait la détacher d'Élisabeth (2). Mais pour se séparer de la France, il fallait qu'elle fût assurée de l'amitié de sa cousine, ainsi que l'écrivait Lethington à Cecil : « J'ai toujours désiré, » disait-il, « que l'entente fût si complète entre nos deux reines, si solennellement confirmée, si publiquement démontrée, que ma maîtresse pût, pour conquérir l'alliance de la vôtre, se hasarder à perdre tous ses autres amis ; et que le monde eût occasion de juger que ce n'était point caprice de sa part, mais bien plutôt sagesse, si elle accordait la préférence à la personne qui lui montrait le plus d'affection... Si votre souveraine consentait à donner de son amour un gage tel que la mienne n'eût plus rien à craindre en Angleterre, elle acquerrait plus d'empire sur le cœur de ma maîtresse que tout le monde ensemble, et serait sûre de pouvoir la guider en toute chose, en dépit de tous les oncles qu'elle peut avoir (3). » Cette preuve d'affection à la quelle Lethington faisait allusion, c'était la reconnaissance des droits de la reine d'Écosse à la succession d'Angleterre. Lui et le comte de Moray avaient déjà insisté plusieurs fois sur cette reconnaissance, parce qu'ils y voyaient une garantie de la perpétuité de leur pouvoir. Quant à Marie, c'était son rêve secret et le mobile de sa politique, mais c'était un rêve chimérique : Élisabeth la détestait surtout à cause de ses droits ; et elle était si peu disposée à les reconnaître et à acheter son alliance à ce prix, qu'il était question de lui opposer un autre prétendant ; le bruit du moins en était répandu (4).

(1) Tytler, t. V, p. 227.
(2) *Randolph à Cecil*, 18 novembre 1562, dans Keith, t. II, p. 179.
(3) *Lethington à Cecil*, 14 novembre 1562, *ibidem*, t. II, p. 184.
(4) *Ibidem*.

Ainsi, malgré ses avances et ses soumissions, Marie n'avait rien gagné jusque-là à courtiser sa rivale. Élisabeth lui écrivait, il est vrai, « que le Léthé ne coulait point en Angleterre;... que, comme Ulysse, elle tenait ses oreilles bouchées, pour ne pas entendre les croassements des corbeaux;... qu'elle n'avait rien promis qu'elle ne fût disposée à tenir;... que les fleuves quitteraient leurs lits, avant qu'elle pût être accusée de fausseté (1)... » Ce n'étaient là que des paroles aussi vides que prétentieuses; elle gardait au fond du cœur toutes ses rancunes, qu'envenimaient encore les conseils de ses ministres. « Si la paix fut maintenue quelque temps entre l'Angleterre et l'Écosse, » dit Melvil, « ce ne fut, comme je l'ai très-bien su plus tard, que grâce à la conduite franche et honnête de notre reine (2). »

Marie n'avait pas gagné davantage avec les réformés, quoiqu'elle eût montré pour eux plus que de la tolérance, et leur eût donné des gages non équivoques de sa sincérité. « Si elle ne s'est laissé influencer en rien par sa foi, » disait Lethington, « et sa conduite à l'égard de tous les réformés de son royaume est là pour en témoigner; si, bien plus, la religion a fait de considérables progrès depuis son retour, je ne vois pas pourquoi les zélés la suspecteraient (3). » Chez les politiques, l'ardeur religieuse s'était assez promptement calmée, dès qu'ils avaient reconnu qu'ils pourraient jouir tranquillement du fruit de leurs rapines; mais, ni la modération de la reine, ni sa partialité pour les anciens chefs de la Congrégation n'avaient pu désarmer le fanatisme des ministres et des véritables élus. Tandis que le dernier puritain du royaume avait pleine liberté de chanter ses psaumes aussi haut qu'il lui plaisait; tandis qu'il était permis à Moray d'entendre son sermon ordinaire trois fois par semaine dans son logis, c'est-à-dire au palais, la reine pouvait à peine protéger la vie de ses chapelains. « La pauvre âme, » écrivait Randolph, « a tant de mal pour conser-

(1) *Élisabeth à Marie*, 15 octobre 1562, Thorpe, t. I, p. 185.
(2) Melvil, p. 92.
(3) *Lethington à Cecil*, 14 novembre 1562, Keith, t. II, p. 185.

ver sa sotte messe, qu'elle ne sait plus où se tourner et comment la défendre (1). »

Quoiqu'elle eût été bien inoffensive jusqu'alors, le fanatisme s'acharnait déjà sur elle avec une rage aveugle. On lui imputait les fléaux qui désolaient le royaume : « Ce sont, » s'écriait Knox, « les fêtes tumultueuses et les banquets excessifs à la cour et dans les provinces, où cette femme méchante a passé, qui ont provoqué Dieu à frapper les moissons et à maudire les fruits de la terre (2). » On l'accusait aussi du sang qui coulait en France, et le peuple, surexcité par les prédications des ministres, allait afficher la menace jusque sur les portes de l'appartement royal. « Pour être franc avec vous, » écrivait Randolph à Cecil, « les ministres sont aussi entêtés qu'ignorants... Ils prient Dieu de nous garder du joug des étrangers ; et pour ce qui est de la reine, de changer son cœur ou de lui envoyer une vie courte. De quel esprit de charité cela procède, j'en laisse la décision aux grands théologiens (3). »

Un fréquent sujet de déclamations pour les prédicateurs était les fêtes que Marie donnait de temps en temps, pour égayer la tristesse d'Holyrood et avoir l'occasion de rassembler ses barons autour d'elle. Il paraît que, dans l'une de ces fêtes, elle dansa plus que d'habitude ; Knox l'apprit par les espions qu'il avait à la cour. Il affecta de croire qu'elle n'avait pris tant de plaisir que parce qu'elle venait de recevoir la nouvelle que la persécution sévissait en France (4). Il s'emporta contre elle en invectives, lui reprochant, avec sa violence ordinaire, d'aimer trop la danse et pas assez les choses de Dieu (5). Marie le fit mander le lendemain ; elle le reçut au milieu de ses dames et des principaux chefs de la Réforme. Elle aurait pu user de sé-

(1) *Randolph à Cecil*, 30 décembre 1562, *State papers office*, et miss Strickland.

(2) Knox, t. II, p. 370.

(3) *Randolph à Cecil*, Thorpe, t. I, p. 187; Chalmers, t. II, p. 268, et Tytler, t. V, p. 228.

(4) Knox, t. II, p. 330 et suiv.

(5) *Randoph à Cecil*, 15 décembre 1562, *State papers office*.

vérité, car les amis mêmes du fougueux apôtre se lassaient de son insolence ; Lethington le raillait, Morton lui commandait de se taire, Randolph disait : « Notre prédicateur a plus de fougue que de raison et de savoir ; tous les hommes sages voudraient qu'il se tînt en paix (1). » Marie ne songea point à profiter de ces dispositions à l'égard de son adversaire ; elle lui demanda sans aigreur l'explication de quelques passages de son sermon, lui représentant qu'il s'était écarté de son texte, pour provoquer contre elle la haine et le mépris de ses peuples. « Madame, » répondit Knox avec une rudesse dont il aime à se draper, « c'est souvent la juste récompense que Dieu réserve aux entêtés de ce monde qui refusent d'écouter sa parole, d'être obligés de s'en tenir aux faux rapports des flatteurs. Je ne doute pas qu'on eût redit à Hérode que notre maître Jésus-Christ l'avait appelé renard ; mais on ne lui dit pas que c'était un crime odieux de faire mourir un innocent, lorsqu'il fit décapiter Jean-Baptiste pour récompenser la danse d'une fille de prostituée. Ce sont des courtisans, dont les mensonges vous perdront, qui vous ont répété mes paroles ; car, madame, si vos oreilles avaient entendu tout le sujet que j'ai traité, et s'il reste encore en vous, je ne dis pas une étincelle de l'esprit de Dieu, mais une étincelle d'honnêteté et de sagesse, ce que j'ai dit ne vous aurait point offensée. » Il demanda à répéter son sermon dont le texte était : « Et maintenant, ô rois, comprenez ; instruisez-vous, juges de la terre. » En ayant obtenu la permission, il déclama, comme il avait fait dans sa chaire, contre la violence assise sur le trône, contre les oppresseurs et les persécuteurs des saints de Dieu, contre les princes qui passent leur temps au milieu des frivolités, avec des joueurs d'instruments et des flatteurs. « Quant à la danse, » dit-il,... « je ne l'ai point condamnée absolument, à la condition qu'on ne néglige pas ses devoirs pour le plaisir de danser, et que ceux qui dansent ne le fassent point comme les Philistins, pour témoigner leur joie des déplaisirs du peuple de Dieu... Sinon leur joie se changera en

(1) *Randolph à Cecil*, 12 février 1562, Chalmers, t. II, p. 268.

larmes, car le peuple de Dieu ne sera pas toujours lié au joug des tyrans. Voilà ce que j'ai dit, madame, » ajouta Knox, « et pas autre chose. »

Le prédicateur avait dirigé ses plus violentes attaques contre les Guise, sans toutefois les nommer; mais la reine ne s'y était point trompée : « Je sais, » dit-elle, « que mes oncles et vous n'avez pas la même foi; je ne saurais donc vous blâmer de n'avoir pas d'eux une trop bonne opinion; mais de moi, si vous apprenez quelque chose qui vous déplaise, venez me trouver et m'avertir, je suivrai vos avis. »

Cette preuve de bon vouloir aurait apaisé un ministre animé de l'esprit de charité; Knox répondit brutalement qu'il prêchait en public, et qu'elle était libre de venir l'écouter quand bon lui semblerait... « Mais attendre à la porte de votre chambre ou ailleurs, simplement pour murmurer à l'oreille de Votre Grâce mon opinion, ou vous rapporter ce qu'on pense et dit de vous, ni ma conscience ni la vocation à laquelle Dieu m'a appelé ne me le permettent. Bien que ce soit par l'ordre de Votre Grâce que je suis ici, je ne sais pas ce qu'on doit penser de me voir, à cette heure du jour, absent de ma chaire et de service au palais. — Vous n'êtes pas toujours à votre chaire, » répondit la reine; et elle lui tourna le dos. Knox sortit assez content de lui-même. Comme il passait devant un groupe de papistes qui disaient entre eux : « Il n'a pas peur, maître John, » il se retourna : « Pourquoi, » répliqua-t-il, « la gracieuse figure d'une jeune femme me ferait-elle peur? J'ai regardé en face plus d'un homme en colère, sans être trop effrayé (1). »

Ce n'était certainement pas un bien grand crime à une jeune reine de donner des fêtes dans son palais, d'y convoquer sa noblesse et d'y prendre part elle-même. Malheureusement un incident, qui survint peu de temps après, sembla donner quelque opportunité aux remontrances de Knox. Il était arrivé récemment en Écosse un jeune Français, nommé Chastelard, petit neveu par sa mère du chevalier Bayard : c'était un gen-

(1) Knox, t. II, p. 330-335.

tilhomme accompli, d'une belle âme, dit Brantôme, et qui cultivait la poésie avec succès. Il était allé une première fois en Écosse, à la suite de M. de Damville, lorsque Marie quitta la France, et « avait fait plusieurs rimes très-belles que la reine, qui aimait particulièrement la poésie, se plut à voir ; et même elle lui faisait réponse (1), » comme Marguerite de Valois répondait à Marot. Ce commerce poétique était de mode alors : « Parler d'amour, même aux dames du plus haut rang, de si bas qu'on le fît, c'était le droit de tout poëte et un reste des mœurs chevaleresques (2). » Le talent de Chastelard pour la musique et la poésie le fit distinguer par la reine, en sorte qu'elle l'entretenait souvent. « Cependant lui s'embrasa couvertement d'un feu par trop haut, sans que l'objet en pût mais ; car qui peut défendre d'aimer (3) ? »

Chastelard était retourné en France avec les autres seigneurs français ; mais lorsque la guerre civile éclata, ne voulant combattre ni contre les protestants ses coreligionnaires ni contre son maître Damville, il résolut d'aller passer son temps en Écosse. Il rejoignit à Montrose la reine qui revenait de son voyage dans le Nord, et lui remit une lettre de recommandation qu'il tenait de Damville. Il fut très-bien accueilli : il rappelait à la reine non-seulement par les talents dont il était doué, mais par son élégance, son langage et son esprit, la France qu'elle n'avait point cessé de regretter. Le poëte offrit à Marie un livre de ses *rimes ;* dès ce moment il fit partie de la cour, et prit part à toutes les fêtes d'Holyrood. Il accompagnait sur le luth la reine, quand elle chantait ; il lui servait de cavalier pour la danse. Quoiqu'on n'eût jamais reproché à Marie cette coquetterie qui cherche des adorateurs, elle devait, comme toutes les femmes, aimer à plaire, et, comme son père, elle était bienveillante et familière avec tous ceux qui vivaient dans son intimité. Le malheureux Chastelard en fut la victime : il devint follement épris, quoique la reine n'eût donné aucun en-

(1) Brantôme, *Vie des Dames illustres,* et dans Jebb, t. II, p. 490.
(2) Nizard, *Histoire de la littérature,* 2e édit., t. I, p. 222.
(3) Brantôme.

couragement à sa passion (1). « Fou d'amour et de rage, il fut si présomptueux de se cacher sous le lit de la reine. » Un peu avant qu'elle entrât dans sa chambre, ses femmes le découvrirent et le chassèrent; il était armé d'une dague et d'une épée. Marie n'en fut avertie que le lendemain. Elle en fut très-offensée; mais ne voulant faire aucun scandale, elle envoya au téméraire l'ordre de quitter la cour immédiatement et pour toujours. Le même jour, elle partit d'Édimbourg pour se rendre dans le Fife; Chastelard l'y suivit. Un soir, au moment où elle allait se mettre au lit et n'avait plus autour d'elle que ses femmes, il sortit tout à coup de la retraite où il s'était tenu caché, et, se précipitant dans la chambre de la reine, il voulut y pénétrer de force, sous prétexte de plaider sa cause et d'obtenir son pardon. Aux cris de Marie, on accourut de toutes parts. Arrêté par les premiers arrivants, Chastelard avoua qu'il avait voulu attenter à l'honneur de la reine. Dans le premier accès de son indignation, Marie ordonna à Moray « de percer le vilain de sa dague; » mais le prudent ministre lui fit observer, avec raison, qu'une justice aussi sommaire ferait tort à son honneur, qu'il valait mieux le juger suivant les lois

(1) Il s'exprime ainsi dans sa dernière *rime :* il a confié, dit-il, sa passion à toute la nature; il veut la confier à celle qu'il aime,

« Afin que si ma vie
Se voit en bref ravie,
Ta cruauté
La confesse périe
Par ta seule beauté.

Et néanmoins la flamme,
Qui me brûle et m'enflamme
De passion,
N'émeut jamais ton âme
D'aucune affection.

Bref, rien de la nature
N'ignore ma blessure,
Fors seulement
Toy qui prends nourriture
A mon cruel tourment.

du royaume. Il fut, en effet, traduit devant un tribunal, à Saint-André, et condamné à être décapité. L'exécution eut lieu le 22 février 1563. « Et, le jour venu, » dit Brantôme, « ayant été mené sur l'échafaud, avant de mourir prit en ses mains les hymnes de M. de Ronsard, et, pour son éternelle consolation, se mit à lire tout entièrement l'hymne de la mort... Cela fait, il se tourna vers le lieu où il pensait que la reine fût, et s'écria haut : « Adieu, la plus belle et la plus cruelle princesse du monde! » Et puis fort constamment tendant le col à l'exécuteur, se laissa défaire fort aisément (1). » Le châtiment n'était point proportionné à la faute : Marie fut cruelle; mais que n'auraient point dit ses ennemis, si elle eût pardonné?

Cet événement déplorable causa à Marie un si grand ennui, qu'elle fut souffrante pendant plusieurs jours. Pour se prémunir dorénavant contre de pareilles tentatives, elle fit coucher auprès d'elle une des quatre Marie. Toutefois, les ministres ne manquèrent pas de crier au scandale; Knox l'accusa d'avoir encouragé, par des familiarités excessives, l'audace du malheureux Chastelard. Il est resté quelque chose des insinuations de l'apôtre. Rapprochant l'insolence du capitaine Hepburn de la tentative de Chastelard, Tytler a dit « que Marie oublia quelquefois la dignité et la réserve qui sont les plus sûres garanties de la pureté d'une femme (2); » et M. Mignet a répété « que malheureusement pour l'aimable et légère Marie, des familiarités excessives l'exposèrent alors à des entreprises indiscrètes, et que la trop grande liberté de la femme fit oublier le respect dû à la reine (3). » Mais ceux qui vivaient dans son intimité ont affirmé tout le contraire : « La reine, après son retour de France, » dit James Melvil, « se conduisit d'une

(1) Brantôme, dans Jebb, t. II, p. 497; *Randolph à Cecil*, 15 et 28 février 1563; Chalmers; Tytler; miss Strickland. Randolph, après avoir déjà écrit deux lettres à Cecil sur cet événement, dut, par ordre, en écrire une troisième à Élisabeth elle-même, et amuser sa maîtresse par de nouveaux détails.

(2) Tytler, t. V, p. 232.

(3) Mignet, édit. Charpentier, 1854, t. I, p. 129.



manière si digne, avec tant d'honneur et de discrétion, que sa réputation se répandit dans tous les pays; elle était décidée et naturellement portée à continuer ainsi jusqu'à la fin de sa vie. Elle ne voulait dans sa compagnie que ceux qui se distinguaient par les meilleures qualités et leur conversation honnête, car elle avait en horreur tous les vices et toutes les personnes vicieuses, soit en hommes, soit en femmes : et, comme elle était jeune et pouvait s'oublier à quelque démarche inconsidérée, elle me demanda de vouloir bien l'avertir, afin qu'elle pût se réformer (1). » Randolph lui-même, dont le mauvais vouloir égalait la clairvoyance, vantait encore, deux ans plus tard, en 1565, « la dignité qu'il avait remarquée jusque-là dans la reine d'Écosse, et la modestie qu'il avait été émerveillé de trouver en elle (2). »

Vers cette époque, le bruit s'étant répandu que le Parlement anglais devait prendre des mesures relatives à la succession au trône, Marie envoya Lethington en Angleterre, pour plaider sa cause et protester publiquement, dans le cas où l'on essaierait de préjudicier à ses droits. Mais la question ne fut point portée devant les Chambres; Élisabeth s'y opposa. Ce n'était là qu'une partie de la mission de Lethington. Marie Stuart avait gardé la plus stricte neutralité dans la lutte que l'Angleterre, en soudoyant les révoltes des huguenots, avait engagée contre la France : « Je n'ai pas envie, » disait-elle, « de me mêler de leurs querelles, me contentant d'être amie des uns et des autres (3). » Mais elle déplorait cette funeste guerre, dont les excès et jusqu'aux victoires de ses oncles lui arrachaient des larmes (4) ; et, dans la crainte d'être entraînée malgré elle à prendre parti, elle avait chargé Lethington de proposer sa médiation pour y mettre un terme. « Il lui était impossible, »

(1) Melvil, p. 130 et 131.

(2) « ...That majesty that I have seen in her, and that modesty that I have » wondered to be in her. » *Randolph à Cecil*, 19 juillet 1565, Keith, t. II, p. 330.

(3) *Marie à Granvelle*, Labanoff, t. I, p. 214.

(4) *Randolph à Cecil*, 5 janvier 1563, dans Tytler, t. V, p. 234.

disait-elle, « de rester plus longtemps spectatrice d'une lutte dont la fin ne pouvait que lui être au plus haut point douloureuse, puisque d'un côté se trouvait la reine d'Angleterre, sa bonne sœur, et de l'autre ses oncles et le roi de France. » Elle offrait d'employer son crédit pour amener une entente amiable, et priait Élisabeth d'accepter ses bons offices, l'assurant, avec raison, que la conclusion de la paix lui procurerait plus de gloire que jamais prince n'en avait recueilli des plus brillants faits d'armes (1). Mais, loin de vouloir la fin de cette horrible lutte qu'ils avaient fomentée, les ministres d'Élisabeth ne cherchaient qu'à la prolonger, et Cecil employait toute sa ruse pour rendre suspectes les intentions de Marie; il n'y réussissait que trop, malgré les témoignages presque quotidiens de Randolph en faveur de sa sincérité.

C'est pendant que Marie négociait en vain pour faire cesser la guerre qu'elle apprit que son oncle, le duc de Guise, venait d'en être la victime : il avait été assassiné devant Orléans par Poltrot de Méré. Elle fondit en larmes à cette nouvelle, et s'enferma dans son cabinet où on l'entendit, pendant plusieurs heures, pousser des soupirs et des sanglots. Peu après, elle eut encore la douleur d'apprendre qu'un autre de ses oncles, le duc d'Aumale, venait de mourir des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Dreux. Ainsi disparaissaient peu à peu tous ceux qui auraient pu l'entourer de leur protection.

A l'occasion de ce double deuil, Marie reçut de France de nombreuses marques de sympathie, et entre autres deux lettres de Catherine de Médicis : « La moitié d'une de ces lettres, » dit Randolph, « contenait plus de lignes qu'elle n'en avait reçu de la reine mère, depuis son départ de France (2). » C'était l'intérêt plus qu'un accès de tendresse qui les avait dictées : dans les conjonctures présentes, l'alliance de l'Écosse était d'une grande importance pour la France; Catherine de Médicis la réclamait au nom des anciens traités. Marie confessa à l'ambassadeur anglais qu'elle regardait l'amitié de la reine d'An-

(1) *Instructions de Lethington*, Keith, t. II, et Labanoff, t. I, p. 162-166.
(2) *Randolph à Cecil*, Keith, t. II.



gleterre comme plus profitable pour elle que l'amitié de sa belle-mère : elle déclara qu'elle désirait vivre en paix avec les deux royaumes, mais qu'elle ne voulait point sacrifier une alliance à l'autre (1).

Aux chagrins domestiques vinrent se joindre, à cette époque, des difficultés religieuses. Quoique la Réforme fût victorieuse, un tiers environ de la population restait attaché à l'ancienne foi ; et, malgré la peine de mort portée contre le culte catholique, quelques prêtres, encouragés par l'archevêque de Saint-André, célébraient de temps en temps la messe dans les maisons particulières, ou, si le danger était trop grand, au fond des bois et dans les cavernes des montagnes. Les plus fanatiques d'entre les réformés réclamèrent, menaçant d'exécuter eux-mêmes les lois portées contre les catholiques. En effet, vers Pâques de cette année-là (1563), des prêtres furent arrêtés pendant qu'ils célébraient la messe en secret.

La reine était alors à Lochleven ; elle invita Knox à venir l'y trouver : elle espérait faire du réformateur un instrument de conciliation. Pendant deux heures que dura leur conférence, elle employa tous les moyens de persuasion, le suppliant d'user de son influence pour calmer l'effervescence du peuple et mettre un terme à la persécution. « Des lois ont été portées contre les idolâtres, » répondit Knox ; « si vous pensez les éluder, je crains que d'autres ne se chargent de faire comprendre aux papistes qu'on n'offense pas impunément, d'une manière aussi manifeste, la majesté de Dieu. — Prétendez-vous, » répliqua la reine, « qu'ils prendront le glaive qui n'appartient qu'aux princes ? — Samuel, » répondit l'apôtre, « ne fit point grâce au délicat roi d'Amalec, quoique Saül l'eût épargné ; Élie fut implacable pour les prophètes de Jézabel et les prêtres de Baal, quoique Achab les protégeât ; Phinées, quoiqu'il ne fût investi d'aucune magistrature, ne craignit pas de frapper Cozbi et Zambri (2). » La reine quitta brusquement son interlocuteur.

(1) *Randolph à Cecil*, 10 avril 1563, KEITH, t. II, p. 196 et 197, et ROBERTSON, *appendix*.

(2) KNOX, t. II, p. 371-373.

Cependant, le lendemain elle lui envoya donner rendez-vous auprès de Kinross, où elle devait chasser au faucon. La conversation roula sur divers sujets étrangers à l'entretien de la veille; mais, au moment de le congédier, elle lui dit : « Je vous promets de faire comme vous avez demandé hier,... et vous verrez si je sais administrer la justice (1). » Bientôt après, l'archevêque de Saint-André et quarante-sept prêtres furent cités à comparaître devant la haute cour de justice. Les accusés ne se défendirent point du crime qu'on leur imputait; ils furent condamnés à un emprisonnement temporaire; l'archevêque de Saint-André fut enfermé au château d'Édimbourg. A la suite de cette condamnation, beaucoup de prêtres écossais allèrent chercher un asile en Angleterre (2).

Cette persécution contre ses coreligionnaires devait être pour Marie une nécessité d'autant plus cruelle qu'elle restait sincèrement attachée à sa foi. Peu auparavant, elle avait écrit au pape Pie IV et aux Pères du concile de Trente, pour témoigner de sa constance dans le catholicisme. Elle avait bien souffert, disait-elle, de trouver son royaume livré à l'erreur, et elle s'estimerait heureuse de pouvoir y remédier au prix de sa propre vie; rien du moins ne pourrait jamais lui faire abandonner sa foi (3).

Depuis le retour de la reine dans son royaume, les états n'avaient pas encore été convoqués. Ils se réunirent le 26 mai 1563; Marie se rendit au Tolbooth, en grande pompe, pour ouvrir la session. Elle se faisait remarquer au milieu de ses dames par sa taille et par sa beauté, et justifiait cette expression devenue proverbiale parmi le peuple : « la plus belle rose d'Écosse fleurit sur le plus haut buisson. » On avait répandu le bruit qu'elle ne savait plus la langue de son pays; quand on l'entendit prononcer d'une voix sympathique et en excellent

(1) KNOX, t. II, p. 376 et 377.

(2) *Randolph à Cecil*, 20 mai 1563, KEITH, t. II, p. 198 et 199; THORPE, t. I, p. 190.

(3) *Lettres de Marie au cardinal de Lorraine, au pape Pie IV et aux Pères du concile de Trente*, LABANOFF, t. I, p. 170 et 175-180.

écossais le discours d'ouverture, toute la salle retentit des cris enthousiastes : « Que Dieu garde une si gracieuse reine! » Et le peuple répétait dans sa joie : « Jamais orateur, parmi eux, a-t-il aussi bien parlé, et d'une voix aussi douce (1)? »

Marie assista pendant les trois premiers jours aux séances du Parlement. Le traité d'Édimbourg ne fut que mentionné : on déclara qu'il n'avait pas été loyalement conclu. L'acte d'oubli fut renouvelé en faveur des lords qui avaient porté les armes contre l'autorité royale; plusieurs des pensionnaires de l'Angleterre et des assassins de Beaton furent relevés de leur forfaiture; enfin Moray eut la satisfaction de voir sanctionner la ruine des Gordon. Le corps de Huntley fut présenté au Parlement, son écusson arraché de dessus le cercueil et détruit; et, sur le cadavre, resté depuis plus de six mois sans sépulture, on prononça la sentence de trahison et la confiscation des biens. Après lui furent également déclarés traîtres le comte de Sutherland et onze barons du nom de Gordon. Les comtesses de Huntley et de Sutherland accoururent à Édimbourg pour implorer la pitié de la reine, elles ne furent pas reçues; elles demandèrent à plaider devant le Parlement la cause de leurs maris, leur demande fut rejetée; elles protestèrent, la protestation ne fut point admise (2). Marie, qui n'avait consenti qu'avec la plus grande peine à l'emprisonnement des prêtres récemment condamnés, demanda l'élargissement de l'archevêque de Saint-André; mais elle ne put obtenir cette faveur de ceux à qui elle venait d'accorder tout ce qu'ils avaient désiré. Elle pleura, dit Randolph, de voir son autorité à ce point méconnue (3).

Furieux de l'accueil qu'avait rencontré la reine, et ne sachant comment s'en venger, Knox invectiva contre le luxe qui avait été déployé à l'ouverture des états. Il rédigea une loi somp-

(1) KNOX, t. II, et *Randolph à Cecil*, 3 juin, dans KEITH, t. II, p. 199 et suiv.

(2) *Randolph à Cecil*, 3 juin 1563, KEITH, t. II, p. 199 et 200; CHALMERS, t. I et III.

(3) *Randolph à Cecil*, dans KEITH, et CHALMERS.

tuaire qui réglait l'habillement des femmes, et demanda qu'elle fût présentée au Parlement. Moray protesta contre les prétentions de cet étrange législateur, et lui représenta avec vivacité que sa loi était hors de propos. « Il était plus nécessaire en effet, » répondit Knox d'un ton sarcastique, « que la possession du comté de Moray fût confirmée...; car autrement que seraient devenus tous ceux qui étaient mêlés au meurtre du comte de Huntley ? » Le réformateur reprocha au ministre de sacrifier la vérité à sa convenance, le service de Dieu à son ambition. A de si dures vérités Moray répliqua avec aigreur, et les deux amis se séparèrent fort mécontents l'un de l'autre; pendant plus d'un an ils s'adressèrent à peine la parole (1).

La question la plus grave, en ce moment, pour la reine d'Écosse était celle de son mariage. Elle désirait mettre un terme à son veuvage, et la noblesse l'engageait à ne point différer, dans son intérêt et dans celui du royaume. L'incertitude de l'alliance anglaise, l'hostilité d'une partie de ses sujets, le peu de loyauté du reste, son honneur, son ambition : tout conseillait à Marie de rechercher un prince puissant qui donnât à sa couronne un nouvel éclat, et fût assez fort pour la protéger contre les entreprises et les complots de ses ennemis. Mais elle ne pouvait faire un tel choix sans exciter les jalousies, soit de la France, soit de l'Espagne, soit surtout de l'Angleterre; et elle ne pouvait épouser un prince catholique sans mécontenter la plus grande partie de ses sujets. Elle tenait particulièrement à ménager Élisabeth, à cause des embarras que pouvait lui susciter l'inimitié de cette princesse, et plus encore à cause des droits qu'elle prétendait à sa succession. Mais comment satisfaire les caprices de cette rivale ?

On a vu que les princes Lorrains, après la mort de François II, avaient entamé une négociation pour marier leur nièce avec l'héritier de la monarchie espagnole. Catherine de Médicis, après avoir tout mis en œuvre pour traverser ce projet, s'était adressée au patriotisme des Guise : elle leur avait représenté combien une telle union serait préjudiciable à la

(1) Knox, t. II, p. 382.

grandeur de la France. Alors, sacrifiant aux intérêts de leur patrie celui de leur nièce, ces princes avaient donné leur parole qu'ils ne songeraient plus pour elle au prince d'Espagne (1); et, en effet, ils tournèrent leurs regards vers l'Allemagne. Le cardinal de Lorraine, ayant rencontré à Inspruck l'empereur Ferdinand, lui proposa le mariage de la reine d'Écosse avec le plus jeune de ses fils, l'archiduc Charles (2). L'empereur y consentit ; il offrait comme douaire le comté de Tyrol. Vers le milieu de mai (1563), du Croc fut envoyé en Écosse pour sonder Marie ; elle refusa de donner aucune réponse avant que Lethington fût revenu d'Angleterre (3). Ce mariage ne lui plaisait point : « elle ne trouvait dans l'archiduc aucune commodité pour son royaume ; c'était un prince étranger, pauvre et fort éloigné, sans moyens et sans forces pour faire valoir ses droits à la couronne d'Angleterre, et la tirer de la tutelle de ses sujets que ce mariage indisposerait contre elle (4). »

Mécontente de ses oncles, qui avaient rompu avec l'Espagne à son insu, et négocié en Allemagne sans son aveu, elle renoua elle-même secrètement avec Philippe II. Don Carlos était le seul parti qui semblait offrir assez d'avantages pour la décider à braver le ressentiment d'Élisabeth. Philippe II avait été prévenu que Marie refusait d'épouser l'archiduc d'Autriche; la crainte d'un mariage français et l'espoir de rétablir le catholicisme en Écosse le déterminèrent : il fit dire à Marie qu'il consentait à entrer en négociations pour le mariage de son fils avec elle, « dans l'intérêt de la religion (5). » Mais prévoyant l'opposition qu'allait rencontrer ce projet tant en France qu'en Angleterre, le roi catholique exigeait que l'affaire fût traitée si secrètement qu'elle pût être conclue avant qu'il en

(1) *Guzman de Silva à Philippe II*, 26 avril 1563, *Archives de Simancas*, et Mignet, t. I, p. 134.

(2) Keith, t. II, p. 186.

(3) *Randolph à Cecil*, 15 mai 1563, dans Keith, t. II, p. 197 et 198.

(4) *Lettre à la duchesse d'Arschot*, et *Fragment d'un mémoire de Marie*, Labanoff, t. I, p. 249, 296 et 297.

(5) Tomás Gonzalez, *Memorias de la real academia de la Historia*, t. VII, p. 300.

eût rien transpiré. En vertu des ordres envoyés de Madrid, l'ambassadeur espagnol à Londres dépêcha à Marie un de ses secrétaires, don Luis de la Paz. L'envoyé se rendit en Irlande, sous prétexte de redresser un acte de piraterie, de là en Écosse. Il s'entendit d'abord avec le comte de Moray et Lethington, qui approuvèrent le mariage. On lui ménagea ensuite une entrevue secrète avec Marie, qui promit d'envoyer une personne de confiance pour conférer avec le roi d'Espagne (1). Peu après, elle entra en correspondance avec la duchesse d'Arschot et le cardinal Granvelle, par l'entremise de son secrétaire Raulet (2).

De quelque mystère qu'eussent été entourées ces négociations, elles n'échappèrent point aux espions de Cecil. Randolph eut ordre de déclarer à Marie qu'Élisabeth serait à jamais son ennemie, si elle épousait un prince de la maison d'Autriche (3). En même temps Cecil, très-alarmé, écrivit au comte de Moray pour lui faire des représentations contre un mariage aussi désagréable à l'Angleterre. Knox fut aussi averti, sans doute par les soins du ministre anglais; il monta en chaire, et s'adressant à la noblesse : « Exigez de la reine, » s'écria-t-il avec véhémence, « tout ce que d'après la parole de Dieu vous avez droit de lui demander; et, si elle ne veut pas être d'accord avec vous en Dieu, vous n'êtes obligés à aucun accord avec sa faction dans le démon. Faites-lui hardiment comprendre vos intentions; et, si vous n'avez pas oublié votre ancien courage, soyez assurés que Dieu fera réussir vos entreprises... Et maintenant, mylords, j'entends parler du mariage de la reine : des ducs, des frères d'empereurs et de rois se disputent le prix. Mais je vous le dis, et prenez note en ce jour de mes paroles pour en rendre témoignage plus tard, si la noblesse d'Écosse, qui professe la foi du Christ, consent à ce qu'un infidèle, et tous les papistes sont des infidèles, devienne le maître de notre reine, vous aurez contribué, autant qu'il est en vous, à bannir le Christ du royaume, à provoquer la

(1) *Memorias*, t. VII, p. 300 et 301.
(2) Labanoff, t. I, p. 197-212.
(3) Keith, t. II, p. 187, et *Memorias*, t. VII, p. 300.

vengeance de Dieu sur le pays et sur vous-mêmes, sans peut-être avoir rendu service à la reine (1). »

En apprenant cette nouvelle attaque du réformateur, Marie fut courroucée : elle lui ordonna de comparaître à Holyrood. Cette fois elle ne sut point se contenir ; elle s'écria avec passion que jamais prince, ce qui n'était que trop vrai, n'avait été traité comme elle. « J'ai supporté avec patience, » dit-elle, « toutes vos invectives contre moi et mes oncles; j'ai cherché par tous les moyens à vous apaiser; je vous ai offert de venir me trouver, quand il vous plairait, pour me donner des avis, et cependant vos attaques ne me laissent aucun repos. » Knox s'excusa sur ce qu'une fois dans la chaire, il n'était pas maître de sa parole, et devait obéir à celui qui lui avait commandé de dire la vérité. « Dieu ne l'avait pas envoyé, » dit-il, « pour être dans la cour des princes ni dans la chambre des dames, mais pour prêcher l'Évangile, avertir le peuple de ses fautes et rappeler aux nobles leur devoir, lorsqu'ils le sacrifiaient à leur intérêt. — Mais qu'avez-vous à voir à mon mariage, » lui demanda la reine; « qui êtes-vous dans l'État? — Un sujet né dans ce royaume, » répondit Knox; « et quoique je ne sois ni comte, ni lord, Dieu m'a fait cependant un citoyen utile, et il ne m'appartient pas moins qu'à tout membre de la noblesse d'avertir des dangers, si je les prévois. Je répète devant vous, madame, ce que j'ai dit en public : que si la noblesse consent à votre mariage avec un infidèle, elle renonce au Christ et trahit l'indépendance du royaume, sans qu'il doive en résulter pour vous-même un grand profit. »

La reine, déjà fort émue, se mit à pleurer. « J'aime mieux faire couler les larmes, » dit le réformateur, « que de trahir la vérité par mon silence. » A ces mots, la reine lui ordonna de se retirer. Comme il sortait, de tous les nobles qui étaient dans la salle du conseil, quoique la plupart membres de la Congrégation, pas un ne lui adressa la parole, pas un ne sembla même le connaître, à l'exception de son beau-père, lord Ochiltree. Son orgueil en fut profondément blessé, il s'en vengea

(1) Knox, t. II, 386.

sur quelques dames qui se trouvèrent sur son passage : « Oh ! belles dames ! » s'écria-t-il avec amertume, « qu'elle serait agréable votre vie, si elle devait durer toujours, si vous pouviez passer au ciel dans ce pompeux attirail ! Mais fi ! la vilaine mort viendra, que vous le vouliez ou non ; et lorsqu'elle vous aura saisies, des vers hideux s'acharneront sur cette chair, quand même elle ne serait plus ni si fraîche, ni si tendre qu'aujourd'hui. Et votre pauvre âme, je le crains bien, sera trop faible pour emporter avec elle tant d'or, de parures et de pierres précieuses (1). » Le laird de Dun, qui sortait en ce moment du cabinet de la reine, arrêta ce débordement d'éloquence en engageant l'orateur à rentrer chez lui (2).

L'immixtion de Knox dans les affaires du gouvernement était devenue intolérable à tout ce que le parti de la Réforme comptait de gens sensés ; la reine aurait dû lui imposer silence, ce n'eût été que justice. La patience qu'elle montrait envers lui ne fit qu'accroître son insolence. Son opposition toutefois n'arrêta point les négociations entamées avec Philippe II ; elle réussit moins encore à calmer les inquiétudes de la cour d'Angleterre. Celui de tous les prétendants que redoutait le plus Élisabeth, soit qu'elle fût mal renseignée, soit qu'elle ne crût pas à la possibilité d'un mariage avec l'Espagne, c'était l'archiduc Charles, qui avait autrefois recherché sa main. Pour empêcher ce prince de songer à la reine d'Écosse, Cecil essaya de renouer des négociations en faveur de sa maîtresse ; mais l'empereur répondit qu'après avoir été dupe de la politique déloyale de l'Angleterre, il ne voulait pas s'exposer à l'être une seconde fois (3). On chercha un autre expédient pour éloigner les prétendants à la main de Marie; on crut l'avoir trouvé en lui offrant pour mari l'amant d'Élisabeth, sir Robert Dudley (4).

(1) Knox, t. II, p. 386-389.

(2) Knox n'était pas aussi détaché de la chair que voudraient le faire croire ses prédications : on le vit, à cinquante-huit ans, courtiser une jeune fille qui n'en avait que seize.

(3) Haynes, p. 405 et suiv., et Melvil, p. 110.

(4) Robert Dudley était fils du duc de Northumberland qui, sous

Ce projet était sorti du fertile cerveau de Cecil ; l'astucieux ministre y voyait le double avantage « d'empêcher ou tout au moins d'ajourner le mariage de Marie, et de ruiner le favori dont il était l'ennemi secret (1). »

Il fallait avoir bu toute honte pour songer seulement à faire une offre pareille. Aussi bien, Élisabeth était embarrassée. Elle manda d'Édimbourg Randolph, pour s'entretenir avec lui d'un sujet si délicat ; et, après avoir fait parvenir à sa bonne sœur un diamant comme gage de son amitié, elle renvoya son ambassadeur avec d'amples instructions, où se trahissait son embarras autant que sa duplicité. Randolph trouva Marie Stuart souffrante : « Depuis deux mois, » écrivait-il, « la reine tombe dans de fréquents accès de mélancolie ; son chagrin est merveilleusement secret, elle pleure souvent sans apparence de raison. Son mal, dont on ignore la source, augmente tous les jours ; elle se plaint de douleurs au côté droit... ; même quand elle est mieux, elle n'aime point la compagnie et ne prend aucun plaisir à converser avec personne. » Les défiances que commençait à lui inspirer la conduite d'Élisabeth (2) n'étaient pas étrangères à son mystérieux chagrin ; aussi était-elle pressée de connaître les messages dont Randolph était porteur. Ils étaient pleins de réticences et d'obscurités. Quoique la reine d'Angleterre, y était-il dit, préférât le célibat au mariage, elle ne désapprouvait point que sa jeune cousine se choisît un époux ; mais le chercher dans la maison d'Autriche, c'était vouloir la ruine de l'amitié qui, jusque-là, les avait unies l'une à l'autre. L'idée d'un pareil mariage venait des Guise, et c'était assez pour que le but en fût suspect en Angleterre. Marie de-

Édouard VI, avait gouverné le royaume après le Protecteur. Élisabeth l'avait nommé son grand écuyer, puis chevalier de la Jarretière. Sa femme étant morte subitement, la rumeur publique l'accusa d'en être le meurtrier ; il y eut une enquête. Les bruits les plus scandaleux circulaient en Angleterre et à l'étranger sur les relations d'Élisabeth et de Dudley. Il avait été fort question de leur mariage ; Élisabeth paraissait le désirer par fantaisie autant que Dudley par ambition.

(1) MELVIL.

(2) *Randolph à Cecil*, 13 et 21 décembre.



vait prendre garde qu'en voulant s'agrandir, elle ne perdît plus que ne pouvaient lui donner tous ses amis. Après ce préambule, Élisabeth déclarait qu'elle ne serait satisfaite que si le mariage de sa sœur d'Écosse était tel qu'il n'excitât ni ses soupçons, ni ceux de son peuple, comme les avait excités autrefois son mariage avec le roi de France. Il était donc désirable qu'elle pût trouver en Angleterre un personnage de haute naissance qui lui plût; ou, si elle choisissait sur le continent, il fallait que son choix ne fût point de nature à porter ombrage à la reine d'Angleterre, ni à lui faire craindre des troubles dans son royaume. A ces conditions, Élisabeth promettait de rester l'amie de la reine d'Écosse, de faire examiner ses droits à la couronne d'Angleterre, et de s'opposer à tout ce qui pourrait y porter atteinte (1).

A ce langage énigmatique il fallait des explications; Marie demanda quel était l'époux que sa bonne sœur entendait lui recommander, et de quelle manière elle avait l'intention de reconnaître ses droits à la succession d'Angleterre. Élisabeth affecta d'être mécontente de cette réponse; elle se plaignit de n'y pas trouver la franchise qu'elle avait espéré. Quant aux deux questions qui lui étaient adressées, elle était disposée à y répondre de vive voix; mais elles étaient trop importantes pour être traitées par messages. Elle envoya à son ambassadeur un second mémoire plus long, et encore plus entortillé que le précédent.

Randolph reparut à Holyrood. Il crut devoir débuter par quelques critiques contre le premier mariage de la reine avec François II. Marie l'interrompit : « Vous avez, maître Randolph, autre chose à me dire, j'en suis sûre (2). » Il fit connaître ses nouvelles instructions.

Au milieu d'un dédale de circonlocutions et de répétitions sans fin, Élisabeth décrivait minutieusement le mari qui convenait à la reine d'Écosse : il devait être doué de grandes qualités et disposé à maintenir la paix entre les deux royaumes,

(1) *Instructions à Randolph*, 30 août 1563, dans Keith, t. II, p. 205-208.
(2) *Randolph à Cecil*, 31 décembre 1563, dans Keith, t. II.

comme le serait un homme de bonne maison, né dans l'île et bien intentionné pour les deux peuples. Si Marie voulait réfléchir et user des conseils de ceux qui lui étaient dévoués, elle comprendrait combien il était de son intérêt de se ranger à un avis qui était, chez Élisabeth, le fruit d'une longue méditation; car si la paix n'était pas maintenue, elle n'obtiendrait point ce qui était l'objet de ses espérances. Élisabeth indiquait ensuite quel époux ne convenait pas à sa bonne sœur : ce ne devait être aucun prince ni de France, ni d'Espagne, ni d'Autriche; un mariage avec des prétendants aussi puissants ne pouvait être que dirigé contre la couronne d'Angleterre. Après mille autres recommandations, Élisabeth ajoutait : « Si notre sœur trouve que notre réponse n'est pas assez précise, et n'indique pas d'une manière assez claire la personne qui convient, nous la prions de bien peser nos paroles et d'en approfondir le sens, et nous sommes assurée qu'elle n'y trouvera que peu d'obscurité. » Cette curieuse pièce diplomatique se terminait, comme la précédente, par la promesse de faire reconnaître les droits de la reine d'Écosse au trône d'Angleterre (1). C'était par cette brillante perspective qu'Élisabeth espérait éblouir sa rivale.

Marie ne comprit pas plus que la première fois : « Faites-moi connaître franchement, » dit-elle à Randolph, « les intentions de votre maîtresse, afin que je puisse me consulter, en conférer avec d'autres et vous répondre plus nettement que cela ne m'est possible, après des paroles aussi vagues que celles que vous venez de me faire entendre (2). » Randolph avait ordre de ne rien dire de plus. Quand l'ambassadeur se fut retiré, Marie fit appeler le comte d'Argyle : « Savez-vous, » lui dit-elle, « que Randolph veut me marier en Angleterre? — Est-ce que la reine serait devenue homme? » répondit Argyle en plaisantant. — « Qui me souhaiteriez-vous dans ce pays? » reprit la reine. — « Celui que Votre Grâce préférerait. — Le duc de

(1) *Mémoire d'Élisabeth à Randolph*, 17 novembre 1563, dans Keith, t. II, p. 213-217.

(2) *Randolph à Cecil*, 31 décembre, *Ibidem*.

Châtelleraault n'en serait pas charmé, » repartit Marie (1). Elle faisait allusion à Darnley et aux rivalités qui divisaient les maisons de Lennox et d'Hamilton.

Le secret gardé par l'ambassadeur anglais piquait la curiosité des Écossais. On nommait Darnley ; on pensait à lord Ambroise Dudley (2), mais personne à lord Robert, excepté les quelques personnes à qui Randolph avait cru pouvoir s'en ouvrir. De ce nombre était le comte de Moray, qui ne trouvait rien à objecter, puisque l'Angleterre le désirait, au mariage de sa sœur avec cet homme perdu de réputation, que le bruit public avait accusé du meurtre de sa femme.

Marie dut cependant, au bout de quelque temps, soupçonner une partie de la vérité : l'ambassadeur de Charles IX à Londres, Paul de Foix, avait surpris le secret. Le cardinal de Lorraine écrivit à sa nièce de se défier d'Élisabeth, parce qu'il n'y avait que fausseté dans sa conduite. Il n'était pas, ajoutait-il, de l'honneur et de la dignité d'une reine d'Écosse de s'abaisser à un époux tel que lord Robert ou le comte de Warwick (3). Marie, qui savait les jalousies qu'excitaient, en France, ses relations amicales avec l'Angleterre, ne crut pas aux paroles de son oncle ; elle continua à se montrer docile aux avis d'Élisabeth. « Jamais, » écrivait Randolph, « elle ne m'a dit de meilleures paroles (4). » Mais sa défiance était éveillée ; elle déclara que ce serait lui témoigner peu d'amitié, et ne tenir aucun compte de son honneur que de lui conseiller d'épouser quelqu'un au-dessous du rang de prince, à elle qui était née reine et qui avait été l'épouse d'un roi (5). « Ce serait en effet, » disait Randolph, « une tâche dangereuse et peu honorable pour un sujet de lui donner un semblable conseil (6). »

Puisqu'on ne voulait point dire le mot de cette énigme, Marie

(1) *Randolph à Cecil*, 31 décembre, dans KEITH, t. II.

(2) Frère de lord Robert, créé comte de Warwick.

(3) *Randolph à Élisabeth*, 21 janvier, KEITH, t. II, p. 218, et THORPE, t. I, p. 194.

(4) *Randolph à Élisabeth*, *Ibidem*.

(5) *Randolph à Élisabeth*, 21 janvier 1564, KEITH, t. II.

(6) *Randolph à Cecil*, 21 février, *State papers office*.

refusait de le deviner. « Ses réponses, » écrivait Randolph, « sont aussi vagues que mon message a été ambigu (1). » Mais sa patience était à bout : « Pourquoi, » s'écriait-elle, « puisque la reine d'Angleterre ne veut pas que je m'allie à la maison d'Autriche, n'a-t-elle pas assez de franchise pour me nommer celui qu'elle désire que j'épouse (2)? » Tantôt elle déclarait, dans son découragement, qu'elle voulait rester veuve, et tantôt prétendait, dans son dépit, qu'elle était bien libre de se marier où bon lui semblerait (3). Elle continuait, en effet, à correspondre mystérieusement avec le cardinal Granvelle et sa tante la duchesse d'Arschot, car elle n'avait pas perdu tout espoir d'obtenir le prince d'Espagne (4). Le secret en fut trahi; Randolph s'empressa d'avertir Cecil que la reine d'Écosse était plus espagnole qu'impérialiste, que le projet de mariage avec don Carlos n'était pas abandonné (5).

A cette nouvelle, Élisabeth se décida enfin à compléter ses obscurs messages : son ambassadeur eut ordre de nommer lord Robert Dudley. Marie l'écouta patiemment vanter les avantages de cette alliance ; mais elle refusa de répondre immédiatement, alléguant sa surprise. Comme Randolph la pressait : « Votre maîtresse, » répondit Marie, « a été bien plus lente à se décider ; et vous savez, » ajouta-t-elle, « qu'elle m'a conseillé d'avoir égard, dans le choix d'un époux, à trois choses dont la principale est mon honneur. Or, pensez-vous, maître Randolph, qu'il soit très-honorable pour moi d'abaisser ma dignité jusqu'à épouser un des sujets de votre maîtresse? — Mais par lui, » répondit l'ambassadeur, faisant allusion à la reconnaissance de ses droits, « il est probable que vous hériterez d'un royaume. — Qui m'assurera cet héritage? » reprit Marie. « La reine, ma sœur, ne peut-elle pas se marier elle-même, et avoir des enfants? Qu'aurai-je gagné alors? Trouverait-on que

(1) *Randolph à Cecil*, 8 mars 1564, Keith, t. II, p. 220.
(2) *Randolph à Cecil*, 21 février, *State papers office*.
(3) *Ibidem*.
(4) Labanoff, t. I, p. 200 et suiv.
(5) *Randolph à Cecil*, Thorpe, t. I, p. 194.

j'ai agi sagement si, à une proposition aussi brusque, sur un sujet aussi grave, je répondais sans avoir réfléchi ni consulté? Je ne voudrais pas me défier de votre maîtresse; cependant elle m'avait promis de me traiter comme une sœur ou comme une fille : est-il conforme à sa promesse de vouloir me faire épouser son sujet, bien que j'entende parler honorablement de ce gentilhomme? » Randolph l'assura de l'affection d'Élisabeth : « Je prends son offre, » répondit Marie, « comme un témoignage de son bon vouloir plus que comme une preuve de sa sincérité; car je sais qu'elle fait cas elle-même de lord Robert, au point qu'elle ne pourrait guère s'en séparer (1). »

Une conférence fut proposée, dans laquelle des commissaires des deux nations, réunis à Berwick, examineraient la question. Marie accepta; mais Élisabeth ne voulait que traîner les choses en longueur. C'est avec la même arrière-pensée qu'elle fit offrir à sa rivale l'entrevue, refusée par elle deux ans auparavant, sous de vains prétextes, et dont il n'avait plus été parlé depuis. Cette fois Marie, soit qu'elle eût deviné les intentions d'Élisabeth, soit qu'elle ne se fiât point à sa loyauté, déclara qu'elle n'irait pas en Angleterre, à moins qu'elle n'eût été préalablement reconnue par le Parlement héritière présomptive de la couronne (2).

La France n'avait pas vu sans quelque jalousie Marie Stuart rechercher par tous les moyens l'alliance de l'Angleterre. Catherine de Médicis crut que les embarras que lui suscitait en ce moment Élisabeth pourraient peut-être la rapprocher de la France : elle lui députa Castelnau de Mauvissière. « Étant arrivé en Écosse, » dit Castelnau, « je trouvai cette princesse à la fleur de son âge, estimée et adorée de ses sujets, et recherchée de tous ses voisins; en sorte qu'il n'y avait grande fortune et alliance qu'elle ne pût espérer, étant l'héritière de la reine d'Angleterre, et la plus accomplie et la plus parfaite des princesses de son temps (3). » Castelnau avait été autrefois attaché

(1) *Randolph à Cecil et à Élisabeth*, 30 mars 1564, KEITH, t. II, p. 224 et suiv.
(2) *Randolph à Cecil*, 4 juin; CECIL'S *Diary*, MURDIN; CHALMERS; LABANOFF.
(3) *Mémoires de Castelnau*, dans JEBB, t. II, p. 460.

à Marie ; il en reçut le meilleur accueil. Il lui suggéra qu'elle pourrait rentrer en France, en épousant le duc d'Anjou. Elle répondit qu'à la vérité, il n'y avait aucun pays qui lui fût plus cher que la France, où elle avait été nourrie et dont elle avait eu l'honneur d'être reine ; mais qu'elle n'aimerait pas à y retourner dans un rang inférieur à celui qu'elle y avait occupé, en risquant son trône que les divisions avaient déjà si fort ébranlé pendant son absence. Elle lui parla des divers princes qui avaient aspiré à sa main : elle avait refusé, lui dit-elle, de son propre mouvement et de l'avis de son conseil, l'archiduc Charles, les ducs de Ferrare et de Nemours, comme, auparavant, le comte d'Arran et les rois de Danemark et de Suède. Le prince de Condé l'avait aussi recherchée « par les plus belles offres et les plus belles promesses du monde (1), » mais inutilement. Le seul parti qui lui convenait était le prince d'Espagne ; elle avoua « qu'elle n'y avait pas encore renoncé (2). »

Elle dut y renoncer peu de temps après : l'état de santé de don Carlos, et la crainte de mécontenter l'empereur, déterminèrent Philippe II à abandonner un projet dont il n'espérait plus tirer les avantages qui l'avaient d'abord séduit (3). Marie l'apprit avec beaucoup de résignation : « J'ai été bien aise, » écrivait-elle à la duchesse d'Arschot, « d'en entendre la résolution,... pour pouvoir me décider, sans que l'on puisse me blâmer de m'être par trop hâtée (4). »

Il ne restait plus que Dudley ; mais personne ne prenait au sérieux ce ridicule prétendant : on savait trop qu'Élisabeth, dont il faisait les délices, n'était pas plus décidée à le céder que Marie à l'accepter. « Quand même, » écrivait Randolph, « la reine d'Écosse serait disposée à oublier sa dignité, au point de

(1) *Mémoires de Castelnau*, JEBB, t. II, p. 461 ; LABANOFF, t. I, p. 244 et 245 ; THORPE, t. I, p. 201.

(2) *Mémoires de Castelnau*, dans JEBB, t. II, p. 461 et 462.

(3) *Memorias*, t. VII, p. 300.

(4) *Marie à la duchesse d'Arschot*, 3 janvier 1565, LABANOFF, t. I, p. 248 et 249.

prêter un moment l'oreille à nos propositions, il resterait une autre difficulté bien plus grande. Sa Majesté voudrait-elle se séparer de lord Robert? et lui, consentirait-il à descendre du rang si digne d'envie auquel il a su s'élever?... Moray et Lethington trouvent étrange, » ajoutait Randolph, « que leur reine soit réduite à épouser un homme qui a déjà placé son cœur... et, connaissant l'affection qui unit la reine à lord Robert et doit les rendre inséparables, ils concluent que Sa Majesté ne veut point le mariage qu'elle propose, et que, dans l'offre qu'elle fait, il y a plus de semblant d'amitié que d'amitié réelle (1). » Marie Stuart savait, de son côté, que par cette offre Élisabeth « ne cherchait qu'à l'abuser; » Dudley l'en faisait avertir en secret, la priant de ne point lui en imputer la faute, parce que toute cette intrigue n'avait été inventée que par la malice de ses ennemis; il nommait « maître Cecil (2), » dont la duplicité lassait jusqu'à Lethington et Moray, ses confidents.

Alors qu'on cherchait à deviner le nom du prétendant proposé par Élisabeth, celui de Darnley avait été prononcé, et Marie avait pu croire que c'était de lui qu'il s'agissait. Darnley était fils de Mathieu Stuart, comte de Lennox, et de Marguerite Douglas; il était par conséquent de sang royal et cousin de la reine d'Écosse. On parlait de lui comme d'un parti qui convenait à cette princesse; Randolph en avait prévenu Cecil; « J'apprends, » disait-il, « par quelqu'un qui approche de près la reine, qu'elle a l'intention de jeter l'ancre entre Douvres et Berwick, mais probablement pas à l'endroit où nous désirons (3). »

Cette alliance ne devait pas déplaire à Élisabeth : Darnley était un prétendant tel qu'il ne pouvait lui porter aucun ombrage; et même, s'il faut en croire Castelnau, ce fut elle qui le mit en avant (4). Quoi qu'il en soit, elle ne parut pas tout

(1) *Randolph à Cecil*, 21 février 1564, *State papers office*; Tytler, et miss Strickland.

(2) Labanoff, t. I, p. 297, et Melvil, p. 126.

(3) *Randolph à Cecil*, 14 avril 1564, *State papers office*.

(4) *Mémoires de Castelnau.*

d'abord vouloir contrarier ce projet, mais bien plutôt le favoriser. Quand le comte de Lennox demanda à retourner en Écosse pour y être rétabli dans ses biens, elle ne pouvait ignorer que le but réel de son voyage était de négocier le mariage de son fils; loin de s'y opposer, elle recommanda elle-même à Marie le comte et la comtesse de Lennox (1), et fit agir en leur faveur son ministre Cecil, son ambassadeur Randolph et les deux auxiliaires de sa politique, Moray et Lethington. Cédant à de si puissantes sollicitations et à ses propres désirs, Marie permit à Lennox de rentrer dans sa patrie, d'où il était banni depuis vingt ans. Mais au moment où il allait partir, Élisabeth changeant tout à coup de résolution, demanda instamment qu'il fût retenu en Angleterre, et que Marie, en retirant la permission qu'elle avait accordée, prît à son compte ce ridicule caprice. Cecil, pour colorer la versatilité de sa maîtresse et la sienne propre, mettait en avant l'intérêt de la Réforme que le retour de Lennox pouvait compromettre, d'après ce que lui en avaient écrit, disait-il, ses meilleurs amis. Il s'était adressé à Lethington et à Moray; le premier répondit au ministre anglais sur un ton sec et ironique : « Je ne sais point quels sont vos meilleurs amis...; mais le changement subit de votre maîtresse ne me semble pas peu merveilleux, quand je me rappelle avec quelle vivacité elle me recommanda la cause de lord et de lady Lennox, la dernière fois que je fus à la cour d'Angleterre; avec quel empressement vous-même, aussitôt que j'eus pris congé, fîtes partir un courrier pour me confier des lettres fort affectueuses, que votre maîtresse écrivait à la mienne, en faveur du même gentilhomme et de sa femme, me priant de les présenter moi-même et de recommander vos protégés de la part de Sa Majesté. C'est cette requête qui m'a seule engagé à m'employer en faveur de Lennox, et qui a été aussi sa principale recommandation auprès de ma maîtresse. Et maintenant qu'elle lui a généreusement permis, sous le grand sceau, de rentrer en Écosse, ce serait une entreprise difficile que de vouloir lui

(1) *Élisabeth à Marie*, 16 juin 1564, *State papers office*, et TYTLER.

persuader qu'elle doit révoquer cette permission. Pour moi, je n'oserais jamais lui faire une pareille communication, sachant combien elle tient à honneur de garder la parole qu'elle a donnée, de persister dans les résolutions qu'elle a prises; et combien la versatilité, » ajoutait-il, « qu'elle ne peut souffrir en elle-même, lui déplaît dans les autres... Parce que le retour de Lennox ne fait point plaisir à quelques personnes, faut-il que la reine prenne sur elle de l'empêcher, après l'avoir librement autorisé? Ce serait faire tort à sa dignité, à moins qu'elle ne pût expliquer son changement par une requête de sa bonne sœur... Mais telle n'est pas, je le vois, l'intention de votre maîtresse : elle voudrait, au contraire, que la mienne prît sur elle toute l'affaire; cela me semble par trop dur (1). »

Lethington, dans sa longue lettre, n'avait que très-peu parlé de l'intérêt religieux, mis en avant par Cecil; Moray se chargea de rassurer le pieux ministre. « Grâce à Dieu, » écrivait-il « l'établissement de notre religion n'est pas si peu solide que nous ayons quelque chose à craindre de l'arrivée de Lennox, amenât-il avec lui le plus puissant sujet du royaume, puisque nous jouissons de la faveur de notre prince et d'autant de liberté de conscience que nos cœurs peuvent en désirer. Ce n'est ni lui, ni moi, Dieu en soit loué, qui pouvons altérer la religion ou en arrêter les progrès; qu'il vienne ou qu'il reste, ce sera, au point de vue religieux, de peu de conséquence (2). »

Élisabeth écrivit elle-même à sa cousine, pour l'engager à rétracter la permission accordée à Lennox. Marie ne put cacher les sentiments que lui inspirait cette conduite capricieuse; Élisabeth fut profondément blessée de la réponse. Cependant, voyant que son opposition ne réussissait point, elle se désista tout à coup, et, par un nouveau caprice tout aussi inexplicable que le premier, non-seulement elle laissa partir Lennox,

(1) *Lethington à Cecil*, 13 juillet 1564, *State papers office*; Thorpe, p. 198 et 199.

(2) *Moray à Cecil*, 13 juillet 1564, *State papers office*.



mais elle lui accorda des lettres de recommandation pour la reine d'Écosse (1).

Lennox arriva à Édimbourg vers la fin de septembre 1564. Il se rendit en grand appareil à Holyrood, où Marie lui fit, en présence de la noblesse, un accueil des plus gracieux. Il remit les lettres de recommandation qu'il tenait de la reine d'Angleterre; et, dès le lendemain, Marie écrivit à sa bonne sœur qu'elle était heureuse de pouvoir lui être agréable, qu'à sa considération elle traiterait aussi favorablement que possible le comte et la comtesse de Lennox (2). Peu de temps après, le Parlement fut convoqué pour relever le comte de sa forfaiture et lui rendre ses biens et ses dignités. Dans le discours qu'elle prononça, Marie déclara hautement que ce qui l'avait déterminée à cet acte de clémence, c'étaient les sollicitations de sa sœur, la reine d'Angleterre (3). On ne tarda pas à parler du retour de la comtesse et de son fils : « Je trouve, » écrivait Randolph, « qu'on a ici un goût merveilleux pour le jeune lord; beaucoup désirent le voir revenir (4). »

Élisabeth avait d'abord demandé le retour de Lennox en Écosse; elle avait voulu ensuite que Marie prît sur elle de l'empêcher; puis elle y avait consenti, et ajouté à son consentement des lettres de recommandation. Quelle attitude allait-elle prendre maintenant? et qu'allait-elle répondre à la reine d'Écosse, lui annonçant qu'elle avait fait droit à ses demandes en faveur de l'exilé? Quelque rusée qu'elle fût, elle était à bout d'artifices. Dans son embarras, elle adressa à Cecil cette curieuse lettre (5) : « Je suis engagée dans un tel labyrinthe,

(1) Camden; Keith, t. II, p. 231; Labanoff, t. I, p. 235.

(2) *Marie à Élisabeth*, 28 septembre 1564, Labanoff, t. I, p. 235.

(3) Keith, t. II.

(4) *Randolph à Cecil*, 24 octobre 1564, *State papers office;* Tytler; miss Strickland.

(5) Le texte de cette lettre est en latin et tout entier de la main d'Élisabeth : « In ejusmodi labirintho posita sum de responso meo reddendo » R. Scotiæ, ut nescio quomodo illi satisfaciam, quum neque toto isto » tempore illi ullum responsum dederim, nec quid mihi dicendum nunc » sciam. Invenias aliquid boni quod in mandatis scriptis Randoll dare pos-

pour la réponse à faire à la reine d'Écosse, que je ne sais, ne lui ayant rien répondu ces temps-ci, que lui dire. Trouvez-moi quelque chose de bien à insérer dans mes instructions à Randolph, et faites-moi connaître votre opinion. » Le reste de pudeur qui gênait la reine n'arrêta point le ministre : Randolph eut ordre de se plaindre du rappel de Lennox ; et, en effet, dans la première audience qu'il obtint, il déclara que sa maîtresse en était très-mécontente.

Tant de caprices auraient dû dégoûter Marie; mais elle était décidée à tout souffrir, à tout tenter pour éviter la querelle que lui cherchait sa rivale. Elle députa à Londres James Melvil, avec ordre de donner à Élisabeth les explications les plus propres à dissiper ses soupçons et à la satisfaire. Il devait en même temps user de toute son adresse, pour surprendre dans la conversation les véritables intentions de la reine d'Angleterre, et s'enquérir, autant que possible, des dispositions du Parlement en ce qui concernait la succession à la couronne (1).

L'ambassadeur était bien choisi : élevé dans la maison du connétable de Montmorency, attaché à plusieurs cours d'Allemagne, Melvil était un conteur spirituel et un adroit courtisan. Il aurait bien voulu refuser une mission aussi délicate ; « mais la reine, » dit-il, « était si affable, si gracieuse, si discrète qu'elle avait conquis l'estime générale et le cœur d'un grand nombre, aussi bien en Angleterre qu'en Écosse, et le mien entre autres ; en sorte que je pensais qu'elle méritait mieux d'être servie avec peu de profit, qu'aucun autre prince d'Europe pour de grands avantages. Ce n'est pas qu'elle ne fût naturellement libérale; elle l'était même au delà de ses moyens (2). » Melvil nous a conservé le récit de son ambassade. C'est toute une comédie pleine de finesse et d'ironie, dans laquelle la grande reine étale avec une naïveté divertissante sa coquetterie et sa vanité.

» sem, et in hac causa tuam opinionem mihi indica. » Saint-James, 23 septembre 1564, *State papers office*, et Tytler, t. V, p. 257.

(1) *Instructions de Melvil*, Labanoff, t. I, p. 231-234, et *Mémoires de* Melvil, p. 112.

(2) Melvil, p. 111.

La première présentation eut lieu dans les jardins du palais, où souvent Élisabeth donnait audience en se promenant. Elle se plaignit d'abord de la lettre qu'elle avait reçue de la reine d'Écosse, et tira de son sein la réponse qu'elle avait préparée, « mais qu'elle n'avait point fait partir, » dit-elle, « parce qu'après l'avoir écrite, elle ne l'avait pas trouvée assez sévère. » Elle montra ensuite à Melvil la lettre de Marie, qu'elle avait eu soin d'apporter. Après l'avoir lue, l'habile diplomate, jouant l'étonnement, affirma qu'il n'y voyait rien d'offensant, parce que entre personnes amies les mots devaient toujours s'interpréter dans le meilleur sens. Puis, rejetant tout le malentendu sur les finesses de la langue : « Quoique Votre Majesté, » dit-il, « possède le français aussi bien que toute personne qui n'a pas vécu en France, il lui manque cependant la pratique du langage qui se parle à la cour, lequel est rond et bref, et renferme presque toujours deux significations entre lesquelles les gens spirituels seuls savent choisir. » Et il la supplia de déchirer sa réponse, dictée par un dépit hors de propos, ajoutant qu'il se garderait bien de jamais faire savoir à sa maîtresse de quelle manière étrange sa franchise avait été interprétée. Convaincue de son infériorité, mais ne voulant à aucun prix que sa rivale en fût avertie, Élisabeth sacrifia à sa vanité son prétendu ressentiment ; elle détruisit la lettre de Marie et sa réponse, en disant que puisque sa bonne sœur avait fait la première démarche, il ne convenait pas qu'elle lui gardât rancune, que dorénavant elle interpréterait plus amicalement ses messages (1).

Puis, changeant de conversation, Élisabeth demanda à Melvil ce que la reine d'Écosse pensait du mariage que lui avait proposé Randolph. « Peu de chose ou même rien, » répondit l'ambassadeur. Elle se mit alors à faire l'éloge de son favori. Elle avoua qu'elle le regardait comme un frère et son meilleur ami, et qu'elle désirait que sa bonne sœur l'épousât parce qu'il lui convenait mieux qu'aucun autre : « Je n'aurai plus ensuite, » dit-elle, « aucune objection à reconnaître la reine d'Écosse pour la seconde personne du royaume, parce que je sais que

(1) Melvil, p. 116 et 117.

lord Robert m'est trop dévoué pour souffrir, tant que je vivrai, la moindre entreprise contre ma couronne. Pour moi, » ajouta-t-elle, « je l'aurais volontiers choisi pour époux, si j'avais eu l'intention de me marier; mais je suis résolue à rester reine vierge jusqu'à ma mort, et rien ne pourrait me faire changer de résolution, si ce n'est l'obstination de la reine, ma sœur, à ne pas suivre mes conseils. » Melvil sourit d'un air d'incrédulité : « Quoi que fasse la reine d'Écosse, » dit-il en secouant la tête, « la reine d'Angleterre ne se mariera jamais; il lui en coûterait trop de se donner un maître, et de renoncer à être roi et reine à la fois. »

Élisabeth avait annoncé que lord Robert serait dans peu de jours créé comte de Leicester; la cérémonie fut avancée, pour que l'ambassadeur écossais pût en être témoin. Elle se fit à Westminster avec la plus grande solennité. La reine aida elle-même son favori à revêtir les insignes de sa nouvelle dignité, et le fit agenouiller devant elle. Lord Robert sut garder un maintien décent; mais Élisabeth, ne pouvant se contenir, lui passait à chaque instant la main sur le cou et le chatouillait en souriant, quoiqu'elle eût à côté d'elle l'ambassadeur d'Écosse et celui de France.

— Comment le trouvez-vous? » demanda-t-elle à Melvil.

— « Fort heureux, » répondit-il, « d'avoir une reine qui sait si bien apprécier et récompenser ses mérites. — Cependant vous préféreriez ce grand garçon qui est là-bas. » Elle désignait Darnley qui, comme prince du sang, portait l'épée royale. « Quelle femme, » répondit Melvil, pour ne pas laisser deviner qu'il avait l'œil de ce côté-là, « quelle femme voudrait d'un mari sans barbe, qui avec sa jolie figure ressemble plutôt à une jeune fille qu'à un homme (1)? »

L'adroit Écossais avait si bien réussi à gagner les bonnes grâces de la reine d'Angleterre, qu'elle ne pouvait plus se passer de lui. Un jour elle l'introduisit dans sa chambre à coucher; puis, ouvrant un petit coffret, elle en tira une miniature qu'elle tendit à Melvil, après l'avoir baisée: c'était le portrait de la

(1) Melvil, p. 118, 119 et 120.

reine d'Écosse. Le galant ambassadeur saisit la main d'Élisabeth, familiarité qui ne parut point déplaire, et il y déposa un baiser « pour l'amour qu'on témoignait à sa maîtresse. » Elle découvrit ensuite une autre miniature qu'elle feignit de vouloir cacher, mais qu'elle était bien aise de montrer, sur laquelle était écrit : « Portrait de Mylord. » « Celui-là, » dit Melvil, « je désirerais l'emporter pour ma maîtresse. — Mais non, » repartit vivement Élisabeth ; « c'est un présent de lord Robert, et je n'en ai pas d'autre. — Vous avez l'original, » dit Melvil, en montrant Leicester qui se tenait à l'autre extrémité de l'appartement.

L'ambassadeur avait ordre de mêler aux questions sérieuses les propos amusants. Il raconta ses voyages, il parla surtout des vêtements et des modes qui faisaient le plus ressortir la beauté des dames. Élisabeth, après s'être montrée à lui sous différents costumes, demanda lequel lui allait le mieux. « L'italien, » répondit l'ambassadeur. — « C'est en effet, » dit-elle, « celui qui laisse voir davantage mes cheveux dorés. » Ils étaient, remarque le malin narrateur, plus rouges que blonds. Une discussion s'engagea sur la couleur des cheveux ; Élisabeth voulait savoir lesquels étaient les plus beaux, des siens ou de ceux de sa cousine, et laquelle des deux était la plus jolie. Melvil essaya d'éluder la question, mais pressé de dire son avis, il répondit : « Vous êtes, madame, la plus belle reine d'Angleterre, et ma maîtresse la plus belle reine d'Écosse. — Et laquelle a le plus de taille ? » reprit Élisabeth. — « Ma maîtresse, » répondit Melvil. — En ce cas elle est trop grande ; car je ne suis, moi, ni trop grande ni trop petite. »

Elle s'enquit ensuite des occupations de la reine d'Écosse. « Lorsque les affaires du gouvernement ne l'absorbent point, » dit l'ambassadeur, « elle étudie l'histoire, et touche quelquefois du luth ou de l'épinette. — En touche-t-elle bien ? » demanda Élisabeth. — « Assez bien pour une reine, » répondit Melvil (1).

Une petite scène fut arrangée le soir même, afin que l'ambassadeur pût comparer le talent d'Élisabeth avec celui de la

(1) Melvil, p. 124.

reine d'Écosse. Après dîner, lord Hunsdon conduisit Melvil, comme par hasard, dans une galerie séparée par une simple tapisserie de l'appartement où la reine se livrait à la musique. L'ambassadeur s'y introduisit sans bruit, et se trouva tout à coup en face d'Élisabeth, qui feignit une grande surprise et quelque mécontentement. Melvil s'excusa : « J'ai été attiré, » dit-il, « comme par enchantement; si j'ai commis une indiscrétion, il ne faut l'attribuer qu'à mon éducation à la cour de France... Vous pouvez me punir, madame, je suis à vos genoux. » Élisabeth sourit, et, lui tendant un coussin, elle l'obligea à s'asseoir à côté d'elle. Elle lui demanda alors, c'était l'objet de cette scène, laquelle jouait le mieux d'elle ou de la reine d'Écosse. « Cette fois, » dit Melvil, « je lui donnai la palme. » Pour que sa cousine n'ignorât aucun de ses talents, Élisabeth parla italien et allemand, et retint Melvil deux jours de plus, uniquement pour qu'il pût la voir danser. Après cette nouvelle exhibition, elle lui demanda si elle dansait aussi bien que sa cousine. « Ma maîtresse, » répondit malicieusement Melvil, « ne danse ni aussi haut ni avec autant d'animation. » Et comme elle témoignait le plus vif désir de voir sa bonne sœur dans un endroit propice à une entrevue : « Qui vous en empêche ? » s'écria Melvil; « je puis vous emmener secrètement en Écosse sous le déguisement d'un page. Votre Majesté fera interdire son appartement sous prétexte de maladie, et personne n'en saura rien. — Hélas ! » dit-elle avec un gros soupir, « pensez-vous que cela pût se faire (1) ? » La proposition lui avait souri.

Après ce long étalage de passions sottes et mesquines, Élisabeth renouvela les plus belles protestations à l'égard de sa cousine : elle jura qu'elle voulait qu'il n'y eût plus entre elles ni jalousies, ni soupçons, et qu'une amitié sincère les liât l'une à l'autre plus étroitement que jamais.

Melvil était trop fin pour être dupe; quand il fut de retour en Écosse, et que Marie lui demanda s'il pensait que la reine d'Angleterre eût au fond du cœur les sentiments qu'exprimaient

(1) MELVIL, p. 125.

ses paroles, il répondit sans détour : « A mon avis, il n'y a en elle ni franchise, ni loyauté; tout y est dissimulation, envie, et crainte que vos qualités royales n'éclipsent les siennes. Elle a empêché votre mariage avec un prince étranger, et maintenant elle vous offre Leicester qu'elle ne veut point vous donner, car elle ne saurait se passer de lui. La reine prit la main de son serviteur : « Je vous jure, » lui dit-elle, « que je n'épouserai jamais le comte de Leicester (1). »

On vit bientôt le peu que valaient les paroles de la reine d'Angleterre. L'offre qu'elle avait faite de céder son amant à la reine d'Écosse avait été connue des cours étrangères; on s'était permis d'en rire, en France surtout. Élisabeth s'en montra très-offensée; elle se plaignit amèrement de ce que le secret d'une négociation aussi délicate eût été divulgué, et reprocha à Marie Stuart sa conduite déloyale (2).

A la suite des plaisanteries dont il avait été l'objet, le mariage avec Leicester parut oublié pendant quelque temps; mais, dès qu'on commença à parler de Darnley comme d'un prétendant sérieux, Cecil recommanda de nouveau le favori à Moray et à Lethington, et les négociations recommencèrent. Fatigué d'être l'instrument de ruses dont personne n'était dupe, Randolph eut le courage d'écrire à sa maîtresse qu'en Écosse, on soupçonnait son opposition d'être intéressée et l'offre de son favori peu sincère, à cause de l'affection qu'elle avait pour lui, et du désir qu'on lui supposait de l'épouser elle-même. « Et quand je dis aux Écossais, » ajoutait l'ambassadeur. « que Votre Majesté ne veut pas épouser un sujet, ils me répondent que, si un tel parti est indigne de la reine d'Angleterre, il n'est pas digne de la reine d'Écosse. Ils demandent quel profit résultera de ce mariage, en faisant observer qu'on se marie pour des terres aussi souvent que pour des qualités, et prétendent qu'ils peuvent trouver en Angleterre aussi bien que lord Robert (3)... »

(1) MELVIL, p. 129.
(2) *Memorial for Randolph*, 4 octobre, dans KEITH, t. II, p. 234-239.
(3) *Randolph à Élisabeth*, 3 novembre 1564, KEITH, t. II, p. 243-249.

Malgré ces avis, Élisabeth voulut que la conférence qui avait été projetée se réunît à Berwick, pour examiner la proposition. Les commissaires furent pour Marie Moray et Lethington, pour l'Angleterre Bedfort et Randolph. Ni les uns ni les autres ne prenaient au sérieux la mission dont ils étaient chargés. Ils s'abouchèrent plusieurs jours de suite presque en secret, puis se séparèrent sans avoir rien conclu ; mais les pourparlers continuèrent à Édimbourg entre l'ambassadeur anglais et les deux ministres de Marie. Cette princesse, dans son désir de rester en bonne intelligence avec Élisabeth, avait consenti à se conduire d'après les avis de Moray et de Lethington; ils prirent, à son insu, des engagements contraires à son honneur (1) : ils promirent à Randolph qu'ils feraient tous leurs efforts pour écarter les prétendants étrangers et avancer le mariage de la reine avec Leicester, à la condition qu'un acte du Parlement la déclarerait l'héritière du trône d'Angleterre (2). Le 14 décembre, à la suite d'une dernière conférence, l'ambassadeur écrivit à Cecil : « Maintenant l'accomplissement du projet dépend de Sa Majesté... On vous fait une offre, vous avez le choix ; mais l'affaire ne peut souffrir de plus longues délibérations : on attend de Votre Honneur une réponse nette et résolue (3). »

Au lieu de la réponse qu'on lui demandait, Cécil envoya un factum de treize pages, plein de récriminations déplacées, d'offres obscures et de promesses aussi vagues que les phrases dans lesquelles il avait enveloppé sa pensée. La reine d'Angleterre, disait l'astucieux ministre, ne désirait rien tant que de hâter la négociation, toute la faute devait retomber sur la négligence des ministres écossais. Que parlaient-ils de franchise? Était-il possible de trouver autre chose que de la loyauté dans les paroles et la conduite de Sa Majesté? Il lui répugnait assez de se mêler du mariage de sa cousine ; ce n'était que pressée de donner son avis qu'elle s'était décidée à prononcer un nom,

(1) Voyez leur *Lettre à Cecil*, 24 décembre 1564, dans Tytler, t. V, p. 265, et Thorpe, t. I, p. 203 et 204.

(2) *Randolph à Cecil*, 2 et 3 décembre, Keith, t. II, p. 259.

(3) *Randolph à Cecil*, 14 décembre, *State papers office*; Thorpe, t. I, p. 202.

et ce nom était celui d'un noble gentilhomme, distingué par les qualités les plus exquises, comparable à quelque prince que ce fût. Et, cependant, ils osaient proposer que leur reine se mariât où elle voudrait, ou que ses droits à la couronne fussent reconnus par le Parlement. Sans doute, Sa Majesté était disposée à faire pour le gentilhomme en question ce qu'elle ne ferait pour aucun autre ; mais elle entendait procéder par amitié et non par voie de contrat. Pour lui, il était prêt à les suivre, s'ils voulaient agir rondement et ne plus faire dégénérer la négociation en marché ; mais, jusque-là, il n'avait vu dans leurs propositions que l'intention de se procurer un royaume et une couronne, qui pouvaient être encore plus vite perdus que gagnés (1).

Les deux conseillers de Marie furent confondus de tant d'effronterie : « Ils ont été réduits aux abois, et irrités au plus haut point, » écrivait Randolph (2). Ils n'attendirent pas que leur émotion fût calmée, ils protestèrent sur-le-champ contre la duplicité dont on usait à leur égard. Ils avouaient qu'ils s'étaient engagés dans une négociation périlleuse, sur leur seule responsabilité, et s'étaient tellement avancés que, s'ils eussent été découverts, ils couraient risque de perdre non-seulement la faveur de leur souveraine, mais encore leur honneur et leurs biens ; et c'était par des reproches qu'on reconnaissait leurs services, et par des énigmes qu'on répondait à la netteté de leur langage ! « Vous avez fait en sorte, » disaient-ils avec ironie, « que nous ne puissions nous plaindre de la briéveté de votre lettre ; mais pour vous dire hardiment notre pensée, nous croyons que vous auriez pu en quelques lignes parler beaucoup plus clairement, et avancer davantage les affaires... Après les explications loyales que nous avions données, nous espérions que vous agiriez franchement avec nous, et nous attendions une réponse claire... nous n'avons obtenu que des récriminations. Dans ce langage que vous dites plein de netteté, il y a

(1) *Cecil à Moray et à Lethington*, 16 décembre 1564, *State papers office ;* THORPE, t. I, p. 203.

(2) *Randolph à Cecil*, 9 janvier, *State papers office*, et TYTLER.



tant d'obscurité et de mystère, que nous y trouvons, pardonnez-nous notre liberté, autant d'ambiguïtés que de mots. » Et ils affirmaient de nouveau qu'ils ne conseilleraient jamais à leur souveraine d'épouser le comte de Leicester, à moins qu'elle n'eût été auparavant reconnue héritière de la couronne d'Angleterre (1).

Cette fermeté déconcerta Élisabeth et son ministre; ils jugèrent qu'il fallait changer de tactique : la reine se montra disposée à reconnaître les droits de Marie, et Cecil donna de si belles espérances, que Lethington fut persuadé « que la grande affaire allait enfin se conclure au gré de tous (2). » Randolph eut ordre de sonder de nouveau la reine d'Écosse. Cette princesse était alors à Saint-André. Logée chez un marchand, en compagnie de quelques-unes de ses dames, elle cherchait à oublier, dans les délassements d'une vie privée, les ennuis de la royauté et les soins du gouvernement. Randolph vint la rejoindre dans cette retraite ; il apportait une lettre de la reine d'Angleterre qui demandait à connaître la résolution de sa bonne sœur, au sujet du mariage avec Leicester. Marie déclara à l'ambassadeur qu'elle ne voulait entendre en ce moment aucune affaire sérieuse : « Je suis, » dit-elle, « en congé avec ma petite troupe, je ne veux consacrer mes journées qu'aux distractions et à la joie. » Elle retint Randolph, toutefois, et lui fit partager sa table et ses promenades. Lorsque, au bout de trois jours, il essaya de parler affaires : « Je vois bien, » dit-elle, « que vous vous ennuyez dans ma compagnie, et que ce genre de vie ne vous plaît point. Je vous avais gardé pour vous faire prendre part à nos passe-temps, et vous montrer combien est agréable la vie bourgeoise que je mène ici ; et vous voulez interrompre notre gaieté avec vos graves sujets ! Je vous en prie, monsieur l'ambassadeur, si vous vous ennuyez, retournez à Édimbourg reprendre votre gravité et les soucis de votre ambassade, jusqu'à ce que la reine y soit de retour ; car je vous

(1) *Moray et Lethington à Cecil*, 24 décembre 1564, *State papers office;* Thorpe, t. I, p. 203 et 204.

(2) *Lethington à Cecil,* 1er février 1565, *State papers office.*



assure que vous ne la trouverez pas ici, je ne sais pas moi-même ce qu'elle est devenue. — Je serais fâché, » répondit Randolph, « que la reine ne fût pas la même ici qu'à Édimbourg, où elle professait tant d'affection pour ma maîtresse... » Ces paroles firent plaisir à Marie : « C'est bien, monsieur l'ambassadeur, » dit-elle en souriant ; « ce que je vous ai dit à Édimbourg, je vous le confirmerai ici par écrit : vous aurez une lettre pour votre maîtresse avant que vous quittiez cette ville. Quant à vous, vous pouvez aller où vous voudrez, je ne m'inquiète plus de vous. »

Le lendemain, elle l'invita à sa table comme à l'ordinaire ; après dîner, elle sortit à cheval et demanda à Randolph de l'accompagner. La conversation engagée, Marie la fit bientôt tomber sur la France : elle en parla longuement et avec complaisance, rappelant l'honneur qu'elle y avait eu d'être l'épouse d'un grand roi, l'affection dont elle y avait été l'objet, l'estime où l'on y tenait son amitié, et le goût d'une partie de ses sujets pour ce pays, à cause des nombreux priviléges dont les Écossais n'avaient cessé d'y jouir : « Ce sont, » dit-elle, « autant de motifs pour moi d'aimer les Français et de leur être agréable. Ils ont cherché longtemps et cherchent encore à me marier à leur gré ; la reine votre maîtresse ne peut pas l'ignorer, vous l'avez su vous-même. Renoncer à de tels amis, repousser de telles offres sans l'assurance d'avantages équivalents, personne qui m'aime ne m'en donnera le conseil ; ne point me marier, cela ne m'est pas possible ; différer plus longtemps, il en résulterait de grands inconvénients. Votre maîtresse a été informée de mes intentions ; elle sait combien je désire me conformer à ses avis, je l'ai assez prouvé ; et, cependant, elle refuse de prendre une résolution. Je ne puis pas me lier à elle sans compensation, et, si je me lie à la France, je rencontre son mauvais vouloir. J'ai dit dernièrement à Moray et à Lethington que je serais fâchée d'agir contrairement à ses désirs ; je vous le répète, et veux que vous en soyez persuadé. Si votre maîtresse consent, ainsi qu'elle l'a promis, à me traiter comme une sœur ou comme sa fille, je serai l'une ou l'autre à son gré, et je ne montrerai pas moins d'empressement à l'obliger

et à l'honorer que si elle était réellement ma mère ou ma sœur aînée. Mais si elle continue à me regarder comme sa voisine, la reine d'Écosse, quelque envie que j'aie de son amitié, elle ne doit pas s'attendre à ce que je fasse tout ce qu'elle désire. Je ne puis pas rejeter l'alliance qui m'est offerte avec des avantages immédiats, pour une éventualité; votre maîtresse elle-même me trouverait peu sage d'agir ainsi. Pour toutes ces raisons, jusqu'à ce qu'elle et moi ayons fait un pas de plus, je dois prendre et suivre les avis de ceux qui semblent me vouloir le plus de bien. Maintenant que je vous ai ouvert mon cœur, je vous demande de faire connaître à votre maîtresse les sentiments qui m'animent; ils sont sincères, ma conduite sera loyale. Je sais tout ce que mérite la reine ma bonne sœur; je l'estime en proportion, et je ferai pour elle tout ce que me permettra l'honneur. »

L'ambassadeur avait écouté, sans interrompre, cette déclaration pleine de franchise, mais il avait très-bien compris où tendait ce long discours : il fit observer à Marie qu'il y avait des choses de grande conséquence dont il valait mieux attendre l'accomplissement du temps et des circonstances, que de chercher à le hâter par trop de précipitation et d'insistance. « De ces choses-là, » dit vivement la reine, « quand avez-vous entendu parler jusqu'ici ? — Par Votre Grâce jamais, je l'avoue, » répondit l'ambassadeur, « mais par vos ministres sans cesse, et ils ne doivent que reproduire vos propres sentiments. — J'ai chargé mes ministres, » reprit la reine, « de considérer ce qui m'était le plus utile, et quoiqu'ils penchent tous vers vous, je crois cependant qu'ils me conseillent ce qu'ils jugent le meilleur; du reste, votre maîtresse peut me traiter de telle sorte que je renonce à leurs avis pour ne suivre que les siens... Les dispositions dans lesquelles vous me voyez aujourd'hui ne me sont point venues soudainement, il y a plus d'un jour que j'ai cette pensée et d'autres encore; mais vous ne saurez plus rien. »

L'ambassadeur la supplia de ne pas couper court à un entretien si bon, si sage et qui lui était si agréable. « Vous êtes trop subtil pour moi, » répondit Marie, « et je suis folle de conver-

ser si longtemps avec vous. » Randolph protesta de sa droiture et de son désir d'entretenir la paix, « ce qui ne pouvait se faire, » dit-il, « que par des moyens honnêtes. » — « Combien ne vaudrait-il pas mieux, » s'écria Marie, « que deux reines comme nous, si proches parentes et voisines, pussions vivre ensemble comme deux sœurs, au lieu de nous diviser sous de vains prétextes, au détriment de l'une et de l'autre! Nous pouvons bien nous promettre de vivre unies toute notre vie; nous le voulons, le pourrons-nous toujours? Vous nous regardez comme un peuple pauvre, mais vous savez que nous sommes assez turbulents; nous avons perdu à la guerre, mais vous avez reçu des atteintes. Qui empêcherait qu'il ne s'établît entre ma sœur et moi une amitié et une paix, telles que nous n'eussions plus, quoique femmes, qu'à donner nos soins à de grandes choses comme en ont fait nos prédécesseurs? Recherchons cet honneur, plutôt que de nous laisser entraîner à de misérables querelles. » L'ambassadeur lui demanda si, un jour ou l'autre, elle consentirait à se joindre à l'Angleterre pour recouvrer Calais. A cette question, elle se mit à rire : « Bien des choses, » dit-elle, « devront se passer entre ma sœur et moi, avant que je puisse vous répondre; mais j'espère que le temps viendra où toutes nos querelles n'en feront plus qu'une, et je vous assure que, s'il n'en est pas ainsi, la faute ne pourra point m'en être imputée. »

Enhardi par ce ton loyal, Randolph pria la reine de lui dire comment elle prenait la proposition de mariage avec le comte de Leicester, afin qu'il pût donner une réponse à sa maîtresse. « Mes sentiments pour ce seigneur, » répondit Marie, « sont tels qu'ils doivent être pour un gentilhomme dont j'entends dire du bien. Quelqu'un que votre maîtresse aime assez pour en faire son époux, s'il n'était son sujet, ne doit point me déplaire pour le mien. Mais ce que je ferai dépend de votre maîtresse, dont la volonté sera entièrement mon guide et ma règle. » Randolph feignit de ne pas comprendre; Marie répéta ce qu'elle venait de dire, et pria l'ambassadeur de le rapporter textuellement à la reine d'Angleterre. Ces paroles signifiaient-elles qu'elle épouserait Leicester, si Élisabeth recon-

naissait ses droits? C'est le sens qu'elles paraissent contenir, et c'est ainsi que les ont interprétées plusieurs historiens.

Après avoir rendu compte de cette longue conférence à Moray et à Lethington, qui approuvèrent les dispositions de leur reine, Randolph écrivit à Élisabeth que l'affaire en était au point qu'elle avait désiré; que, par conséquent, il n'y avait plus de délai possible, et que la conclusion ne dépendait plus que d'elle-même (1). Céder son favori, Élisabeth n'y avait jamais songé et ne s'y serait à aucun prix résignée. En proie à la jalousie et redoutant, comme de nouveaux héritiers menaçants pour sa couronne, les enfants qui pourraient naître du mariage de la reine d'Écosse, ce qu'elle voulait, c'était de réduire cette princesse à rester comme elle « un tronc stérile »; et Cecil aiguillonnait les jalousies et les craintes de sa maîtresse : c'est là le secret des mensonges et des caprices d'Élisabeth.

Dès qu'elle crut comprendre que Marie pourrait se décider à épouser Leicester, elle eut recours à d'autres artifices. « Le comte de Leicester, » dit Melvil, « avait écrit à lord Moray des lettres si sages et si discrètes pour s'excuser, que Marie parut prendre de lui une opinion favorable; en sorte que la reine d'Angleterre commença à soupçonner que le mariage pourrait bien se faire, et à en concevoir des alarmes. C'est pourquoi, mylord Darnley obtint la permission de revenir en Écosse... Ce fut Cecil qui la lui fit accorder, non qu'il eût aucun désir que la reine d'Écosse se mariât, mais pour avoir occasion, par toutes sortes de ruses et de duplicités, de l'en empêcher aussi longtemps qu'il pourrait. Il était persuadé, que Darnley n'oserait point procéder à un mariage sans le consentement d'Élisabeth, ses biens étant en Angleterre et sa mère y restant, pour ainsi dire, en otage, et croyait qu'il était ainsi au pouvoir de sa maîtresse de laisser conclure ou d'arrêter ce mariage à son gré. Dans le cas où Darnley désobéirait, elle le rappellerait en le menaçant de confisquer les biens, les

(1) *Randolph à Élisabeth*, 5 février 1565, Keith, t. II, et Chalmers, t. I, p. 190-197.



droits et les titres qu'il possédait dans son royaume (1). » Tel était, d'après Mervil, le plan conçu par Cecil; telle fut du moins, comme on va le voir, la conduite suivie par Élisabeth et son rusé ministre.

(1) Melvil, p. 130, 131 et 132.

---

# CHAPITRE III.

**Arrivée de Darnley en Écosse. — Bonne opinion qu'il donne de lui. — Dernières négociations au sujet du mariage de Leicester avec Marie. — Élisabeth refuse de reconnaître les droits de sa cousine. — Situation difficile de Marie. — Sa résolution d'épouser Darnley. — Sa conduite d'abord pleine de discrétion. — Le bruit se répand d'un mariage secret. — Mécontentement affecté d'une partie de la noblesse. — Coalition pour s'opposer au mariage de la reine avec Darnley. — Refus d'Élisabeth d'approuver ce mariage. — Intrigues de Randolph avec les mécontents. — Sa correspondance. — Conduite perfide de Lethington. — Efforts de Marie pour obtenir l'assentiment de la noblesse. — Arrivée de Throckmorton en Écosse. — Ses représentations hautaines. — Réponse de Marie. — Mission de John Hay à Londres. — Prédictions de Randolph au sujet de Darnley. — Résolution d'Élisabeth de secourir les mécontents, dans l'intérêt de la Réforme. — Elle somme Lennox et son fils de retourner en Angleterre. — Marie refuse de les renvoyer. — Assemblée générale de l'Église. — Pétition présentée à la reine. — Réponse modérée qu'elle fait aux pétitionnaires. — Complot des coalisés pour tuer Lennox et Darnley, et emprisonner la reine. — Marie n'échappe à leurs piéges que par une résolution hardie. — Hypocrites excuses de Moray. — Les mécontents forment le projet de recourir aux armes. — Rapports mensongers de Randolph à sa cour. — Demande de 3,000 livres pour aider les rebelles à entrer en campagne. — Prétexte de leur révolte. — Appel fait par la reine aux Écossais fidèles. — Proclamation en faveur de la liberté de conscience. — Tentative inutile pour gagner Moray. — Les rebelles demandent aux Anglais d'envahir l'Écosse. — Mariage secret de Marie avec Darnley. — Sa conduite imprudente. — Ses entretiens avec Randolph. — Célébration du mariage.**

Darnley avait obtenu non-seulement la permission de retourner en Écosse, mais encore des lettres de recommandation

d'Élisabeth et de Leicester (1). Le but assigné à son voyage était une visite à son père; il en avait un autre que la reine d'Angleterre ignorait moins que personne: elle avait été prévenue maintes fois par Randolph des intrigues de la comtesse de Lennox, pour marier son fils avec Marie.

Darnley était plus jeune de quatre ans que sa cousine. « Il était, » dit Melvil, « de haute taille, mince et élancé; il avait été élevé, sous les yeux de sa mère, dans tous les exercices honnêtes et conformes à sa naissance. » Malheureusement le caractère avait été fort négligé : comme tous les enfants gâtés, il était capricieux, violent, plein de vanité, faible quoique entêté, sans dignité quoique orgueilleux. Il arriva à Édimbourg le 12 février. L'ambassadeur d'Élisabeth et plusieurs barons puissants allèrent lui rendre visite. Il apportait des présents pour la reine et les personnages les plus influents de la cour (2).

Marie se trouvait alors au chateau de Wemyss, de l'autre côté du Forth. Darnley s'y rendit pour présenter ses devoirs; il fut reçu avec beaucoup d'affabilité et d'empressement. Melvil était présent à la réception ; Marie lui dit de son cousin, quand celui-ci se fut retiré, « qu'il était le plus bel homme et le mieux proportionné, dans sa grande taille, qu'elle eût encore vu (3). »

Le retour de Darnley, plus encore que celui de son père, excita des jalousies et des mécontentements : le duc de Châtellerault y crut voir la ruine de sa maison; Morton le redoutait comme l'héritier du comté d'Angus; Argyle le détestait parce qu'il avait dû rendre la partie qui lui avait été donnée des biens confisqués à Lennox; d'autres, tels que Glencairn, le soupçonnaient de papisme et le regardaient comme un ennemi. Pour rassurer ces derniers, il assistait avec son père aux pré-

(1) *Lennox à Élisabeth*, 21 février, dans Thorpe, t. I, p. 206, et *Bedford à Cecil*, 11 février, dans Chalmers, t. I, p. 199, et t. II, p. 466; Tytler, t. V, p. 272.

(2) Keith, t. II, p. 264, et Melvil.

(3) Melvil, p. 134.



dications de Knox, et se conduisait en tout avec tant de prudence et de discernement, qu'on ne s'aperçut pas tout d'abord de ses défauts, pas plus les courtisans que la reine ; en sorte que l'ambassadeur anglais pouvait écrire à sa cour : « Ses manières affables avec tout le monde méritent de grands éloges; aussi parle-t-on très-bien de lui. Son extérieur plaît beaucoup; quant à ses autres qualités, on n'a pas encore eu le temps d'en juger, mais un grand nombre de personnes lui veulent du bien (1). » Il avait eu l'habileté de s'abandonner à la direction de Moray. Le puissant ministre consentit à le protéger ; ce fut à sa demande que Darnley, après avoir été présenté aux dames de la cour, dansa sa première « gaillarde » avec la reine. L'horizon était alors sans nuage : Randolph continuait à vanter la discrétion de Marie, la sagesse de son gouvernement et sa soumission aux avis de ses conseillers; et, augurant très-bien de Darnley, il écrivait : « La conduite du jeune lord est très-appréciée, jusqu'à présent; il se gouverne de manière à faire concevoir de grandes espérances (2). »

L'arrivée de Darnley en Écosse donna, comme il était naturel, une nouvelle consistance aux bruits déjà répandus de son mariage avec la reine. Cependant Leicester n'avait pas encore été formellement refusé; dans une conversation, Randolph ayant fait allusion à ce prétendant : « Sur ce sujet, » répondit la reine, « j'en ai dit assez, je n'en parlerai puis que je n'y voie une plus grande probabilité; » puis elle ajouta : « Votre maîtresse fera de moi ce qu'elle voudra, si elle consent à me traiter comme une sœur; sinon, je ferai comme je pourrai (3). »

Élisabeth n'avait supporté qu'avec impatience les demandes réitérées des ministres de Marie pour faire reconnaître les

(1) *Randolph à Leicester et à Cecil*, 19 février 1565, KEITH, t. II, p. 264; CHALMERS; TYTLER; miss STRICKLAND.

(2) *Randolph à Cecil*, 19 et 27 février, dans KEITH, t. II, p. 164; CHALMERS, etc.

(3) *Randolph à Cecil*, 4 mars 1565, *State papers office;* TYTLER; miss STRICKLAND.



droits de leur reine : elle leur reprochait d'être à la chasse d'un royaume, de ne soupirer qu'après sa mort; elle avait dit que Lethington, avec ses allusions perpétuelles à la succession au trône d'Angleterre, était pour elle « comme une horloge qui ne cessait de sonner son glas funèbre. » Pressée de nouveau de donner une réponse définitive, et ne sachant plus quel prétexte invoquer pour la différer davantage, elle chargea Randolph de faire savoir sa résolution : c'était un refus formel de reconnaître les titres de Marie Stuart, jusqu'à ce que cette princesse eût déclaré si elle voulait ou non épouser Leicester. Si elle consentait à l'accepter avec son simple titre de comte et se fier à la générosité d'Élisabeth, on lui faisait espérer qu'elle n'aurait pas lieu de s'en repentir. Marie fut très-agitée à la réception de ce message : « On me traite comme une enfant, » dit-elle, « et l'on voudrait me lier irrévocablement par des promesses illusoires. » L'entrevue avec Randolph fut suivie d'un long accès de larmes (1). Moray fut ou feignit d'être fort désappointé; il prédit que l'amitié entre les deux reines ne serait pas de longue durée. Quant à Lethington, il déclara qu'on ne pouvait plus avec honneur conseiller à la reine de nouveaux délais.

Marie avait dû plus d'une fois suspecter la bonne foi d'Élisabeth ; mais, confiante et crédule jusqu'à l'excès, elle s'était laissé bercer de folles illusions, qui venaient tout à coup de s'évanouir. Au lieu de l'amitié qu'on lui avait fait espérer de sa soumission aux caprices de sa rivale, elle ne recueillait que du mauvais vouloir, masqué de mensonges et de fourberies. Et c'étaient ses ministres qui l'avaient poussée dans cette voie ; c'était par leurs conseils qu'elle avait tout sacrifié à une alliance et à des avantages dont ils l'avaient vainement flattée. Ne devait-elle pas, après une aussi cruelle épreuve, se défier d'eux autant que de l'Angleterre, dont ils semblaient préférer les intérêts aux siens. Mais alors, à qui donner sa confiance? aux catholiques qui penchaient vers l'alliance française? Ils lui seraient certainement plus fidèles que les protestants ; mais se laisser guider par eux, c'était provoquer une alliance plus

(1) *Randolph à Cecil*, 17 mars 1565, KEITH, t. II, et TYTLER, t. V, p. 276.

étroite entre l'Angleterre et une partie des Écossais, c'était s'exposer à des hostilités ouvertes de la part d'Élisabeth. « Quand on considère, » dit Tytler, « les éléments redoutables dont elle était environnée : la perfidie, la cruauté, le fanatisme sous leurs formes les plus hideuses, toutes les passions féroces et sans frein de l'âge féodal, jointes aux vices raffinés que ses sujets avaient rapportés du continent, on ne peut s'empêcher de prendre en pitié une si jeune reine, placée sans conseillers dans une situation si pleine de dangers et de responsabilité (1). »

Maintenant plus que jamais, tout faisait à Marie un devoir impérieux de ne plus différer son mariage; et, puisque Élisabeth refusait de la reconnaître comme l'héritière présomptive de la couronne d'Angleterre, elle n'était plus tenue à prendre ses avis, surtout après avoir été trompée comme elle venait de l'être. Elle fixa son choix sur son cousin Darnley; elle a indiqué elle-même les motifs qui la déterminèrent. Après avoir considéré que ses sujets ne voulaient entendre parler d'aucun prince étranger, et qu'elle ne pouvait se hasarder à braver leur opposition, à moins de trouver un prince assez fort pour les réduire à l'obéissance, « elle résolut d'épouser plutôt quelqu'un de cette île, ce à quoi les catholiques et protestants la sollicitaient vivement, et menaçaient ne souffrir le contraire. Lors, » dit-elle, « la comtesse de Lennox, comme elle avait fait depuis la mort de François II, m'envoyait visiter, et, par des lettres et des présents, solliciter d'accepter son fils, qui était comme moi du sang royal d'Angleterre et d'Écosse, le plus proche après moi en succession et comme moi catholique... D'autre part, » ajoute Marie, « Moray cherchait de se faire légitimer sous main, et feignant m'aimer, ne me laissait d'un pas et voulait pourvoir à tout le gouvernement du royaume, et s'était si bien fortifié qu'il me tenait en tutelle ; et enfin me proposa bailler ma couronne à lui et à Argyle, et me défaire des Hamilton comme j'avais fait de Huntley; ce qui me mit en opinion d'entendre à me marier, et en ce sinon complaire

(1) Tytler, t. V, p. 276-278.

à tous, du moins aux gens de bien, aux catholiques et à ceux de mon surnom (1). »

Marie pouvait sans déroger épouser son cousin : il avait, comme elle, pour aïeule une sœur de Henri VIII ; il était, en Angleterre, le premier prince du sang et le plus proche héritier d'Élisabeth après Marie. Cette princesse, en l'épousant, fortifiait ses droits à la couronne d'Angleterre de ceux qu'y prétendait son cousin ; quelques-uns même préféraient ce dernier parce qu'il était né dans le pays. Il semblait, en même temps, que ce mariage dût satisfaire Élisabeth ; Darnley remplissait toutes les conditions qu'elle avait exigées : il était sans pouvoir, sans alliances, sans fortune, et ne pouvait, par conséquent, éveiller les jalousies de l'Angleterre ; quoique entaché de papisme, il assistait aux sermons de Knox et n'était pas assez fort, en tout cas, pour alarmer les réformés. Enfin, quoiqu'il rencontrât l'opposition de quelques-uns, dont les intérêts étaient froissés ou l'ambition déçue, ce projet de mariage était accueilli avec faveur par le peuple et la majorité de la noblesse.

Tant d'avantages suffisaient certainement pour justifier la résolution de la reine ; mais parce que le cœur ne tarda pas à se mettre de moitié avec la raison, on lui a reproché son choix comme l'effet d'un caprice. Il n'est que trop vrai que Darnley ne méritait point l'amour de Marie ; mais elle ne fut pas la seule à s'abuser sur les défauts de ce triste prince.

Quoique éprise de son cousin et résolue de l'épouser, Marie sut se conduire, pendant quelque temps, avec assez de prudence et de modestie pour n'exciter ni soupçons, ni paroles malveillantes. Darnley lui ayant fait une proposition de mariage, soit que son amour ne fût pas encore très-vif, soit par une réserve dont elle n'aurait point dû se départir, elle l'accueillit plus que froidement et refusa la bague qu'il lui offrait (2). Randolph lui-même ne s'était pas aperçu de l'inclination de la reine pour son futur époux : « Je ne sais point, » écrivait-il à

(1) *Fragment d'un mémoire de Marie sur son second mariage*, Labanoff, t. I, p. 296-299.

(2) Melvil, p. 134.



Sidney, « quel changement peut produire dans son cœur la vue continuelle du beau Darnley... jusqu'ici je n'ai rien observé qui puisse m'inspirer des soupçons, si ce n'est mon mauvais penchant à douter de la constance des femmes (1). » Mais quand quelque passion agitait son cœur, Marie était incapable de dissimuler longtemps.

Elle était allée, à la fin de mars, s'établir au château de Stirling; Darnley l'y avait suivie. A peine arrivé, il tomba malade. La reine, dans cette occasion, laissa trop voir les sentiments qu'elle éprouvait pour son jeune cousin : on écrivait à Élisabeth « qu'elle usait des mêmes offices envers lui que s'il était son mari (2). » Elle le veilla toute une nuit, lui prodigua ses soins tant que dura la maladie, et montra de sa guérison le plus vif contentement (3). Ce dévouement, si louable au lit de mort de François II, était déplacé au chevet d'un simple fiancé; il donna naissance à des rumeurs injurieuses. Le bruit qu'un mariage secret avait été célébré se répandit à la cour d'Angleterre, et parvint aux oreilles d'Élisabeth (4). Un mémoire contemporain ferait croire que ce bruit n'était point sans quelque fondement. Darnley avait recherché l'amitié de Riccio, secrétaire de Marie pour la correspondance française, et l'intérêt les avait unis l'un à l'autre : « Sachant, » dit l'auteur du mémoire, « qu'il ferait plaisir à la reine aussi bien qu'à Darnley, Riccio proposa que leur mariage fût célébré, ce qui fut fait dans la propre chambre du secrétaire par un prêtre catholique (5). » Il est probable, toutefois, qu'il s'agit d'une promesse mutuelle

(1) *Randolph à Cecil*, 20 mars, KEITH, t. II, p. 273; *le même à Sidney*, 31 mars, *Advocate's Library*, M. S. coll. BALCARRAS, *Edinburgh*.

(2) Un mémoire adressé à Cosme Ier dit simplement : « Ordinò la Reina » che si servisse benissimo et fosse provisto d'ogni cosa che bisognasse. » LABANOFF, t. VII, p. 67.

(3) *Paul de Foix à la reine-mère*, 2 mai, TEULET, t. II; *Randolph à Cecil*, 7 avril; *Bedford au même*, 27 avril, *State papers office*; THORPE, t. I; TYTLER; miss STRICKLAND.

(4) *Paul de Foix à la reine-mère*, 26 avril et 2 mai, TEULET, t. II, p. 193 et 195.

(5) *Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 67.

de mariage, plutôt que d'un mariage réel (1). Quoi qu'il en puisse être, l'amour d'une reine si belle et courtisée par tant de princes, les distinctions dont il était l'objet, la haute fortune à laquelle il se voyait subitement appelé, exaltèrent la vanité de Darnley. Il négligea les barons, qui se montraient jaloux des faveurs dont il était honoré, pour rechercher la société des hommes médiocres comme lui. A l'orgueil il joignait la sottise: il se vantait imprudemment d'avoir un parti puissant en Angleterre; et un jour qu'il examinait la carte d'Écosse, surpris de voir que Moray, qui ne tenait de ses pères aucun héritage, possédât de si vastes domaines, il s'écria que c'était trop pour un sujet (2).

Des murmures ne tardèrent pas à éclater parmi ceux d'entre les nobles que la fortune de Darnley menaçait dans leur influence ou leur ambition. « Le duc, les comtes de Moray et d'Argyle, » écrivait Randolph, « se voyant atteints dans leurs intérêts, cherchent par tous les moyens possibles à empêcher le mariage. Leur première espérance, après Dieu, est dans la reine d'Angleterre; ils comptent sur son appui et sont décidés à lutter de toutes leurs forces (3). » N'osant pas avouer le mobile égoïste qui les faisait agir, ils mirent en avant l'intérêt de la religion; Knox et les prédicateurs joignirent leurs invectives aux plaintes des mécontents. Moray quitta subitement la cour, sous le prétexte hypocrite qu'il ne pouvait plus supporter la vue des superstitions papistes; elles ne lui avaient pourtant inspiré aucun scrupule pendant les quatre ans qu'il avait régné sous le nom de sa sœur. Le but de sa retraite était de préparer des moyens de révolte (4), avec l'aide d'Élisabeth, à qui Randolph écrivait que, « si elle était disposée à bouleverser l'Écosse, jamais occasion n'avait été plus favorable (5). »

(1) Le mariage secret, qui paraît en effet avoir eu lieu, n'est indiqué dans le journal de Cecil qu'au 9 juillet, vingt jours avant le mariage public à Holyrood.

(2) *Randolph à Cecil*, 20 mars 1565, dans Keith, t. II, p. 268-275.

(3) *Ibidem.*

(4) *Randolph à Cecil*, 7 avril, Thorpe, t. I, p. 208.

(5) *Randolph à Cecil*, 15 avril, Thorpe, t. I, p. 208.

Le mariage avec Darnley n'était pas non plus sans causer quelque déplaisir en France. Le cardinal de Lorraine fit représenter à sa nièce que ce mariage n'était digne d'elle sous aucun rapport, que Darnley n'était qu'un « gentil *hutaudeau* (1). » On aurait voulu lui faire épouser un prince français : on lui avait proposé le comte-dauphin d'Auvergne (2), et le prince de Condé renouvelait ses offres (3). Mais un prince français aurait rencontré plus de résistance encore de la part des Écossais, et surtout de la part de l'Angleterre, que le fils de Lennox. Fatiguée des mensonges par lesquels on avait cherché jusque-là à empêcher son mariage, persuadée que, quoi qu'elle fît, elle ne pourrait contenter tout le monde, plus éprise que jamais de son beau cousin, Marie dépêcha Lethington auprès d'Élisabeth, pour lui annoncer sa détermination d'épouser Darnley et tâcher de la faire approuver. En même temps elle exposa à Castelnau les raisons qui l'avaient décidée, le priant d'obtenir l'agrément du roi de France et de la reine-mère ; « car elle serait fâchée, » dit-elle, « de rien faire qui pût leur être désagréable (4). » Enfin, elle envoya secrètement au pape un messager, pour demander la dispense que rendait nécessaire sa parenté avec son futur mari.

Arrivé à Londres, Lethington s'empressa de faire connaître l'objet de sa mission. Élisabeth, affectant le plus grand mécontentement, s'emporta en récriminations contre la reine d'Écose, et menaça d'envoyer à la Tour la comtesse de Lennox. Lethington ne montra ni beaucoup de zèle, ni son habileté ordinaire. Comme s'il eût voulu irriter davantage Élisabeth, il lui demanda encore une fois, sans en avoir reçu l'ordre, la reconnaissance des droits de sa maîtresse. A quoi Élisabeth répondit qu'elle voulait, avant tout, savoir si la reine d'Écosse était en-

(1) « Étourneau. »

(2) François de Bourbon, fils de Louis II, duc de Montpensier. *De Foix à la reine-mère*, TEULET, t. II, p. 189.

(3) *Ibidem*, p. 199.

(4) *Mémoires de Castelnau*, dans JEBB, t. II, p. 464.

core libre de choisir un époux, car on l'avait informée qu'elle était déjà mariée avec Darnley. Elle ajouta qu'elle enverrait Throckmorton pour s'assurer du fait, et offrir de nouveau à Marie le comte de Leicester ou, si elle le préférait, le duc de Norfolk. Il n'y avait que faux-semblant dans cette conduite d'Élisabeth : « Elle ne montrait point, » dit Castelnau, « la joie et le plaisir qu'elle avait dans son cœur d'entendre que ce mariage s'avançait, mais au contraire faisait mine de ne pas l'approuver (1). »

La communication de Lethington fut soumise aux délibérations du conseil privé. Sur les explications de Cecil et à sa demande, il fut reconnu, à l'unanimité, que le mariage de la reine d'Écosse avec Darnley n'était « ni convenable, ni profitable, et directement préjudiciable au maintien de l'alliance entre les deux royaumes, et par cela même dangereux. » Élisabeth, en conséquence de cette décision, déclara qu'elle ne pouvait l'approuver; mais elle offrait généreusement à sa rivale le libre choix parmi les seigneurs de ses États ou de tout autre pays, à la condition que l'élu serait digne de la reine d'Écosse et agréable aux peuples des deux royaumes (2). Throckmorton fut désigné pour aller notifier à Marie cette décision du conseil et les volontés d'Élisabeth. Aussitôt Randolph s'entendit avec les mécontents; il leur promit l'appui de sa souveraine, s'ils étaient obligés de recourir aux armes. Dès ce jour-là, écho d'une minorité factieuse, il représente l'Écosse tout entière livrée à l'agitation, à la discorde et sur le penchant de sa ruine : la religion est en danger, les élus persécutés, la justice impuissante à réprimer les crimes qui jettent partout la terreur. La reine, s'il fallait l'en croire, n'est plus qu'une femme capricieuse et sans dignité, qui a perdu en quelques jours les belles qualités qu'il admirait en elle, et dont la conduite n'excite plus que plaintes et murmures. Il n'y a de vrai dans tout cela que le dépit de quelques ambitieux; l'exagération des récits emphatiques de Randolph suffirait seule à les rendre suspects, quand

(1) *Mémoires de Castelnau*, dans Jebb, t. II, p. 465 et 466.
(2) Keith, t. II, p. 277, et Stevenson, p. 116.

même ses propres contradictions et les événements ne viendraient pas les démentir. Mais ses mensonges avaient un but : c'était de décider sa maîtresse à secourir la révolte qui se préparait, en lui faisant croire que le succès était assuré. « Si les bons conseils, » écrivait-il à Cecil, « sont dédaignés, il faudra recourir à un remède plus énergique ; ce n'est point là l'opinion d'une ou deux personnes seulement, et ce ne sont pas les moindres qui parlent ainsi, ni les moins capables de faire prévaloir leur avis. Ce projet de mariage, ainsi que je l'ai su de divers côtés, est si contraire à leurs désirs qu'ils le regardent, s'il s'accomplit, comme le déshonneur de leur nation, la honte de leur reine et la ruine de leur pays. Il ne pouvait rien arriver de plus malheureux pour la reine d'Écosse... Elle est devenue, pour tout dire en un mot, l'objet du dernier mépris de la part de ses sujets ; elle-même les tient en telle suspicion que, si l'on n'y remédie promptement, les pires mesures sont à craindre...

» Les choses en sont arrivées à ce point que Moray et Argyle n'osent point se trouver en même temps à la cour, afin que, si l'un d'eux est en danger, l'autre puisse lui venir en aide. Le duc se contente de se renfermer chez lui, et s'estimera heureux s'il peut mourir dans son lit. Les prédicateurs s'attendent, chaque jour, à perdre la vie ou à être réduits au silence. Tout est ici dans un tel état de désordre, qu'il se commet journellement des meurtres qui restent impunis ; on vole partout, et la justice n'existe nulle part...

» Voilà où ce pauvre pays en est réduit. Ajoutez à cela tant d'orgueil, tant de vanité, des regards si hautains, des paroles si dédaigneuses et une bourse si vide, que jamais rien de pareil ne s'est vu... Lord Lennox possède à peine de quoi payer la nourriture de ses chevaux, et cependant le père et le fils sont si gonflés d'orgueil, qu'ils ne trouvent presque plus personne qui veuille leur tenir compagnie. » Et Randolph ajoutait : « On est content de Sa Majesté, depuis qu'on sait qu'elle désapprouve ce mariage. On craint cependant qu'elle ne se hâte trop de le permettre ; on voudrait qu'elle témoignât hautement son déplaisir... Les Écossais n'ont d'espoir qu'en elle ; ils sont dispo-

sés à lui obéir plus qu'à personne, et ne veulent recevoir que d'elle l'appui dont ils ont besoin (1). »

Ce tableau était non-seulement chargé, mais complétement faux. Loin de menacer les nobles, Marie flattait, pour les gagner, jusqu'à ceux qui étaient opposés à son mariage. Moray l'avait d'abord approuvé, « pourvu qu'il maniât l'affaire tout seul, et que les sujets connussent qu'il en était le chef (2). » Lorsque la reine sut qu'il s'était mis à la tête des opposants, elle chercha par toutes sortes de caresses à le ramener à son devoir. Un jour qu'elle se trouvait seule avec lui, elle lui présenta à signer un papier qui contenait l'approbation de son mariage; Moray refusa, alléguant que l'affaire était trop grave pour être résolue si vite. Marie insista, mais rien ne put fléchir Moray; il répliqua qu'il serait bien fâché de contribuer à l'élévation d'un homme qui semblait devoir être l'ennemi plutôt que le défenseur de la Réforme. A ces paroles, la reine ne se contint plus; elle chassa de sa présence l'ambitieux bâtard, en l'accablant de reproches, en l'accusant de n'être qu'un instrument de l'Angleterre (3).

A peu près tous les autres membres de la noblesse avaient promis leur adhésion. Marie les invita à venir à Stirling, le 15 mai, afin qu'ils pussent renouveler publiquement la promesse que chacun avait faite en particulier. Se croyant assurée de l'assentiment de tous, elle dépêcha un gentilhomme de sa chambre, avec de nouvelles instructions pour Lethington, qui venait de quitter Londres subitement. Elle lui ordonnait de reparaître devant Élisabeth, et de lui déclarer qu'après avoir été abusée si longtemps, elle avait résolu, avec le consentement des états, de prendre un époux de son choix et qui était digne, dans son opinion, du haut rang auquel elle voulait l'élever. Ces instructions étaient écrites tout entières de la main de la reine: « elles ne manquaient ni d'éloquence, ni de dépit, ni de

(1) *Randolph à Cecil*, 3 mai 1565, *State papers office*.

(2) *Marie à Paul de Foix*, 8 novembre 1565, LABANOFF, t. 1, p. 301.

(3) *Randolph à Cecil*, 8 mai, *State papers office*, et CHALMERS, t. III, p. 197.

passion (1). » Elles étaient accompagnées d'une lettre particulière pour Lethington, écrite également de la main de Marie : « c'était la plus aimable et la plus gracieuse lettre que jamais reine ait adressée à un serviteur (2). » Elle lui ouvrait un crédit illimité sur son douaire, pour le cas où il serait obligé d'aller en France, et lui promettait, s'il réussissait, de l'élever aussi haut qu'un prince puisse élever un sujet (3).

Lethington était en route pour l'Écosse ; il ne tint aucun compte des ordres de sa souveraine : au lieu de retourner sur ses pas, il fit toute diligence pour atteindre Throckmorton, qui était parti de Londres trois jours avant lui. Lorsqu'il l'eut rejoint, non content de lui communiquer les instructions secrètes qu'il venait de recevoir, il se laissa aller à des récriminations contre sa maîtresse : il regrettait, dit-il, que l'ambassadeur anglais ne fût pas autorisé à déclarer la guerre à l'Écosse, dans le cas où la reine persisterait dans son projet de mariage. « Il avait ordre d'empêcher Throckmorton de poursuivre son voyage, il déclara, au contraire, qu'il ne voulait pas retourner en Écosse sans lui (4) ; » et les deux ambassadeurs continuèrent leur route ensemble. Lethington avait cependant prôné le mariage avec Darnley, et devait plus tard s'en montrer encore le partisan : la malheureuse reine était destinée à n'avoir jamais que des traîtres pour ministres.

Le 15 mai, obéissant à l'ordre de convocation qui leur avait été adressé, les barons s'assemblèrent dans la salle des états à Stirling. La noblesse influente, presque tout entière, se trouvait réunie avec les grands officiers de la couronne ; les mécontents mêmes s'y étaient rendus. Après avoir fait connaître l'intention où elle était d'épouser son cousin, lord Darnley, la reine exposa les raisons qui l'y déterminaient. Au lieu de l'opposition violente qu'avait prédite Randolph avec tant d'emphase,

(1) *Throckmorton à Cecil et à Leicester*, 11 mai 1565, *State papers office* ; Tytler ; miss Strickland.

(2) *Throckmorton à Cecil et à Leicester*, 11 mai 1565, *State papers office*.

(3) *Ibidem*.

(4) *Ibidem*.



la mesure rencontra une approbation unanime : pas une voix ne s'éleva pour faire la moindre objection. Le duc signa sur la promesse que ses biens lui seraient conservés, et Moray dit froidement que, puisque tous les autres lords avaient voté en faveur du projet, il croyait devoir se ranger à leur avis (1). Cependant, quelques historiens ont accusé Marie d'avoir épousé Darnley contre l'aveu de sa noblesse.

Lethington était arrivé le 13 à Édimbourg, en compagnie de Throckmorton. La reine voulait qu'il retînt l'envoyé anglais deux ou trois jours, il fit tout le contraire ; Throckmorton se mit immédiatement en route pour Stirling. Arrivé aux portes du château, il demanda impérieusement à être reçu ; sa demande lui fut poliment, mais nettement refusée. C'était le 14 ; le lendemain, Marie l'envoya chercher pour lui donner audience. Introduit dans la salle des états, il trouva la reine encore entourée de tous ses nobles, qui venaient de donner leur approbation à son mariage. Il ne fut pas peu mortifié de voir parmi eux Châtellerault, Moray, Argyle, Morton, Glencairn, tous ceux sur qui l'on comptait en Angleterre pour soulever l'Écosse. Après avoir remis les lettres dont il était porteur, il exposa le mécontentement que causaient à sa maîtresse la précipitation et l'imprévoyance de Marie ; puis il accusa Darnley et son père de présomption et de désobéissance pour avoir osé, sans la permission d'Élisabeth, entreprendre une affaire de si haute importance.

Marie écouta avec calme ces représentations hautaines, et y répondit avec dignité : « Dès que j'ai été, » dit-elle, « décidée à me marier, j'ai fait connaître ma résolution à la reine, votre maîtresse ; c'est tout ce que j'avais jamais promis de faire. Quant au grand mécontentement qu'elle prétend éprouver, c'est, en vérité, une chose bien merveilleuse, puisque je me suis conformée à ses désirs, tels qu'ils m'ont été communiqués par Randolph. Elle m'avait fait dire qu'elle me laissait le choix en Angleterre et en Écosse, si je voulais renoncer à toute alliance avec les maisons de France et d'Autriche ; n'est-ce

(1) Keith, t. II ; Chalmers ; Knox ; Tytler ; miss Strickland, etc.

point ce que j'ai fait pour lui plaire ? Et, en choisissant Darnley, parent de l'une et de l'autre, n'ai-je pas dû croire que ce choix, plus qu'aucun autre, serait agréable à votre maîtresse et acceptable pour les peuples des deux royaumes? »

L'ambassadeur ne pouvait nier; il balbutia quelques explications et demanda que la reine renonçât à Darnley : « Il est trop tard, » répondit-elle, « j'ai donné ma parole. Cependant, je retarderai de trois mois la célébration de mon mariage ; j'espère qu'avant cette époque, votre maîtresse sera revenue de son opposition. » L'ambassadeur se retira ; peu après il écrivait à Cecil : « La reine est tellement décidée à épouser Darnley qu'il ne reste, pour empêcher le mariage, d'autre moyen que la force (1). »

Presque aussitôt après son entrevue avec Throckmorton, comme si elle eût voulu affirmer plus fortement sa résolution, Marie arma Darnley chevalier, et le créa lord d'Armanach et comte de Ross. Toutefois, l'ambassadeur anglais fut traité avec de grandes marques de distinctions : la reine le fit dîner seul à sa table, et lui offrit en présent, avant son départ, une chaîne d'or du poids de cinquante onces (2).

Agitée tour à tour par le désir d'épouser son cousin et la crainte des périls qu'elle courait en l'épousant, Marie s'ingéniait à réconcilier la noblese, à rapprocher Argyle et Lennox (3), à calmer Élisabeth. Elle dépêcha à Londres un nouvel ambassadeur, John Hay, ami de Randolph et partisan de Moray, pour répéter les explications qu'elle avait données elle-même à Throckmorton, et proposer une réunion de commissaires mixtes, qui aviseraient aux moyens d'aplanir les difficultés survenues entre elle et sa bonne sœur. A cette tentative de conciliation, la reine d'Angleterre répondit par la violence : elle fit brutalement jeter dans la Tour la comtesse de Lennox (4); et Randolph s'agita avec un redoublement de zèle

(1) *Throckmorton à Cecil*, 21 mai, dans KEITH, t. II, p. 287.

(2) *Throckmorton à Élisabeth*, 21 mai 1565, KEITH, t. II, p. 279.

(3) *Ibidem.*

(4) STEVENSON, p. 140.

pour allumer l'incendie en Écosse. Dès le 24 mai (1565), il avait demandé qu'une somme d'argent fût mise à la disposition des mécontents (1) ; le 9 juin, il écrivait à Leicester, faisant allusion à de sinistres projets : « Les conseillers de la reine d'Écosse sont maintenant ceux qu'autrefois elle aimait le moins. Moray vit où il lui plaît ; Lethington jouit de peu de crédit ; David Riccio est celui qui fait tout : il est le principal secrétaire de la reine et le gouverneur de son cher fiancé. Il se dit ici des choses étranges ; les dangers qui menacent Darnley et sa maison sont merveilleusement grands ; son orgueil est intolérable, ses paroles aussi, lorsqu'il ne se trouve personne pour lui répondre. Il ne se prive pas, pour montrer qu'il est homme, de faire pleuvoir les coups, là où il sait qu'ils seront acceptés ; ses emportements, ses fureurs sont tels qu'on a peine à y croire. Si les Écossais ont lieu de se réjouir de l'acquisition d'un si digne prince, le monde peut en juger. Aussi, quand ils ont tout dit et cherché partout un remède, ils concluent qu'il faut que Dieu lui envoie une prompte fin ; sinon, ils ne prévoient pour eux-mêmes qu'une vie misérable, sous un gouvernement pareil. Ils demandent quel appui ils peuvent attendre de S. M. la reine, s'ils entreprennent quelque chose ; car la plupart sont persuadés que c'est pour cette fin qu'il a été envoyé en Écosse...

« Voir tant d'hommes en danger de perdre leur vie, leurs terres et leurs biens, c'est grande pitié ! Le seul moyen de remédier à ce malheur, c'est qu'on se débarrasse de Darnley, et que ceux qu'il déteste trouvent assez d'appui pour faire retomber sur lui ce qu'il médite contre eux. Très-peu d'argent dépensé en temps utile peut porter un double fruit. Que seraient pour Sa Majesté, si elle ne veut pas employer la force, trois ou quatre mille livres, quand avec cette somme elle pourrait faire de ce pays ce qu'elle voudrait ? » Complétant ces confidences coupables par des bruits ridicules, l'ambassadeur ajoutait : « La reine comble de tant de faveurs son futur époux, que quelques-uns disent qu'elle a été ensorcelée. On nomme

(1) Thorpe, t. I, p. 211 et 212.

les auteurs ; les gages — des bagues, des bracelets — ont été trouvés, qui contiennent les signes cabalistiques (1). »

Élisabeth avait toujours désiré semer la discorde entre la reine d'Écosse et ses sujets ; l'occasion était trop favorable pour ne pas en profiter. Déjà, suivant les ordres qu'il avait reçus, Throckmorton s'était entendu avec les mécontents : il leur avait promis l'appui de sa maîtresse, s'ils voulaient en venir aux moyens extrêmes. Moray s'était mis en correspondance avec Cecil et Bedford, et de nouvelles troupes avaient été envoyées sur les frontières. On avait travaillé Lethington pour le gagner au parti des coalisés ; et pour ne rien laisser soupçonner des projets qu'on méditait contre Marie, on flattait, d'après le conseil de Thockmorton, les cours de France et d'Espagne (2).

Un grand coup fut monté ; Élisabeth, décidée à soutenir la révolte, assembla son conseil pour délibérir une seconde fois sur le mariage de la reine d'Écosse. Cecil, dans un long mémoire rédigé de sa main, exposa les dangers de ce mariage. Il lui reprochait surtout de fortifier les droits de la reine d'Écosse à la couronne d'Angleterre (3), et d'être agréable aux papistes dont le nombre augmentait chaque jour jusque dans le Parlement, jusqu'à la cour, et qui pouvaient devenir d'autant plus redoutables pour le protestantisme, qu'un tiers de la population à peine était assez ferme dans la foi, pour qu'on pût compter sur son dévouement. Après avoir énuméré les dangers, Cecil indiquait les moyens d'y parer : c'était d'obtenir qu'Élisabeth se mariât, d'affermir la Réforme, d'entretenir des in-

(1) *Randolph à Leicester*, 3 juin 1565, dans Keith, t. II, et Tytler, t. V.

(2) Keith, t. II ; Chalmers, t. II, p. 483.

(3) Outre Marie Stuart et la comtesse de Lennox, il y avait d'autres prétendants à la succession d'Élisabeth. C'étaient d'abord les descendants de la maison de Suffolk, représentés par lady Catherine, sœur de Jane Grey, mariée secrètement à lord Seymour, comte de Hertford. La légitimité de leurs enfants était contestée ; c'étaient néanmoins leurs prétentions que Cecil appuyait en secret par politique ou par intérêt : de là ses efforts pour ruiner la reine d'Écosse. Les descendants de la maison d'York, représentés par le comte de Huntingdon, avaient aussi leurs partisans. Mais jamais Élisabeth ne voulut qu'on examinât les droits ni des uns ni des autres.



telligences en Écosse avec les ennemis de la reine, d'y susciter des troubles et de fournir aux mécontents des secours efficaces, le plus secrètement possible (1). Le conseil tout entier approuva. Forte de cette approbation, Élisabeth écrivit à Randolph d'encourager ceux qui, pour défendre la religion, s'opposaient au mariage de leur reine et de les assurer de son appui; ensuite elle somma Lennox et Darnley, comme étant ses sujets, de rentrer en Angleterre. Lennox répondit qu'il avait besoin de réfléchir, Darnley, qu'il était décidé à rester en Écosse (2). Élisabeth avait adressé en même temps à Marie une lettre assez menaçante pour demander un sauf conduit, afin qu'ils pussent retourner en Angleterre.

Quand l'ambassadeur se présenta à Holyrood, la reine le reçut comme quelqu'un qu'elle n'aurait point encore vu; puis, après avoir parcouru la lettre, elle se mit à sourire : « J'espère, » dit-elle, « que ma bonne sœur changera d'avis; quand je permettrais à Lennox et à son fils de retourner en Angleterre, je doute qu'ils le fissent, car je ne les y vois nullement disposés. » Randolph les menaça, s'ils n'obéissaient pas, de la vengeance de sa maîtresse, et Marie de la perte de son amitié. « J'ai lieu de croire, » répondit-elle, « qu'à cette heure ma bonne sœur a changé d'avis. Je lui ai dépêché un ambassadeur pour lui faire prendre en bonne part ma résolution; et si ces lettres menaçantes n'avaient pas été expédiées avant son arrivée, peut-être ne les aurait-elle pas écrites. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je désire vivre en bonne intelligence avec votre maîtresse. » Cependant, la lettre d'Élisabeth lui avait causé un si grand chagrin qu'elle ne put cacher ses larmes. Lennox parut inquiet; Darnley seul sut en prendre son parti : « le danger, » dit-il à l'ambassadeur, « n'est pas aussi grand que vous le faites (3). »

De Stirling Marie se rendit à Perth, où elle avait convoqué de nouveau les nobles, afin de régler avec eux tout ce qui concer-

(1) Keith, *appendix*, p. 221-223.
(2) *Randolph à Cecil*, 2 juillet, dans Keith, t. II, p. 297 et suiv.
(3) *Ibidem*.

nait son mariage. Moray refusa de s'y rendre, sous prétexte que Darnley et son père avaient formé le complot de l'assassiner (1). Argyle et Glencairn restèrent à Édimbourg pour assister à l'assemblée générale de l'Église, qui avait été convoquée dans l'espoir de soulever les passions religieuses. Déjà, dans une réunion tumultueuse du peuple à Saint-Leonard's Craigs, Knox avait proposé d'organiser et d'armer les bourgeois, de choisir des capitaines, et d'enlever leurs armes à tous ceux qui étaient favorables au mariage de la reine (2). L'assemblée du clergé, après de longs débats, rédigea sous le nom de supplique une adresse insolente, pour demander « que le blasphème de la messe et toute idolâtrie papiste fussent abolis, non-seulement dans le royaume, mais encore dans la chapelle du palais; que la vraie religion, fondée sur la Parole de Dieu, fût professée aussi bien par la personne royale que par ses sujets, et que ce fût une obligation pour tous d'assister aux prêches et aux prières publiques sinon tous les jours, au moins tous les dimanches. » Le comte de Glencairn fut désigné pour présenter à la reine cette adresse qui ressemblait bien plus à une menace qu'à une supplique (3), et qui cachait la plus odieuse perfidie. « C'est un fait admis par tout historien de bonne foi, » dit le docteur Russel, « que les intentions de Moray et de son parti étaient de prendre Marie dans un piége : c'est-à-dire de la forcer à refuser ce qu'elle ne pouvait accorder sans préjudice pour son honneur, et de faire valoir son refus comme une preuve décisive qu'elle était l'ennemie de la vraie foi (4). »

Marie avait été alarmée en apprenant que Knox proposait d'armer les bourgeois; cependant sa réponse à la supplique fut ferme et conciliante, comme l'avait été toute sa conduite en matière religieuse. Elle déclara qu'elle ne pouvait ni renoncer à la messe ni l'abolir dans sa maison, parce qu'elle n'était

(1) *Marie à Paul de Foix*, Labanoff, t. I, p. 302; Chalmers; Tytler; miss Strickland.

(2) Spottiswoode; Tytler.

(3) *Randolph à Cecil*, dans Keith, t. II, p. 306; Spottiswoode, p. 290, etc.

(4) Russel, *Church of Scotland*, t. I, p. 270.



pas encore persuadée que la Réforme fût la vraie religion, et qu'elle ne voyait aucune impiété dans la sienne; puis rappelant tout ce qu'elle avait fait, depuis sa rentrée en Écosse, pour assurer à tous ses sujets le libre exercice de leur culte, elle dit qu'elle attendait en retour la même liberté pour elle. Quant à l'établissement du protestantisme, ajouta-t-elle, c'était une question qui dépendait des états; elle était prête à la leur soumettre, dès qu'ils auraient été convoqués (1).

Cette réponse était aussi raisonnable que la demande était injuste; c'était tout ce que pouvaient attendre les mécontents, c'était aussi tout ce qu'ils désiraient : « la religion en danger » devint le mot d'ordre de leur révolte. Vers la fin de juin, Moray, Argyle, lord Boyd et le comte de Rothes tinrent un conciliabule à Lochleven et firent part à Randolph de leurs résolutions. « Ce qu'il adviendra de Darnley, » écrivait l'ambassadeur à la suite de ces confidences, « je l'ignore; mais il est grandement à craindre qu'il n'ait pas une longue vie parmi ce peuple... On m'a demandé si, dans le cas où lui et son père nous seraient livrés à Berwick, nous consentirions à les recevoir. J'ai répondu que nous ne pourrions refuser des gens qui nous appartiennent, de quelque façon qu'ils nous fussent remis (2). » Enhardis par ces paroles significatives, Moray et ses amis formèrent un atroce complot : ils se lièrent par un *bond* (3), auquel il paraît que Knox consentit à apposer sa signature (4), à faire périr Lennox et Darnley et à emprisonner la reine à Lochleven pour le reste de ses jours, après l'avoir dépouillée du gouvernement (5).

Instruits des mouvements de Marie par Lethington qui était resté auprès d'elle, les conjurés surent qu'elle devait se rendre à Callander, pour assister au baptême d'un enfant de lord

(1) Spottiswoode; Keith; Russel, etc.

(2) *Randolph à Cecil*, 2 juillet 1565, Keith, t, II, p. 300 et suiv.

(3) *Ibidem.*

(4) Bannatyne's *Memorials*, et Goodall, t. I, p. 207-211.

(5) *Marie à Paul de Foix*, 8 novembre 1565, Labanoff, t. I, p. 304 et 305; *Instructions et articles*, dans Goodall, t. II, p. 358 et 359, et Melvil, p. 135.

Livingston, dont elle avait accepté d'être la marraine. Elle avait engagé Moray à l'accompagner; mais il avait de tout autres affaires. Le chemin que devait suivre la reine traversait un pays désert et sauvage; les conjurés choisirent, pour exécuter leur coup de main, un endroit appelé Beith-Hill près de Dunfermline. Leurs forces devaient s'échelonner le long de la route : Rothes devait s'embusquer à Parenwell, Argyle un peu plus bas près de Kinross, le duc dans son château de Kinneil près de Queen's-Ferry; le prudent Moray attendait au château de Lochleven, qu'il avait récemment fortifié et muni d'artillerie. Les lieux étaient propices, les mesures bien prises, et les conjurés si certains de réussir qu'on trouve, à la date du 7 juillet, dans le journal de Cecil, qui était au courant du complot : « Le bruit s'est répandu que la reine d'Écosse a été prise par les comtes de Moray et d'Argyle (1). » Mais Cecil et les complices de sa politique avaient compté sans le courage et la présence d'esprit de Marie.

Elle était allée, le samedi soir 30 juin, coucher à Perth, d'où elle devait partir le lendemain à 10 heures pour Callander. Elle était déjà retirée dans son appartement, lorsqu'un gentilhomme, nommé Lindsay de Dowhill, qui avait eu vent du complot, arriva à toute bride et demanda avec instance à lui parler. L'alarme fut grande : Marie n'avait autour d'elle que quelques seigneurs incapables de résister à toutes les forces des conjurés. Sa résolution fut bientôt prise : elle fit appeler Lennox, Athol, Ruthven, et leur dit de se tenir prêts à partir bien avant l'heure indiquée; le reste de la nuit fut employé à rassembler les gentilshommes du voisinage sur lesquels on pouvait compter. Le lendemain, dès cinq heures, la reine était à cheval, suivie de trois dames et escortée par une troupe de deux à trois cents cavaliers, mais dont le nombre alla s'augmentant tout le long de la route. Elle parcourut d'une seule traite les trente et quelques milles qui séparent Perth de Callander, et arriva chez lord Livingston à l'heure où les conjurés croyaient qu'elle se mettait en route. Deux heures, en

(1) MURDIN, p. 759.

effet, après son passage à Kinross, Argyle s'avançait de ce côté avec tous ses gens, « espérant la saluer dans cet endroit, et qu'elle dînerait ce jour-là à Lochleven; de son côté, Moray avait l'intention de l'accompagner aussi loin qu'elle voudrait bien le lui permettre (1). » Heureusement, elle avait eu meilleure compagnie.

La nouvelle de ce complot fut connue le jour même; elle excita parmi le peuple la plus profonde indignation. Moray sentit le besoin de s'excuser : il fit répandre le bruit qu'il irait à Édimbourg montrer combien étaient fausses les accusations dirigées contre lui. En même temps il dépêcha lord Erskine pour demander à la reine la cause d'une si grande frayeur, et lui donner des explications sur sa conduite: s'il n'était pas allé à Perth, disait-il, c'est qu'il était malade; il avait prétendu auparavant que c'était pour échapper aux embûches de Darnley; s'il avait quitté la cour, c'était à cause des soupçons conçus contre lui; mais il était prêt à se justifier devant un tribunal. Son plus grand chagrin était de voir la reine se défier de ceux en qui elle aurait dû avoir le plus de confiance (2).

Ces excuses mensongères ne tendaient qu'à endormir la vigilance de Marie: le jour même qu'elle avait échappé à leurs piéges, Moray, Argyle et lord Boyd, réunis à Lochleven pour concerter ce qui leur restait à faire, avaient résolu, voyant leur trahison découverte, de recourir aux armes. Ils envoyèrent sur-le-champ un messager de confiance à Randolph « pour affaires de la plus haute importance (3), » c'est-à-dire pour l'informer que leur plan avait échoué, et presser les secours qui leur avaient été promis. En attendant, ils essayèrent de soulever le peuple. A leur appel un certain nombre de citoyens, dévoués à la Congrégation, se rassemblèrent en armes aux environs d'Holyrood. La reine était encore à Callander lorsqu'elle apprit ce tumulte; aussitôt, pleine de confiance dans la loyauté de

(1) *Randolph à Cecil*, dans Keith, t. II.

(2) *Randolph à Cecil*, 4 juillet. Keith, t. II, p. 311 et 314.

(3) *Argyle et Moray à Randolph*, 1er juillet, dans Stevenson, p. 118; Keith; Chalmers.



son peuple, elle se dirigea vers sa capitale. Quoiqu'elle ne fût accompagnée que d'une faible escorte, les séditieux ne l'attendirent pas ; oubliant qu'ils s'étaient engagés à résister, ils se dispersèrent à son approche. Elle fit emprisonner quatre des plus mutins, mais ordonna de les relâcher peu de jours après, et se contenta de leur imposer une amende (1). Quelque léger que fût ce châtiment, les clameurs redoublèrent parmi les élus du Seigneur contre la tyrannie de la reine qui, disaient-ils, méditait de noirs projets et venait de donner le signal de la persécution. Randolph, grossissant encore leurs voix, écrivait à Cecil : « Cette reine veut rompre avec l'Angleterre tout en nous faisant bonne mine ; c'est avec la France qu'elle veut s'allier... Les sentiments du peuple sont si profondément altérés à son égard, qu'on ne parle plus de sa conduite qu'avec le plus grand mépris... Elle soupçonne tout le monde ; sa cour est entourée de mystère ; elle ne dîne presque plus dehors, comme elle avait coutume de faire, mais dans sa chambre, seule ou en compagnie de Darnley, dont le logement est près du sien avec un passage particulier qui les fait communiquer... Aussi, mylord Moray ne veut-il plus retourner à la cour. J'ai eu dernièrement une entretien avec lui : il est très-attristé des folies de sa souveraine ; il déplore l'état du pays qu'il voit aux bords de l'abîme, et craint que la noblesse ne soit forcée de se rassembler, afin de pourvoir au salut de l'État. Le duc, le comte d'Argyle et lui sont de cet avis ; plusieurs autres se joindront à eux. Ce qui s'ensuivra, je laisse aux sages à le prévoir ; mais je ne puis rien augurer de bon pour ceux qui sont la cause de tant de troubles... La reine a l'intention, » poursuit Randolph, « de persécuter tous ceux de la religion ; elle le proclame hautement. Déjà elle a donné l'ordre d'arrêter quatre d'entre eux ; Argyle et Moray ont juré de ne point laisser faire... Quelque réponse que rapporte de Londres son ambassadeur, vous verrez qu'elle n'a voulu que nous abuser par de vaines paroles, car de bonnes intentions je puis vous assurer que je n'en vois

(1) *Randolph à Cecil*, 4 juillet, dans Keith, t. II, p. 315 et 325 ; Knox ; Spottiswoode, etc.



aucune;... elle ne songe qu'à porter le trouble chez ses voisins (1). » Étrange accusation dans la bouche d'un agent de Cecil ! « Et pourquoi tant de bruit? » remarque l'honnête Keith ; « parce que Marie se prépare à épouser Darnley, un jeune homme sans amis, sans expérience, sans argent, sans ressource aucune qui puisse le rendre à ce point terrible. Que serait-il donc arrivé, si elle eût épousé un prince de la maison de France ou d'Autriche (2) ? »

Les déclamations de Randolph n'étaient que d'effrontés mensonges : le peuple dont il parle n'est qu'une troupe de mutins ou de fanatiques, la noblesse qu'il vante, trois ou quatre cerveaux faibles menés par un ambitieux. « Il représente la reine, » dit Tytler, « comme persécutant tyranniquement les nobles, quand elle se montre à leur égard patiente jusqu'à la faiblesse ; comme acharnée à la destruction de la Réforme, quand depuis cinq ans elle la maintient telle qu'elle l'a trouvée, et laisse à chacun toute liberté de conscience (3). » Randolph cherchait à tromper sa souveraine sur l'état de l'Écosse, pour lui arracher les secours qu'elle ne se décidait point à envoyer. N'osant demander des troupes, il sollicitait de l'argent : avec un premier subside de trois mille livres, Moray et les lords coalisés s'engageaient à faire échouer tous les projets de la reine (4). Il est probable qu'Élisabeth n'ajoutait que peu de foi aux rapports de son ambassadeur ; néanmoins, le 10 juillet, elle le chargea de renouveler aux rebelles sa promesse de les aider à maintenir la religion et l'amitié avec l'Angleterre : « Nous désirons, » disait-elle, « que les lords rassemblent leurs forces, de peur qu'ils ne soient surpris par leurs adversaires ; mais vous leur conseillerez de ne pas faire plus de dépenses que n'exigera leur sûreté (5). »

(1) *Randolph à Cecil*, 2, 3 et 4 juillet 1565, dans Keith, t. II, p. 292-318.

(2) Keith, t. II, p. 315.

(3) Tytler, t. V, p. 311.

(4) *Randolph à Cecil*, 4 juillet 1565, dans Keith, t. II, p. 318 et 319, et Strype's *annals*, t. I, p. 475.

(5) *Élisabeth à Randolph*, 10 juillet 1565, dans Keith, t. II, p. 322 et 323.

A la suite de cette nouvelle promesse, les rebelles se préparèrent à prendre les armes. Argyle rassembla ses vassaux pour attaquer Athol, pendant que Moray convoquait ses adhérents à Glasgow; mais la reine, avertie de leurs préparatifs, leur envoya l'ordre de dissoudre immédiatement leurs forces, sous peine d'être déclarés traîtres (1). Malgré cet ordre, ils tinrent une conférence à Stirling, dans laquelle ils s'unirent plus étroitement et déclarèrent qu'ils s'associaient pour réformer l'Église et l'État. Le lendemain, ils dépêchèrent un messager de confiance en Angleterre, pour faire connaître leur résolution à Élisabeth, et presser l'envoi des subsides qu'elle venait de leur promettre (2).

Marie répondit à ces provocations par des mesures énergiques; et, puisque les rebelles refusaient d'obéir, elle se prépara à les y contraindre. Le conseil privé proclama que de faux bruits attribuaient à la reine des projets contre la religion; que des factieux en ayant pris occasion pour se révolter, les sujets fidèles étaient invités à se réunir à Édimbourg avec des provisions pour quinze jours, afin de forcer les rebelles à rentrer dans le devoir (3).

On put voir alors ce que valaient les rapports de Randolph, et combien peu de sympathie avaient éveillé parmi le peuple écossais ces quelques ambitieux, qui prétendaient transformer leur querelle privée en querelle religieuse et ne craignaient pas, pour satisfaire leur appétit du pouvoir, de précipiter leur pays dans les horreurs de la guerre civile. Les nobles et les gentilshommes, amenant avec eux leurs vassaux, répondirent avec tant d'empressement à l'appel de la reine que, trois jours après, elle se trouvait à la tête d'une force considérable. Alors, pour confondre les calomnies propagées contre elle, le conseil rédigea un acte qui confirmait le maintien de la religion; en même temps, une proclamation fut affichée à Édimbourg et en-

(1) Keith, t. II.

(2) *Lettre à Élisabeth*, 18 juillet 1565, signée *Hamilton, Argyle, Stuart*, dans Keith, t. II, p. 329 et 330.

(3) Keith, t. II, p. 323, 327, 340 et 341.





voyée dans les comtés, pour assurer qu'à l'avenir comme par le passé, aucun Écossais ne serait molesté pour sa religion. Marie écrivit elle-même de sa propre main à plusieurs barons pour leur donner la même assurance (1).

Quoique entourée d'une armée et assurée de la victoire, Marie voulut tenter un dernier effort pour faire rentrer Moray dans le devoir. Il avait accusé Darnley et son père d'avoir voulu l'assassiner; quoique l'un et l'autre eussent nié énergiquement, Moray persistait dans son accusation. Marie l'invita à comparaître, afin qu'il eût occasion de se justifier et de prouver ce qu'il avait avancé, « l'assurant de ne vouloir passer outre en son mariage, si ledit comte de Lennox et son fils étaient coupables de la conspiration de sa mort. » Moray répondit qu'il était prêt à comparaître et à prouver son dire, pourvu qu'il fût assuré de la vie. Un sauf-conduit lui fut envoyé pour lui et pour tous les amis dont il jugerait à propos de se faire accompagner; il était signé du conseil privé aussi bien que de la reine. Moray fit mine de vouloir en profiter, mais on l'attendit vainement : il répondit, à la fin, qu'il ne pouvait prouver ce qu'il avait dit qu'en le répétant, que sa parole devait suffire parce qu'il disait vrai. Il n'en fut pas jugé ainsi, et son refus tourna à sa honte : chacun pensa que sa vie n'avait jamais été en danger pas plus que la religion, que toutes ses accusations contre Lennox et Darnley n'étaient que des manœuvres pour masquer sa révolte (2).

Quand il vit que sa cause ne rencontrait que froideur ou blâme, et qu'à l'appel de la reine le peuple et les nobles se pressaient autour d'elle, Moray mit le comble à sa trahison en invitant les Anglais à entrer en Écosse. Le 22 juillet, il écrivit à Bedford : il se plaignait que sa vie fût en péril, et que la calomnie traverstît ses intentions; il le conjurait donc de protéger sa juste cause, et lui demandait, comme un service précieux

(1) Keith, t. II, p. 327; Labanoff, t. I, p. 375-377.

(2) *Actes du conseil privé*, dans Keith, *appendix*, p. 239-243; *Marie à Paul de Foix*, 8 novembre 1565, Labanoff, t. I, p. 302 et 303; Goodall; Chalmers, etc.



pour lui et ses amis, d'envahir les frontières qu'occupaient quelques-uns de ses plus puissants adversaires (1). Randolph envoya un exprès à Élisabeth pour appuyer cette demande : après avoir fait un tableau plus sombre que jamais de l'état auquel l'Écosse était réduite, du danger où se trouvaient les plus dignes de la noblesse écossaise, il suppliait sa maîtresse de les prendre en pitié, et de les assister comme le requéraient l'importance et la nécessité de leur cause (2).

Malgré ces supplications, Élisabeth n'était pas pressée d'envoyer l'argent qu'elle avait promis ; elle réclamait de nouveau Lennox et son fils. « Mais, » dit Melvil, « les empêchements apportés par l'Angleterre ne firent que hâter le mariage de la reine (3). » On trouve dans le journal de Cecil : « La reine d'Écosse s'est mariée secrètement à Holyrood avec lord Darnley, le 9 de ce mois » (juillet 1565) (4). Randolph annonçait en effet, quelques jours plus tard, que le mariage avait eu lieu en présence de sept témoins (5). Il écrivait à Cecil : « Tout ce jour-là a été consacré, comme j'ai lieu de le croire, à quelque cérémonie pieuse ; car il régnait à la cour un tel calme que peu de courtisans se sont fait voir, et qu'on n'a laissé entrer presque personne. Le soir, les chevaux de la reine ont été préparés secrètement, et à huit heures elle est allée coucher à Seaton, accompagnée seulement de lady Erskine, du père et du fils, de lord Erskine et de David Riccio... S'il est honorable et sûr pour elle de chevaucher ainsi, je laisse à d'autres à le juger ; mais ici cela déplaît beaucoup et donne lieu à des bruits injurieux. » La reine, s'il faut en croire un témoin aussi suspect, ne gardait plus aucune réserve : « Elle a passé deux nuits à Seaton, » poursuit l'ambassadeur, « et le jour suivant, elle est venue dîner au château d'Édimbourg... Dans l'après-midi, elle et mylord Darnley se sont promenés déguisés dans les

(1) *Moray à Bedford*, 22 juillet, dans Keith, t. II, p. 341 et 342.
(2) *Randolph à Élisabeth*, 23 juillet, Thorpe, t. I, p. 214.
(3) Melvil, p. 136.
(4) Stevenson, p. 141.
(5) *Randolph à Élisabeth*, 16 juillet, Thorpe, t. I, p. 214.

rues de la ville, jusqu'à l'heure du souper... Le lendemain, après dîner, elle est allée à pied d'Holyrood au château, en s'appuyant d'un côté sur Darnley et de l'autre sur Fowler. Dans leur compagnie se trouvaient lady Erskine, la vieille lady Seaton, le comte de Lennox, Riccio et deux ou trois autres. Ces promenades à l'aventure donnent aux langues à jaser très-fort : quand on leur fournit une si belle occasion, les gens ont la liberté de dire ce qu'ils veulent (1). »

Randolph avait eu ordre de faire à Marie de nouvelles représentations : il lui reprocha de se montrer ingrate en refusant de suivre les conseils d'Élisabeth. « Je sais, » lui répondit Marie avec beaucoup de fermeté, « que votre maîtresse n'a voulu que m'abuser : j'en ai été avertie d'Angleterre, de France et d'ailleurs. Quand j'ai reconnu qu'il en était ainsi, j'ai pensé que je ne devais pas me payer plus longtemps de ses belles paroles, et qu'étant libre comme elle l'est elle-même, j'avais le droit de m'en tenir à mon choix. Si votre maîtresse m'avait traitée comme j'espérais, elle n'aurait pas trouvé de fille plus obéissante que moi. Quoi qu'il en soit, je désire vivre en paix avec elle, comme j'ai fait jusqu'à présent; mais qu'elle ne s'offense pas plus de mon mariage que je ne m'offense du sien (2); pour tout le reste je me résigne à la fortune qu'il plaira à Dieu de m'envoyer. »

Randolph balbutia quelques explications, en insistant sur les inconvénients qu'il y aurait pour la reine d'Écosse à se brouiller avec Élisabeth. « Il en sera ce qu'il pourra, » reprit Marie. « Cependant dites-moi ce que votre maîtresse prétend que je fasse. — Que vous renvoyiez Lennox et son fils : ce serait le moyen de regagner son amitié et de rendre le calme à l'Écosse. — Les renvoyer en Angleterre? Je ne le puis, » répliqua Marie; « n'y a-t-il pas d'autre moyen que celui-là? — C'est le plus sûr, » dit l'ambassadeur, et il ajouta : « Vous avez autour de vous des hommes sages qui trouveraient peut-être un autre remède au mal présent; le reste viendrait en son

(1) *Randolph à Cecil*, 16 juillet, dans STEVENSON, p. 119 et 120.
(2) Il était alors fort question de marier Élisabeth avec Charles IX.

temps, si Votre Majesté voulait changer de religion. — Que s'ensuivrait-il ? — Peut-être qu'alors ma maîtresse consentirait plus facilement à votre mariage. — Quoi ! vous voudriez, » reprit vivement Marie, « que je fisse trafic de ma religion et que je m'accommodasse aux volontés de vos ministres ! Cela n'est pas possible. » Randolph l'avertit alors de prendre garde que, par son obstination, elle ne forçât Élisabeth à faire plus qu'elle n'aurait voulu. « Je sais, » répondit Marie, « que je dois m'attendre au pire, et cependant je serais fâchée d'offenser votre maîtresse ; je désire que vous lui en donniez l'assurance. — Le monde est devenu trop sage, » dit l'ambassadeur d'un ton ironique, « et nous sommes nous-mêmes trop avisés pour nous contenter de simples paroles ; et, comme la rupture vient de Votre Majesté, c'est à elle à la réparer par quelque acte éclatant. — Vous ne me persuaderez jamais, » répondit Marie avec fermeté, « que j'aie manqué à l'égard de votre maîtresse : la faute est plutôt à elle, et il lui sera quelque peu incommode d'avoir perdu mon amitié aussi bien qu'à moi d'avoir perdu la sienne ; cependant, » ajouta-t-elle, « je ne refuserai rien de ce qui sera possible (1). »

Quelques jours après, Randolph reçut l'ordre de reparaître à Holyrood, pour avertir Marie que sa maîtresse la verrait avec déplaisir recourir à la force contre Moray et ses adhérents. Dans son message impérieux, Élisabeth parlait des rebelles comme des meilleurs sujets du royaume d'Écosse. Marie répondit qu'elle voulait bien prendre en bonne part les avis de la reine d'Angleterre : « Mais, » dit-elle, « ceux que votre maîtresse appelle mes meilleurs sujets, je ne puis les estimer tels : ce ne sont pas des sujets fidèles ceux qui refusent d'obéir à leur prince, par conséquent ma bonne sœur ne doit pas s'offenser si j'agis avec eux comme ils le méritent. » Randolph lui conseilla de considérer de quelle part venaient ces avis, de quelles conséquences terribles pourrait être suivi son refus d'y prêter l'oreille. « A tous les dangers dont vous me menacez, » répondit Marie sans se laisser intimider, « j'ai assez de remèdes ; jamais je ne

(1) STEVENSON, p. 122-124.

pourrai voir des sujets fidèles dans ceux qui veulent se révolter contre moi. » L'ambassadeur ne trouva pas plus de soumission dans Lennox et Darnley. Il leur avait enjoint de nouveau de retourner en Angleterre : Lennox fit une réponse respectueuse pour Élisabeth, mais il ajouta qu'il ne se croirait pas en sûreté en Angleterre, après le traitement infligé à la comtesse, sa femme. Darnley répondit avec l'imprudence de son âge et la hauteur de son caractère, qu'il ne devait obéissance qu'à la reine d'Écosse, qu'il se trouvait bien où il était et qu'il entendait y rester. Après l'avoir menacé, l'ambassadeur ajouta qu'il espérait voir un jour le naufrage et la ruine de tous ceux qui pensaient comme lui ; et il le quitta sans le saluer (1).

Peu de temps après Randolph écrivait à Cecil : « J'aurais assez de quoi vous entretenir, car tout ici empire de jour en jour, et les choses semblent devoir en arriver à d'étranges extrémités... La reine a tellement perdu de cette majesté que j'ai vue en elle, et de cette modestie qui m'avait émerveillé, que ses propres sujets ne la reconnaissent plus (2). » Ce qui était à ce point changé, c'étaient les dispositions de Randolph.

Cependant l'évêque de Dumblane avait rapporté la dispense demandée au pape pour le mariage de Marie avec son cousin ; la cour de France y avait aussi envoyé son consentement : « Puisque, » disait le message transmis par Castelnau, « ce n'était pas la volonté de Dieu que Marie fût l'épouse du duc d'Anjou, le roi de France et la reine mère ne voyaient aucune objection à ce qu'elle épousât lord Darnley (3). » Marie fit aussitôt connaître, par une proclamation à son peuple, la résolution qu'elle avait prise ; et le 21 juillet, les bans furent publiés à l'église de Canongate. La veille, Darnley avait été investi du duché d'Albany : « Il a obtenu, » écrivait Randolph, « en honneurs, éloges et dignités, tout ce qu'elle pouvait lui accorder. On ne plaît à la reine qu'autant qu'on le contente... Que dirai-je encore ? elle a abdiqué toute volonté pour se laisser

(1) *Randolph à Cecil*, 21 juillet, KEITH, t. II, p. 335-337.
(2) *Randolph à Cecil*, 19 juillet 1565, KEITH, t. II, p. 331.
(3) *Mémoires de Castelnau.*

guider par lui, tandis qu'elle-même ne saurait pas plus obtenir de lui quelque chose qui le contrarie, que Votre Seigneurie n'obtiendrait de moi de m'aller pendre. » Mais ce n'était pas assez pour l'ambition présomptueuse de Darnley, il voulait le titre de roi. La reine lui fit vainement des représentations, le conjurant d'attendre que le Parlement y eût consenti, ou qu'il eût atteint sa vingt et unième année : « Tout de suite, » répondit-il, « ou jamais (1). » Cédant à cette impatience, Marie, le 28 juillet, fit publier qu'elle donnait, en vertu de leur mariage, le titre de roi d'Écosse à Henri, duc d'Albany, et que désormais tous les actes publics seraient signés des noms du roi et de la reine (2).

Voulant faire une dernière tantative de conciliation auprès des rebelles, elle les avait invités, quelques jours avant son mariage, à venir y assister; la veille encore elle envoya à Moray un sauf-conduit pour lui et quatre-vingts personnes de sa suite. Ils s'excusèrent, en disant qu'ils étaient assemblés en armes, pour défendre leur vie et leurs biens, et empêcher l'usurpation de Darnley. A ces mensongères excuses ils ajoutèrent des proclamations, pour rendre la reine odieuse et appeler le peuple à la révolte (3).

Le mariage eut lieu le 29 juillet 1865, entre cinq et six heures du matin. La reine fut conduite à la chapelle royale par Lennox et Athol, suivie des dames de la cour et de la noblesse restée fidèle. Elle était vêtue de noir, et portait le même deuil qu'aux obsèques de François II. La bénédiction nuptiale fut donnée par l'évêque de Brechin; quand les prières furent terminées : « Dieu soit loué! » s'écria Riccio, « on ne pourra plus empêcher le mariage (4). » Eusuite Darnley, suivant l'usage, embrassa sa jeune épouse et se retira avec les lords protestants, laissant

(1) *Randolph à Leicester*, 31 juillet 1565, THOMAS WRIGHT : *Elisabeth and her times*, t. I, p. 202 et 203.

(2) KEITH, t. II, p. 342 et 343.

(3) KEITH, *appendix*; GOODALL, t. I, p. 215, et *Marie à Paul de Foix*, LABANOFF, t. I, p. 304.

(4) LABANOFF, t. VII, p. 90.

Marie assister seule à la messe avec ceux des seigneurs qui appartenaient comme elle à la foi catholique.

Après la messe, la reine regagna son appartement où l'attendait Darnley. Là, elle consentit à échanger ses vêtements de deuil contre d'autres plus conformes à la circonstance. Randolph a eu soin de démentir lui-même ses insinuations malveillantes contre la conduite de Marie : « Des hommes soupçonneux, » dit-il, « et qui n'aiment qu'à voir le mal en toutes choses, cherchent à faire croire que la reine et Darnley se sont connus avant ce jour. Je ne voudrais pas que Votre Seigneurie y ajoutât foi ; la probabilité du contraire est si grande que, fût-il possible de vérifier une pareille chose, je n'y croirais pas (1). »

Le reste du jour fut consacré à la joie et aux divertissements ; le soir il y eut un banquet auquel assista toute la noblesse : Athol et Morton remplirent auprès de la reine l'office d'écuyers tranchants, Crawford celui d'échanson ; Eglington, Cassilis et Glencairn rendirent les mêmes devoirs à Darnley. L'argent fut distribué au peuple avec libéralité ; toute l'Écosse prit part à la joie des jeunes époux : ce ne fut pendant plusieurs jours que festins et réjouissances. Darnley fut de nouveau proclamé roi, en présence de la noblesse et à la Croix du Marché, à Édimbourg (2). Il avait environ dix-neuf ans, la reine n'en avait pas encore vingt-trois (3). Leur bonheur, qui allait être de si courte durée, devait finir, comme un rêve trompeur, par le plus amer réveil.

(1) *Randolph à Leicester*, 31 juillet, dans Wright, t. I, p. 203.

(2) *Randolph à Leicester*, 31 juillet, Wright, t. I ; Keith, t. II, etc.

(3) Darnley était probablement né en 1546, dit Chalmers ; Marie, comme on l'a vu, le 8 décembre 1542.

## CHAPITRE IV.

**Mesures prises par Marie pour soumettre les rebelles. — Mission de Tamworth en Écosse. — Remontrances arrogantes d'Élisabeth. — Réponse ironique de Marie. — Ses propositions pour rétablir la bonne entente entre elle et la reine d'Angleterre. — Avis donné à Randolph de cesser ses intrigues. — Arrestation de Tamworth. — Premiers secours envoyés par Élisabeth aux Écossais. — Prise d'armes par les rebelles. — Entrée en campagne de l'armée royale. — Fuite des rebelles. — Leurs efforts pour soulever l'Écosse. — Promesses artificieuses d'Élisabeth. — Détresse des coalisés. — Élisabeth offre sa médiation pour réconcilier la reine d'Écosse avec ses sujets. — Paul de Foix et Castelnau de Mauvissière poursuivent le même but. — Refus de Marie d'entendre à aucun accord. — Fuite de Moray et de ses amis en Angleterre. — Modération de Marie après sa victoire. — Comédie arrangée entre Moray et la reine d'Angleterre. — Situation de Marie. — Ses premiers différends avec Darnley. — Efforts tentés en faveur des rebelles. — Lettre de Throckmorton à Marie. — Résolution prise par cette princesse de pardonner. — Mission de Robert Melvil à la cour d'Angleterre. — Arrivée à Édimbourg de M. de Rambouillet et de plusieurs gentilshommes français. — Conseils qu'ils donnent à Marie de laisser en exil Moray et ses complices. — Raisons qui la décident à y prêter l'oreille. — Mécontentement des amis de Moray qui se croient menacés dans leurs biens. — Leur résolution de s'opposer aux mesures projetées par Marie. — Leur espoir d'obtenir l'appui de l'Angleterre.**

En donnant à Darnley, sans l'avis du Parlement, le titre de roi, en l'autorisant à signer les actes publics, la reine d'Écosse avait commis une imprudence, peut-être même une illégalité. Les nobles mécontents en prirent occasion de crier plus fort, qu'un roi était imposé de force à l'Écosse, que par

là le royaume était mis en danger et les libertés compromises. Ils avaient espéré que ces plaintes nouvelles soulèveraient la nation (1) ; mais elles ne réussirent pas plus que le prétexte religieux, dont ils avaient d'abord couvert leur opposition factieuse. Le mariage de la reine, loin de la rendre impopulaire, l'avait au contraire élevée dans l'estime publique, à cause des avantages politiques qui paraissaient devoir en résulter. L'hypocrisie des rebelles en devenait d'autant plus manifeste ; Knox avoue lui-même que leurs clameurs étaient généralement attribuées « à la haine, et à l'envie d'une élévation soudaine, ou à d'autres causes mondaines plus qu'au zèle pour la religion (2). »

Cependant Marie avait épuisé tous les moyens de conciliation compatibles avec son honneur. Bien persuadée que Moray ne serait content que lorsqu'il aurait ressaisi le pouvoir, elle jugea qu'il était temps de recourir à d'autres mesures que celles de la douceur. Le 1er août, en vertu d'un acte du conseil privé, il fut enjoint à ce chef des factieux de comparaître devant la reine, et à deux de ses complices, Rothes et Kirkaldy, de se rendre au château de Dumbarton, sous peine de trahison. Personne n'ayant obéi, Moray fut déclaré rebelle, et avis fut donné au duc de Châtellerault et au comte d'Argyle des mesures qui allaient être prises contre eux, s'ils ne se hâtaient de faire leur soumission. Le jour même, l'ordre fut envoyé dans les différentes provinces aux comtes, lords et barons d'assembler leurs vassaux, pour rejoindre le roi et la reine avec des armes et des provisions de campagne (3). En même temps, Marie rendit sa faveur à ceux de la noblesse qui avaient été persécutés sous le gouvernement tyrannique de Moray : lord Gordon tiré de prison fut rétabli dans ses biens, Sutherland obtint la permission de rentrer dans sa patrie. Ce n'était que justice : leur seul crime à l'un et à l'autre avait été de gêner l'ambition du bâtard. Bothwell était peut-être moins innocent,

(1) Keith, t. II, p. 348.
(2) Knox, t. II.
(3) Keith, t. II, p. 351-353.

mais rien n'avait été prouvé contre lui; d'ailleurs, pendant son rude exil il avait refusé, quoique dans la pénurie, de se vendre à l'Angleterre, et n'avait pas cherché un seul instant à soulever ses nombreux vassaux. Aussi, quoiqu'elle n'eût aucun goût pour sa personne, Marie lui permit, comme à Sutherland, de rentrer en Écosse (1).

Sur ces entrefaites arriva à Édimbourg un envoyé anglais, nommé Tamworth : c'était, dit Camden, un homme d'un rang inférieur, que son insolence seule avait désigné au choix de sa souveraine. Il venait se plaindre des procédés de la reine d'Écosse à l'égard d'Élisabeth ; il avait ordre de ne traiter Darnley que comme un simple lord, et de ne lui donner d'autres titres que ceux qu'il avait portés en Angleterre. Marie en avait été prévenue; elle refusa de le recevoir ; Tamworth fut obligé de remettre par écrit les instructions dont il était chargé. Le ton en était d'autant plus hautain qu'on croyait Marie plus près de tomber entre les mains des rebelles. Élisabeth y reprochait à sa rivale de n'avoir pas cru à sa sincérité, lorsqu'elle lui offrait pour époux un de ses sujets ; de s'être mariée le 29 juillet, après avoir promis d'attendre jusqu'au 15 août, ce qui lui avait paru étrange ainsi qu'à plusieurs princes du continent ; de s'être obstinée à retenir en Écosse, contrairement aux traités, deux sujets anglais coupables de rébellion, ce dont le monde parlait fort mal et dont elle-même était très-offensée; de lui avoir envoyé en dernier lieu un ambassadeur sans pouvoir, ce qui était une dérision : de lui avoir écrit des lettres pleines de passages obscurs, dont elle voulait avoir l'explication ; et, ce qui était le comble de l'impudeur, attribuant à Marie ses propres méfaits, Élisabeth l'accusait d'ourdir des intrigues en Angleterre, et d'exciter des factions parmi les nobles écossais. Puis, ajoutant à l'arrogance la menace, elle l'avertissait de se garder de rien entreprendre contre la religion, soit en Écosse, soit en Angleterre, car de pareilles entreprises ne pourraient que tourner à la honte de ceux qui les auraient tentées. Enfin elle alléguait, comme une des causes principales de son méconten-

(1) Keith, t. II, p. 352.

tement, le peu de cas que Marie semblait faire du mérite et des services de Moray, les rigueurs injustes dont il était l'objet et qui l'avaient contraint à pourvoir à sa sûreté.

Ces remontranees étaient aussi ridicules que mal fondées. Marie y répliqua vivement, et repoussa avec une fierté mêlée d'ironie les imputations qu'elles contenaient. Elle n'avait jamais douté, disait-elle, que sa bonne sœur, en lui offrant un époux, ne fût sincère et loyale ; elle avait promis, en effet, de retarder son mariage, mais à la condition que des commissaires seraient nommés de part et d'autre pour régler leurs différends ; si elle s'était crue dégagée de sa promesse, c'est que la condition n'avait pas été acceptée ; elle savait mieux que personne ce que les princes étrangers pensaient de son mariage, car elle avait obtenu le consentement formel des plus grands rois de la chrétienté (1) ; elle ne voyait pas en quoi le séjour en Écosse de Lennox et de Darnley pouvait être contraire aux traités ; aucune personne sensée n'en jugerait ainsi, et les plaintes à cette occasion lui paraissaient d'autant plus merveilleuses que l'un et l'autre étaient sujets écossais, reconnus comme tels par Élisabeth, et qu'ils n'étaient rentrés dans leur pays qu'avec la permission et sur la recommandation de cette reine. « Les craintes que l'on affecte à propos de la religion, » ajoutait Marie, « ne sont pas moins merveilleuses : est-ce que la Réforme n'a pas été établie en Écosse à la satisfaction du peuple écossais ? Est-ce que, depuis, personne a rien tenté pour la détruire ? Quant à l'intention qu'on me prête de l'attaquer en Angleterre, l'accusation est nouvelle, en vérité. Si je voulais nuire à ma bonne sœur, je ne me contenterais pas d'aussi pauvres intrigues que celles dont on me charge. Je n'entends point me mêler de son gouvernement ; et comme il n'est pas juste qu'un État mette le doigt entre la politique d'un autre État, je la prie de ne plus intervenir dans les affaires intérieures de mon royaume, et de me laisser le soin d'y maintenir la paix : j'y suis plus intéressée que personne. »

(1) « And had obtained the express consent of the principal and greatest » princes of Christendom... »



« Justement blessée des dédains menaçants d'Élisabeth, je ne suis pas née de si bas, » disait Marie, avec un orgueil qui sentait le défi, « mes alliances ne sont pas si faibles, que la reine d'Angleterre n'eût à en tenir plus de compte qu'elle ne pense, si elle me forçait à recourir aux princes étrangers. La place que j'occupe, en vertu de mes droits à la couronne d'Angleterre, n'est point quelque chose de vain et d'imaginaire; avec l'aide de Dieu, le monde pourra voir que mes espérances sont aussi bien fondées que le furent en aucun temps les prétentions de mes voisins. » Enfin, répondant à ce que Élisabeth lui avait reproché à propos de Moray : « Je suis toute prête, » disait-elle, « à expliquer ma conduite à son égard, aussitôt que ma bonne sœur aura expliqué elle-même pour quel motif elle a fait jeter à la Tour la comtesse de Lennox. Si elle a d'autres sujets de mécontentement, qu'elle les expose, je lui répondrai aussi nettement que je viens de faire à son ambassadeur (1). »

Après cet accès d'ironie, auquel l'avaient entraînée les blessures faites à son orgueil, Marie proposait à Élisabeth une réconciliation et le rétablissement de l'alliance entre les deux royaumes. Elle s'engageait, en son nom et au nom du roi, à ne rien entreprendre qui pût porter atteinte aux droits d'Élisabeth ou troubler la paix de ses États; à ne point pratiquer avec ses sujets, à ne conclure avec des princes étrangers aucune ligue qui pût lui nuire ou lui déplaire. Elle offrait, au contraire, de contracter avec elle une amitié telle, qu'elle fût avantageuse à la fois aux princes et aux sujets des deux pays. Enfin elle promettait de ne rien innover en Angleterre, si jamais Dieu l'appelait à y régner. Marie demandait, en retour de ces offres, que ses droits fussent reconnus par un acte du Parlement, et, après les siens, ceux de la comtesse Lennox; que la reine d'Angleterre s'engageât à ne plus intriguer avec les Écossais, à ne point les aider dans leur révolte, comme elle s'était engagée elle-même à ne jamais encourager les rebelles anglais (2).

Solliciter sans cesse et comme une faveur la reconnaissance

(1) Keith, *appendix*, n° VII.
(2) *Ibidem*.



de droits qui étaient inaliénables., c'était, surtout en ce moment, manquer de dignité et d'adresse ; Marie aurait dû se borner à réclamer contre les perfidies de l'Angleterre, car c'était là qu'était pour elle le véritable danger.

A peine arrivé en Écosse, Tamworth avait uni ses efforts à ceux de Randolph, pour grossir le nombre des factieux et leur obtenir des secours. Marie soupçonnait déjà leurs menées, quand elle en fut avertie d'une manière plus certaine. Résolue à y mettre un terme, elle fit dire à Randolph que, s'il ne promettait pas sur l'honneur de rompre avec les rebelles, des gardes seraient apposés autour de sa maison, et d'autres mesures prises pour empêcher ses intrigues. « Je ne promettrai rien, » répondit l'ambassadeur, « ni sur la foi ni sur l'honneur, ni en paroles ni par écrit. Quant aux gardes chargés de me surveiller, ils s'en trouveront mal, à moins qu'ils ne soient plus forts et mieux armés que mes domestiques. » Lethington lui conseilla de se retirer à Berwick ; il refusa en disant que sa place était là où la reine tenait sa cour, que vouloir l'éloigner, c'était assez manifester quels sentiments on professait pour sa maîtresse (1).

Tamworth ne s'était pas montré moins arrogant. Après avoir refusé de rendre aucun honneur à Darnley, avoir abusé indignement, pendant son séjour en Écosse, des priviléges de sa charge, il refusa, au moment de son départ, le passe-port qu'on lui offrait, parce qu'il portait la signature du roi. Avis en fut donné aux barons des Borders ; et, comme il retournait en Angleterre, il fut arrêté et retenu prisonnier au château de Hume (2).

Randolph, affectant une grande colère, réclama au nom d'Élisabeth contre ce traitement infligé à un personnage que sa qualité, disait-il, aurait dû rendre inviolable. Marie répondit que Tamworth n'avait à se plaindre que de lui-même. La conversation fut très-vive ; Marie ayant fait de nouveau allusion à ses droits et à ceux de son mari : « Je n'ai jamais exa-

(1) *Lettre de Tamworth*, 10 août, dans KEITH, t. II, p. 355, et *Randolph à Cecil*, 20 août, *State papers office*.

(2) KEITH, t. II, p. 355, THORPE, t. I, p. 217; STEVENSON, p. 131.



miné la question de vos droits, » dit l'ambassadeur, « mais ce que je sais c'est que, si vous en avez, vous prenez le plus court chemin pour en être privés l'un et l'autre. — Si la reine, ma bonne sœur, le permettait, j'ai des amis qui ne le permettraient point : le roi de France et mes autres alliés empêcheront qu'on ne me dépouille, ils viendront à mon aide. — Est-ce qu'aucun d'eux, » reprit Randolph, « peut autant pour vous que la reine, ma maîtresse ? — Vous savez bien que j'ai recherché son amitié par tous les moyens possibles, et que je lui ai offert tout ce qui était raisonnable. » Après quelques autres explications, Marie promit de faire relâcher Tamworth ; puis regardant Randolph : « Quant à vous, » dit-elle d'un ton sec, « je dois vous prévenir que je connais vos intelligences avec mes rebelles, particulièrement avec Moray. Vous ne remplissez point votre charge, je vous conseille de cesser vos manœuvres. » Elle parla de Moray en termes amers, et déclara qu'elle hasarderait sa couronne plutôt que de laisser impunie sa méchante conduite (1).

Élisabeth, à la fin s'était décidée à envoyer quelques secours en argent aux rebelles écossais : Elphinston, député en Angleterre par Moray, en avait rapporté une somme que Knox évalue à 10,000 livres (2) ; Randolph en avait remis 3,000 à la comtesse de Moray (3). Avec ces premiers secours les coalisés se crurent assez forts pour prendre les armes ; ils quittèrent leurs châteaux, où ils s'étaient retirés en attendant l'effet des promesses d'Élisabeth, et se réunirent à Ayr où Moray les avait convoqués. Là, il fut résolu qu'ils se mettraient en campagne. Knox chercha à soulever le peuple, en redoublant d'audace et de violence ; Darnley étant allé l'entendre, le réformateur profita de sa présence pour maudire les enfants et les femmes que Dieu, dans sa colère, place sur le trône quand il veut châtier les peuples ; et, poursuivant ses indécentes allusions, il rappela

(1) *Randolph à Cecil*, 27 août 1565 ; CECIL'S *Diary* ; KEITH, t. II, p. 355.

(2) L'avarice d'Élisabeth donnerait assez à croire qu'il y a exagération dans ce chiffre.

(3) KEITH, t. II, p. 357 ; THORPE, t. II, p. 216 et 217.

à son auditoire que le roi Achab avait été puni pour n'avoir pas fait rentrer dans le devoir son épouse idolâtre, la prostituée Jezabel. L'insolent prédicateur fut mandé devant le conseil, et, quoiqu'on n'ignorât point sa complicité avec les factieux, la reine se contenta de lui interdire la parole pendant quelques jours ; mais contre ceux qui étaient en armes elle prit des mesures plus efficaces. Les châteaux et forteresses qui leur appartenaient furent sommés de se rendre ; défense fut faite de fournir à leur armée ni vivres ni provisions ; de nouveaux appels furent adressés aux barons pour les engager à rejoindre l'armée royale, et de nouvelles proclamations aux réformés pour les assurer du maintien de la religion. Le succès fut tel que bientôt il se forma, dans différents comtés, des ligues de la noblesse et du peuple pour défendre la reine et le roi contre les entreprises de leurs ennemis (1).

Le 25 août, Marie, accompagnée du roi, se mit à la tête de ses sujets fidèles, et se dirigea vers Glasgow où se trouvait Moray avec les principales forces de la rébellion. Ne se sentant pas assez forts pour résister, les insurgés évitèrent l'armée royale et marchèrent en toute hâte sur Édimbourg, qui était resté sans défense. Ils avaient espéré y recruter des partisans ; mais ce fut en vain « qu'ils firent battre le tambour, » en vain qu'ils promirent une riche solde à ceux qui embrasseraient la cause de Dieu : pas un citoyen ne se joignit à eux.

Marie revint précipitamment sur ses pas. Dans sa marche, l'armée « fut assaillie par un ouragan si violent que les ruisseaux furent subitement changés en rivières, les hommes, battus au visage par le vent et la pluie, n'avançaient qu'à grand'peine. La reine, toujours à l'avant-garde, restait en selle de longues heures, malgré la fureur de l'orage et l'état détestable des chemins (2). » « Tant de courage, d'énergie, d'infatigable activité étonnait tous ses compagnons ; quand on lui reprochait de prendre trop peu de soin de sa santé et de la sûreté de sa personne, elle répondait en riant : « Je ne me

(1) Keith, *appendix*, p. 244-248.
(2) Knox, *Hist. of Reformation*.

reposerai point que je ne vous aie conduits à Londres (1). » « Je regarde comme un conte, » écrivait Randolph, « ce qu'on m'a dit, qu'elle porte quelquefois un pistolet, et qu'elle le tenait à la main en approchant d'Hamilton où elle s'attendait à combattre (2). »

Les rebelles, reconnaissant qu'ils s'étaient trompés sur les dispositions d'Édimbourg, écrivirent à la reine pour lui offrir de rentrer dans le devoir, si elle voulait leur rendre les biens et les dignités dont ils avaient joui précédemment, leur permettre de choisir les conseillers de la couronne, éloigner de son service tous les étrangers et renoncer à la messe. Ils menaçaient, si on continuait à les poursuivre, de vendre chèrement leur vie (3). Ils n'attendirent pas la réponse : à l'approche de la reine, ils décampèrent, le 2 septembre avant le jour, pour échapper à une volée de canon dont le gouverneur du château les avait menacés, et se réfugièrent à Dumfries pour presser les secours promis par Élisabeth, ou s'enfuir plus facilement en Angleterre si la résistance devenait impossible. Les chefs de cette armée déjà en fuite étaient, avec Moray, le duc de Châtellerault, les comtes de Glencairn et de Rothes, les lords Boyd et Ochiltree, le laird de Grange et sir John Maxwell que Randolph avait séduit, et qui avait ouvert aux factieux les Marches occidentales dont il était commandant.

A peine arrivés à Dumfries, ils publièrent un nouveau manifeste dans lequel ils assignaient, comme motifs de leur prise d'armes, la sécurité de leur religion, la gloire de Dieu et la nécessité d'établir un gouvernement par la noblesse du pays, après qu'auraient été éloignés les deux ou trois étrangers qui gouvernaient la reine (4) : ils voulaient désigner Darnley et Riccio. Quoique personne ne se laissât prendre à ce langage hypocrite, Marie crut devoir y répondre et démasquer une

(1) *Lettre de Paul de Foix*, dans TEULET, t. II.

(2) *Randolph à Cecil*, 3 septembre, *State papers office*, et KEITH.

(3) KNOX, *Hist. of Reformation;* GOODALL, t. I, p. 217, et miss STRICKLAND, t. IV, p. 200.

(4) KEITH, t. II, p. 367; CHALMERS, t. I, p. 237.

dernière fois leurs véritables projets. La lettre qu'ils avaient écrite d'Édimbourg était entre ses mains, elle en profita : « Les auteurs de cette détestable révolte, » disait-elle, « ont donné à entendre, pour fermer les yeux des hommes simples, que leur entreprise n'avait d'autre but que la religion ; ils espéraient cacher sous ce masque leurs autres desseins criminels, et, sous ce prétexte plausible, entraîner avec eux une longue suite de gens ignorants et crédules... Mais, grâce à Dieu, le piége a été découvert, et le poison qui est au fond de leurs cœurs éventé... Quelle autre cause pouvait porter à la révolte des hommes que nous avons comblés de bienfaits, sinon l'orgueil démesuré qui les fait se méconnaître, sinon leur insatiable ambition que n'ont pu satisfaire ni les richesses ni les honneurs accumulés sur eux, et qui ne saurait être assouvie, s'ils ne mettent la main sur nous et notre royaume pour en user et en abuser suivant leurs caprices?... Mais ils n'ont pu cacher plus longtemps leur désir immodéré du pouvoir : dans les lettres qu'ils nous ont écrites, ils avouent pleinement que l'établissement de la religion ne les satisfera pas, que nous devons nous soumettre au conseil qu'il leur plaira de nous donner. Vit-on jamais prétention aussi énorme, demande aussi déraisonnable? Qu'est-ce autre chose, sinon intervertir l'ordre naturel, sinon vouloir que le prince obéisse et que les sujets commandent? Jamais pareille proposition ne fut faite à aucun de nos ancêtres, ni même aux gouverneurs ou aux régents... Nous-même, quand nous étions plus jeune, à notre arrivée dans notre royaume, nous fûmes libre de choisir notre conseil, et maintenant que nous avons atteint notre majorité, on voudrait nous remettre en tutelle!

» Tant que quelques-uns d'entre eux ont eu tout le pouvoir avec nous, notre droit n'a jamais été mis en question ; aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus faire et défaire toutes choses suivant leur appétit, ils veulent mettre un frein à notre bouche et nous imposer un conseil de leur fantaisie..... Telle est la querelle religieuse qu'ils prennent en main! la querelle pour laquelle ils voudraient vous faire hasarder votre vie, vos terres, vos biens en compagnie de quelques factieux!

Pour parler en bon langage, ils voudraient être rois, ou tout au moins ne nous en laisser que le nom et prendre pour eux le maniement du royaume. »

Marie promettait ensuite à ceux de ses sujets qui lui resteraient fidèles, de toujours les traiter avec douceur, de leur laisser la pleine liberté de leur conscience, et de convoquer le Parlement, dès que les troubles auraient cessé, pour y faire confirmer toutes les concessions faites à ceux de la religion nouvelle (1).

Cette déclaration énergique, et dont la vérité était manifeste, fut pour les rebelles un coup terrible. Toujours réfugiés à Dumfries d'où ils n'osaient sortir, ils n'avaient plus d'autre espoir que dans l'assistance d'Élisabeth. Randolph écrivait : « On leur a promis beaucoup, ils ont encore très-peu reçu (2); » et Bedford cherchait par la peinture de leur détresse à toucher le cœur d'Élisabeth. Ce n'était plus seulement de l'argent qu'il leur fallait, ils avaient besoin de trois cents soldats. Élisabeth aurait bien voulu faire triompher la révolte, sans rien débourser, et surtout sans se compromettre ; elle se décida cependant, après s'être entourée de toutes sortes de précautions hypocrites, à aider de nouveau les Écossais. Elle écrivit à Bedford qu'elle voulait bien lui envoyer trois mille livres; elle lui ordonnait d'en remettre tout de suite le tiers à Moray, mais le plus secrètement possible et comme un don venant de lui; le reste ne devait être donné qu'au fur et à mesure que les insurgés en auraient besoin. Et, puisqu'il jugeait nécessaire le secours de trois cents hommes sollicité par les Écossais, elle l'autorisait à les fournir, pourvu qu'il le fît comme de lui-même, et que personne ne sût que l'ordre émanait d'elle; « car le moindre soupçon de la vérité, » disait l'artificieuse reine, « vous exposerait à un danger tel, que tout le crédit de vos amis ne pourrait vous soustraire à ma vengeance. » Élisabeth annonçait en même temps qu'elle venait d'écrire à la

(1) *Déclaration de Marie,* dans KEITH, *appendix*, p. 250 et 251; GOODALL, t. I, p. 217-220; CHALMERS, etc.

(2) *Randolph à Cecil,* 4 septembre, dans KEITH.

reine d'Écosse, pour l'assurer de son estime et de son bon vouloir (1).

Bedford ne devait pas être pressé d'obéir à de pareils ordres; cependant la détresse des rebelles augmentait de jour en jour. Ils dépêchèrent en Angleterre Robert Melvil, pour solliciter un secours immédiat non plus de trois cents hommes, mais de trois mille, et la présence dans le Forth de quelques vaisseaux de guerre. C'était avouer enfin leur impuissance, et demander qu'Élisabeth déclarât la guerre à l'Écose. Voyant que les sollicitations ne réussissaient point, ils essayèrent, comme dernière ressource, de jeter l'alarme dans l'esprit de leur protectrice. Ils transmirent à Melvil un manifeste, dans lequel ils assuraient que Marie et Darnley n'avaient d'autre objet que la ruine entière de la Réforme en Écosse, et le rétablissement du papisme avec toutes ses superstitions. Ils faisaient ensuite une peinture lamentable de l'état du royaume : les revenus de la couronne avaient été dilapidés; des étrangers rusés, particulièrement deux Italiens, occupaient dans le conseil la place de l'ancienne noblesse, tandis qu'un autre étranger, un intrus, prétendait au nom et à l'autorité de roi, sans leur consentement, contrairement aux usages du royaume. C'était parce que Moray ne pouvait supporter Riccio dans les abus qu'il faisait de son influence, c'était parce que lui et ses amis voulaient redresser les énormités introduites dans le gouvernement de leur malheureux pays, qu'ils étaient persécutés, déclarés traîtres et ennemis du bien public (2).

Quelque habiles que fussent ces représentations, Élisabeth n'en tint aucun compte. Randolph l'avait trompée : il était évident que la faction de Moray était sans force, que loin d'être l'objet de la haine et du mépris, Marie avait avec elle presque toute l'Écosse. L'énergie qu'elle venait de déployer, les succès dont ses efforts étaient couronnés, avaient ajouté à l'estime dont elle jouissait en Angleterre, particulièrement dans le comté

(1) *Élisabeth à Bedford*, ROBERTSON, *appendix*, n°s XII et XIII.

(2) *Informations to the queen's Majesty of England*, 22 septembre, *State papers office*, et TYTLER, t. V, p. 322.



d'York ; et l'Irlande commençait à tourner ses regards vers elle. Ce n'était pas tout : Élisabeth craignait l'intervention des princes du continent, dont Marie s'était décidée à implorer l'appui, pour l'opposer aux intrigues de l'Angleterre. Elle avait sollicité du pape des secours en argent, demandé au roi d'Espagne des conseils, et offert de se mettre sous sa protection. Ce prince lui avait promis de l'aider contre ses sujets et contre Élisabeth, dans le cas où celle-ci favoriserait ouvertement les factieux, et même de soutenir ses prétentions à la couronne d'Angleterre. Comme preuve de sa bonne volonté, il lui avait fait parvenir un premier secours de vingt mille écus ; le pape, conseillé par Philippe II, en avait envoyé huit mille (1). Marie s'était aussi adressée à Charles IX ; mais la cour de France, qui était en pourparlers de mariage avec Élisabeth, ne se montra disposée qu'à offrir sa médiation (2).

A la suite de ces négociations, les représentants des princes étrangers adressèrent des remontrances à la reine d'Angleterre au nom de leurs maîtres, l'accusant d'avoir fomenté les troubles qui agitaient l'Écosse. Élisabeth alarmée changea aussitôt de conduite : elle fit dire aux Écossais qu'elle était toujours favorable à leur cause, qu'elle avait pitié de leur sort; mais elle ne parlait plus, malgré les cris de détresse de Moray, de leur fournir le moindre secours (3). En même temps, quittant avec Marie Stuart le ton impérieux, elle se mit à lui faire de nouveau des protestations d'amitié, et lui offrit sa médiation pour rétablir la bonne harmonie entre elle et ses sujets (4). L'offre n'était point sincère : Élisabeth ne cherchait qu'à sauver les rebelles d'une ruine inévitable, pour se réserver en Écosse des instruments de sa politique. Marie ne fut point dupe; elle répondit que s'il plaisait à la reine d'Angleterre d'envoyer une

(1) *Marie Stuart à Philippe*, 10 septembre, Labanoff, t. I, p. 281 et 282 ; *Ambassade de Paul de Foix*, dans Teulet, t. II, et *Memorias*, t. VII, p. 312.

(2) Labanoff, t. I, p. 280, et Teulet, t. II.

(3) *An answer for Robert Melvil, State papers office*, et Tytler, t. V p. 325.

(4) Keith, t. II; Camden.

personne suffisamment autorisée, pour aplanir les difficultes qui s'étaient, à son grand regret, élevées entre les deux royaumes, cette personne serait la bienvenue, parce qu'elle ne désirait rien tant que d'entretenir avec sa bonne sœur des relations amicales; mais que, si l'offre qu'on lui faisait n'était qu'un prétexte pour s'entremettre dans les affaires intérieures de l'Écosse, elle était décidée à ne souffrir une telle intervention ni de la part de la reine d'Angleterre, ni de la part d'aucun autre prince; car elle était en état de mettre elle-même à la raison ses sujets rebelles (1).

Élisabeth fut fort piquée de cette réponse qui coupait court à ses projets d'intrigues; Paul de Foix s'offrit comme médiateur entre elle et la reine d'Écosse. Cecil, chargé d'exposer à l'ambassadeur français les sujets de plainte des Écossais, fut forcé d'avouer qu'il ignorait sur qui devait retomber le blâme de la révolte : on lui avait dit, assura-t-il, que tout le mal provenait du mariage de Marie avec Darnley ; il avait lieu de le croire, puisque, avant ce mariage, la reine et ses sujets vivaient en bonne intelligence, grâce à la sage administration de ceux qui étaient aujourd'hui poursuivis comme des traîtres. Paul de Foix voulut savoir ce que demandaient Moray et ses adhérents : c'est, répondit Cecil, que la reine d'Écosse leur rende la tranquillité dont ils jouissaient avant le mariage, en faisant disparaître toutes les causes de mécontentement qu'elle leur a données par ses innovations contre les lois, les libertés du royaume et les priviléges de la noblesse. Quand l'ambassadeur français demanda quelles étaient ces innovations, Cecil fut assez embarrassé : les lords se plaignaient, répondit-il, de ce que le duc et le comte d'Argyle avaient été exclus des conseils de la reine, — c'étaient eux-mêmes qui s'en étaient retirés; — il allégua l'élévation de Darnley et le complot ourdi par lui et son père contre la vie de Moray, — le fait n'était rien moins qu'avéré, — enfin, la considération accordée par la reine à deux Italiens,

(1) Voyez *les lettres de Paul de Foix à la reine-mère*, des 18 et 29 septembre 1565, dans Teulet, t. II, p. 219 et 230.



David Riccio et son frère (1). Ce n'étaient là que de misérables prétextes qui n'autorisaient pas une révolte à main armée, encore moins les intrigues de l'Angleterre. Élisabeth assura qu'elle n'avait donné aucun encouragement aux lords écossais; et comme Paul de Foix prétendait savoir qu'elle leur avait envoyé de l'argent, elle affirma avec serment qu'il n'en était rien (2).

Sur ces entrefaites, Castelnau de Mauvissière arriva en Écosse: il apportait à Marie et à Darnley, à l'occasion de leur mariage, les félicitations de la cour de France; il avait ordre de travailler en même temps à un rapprochement entre les deux reines. Marie était très-disposée à accepter cette médiation; mais pendant le séjour de Castelnau à Londres, Élisabeth et Paul de Foix, qui était l'ami secret de Moray, lui avaient persuadé de comprendre dans sa négociation les lords rebelles. Des lettres en leur faveur avaient été obtenues du roi de France, et Cecil avait adjoint à Castelnau le capitaine Cockburn, que Marie connaissait comme ayant servi autrefois dans la garde écossaise. Les deux envoyés, arrivés à Édimbourg, firent à la reine un si triste tableau des dissensions qui agitaient l'Écosse et de la nécessité d'y apporter un prompt remède, qu'elle en parut très-affligée; mais elle ne fut pas peu surprise d'entendre le représentant du roi de France se faire l'écho des plaintes d'Élisabeth, et elle se révolta à la proposition de capituler avec ses sujets, quand elle avait autour d'elle une armée assez forte pour les obliger à se soumettre sans conditions.

Après avoir expliqué à l'ambassadeur que leur révolte n'avait d'autre cause que l'ambition, elle lui déclara son énergique résolution de les combattre, attendu que, si elle cédait devant leurs menaces, elle ne pourrait plus vivre en paix: « ce qu'ils voulaient, » dit-elle, « c'était de régner à sa place; elle avait le cœur trop haut pour permettre que des sujets lui fissent la loi, et convertissent en république son royaume qui, dès les temps les plus reculés, était une monarchie. » Puis, les larmes

(1) *Ambassade de Paul de Foix*, Teulet, t. II.
(2) *Ibidem*.



aux yeux, elle conjura Castelnau, si elle ne pouvait compter sur l'appui de la France, la plus ancienne alliée de l'Écosse, de vouloir bien, tout au moins, ne faire connaître à personne qu'il avait des lettres pour les rebelles, et qu'il était chargé de négocier en leur faveur : « J'aimerais mieux, » ajouta-t-elle avec passion, « avoir perdu un bras que de penser qu'ils ont reçu un tel encouragement. » Et comme Castelnau continuait à parler de concessions : « Faites entendre au roi votre maître, » répondit Marie, « l'impossibilité où je suis de faire un accord amiable avec des hommes qui ont conspiré la mort de mon mari, et délibéré de nous tuer tous deux pour régner à notre place. » Elle promit cependant d'assembler le conseil et de prendre son avis : « Mais je suis persuadée, » dit-elle, « que tous demanderont à marcher contre les rebelles ; et, si c'est leur avis de livrer bataille, j'ai l'intention d'être là en personne avec le roi, mon mari. » L'ambassadeur lui demanda si elle voudrait bien hasarder son État et sa vie contre des forces égales aux siennes : « Oui, » répondit-elle sans hésiter, « plutôt que de languir et n'être point reine (1). » C'était une résolution conforme à sa dignité et à son intérêt : capituler avec des traîtres soutenus par l'étranger et qui n'avaient d'autre mobile que la soif du pouvoir, c'eût été abdiquer volontairement entre leurs mains.

Marie était décidée à se remettre en campagne. Elle écrivit à Élisabeth, que quoique les commandants anglais des frontières se fussent vantés « de mettre à feu et à sac ceux des Écossais qui feraient leur devoir, elle ne pouvait croire à de pareils bruits ; que, tout au contraire, elle comptait sur son assistance (2). » Puis elle alla reprendre le commandement de ses troupes à Biggar, où elle leur avait donné rendez-vous ; elle y trouva 18,000 hommes prêts à combattre. « Tous ceux du Nord, » écrivait Randolph, « l'ont rejointe avec lord Gordon, à qui elle a rendu le comté de Huntley ; Athol et Bothwell sont les deux chefs en qui elle a le plus de confiance (3). Mais

(1) *Dépêche de Castelnau*, 27 septembre, dans Teulet, t. II.
(2) *Marie à Élisabeth*, 8 octobre 1565, dans Labanoff, t. I, p. 293.
(3) *Randolph à Cecil*, 8 octobre, dans Chalmers, t. III, p. 206.

on peut juger combien peu elle croit sa personne en sûreté, s'il est vrai, comme on me l'a dit, qu'elle porte sous ses vêtements et sa coiffure une armure secrète, et une dague à l'arçon de sa selle (1). » Ces précautions n'étaient pas inutiles : les rebelles avaient formé l'horrible complot d'assassiner Darnley et de livrer Marie à Élisabeth. « Plusieurs ont été désignés, » écrivait encore l'ambassadeur, « pour se jeter sur le mari de la reine en cas de bataille, et se sont liés par serment à le tuer ou à mourir... » Puis il ajoutait : « Si Sa Majesté veut les aider, ils ne doutent pas qu'un seul pays ne reçoive bientôt les deux reines (2). »

Moray, malgré l'argent d'Élisabeth, n'avait pu réunir autour de lui plus de douze cents hommes. Les rebelles n'attendirent pas la reine ; à son approche, ils s'enfuirent et allèrent demander asile à celle qui leur avait promis par ses ambassadeurs « d'engager sa couronne pour leur défense, en cas qu'ils fussent réduits à l'extrémité (3). » Le lendemain, Marie entra en triomphe à Dumfries. Ainsi se termina cette campagne dont, suivant l'expression de Robertson, « toutes les mesures furent concertées avec sagesse, exécutées avec vigueur et accompagnées de succès. » Cependant Moray n'était plus dans les conseils de sa sœur ; c'est la réponse aux panégyristes de cet ambitieux, qui se sont plu à lui attribuer tout ce qu'elle avait fait de bien jusque-là dans l'administration de son royaume.

Marie, après la fuite de ses ennemis, renvoya son armée et ne s'occupa qu'à pourvoir à la tranquillité de l'Écosse. Bothwell fut laissé sur les frontières occidentales pour surveiller les rebelles ; Lennox, lieutenant des Marches du Sud-Ouest, alla reprendre son poste à Glasgow. Le 18 octobre, la reine était rentrée avec le roi à Édimbourg. Elle usa de sa victoire avec autant de modération qu'elle avait mis d'énergie à la préparer : pas une goutte de sang ne fut versée, pas un des coupables ne fut poursuivi en justice ; elle ne songea pas même à profiter de

(1) *Randolph à Cecil*, 13 octobre, dans CHALMERS, t. I, p. 240.
(2) *Randolph à Cecil*, 3 et 4 septembre, KEITH, *appendix*, et CHALMERS.
(3) MELVIL, p. 135.

son triomphe pour augmenter son pouvoir. Ceux qui vinrent faire leur soumission obtinrent que leur conduite serait oubliée: Maxwell, qui avait introduit les rebelles sur le territoire confié à sa garde, conserva son commandement (1); le duc de Châtellerault n'eut qu'à solliciter son pardon pour l'obtenir, et non-séulement lui, mais tous les amis ét vassaux qu'il avait entraînés dans sa révolte, et céla, malgré l'opposition de Lennox et du roi, qui auraient bien voulu profiter de cetté occasion pour ruiner les Hamilton. Robert Melvil, qui avait été l'ambassadeur des factieux auprès d'Élisabeth, ne fut pas moins généreusement pardonné : Marie alla jusqu'à lui rendre sa confiance, commé on le verra bientôt (2). On ne retrouve point, à coup sûr, dans une conduite si douce, cette reine méchante qui « ne voulait, » suivant Bedford, « entendre parler de paix qu'elle n'eût la tête du duc ou celle de Moray (3) ; » et dont quelques historiens ont dit qu'elle savait cacher, sous une dissimulation patiente, les plus noirs projets de vengeance.

En s'enfuyant de Dumfries, tous les chefs de la révolte avaient gagné Carlisle, où Bedford s'était avancé de Berwick avec quelques troupes, dans l'intention de les soutenir si l'occasion s'en présentait (4) ; il n'eut qu'à protéger leur fuite. A peine en sûreté, Moray écrivit à Londres lettres sur lettres, pour rappeler que lui et ses amis ne s'étaient révoltés contre leur souveraine que sur les conseils de la reine d'Angleterre et de ses ministres, et sur les promesses de secours qu'ils en avaient reçues ; ils suppliaient donc Élisabeth de les sauver du naufrage qui les menaçait, puisqu'ils ne s'y étaient exposés que pour lui plaire et lui rendre service (5). Elle était fort embarrassée : Marie Stuart avait pour elle non-seulement la victoire, mais l'opinion publique, en Écosse, en Angleterre

(1) Labanoff, t. I, p. 290 ; Chalmers, t. I, p. 242.

(2) Keith, t. II, p. 379 ; Chalmers, t. I, p. 243.

(3) *Bedford à Leicester*, dans Stevenson, p. 145.

(4) *Bedford à Leicester*, 5 octobre, dans Stevenson, p. 145, et Keith, t. II.

(5) *Moray à Leicester et à Cecil*, 10 octobre ; *les mêmes à Élisabeth*, 30 octobre, dans Thorpe, t. I, p. 222 et 223 ; Chalmers, t. III, p. 210 et 211, et Tytler, etc.

et sur le continent; de plus, les ambassadeurs de France et d'Espagne reprochaient hautement à sa rivale de n'avoir d'autre plaisir que de semer la discorde chez ses voisins : « C'était là, » disaient-ils, « sa politique favorite, c'étaient ses encouragements qui avaient excité la révolte en Écosse; la preuve c'est que, dans leur détresse, les rebelles la regardaient comme leur dernier refuge (1). » Alarmée et honteuse, Élisabeth chercha un moyen de faire croire que de telles imputations étaient mal fondées, sans perdre cependant l'alliance si profitable de Moray. « Elle promit de nouveau à lui et à ses amis de les assister de tout son pouvoir, à condition que pour lui faire plaisir ils consentiraient à s'agenouiller devant elle, en présence des ambassadeurs, et à faire la déclaration qu'elle voudrait (2). » Moray accepta; il se mit en route pour se rendre à la cour d'Angleterre. Lorsqu'il fut parvenu à Ware, un messager officiel lui défendit d'aller plus loin, tandis qu'un messager officieux lui permettait de poursuivre son voyage (3).

Arrivé à Londres avec l'abbé de Kilwinning, Moray obtint de paraître devant Élisabeth, qui avait convoqué, pour les rendre témoins de l'humiliation de ses clients, les ambassadeurs de France et d'Espagne. A peine furent-ils entrés qu'ils se jetèrent aux pieds de la reine, en la priant d'intercéder pour eux auprès de leur maîtresse. Moray avait commencé à s'exprimer en écossais, Élisabeth lui ordonna de parler en français; comme il s'en excusait sur le peu d'usage qu'il avait de cette langue : « Vous la savez assez, » dit la reine, « pour répondre à mes questions. » Puis, prenant un ton sévère : « Comment, » s'écria-t-elle, « avez-vous osé, sans y être invités, paraître en ma présence? N'avez-vous pas été déclarés rebelles par votre reine? N'avez-vous pas méprisé ses ordres et pris les armes contre elle?... Je vous ordonne de dire la vé-

(1) Melvil, p. 136.
(2) *Ibidem.*
(3) *Moray au conseil privé*, 21 octobre, et *Bedford à Cecil*, 24 octobre, Chalmers, t. I, p. 245, et Tytler, t. V.

rité sur votre honneur de gentilshommes. » Moray ne fut point étonné : il avait été prévenu de son rôle et l'avait accepté. Après avoir repoussé l'accusation de trahison, récriminé contre ses ennemis, nié qu'il eût cherché à se saisir de la reine, il affirma qu'il n'avait pas été encouragé dans sa révolte, que c'était là un bruit complétement faux et ridicule. » A ces mots, Élisabeth se tournant vers les ambassadeurs : « Vous l'entendez, » s'écria-t-elle d'un air de triomphe, « prenez note de ses paroles. » Puis, affectant de nouveau la sévérité, elle dit avec un accent de profond dédain aux deux Écossais, qui se traînaient sur leurs genoux : « Vous avez bien fait de dire la vérité ; non, jamais, ni moi ni personne en mon nom, ne vous avons encouragés dans votre criminelle rébellion ; car une aussi abominable trahison ne pourrait que servir d'exemple et apprendre à mes sujets à se révolter contre mon autorité. Et maintenant, sortez de ma présence ; vous n'êtes que de vils traîtres (1). » On ne sait vraiment ce qui cause le plus de dégoût de l'effronterie d'Élisabeth ou de la bassesse de Moray : « Pour être roi, » dit Chalmers, « cet ambitieux consentait à être moins qu'un homme. »

A la suite de cette scène, les deux rebelles furent chassés de la cour ; et, comme si elle eût voulu ajouter à leur ignominie, Élisabeth fit publier les détails de cette odieuse comédie. Son ambassadeur à Paris eut ordre d'en rendre compte à la cour de France, Randolph à la cour d'Écosse ; elle-même écrivit à Marie : « J'ai déclaré tout au long à mon ambassadeur le discours entre moi et un de vos sujets, lequel, j'espère, vous contentera. Et j'aurais souhaité que vos oreilles en eussent été juges pour en entendre l'honneur et l'affection que je montrai en votre endroit, tout au rebours de ce qu'on dit que je défendais vos mauvais sujets contre vous, laquelle chose se tiendra toujours trop éloignée de mon cœur, étant une trop grande ignominie pour une princesse, non de la faire, mais seulement

(1) Melvil, p. 135 et 136, *Privy council of England to the english ambassador in France*, *State papers office*, et Thorpe, t. I, p. 223 ; *Guzman de Silva à Philippe II*, *Archives de Simancas* ; Tytler ; miss Strickland.



de la souffrir ; souhaitant, si j'en étais capable, qu'on m'exclût du rang des princes comme étant indigne d'y tenir lieu (1). »

Marie reçut cette nouvelle avec la plus vive satisfaction, car elle avait craint que les rebelles n'obtinssent en Angleterre un accueil favorable. Ce fut, au contraire, pour ceux qui avaient favorisé la révolte, une nouvelle cause de découragement : ils y voyaient la ruine de leur faction (2). Ils se seraient, en effet, difficilement relevés de leur défaite, si Élisabeth les eût réellement abandonnés ; mais cette artificieuse princesse, tout en humiliant Moray, n'avait point renoncé à se servir de lui. Elle lui avait permis ainsi qu'à ses complices de vivre sur les frontières du Nord ; là, protégés par Cecil et secourus secrètement par Bedford, ils étaient d'autant mieux placés, pour renouer leurs complots, que tous les traîtres n'avaient point fui en Angleterre ; il en était resté en Écosse, il s'en cachait jusque dans les conseils de Marie. Randolph, qui continuait ses intrigues, écrivait à Cecil : « Votre Honneur peut tenir pour certain que plusieurs hommes avisés détestent ce gouvernement. Le laird de Lethington est aussi avant dans la coalition contre la reine qu'aucun autre. A la même ligue appartiennent le comte de Morton et lord Ruthven ; ils n'épient que l'occasion, et font bonne mine en attendant qu'elle se présente (3). » Ainsi, malgré sa victoire, les embarras et les dangers restaient les mêmes pour Marie ; bientôt même, elle rencontra une nouvelle source de difficultés et un conspirateur de plus, là où elle aurait dû trouver un appui et un protecteur. Ce conspirateur était Darnley.

Enivré de sa fortune soudaine, oubliant qu'il la devait tout entière à la reine, aussi présomptueux qu'incapable, il prétendait imposer ses caprices et gouverner le royaume à son gré. Le lendemain même de la fuite de Moray, on écrivait d'Écosse que des différends s'étaient élevés entre la reine et

(1) *Élisabeth à Marie*, 29 octobre 1565, LABANOFF, t. VII, p. 58, 59, et KEITH, t. II.

(2) *Randolph à Cecil*, 8 novembre, *State papers office*, et TYTLER.

(3) *Randolph à Cecil*, 12 octobre 1565, CHALMERS, t. I, p. 241.



son mari : « Il veut, » disait-on, « que son père soit nommé lieutenant général, elle veut que ce soit Bothwel; il préfère l'un, elle préfère l'autre (1). » Bientôt dégoûté de la société élégante de Marie, trop peu sérieux pour s'occuper autrement que par vanité des soins du gouvernement, Darnley rechercha ceux qui lui ressemblaient, afin de se livrer avec eux au plaisir de la chasse ou à de grossières débauches (2). Ses absences continuelles d'Édimbourg plaçaient la reine dans l'alternative ou de négliger les affaires les plus importantes, ou d'y vaquer sans lui. De là ses plaintes, dont quelques historiens se sont faits les échos : qu'il n'avait pas une part assez grande dans le gouvernement. Le titre de roi ne lui suffisait plus, l'objet de son ambition était maintenant la couronne matrimoniale (3), qui devait rehausser son autorité et le faire sinon le supérieur, du moins l'égal de la reine. Son père, aussi malavisé que lui et non moins ambitieux, le poussait dans cette voie funeste, et contribuait par ses méchants conseils à envenimer les discordes naissantes. Le pardon accordé au duc de Châtellerault, malgré leur opposition, avait achevé d'irriter Darnley et surtout Lennox, qui avait espéré s'approprier le comté d'Arran et remplir ses coffres vides des dépouilles d'un rival détesté.

Vers le milieu de l'hiver, après avoir inutilement renouvelé ses importunités pour obtenir la couronne matrimoniale, Darnley partit d'Holyrood, et se retira dans le comté de Peebles avec quelques-uns de ses compagnons de plaisir. Buchanan insinue qu'il y fut contraint par la reine, qui désirait, en l'éloignant, se débarrasser de sa présence; mais c'est une calomnie : une lettre du comte de Lennox prouve que, si son fils s'exila à Pee-

(1) *Randolph à Cecil*, 13 octobre, et *Kockburn au même*, CHALMERS, t. I, p. 243, et *State papers office*.

(2) KNOX, et KEITH.

(3) Les historiens écossais ne définissent pas d'une manière très-précise ce qu'il faut entendre par la couronne matrimoniale; mais il paraît qu'elle devait, entre autres avantages, assurer à Darnley, sa vie durant, les priviléges de la royauté.



bles, ce fut de son propre mouvement (1); Knox affirme qu'il y passa fort joyeusement son temps.

Jusque-là cependant, les différends entre la reine et le roi n'avaient aucun caractère qui pût faire craindre une rupture : « Ce ne sont, » écrivait Randolph, « que des querelles d'amants ou de ménage, comme on dit, et qui n'ont aucune importance, si elles ne s'aggravent point (2). » La reine aimait encore Darnley et n'aurait pas mieux demandé que de vivre avec lui en parfaite union. « Très-portée à excuser ses fautes, ne les attribuant qu'à sa jeunesse et aux mauvaises suggestions de ceux qui l'entouraient, elle pria James Melvil de lui donner les bons conseils dont il avait besoin, et à elle-même de sages avis, pour faire cesser les dissentiments apparents qui les divisaient (3). » Malheureusement, la patience de la reine et la sagesse de Melvil devaient échouer devant la vanité et la sottise du jeune roi.

Ceux des rebelles qui s'étaient soumis avaient, comme on l'a vu, obtenu leur pardon ; mais il était juste que ceux qui persistaient dans la révolte, après en avoir été les instigateurs, reçussent le châtiment qu'ils avaient mérité. Le Parlement avait été convoqué pour le commencement de février de l'année suivante ; les coupables furent cités à y comparaître, dès qu'il serait réuni, pour répondre de leur trahison (4). Le sort qui leur était réservé était la confiscation de leurs biens et dignités, et par conséquent une ruine complète, si, aidés de leurs amis, ils ne parvenaient à suspendre le cours de la justice. Moray écrivit à Élisabeth qu'il n'avait d'espoir qu'en elle ; il la suppliait d'intervenir en sa faveur. Il adressa d'instantes prières à Cecil (5) ; et, oubliant toute dignité, « il fit la cour à Riccio avec une humilité qui touchait à la bassesse : il lui envoya un riche diamant enfermé dans une lettre pleine de repentir et

(1) Voy. cette lettre dans Keith, *préface*, p. 98 et 99.
(2) *Randolph à Cecil*, 25 décembre 1565, *State papers office*.
(3) Melvil, p. 138.
(4) Keith, t. II, p. 380, et *appendix*, p. 257.
(5) *Moray à Élisabeth et à Cecil*, dans Thorpe, t. I, p. 225 et 227.

de belles promesses, lui demandant d'être son ami et son protecteur (1). »

Déjà Élisabeth, par l'intermédiaire de Paul de Foix, avait adressé des représentations à Marie sur sa rigueur à l'égard des rebelles; elle lui proposa de remettre en liberté la comtesse de Lennox, à la condition que les chefs de la révolte obtiendraient leur pardon. Marie répondit par le récit détaillé de toutes les perfidies de Moray, et repoussa avec indignation l'échange qui lui était proposé : « Quand mon mari et moi serions en la place de la comtesse de Lennox, nous y demeurerions plutôt toute notre vie que d'en sortir à ce marché, pour me sembler la comparaison de má belle-mère et d'un prieur de Saint-André beaucoup trop désavantageuse pour nous (2). » Lorsqu'elle vit son intervention officieuse ainsi repoussée, Élisabeth ordonna à Bedford d'exciter des troubles sur les frontières, afin que Moray et ses complices pussent rentrer à la faveur du désordre. Ce plan ne réussit pas (3); tout espoir cependant ne fut point perdu pour les exilés : leurs amis, restés en Écosse, commençaient à s'agiter. Les plus turbulents, Morton, Lethington, Ruthven, Lindsay, se liguèrent pour s'opposer à la réunion du Parlement et empêcher la condamnation des coupables, dont ils craignaient que la ruine n'entraînât la leur; d'autres eurent recours à la persuasion. Profitant de la confiance que lui témoignait la reine, James Melvil plaida très-adroitement la cause des bannis.

« Élisabeth, » dit-il, « avait profondément humilié Moray devant les ambassadeurs de France et d'Espagne; elle avait manqué à toutes ses belles promesses envers lui : il fallait saisir cette occasion de le rendre à tout jamais sujet fidèle, de le convaincre, en lui pardonnant, combien il valait mieux servir la reine d'Écosse que la reine d'Angleterre. » Marie se révolta d'abord à l'idée de faire grâce, par la seule raison que leur puissante complice les avait déshonorés, à des coupables qui ne parlaient de soumission que lorsqu'ils étaient hors d'état de

(1) Melvil, p. 147.
(2) *Marie à Paul de Foix*, 8 novembre 1565, Labanoff, t. I, p. 300-307.
(3) Keith, t. II, p. 376 et 377.

nuire ; mais Melvil insista : il représenta l'imprudence qu'il y aurait à les pousser à bout. « Et que peuvent-ils, » s'écria la reine avec passion ? « Qu'oseraient-ils entreprendre ? » Puis se calmant, elle reconnut que le conseil était peut-être sage. Melvil la prévint qu'il circulait des bruits « merveilleux » : il avait lui-même entendu parler d'entreprises étranges qui pourraient bien être tentées avant la réunion du Parlement. Il donna le même avis à Riccio qui affecta de le dédaigner : « Je crains, » lui dit alors Melvil d'un ton significatif, « que vous ne vous repentiez un jour, mais trop tard, de vos dédains (1). »

Throckmorton, qui par les encouragements qu'il avait donnés à la révolte en avait été l'un des promoteurs, unit ses efforts à ceux de Melvil pour réconcilier les exilés avec leur souveraine. Après avoir engagé fortement Moray et ses amis à faire leur soumission, à ne plus offenser dorénavant leur reine pour la cause d'aucun prince vivant, il écrivit à Marie une lettre dans laquelle il exposait avec adresse les raisons les plus propres à faire impression sur l'esprit de cette princesse (2). Ses qualités et ses vertus, disait l'habile diplomate, lui avaient gagné de nombreux partisans en Angleterre, mais elle y comptait encore des ennemis. Les uns et les autres cependant désiraient que ses droits à la succession fussent établis, Élisabeth seule s'y opposait; or, comme le Parlement allait s'assembler prochainement pour examiner la question, il était nécessaire qu'elle travaillât à s'assurer le plus de suffrages possible. Déjà son mariage avec Darnley avait augmenté le nombre de ses amis ; elle désarmerait ses adversaires, en continuant à ne point gêner le libre exercice de la Réforme, en usant de clémence envers ses sujets. Une fois réconciliée avec eux, elle n'aurait plus à redouter dans ses États les intrigues de la reine d'Angleterre; sa popularité en serait accrue parmi les Anglais,

(1) Melvil, p. 140.

(2) Il est fort douteux que Throckmorton fût sincère. La correspondance qu'il entretenait à cette époque même avec Randolph, la conduite qu'il tint plus tard en Écosse le rendent suspect d'avoir cherché, en donnant ces conseils, l'intérêt des rebelles plus que celui de Marie.

qui « tous s'estimeraient heureux, à la pensée d'être un jour les sujets d'une princesse toujours prête à pardonner... Quoique on ne puisse nier, » ajoutait-il, « que mylord Moray ne se soit très-mal conduit, et que Votre Majesté n'ait de justes causes d'être irritée contre lui, il sera difficile de persuader aux protestants que sa religion ne soit pas une partie de ses torts. » Throckmorton, en terminant, conseillait à Marie de publier une proclamation dans laquelle, après avoir exposé ses griefs contre les exilés, elle annoncerait qu'elle avait pardonné (1).

Le droit de faire grâce est sans contredit le plus noble privilége des rois, et ces conseils eussent été conformes à une sage politique, s'il se fût agi d'hommes accessibles à la reconnaissance; mais Moray, bassement ambitieux, était aussi incapable de reconnaître un bienfait que de ressentir une insulte. Il ne le prouvait que trop : quoique comblé par sa sœur, il en était déjà à sa troisième trahison; et quoique déshonoré par Élisabeth, il continuait à conspirer avec elle. D'ailleurs, si la douceur avait des partisans, elle rencontrait une opposition énergique de la part de quelques membres du conseil, qui avaient à se venger des rebelles ou espéraient profiter de leurs dépouilles, surtout de la part de Darnley, qui ne voulait consentir à aucun prix au retour de Moray parce qu'il le craignait et le détestait à la fois (2). Cependant, « comme la reine, » dit Melvil, « était de sa nature plus portée à la clémence qu'à la rigueur, qu'en même temps elle était sage et voyait dans le pardon des coupables l'avancement de ses affaires en Angleterre, elle résolut de suivre l'avis de Throckmorton. » Le Parlement, convoqué pour prononcer la sentence de forfaiture, fut prorogé du 4 février au 7 mars, et Marie se disposa à profiter de cet intervalle pour entamer des négociations avec Élisabeth et les lords bannis; Riccio s'associa aux vues de sa maîtresse. Le 2 février, Robert Melvil fut dépêché à la cour d'Angleterre : il devait saisir toutes les occasions qui se présenteraient pour opérer, si c'était possible, une réconciliation générale. Le choix de l'en-

(1) Melvil, p. 141 et suiv., et Keith, t. II, p. 383 et 384.
(2) Chalmers, t. I, p. 252, et Keith, t. II.

voyé, qui avait été le complice et l'agent des rebelles, témoignait assez des intentions loyales et de la sincérité de Marie. Melvil était chargé pour Elisabeth d'une lettre affectueuse dans laquelle, après avoir déploré les faux rapports par lesquels on avait cherché à les désunir, Marie exprimait le désir le plus vif de renouer avec sa bonne sœur des relations amicales.

Le même jour que Robert Melvil partait pour l'Angleterre, Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, arrivait à la cour d'Holyrood. Il apportait à Darnley, de la part du roi de France, l'ordre de Saint-Michel. En passant par Londres, Rambouillet avait été sollicité par Élisabeth et Paul de Foix d'intercéder en faveur des exilés. Moray avait eu avec lui une entrevue et l'avait supplié de plaider sa cause, joignant à ses supplications les plus belles protestations d'affection pour sa sœur, et des promesses de loyauté pour l'avenir. En ce moment, Marie n'était pas éloignée de croire aux paroles de son frère; elle parlait de lui avec moins d'amertume, depuis qu'elle était décidée à pardonner.

Mais peu de jours après M. de Rambouillet, arrivèrent à Édimbourg plusieurs gentilshommes français parmi lesquels Clernault envoyé par le cardinal de Lorraine, et Thornton, messager particulier de l'archevêque Beaton, alors ambassadeur d'Écosse à Paris. Ils remirent à la reine des messages du pape, par lesquels le pontife l'exhortait à la constance, lui recommandait les intérêts de la foi catholique dans son royaume, et la pressait d'envoyer au concile de Trente quelques-uns des prélats écossais (1). Il est probable que les envoyés français l'informèrent qu'une ligue était projetée entre les princes catholiques du continent pour le rétablissement de l'ancienne foi, et l'engagèrent à s'y joindre; très-certainement ils lui conseillèrent de ne laisser rentrer en Écosse, ni Moray, ni ses complices. Il ne manquait pas de raisons plausibles en faveur de cette politique. Qu'avait gagné Marie à s'appuyer sur la faction protestante, à rechercher l'alliance exclusive de l'Angleterre? A ces bienfaits, les Lords de la Congrégation

(1) Jebb, t. II; Tytler, t. V; Labanoff, t. I.

avaient répondu par l'ingratitude, à sa confiance par la trahison, à sa tolérance par un fanatisme insupportable ; et ses avances à Élisabeth n'avaient été payées que par la plus noire perfidie. Elle n'avait rien de mieux à espérer dans l'avenir. Si elle ne saisissait point cette occasion légitime d'affaiblir le parti protestant, ligué pour sa perte avec l'Angleterre, elle ne la retrouverait peut-être plus ; et les chagrins qu'elle venait d'éprouver n'étaient que le prélude des malheurs qui la menaçaient. Riccio, qui avait d'abord approuvé le pardon, adopta l'avis des envoyés français et les seconda de toute son influence (1).

La plupart des historiens reconnaissent que si Marie eût été abandonnée à elle-même, elle aurait cédé à son penchant pour la clémence (2). Mais les conseils pressants du cardinal, son oncle, de Beaton, son ambassadeur, joints à l'opposition de Darnley et de quelques-uns des membres du conseil, la ramenèrent à sa première résolution de poursuivre les coupables.

Une considération qui dut grandement influer sur cette nouvelle détermination, c'est qu'elle pourrait peut-être, en l'absence des chefs de la Réforme, tenter quelque chose en faveur de ses coreligionnaires qui avaient été jusque-là si indignement persécutés. Déjà, depuis la fuite de Moray, les seigneurs catholiques de la cour pouvaient assister plus librement aux cérémonies de leur culte ; déjà la reine et Darnley avaient essayé plusieurs fois d'entraîner à la messe quelques-uns des lords protestants. Quoiqu'ils eussent résisté (3), Marie comptait obtenir l'appui d'une partie d'entre eux au projet qu'elle méditait d'établir, mais d'une manière légale et sans user de violence, la tolérance religieuse dans son royaume. « On m'a donné pour certain, » écrivait Randolph, « que la reine a

(1) Keith, t. II, p. 393, et Melvil, p. 147.

(2) William Tytler, *Enquiry*; Hume, édit. 1848, t. III, p. 445; Robertson, édit. 1851, t. I, p. 287 et 288; P. Fraser Tytler, t. V, p. 329; Goodall; Chalmers; Bell, etc.

(3) *Randolph à Throckmorton*, 7 février 1566, *Advocates' library; le même à Cecil*, 8 et 24 février 1566, *State papers office.*

obtenu la signature de divers nobles et autres, s'engageant à la soutenir contre les protestants, si elle essaie, dans le prochain Parlement, de faire passer une loi pour la liberté de conscience (1). » C'était là une noble entreprise ; mais, quelque raisonnable qu'elle fût, Moray et ses amis, s'ils étaient rappelés, s'y opposeraient et la feraient échouer.

A ces motifs vint se joindre la découverte d'une partie des intrigues de l'Angleterre : Marie fut informée par des avis certains que, après avoir poussé à la révolte Moray et ses amis, Randolph les avait aidés d'une somme de trois mille livres. Elle le manda devant le conseil privé, et lui reprocha en termes très-vifs d'avoir violé les devoirs de sa charge. Randolph nia effrontément, mais la reine le confronta avec l'agent qui avait remis la somme, en trois sacs scellés, entre les mains de la comtesse de Moray, et en avait rapporté le reçu. L'ambassadeur confondu répondit qu'il n'avait de compte à rendre qu'à sa maîtresse, la reine d'Angleterre. Après en avoir délibéré avec ses ministres, Marie lui enjoignit de quitter ses États et le fit reconduire à Berwick. Dans le premier moment de mauvaise humeur, Élisabeth menaça ; mais elle comprit bien vite qu'il valait mieux se taire que de provoquer un éclat, tant les preuves de sa perfidie étaient manifestes (2).

Ce furent toutes ces raisons qui déterminèrent Marie à laisser dans l'exil Moray et ses complices, et à les faire déclarer traîtres par le Parlement. Le 12 mars fut le jour fixé pour prononcer contre eux. Quelques historiens ont attribué sa conduite, en cette occasion, à une alliance plus étroite avec les princes catholiques du continent ; ils ont même prétendu qu'elle avait signé avec eux une ligue pour l'extermination des protestants. C'est une erreur : cette prétendue ligue n'exista jamais qu'à l'état de projet, et il paraît certain que la reine refusa absolument de s'y associer (3).

(1) *Randolph à Throckmorton*, 7 février 1566, M. S. *Advocates' library, Edinburgh.*

(2) Labanoff, t. I, p. 371 et suiv.; Maitland *miscellany*, t. III ; Thorpe, t. I, p. 229, et Keith, t. II, p. 442 et 443.

(3) Voir à l'appendice la note A.

A la condamnation des exilés Marie se disposait à ajouter d'autres mesures, qui devaient particulièrement atteindre les amis de Moray restés en Écosse. La plus grande partie des biens de la couronne avaient été prodigués, pendant sa minorité, à Moray et d'autres ingrats. Une loi du royaume permettait au souverain parvenu à sa majorité de révoquer, avec le consentement des états, les donations indiscrètes. Marie semblait disposée à user de ce privilége, et à faire rechercher par le Parlement les titres de ceux qui s'étaient gorgés, depuis quelques années, des dépouilles de l'Église et de l'État. Elle se disposait, en outre, à faire annexer au domaine de la couronne tous les biens ecclésiastiques restés libres : une partie serait consacrée au soutien du clergé enseignant, y compris le clergé catholique dans les parties du royaume où l'ancienne foi dominait encore ; une autre à établir dans les paroisses des écoles, des collégiales et des hôpitaux pour les malades et les gens sans ressources. Le reste, appliqué aux besoins du gouvernement, devait permettre de diminuer les taxes sur la population si pauvre de l'Écosse (1).

C'étaient là des mesures d'une haute sagesse, qui indiquent dans Marie Stuart un soin de ses peuples qu'on ne rencontre guère chez les princes de son siècle. Mais elles devaient atteindre beaucoup de nobles pillards, d'abbés laïques, de commendataires débauchés, qui, sous prétexte de zèle religieux, n'avaient cherché, pendant les troubles, qu'à sortir de leur pauvreté ou à doubler leurs domaines. Tous ceux qui craignaient les investigations du Parlement embrassèrent plus étroitement la cause des exilés, et résolurent de s'opposer à l'exécution des mesures projetées ; ils étaient en assez grand nombre. Les principaux étaient Morton, Lindsay, Ruthven et le secrétaire Lethington ; c'est d'eux que Randolph disait, à l'époque de la révolte : « Ils font bonne mine, mais n'attendent qu'une occasion « favorable pour embrasser la querelle des insurgés. » Devenus suspects depuis et restés sans influence, ils voyaient avec un mécontentement toujours croissant la reine accorder à d'au-

(1) Keith, t. II, p. 593, et miss Strickland, t. IV, p. 233 et 234.

tres ses faveurs et sa confiance. « Cette cour est si divisée, » écrivait Randolph, « que nous nous attendons chaque jour à quelque nouveau coup. Sûrement, si les lords exilés étaient en Écosse en ce moment et quelque peu aidés, ils trouveraient des partisans qui adhéreraient à leur cause avec plus de fermeté (1). » Les mécontents étaient plus sûrs que jamais, s'ils tentaient quelque chose, d'avoir l'approbation et l'appui de l'Angleterre : la grossesse de Marie avait causé un tel dépit à Élisabeth, qu'elle menaça de faire pendre le messager qui en avait apporté la nouvelle à la comtesse de Lennox. Les chances de la reine d'Écosse à succéder au trône d'Angleterre en étaient augmentées; c'était un nouveau grief contre elle. « Il faut, » écrivait Randolph, « qu'on fasse quelque chose pour écarter une telle éventualité (2). » S'il faut en croire l'ambassadeur d'Espagne, Élisabeth, se flattant de mettre à profit les querelles domestiques qui divisaient le roi et la reine d'Écosse, commença à former le projet de s'emparer peu à peu de leur couronne (3).

De tant de passions surexcitées et complices les unes des autres, sortit une horrible conjuration dont le prétexte fut la mort de Riccio, mais dont le véritable but, comme on va le voir, était de renverser le gouvernement, de se débarrasser de la reine après l'avoir déshonorée, et, si on ne pouvait unir les deux royaumes, de mettre au pouvoir les instruments de la politique anglaise.

(1) *Randolph à Throckmorton*, 7 février, M. S. *Advocates' library*, *Edinburgh*.
(2) *Randolph à Throckmorton*, 10 février 1566, *State papers office*.
(3) *Memorias*, t. VII, p. 316.

## CHAPITRE V.

Riccio. — Son arrivée en Écosse. — Son caractère. — Son crédit auprès de la reine. — Cause de la haine que lui portent les nobles. — Bruits répandus contre lui et sa maîtresse. — Attachement de la reine pour Riccio. — Conduite débauchée de Darnley. — Ses importunités pour obtenir la couronne matrimoniale. — Les conjurés en profitent pour le gagner lui et son père à leur complot contre Riccio. — Causes de l'aversion du roi pour ce dernier. — Complicité de l'Angleterre, du clergé réformé et de Knox en particulier. — *Bonds* par lesquels les conjurés d'Édimbourg et les lords bannis s'engagent à tuer Riccio. — Rapports scandaleux envoyés à Cecil par Bedford et Randolph. — Jeûne général prêché par les ministres de la Réforme à l'approche du meurtre. — Délibérations des conjurés sur le lieu où ils surprendront Riccio. — Ouverture du Parlement. — Invasion du palais par les conjurés. — Darnley, puis lord Ruthven dans le cabinet de la reine. — Vains efforts qu'elle fait pour sauver son secrétaire. — Meurtre de Riccio. — Insolence de Ruthven. — Grossièreté de Darnley. — La reine gardée prisonnière par les conjurés. — Émotion du peuple. — Arrivée des lords bannis. — Hypocrisie de Moray. — Résolution des conjurés d'emprisonner la reine ou de la faire mourir. — Darnley se rapproche de sa femme. — Fuite concertée entre eux, et exécutée au milieu de la nuit. — Arrivée des fugitifs à Dunbar. — Terreur et colère des conjurés. — Rentrée de Marie à Edimbourg. — Dispersion des coupables. — Funérailles de Riccio.

Il fallait, pour faire réussir la révolution projetée, une grande commotion : le meurtre de Riccio fut résolu, et, au besoin, la mort des conseillers qui pouvaient gêner les desseins des conspirateurs. Tout fut préparé et arrangé de manière non-seulement à priver la reine de tout appui, mais à l'atteindre autant que possible dans son honneur.

David Riccio était né à Pancalieri en Piémont. Il avait été d'abord secrétaire de l'archevêque de Turin ; c'est en cette qualité (1) qu'en 1561 il accompagna en Écosse l'ambassadeur du duc de Savoie, le comte de Morette. Il parlait très-bien l'italien et le français, il était surtout excellent musicien. Marie fut charmée de son talent ; et quand le comte de Morette quitta l'Écosse, elle le pria de lui laisser Riccio (2). « Il avait environ vingt-huit ans, » dit un de ses compatriotes et contemporains ; « il était poli, sage et vertueux... » La reine se l'attacha d'abord comme valet de chambre ; mais bientôt ses bons services, sa fidélité et ses vertus attirèrent l'attention de sa maîtresse. En 1564, elle le nomma son secrétaire pour la correspondance française, à la place de Raulet qu'elle avait été obligée de renvoyer pour inconduite. « Riccio s'acquitta si bien de ces nouvelles fonctions, que la plupart des affaires du royaume passaient par ses mains ; il se conduisait en tout avec tant de prudence et menait toute chose à si bonne fin, qu'il était très-apprécié de la reine, et que la plus grande partie des seigneurs, des gentilshommes et du peuple faisaient mine de l'aimer et de l'honorer (3). » Il contribua de toute son influence à hâter le mariage avec Darnley, dont il devint, à l'arrivée du jeune lord en Écosse, l'ami, l'auxiliaire et le conseiller. Ce fut la première cause de la haine que lui vouèrent ceux de la noblesse d'Écosse qui étaient opposés à ce mariage, et qui ne pardonnaient pas à cet homme, plus instruit qu'eux quoique roturier, plus loyal quoique étranger, les sages conseils qu'il donnait à sa maîtresse et la fortune dont son crédit, suivant Melvil, était devenu la source. De là contre lui et Marie les bruits les plus absurdes et les calomnies les plus odieuses. On disait qu'ils étaient d'accord pour renverser la foi nouvelle et rétablir le catholicisme, que Riccio était en correspondance avec le pape dont il était le mignon et le pensionnaire. On allait plus loin,

(1) Un autre mémoire italien dit en qualité de *cameriere*.

(2) *Mémoire adressé à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII, p. 65.

(3) *Ibidem*, pag. 86 et 87. Blackwood, un autre contemporain, fait de Riccio le même éloge.

on feignait de croire qu'il voulait donner à sa maîtresse une garde d'étrangers, composée principalement d'Italiens (1); qu'en retour il devait être nommé chancelier du royaume, à la place du comte de Morton (2).

Comme ses fonctions l'appelaient et le retenaient souvent dans l'appartement de Marie, l'honneur de cette princesse ne fut pas épargné. Dès le lendemain de la fuite de Moray en Angleterre, alors que Marie était encore éprise de son mari, qu'aucune querelle ne les avait éloignés l'un de l'autre, Randolph écrivait déjà en termes mystérieux : « La haine que la reine a conçue contre Moray ne vient ni de la religion, ni de ce qu'il a voulu, comme elle le prétend, lui arracher la couronne, mais de ce qu'il a découvert un secret qui ne doit point, par respect pour elle, être révélé. C'est une chose qui la déshonore, et que Moray, étant son frère, déteste tant qu'il ne peut plus se montrer pour elle ce qu'il a été, et qu'elle, de son côté, ne peut plus que le haïr mortellement (3). » Randolph ne disait point quelle était cette chose si déshonorante; mais quelques jours plus tard Élisabeth, prenant un faux air de vierge effarouchée, donnait l'explication de ces paroles mystérieuses : « Comme je la pressais, » écrit Paul de Foix, « de me dire d'où pouvait être advenu que la reine d'Écosse, après avoir tant aimé et honoré le comte de Moray, l'eût en si grande haine, elle, s'étant un peu tue et ayant secoué la tête, me répondit que c'était pour ce que la reine d'Écosse avait été informée que le comte de Moray avait voulu faire pendre un Italien, nommé David, qu'elle aimait et favorisait, lui donnant plus de crédit et autorité que ses affaires et honneur ne devaient (4)... »

L'époque, la source et le canal de ces bruits en indiquent assez le peu de valeur. « Ces discours, » dit lord Herries dans ses Mémoires, « étaient regardés par les indifférents comme

(1) Buchanan; Calderwood.

(2) *Randolph à Cecil*, 6 mars, dans Thorpe, t. I, p. 230. Knox dit même que les sceaux furent donnés à Riccio.

(3) *Randolph à Cecil*, 13 octobre, 1565, *State papers office*.

(4) *Paul de Foix au roi*, 16 octobre 1565, dans Teulet, t. II, p. 242 et 243.

des calomnies qu'on répandait pour déshonorer la reine et donner plus beau jeu à ses ennemis (1). » Toutefois, James Melvil, s'il faut l'en croire, conseilla à Riccio de se montrer plus modeste ; il avertit aussi la reine que les seigneurs étaient offusqués lorsque, en entrant dans son appartement, ils la trouvaient en tête-à-tête avec son secrétaire. Il lui rappela le déplaisir que lui avaient causé autrefois la conduite de Chastelard et celle du comte d'Arran, et lui fit entendre que moins de familiarité avec des étrangers inspirerait plus de respect pour son honneur et plus de contentement à ses sujets. Elle accueillit très-bien ce conseil et promit d'en tenir compte (2). Mais, comme tous les princes de sa race, Marie avait besoin de confidents, et s'attachait avec l'ardeur de sa nature à ceux qu'elle avait une fois jugés, à tort ou à raison, dignes de sa confiance. Elle n'était point décidée à sacrifier Riccio aux caprices de sa noblesse ; c'est sans doute à cette occasion qu'elle écrivit ces curieuses lignes, qui la montrent en avance sur son peuple et même sur son siècle, autant par ses notions de justice politique qu'elle l'était par ses idées de tolérance religieuse : « Un roi, dit-on, se doit gouverner par l'avis de sa noblesse ? — Oui, en tant qu'elle n'est corrompue, ni indiscrète, et bien apprise.

» Que doit faire le roi, si son père a élevé un homme de bien ou son ancêtre, et que les successeurs et enfants dégénèrent ? Faut-il que le roi en fasse même état et leur donne même crédit (ce de quoi ils sont indignes), comme la vertu du père a mérité ?.... Et si le roi trouve un homme de bas état, pauvre en biens, mais généreux d'esprit, fidèle en cœur et propre à la charge requise pour son service, il ne lui osera commettre autorité parce que les grands qui ont déjà veulent encore (3) ! »

Marie tenait d'autant plus à Riccio qu'elle trouvait en lui non-seulement un serviteur intelligent et dévoué, mais un courtisan agréable, d'une humeur enjouée et, pour ainsi dire,

(1) *Mémoires de lord Herries*, p. 75.

(2) Melvil, p. 132, 133 et 134.

(3) *Fragment d'un mémoire de Marie Stuart, sur la noblesse*, Labanoff, t. VII, p. 297-299.

un bouffon bien élevé. « C'était, » dit Melvil, « un gai compagnon (1). » Il était très-habile aux échecs que la reine affectionnait, ainsi qu'aux jeux de cartes, qu'il enseignait à sa royale maîtresse ou jouait avec elle (2). Amuser les princes, c'est plus que leur faire des services ; et Riccio amusait la reine quand les joyeux souvenirs de Fontainebleau et les regrets venaient s'ajouter aux longs ennuis d'Holyrood.

Le complot contre la vie de Riccio avait été ourdi dès le mois de janvier, pour être exécuté au commencement du mois suivant (3). Le 5 février, Randolph écrivait à Cecil : « Les plus sages détestent à tel point cet état de choses et ce gouvernement, qu'ils veulent à tout prix faire rentrer les exilés pour les rétablir dans leurs charges, ou tout hasarder une seconde fois (4). » La prorogation du Parlement fit ajourner l'exécution du complot; les conjurés profitèrent de ce retard pour s'adjoindre de nouveaux complices.

Darnley, de plus en plus oublieux de ses devoirs envers Marie, de plus en plus rebelle aux sages conseils qu'elle avait essayé d'opposer à ses penchants déréglés, continuait à fuir sa société, pour courir la campagne avec ses chiens et ses faucons, ou se livrer, avec de jeunes libertins comme lui, à son goût pour la débauche et la crapule. « M. de la Roi-Paussay, » écrivait Drury, « arriva hier d'Écosse à Berwick. Il est malade parce que Darnley l'a grisé avec de l'*aqua composita* (5). Tout le monde dit que le jeune prince s'adonne à la boisson. Il est certain que l'autre jour, à un dîner chez un bourgeois d'Édimbourg, uniquement parce que la reine l'engageait à moins boire et à ne pas y pousser les autres, il se laissa aller à des paroles si inconvenantes qu'elle se retira tout en larmes. Ceux qui vivent autour d'eux racontent que de pareilles scènes ne sont pas rares. La conduite de Darnley est vivement blâ-

(1) Melvil, p. 131.
(2) Keith, *appendix*, et miss Strickland, t. III, p. 339.
(3) Chalmers, t. I, p. 252.
(4) *Randolph à Cecil*, 5 février, dans Goodall, t. I, p. 294.
(5) Peut-être du *whisky*, la liqueur nationale.

mée : il est volontaire, hautain, quelques-uns disent vicieux, ce dont trop de gens furent témoins l'autre jour à Inchkeith, où il se conduisit, avec de graves personnages comme lui, de telle sorte qu'on ne peut le confier au papier (1). » Cette dépravation de Darnley le dégrada aux yeux de la noblesse et du peuple, son arrogance le rendit odieux (2). Quel déboire pour son épouse, qui avait voulu qu'il fût honoré à l'égal d'elle-même, et qui, même à ce moment où il avait déjà bien des torts, continuait à faire pour lui plus qu'il ne méritait, sans pouvoir le contenter ! « Elle fait tout pour l'obliger, » écrivait Randolph, « quoiqu'elle ne puisse obtenir qu'il fasse la moindre chose pour lui être agréable (3). » Il en était venu à ce point d'insolence que son père, ne pouvant plus le supporter, fut obligé de quitter la cour (4).

Ce fut l'ambition immodérée et impatiente de Darnley qui, plus encore que son inconduite, devint une source de querelles entre les deux époux. « Il pressait la reine de lui donner la couronne matrimoniale qu'elle n'était pas disposée à lui accorder encore, qu'elle voulait, pour ainsi dire, tenir en réserve, jusqu'à ce qu'elle eût vu s'il était digne d'un si grand pouvoir (5). « Il demande, » dit Randolph, « avec tant d'importunité que la reine se repent d'avoir tant fait pour lui (6). »

D'autres causes vinrent encore ajouter au mécontentement de Darnley. Il avait donné des ordres à l'insu de la reine et au mépris de son autorité ; « elle le prit mal, et voyant qu'il prêtait l'oreille aux suggestions de ses ennemis, elle défendit à Riccio de sceller aucun papier avant qu'elle eût signé la première, contrairement à ce qui s'était fait jusque-là (7). » Il en fut très-offensé ; mais ce qui avait mis le comble à l'irritation du faible prince, c'était la prorogation du Parlement, parce qu'il s'était

(1) *Drury à Cecil*, 16 février, KEITH, t. II, p. 403 et 404.
(2) *Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 70.
(3) *Randolph à Cecil*, dans KEITH, t. II, p. 405 et 406.
(4) STRYPE'S *Annals*, t. I, p, 478, et ELLIS, 2e série, t. II, p. 303.
(5) *Randolph à Cecil*, 16 janvier, 1566, STEVENSON, p, 147.
(6) *Randolph à Cecil*, 24 janvier, KEITH, t. II, p. 405.
(7) *Mémoires de lord Herries*, p. 73 et 75.

flatté d'en obtenir la couronne matrimoniale et la condamnation de Moray et que son espoir était déçu (1). Le comte de Lennox, depuis que le duc de Châtelleraut avait été pardonné, s'était associé à une partie des ressentiments du roi.

Ces dispositions du fils et du père n'avaient point échappé aux ennemis de la reine ; ils résolurent d'en profiter pour les gagner l'un et l'autre à leur complot : le nom du roi pouvait ajouter aux chances de succès ; en tous cas il couvrirait ses complices, s'ils venaient à échouer. Ce fut Morton qui se chargea de travailler secrètement le faible prince ; il y employa un de ses parents, Georges Douglas surnommé le Postulat, frère bâtard de la comtesse de Lennox, le compagnon assidu des plaisirs de Darnley et le confident de ses colères (2). On s'adressa d'abord à sa vanité : il n'était point convenable, lui dit-on, qu'il fût sous la tutelle de son épouse ; c'était, d'après les lois divines et humaines, à l'homme de commander et non à la femme ; tout le royaume avait les yeux sur lui. Un étranger, un simple secrétaire, gouvernait l'État, tandis que lui, le roi, restait sans crédit et sans autorité. La couronne matrimoniale lui avait été en vain promise, il ne l'obtiendrait point tant que la reine aurait des conseillers comme Bothwell, Athol et Huntley, tant que Riccio conserverait son influence ; « ajoutant, par aventure, beaucoup d'autres choses qui n'étaient pas vraies (3) : » c'est à dire que la faveur dont Marie honorait Riccio était un déshonneur pour lui.

Après avoir ainsi surexcité l'orgueil de Darnley, on flatta son ambition : les conjurés lui promirent de lui faire obtenir la couronne matrimoniale et de la lui conserver, quand même la reine viendrait à mourir ; et, si elle ne mourait pas et qu'elle voulût s'opposer à leurs desseins, ils s'engagèrent à la tenir en prison le reste de ses jours. On fit briller les mêmes espérances

(1) *Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 70.

(2) KEITH, t. II, p. 395 et 396 ; CHALMERS, t. I, p. 255 ; MELVIL, p. 148 ; HERRIES, p. 74.

(3) « Aggiundo per avventure più cose assai che non erano vere... » *Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 71.

aux yeux de Lennox, qui n'était ni plus scrupuleux que son fils ni plus raisonnable. Et tous deux consentirent à s'associer à cette ligue monstrueuse, et en acceptèrent les conditions. La première était que le roi établirait la religion réformée ; la seconde, que les exilés seraient déclarés innocents et rétablis dans leurs biens et dignités ; la troisième, que Riccio serait mis à mort, comme l'auteur de tous les maux de l'État, et parce que, tant qu'il vivrait, le succès du complot était incertain (1).

Quelques historiens, abusés par les pamphlets de Buchanan et le récit des conjurés, ont cru que Darnley fut poussé par la jalousie à se faire le complice du meurtre de Riccio ; ce fut par l'orgueil et la soif du pouvoir : les jaloux n'entendent pas si patiemment l'heure de la vengeance. La faveur dont jouissait Riccio datait d'avant le mariage de la reine ; elle avait même servi à en hâter l'accomplissement ; elle avait continué depuis, sans porter ombrage à Darnley, qui ne prit le secrétaire en aversion que quand celui-ci eut refusé de trahir la reine, et ne se scandalisa de son influence que lorsqu'il y vit un obstacle à ses désirs immodérés. « Le secrétaire, on le dit hautement, » écrivait l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, « a été mis à mort, parce qu'il avait plus de part aux affaires que ne voulait le roi (2). »

Le complot fut prêt à être exécuté dès le commencement de février ; le 13, Randolph en faisait connaître à Leicester les principaux détails : « Je tiens pour certain, » écrivait-il, « que la reine se repent de son mariage, qu'elle déteste Darnley et toute sa parenté. Lui-même est informé, je le sais, que quelqu'un partage avec lui les faveurs de sa femme ; je sais qu'il y a sous main des pratiques entre le père et le fils pour arriver à la couronne malgré la reine ; je sais que, si ce qu'on projette s'exécute, David, avec le consentement du roi, aura la

(1) *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 71, 72 et 91 ; Melvil, p. 148 ; Herries, p. 74 ; Keith, t. II ; Goodall, t. I, p. 224 et 225 ; Chalmers, t. II, p. 515 et 516 ; Tytler, etc.

(2) *Guzman de Silva à Philippe II*, 23 mars 1566, *Archives de Simancas*, *leg*. 812, *fol*. 71.



gorge coupée avant dix jours. Beaucoup d'autres projets plus graves et pires que ceux-là m'ont été révélés ; mais des choses qu'on médite contre la personne de la reine, comme je pense qu'il vaut mieux les tenir secrètes, je ne parle aujourd'hui qu'à Votre Seigneurie (1). »

Ces sinistres confidences, complétées par de nombreux documents contemporains, ne laissent guère de doute sur les desseins des conjurés : Riccio devait être assassiné ; le même sort était réservé à quelques-uns des conseillers de la reine ; elle-même devait être emprisonnée pour le reste de ses jours, si toutefois elle échappait à la mort ; « car, après (2) qu'on eut promis à Darnley la couronne héréditaire, il consentit à la mort de sa femme, comme il avait déjà consenti au meurtre du secrétaire. »

Après s'être assuré la complicité de Lennox et de Darnley, Morton, qui s'était chargé de diriger le complot, s'assura la coopération du clergé réformé (3). Knox (4), Craig, et quelques-uns des principaux chefs de l'Église furent mis dans le secret; aucun ne fit d'objection. Le rôle de ces nouveaux auxiliaires était de surexciter les esprits, pour les disposer aux scènes de meurtre et de violence qui se méditaient. Knox indiqua pour le commencement de mars un jeûne général, qui ne pouvait manquer d'attirer à Édimbourg un grand concours de fanatiques, dont la présence serait un appui pour les meurtriers (5).

(1) *Randolph à Leicester*, 13 février, *State papers office;* Tytler et miss Strickland.

(2) « Li rebelli di Scozia... trattavano co il Re suddetto di darli la corona » hereditale acciò che lui restasse Re assoluto, ancora che la Regina morisse » senza figlioli. Detto Re persuadendosi simil fatto, consentiva alla morte » della Regina sua moglie, et già haveva consentito alla morte di David » Ricciolo secretario detta Regina... » *Avvisi di Scotia, delli* 11, 13, et 28 *marzo*, adressés à Cosme I[er], Labanoff, t. VII, p. 60.

(3) Godscroft, p. 289; Chalmers, etc.

(4) Tytler a démontré que Knox connut le meurtre de Riccio avec tous les horribles détails du complot, et qu'il l'approuva. Voy. t. V, *appendix*, n° 498-507.

(5) Knox, *History of the Reformation;* Goodall, t. I, p. 247; Chalmers Tytler, etc.

Il fallait aussi se concerter avec les exilés ; ce fut Lennox qui se chargea d'entrer en pourparlers avec eux. Quoique les États d'Élisabeth lui eussent été interdits, il y pénétra sans difficulté ; et quoique Moray et lui fussent ennemis mortels, ils n'eurent pas de peine à s'entendre. Lennox fit connaître les détails du complot aux comtes de Moray, d'Argyle et de Rothes, aux lords Boyd et Ochiltree, ainsi qu'au laird de Grange. Tous approuvèrent ; il fut convenu qu'ils s'approcheraient de la frontière d'Écosse, et reparaîtraient à Édimbourg aussitôt que le meurtre aurait été commis (1).

Suivant leur horrible coutume, ils se lièrent préalablement par des *bonds* ou contrats, qui devaient assurer aux uns et aux autres les avantages de leur crime commun. Le premier était fait au nom du roi seul : il y était dit « que, vu le bon naturel et les autres qualités de la reine, c'était pitié qu'elle fût abusée par certains conseillers et entre autres par un Italien nommé David ; qu'il était de son devoir à lui, son époux, d'y porter un prompt remède. Il avait résolu, en conséquence, de punir les coupables comme ils le méritaient, de les saisir et de les tuer sur-le-champ, en quelque endroit que ce fût. Et comme il était possible que quelques grands personnages voulussent s'y opposer et qu'il s'ensuivît la mort de quelques-uns ; comme, en outre, l'exécution pourrait bien avoir lieu en présence de la reine ou dans l'enceinte du palais, il s'engageait solennellement, sur sa parole de prince, à défendre ses associés de tout son pouvoir, et à ne pas souffrir qu'ils fussent, pour l'aide qu'ils lui auraient prêtée, ni inquiétés ni molestés dans rien de ce qui leur appartenait (2). » Cette curieuse pièce est datée d'Édimbourg le 1er mars. On voit qu'il n'y est fait aucune allusion ni

(1) *Bedford et Randolph à Cecil*, 8 mars, et *Moray à Cecil*, même date, dans Thorpe, t. I, p. 230 ; Chalmers, et Tytler.

(2) *Bond of assurance for the murder to be committed...* dans Goodall, t. I, p. 266 et 267. L'original de la pièce a disparu, mais il en existe plusieurs copies du temps, une entre autres au *British Museum*, endossée par Randolph. Cette absence de l'original laisse ignorer quels furent les signataires, autres que le roi, Morton et Ruthven.

à son prétendu déshonneur, ni à la jalousie qu'on lui a supposée.

Le second *bond* n'était pas moins atroce que le précédent. Les comtes de Moray, d'Argyle, de Rothes et de Glencairn, les lords Boyd, Ochiltree et leurs amis s'y engageaient « envers le noble et puissant prince Henri, roi d'Écosse, à devenir ses loyaux sujets, ses hommes et ses fidèles serviteurs, à embrasser toutes ses querelles, à hasarder pour lui leur vie, leurs terres et tout ce qu'ils possédaient, à lui faire octroyer par le Parlement la couronne matrimoniale, à lutter pour lui par tous les moyens, envers et contre tous, à maintenir ses justes droits au trône d'Écosse, à défaut d'héritier issu de la reine; et si quelqu'un, n'importe qui, les lui disputait, ils étaient prêts, suivant son bon plaisir, à les extirper d'Écosse, ou à les saisir et les tuer. Ils étaient aussi résolus, avec l'assistance que leur fournirait le roi, à établir plus solidement la religion du Christ, et à poursuivre tous ceux qui tenteraient de s'opposer à cette mesure. Enfin, après de nouvelles protestations de dévouement, ils promettaient d'employer leur crédit auprès d'Élisabeth en faveur de Darnley et de sa mère, et de soutenir ses justes querelles contre tout prince étranger qui songerait à l'inquiéter (1). »

De son côté, Darnley, épousant la cause des bannis, s'engageait, dès qu'il aurait obtenu avec leur assistance la couronne matrimoniale, à leur accorder l'entier oubli du passé et à ne pas permettre, en attendant, que la forfaiture fût prononcée contre eux par le Parlement. Ainsi, ce même prince qui avait juré quelques jours auparavant « qu'il aurait de nouveau la messe à Saint-Gilles (2), » jurait maintenant de contribuer

(1) *Certain articles to be fulfilled by James Earl of Moray*, etc., dans KEITH, *appendix*, p. 263, et GOODALL, t. II, p. 227-238. L'original existe encore avec ce titre : *Ane Bond made by mylord Moray*, etc.; il porte les signatures autographes de Moray, Argyle, Rothes, Glencairn, Boyd et Ochiltree, avec cette date : *Newcastle* 2d *of march* 1565 (1566).

(2) *Randolph à Throckmorton*, 7 février 1566, *Advocates' library, Édinburgh.*



avec ses associés à l'établissement de la Réforme (1). Jamais tant de sottise ne fut complice de tant d'artificieuse immoralité.

Tout était prêt pour l'exécution ; il ne restait plus qu'à obtenir l'approbation, sinon l'appui, d'Élisabeth et de ses ministres. Randolph, depuis qu'il avait été expulsé d'Écosse, résidait à Berwick avec le comte de Bedford qui en était gouverneur. Les *bonds* leur furent communiqués, ils les firent parvenir à Cecil avec tous les détails de la conjuration. Le 6 mars, trois jours avant l'exécution, ils informèrent directement Élisabeth qu'il se préparait en Écosse un événement qui n'était pas de médiocre importance, et qui devait avoir pour résultat le retour de Moray dans sa patrie; ils s'attendaient chaque jour, disaient-ils, à en recevoir la nouvelle. Ils la renvoyaient, pour plus d'informations, à un document qu'ils avaient transmis à Cecil (2), où on lisait : « Vous avez sans doute entendu parler des désaccords et querelles survenus entre la reine d'Écosse et son mari, en partie parce qu'elle lui a refusé la couronne matrimoniale, en partie parce qu'il a la certitude qu'elle fait d'elle-même un usage tel qu'un mari ne saurait le supporter, tel que, si ce n'était un fait trop connu, nous aurions peine à le croire. Pour écarter cette occasion de scandale, il est déterminé à assister lui-même à l'arrestation et à l'exécution de celui qu'il peut convaincre de lui avoir infligé le plus grand déshonneur qui puisse être infligé à un homme, surtout à un prince. Nous n'avons pas besoin de vous décrire le personnage, vous savez de qui nous voulons parler.

» Quant à ce qui fait l'objet de l'ambition du roi, qui est la couronne matrimoniale, ce point a été réglé entre lui et les nobles, comme vous le verrez par les engagements qu'ils ont pris, dont Randolph a vu et copié de sa propre main les originaux.

(1) *Certain articles to be fulfilled by the noble und mighty prince Henri, King of Scotland*, etc., dans Keith, *appendix*, et Goodall, t. I, p. 231-233. Des copies, encore existantes, de ces *bonds* sont de Randolph lui-même; sur l'une d'elles Cecil a écrit de sa main : *primo martii*, 1565.

(2) *Bedford et Randolph à Élisabeth*, 6 mars 1566, Thorpe, t. I, p. 229.

» L'exécution du complot doit avoir lieu avant la réunion du Parlement, qui est très-rapprochée... Si leur reine ne veut pas céder à la persuasion, ils ont l'intention de procéder nous ne savons trop de quelle manière (1)... »

Ainsi Élisabeth et ses principaux ministres connurent à l'avance l'attentat qui se préparait : ils surent qu'il s'agissait de tuer un malheureux sans défense, sous les yeux de sa maîtresse enceinte de sept mois, de massacrer les conseillers d'une reine voisine, de bouleverser ses États, de l'emprisonner elle-même ou de la faire mourir, si elle résistait ; et non-seulement ils le surent, mais ils donnèrent leur approbation à cette exécrable tragédie, à ce point que les meurtriers purent se vanter « qu'ils auraient toute faveur de la reine Élisabeth (2). » Castelnau, revenant d'Écosse, était persuadé « que, si les Anglais n'avaient pas ordonné le meurtre de Riccio, ils y avaient du moins consenti (3) ; » quelqu'un donna avis à l'ambassadeur d'Espagne que la reine d'Angleterre l'avait payé huit mille écus (4). Quoi qu'il en soit de ce dernier fait, il est certain que quand Moray se mit en route pour aller recueillir sa part du crime, elle ordonna de lui remettre trois cents livres pour payer ses frais de voyage (5).

Toute cette trame n'avait pu s'ourdir sans qu'il en transpirât quelque chose : de sourdes rumeurs avaient circulé, dont l'écho était parvenu jusqu'aux oreilles de Riccio. Un astrologue français lui avait conseillé de se défier du bâtard ; un de ses compatriotes l'avait engagé à retourner dans son pays : « Paroles, » répondit-il, « rien que des paroles ; les Écossais crient beaucoup, mais exécutent rarement leurs bravades. » Cependant il prévint la reine, qui ne parut pas s'inquiéter : persuadée que ces

(1) *Bedford et Randolph à Cecil*, 6 mars, *State papers office;* Thorpe ; Tytler, etc.

(2) *Mémoire envoyé en France*, dans Teulet, t. II.

(3) *Guzman de Silva à Philippe II*, 18 mai 1566, *Archives de Simancas*, *leg.* 819, *fol.* 1.

(4) *Guzman de Silva à Philippe II*, 12 avril 1566, *Archives de Simancas*, *leg.* 812, *fol.* 77.

(5) *Bedford à Élisabeth*, 16 mars, dans Chalmers, t. III, p. 216.

bruits n'avaient d'autre objet que d'effrayer son secrétaire, elle lui demanda de continuer à la servir comme il avait fait jusque-là (1).

Le moment de l'exécution approchait; les réformés étaient accourus à Édimbourg pour assister au grand jeûne indiqué par Knox, lequel devait durer trois jours. Il commença le 3 mars. Les ministres, en fait d'instructions et de prières, firent un choix approprié à l'objet qu'ils avaient en vue. Les principaux exemples proposés à l'imitation des saints d'Édimbourg furent la défaite des Madianites et des Amalécites par Gédéon, le massacre des Benjaminites, le jeûne d'Esther terminé par le supplice d'Aman, le massacre des Assyriens et la mort de Sennachérib. Achab et Jézabel ne furent pas oubliés : on rappela que pour cette reine impie Dieu avait été sans pitié, mais qu'il avait tenu quelque compte au roi de sa pénitence. En même temps des lettres furent envoyées à tous les ministres du royaume, pour les exhorter à ne pas reculer dans la grande bataille qui était sur le point de s'engager, et à se tenir prêts à exécuter les ordres de Dieu, s'il leur commandait ce qu'il avait autrefois exigé du peuple d'Israël (2).

Pendant que les ministres attisaient ainsi le fanatisme, ceux qui devaient mettre la main à l'œuvre délibéraient sur le lieu où s'exécuterait le crime et sur les moyens à employer. « Ils songèrent d'abord à assassiner Riccio au château de Seaton, où la reine était allée passer quelques jours avec une partie de sa cour; mais ils craignirent de rencontrer de la résistance. Une autre fois, ils proposèrent de le tuer pendant qu'il jouerait à la paume avec le roi, ainsi qu'il avait coutume; mais un des conjurés fit remarquer que l'endroit était mal choisi, qu'il valait mieux le dépêcher dans la chambre et sous les yeux de la reine, pour faire croire au peuple qu'il avait été trouvé dans un acte tel, que le roi n'avait pu faire autrement que de le tuer sur place (3). » Cet avis fut adopté.

(1) *Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 72.
(2) GOODALL, t. I, p. 247-250.
(3) *Mémoire adressé à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 72 et 73.

Le Parlement était convoqué pour le 7 mars; « Marie invita Darnley à l'accompagner pour en faire l'ouverture. Il répondit « que, puisqu'il n'était pas roi, il ne croyait pas de son honneur d'assister à une telle cérémonie en simple témoin (1); » et il s'éloigna d'Édimbourg. La reine dut passer outre. Dans le cortége qui l'accompagna au Tolbooth, Huntley portait la couronne, Bothwell le sceptre et Crawford l'épée (2). Après le discours d'ouverture, on choisit comme lords des articles sept pairs laïques, dont deux seulement étaient catholiques, et sept pairs ecclésiastiques, dont trois appartenaient à l'ancienne religion (3). La mesure la plus importante de cette première séance fut l'acte d'accusation contre Moray et les autres bannis, et la sommation qui leur fut adressée de comparaître le 12 devant le Parlement, pour y rendre compte de leur trahison.

L'ouverture des états, malgré l'absence de Darnley, venait de faire à l'amour-propre de ce prince une nouvelle blessure : il était d'autant plus pressé d'obtenir le prix que ses complices lui avaient promis. L'exécution du complot fut fixée au 9 mars. La veille, Bedford et Randolph écrivirent à Leicester et à Cecil que l'entreprise était mûre, que les conjurés étaient d'accord et que Moray devait être le lendemain à Édimbourg; mais que préalablement certain personnage aurait été dépêché (4). Le même jour, Moray remerciait le secrétaire anglais de ses bontés, et lui annonçait qu'il était, avec le reste de sa compagnie, rappelé en Écosse pour le bien de la religion et l'aplanissement de graves différends. Le porteur de sa lettre,

(1) *Memorias*, t. VII, p. 314.

(2) *Occurrents*, p. 89.

(3) La restitution aux prélats catholiques de leurs siéges dans le Parlement est ce qui a donné aux historiens l'occasion de dire que la reine voulait rétablir le catholicisme. C'est sur le texte suivant d'une de ses lettres qu'ils se sont appuyés : «... The spiritual estate being placed therein in the ancient » manner, tending to have done some good anent restoring the auld » religion... » *Marie à l'archevêque de Glasgow*, dans LABANOFF, t. I, p. 343.

(4) *Bedford et Randolph à Cecil et à Leicester*, 8 mars 1566, THORPE, t. I, p. 230.

ajoutait-il, le renseignerait plus longuement sur les motifs et l'objet de son voyage (1).

Les rôles avaient été distribués, tout était prévu. Au jour indiqué, à l'approche de la nuit, les conjurés se rassemblèrent aux alentours du palais, au nombre d'environ deux cents, les uns secrètement armés, d'autres portant des dagues, des pistolets et des cuirasses. Vers sept heures, Morton pénétra dans la cour d'Holyrood avec la plus grande partie de ses complices; ils s'emparèrent, sans rencontrer de résistance, de toutes les avenues du palais, en fermèrent les portes pour que personne autre que leurs amis ne pût ni entrer, ni sortir (2). Ruthven, avec l'élite des assassins, se rendit dans l'appartement de Darnley, situé au-dessous de celui de la reine. « Sire, nous sommes prêts (3), » dirent-ils en entrant. Le roi, qui les attendait, se dirigea aussitôt vers le passage secret qui conduisait chez sa femme, et dont personne que lui n'avait la clé (4).

Marie était à souper dans un étroit cabinet (5), où l'on ne pouvait pénétrer que par sa chambre à coucher. Elle était en compagnie de la comtesse d'Argyle, sa sœur naturelle, de Robert Stuart, commendataire d'Holyrood, autre bâtard de Jacques V, de Beaton, laird de Chreich, son intendant, et d'Arthur Erskine, son écuyer. Riccio était au bout de la table (6), et autour quelques autres serviteurs. Le secrétaire était vêtu, ce soir-là, d'une robe de chambre de damas garnie de fourrure, avec un pourpoint de satin et un haut-de-chausses de velours foncé (7).

(1) *Moray à Cecil*, 8 mars, THORPE, t. I.

(2) *Henri Yair's trial*, dans GOODALL, t. I, p. 252.

(3) *Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 73.

(4) *Ibidem*.

(5) D'environ 12 pieds de long sur 10 pieds de large.

(6) *Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 73. Ruthven, dans son récit, dit que la comtesse d'Argyle était à un bout de la table et Riccio à l'autre, « avec son chapeau sur la tête » (KEITH, *appendix*, p. 266). Camden dit : « Hominem ad repositorium a sublatis e regiâ mensâ cibis delibantem, ut » ministri interioris admissionis solent. » Édit. 1615, p. 113.

(7) *Bedford et Randolph à Cecil*, 27 mars, dans ROBERTSON; WRIGHT, et ELLIS.

Darnley entra seul et sans laisser paraître aucune préoccupation. « Quoi ! milord, vous avez déjà soupé, » lui dit la reine ; « je croyais que c'était votre heure. » Il répondit qu'il avait soupé plus tôt que de coutume, parce que, la sachant retirée chez elle, il craignait qu'elle ne fût indisposée. Il s'assit à côté d'elle et, lui prenant la main, il se mit à la caresser. La reine se tourna vers lui, et ils s'embrassèrent (1). En ce moment, Ruthven parut à la porte du cabinet : c'était un homme dont le fanatisme égalait la férocité, qui passait pour un sorcier et un assassin ; nul n'était plus propre que lui à un acte de basse cruauté. Retenu depuis plusieurs semaines dans son lit par une fièvre ardente, à peine capable de faire deux fois le tour de sa chambre, suivant sa propre expression, il avait néanmoins consenti à se mettre à la tête des meurtriers. Il avait sous sa robe de damas fourrée uue cotte de mailles, sur la tête un bonnet d'acier et à la main une énorme rapière. Cet accoutrement de guerre, ses yeux hagards, sa figure pâle et exténuée par la fièvre, lui donnaient, à la sombre lueur des flambeaux, l'apparence d'un fantôme menaçant. La reine se contint, quoique surprise et effrayée : « Mylord, » dit-elle, « je pensais aller vous voir, car on m'avait dit que vous étiez très-mal, et vous voilà ici à cette heure ! Que signifie cela ? et qui vous a permis ?... — Il est vrai, » répondit Ruthven en se laissant tomber sur un siége, « que j'ai été très-mal, mais à cette heure je me trouve bien et je suis venu pour vous faire service. — Et quel service pouvez-vous me faire en ce moment ? » Les yeux étincelants de Ruthven se dirigèrent vers Riccio : — « Vous défaire de ce vilain qui est au bout de la table et qui ne mérite ni cette place, ni tant d'honneur. Nous ne voulons plus être gouvernés par un valet (2). »

Cependant les compagnons de Ruthven avaient, après lui, pénétré un à un dans la chambre à coucher, pendant que l'autre bande, sous la conduite de Morton et de Lindsay, envahissait par l'escalier principal la salle de réception. Le palais commen-

(1) *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 73 et 92.
(2) *Ibidem.*

çait à s'emplir d'un bruit confus de pas et de voix, auquel se mêlaient le cliquetis des armes et la lueur sinistre des torches. Georges Douglas, Ker de Fawdonside, le master de Ruthven, Patrick Bellenden, Henri Yair, prêtre apostat, et d'autres conjurés apparurent en armes à la porte du cabinet (1). Riccio, éperdu, courut se réfugier derrière sa maîtresse, en portant instinctivement la main à sa dague et en s'écriant: « Madame, je suis mort (2)! » Ruthven se leva: « Viens, galant, » dit-il à Riccio, et il s'avança pour le saisir (3). La reine se mit résolûment au-devant du féroce baron: « Quel crime a-t-il commis? » s'écria-t-elle avec énergie. — « Adressez cette question au roi, » répondit Ruthven. Elle demanda, en effet, à Darnley s'il savait quelque chose de cette entreprise; celui-ci affirma qu'il en était complétement ignorant (4).

Alors, ne pouvant plus se contenir, la reine menaça les meurtriers, et ordonna à Ruthven de se retirer sous peine de trahison; elle ajouta que, si son secrétaire avait commis quelque faute, elle le livrerait à la justice. « La voilà, la justice! » s'écria un des assassins en tirant une corde de dessous son vêtement (5). Au lieu d'obéir, Ruthven enjoignit à Darnley de contenir la reine, tandis que lui-même s'avançait pour arracher Riccio à la protection de sa maîtresse. Robert Stuart, Erskine, le laird de Chreich, le médecin français et les autres serviteurs de la reine, voulurent chasser de force l'insolent baron, mais ses complices accoururent à son aide. Dans le tumulte, la table, avec tout ce qu'elle supportait, fut renversée sur la reine. Il s'ensuivit une horrible confusion qu'aurait encore augmentée l'obscurité, si la comtesse d'Argyle n'avait

(1) Herries, p. 76; Tytler, etc.

(2) Ruthven's *Narrative*, Keith, *appendix*, p. 266, et *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 64.

(3) *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 93.

(4) Ruthven's *Narrative*, et *Marie à l'archevêque de Glasgow*, Labanoff, t. I, p. 344.

(5) *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 73 et 93; *Lettre de Marie à l'archevêque de Glasgow*. Labanoff, t. I, p. 344.

retenu un flambeau (1). Au milieu du tumulte, Ruthven poussa la reine dans les bras de Darnley qui, la saisissant par derrière, la maintint fortement sur un siége, de manière à paralyser ses mouvements. Ker de Fawdonside lui plaça sur la poitrine un pistolet armé ; et, avec de grossières injures et d'horribles imprécations, il la menaça de la tuer si elle résistait : « Tirez, » lui dit la reine, « si vous ne respectez point l'enfant que je porte dans mon sein. » L'arme, dit lord Herries, refusa de faire feu (2).

Cependant le malheureux Riccio continuait, avec une étreinte convulsive, à s'accrocher à la robe de sa maîtresse, en criant d'une voix tremblante : « Justice, justice ! sauvez ma vie, madame, sauvez ma vie ! » Puis s'adressant à Darnley, il le priait de ne pas souffrir qu'on l'assassinât sous ses yeux et il lui rappelait ses bons et fidèles services. Quoique menacée elle-même, la reine essayait encore de défendre son serviteur, et suppliait qu'on l'épargnât, sinon pour l'amour d'elle, du moins à cause de son état. Toute prière fut inutile : « Laissez-le aller, madame, qu'il sorte, » dit Darnley ; « il ne lui sera fait aucun mal. » Comme le roi disait ces mots, Georges Douglas, lassé d'attendre, frappa Riccio d'un premier coup par dessus l'épaule de la reine ; un autre le saisit par le cou, et pendant qu'une partie des meurtriers contenait Marie avec la pointe de leurs épées, les autres entraînèrent hors du cabinet leur victime déjà couverte de sang. Riccio s'accrocha au lit de la reine, puis à une cheminée, avec toute la force du désespoir ; les conjurés l'en arrachèrent en le frappant et le poussèrent jusqu'à la salle de réception. Alors l'un des assassins revint sur ses pas, il saisit la dague que Darnley portait au côté et courut la plonger dans le cœur de Riccio : « Voilà, » s'écria-t-il, « le coup royal ! » L'arme fut laissée dans la blessure, « afin qu'on sût bien plus tard que tout s'était fait par l'ordre du roi. » Aussitôt les

(1) Ruthven's *Narrative*, Keith, *appendix*, p. 266 et 267.

(2) *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 74 ; Ruthven's *Narrative* ; Blackwood, p. 79 ; *Mémoires de L. Herries*, p. 76 ; Tytler ; miss Strickland, etc.

hommes de Morton, qui attendaient avec impatience, se ruèrent tous à la fois sur leur ennemi, comme des bêtes fauves, avec des blasphèmes et des imprécations. En entendant les cris de ce malheureux, la reine s'écria : « Pauvre David, mon bon et fidèle serviteur, que Dieu ait pitié de votre âme ! » Il fut percé de cinquante-six coups. Les torches agitées jetaient seules sur cette scène de carnage leur lueur tremblante, si bien que dans la confusion plusieurs des assassins se blessèrent les uns les autres. Ils traînèrent le cadavre à travers la salle de présence, jusqu'en haut du grand escalier et le laissèrent baigné dans une mare de sang. Un peu plus tard, il fut précipité dans la cour et dépouillé de tous ses vêtements ; le riche bijou qu'il portait au cou ce soir-là ne fut pas retrouvé (1).

Telle fut la fin tragique de cet homme qui, arrivé en Écosse pauvre et sans appui, avait su, par son seul mérite, parvenir à une position telle que, suivant Buchanan, « une partie de la noblesse d'Écosse recherchait son amitié, lui faisait la cour et attendait à sa porte. » Sa chute fut plus rapide encore que

(1) *Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 74, 75, 93, 94 ; *Randolph et Bedford, à Cecil,* 21 mars ; *Marie à l'archevêque de Glasgow,* LABANOFF, t. I, p. 345 ; *Suceso de la muerte del secretario, Archives de Simancas ;* MELVIL ; HERRIES, p. 77 ; BIRREL, p. 5.

Après trois cents ans, on peut encore suivre, dans le vieux palais d'Holyrood, tous les pas des assassins pendant cette nuit funèbre. Des appartements qu'occupait Darnley on monte encore à celui de la reine par le même escalier, obscur, rapide, pratiqué en escargot dans l'épaisseur du mur. Au sommet existe la même porte basse, large d'environ deux pieds, masquée par une vieille tapisserie, par laquelle le roi introduisit les meurtriers dans la chambre de sa femme. Quand on entre par cette porte, on trouve à droite le cabinet où soupait Marie. On a peine à comprendre comment une table, où s'asseyait une reine, pouvait être dressée dans un pareil réduit : il n'a pas plus de douze pieds de long sur dix de large. La chambre à coucher n'a pas changé non plus : on y voit encore le lit où s'accrocha Riccio, dont la garniture, quoique tombant en lambeaux, pourrait bien n'être pas authentique. A l'angle opposé au cabinet, une porte ouvre sur ce qu'on appelait la salle d'État ou de *présence,* dans laquelle fut achevé Riccio. Dans un coin de cette salle on montre, à l'endroit où le cadavre fut laissé agonisant, une tache noire, *ineffaçable,* produite, dit-on, par le sang de ce malheureux.

n'avait été sa fortune; Knox applaudit à sa mort, et la calomnie a poursuivi sa mémoire.

Ce n'était point simplement pour tuer un étranger sans défense, dont le premier assassin venu pouvait débarrasser l'Écosse; c'était moins encore pour réparer les prétendues brèches faites à l'honneur conjugal de Darnley, que tant de gentilshommes s'étaient concertés avec Élisabeth et ses ministres, que toute l'Église s'était émue, que deux cents hommes avaient envahi en armes le palais d'Holyrood : la mort de Riccio n'était que le premier acte de la tragédie. Pendant que les conjurés achevaient leur œuvre de sang, la reine avait été enfermée dans sa chambre seule avec le roi (1), qui ne savait « lui donner autre confort sinon de lui dire : ce n'est rien (2), » et qui cherchait en vain à s'excuser. Ruthven rentra, les mains teintes de sang et harassé des efforts qu'il venait de faire ; il s'assit et se fit apporter une coupe de vin. La reine lui reprocha amèrement sa conduite, et lui demanda quel crime elle avait commis pour être traitée avec tant de cruauté. Loin de chercher à se disculper, le brutal baron, se vantant du crime que lui et ses complices venaient de commettre, accusa la reine d'avoir gouverné tyranniquement, d'avoir dédaigné les conseils de sa noblesse pour ne suivre que ceux de Riccio, d'avoir, de concert avec cet Italien, médité la ruine de la religion et entretenu des correspondances à cet effet avec les puissances étrangères. « Ainsi, » lui répondit Marie, « vous trouvez que j'ai commis de grandes fautes. Eh bien ! je consens à déposer la couronne entre les mains des lords des articles; et, s'il leur semble que j'ai mal gouverné, à la remettre à celui qu'ils désigneront (3). » Ruthven lui annonça que Moray et les autres lords bannis étaient attendus, que le roi avait consenti à leur pardonner. Darnley fut d'abord interdit, puis il avoua qu'il les avait en effet rappelés sans la prévenir. « Ce n'est pas moi qu'il faut blâmer, » dit la reine, « s'ils sont restés si longtemps

(1) *Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 75 et suiv.
(2) *Nouvelles venues d'Écosse*, dans TEULET, t. II, p. 262.
(3) RUTHVEN'S *Narrative*, dans KEITH, *appendix*.

hors de leur pays; j'aurais été contente de les y laisser rentrer, si je n'avais craint d'irriter le roi (1). »

En ce moment un écuyer entra dans la chambre ; la reine lui demanda ce qu'était devenu David. — « Il n'y a plus à parler de David, il est mort, » répondit l'écuyer (2). Ruthven ayant déclaré que rien ne s'était fait que par le commandement du roi, Marie, pleine de colère, se tourna vers le prince et l'accabla de reproches (3) : « Qui vous a porté, mylord, » lui dit-elle, « à commettre une action aussi noire ?... Quelle offense vous ai-je faite pour m'insulter à ce point (4) ? » S'il fallait en croire le récit des conjurés, Darnley, à cette question, aurait répondu : « J'ai de bonnes raisons pour moi ; car depuis que ce David est tombé en crédit et en familiarité avec Votre Majesté, vous ne m'avez plus témoigné ni empressement ni confiance. Auparavant vous aviez coutume, chaque jour avant votre dîner, de venir dans ma chambre et de passer des heures avec moi ; mais depuis longtemps il n'en est plus ainsi, et quand je venais dans l'appartement de Votre Majesté, vous ne me teniez que peu compagnie, à moins que David ne fût en tiers ; après souper, vous aimiez à jouer aux cartes avec lui jusqu'à une heure ou deux après minuit. — Ce n'est pas à la femme, » répondit la reine, « d'aller dans la chambre de son mari, mais au mari d'aller dans celle de sa femme. — Vous veniez cependant dans la mienne, » reprit Darnley, « il y a six mois, avant que Riccio fût en si grande faveur auprès de vous. Qu'ai-je fait pour que vous me repoussiez..., et que je sois devenu l'objet de vos dédains ?... » Marie, indignée, lui répondit « que désormais elle ne vivrait plus avec lui comme sa femme (5). »

Épuisée de fatigue, d'émotion, puis ranimée tout à coup par la passion, la reine versait des larmes, ou s'abandonnait aux

(1) RUTHVEN's *Narrative*, KEITH, *appendix*, p. 270 ; *Bedford et Randolph au conseil privé*, 27 mars, ELLIS, 2e série, t. II, p. 207 et suiv.

(2) *Mémoire à Cosme Ier*, et HERRIES, p. 77.

(3) *Mémoire à Cosme Ier*.

(4) RUTHVEN's *Narrative*.

(5) RUTHVEN's *Narrative*, KEITH, *appendix*, p. 267 et 268. Voy. note B.

emportements de la colère : « Quelques-uns d'entre vous, » osa-t-elle dire, « paieront cher le sang de Riccio. L'enfant que je porte dans mon sein vengera un jour tant de cruautés et d'affronts ; et si lui et moi venons à périr, je laisserai ce soin à mes parents, les rois de France et d'Espagne (1). » Imprudentes et vaines menaces ! Tout ce qui lui était dévoué avait été éloigné ; les portes du palais étaient soigneusement gardées. Bothwell, Huntley, Athol, avertis de ce qui se passait, avaient voulu faire une tentative pour la délivrer ; mais ils reconnurent bientôt que leurs efforts seraient inutiles. Menacés du même sort que Riccio, ils descendirent par une fenêtre dans les jardins. Les meurtriers, dit un témoin, « devaient faire pendre à la porte du logis de la reine maître James Balfour, tuer les seigneurs de Fleming et de Levingston, noyer quelques-unes des femmes les plus dévouées (2) ; » tous parvinrent à s'échapper, et répandirent dans la ville la nouvelle de ce qui se passait au palais. Le prévôt d'Édimbourg fit sonner la cloche d'alarme ; en un instant un grand nombre de citoyens se trouvèrent en armes aux portes d'Holyrood, criant qu'ils voulaient voir la reine et lui parler. Il leur fut répondu, au nom du roi, qu'elle allait bien, mais qu'il était impossible de la voir. Comme on leur donnait de mauvaises raisons, ils menacèrent de mettre le palais à sac (3). Marie voulut paraître à la fenêtre ; on lui déclara que, si elle disait un mot, elle serait coupée en morceaux et jetée par dessus les murs. Un des conjurés sortit, et fit entendre aux principaux bourgeois que le secrétaire italien avait été tué, parce qu'il négociait avec Rome et l'Espagne pour faire venir des troupes étrangères, afin de rétablir le papisme ; mais que du reste la reine se portait bien. Abusé par ces mensonges, le peuple se retira peu à peu ; mais pour empêcher le retour d'une pareille manifestation, le roi envoya l'ordre aux

(1) *Lettre de Bedford ;* BLACKWOOD, et lord HERRIES ; RUTHVEN'S *Narrative.*

(2) *Nouvelles venues d'Écosse,* TEULET, t. II, p. 262 ; *Lettre de Marie à l'archevêque de Glasgow*, et MELVIL, p. 148.

(3) *Mémoire adressé à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 94.

magistrats de ne laisser sortir de leurs maisons que les protestants (1).

La nuit était avancée; la reine était à bout de forces. Ruthven proposa de se retirer dans la chambre de Darnley, après avoir pourvu lui-même à la garde de tous les passages qui conduisaient à l'appartement de Marie (2). Pendant toute cette lugubre nuit, la malheureuse princesse fut si étroitement tenue prisonnière, qu'il ne lui fut pas permis de communiquer avec ses femmes ni avec aucun de ses serviteurs (3). Le lendemain, qui était un dimanche, elle apprit que le roi venait, de sa propre autorité, de dissoudre le Parlement, avec ordre à tous les membres de quitter Édimbourg dans les trois heures; ils avaient obéi consternés, et sans opposer de résistance (4). En se penchant à une fenêtre, la reine aperçut James Melvil qui sortait du palais ; elle le supplia de lui procurer quelque assistance ; mais, à la demande de Melvil, le prévôt d'Édimbourg répondit qu'il avait du roi des ordres formels, que d'ailleurs le peuple n'était point disposé à prendre les armes pour venger Riccio (5). Marie comprit toute l'horreur de sa situation : elle était, sans espoir d'être délivrée, prisonnière d'une bande d'assassins dont son mari était le complice. C'était à sa couronne qu'ils en voulaient ; déjà Darnley agissait en roi. Une prison perpétuelle, peut-être la mort : tel était le sort qui lui était réservé. Elle fut prise d'un accès de terreur : elle crut voir Ruthven entrer chez elle pour l'assassiner. Ses cris émurent Darnley ; il envoya un de ses officiers pour en demander la cause, mais les gardes avaient ordre de ne laisser pénétrer personne. Darnley, après s'être rendu lui-même chez la reine, n'obtint qu'à grand'peine qu'on donnerait enfin à la captive quelques-unes de ses femmes pour la servir ; encore ne lui donna-t-on

(1) *Maire à l'archevêque de Glasgow; Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 94 : RUTHVEN'S *Narrative*.

(2) RUTHVEN'S *Narrative*.

(3) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, LABANOFF, t. I, p. 346.

(4) *Marie à l'archevêque de Glasgow*; RUTHVEN'S *Narrative*; *Nouvelles venues d'Ecosse*, TEULET, t. II.

(5) MELVIL.

que celles dont on se défiait le moins, après avoir défendu qu'aucune sortît de l'appartement qu'elle n'eût le visage découvert (1).

Les conjurés ne pouvaient tarder longtemps à se défier les uns des autres. Darnley commençait à s'apercevoir qu'il n'était guère plus libre que la reine. De leur côté, Morton et Ruthven ne voyaient pas sans crainte la pitié naissante de Darnley pour sa femme ; ils essayèrent de jeter de nouveau entre eux l'ancienne pomme de discorde. Morton demanda à voir la reine ; il dit qu'il ne venait point s'excuser du meurtre de Riccio dont il était innocent, mais s'informer pourquoi, maintenant que les états étaient assemblés, elle refusait de donner au roi la couronne matrimoniale. « Je n'ai jamais refusé, » répondit-elle, « d'honorer mon mari ; ce sont ceux à qui il se fie aujourd'hui qui s'y sont toujours opposés... » Et comme Morton insistait, elle ajouta « que, prisonnière comme elle était, tout ce qu'elle signerait serait nul, qu'il ne fallait pas qu'on pût dire qu'elle avait eu la main forcée, et qu'en Écosse c'étaient les sujets qui faisaient la loi au prince (2). »

Ce jour-là, ainsi qu'il avait été convenu, Moray et ses compagnons d'exil reparurent à Édimbourg avec une escorte de mille cavaliers. Comme s'ils n'eussent fait qu'obéir à la sommation qui leur avait été adressée, ils se présentèrent à la salle du Parlement qu'ils savaient vide, puis se rendirent de là à Holyrood (3). Darnley accueillit Moray avec de grandes marques de joie. La reine le manda dès qu'elle sut son arrivée, et, se jetant dans ses bras : « Ah ! mon frère, » s'écria-t-elle en l'embrassant, « si vous aviez été ici, vous n'auriez point permis que je fusse si cruellement traitée. » Moray affecta d'être ému et mêla, s'il faut en croire Melvil, ses larmes à celles de sa sœur (4). La trop confiante Marie lui dit que ce n'était point

(1) RUTHVEN'S *Narrative*, KEITH, *appendix*, p. 273 ; *Occurrents*, p. 91.

(2) KEITH, t. II et *appendix*, et *Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 75 et 76.

(3) HERRIES, p. 78, et CHALMERS, t. III, p. 215.

(4) MELVIL, p. 150.

sa faute s'il était resté si longtemps en exil; mais qu'il était le bienvenu, qu'elle était prête à lui rendre toute sa faveur, s'il voulait rentrer sincèrement dans le devoir (1). L'hypocrite bâtard se mit à genoux pour demander pardon du passé; il protesta qu'il n'avait jamais eu contre elle d'intentions mauvaises, et promit d'être à l'avenir un bon et fidèle serviteur (2). Toutefois, en sortant du palais, il alla chez Morton délibérer sur les mesures à prendre pour assurer le succès de la conjuration. Après de longs débats où fut agité le sort de la reine, on trouva que le parti le plus sage était de l'enfermer dans le château de Stirling et de l'y tenir prisonnière, jusqu'à ce qu'elle eût approuvé toute leur entreprise, établi la Réforme, c'est-à-dire assuré la possession des biens de l'Église à ceux qui se les étaient appropriés, donné au roi la couronne matrimoniale et le gouvernement du royaume; si elle résistait, ils étaient fermement résolus à la mettre à mort, ou tout au moins à la tenir en prison le reste de ses jours (3).

Darnley n'avait point été admis à ce conciliabule. Déjà peu satisfait de sentir qu'il n'était point le maître à Holyrood, quand il vit qu'on discutait sans lui sur le sort du royaume, il en conçut un vif dépit et commença à devenir jaloux de Moray. La reine profita de ces dispositions : avec cette adresse persuasive qui lui était naturelle, elle fit comprendre à son mari qu'il n'était que l'instrument des conjurés, et lui représenta doucement qu'ils n'avaient eu d'autre objet, en tuant Riccio, que de semer la discorde entre elle et lui. Pouvait-il espérer que ceux qui étaient décidés à n'épargner ni l'honneur, ni la couronne, ni la vie de leur souveraine légitime, lui céderaient le pouvoir, à lui qui n'avait dans le royaume d'autre autorité que celle qu'il tenait d'elle? « Ce qu'ils ont voulu, » dit la reine, « ce qu'ils veulent encore, c'est ma ruine d'abord, puis la vôtre, quand il n'y aura plus que vous entre la couronne et leur

(1) *Randolph et Bedford au conseil privé*, 27 mars.

(2) *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 95, et Herries.

(3) Blackwood, p. 89; *Marie à l'archevêque de Glasgow*, Labanoff, t. I, p. 347; *Nouvelles venues d'Écosse*, Teulet, t. II, p. 262.

ambition (1). C'était trop évident pour que Darnley n'ouvrît pas les yeux ; il fut effrayé. Après avoir reconnu sa faute, il en demanda pardon et « confessa à la reine que, si elle n'échappait bientôt de leurs mains, ils avaient résolu de la tuer. Sur quoi la pauvre dame, ainsi grosse comme elle était, voulait entreprendre de descendre avec des cordes la hauteur d'un clocher pour se sauver à la forteresse de Dumbarton. » Mais Darnley promit de tout « rhabiller (2). » La reine alors commença à reprendre espoir. Elle avait pu faire dire à Huntley, à Bothwel et à ses autres serviteurs de lui préparer des secours (3) ; elle demanda seulement au roi de ne se confier à personne.

La difficulté était d'éloigner les gardes qui veillaient aux portes du palais : Darnley alla dire à ses complices que la reine était décidée à leur signer un acte de pardon, s'ils consentaient à la traiter en princesse libre. Dans le même moment, le bruit se répandit qu'elle venait d'être prise des douleurs de l'enfantement; son médecin déclara que, si elle n'était traitée plus doucement, elle courait les plus grands dangers. Tout cela parut suspect à Morton et à Ruthven, mais Darnley chercha à les rassurer : il leur dit « que la reine était une loyale princesse, qu'il engagerait volontiers sa vie pour garantir ce qu'elle aurait promis (4). » Ruthven raconte que Marie consentit à voir les conjurés, et qu'elle leur renouvela la promesse de pardonner à tous les meurtriers ; mais elle dit elle-même que ce fut le roi qui prit sur lui cet engagement (5).

Le soir, les lords remirent à Darnley les articles qu'ils avaient rédigés pour leur sûreté. En se chargeant de les faire

(1) *Mémoire adressé à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 76 et 77 ; KEITH, *appendix;* HERRIES, p. 77 ; BLACKWOOD.

(2) *Nouvelles venues d'Écosse*, TEULET, t. II, p. 262, et *Mémoire à Cosme Ier*.

(3) RUTHVEN'S *Narrative*.

(4) « And said that she was a true princess, and he would set his life for » what she promised. » RUTHVEN'S *Narrative*, KEITH, *appendix*, p. 276. « This assertion, » dit en note TYTLER, « gives a direct contradiction to the » story of Mary's alleged passion for Riccio, » t. V, p. 347.

(5) « The king promised... that but compulsion he should cause us in » Parliament approve all their conspiracies. » LABANOFF, t. I, p. 347.

signer, Darnley leur conseilla de laisser la reine en liberté, cette nuit-là, afin qu'elle ne pût pas plus tard alléguer sa captivité pour révoquer leur pardon; il promit de veiller lui-même sur elle. Les conjurés consentirent, quoique à regret, en protestant que tous les malheurs qui pourraient s'ensuivre retomberaient sur sa tête (1). Ils comptaient sur la faiblesse de la reine, « pensant qu'elle fût bien bas de sa santé et incapable de rien entreprendre (2) ; » mais le désir d'échapper à ses ennemis lui tint lieu des forces qui lui manquaient.

Elle avait fait préparer dans le plus grand secret ce qui était nécessaire pour sa fuite. Au milieu de la nuit, quand tout fut endormi dans le palais, elle descendit, suivie de Darnley et d'une de ses femmes, à une poterne qui ouvrait sur le cimetière de l'Abbaye. Quelques serviteurs l'attendaient avec des chevaux. Elle monta en croupe derrière son écuyer, le capitaine de la garde prit avec lui la suivante de la reine; le roi et deux autres serviteurs formaient toute l'escorte. Après avoir franchi avec précaution les alentours du palais, la petite troupe, favorisée par l'obscurité, se dirigea à toute bride vers Dunbar. Le jour commençait à poindre quand Marie arriva au château; elle était libre. Après avoir fait allumer du feu, elle écrivit en France, pour informer le roi et ses oncles des dangers auxquels elle venait d'échapper; elle signa sa lettre au cardinal de Lorraine: « Votre nièce, reine sans royaume. » Mais son royaume, elle l'eut bientôt reconquis. A la nouvelle de sa fuite, les nobles qui lui étaient dévoués, Huntley, Athol, Bothwell, Caithness, Marshal, l'archevêque de Saint-André, les lords Seaton, Hume, Yester, Sempil, et une foule de barons et de gentilshommes accoururent à Dunbar se ranger autour d'elle. Quelques heures seulement après son arrivée, elle était entourée de plus de douze cents hommes, prêts à tout hasarder pour son service (3).

(1) Ruthven's *Narrative*.

(2) *Nouvelles venues d'Écosse*, Teulet, t. II, p. 263.

(3) *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 78 et 79; Herries, p. 78; *Lettre de Marie à l'archevêque de Glasgow*.

Les conjurés, en s'éveillant le lendemain, apprirent, non sans terreur, que la reine leur avait échappé, et que déjà elle avait autour d'elle une armée de sujets fidèles. Ils ne se firent pas un instant illusion sur le sort qui les attendait, après un crime comme celui qu'ils avaient commis; cependant le jour même, ils envoyèrent une seconde fois à la reine les articles qu'ils avaient rédigés dans l'intérêt de leur sûreté. Elle refusa de les signer, ne se croyant pas engagée envers des traîtres et des assassins, auxquels elle n'avait rien promis que pour sauver sa liberté et sa vie (1).

« On ne peut s'empêcher d'admirer, » dit très-justement Tytler, « le sang-froid, le jugement, le courage que montra, dans d'aussi terribles circonstances, une femme seule et si jeune encore (2). » Quelques historiens ont amèrement reproché à Marie d'avoir manqué de parole aux assassins de Riccio; ces mêmes historiens ne sont pas aussi rigides, lorsqu'il s'agit de l'hypocrisie de Moray ou du machiavélisme de Cecil.

A peine libre, Marie agit avec décision et vigueur : elle appela son peuple à prendre les armes et à se joindre à elle. Au bout de cinq jours seulement, se voyant à la tête d'une armée de huit à dix mille hommes, elle se mit en marche pour rentrer à Édimbourg. Tous ceux qui avaient pris part au meurtre disparurent à son approche : un grand nombre se cachèrent dans le pays; Morton, Ruthven et son fils, avec Ker de Fawdonside, s'enfuirent en Angleterre; Lindsay se réfugia dans le Fife, et Lethington alla chercher un asile chez son ami le comte d'Athol. Knox, abandonnant son troupeau, courut s'enterrer à Kyles (3). Darnley, quand il apprit la fuite de ses complices, n'en parut guère fâché : « Qu'ils boivent, » dit-il avec indifférence, « la bière qu'ils ont brassée (4). »

Le 18 mars, Marie rentra à Édimbourg. Le peuple était sorti

(1) RUTHVEN's *Narrative; Mémoire à Cosme Ier*, LABANOFF, t. VII, p. 79.

(2) TYTLER, t. V, p. 360.

(3) TYTLER, *appendix*, t. V, p. 499-501; CHALMERS, t. I, p. 260, et miss STRICKLAND.

(4) MELVIL : « As they have brewen, so let them drink. »

à sa rencontre; elle fut reçue avec les plus grandes démonstrations de joie. Rien ne prouve mieux combien Randolph et Knox mentaient impudemment, quand ils représentaient Marie et son gouvernement en butte au mépris et à la haine de ses sujets.

Riccio avait été déposé dans le cimetière protestant de Canongate. La reine, après l'avoir fait exhumer, ordonna d'enfermer ses restes dans un cercueil « décent, » et de les transporter dans le cimetière d'Holyrood, afin qu'il y fût enterré avec les cérémonies et les prières du culte catholique (1). Il n'est pas jusqu'à ce fait si simple qui n'ait fourni un prétexte à la calomnie. Les déclamateurs du temps répandirent le bruit qu'il avait été inhumé avec une pompe inusitée, et déposé dans le tombeau des rois, entre les bras de Madeleine de Valois. Quelques historiens on répété ce conte absurde.

(1) Balfour's *Annals*, t. I, p. 334; *Guzman de Silva à Philippe II*, 29 avril, *Archives de Simancas*; Keith, t. II, p. 524.

Balfour dit expressément que Riccio fut enterré « in the churchzaird of » Holyroodhouse Abbay. » Et c'est là qu'on montre encore une pierre tumulaire qu'on dit, à tort ou à raison, être celle de Riccio.



## CHAPITRE VI.

Conduite de Marie à l'égard des meurtriers de Riccio. — Proclamation qui déclare Darnley innocent. — Pardon accordé aux bannis revenus d'Angleterre. — Mise hors la loi des chefs du dernier complot. — Exécution de deux des coupables. — Hypocrisie d'Élisabeth. — Efforts de Marie pour réconcilier les nobles entre eux. — Son intention de faire grâce aux meurtriers. — Opposition de Darnley. — Le *bond* signé par lui, pour le meurtre de Riccio, est mis sous les yeux de Marie. — Chagrin qu'elle éprouve de cette révélation. — Castelnau de Mauvissière à Édimbourg. — Nouveaux torts de Darnley. — Découragement et tristesse de Marie. — Commencement de la prétendue passion de cette princesse pour Bothwell. — Puissance de ce seigneur; sa conduite jusqu'à cette époque, son portrait. — Marie s'enferme au château d'Édimbourg en attendant ses couches. — Apparente réconciliation des seigneurs. — Moray recouvre son influence. — Mesures qu'il prend pour le cas où la reine mourrait en couches. — Naissance de Jacques VI. — Joie que cet événement cause dans le royaume. — Dépit d'Élisabeth. — Killigrew envoyé comme ambassadeur auprès de Marie. — Affaire de Christopher Ruxby. — Excursion de la reine à Alloa. — Querelles de la reine et du roi. — Réconciliations suivies de nouveaux orages. — Darnley refuse de suivre la reine à Édimbourg. — Sa résolution de quitter l'Écosse. — Son retour subit à Holyrood. — Ses exigences. — Condescendance de la reine. — Déclaration de Darnley qu'il n'a aucun sujet de mécontentement; sa retraite à Glasgow. — Assises tenues à Jedburg. — Bothwell blessé en poursuivant les bandits des frontières. — Visite de Marie à Bothwell après les assises. — Grave maladie de la reine. — Sa résignation et sa piété. — Conduite dévouée des lords. — Indifférence de Darnley. — Clémence de la reine à l'égard des borderers coupables.

Marie Stuart, vivement irritée de l'outrage qui lui avait été fait, était rentrée à Édimbourg résolue à poursuivre avec la

dernière rigueur les assassins de Riccio; mais ses projets de vengeance s'évanouirent peu à peu avec sa colère. M. Mignet a dit : « Elle sentit la nécessité de se contraindre, de dissimuler, de diviser ses ennemis pour se tirer d'abord de leurs mains et ensuite se venger d'eux. C'est ce qu'elle fit avec une ruse patiente et une haine habile (1). » Les faits vont répondre.

Après avoir trahi et en partie dénoncé ses complices, Darnley, soit pour rompre complétement avec eux, soit pour se mettre à l'abri de leurs accusations, voulut que son innocence fût publiquement proclamée. Si la reine n'osait guère se fier à lui, elle ne savait pas du moins jusqu'où allait son crime. Elle lui dit qu'elle ne pouvait croire qu'il eût eu contre elle d'aussi méchantes intentions; mais que, s'il était coupable, elle priait Dieu de lui pardonner comme elle lui pardonnait elle-même (2). Darnley parut devant le conseil privé et déclara, sans rougir, « sur son honneur, loyauté et parole de prince, que jamais il n'avait connu, conseillé, commandé, assisté ni approuvé la conjuration et les excès commis contre Sa Majesté; il avoua seulement qu'il avait consenti au rappel des exilés à l'insu de la reine, en quoi il reconnaissait qu'il avait eu tort. » Après cette déclaration, une proclamation fut publiée au nom de Marie, qui défendait, sous peine de trahison, de dire que le roi avait participé en quoi que ce fût à la dernière conjuration (3).

En dénonçant ses complices, Darnley n'avait nommé ni Moray, ni aucun des exilés; la reine ne sut que plus tard la part qu'ils avaient eue au complot. Ils en profitèrent pour séparer leur cause de celle de leurs amis, et ne songèrent plus qu'à rentrer en grâce. Glencairn, le premier, s'était rendu à Dunbar et avait obtenu son pardon; Rothes fut pardonné de même sans condition. Moray et Argyle s'empressèrent aussi d'envoyer des messages fort soumis; le premier répudiait énergiquement

(1) Mignet, t. I, p. 225.

(2) *Avvisi di Scotia*, Labanoff, t. VII, p. 61.

(3) *Proclamation faite à Lislebourg, Archives de Simancas*; Ellis; Goodall; *Lettre de Marie à l'archevêque de Glasgow*.

« ceux qui avaient commis l'odieux meurtre de Riccio et s'engageait solennellement à n'avoir plus avec eux aucune relation (1), » mais en même temps, affectant avec Bedford et Randolph des scrupules honorables, il déclarait qu'il ne pouvait en conscience se séparer des meurtriers ; il les recommandait à Cecil comme ses meilleurs amis (2). Trompée de nouveau par les protestations de Moray, Marie lui pardonna ainsi qu'au comte d'Argyle, à la condition qu'ils iraient passer un mois dans leurs terres. Le pardon fut étendu à tous ceux qui avaient pris part à leur révolte (3). Plusieurs recouvrèrent peu à peu leur ancienne faveur ; Moray fut bientôt rappelé au conseil, et la reine lui rendit presque toute son influence d'autrefois. Ce fut une faute énorme.

Quant à ceux qui avaient pris une part directe au tumulte d'Holyrood, comme ils n'avaient pas répondu à la sommation qui leur avait été faite de comparaître pour se justifier, ils furent mis hors la loi, et leurs biens confisqués au profit de la couronne (4). Les sceaux furent retirés à Morton et confiés au comte de Huntley ; le commandement du château de Dunbar, enlevé au laird de Craigmillar, fut donné à Bothwel. La reine rendit aussi à ce dernier les droits que lui et ses ancêtres avaient possédés sur l'abbaye de Haddington, et dont il avait été dépouillé au profit de Lethington (5).

Quelques habitants d'Édimbourg, impliqués dans le meurtre de Riccio et déjà notés pour sédition, furent arrêtés et emprisonnés. Deux des assassins furent mis à mort : Henri Yair, prêtre apostat, autrefois attaché à la chapelle royale, qui avait été un des envahisseurs du cabinet de la reine, et Thomas Scott, shériff de Perth, que sa qualité de magistrat rendait

(1) Melvil, p. 150.

(2) *Bedford et Randolph à Cecil*, 21 mars, Tytler, t. V, *appendix*, p. 500 ; *les mêmes au conseil privé*, 27 mars ; voy. aussi la *Lettre de Guzman de Silva à Philippe II*, 31 mars, *Archives de Simancas*.

(3) *Marie à l'archevêque de Glasgow ; Bedford et Randolph à Cecil*, 21 mars, Tytler, t. V, *appendix*, p. 499 et 500.

(4) *Occurrents.*

(5) Chalmers, t. III, p. 29, 79 et 80.

plus coupable ; encore ce dernier ne fut-il exécuté que sur les instances de Darnley, dont il avait dénoncé la complicité. Deux autres bourgeois d'un rang inférieur, nommés Harlow et Mowbray, avaient été également condamnés à mort ; la reine, au moment où ils allaient monter sur l'échafaud, envoya son anneau en signe qu'elle leur faisait grâce : ce fut là toute sa vengeance. Peu à peu les coupables furent pardonnés : au bout d'un an, il n'en restait presque aucun dans l'exil.

On a vu qu'Élisabeth et ses ministres n'avaient rien ignoré du complot contre Riccio et Marie. « La reine d'Angleterre, qui était cause de tout, » dit un contemporain, « apprenant que le roi et la reine d'Écosse avaient fait la paix, en fut très-attristée. Elle fit écrire dans tout le royaume par le secrétaire Cecil, que l'occasion de tout ce qui s'était passé était que le roi avait trouvé Riccio couché avec la reine, ce qui ne fut jamais vrai ; c'est la passion qui la fait parler, aussi aucun homme de bien n'y ajoute foi (1). » Quelque dépit qu'elle éprouvât, elle eut soin de le cacher ; elle affecta, au contraire, pour sa bonne sœur la plus tendre sympathie. Elle dit à l'ambassadeur d'Espagne, en lui montrant le portrait de Marie suspendu à sa ceinture par une chaînette d'or, « qu'elle était très-affligée de la peine qui lui était survenue, et décidée à oublier tous leurs différends, qui étaient peu de chose, et à lui venir en aide. » Elle ajouta que « si elle était à la place de la reine d'Écosse, elle prendrait la dague de son mari et l'en frapperait...; ou que du moins jamais elle ne consentirait à le revoir ni à entrer dans sa chambre... Je crois, » remarque l'ambassadeur, « que leur accord ne lui fait guère plaisir (2). »

On soupçonnait en Écosse la complicité de l'Angleterre,

(1) *Avvisi di Scotia ;* Labanoff, t. VII, p. 62, et Tytler. Paul de Foix n'était probablement pas plus crédule que les autres ; mais, ami de Moray, peu bienveillant pour la reine d'Écosse, il mandait soigneusement à sa cour les bruits scandaleux que lui confiaient Élisabeth ou ses ministres ; on ne les retrouve aujourd'hui que dans sa correspondance, dans celle de Randolph et dans les pamphlets de Buchanan. Voy. Teulet, t. II, p. 267.

(2) *Lettre de Diego Guzman de Silva à Philippe II*, 30 mars, 11 et 29 avril 1566, *Archives de Simancas.*



mais Marie n'en avait aucune preuve (1) : elle envoya un exprès en Angleterre pour remercier Élisabeth des marques d'intérêt qu'elle en avait reçues. Elle demandait que Morton lui fût livré, ou que du moins il ne fût permis ni à lui, ni à ses complices de résider en Angleterre (2). Le roi de France ayant joint ses représentations à celles de Marie, Élisabeth feignit d'y faire droit : elle ordonna à Forster de dire, avec toutes sortes de ménagements, à Morton et à ses amis de chercher un refuge hors de ses États, mais dans l'endroit qui leur conviendrait le mieux ; Forster devait faire entendre que l'Angleterre était grande (3). Les réfugiés comprirent : se bornant à changer d'asile, ils se retirèrent à Alnwich d'où ils pouvaient facilement conspirer avec leurs amis restés en Écosse (4).

C'était peu d'avoir reconquis le trône ; gouverner était une tâche bien autrement difficile avec des barons aussi remuants, divisés d'intérêt et ennemis mortels les uns des autres. Bothwell et Huntley ne pouvaient souffrir Moray, leur ancien persécuteur ; Lethington détestait Bothwell ; Argyle et Athol étaient dans le Nord en lutte perpétuelle. Marie employa toute son adresse, tous ses moyens de persuasion pour apaiser des rivalités si fatales au repos du royaume ; Moray et Bothwell promirent d'oublier leurs haines, Argyle et Athol de mettre un terme à leurs querelles. Dans la joie qu'elle en ressentit, la reine parut disposée à étendre sa clémence à Morton, à Lethington et aux autres chefs du dernier complot, si leur pardon pouvait ramener la paix (5). Mais Darnley, après les avoir trahis, avait tout à craindre de leur retour ; voulant à tout prix l'empêcher, il accusa de nouveau ses complices, et ajouta à ses premières dénonciations les noms de ceux qu'il avait épargnés jusque-là, et que leur absence du théâtre du

(1) *Guzman de Silva à Philippe II*, 18 mai, *Archives de Simancas*, *leg.* 819.

(2) *Marie à Elisabeth*, Labanoff, t. VII, p. 300, 301 et 302, et *Guzman de Silva à Philippe II*, 13 avril, *Archives de Simancas*.

(3) *Elisabeth à Forster*, 7 mai, Ellis, 2e série, t. II, p. 224.

(4) Keith, t. II, p. 428; Chalmers, t. III, p. 429.

(5) *Randolph à Cecil*, 2 avril, et *Robert Melvil à Cecil*, 3 avril, *State papers office*, et dans Tytler.

crime n'avait pas permis à la reine de connaître. Il chargea entre autres Lethington « d'avoir été le moteur principal de la conjuration (1). » Il amassait sur sa tête des haines que sa mort seule devait assouvir.

Exaspérés de sa lâcheté, ses complices, comme première vengeance, mirent sous les yeux de la reine les *bonds* signés par Darnley, qui prouvaient qu'il avait réellement encouragé, sinon inventé, toute cette conjuration, dont non-seulement Riccio, mais elle-même devait être la victime. « La reine, » écrivait Randolph, « a vu tous les engagements pris par le roi ; elle sait maintenant que sa déclaration d'innocence, devant elle et devant le conseil, n'était qu'un mensonge (2). » Cette révélation fut un coup de foudre pour Marie. Le doute ne lui était plus permis : le mari qu'elle avait tant aimé, qu'elle avait comblé d'honneurs, pour lequel elle avait fait la guerre à une partie de ses sujets, ce mari « n'était qu'un lâche, un menteur, qui avait forfait à l'honneur, trahi son épouse et ensuite ses propres complices (3). »

Marie eut le cœur brisé, car elle l'aimait encore. « Elle déplora sa folie et son ingratitude, versa des larmes amères en se voyant obligée de lui retirer sa confiance (4). » Melvil dit qu'il chercha à excuser Darnley, que la reine promit de lui rendre son affection, « mais qu'il ne put rien apercevoir qu'une grande rancune qu'elle avait au fond du cœur. » Bientôt même, les conseils de Melvil, s'il faut l'en croire, devinrent importuns : la reine lui « défendit d'être aussi familier avec le roi, lequel se trouva abandonné, peu de gens osant lui tenir compagnie... En sorte que c'était pitié de voir ainsi délaissé ce jeune prince, qui péchait faute de bons conseils : car c'était sa destinée d'aimer mieux la société des flatteurs et des méchants que celle des hommes bons et hon-

(1) *Guzman de Silva à Philippe II*, 18 mai, *Archives de Simancas*.

(2) *Randolph à Cecil*, 4 avril, *State papers office* ; *Guzman de Silva à Philippe II*, 22 avril, *Archives de Simancas*.

(3) Tytler, t. V, p. 352.

(4) Melvil, p. 152, et Tytler, t. V, p. 353.

nêtes (1). » Cette situation, c'était Darnley qui se la faisait à lui-même, en mécontentant tout le monde. Il ne paraît pas du reste que Marie se montrât aussi rigoureuse envers lui que voudrait le faire entendre Melvil, ni qu'elle l'évitât avec autant de persistance que le racontent quelques historiens. Dans ses dépêches, l'ambassadeur d'Espagne dit « qu'ils vivaient ensemble (2) ; » Castelnau, revenant d'Edimbourg, déclara « qu'il devait y avoir entre eux des soupçons et des défiances, mais qu'ils restaient unis et se traitaient comme mari et femme (3). »

A la suite de ces chagrins, Marie tomba dans la tristesse. Elle écrivait à sa tante, la duchesse de Guise : « Je laisserai les belles paroles pour vous dire combien en peu de temps j'ai changé de rôle, qui est de la plus contente en soi-même et à son aise en continuels troubles et fâcheries (4). » Ce ne fut plus, en effet, entre les deux époux qu'une suite de brouilles, suivies de réconciliations, dont Marie prit presque toujours l'initiative ; et il n'est guère douteux qu'elle eût fini par oublier les torts de Darnley, si ce malheureux prince n'eût, pour ainsi dire, pris à tâche de les aggraver chaque jour. Elle était si découragée qu'elle conçut, vers cette époque, le projet d'abandonner l'Écosse et de se retirer en France pour quelque temps (5). S'il fallait en croire Randolph, elle eut même la pensée de divorcer (6) ; mais rien n'est moins probable, car elle était à la veille d'accoucher.

C'est vers cette époque que Robertson, Laing et ceux qui, comme eux, se sont inspirés des pamphlets de Buchanan, placent le commencement de la prétendue passion de Marie pour Bothwell ; comme si, pour expliquer le peu de goût

(1) MELVIL, p. 152 et 153.

(2) « Quedan juntos y conformes. »

(3) *Guzman de Silva à Philippe II*, 18 mai 1866, *Archives de Simancas, leg.* 819, *fol.* 1.

(4) *Marie à la duchesse de Guise*, mai 1566, LABANOFF, t. I, p. 354.

(5) *Lethington à Randolph*, 27 avril, *State papers office*, et *Guzman de Silva à Philippe II*, 18 mai.

(6) *Randolph à Cecil*, 25 avril, *State papers office*, et TYTLER.

qu'elle éprouvait pour Darnley, il était besoin d'en chercher la cause ailleurs que dans la conduite même de ce triste prince, et comme si les services rendus par Bothwell ne justifiaient pas suffisamment la faveur dont il jouissait alors.

James Hepburn, quatrième comte de Bothwell, succéda, en 1556, à Patrick Hepburn, son père. Il en avait hérité non-seulement de vastes domaines, mais les charges héréditaires de grand amiral d'Écosse, de shériff de Berwick, d'Haddington et d'Édimbourg, de bailly du Lauderdale, avec les seigneuries de Hailes, Chreichton et Liddes. Il était, après le duc de Châtellerault, le plus puissant des barons du Sud, et, comme tel, il prit part de très-bonne heure à la vie publique. La régente Marie de Lorraine le nomma lieutenant des Marches et gardien du château de l'Hermitage. Quoique protestant, il ne s'associa point aux Lords de la Congrégation, et se montra constamment l'ennemi de l'Angleterre, l'antagoniste de la faction dévouée à cette puissance. Resté fidèle à Marie de Lorraine, il lui rendit de grands services pendant les troubles qui agitèrent la régence. Les Anglais, pas plus que les Écossais rebelles, ne lui pardonnèrent jamais cette conduite loyale; il devint l'objet de la haine des uns et des autres. Throckmorton le représente, à cette époque, comme « un jeune homme vain, glorieux, hautain et aventureux, sur qui ses ennemis devaient avoir l'œil et qu'il fallait surveiller de près (1). » On le craignait autant qu'on le détestait.

Bothwell accompagna Marie à son retour de France en Écosse. Peu après, accusé comme on l'a vu d'avoir voulu l'enlever, il resta en exil jusqu'à la révolte de Moray. A son retour, ses biens héréditaires lui furent rendus, et après la défaite des rebelles, à laquelle il avait contribué, il fut nommé lieutenant des Marches du Sud, comme il l'avait été sous Marie de Lorraine. Quoiqu'il eût été assez maltraité, il servait la reine avec zèle et loyauté. Sa fidélité, jointe à la puissance que lui donnaient ses grands biens et ses nombreuses dignités, en faisait un des plus fermes soutiens du trône et le plus redoutable ad-

(1) *Throckmorton à Elisabeth*, novembre 1560, dans Chalmers, t. III, p. 12.

versaire de la faction anglaise. Malheureusement c'était, comme presque tous ceux de son pays et de son siècle, un homme profondément corrompu. « Je vous assure, » écrivait Bedford à Cecil, « que Bothwell est aussi méchant que qui que ce soit et adonné aux plus détestables vices (1). » Il était en même temps d'un caractère entreprenant, et de même que sa vanité, qui ne connaissait point de bornes, lui faisait croire que rien n'était au-dessus de son mérite, de même son audace, que n'arrêtait aucun scrupule, le rendait propre à tout entreprendre pour atteindre à l'objet de son ambition. Malgré tous ses défauts, « Bothwell, sous un rapport, » comme le remarque Tytler, « était certainement meilleur que beaucoup de ses frères de la noblesse : il n'y avait en lui ni duplicité, ni hypocrisie ; il ne cherchait point à cacher ses faiblesses ou ses vices sous le manteau de la religion (2) ; » et quoique peu fervent, il ne consentit jamais, pour flatter la reine, à prendre part aux cérémonies catholiques. Ce qui le relève plus particulièrement, c'est qu'il fut incorruptible au milieu de la vénalité, et que jamais il ne s'avilit, comme Moray et beaucoup d'autres, en vendant pour un peu d'or ses services et son pays : c'est là le secret de la haine personnelle que lui portait Élisabeth (3).

Le comte de Bothwell pouvait avoir à cette époque de trente à trente-cinq ans. C'était, d'après Brantôme, « le plus laid homme et d'aussi mauvaise grâce qui se pût voir (4). » Il avait épousé, le 22 février de cette année 1566, c'est-à-dire trois mois auparavant, lady Jane Gordon, sœur du comte de Huntley, et sa parente au quatrième degré. Comme elle était catholique,

(1) *Bedford à Cecil*, 6 avril 1565, dans Chalmers, t. III, p. 26.

(2) Tytler, t. V, p. 361.

(3) « Bothwell was a person hated by the english queen. » *Randolph à Cecil*, 29 juin 1866, Keith, *appendix*.

(4) Brantôme, dans Jebb, t. II, p. 486. L'auteur de l'*Oratio* dans la *Detection* de Buchanan, parle de Bothwell au moins aussi mal que Brantôme. M. Teulet affirme au contraire qu'il « possédait tous les avantages propres à séduire une jeune femme, » mais il ne dit pas où il a puisé ses renseignements. M. Dargaud, qui fait des portraits de fantaisie, nous apprend que « les yeux de Bothwell semblaient beaux, quoiqu'il en eût perdu un. »

Marie avait désiré que la cérémonie se célébrât dans la chapelle d'Holyrood ; Bothwell ne voulut pas y consentir. C'est trois mois seulement après ce mariage qu'elle avait elle-même encouragé, que, suivant les historiens dont nous avons parlé (1), Marie conçut pour Bothwell une passion aveugle et désordonnée, qui lui fit perdre la raison et la précipita de crime en crime dans les plus tragiques infortunes.

A partir de cette époque, la tâche devient de plus en plus ardue pour qui ne cherche que la vérité. James Melvil raconte dans ses Mémoires qu'il fut envoyé à la rencontre de Bedford quand celui-ci vint en Écosse, pour démentir les bruits méchants répandus contre Marie : « C'était, » dit-il, « un âge pervers ; plus le nombre des amis de la reine augmentait en Angleterre, plus ses ennemis formaient de complots et inventaient de mensonges contre elle (2). » Ce sont ces mensonges qui encombrent encore aujourd'hui la voie de l'histoire et rendent si difficile la découverte de la vérité.

Lorsque approcha l'époque des couches de la reine, le conseil privé jugea qu'elle devait, dans l'intérêt de sa sûreté, s'enfermer au château d'Édimbourg et n'en sortir qu'accompagnée d'une suite nombreuse (3) : on craignait quelque entreprise désespérée de la part de Morton et des autres meurtriers de Riccio. A peine entrée au château, dans la crainte d'une issue fatale, qui n'était que trop à redouter après les scènes du 9 mars à Holyrood, Marie fit son testament, dont une copie devait être envoyée au roi de France. On a dit bien souvent que Marie n'oublia jamais la part qu'avait prise Darnley au meurtre de Riccio ; les nombreux legs qu'elle lui faisait dans son testament (4) prouvent qu'à cette époque son ressentiment était assoupi, si même il n'était complétement oublié.

(1) Ils ne sont pas d'accord : suivant les uns Marie devint folle d'amour avant, suivant d'autres, après ses couches. Malcolm Laing assure qu'elle aimait Bothwell avant que celui-ci eût épousé Jane Gordon : c'est-à-dire quand d'autres prétendent qu'elle aimait Riccio.

(2) Melvil, p. 170.

(3) Keith, t. II, p. 424 et 425.

(4) Ce testament a été perdu ; mais en 1854 on a trouvé au *Register-House*

Il est certain que les deux époux s'étaient réconciliés (1) : ils tinrent ensemble une cour où les lords rentrés d'exil renouvelèrent leur serment de fidélité. Quelques jours après, Marie crut avoir opéré entre divers membres de la noblesse le rapprochement qu'elle poursuivait depuis longtemps : Moray, Bothwell, Huntley, Athol et Argyle consentirent, en signe de réconciliation, à s'asseoir ensemble à un banquet qu'elle leur offrit ; elle, de son côté, pardonna à Makgill et à plusieurs autres complices du meurtre de Riccio. Sa clémence se serait étendue sur Lethington, sans l'opposition de Darnley (2).

Dès ce moment, Marie, par une faiblesse impardonnable, laissa reprendre à Moray, qui venait de conspirer contre sa vie et sa couronne, tout l'ascendant qu'il avait eu autrefois. A mesure que l'époque des couches approchait, il semblait se préparer pour le cas où elles seraient malheureuses, à se rendre maître de la situation. A fin de s'assurer le château d'Édimbourg, il demanda et obtint pour lui et pour Argyle, son beau-frère (3),

à Édimbourg une pièce importante, qui peut être considérée comme en faisant partie. C'est un inventaire complet des bijoux de la reine, où est écrite de sa propre main la destination de chacun d'eux, pour le cas où elle viendrait à mourir. Il contient des legs pour ses parents de France, ses conseillers, les seigneurs et dames de sa cour ; il n'y en a pas moins de vingt-six pour le roi son mari, entre autres une montre ornée de diamants et de rubis, un petit cadran monté avec des rubis, des perles et des turquoises, un Ordre de Saint-Michel enrichi de quatorze diamants, une chaîne d'or émaillée blanc, formée de deux cents anneaux avec deux diamants à chaque anneau ; et, ce qui est plus significatif que tout le reste, un diamant-bague émaillé rouge ; à côté est écrit de la main de la reine : « C'est celui de quoi je fus espousée ; au roy qui me la donna. » La pièce se termine par cette clause : « J'entends que celui-ci soit exécuté au cas que l'enfant ne me survive ; mais s'il vit, je le fais héritier de tout. » Voyez *Inventaires de la reine d'Ecosse*, p. 93 et suiv.

(1) « The queen's husband in recovered. and, these two are reconciled. » *Randolph à Cecil*, 7 juin, dans Chalmers, t. III, p. 30 et 31.

(2) Keith, t. II, p. 426 et 427 : Tytler ; miss Strickland.

(3) « The earls of Argyle and Moray lodge in the castle and keep house together. The earls of Huntley and Bothwell wished also to have lodged there, but were refused... The bishop of Ross hath the chief management of affairs. » *Randolph à Cecil*, 7 juin 1566, dans Keith, t. II, p. 432.

l'autorisation d'y loger et d'y passer la nuit, sous prétexte de veiller à la sûreté de la reine. Le roi seul fut admis à partager ce soin avec eux. Huntley et Bothwell sollicitèrent la même faveur, mais elle leur fut refusée. Bientôt même, Bothwell, qui était le plus à redouter, fut envoyé sur les frontières pour y exercer sa charge de lieutenant, et Randolph reçut ordre d'Élisabeth de continuer à résider à Berwick (1). De pareilles mesures éveillèrent les soupçons : Huntley, Bothwell et l'évêque de Ross proposèrent à la reine de tenir Moray sous bonne garde, jusqu'à ce qu'elle fût accouchée; elle s'y refusa (2).

Quels que fussent les plans du bâtard et de ses amis, ils furent déjoués par l'événement. Le 19 juin, entre neuf et dix heures du matin, le canon du château d'Édimbourg annonça que la reine était accouchée heureusement d'un « beau » prince. Darnley accourut pour rendre visite à sa femme et, suivant l'usage des rois d'Écosse, reconnaître son héritier en présence de la noblesse. « Mylord, » lui dit Marie, à qui le souvenir du meurtre de Riccio revint à la mémoire, « Dieu vous a donné un fils ainsi qu'à moi; il n'est à nul autre qu'à vous... Je désire que tous ceux qui sont ici, dames et gentilshommes, en portent témoignage. » Darnley rougit à ces mots et baisa l'enfant. « Voilà, » reprit la reine en se tournant vers William Standen, « le prince qui, je l'espère, réunira le premier les deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse. — Quoi! madame, » répondit Standen, « doit-il donc succéder avant Votre Majesté et avant son père? — Qui sait? » ajouta Marie; « son père m'a brisée. — Est-ce là, madame, » dit le roi, « la promesse que vous m'aviez faite de pardonner et d'oublier? — J'ai tout pardonné mais je n'ai pu oublier. Si le pistolet de Fawdonside était parti, que serait-il advenu de l'enfant, de moi et de vous-même? Dieu le sait. — Madame, » répliqua Darnley, « toutes ces choses sont passées. — Eh bien! qu'elles le soient! » dit la reine (3).

La naissance d'un prince fut regardée pour l'Écosse, déchi-

(1) *Dépêches de Randolph à Cecil*, dans CHALMERS, t. III, p. 31, 217 et 218.
(2) MELVIL, p. 154.
(3) HERRIES, p. 79.

rée par tant de discordes, comme un bienfait du ciel. La nouvelle en fut reçue avec des transports d'enthousiasme ; des feux de joie s'allumèrent sur toutes les montagnes, et le lendemain la noblesse et le peuple se rendirent en foule à Saint-Gilles pour rendre grâce à Dieu. L'Église réformée elle-même prit part à la joie universelle. Un de ses ministres alla complimenter la reine ; il fit sur la tête du nouveau-né une prière fervente à laquelle l'enfant répondit, le ministre assura l'avoir entendu (1).

La joie fut moins grande à la cour d'Angleterre. Quand James Melvil, qui avait été dépêché pour porter cette nouvelle, arriva à Greenwich, la cour était en fête et la reine se livrait à sa passion pour la danse. Dès que Cecil, se penchant à son oreille, lui eut annoncé la naissance du prince d'Écosse, elle se laissa tomber sur un siége en se cachant le visage dans ses mains. Comme ses dames s'émerveillaient d'un changement si soudain : « La reine d'Écosse, » dit-elle en éclatant, « la reine d'Écosse est mère d'un bel enfant et je ne suis qu'une souche stérile (2) ! » Cette faiblesse ne dura que le reste de la soirée. Dès le lendemain, reprenant le masque que la surprise lui avait arraché, elle reçut avec une contenance pleine d'enjouement l'ambassadeur de la reine d'Écosse, et lui dit courtoisement que la joyeuse nouvelle qu'il venait d'apporter l'avait rétablie d'une grave maladie dont elle souffrait depuis quinze jours. Elle le remercia de la diligence qu'il avait faite, et le chargea de dire à sa maîtresse que personne n'apprendrait avec plus de joie cet heureux événement. Melvil lui demanda, au nom de Marie, de vouloir bien être la marraine du prince ; elle feignit d'accéder avec plaisir à cette demande. « Ce sera pour Votre Majesté, » dit Melvil, « une occasion de voir ma maîtresse, comme vous l'avez plusieurs fois désiré. — Puissent mes affaires me le permettre ! » répondit Élisabeth en souriant (3).

(1) KEITH, t. II, p. 433.
(2) MELVIL, p. 158 et 159.
(3) *Idem*, p. 159.

Quelques jours après, elle dépêcha en Écosse Killigrew pour complimenter Marie et lui faire de nouvelles protestations d'amitié. L'ambassadeur trouva tout le pays encore transporté de joie de la naissance du prince, mais la noblesse toujours divisée, malgré le rapprochement que croyait avoir opéré la reine. « Les comtes d'Argyle, de Moray, de Mar et d'Athol, » écrivait Killigrew, « sont présentement à la cour et unis entre eux ; Huntley et Bothwell avec leurs amis forment un autre parti. Bothwell est sur les frontières, sous prétexte qu'il y a quelque menée pour faire rentrer Morton ; la vérité est qu'il ne serait pas très-content de se hasarder avec les quatre seigneurs ci-dessus nommés, qui tous habitent le château. On pense et on dit que le crédit de Bothwell auprès de la reine est plus grand que celui de tous les autres ensemble (1). En somme, je vois entre eux peu de confiance et de bonne entente... (2) » Il paraît, en effet, que l'influence obtenue par Bothwell dans les affaires du gouvernement ravivait la haine que lui avaient portée de tout temps Moray et ceux de sa faction.

En représailles des réclamations que Marie avait adressées à la cour d'Angleterre contre l'asile accordé à Morton et à ses complices, Killigrew devait se plaindre de ce qu'on souffrait en Écosse un « abominable papiste, nommé Christopher Ruxby, qui cherchait à exciter des séditions parmi les catholiques du nord de l'Angleterre. » Ce Ruxby n'était qu'un agent provocateur, envoyé par Cecil pour découvrir les noms des partisans de Marie en Angleterre, et nouer des intrigues dont Élisabeth pourrait se prévaloir. Recommandé par l'évêque de Ross et introduit auprès de la reine par James Melvil, cet intrigant s'était proposé comme intermédiaire entre elle et les familles catholiques des comtés du Nord. Marie ne tint aucun compte

(1) On a vu cependant qu'il avait demandé à loger au château et que cette faveur lui avait été refusée, pendant qu'elle était accordée à ses ennemis ; on voit que ceux-ci étaient encore auprès de la reine, tandis que lui était sur les frontières.

(2) *Killigrew à Cecil*, 24 juin 1566, *State papers office.*

de ses propositions; mais vers le temps où il prit fantaisie à Élisabeth de le réclamer, elle découvrit ce qu'il était, et le rôle qu'il était venu jouer en Écosse. Il fut arrêté ; on saisit sa correspondance et on y trouva les instructions chiffrées que lui avait données Cecil. Ruxby confessa son crime et avoua qu'il était digne de mille morts. Marie se contenta de le faire enfermer au château de Spinie; puis elle manda à Élisabeth que sur sa requête elle avait arrêté Ruxby, que la correspondance saisie chez lui n'avait que trop prouvé qu'il n'était qu'un homme méprisable, comme elle l'avait toujours pensé; qu'elle était prête à le livrer aux autorités anglaises, dès qu'elle aurait reçu des instructions à ce sujet. Élisabeth se garda bien d'en envoyer, et le nom de ce misérable n'ayant plus été prononcé, il fut mis en liberté (1). Marie ne se donna pas même la satisfaction de faire part à sa rivale de ce qu'on avait découvert dans la correspondance de Ruxby.

La reine était restée enfermée au château d'Édimbourg depuis le mois d'avril; à la fin de juillet, elle accepta d'aller passer quelques jours à Alloa, chez le comte de Mar. Comme elle n'était pas encore assez forte pour faire la route à cheval, elle s'y rendit par le Forth; elle était accompagnée de Moray, d'une partie de sa cour et de son conseil. Bothwell était sans doute du voyage, à moins qu'il ne fût encore sur les frontières. Darnley rejoignit la reine à Alloa ; il ne s'était pas embarqué avec elle, probablement pour ne pas se trouver en tête à tête avec Moray et quelques-uns des autres seigneurs de la suite; car ce malheureux prince avait à ce point offensé tout le monde, qu'il ne rencontrait plus nulle part que des visages ennemis. Le roi et la reine passèrent huit jours à Alloa; ils y donnèrent audience à Castelnau de Mauvissière, qui leur apportait les félicitations du roi de France à l'occasion de la naissance du prince d'Écosse (2). Marie profita de la présence de l'envoyé français, pour essayer de ramener Darnley dans une voie meilleure et le

(1) KEITH, t. II, p. 429 et 430, et *Lettres de Ruxby*, dans HAYNES, p. 445, et CAMDEN.
(2) KEITH, t. II, p. 446.



réconcilier avec les nobles (1). Elle n'y réussit pas; mais il y eut un rapprochement entre elle et son mari. « Depuis la venue de Mauvissière, » écrivait Bedford, « ils n'ont fait qu'un seul lit; on pense qu'il pourra en résulter une meilleure entente (2). » L'accord ne fut pas de longue durée; deux jours après leur re tour à Édimbourg, l'arrivée de Moray à Holyrood, le pardon accordé sur ses instances à Lethington, au clerc de la Justice et à plusieurs autres des meurtriers de Riccio, irritèrent de nouveau Darnley : il ne pouvait voir sans dépit ses complices rentrer en grâce malgré son opposition, et Moray obtenir plus d'influence qu'il n'en avait lui-même dans les affaires du gouvernement. Dans sa colère, il menaça de tuer l'ambitieux bâtard. Brouillé avec tous, il aurait voulu qu'il en fût de même pour sa femme; « il ne pouvait souffrir qu'elle fût familière avec personne, pas même avec les comtesses de Moray, d'Argyle et de Mar, qui étaient ses dames ordinaires (3). »

Ne se voyant point obéi dans ses caprices, Darnley se retira de la cour; puis, las de bouder, il revint au bout de quelques jours rejoindre la reine. Pendant la dernière moitié d'août, ils se livrèrent ensemble au plaisir de la chasse, dans divers districts du royaume. La reine était alors avec le roi dans les meilleurs termes (4) : « L'envoyé qui vient d'Écosse, » écrivait Charles IX, « les a laissés, à l'heure de son partement, fort bien ensemble et allant à la chasse, qui est bon signe que leur querelle n'était pas grande (5). » « Ce que j'ai su d'Écosse, » mandait quelques jours après l'ambassadeur de France à Londres, « est que la reine était à Stirling en très-bonne disposition, et que le roi était à huit lieues de là, à la chasse, avec peu de monde et assez mal content; mais ce n'est plus chose nouvelle, ni de laquelle il faille faire fondement d'aucun trou-

(1) Chalmers, t. II, p. 526.

(2) *Bedford à Cecil*, 12 août, Goodall, t. I, p. 306.

(3) *Advertissements from Scotland*, Chalmers, t. I, p. 280 et 281, et Robertson, *appendix*.

(4) *Lettre à l'évêque Parkhurst*, miss Strickland, t. IV, p. 363.

(5) *Charles IX à M. de la Forest*, bibliothèque du Louvre, et dans Chéruel : *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, p. 47.

ble, pour ce qu'ils ne peuvent être ensemble trois jours qu'il n'y ait quelque *riotte* (1). »

Vers le 20 septembre, la reine fut rappelée à Édimbourg (2) par les affaires du gouvernement. Elle voulait emmener Darnley ; il refusa, disant qu'il préférait rester où il était et attendre son retour (3). Force fut à la reine de partir sans lui ; mais elle laissa, pour lui tenir compagnie, du Croc, qui venait d'arriver en Écosse comme représentant du roi de France : elle comptait sur l'expérience et les sages conseils de l'ambassadeur pour ramener ce pauvre prince à des sentiments plus raisonnables. Vain espoir ! Dès qu'elle fut partie, Darnley confia à du Croc qu'il avait l'intention de passer la mer. Il fit la même confidence à son père, qui s'empressa d'en informer la reine, l'avertissant qu'un vaisseau était tout prêt pour transporter le roi sur le continent. La lettre de Lennox parvint à Holyrood le 29 septembre. Marie, surprise et affligée, fit aussitôt part à son conseil de cette étrange communication. Le même jour, Darnley arriva lui-même à Édimbourg, et se présenta à dix heures du soir aux portes du palais ; mais il refusa obstinément d'entrer avant que trois ou quatre des plus grands seigneurs du royaume, qui s'y trouvaient en ce moment, eussent été renvoyés. La reine ne pouvant accéder à cette ridicule exigence, alla au-devant de lui jusque en dehors du palais, et le conduisit dans sa chambre où il passa la nuit. Quand ils furent ensemble, elle lui demanda pourquoi il voulait partir, si c'était qu'il eût à se plaindre d'elle. Darnley ne voulut d'aucune manière avouer ni reconnaître qu'il eût sujet d'être mécontent.

Le lendemain de grand matin, les lords du conseil, informés qu'il se disposait à retourner à Stirling, allèrent le trouver dans la chambre de la reine ; du Croc était avec eux. L'évêque de Ross, de qui le roi n'avait point à se plaindre, lui demanda pourquoi il avait formé le projet de quitter ainsi le

(1) *La Forest au roi*, 7 septembre 1566, dans Chéruel, p. 47 et 48.

(2) Voy. note C.

(3) *Les seigneurs du conseil privé à Catherine de Médicis*, dans Teulet, t. II, p. 284.

royaume. Du Croc lui représenta que son départ intéressait son honneur, celui de la reine et du conseil, parce qu'il n'avait pu prendre une telle résolution qu'autant qu'il se croyait offensé. Les lords déclarèrent avec beaucoup de déférence que, s'ils étaient coupables envers lui, ils étaient prêts à lui donner toute satisfaction; que quant à la reine, loin d'avoir à se plaindre, il ne pouvait que remercier Dieu de lui avoir donné pour femme une personne si sage, si vertueuse dans toute sa conduite. Il ne répondit rien. Alors la reine, le prenant par la main, « lui parla le plus gracieusement qu'il lui était possible, le suppliant, puisqu'il ne lui avait pas voulu ouvrir son cœur la nuit privément, comme elle l'en avait instamment requis, de vouloir bien du moins déclarer devant le conseil si en quelque chose elle l'aurait offensé; qu'elle s'assurait bien n'avoir fait de sa vie acte préjudiciable à son honneur, mais qu'encore qu'elle sentît sa conscience nette, il pourrait que sans y penser elle l'eût offensé; que, s'il en était ainsi, elle le réparerait à son contentement; qu'il ne dissimulât point l'occasion de son courroux, s'il en avait aucune, et le pria, en l'honneur de Dieu et à jointes mains, de ne l'épargner en rien. » Mais quoi que pussent lui dire la reine, les lords et du Croc, il ne voulut pas avouer qu'il eût formé le projet de partir; cependant il déclara, à la fin, qu'il n'avait pas sujet d'être mécontent, et que la reine ne lui avait donné aucune occasion de se plaindre. Marie dit alors qu'elle se contentait; « et aussi nous lui criâmes tous, » ajoute du Croc, « qu'elle se devait contenter. » Sur quoi Darnley se retira en disant à sa femme : « Adieu, madame vous ne me reverrez de longtemps (1). » Il est probable que le faible prince ne songeait nullement à partir; on soupçonna son père de lui avoir conseillé cette sottise pour forcer la reine à lui accorder ce qu'il désirait, c'est-à-dire plus d'autorité et la destitution du

(1) *Les seigneurs du conseil d'Écosse à Catherine de Médicis*, 8 octobre, dans Keith, Chalmers, et Teulet; *Du Croc à l'archevêque de Glasgow*, 15 octobre, dans Keith; *Le même à Catherine de Médicis*, dans Keith, et Teulet. Voyez note D.



secrétaire Lethington, du clerc de la Justice et du clerc du Registre, ses anciens complices (1).

En quittant Holyrood, Darnley alla à Glasgow rejoindre son père. Au bout de peu de jours, voyant que ses menaces ne le menaient à rien, il écrivit à la reine pour lui exposer ses griefs. La première chose dont il se plaignit, c'est qu'elle ne lui accordait pas assez d'autorité et ne le faisait pas honorer dans le pays comme elle l'avait fait au commencement; la seconde, qu'il n'était suivi de personne, et que toute la noblesse abandonnait sa compagnie. Marie lui répondit « qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui-même ; qu'elle s'était très-mal trouvée de lui avoir accordé tant de crédit, car il ne s'en était servi que pour couvrir ceux qui l'avaient outragée ; que bien qu'il eût introduit chez elle les meurtriers d'un sien serviteur et qu'il eût été dénoncé par eux comme le chef de l'entreprise, elle l'avait cependant assez respecté pour l'excuser et faire semblant de ne rien croire ; que s'il n'était pas suivi, c'était sa faute, car elle lui avait toujours offert ses propres serviteurs, mais qu'il les avait repoussés, jusqu'à défendre de mettre le pied dans sa chambre à ceux qu'elle avait placés près de lui ; que s'il voulait être recherché par les nobles, il fallait leur faire meilleure mine et se rendre aimable, qu'autrement il lui serait malaisé à elle-même d'y mettre ordre, et surtout de les amener à lui confier le maniement des affaires, car ils ne paraissaient nullement décidés à y consentir (2). »

Darnley continua à bouder, faisant donner avis tous les jours qu'il persistait dans son projet de partir et qu'il tenait un vaisseau tout prêt (3). Il aggrava encore ses torts, en calomniant la reine à l'étranger et en cherchant à exciter des troubles. Ce pauvre prince, qui s'était engagé quelques mois auparavant à établir avec Moray la religion nouvelle,

(1) *Robert Melvil à l'archevêque de Glasgow*, 22 octobre, dans Keith, et Chalmers.

(2) *Les lords du conseil à Catherine de Médicis*, 8 octobre.

(3) *Du Croc à l'archevêque de Glasgow*, 15 octobre, dans Keith, et Chalmers.

écrivit au pape, aux rois de France et d'Espagne, que tout n'était que désordre en Écosse, parce que la messe n'avait pas encore été rétablie. Il en rejetait la faute sur la reine, l'accusant de ne point soutenir assez fermement la cause du catholicisme. Il fut trahi, dit Knox : une copie de ses lettres fut remise à Marie (1). Ce dut être pour elle une découverte cruelle ; mais elle n'avait rien à redouter des menées de cet insensé, quoi qu'il fît. « Ce serait une vaine imagination, » écrivait du Croc, « de croire qu'il sera capable d'exciter quelque trouble ; il n'y a personne dans le royaume, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, qui le regarde autrement qu'il n'est agréable à la reine. Je n'ai jamais vu Sa Majesté autant aimée, estimée et honorée, ni une plus grande harmonie entre tous ses sujets qu'à présent, grâce à sa sage conduite (2)... Mais si la reine et les seigneurs sont bien ensemble, le roi son mari est bien aussi mal d'un côté et d'autre. Il ne peut en être autrement de la façon qu'il se gouverne ; car il veut être tout et commander par tout. A la fin, il se met en chemin pour n'être rien... Il se plaint souvent à moi ; et, un jour entre autres, je lui dis qu'il me fît cet honneur de me dire de quoi il se plaignait de la reine et de ses seigneurs, et que je prendrais la hardiesse de leur en parler. Il me dit, ce qu'il a fait souvent, qu'il voulait retourner comme il était la première fois, quand il fut marié. Je l'assurai qu'il n'y retournera jamais, que s'il était bien il s'y devait tenir,... et qu'il se doit bien contenter de l'honneur et bonne chère qu'elle lui fait, le traitant et honorant comme le roi son mari, et lui entretient fort bien sa maison de toutes choses (3). » Ces témoignages si précis donnent un démenti formel aux calomnies de Buchanan : si la vie de Marie eût été scandaleuse, comme il le dit, Darnley n'aurait point manqué de l'en accuser ; mais,

(1) KNOX, *Hist. of Reformation;* CHALMERS, t. I, p. 286; TYTLER, t. V, p. 356.

(2) *Du Croc à l'archevêque de Glasgow,* 15 octobre, dans KEITH, et CHALMERS.

(3) *Du Croc à Catherine de Médicis,* 17 octobre, dans LABANOFF, et TEULET.



chose digne de remarque, on ne voit pas que jamais il ait témoigné contre Bothwell ni jalousie ni défiance; et jamais le nom de ce prétendu rival ne se retrouve ni dans ses plaintes ni dans la correspondance des ambassadeurs.

Depuis quelques temps de grands désordres régnaient sur les frontières, que les haines héréditaires des Armstrong et des Johnston remplissaient de meurtre et de pillage (1). La reine désirait que l'ordre y fût enfin rétabli : dès le 28 juillet (1566), le conseil privé avait décidé que des assises seraient tenues à Jedburgh, le 17 août, par la reine et le roi; que Bothwell, lieutenant de cette partie du royaume, serait envoyé en avant avec des forces suffisantes pour soumettre les rebelles et arrêter les malfaiteurs (2). L'approche de la moisson fit ajourner jusqu'au mois d'octobre l'exécution de ce projet. Les nobles et gentilshommes des comtés voisins avaient été invités à venir à Melross, au-devant de la reine et du roi. Mais, comme on l'a vu, Darnley s'était retiré à Glasgow auprès de son père, et continuait à faire mine de vouloir quitter l'Écosse. « Je vois bien, » écrivait du Croc, « qu'il ne sait où il en est; il voudrait que la reine le redemandât. Je lui dis qu'il s'en était allé sans occasion, comme il avait déclaré; que je ne voulais point douter de la bonté de la reine, mais qu'il y avait beaucoup de femmes qui ne l'enverraient pas quérir (3). » Marie dut partir seule.

Bothwell, comme il avait été décidé deux mois auparavant, était allé « courir sus aux larrons », et soumettre le pays avant l'arrivée de la reine. Il avait déjà arrêté les lairds de Mangerton, de Whitehaugh, et plusieurs autres du nom d'Armstrong; mais un jour en poursuivant les Elliot, il se trouva séparé des siens et face à face avec un célèbre bandit nommé John Elliot du Park. Il s'ensuivit une lutte corps à corps dans laquelle le bandit fut tué, et Bothwell atteint de trois bles-

(1) *Bedford à Cecil*, 3 août, STEVENSON, p. 164.
(2) *Ibidem* ; KEITH ; GOODALL, t. I, p. 293 et 302.
(3) *Du Croc à Catherine de Médicis*, 17 octobre, LABANOFF, t. I.

sures qu'on crut d'abord fort graves ; le bruit se répandit même qu'il était mort (1).

La reine quitta Édimbourg le même jour (2), avant que la nouvelle de la blessure de Bothwell y pût être parvenue : elle était accompagnée d'une partie de son conseil et de sa cour ; elle arriva le 8 à Jedburgh. Pendant les huit jours qui suivirent, elle ne s'occupa que de tenir les assises, de juger les perturbateurs et de présider le conseil (3).

Le 16 (4), quand les soins du gouvernement lui en laissèrent le loisir, « Sa Majesté, » dit un contemporain, « fut requise et conseillée d'aller visiter, en une maison appelée Hermitage, le comte de Bothwell, pour entendre de lui les affaires du pays, duquel ledit sieur était gouverneur héréditairement. Pour cette occasion, elle y alla en diligence, accompagnée du comte de Moray et autres seigneurs, en présence desquels elle communiqua avec ledit comte, et s'en retourna à Jedburgh, où le lendemain elle tomba malade (5). » Un journal du temps (6) représente à peu près de même cette visite de Marie à l'Hermitage ; lord Scrope, qui en informa immédiatement Cecil, dit simplement que la reine resta deux heures au château au grand contentement de Bothwell (7). Il est très-probable qu'en se rendant à l'Hermitage, Marie voulait non-seulement donner une preuve de bienveillance à son lieutenant, qui venait d'être

(1) *Lord Scrope à Cecil*, 8 octobre 1566, *State papers office; Diurnal of occurrents*, p. 100 et 101.

(2) D'après le *Diurnal of occurrents*, c'est le 8 que la reine partit d'Édimbourg et que Bothwell fut blessé ; il est en cela d'accord avec la lettre de Scrope. Le *Birrel's Diary* place également les deux événements le même jour, mais il dit le 7 au lieu du 8.

(3) Chalmers, t. I, p. 295 ; Tytler, t. V, p. 363, et miss Strickland, t. V, p. 15.

(4) Le 16 doit être la date précise, car d'après le registre du conseil privé, Marie accorda une charte à l'Hermitage le 16 octobre. Voyez Chalmers, t. II, p. 279.

(5) *Fragment d'une histoire contemporaine de Marie*, au *British museum*, et dans Tytler, et miss Strickland.

(6) *Diurnal of occurrents*, p. 101.

(7) Tytler, t. V, p. 363.

blessé dans l'accomplissement de ses devoirs, mais encore s'informer, comme le dit le fragment cité plus haut, de l'état de ce district, où elle soupçonnait que la présence de Morton et les intrigues des agents anglais n'étaient pas étrangères aux désordres.

Quels que fussent ses motifs, rien ne ressemble moins que son voyage à une visite d'amour. Elle n'alla à l'Hermitage qu'au bout de huit jours, après avoir accompli ses devoirs de reine ; elle y alla accompagnée de Moray et d'autres seigneurs ; elle n'y resta qu'une heure ou deux, ne parla avec Bothwell qu'en présence de ceux qui l'avaient suivie, et revint le même soir à Jedburgh ; la distance était d'environ dix-huit milles. Cependant cette démarche si simple a été l'occasion des plus odieuses imputations de la part de Buchanan, et il s'est trouvé des historiens pour les répéter. Guthrie a mille fois plus raison, lorsqu'il dit : « Sans la criminelle conduite de Bothwell plus tard, on peut dire que cette visite de Marie à son lieutenant aurait été considérée par la postérité impartiale comme une preuve manifeste de courage et de bonté (1). »

Le lendemain de cette excursion dont le retour avait été très-pénible, Marie fut saisie d'une fièvre putride. La maladie, occasionnée par la fatigue, soit plutôt, comme le dit Lethington (2), par le chagrin que causait à Marie la conduite indigne du roi, prit très-vite un caractère alarmant. Le délire, des vomissements réitérés, des évanouissements prolongés, les extrémités froides comme à l'approche de la mort, inspirèrent pour sa vie des craintes sérieuses. Elle connut elle-même la gravité de sa situation. Dans les intervalles de calme que lui laissaient les accès du mal, elle excita par sa pieuse résignation l'admiration de tous ceux qui l'entouraient. « Pendant toute sa maladie, » dit l'évêque de Ross, « elle a montré une piété merveilleuse, désirant sans cesse entendre parler des choses du ciel, et me faisant rester à côté d'elle pour lui rappeler ses devoirs et joindre mes prières aux siennes. » Elle s'humilia de-

(1) GUTHRIE, *Hist. d'Écosse*, t. VI, p. 357 et 358. Voyez note E.
(2) *Lethington à l'archevêque de Glasgow*, 24 octobre, dans LAING, *appendix*.

vant Dieu, lui fit l'aveu de ses fautes, le reconnut pour le souverain maître, et, se résignant sans effort, lui demanda que sa volonté fût faite, ajoutant qu'elle acceptait avec joie ce qu'il lui plairait d'ordonner, que ce fût de vivre ou de mourir. Se tournant vers les lords qui étaient là, elle les pria de veiller au gouvernement du royaume, de maintenir entre eux l'union, à cause des maux que la discorde enfante. Elle leur recommanda aussi de prendre soin de son fils, d'éloigner de lui les mauvais exemples, de ne l'entourer que d'hommes propres à former son cœur à la vertu. Elle n'oublia pas la religion : elle les supplia affectueusement de se montrer tolérants, comme elle l'avait été elle-même, de ne point violenter la conscience de ceux qui professaient le catholicisme; « car c'est, » dit-elle, « une chose cruelle et bien dure d'avoir la conscience forcée en pareille matière. » Elle ajouta qu'elle mourait fidèle à sa foi, et déclara, faisant allusion aux bannis, qu'elle pardonnait à tous ceux qui l'avaient offensée, particulièrement au roi son mari. Elle demanda aussi que ses serviteurs fussent récompensés des bons services qu'ils lui avaient rendus. Ensuite elle fit mander l'ambassadeur français; après avoir déclaré de nouveau devant lui qu'elle mourait catholique, elle le pria de recommander au roi de France son fils et son royaume (1).

Ce ne fut que le neuvième jour, après une forte crise, que les médecins commencèrent à se rassurer. Peu après, les lords écrivaient collectivement à l'archevêque de Glasgow : « Nous espérons que Dieu ne permettra pas que ce pauvre royaume soit assez malheureux pour perdre une si bonne et si gracieuse souveraine (2). » Ceux de ses conseillers qu'elle avait auprès d'elle étaient les comtes de Moray, Huntley, Athol, Rothes, Caithness et les lords Levingston, Seaton, Yester, Borthwick, Arbroath, Somerville, plusieurs barons et évêques; tous lui témoignaient le plus grand attachement. « Je vous assure, » écrivait l'ambassadeur de France, « que Sa Majesté était bien

(1) *Lettre de l'évêque de Ross à l'archevêque de Glasgow*, 26 octobre, KEITH, *appendix*, p. 286 et 287; *Historie and life of James the sext*, p. 2, 3 et 4.
(2) *Le conseil privé à l'archevêque de Glasgow*, KEITH, *appendix*, p. 284.

secourue; et Dieu sait comme tous les seigneurs qui sont ici s'y emploient. Vous pouvez penser la peine en quoi ils étaient, et l'extrémité que c'eût été en ce pauvre royaume (1). » Bothwell rejoignit ses collègues le 25 octobre. On le savait depuis plusieurs jours hors de danger : « De quoi, » dit du Croc, « la reine est bien fort aise; ce ne lui eut pas été peu de perte de le perdre (2). »

Pendant tout ce temps Darnley ne vint point voir la reine : « Le roi est à Glasgow, » écrivait du Croc, « et n'est point venu ici. Si, est-ce qu'il a été averti par quelqu'un et a eu du temps assez pour venir, s'il eût voulu. C'est une faute que je ne puis excuser (3). » Il ne vint que lorsque la reine commençait à être convalescente; il repartit le lendemain (4). Cette indifférence coupable était peu propre à lui regagner le cœur de son épouse.

La cour de justice avait terminé ses travaux; bien qu'il y eût eu de graves désordres et que l'autorité de la reine eût été méconnue et son lieutenant blessé, aucune sentence de mort n'avait été prononcée : ce qui justifie une fois de plus l'éloge que Brantôme fait de Marie, lorsqu'il dit qu'elle avait horreur des exécutions et était « du tout bonne et très-douce. »

(1) *Du Croc à l'archevêque de Glasgow*, 24 octobre, KEITH, *appendix*, p. 285.

(2) *Du Croc à Catherine de Médicis*, 17 octobre, dans LABANOFF, t. I, p. 378.

(3) *Du Croc à l'archevêque de Glasgow*, KEITH, *appendix*.

(4) *Le même au même*, 2 décembre, KEITH, *préface;* CHALMERS; KNOX, et BUCHANAN.

---

# CHAPITRE VII.

Retour de Jedburgh. — Arrivée à Craigmillar. — Nombre croissant des partisans de Marie en Angleterre. — Obstination d'Élisabeth à ne point désigner son héritier. — Mécontentement du Parlement. — Instructions données à Robert Melvil envoyé par Marie en Angleterre. — Promesses mensongères d'Élisabeth. — Nouveaux caprices de Darnley. — Organisation d'un complot contre sa vie. — Proposition de divorce faite à la reine. — Son refus d'y consentir. — Rôle joué par Bothwell. — Signature du *bond* pour le meurtre du roi. — Marie se rend à Stirling. — Arrivée du comte de Bedford en Écosse. — Baptême du jeune prince. — Refus de Darnley d'assister à la cérémonie. — Découragement de Marie. — Pardon accordé à Morton et à ses compagnons d'exil. — Darnley se retire à Glasgow. — Il y est atteint de la petite vérole; la reine lui envoie son médecin. — Bruits mystérieux répandus en Écosse et sur le continent. — Marie va rejoindre Darnley à Glasgow. — Réconciliation des deux époux. — Installation de Darnley à Kirk of Field. — Marques d'affection données au roi par Marie. — Efforts de Bothwell et de Lethington pour engager Morton à s'associer au complot. — Noms des conjurés. — Auxiliaires gagnés par Bothwell. — Départ de Moray pour le Fife. — Préparatifs du meurtre. — Dernière entrevue de la reine et de Darnley. — Les assassins à Kirk of Field. — Explosion du logis du roi. — Retour de Bothwell à Holyrood avec ses sicaires. — Aspect des ruines de Kirk of Field. — Le corps du roi trouvé à quelques distance des décombres. — — Mine souterraine, attribuée à d'autres qu'à Bothwell. — Preuves que le roi fut étranglé avant l'explosion. — Les diverses bandes d'assassins qui entouraient la maison. — Difficultés de savoir qui fut le bourreau. — Portrait de Darnley.

Quoiqu'elle fût encore très-faible, Marie Stuart quitta Jedburgh le 9 novembre (1566), et se dirigea à petites journées vers Édimbourg, à travers le Merse, le long des bords pittores-

ques de la Tweed. Elle ne voyageait point seule avec son amant, comme le raconte effrontément Buchanan (1) : elle était accompagnée de Moray, Huntley, Bothwell, lord shériff des comtés qu'elle traversait, du secrétaire Lethington avec d'autres membres de son conseil, et de cinq cents hommes à cheval qui lui faisaient escorte (2). Comme elle passait près de Berwick, elle voulut visiter cette ville. Sir John Forster, qui y commandait pour le comte de Bedford, la reçut à la tête de soixante cavaliers, et toute l'artillerie de la place fit « un feu de joie » en son honneur. Elle ordonna, en présence de Forster, à tous ceux qui avaient un commandement sur les frontières, de gouverner sagement, parce qu'elle voulait à tout prix conserver la paix avec la reine d'Angleterre (3). Elle se rendit de Berwick au château de Craigmillar (4), où elle comptait séjourner en attendant le baptême de son fils.

Au milieu des soucis qui l'accablaient alors, Marie ne perdait point de vue ses droits à la succession d'Élisabeth. Cette ambition, qui lui fut fatale, tenait certainement plus de place dans ses pensées que sa prétendue passion pour Bothwell. La naissance du prince d'Écosse avait accru le nombre de ses adhérents en Angleterre, et doublé les espérances de ceux qui, comme le duc de Norfolk et le comte de Pembroke, désiraient depuis

(1) D'après le journal de Moray : 5 novembre, « The queen and Bothwell » came to Kelso and there abode two nights; » 7 novembre, « *They* came » to Langton ; » 9 novembre, « *They* came to Wedderburn...; » 12 novembre, « *They* came to Dunbar, where they staid two nights, » etc.

(2) *Forster à Cecil*, 16 novembre 1566, *State papers office*, et *Récit de Lethington*, KEITH ; CHALMERS, t. II, p. 440.

(3) *Sir John Forster à Cecil*, 16 novembre 1566, *State papers office.*

(4) Le château de Craigmillar, si fameux dans l'histoire de Marie Stuart, n'est plus qu'une ruine, assise sur la pente d'une colline d'où l'on aperçoit Édimbourg à environ deux milles. L'extérieur, avec son donjon, a gardé un aspect imposant ; à l'intérieur, on voit encore ce qui fut la chapelle, la salle de banquet, puis une chambre étroite, une cellule, qui était, dit-on, la chambre de Marie Stuart; on a peine à le croire. Tout près du château est un petit village qui, sous le règne de cette princesse, formait une sorte de colonie française, et qui doit à cette circonstance le nom de *Little-France* qu'il porte encore aujourd'hui.

longtemps que ses droits fussent reconnus. Tous les comtés du Nord, suivant James Melvil, lui étaient dévoués et prêts, si l'occasion s'en présentait, à se soulever en sa faveur (1). Leicester avait essayé de la faire déclarer la seconde personne du royaume ; mais ses tentatives avaient échoué contre l'opposition de Cecil et l'obstination d'Élisabeth, qui voulait moins que jamais entendre parler d'un héritier. Cette obstination avait mécontenté la nation et irrité le Parlement ; les droits et les devoirs de la royauté furent discutés avec une liberté de langage qui effraya la cour.

Le Parlement avait été prorogé six fois ; mais il fallut bien le réunir pour voter les subsides dont la reine avait besoin. Les deux Chambres firent hardiment connaître leur résolution de ne rien voter, avant que la question de la succession n'eût été réglée. Élisabeth répondit avec aigreur qu'il ne lui convenait pas de creuser sa tombe de son vivant, que jamais elle ne confierait d'aussi graves intérêts à une multitude d'écervelés ; elle traita les Communes de rebelles et les votes des lords de sons creux. Cette réponse ne fit qu'accroître le mécontentement des Chambres : les discussions y devinrent plus vives et plus hardies ; on y émit l'opinion que la tranquillité de l'Angleterre ne devait pas être sacrifiée plus longtemps aux faiblesses d'une femme capricieuse, qui, par une fantaisie inconcevable, ne voulait ni désigner son successeur, ni par son mariage rassurer ses sujets ; que si la reine oubliait ses devoirs, c'était au Parlement à les lui rappeler et à la contraindre de les remplir. Élisabeth fut très-irritée ; cependant, comme elle avait besoin d'argent, elle prit le parti de dissimuler. A une nouvelle pétition des deux Chambres, elle répondit par un discours entortillé dans lequel, à travers la recherche des expressions et la fausse profondeur des pensées, il était impossible de deviner ce qu'elle avait voulu dire : la grande reine, dans les occasions officielles, parlait volontiers la langue des oracles. Le Parlement ne fut pas très-satisfait ; mais las de résister, il consentit à la fin à voter les subsides, après les avoir toutefois réduits

(1) *Mémoires de Melvil.*

de moitié. La reine prit congé des Chambres par un discours plein de sarcasmes, dans lequel elle conseillait aux lords et aux Communes de ne plus provoquer sa patience (1).

Dans la prévision de ces débats, Marie avait envoyé Robert Melvil à Londres pour y défendre ses intérêts. Elle lui donna des instructions aussi adroites que loyales : elle y rappelait que jamais pérsonne dans son royaume n'avait été ni persécuté, ni gêné par elle pour cause de religion ; elle déclarait que son intention n'était pas d'en user autrement dans l'avenir, invoquant, comme preuve de sa sincérité, la part que les protestants avaient toujours eue dans ses conseils et dans les charges du gouvernement (2) ; et c'était une incontestable vérité que, quoique dévouée de cœur à l'Église catholique, elle n'avait pas manqué un seul jour aux engagements qu'en rentrant dans son royaume elle avait pris envers la Réforme.

Quelques historiens, pour justifier les perfidies d'Élisabeth, ont accusé Marie d'avoir intrigué avec les catholiques d'Angleterre ; rien n'est moins vrai, du moins tant qu'elle fut sur le trône. Le mécontentement de la nation et du Parlement lui offrait une occasion favorable ; non-seulement elle ne tenta rien, mais elle recommanda à Melvil d'éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait porter ombrage à sa bonne sœur, sans l'assentiment de laquelle elle ne chercherait jamais, disait-elle, à faire valoir ses droits. Quant à ses partisans, l'ambassadeur devait les ménager, mais ne rien leur permettre qui ne fût conforme à ce que des sujets doivent à leur prince ; il devait même les avertir qu'il instruirait Élisabeth de leurs menées, s'ils méditaient quelque chose contre la tranquillité de l'Angleterre (3).

Marie avait été tenue au courant des luttes du Parlement par son ambassadeur. En revenant de Jedburgh à Craigmillar, elle écrivit au conseil privé d'Angleterre et en particulier à Cecil, pour leur recommander sa cause (4). Quelque pleines de

(1) Camden ; Ewes ; Lingard.

(2) *Instructions à Robert Melvil,* Labanoff, t. I, p. 358 et 359.

(3) *Ibidem*, p. 361 et 362.

(4) Labanoff, t. I, p. 380-384 ; Keith ; Chalmers.

déférence que fussent ses lettres, une pareille démarche était au moins inutile. Élisabeth y répondit par des récriminations: elle se plaignit qu'un Écossais, nommé Adamson, eût composé, en l'honneur du fils de Marie Stuart, un poëme dans lequel il nommait l'enfant et la mère prince et reine d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande (1). Elle demanda que cette scandaleuse et insultante publication fût solennellement désavouée : « Car vous savez, madame, » écrivait-elle à Marie, « qu'il n'y a chose du monde qui me touche plus en honneur qu'il y ait autre reine d'Angleterre que moi ; car, comme Alexander disait que Carthage ne pouvait endurer deux rois, ni moi une compagne en empire (2). »

Après que la reine d'Écosse eut donné toute satisfaction à ce sujet, Élisabeth fit d'assez belles promesses à sa cousine; elle s'engagea même à faire examiner le testament de Henri VIII, conformément à la demande qu'en avait faite Marie. Mais ce n'était là que de vaines paroles : Bedford, qui était désigné pour la représenter au baptême du prince d'Écosse, avait ordre de réclamer la ratification du traité d'Édimbourg (3), question qui avait déjà suscité tant de débats entre les deux reines.

Marie était arrivée au château de Craigmillar vers le 20 novembre; elle y fut rejointe quelques jours après par Darnley. Ce qui se passa entre les deux époux, on peut le conjecturer d'après le peu d'empressement qu'avait mis le roi à visiter sa femme pendant qu'elle était malade. Il est probable qu'il fut question du baptême du prince, et que Darnley fit connaître l'intention où il était de ne pas y assister. Deux choses le désespéraient et lui avaient fait prendre cette funeste résolution : « La première était la réconciliation des seigneurs avec la reine, parce qu'il était jaloux de ce qu'ils faisaient plus de cas d'elle que de lui, et comme il était haut et superbe, il ne voulait pas que les étrangers le connussent; l'autre, c'est qu'il s'assurait que celui ou celle qui viendrait pour la reine d'Angleterre au

(1) *Élisabeth à Bedford,* 13 novembre, Labanoff, t. VII, p. 97.
(2) *Élisabeth à Marie,* 2 décembre 1566, Labanoff, t. VII, p. 99-101.
(3) *Instructions au comte de Bedford,* dans Keith, t. II, p. 477-483.

baptême, ne ferait compte de lui, et qu'il avait peur de recevoir une honte (1). »

A la suite de la visite de Darnley, Marie devint plus souffrante et tomba dans un profond découragement : « La reine est entre les mains des médecins, » écrivait du Croc à l'archevêque de Glasgow, « et je vous assure qu'elle n'est pas bien du tout. Je crois que la principale cause de sa maladie est un profond chagrin, qu'il ne paraît pas possible de lui faire oublier; elle répète souvent qu'elle voudrait être morte... Avant-hier Darnley m'envoya dire qu'il désirait me parler à une demi-lieue d'ici; je m'y rendis, et je trouvai que les choses vont de mal en pis. Je pense qu'il a l'intention de s'en aller demain; mais je suis assuré, comme je l'ai toujours été, qu'en aucun cas il n'assistera au baptême. Et pour vous dire franchement ce que je pense (mais je vous prie de ne point le répéter, de peur que cela ne tourne à mon préjudice), je ne m'attends à aucune bonne entente entre eux, à moins que Dieu n'y mette efficacement la main; et cela pour plusieurs raisons dont je ne vous dirai que deux : la première, c'est que le roi ne consentira jamais à s'humilier comme il le doit; l'autre, c'est que la reine ne peut pas voir quelqu'un de la noblesse causer avec lui sans qu'aussitôt elle ne soupçonne quelque complot (2). »

Ces funestes dissensions n'échappaient point aux yeux des ennemis de Darnley; elles leur suggérèrent l'idée de se défaire de lui. Lethington, suivant Spottiswoode, excitait depuis quelque temps les dégoûts de la reine contre son mari, et l'entretenait d'un projet de divorce. Ce fut cet homme, le plus souple et le plus rusé de tous ces politiques sans foi, qui ourdit le complot contre Darnley ; il le fit avec autant d'habileté que de scélératesse. Comme Bothwell aurait pu s'opposer à l'entreprise si, comme tout porte à le croire, elle était dirigée contre la reine elle-même, on commença par s'assurer son concours. Lethington, pour y mieux réussir, avait feint de se réconcilier

(1) *Du Croc à Catherine de Médicis.* 17 octobre, LABANOFF, t. I, p. 378.

(2) *Du Croc à l'archevêque de Glasgow, ambassadeur d'Ecosse à Paris,* 2 décembre 1566, dans KEITH, *préface,* p. 96 et 97, et dans CHALMERS.



avec lui à la fin de septembre (1), et Moray au commencement d'octobre. On s'adressa ensuite à Morton ; Lethington l'avertit de ce qui se passait en Écosse, et lui fit entrevoir l'espérance d'être prochainement rappelé, ainsi que tous ses compagnons d'exil (2).

Après cette première ouverture, on choisit, pour aller négocier avec les bannis, Archibald Douglas qui était digne en tout de cette mission : il était parent de Morton et avait été comme lui un des meurtriers de Riccio. Refugié en France après le crime, il avait obtenu, grâce à l'intercession de Castelnau de Mauvissière, de rentrer en Écosse avant ses complices : c'était, comme James Balfour, un prêtre apostat (3) qui joignait l'adresse à la perversité. Avant de l'envoyer à Morton, les comtes de Moray, Athol, Bothwell, Argyle et Lethington lui confièrent leurs projets : le mariage de la reine, disaient-ils, avait déjà occasionné de grands malheurs dans le royaume, la conduite perverse du roi pouvait en causer de plus grands encore; c'est pourquoi ils avaient jugé convenable de faire avec quelques autres nobles une ligue (4), par laquelle ils s'engageraient à obéir à la reine comme à leur souveraine naturelle, mais à ne plus tenir aucun compte de Darnley. Ils chargèrent Douglas (5) de dire au comte de Morton que, s'il voulait y adhérer, ils intercéderaient pour lui et tâcheraient d'obtenir son rappel ; mais ils ne voulaient rien faire avant de connaître son intention. Morton et les autres seigneurs réfugiés à Newcastle, dès que Douglas leur eut communiqué ce message, acceptèrent les conditions qui leur étaient proposées, et promirent de s'associer à la ligue (6).

(1) *Lethington à Cecil*, 20 septembre, THORPE, t. I, p. 238.

(2) CHALMERS, t. I, p. 299 et 300.

(3) On l'appelait le curé de Glasgow, comme James Balfour le curé de Fliske, du nom de leurs cures.

(4) « To join themselves in league and band with some other noblemen. »

(5) Archibald Douglas, qui est ici le narrateur, adoucit évidemment ; car à quoi bon une ligue pour ne plus obéir au roi ? Les faits subséquents suppléent aux lacunes de son récit.

(6) *Archibald Douglas à Marie*, 1582, ROBERTSON, *appendix*, n° XLVII.

De même que les meurtriers de Riccio avaient engagé Darnley dans leur conspiration contre la reine, afin d'en assurer le succès et de rejeter ensuite sur lui l'odieux de leur crime; de même, par une manœuvre tout aussi diabolique, les nouveaux conjurés essayèrent, en cachant la partie la plus noire de leurs projets, de gagner la reine à leur complot contre le roi. Ils choisirent un moment opportun, celui où Darnley venait de la laisser dans l'état où nous l'a représentée l'ambassadeur de France. Il y eut au château de Craigmillar une conférence mystérieuse dont deux des témoins, les comtes d'Argyle et de Huntley, nous ont conservé les détails.

Un matin du mois de décembre, racontent ces deux seigneurs, Moray et le secrétaire Lethington entrèrent dans la chambre du comte d'Argyle, pendant qu'il était encore au lit. Après avoir déploré l'exil prolongé de Morton, ils lui représentèrent qu'il était du devoir de Moray, le meurtre de Riccio n'ayant été commis que dans son intérêt, de faire tout ce qu'il pourrait pour que les bannis fussent rappelés; et puisque lui-même avait profité du meurtre comme Moray, il devait être, ajoutèrent-ils, animé des mêmes sentiments. Argyle répondit qu'il était prêt à faire tout ce qui dépendrait de lui pour hâter le retour des exilés, pourvu que la reine n'en fut point offensée; sur quoi Lethington répliqua que le plus sûr, pour obtenir leur pardon, était de procurer à la reine les moyens de divorcer. Argyle objecta qu'il ne voyait pas comment cela pourrait se faire: « Ne vous inquiétez pas, mylord, » répondit Lethington, « nous trouverons assez de moyens de la débarrasser de son mari, pourvu que vous et mylord de Huntley consentiez à nous prêter votre appui. » Ils firent ensuite appeler ce dernier; Moray et Lethington lui promirent, s'il voulait les aider, de lui faire rendre la partie de ses biens dont l'acte de forfaiture n'avait pas encore été rappelé. La réponse de Huntley fut qu'il ne s'opposerait en rien à ce projet, s'il était utile et honorable, et si la reine y consentait. Ils se rendirent ensuite dans la chambre de Bothwell, qui ne fit aucune objection.

Les cinq conspirateurs allèrent ensemble trouver la reine; ce fut encore Lethington qui porta la parole. Après avoir rap-

pelé les nombreuses et intolérables offenses que le roi lui avait faites et qu'il aggravait chaque jour, l'orateur lui offrit, si elle voulait bien pardonner à Morton et à ses compagnons d'exil, de trouver avec le reste de la noblesse les moyens de procurer son divorce sans qu'elle eût besoin de s'en mêler. Il était nécessaire, dit Lethington, qu'elle s'y décidât promptement, car le roi était une cause de trouble pour elle et pour le royaume ; et s'il restait son mari, il n'aurait point de repos qu'il ne lui eût joué quelque mauvais tour, auquel il serait impossible de porter remède. Les seigneurs qui étaient présents appuyèrent cet avis. La reine répondit qu'elle ne consentirait à ce qui lui était proposé qu'à deux conditions : la première, que le divorce aurait lieu conformément aux lois ; la seconde, qu'il ne porterait aucun préjudice à son fils ; « autrement elle était résolue à endurer plutôt tous les tourments et à braver tous les dangers. » Bothwell fit observer que le divorce ne pouvait porter préjudice aux droits de son fils, et il cita son propre exemple : il avait hérité, dit-il, de tous les biens et dignités de son père, quoique ses parents eussent divorcé.

Marie paraissait décidée à se séparer de Darnley à certaines conditions ; mais quand les nobles ajoutèrent qu'elle devrait vivre dans une partie du royaume et le roi dans une autre, ou qu'il pourrait, s'il aimait mieux, se retirer hors d'Écosse, soit qu'elle commençât à soupçonner plus qu'on ne lui disait, soit qu'un reste de passion se fût réveillé tout à coup dans son cœur, elle répondit que peut-être le roi changerait de conduite ; qu'il valait mieux qu'elle se retirât elle-même en France pour quelque temps, jusqu'à ce qu'il eût reconnu ses erreurs. « Ne vous inquiétez point, madame, » reprit Lethington ; « nous sommes ici les principaux de votre noblesse et de votre conseil, nous saurons faire en sorte que Votre Majesté soit débarrassée du roi sans préjudice pour votre fils. Et quoique mylord Moray, ici présent, ne soit pas moins scrupuleux pour un protestant que Votre Majesté pour une papiste, je suis sûr qu'il regardera à travers ses doigts et nous verra faire sans rien dire. »

A ces paroles, dont le sens devenait équivoque, la reine ré-

pondit : « Je ne veux pas que vous fassiez rien qui puisse porter atteinte à mon honneur ou à ma conscience ; c'est pourquoi, je vous en prie, laissez les choses dans l'état où elles sont, jusqu'à ce que Dieu, dans sa bonté, y remédie lui-même; en croyant me rendre service, vous pourriez m'offenser ou me déplaire. » Cet ordre de la reine était suffisamment énergique, car puisqu'il ne s'agissait que de divorce, on ne pouvait passer outre sans son consentement. Toutefois Lethington insista : « Laissez-nous, » dit-il, « arranger l'affaire entre nous ; Votre Grâce ne verra rien que de bien, rien qui ne soit approuvé par le Parlement (1). »

Quelque secrète qu'eût été cette conférence, il en transpira quelque chose. L'ambassadeur d'Espagne à Londres écrivait à sa cour « que plusieurs membres de la noblesse avaient voulu faire entrer la reine dans un complot contre le roi, mais qu'elle s'y était refusée (2). » Un document, signé et approuvé par plus de trente nobles écossais, affirme également que le divorce fut proposé à Marie, mais qu'elle ne voulut pas y consentir : « ce qui est connu de tous, » disaient les signataires (3). Si Marie Stuart eût été, comme on l'a dit, sous l'empire d'une passion aveugle pour Bothwell, au point de vouloir l'épouser à tout prix, elle n'aurait point manqué de saisir cette occasion de se séparer de son mari.

Son refus absolu de s'associer à leur complot n'arrêta point les conspirateurs ; ils persistèrent à vouloir se défaire de Darnley. Bothwell se chargea du premier rôle : Moray et les autres conjurés lui avaient fait espérer d'épouser la reine, lorsqu'elle serait veuve, dit Camden, « persuadés, si la chose réussissait, qu'ils pourraient du même coup se débarrasser du roi, ruiner la réputation de la reine auprès de la noblesse et du peuple, perdre Bothwell et s'emparer ensuite de tout le

(1) *Protestation of the erlis of Huntley and Argyle*, dans Goodall, t. II, p. 316-321 ; Anderson, et Keith.

(2) *Guzman de Silva à Philippe II*, 18 janvier et 17 février 1567, *Archives de Simancas*, et *Memorias*, t. VII, p. 315.

(3) *Instructions and articles...*, Goodall, t. II, p. 359.

pouvoir (1). » Cet horrible complot n'était que la répétition de celui qui, l'année précédente, avait été tramé sous prétexte de tuer Riccio ; le mobile des conjurés était le même : la crainte d'être dépouillés des biens qu'ils avaient plus ou moins mal acquis. On savait que Darnley reprochait souvent à la reine ses imprudentes largesses, qu'il l'avait engagée plus d'une fois à revenir sur les donations faites pendant sa minorité ; on savait que la reine elle-même n'avait point renoncé à rechercher les titres de ceux qui s'étaient approprié les biens de l'Église. Or, cette année était la dernière où la loi lui permettait d'user de ce droit ; il fallait à tout prix l'en empêcher (2).

Avant de quitter Craigmillar, les conjurés rédigèrent un *bond* qui était ainsi conçu : « Les lords soussignés et toute la noblesse ont pensé que, dans l'intérêt du royaume, un jeune fou, un orgueilleux tyran ne devait plus avoir sur eux aucun pouvoir. C'est pourquoi ils ont résolu de s'en débarrasser par n'importe quel moyen ; quiconque se chargera de l'entreprise ou de l'exécution, les autres s'engagent à le maintenir et défendre, comme s'il s'agissait d'eux-mêmes ; et le fait sera reconnu et tenu par chacun d'eux comme le sien propre. » Cet infâme contrat fut remis à Bothwell ; il avait été rédigé par

(1) « Persuasi, si res succederet, se posse una opera regem tollere, Re- » ginæ existimationem apud proceres et plebem labefactare, Bothwellium » pessumdare, et ad se summam rerum attrahere. » CAMDEN, p. 114 et 115.

Quoi qu'il en soit de l'assertion de Camden, il est certain que les nobles de la faction de Moray continuaient à détester Bothwell, et que, malgré leur apparente réconciliation avec lui, ils ne cherchaient que l'occasion de le perdre, parce qu'il était un obstacle à leur projet d'usurper le pouvoir. Quelques mois auparavant, le 12 août 1566, Bedford écrivait : « J'ai ap- » pris qu'il se trame contre Bothwell un complot dont j'aurais pu savoir les » détails; mais, comme je n'aime pas ces sortes de trafics, je ne désire pas » en apprendre davantage. Bothwell est depuis quelque temps tellement dé- » testé, qu'il ne peut durer longtemps : *Bothwel has grown of late so hated* » *that he cannot long continue.* » (Dans von RAUMER.) Il est regrettable que Bedford n'ait pas donné d'autres détails sur ce complot ; il est probable qu'ils jetteraient quelque lumière sur les événements qui vont suivre.

(2) C'était jusqu'à vingt-cinq ans seulement que les rois d'Écosse, devenus majeurs, pouvaient révoquer les donations faites pendant leur minorité.



James Balfour et signé par quatre ou cinq barons, que Bothwell affirma être les comtes de Huntley, Argyle, et le secrétaire Lethington. Beaucoup d'autres avaient promis leur signature ou leur assistance, quand le moment serait venu. Tous les lords qui étaient à Craigmillar avec la reine avaient donné leur consentement (1).

De Craigmillar, Marie se rendit à Stirling, pour vaquer aux préparatifs du baptême de son fils ; Darnley l'y avait précédée. Au lieu d'aller habiter le château, il s'était logé chez un particulier ; la reine parvint à le faire revenir auprès d'elle (2), mais elle ne put rien obtenir de plus. A Stirling comme à Craigmillar, « elle était triste et pensive et poussait de si grands soupirs que c'était pitié ; et bien peu de gens songeaient à la consoler (3). »

On n'attendait plus, pour célébrer le baptême du prince, que l'envoyé de la reine d'Angleterre, le comte de Bedford, annoncé depuis longtemps. Il arriva accompagné de plusieurs gentilshommes et d'une suite nombreuse. Cette ambassade fut reçue avec de grandes marques de distinction ; Bedford surtout obtint des égards tout particuliers : Marie espérait le gagner à ses intérêts. Il apportait, comme présent, des fonts baptismaux en or du poids de trois cents livres : « Vous ajouterez par manière de plaisanterie, » avait dit Élisabeth, « qu'ils furent commandés aussitôt après la naissance du prince ; qu'alors ils étaient assez grands pour lui, mais que, s'ils sont trop petits maintenant, ils pourront servir pour le prochain enfant de ma bonne sœur. » Bedford ni aucun des gentilshommes venus avec lui ne devaient donner à Darnley le titre de roi (4) ; rien n'était mieux fait pour ajouter au dépit du malheureux prince. Le roi de France avait député pour le représenter à la céré-

(1) *Confession of the Laird of Ormiston*, ARNOT's *Criminal trials*, et LAING, *appendix*, p. 292 et suiv.

(2) CHALMERS, t. I, p. 303 ; miss STRICKLAND, t. V, p. 63.

(3) MELVIL, p. 168.

(4) *Instructions au comte de Bedford*, dans KEITH, t. II, p. 477 et suiv., et 489 ; CAMDEN ; GOODALL, t. I, p. 319, et CHALMERS, t. II, p. 542.

monie M. le comte de Brienne, le duc de Savoie, M. de Morette. Le pape avait aussi proposé d'envoyer comme nonce le cardinal Laurea; mais Marie, redoutant des troubles dans ses États, avait froidement accueilli cette proposition (1).

La cérémonie eut lieu le 17 décembre. Ce fut M. de Brienne qui porta l'enfant de sa chambre à la chapelle royale ; la comtesse d'Argyle le tint sur les fonts baptismaux, au nom de la reine d'Angleterre, et l'archevêque de Saint-André, assisté de plusieurs évêques, administra le baptême. Les comtes d'Athol et d'Églington avec trois lords catholiques étaient seuls présents; Bedford, Moray, Huntley, Bothwell et les autres seigneurs protestants refusèrent d'entrer dans la chapelle; ils se tinrent à la porte pendant la cérémonie (2). Quand elle fut achevée, les hérauts proclamèrent au son des trompettes les noms et les titres du jeune prince : Charles Jacques et Jacques Charles, prince et stewart d'Écosse, duc de Rothsay, comte de Carrick, lord des Iles et baron de Renfrew (3). Ce jour-là et les jours suivants, il y eut au château de Stirling des banquets et des représentations pour les ambassadeurs et les seigneurs de la cour, pour le peuple des réjouissances dans les villes et sur les bords du Forth (4). Marie donna de riches présents aux seigneurs anglais; le représentant de Charles IX n'avait rien apporté, il n'obtint que des remercîments (5).

Ainsi que du Croc l'avait prévu et annoncé, Darnley n'assista point à la cérémonie du baptême et ne voulut prendre aucune part aux fêtes qui la suivirent. La jalousie qu'il ressentait du crédit de Moray et de Lethington, la pauvre figure qu'il aurait faite en présence des étrangers et surtout de l'ambassadeur anglais, qui ne devait le traiter que comme un simple gentilhomme, peut-être le désir de chagriner la reine, tous ces motifs réunis l'avaient fait persister dans sa mauvaise humeur.

(1) Bell, t. II, p. 8 et 9 ; Labanoff, t. VII, p. 107 et 108.
(2) *Occurrents*, p. 104 ; Keith, p. 486 ; Goodall.
(3) Keith, t. II, p. 487. Voy. note F.
(4) *Occurrents*, p. 104 et 105.
(5) Melvil, p. 172.

« Le roi, » écrivait du Croc à l'archevêque de Glasgow, « avait de nouveau annoncé qu'il partirait deux jours avant le baptême, mais, quand le moment est venu, il n'a pas fait mine de bouger; il s'est contenté, comme avant, de s'enfermer dans son appartement... Sa méchante conduite est incurable; il n'y a rien de bon à attendre de lui pour plusieurs raisons que je vous expliquerais, si j'étais près de vous... Je ne prétends point prédire comment tout cela tournera, mais je prévois que les choses ne peuvent durer longtemps ainsi, sans être accompagnées de plusieurs tristes conséquences (1). »

En refusant de prendre sa place au baptême de son fils, en étalant par cette absence, aux yeux des étrangers, les dissentiments qui régnaient entre sa femme et lui, Darnley avait encore ajouté à ses torts déjà si nombreux. Cependant la reine avait eu assez de force pour dissimuler son dépit et ses agitations : « Elle s'est admirablement conduite pendant tout le temps du baptême, » écrivait du Croc; « elle a montré le plus grand empressement à traiter le mieux du monde sa belle compagnie, ce qui lui a fait oublier un instant ses chagrins. Mais je suis d'avis néanmoins qu'elle nous causera encore quelque souci; je ne puis penser autrement, tant qu'elle continue à être ainsi triste et mélancolique. Elle m'a envoyé chercher hier, et je l'ai trouvée sur son lit pleurant amèrement. Elle s'est plainte d'une forte douleur au côté... Je suis très-affligé de la voir en butte à tant de troubles et de traverses (2). »

Aux chagrins que causait à Marie la conduite de son mari venaient se joindre, en ce moment, les obsessions des amis de Morton, pour obtenir son pardon et celui des autres bannis. Le temps avait un peu calmé l'irritation de Marie contre eux : elle voulait bien que Bedford intercédât en leur faveur, « mais elle exigerait, » dit-elle, « qu'ils fussent d'abord exilés à son gré d'Angleterre et d'Écosse; plus tard elle se montrerait clémente,

(1) *Du Croc à l'archevêque de Glasgow*, 23 décembre 1566, Keith, *préface*, p. 97 et 98, et Chalmers.

(2) *Du Croc à l'archevêque de Glasgow*, 23 décembre 1566, Keith, *préface* ; Chalmers, t. II.



suivant que leur conduite l'aurait mérité; car elle voulait gouverner à l'avenir avec tant de douceur et si bien se vaincre elle-même qu'elle désarmerait tous ses ennemis, comme elle avait fait, » dit Melvil, « après son retour de France, et comme elle pouvait faire aussi bien qu'aucun prince ou princesse en Europe (1). » Le baptême de l'héritier du trône était une occasion pour prêcher la clémence : l'ambassadeur du roi très-chrétien au nom de son maître, et Bedford au nom d'Élisabeth, sollicitèrent instamment le pardon des coupables. Les comtes de Moray, Athol, Bothwell et les autres seigneurs écossais joignirent leurs instances à celles des ambassadeurs. Marie eut la faiblesse de céder : le 24 décembre, elle pardonna à Morton, Lindsay, Ruthven et à soixante-seize de leurs complices; il n'y eut d'excepté que Ker de Fawdonside, qui avait dirigé un pistolet contre la poitrine de la reine, et Douglas le Postulat, qui avait porté le premier coup à Riccio. Elle ne mit de condition qu'au retour de Morton : il lui fut défendu d'approcher de la cour à plus de sept milles (2). C'était peut-être une concession à l'opposition de Darnley; mais ce malheureux prince, soit dépit, soit crainte, quitta Stirling le soir même sans dire adieu à la reine, et se retira à Glasgow auprès de son père. La clémence avait toujours été funeste à Marie, mais jamais autant qu'elle devait l'être en cette circonstance. On a dit qu'elle avait refusé jusque-là de pardonner, et n'avait cédé alors qu'aux prières de Bothwell; rien n'est moins vrai : Marie céda surtout aux intercessions des ambassadeurs de France et d'Angleterre (3); Bothwell, gagné à la faction anglaise, ne fit que seconder les efforts de Moray, « comme un véritable ami, » dit Bedford (4).

Les fêtes terminées et le pardon accordé à Morton, Moray emmena le comte de Bedford à Saint-André, où ils passèrent

(1) Melvil, p. 169 et 170.

(2) *Archibald Douglas à Marie*, Robertson, *appendix*; *Bedford à Cecil*, 30 décembre, et 9 janvier 1567; Melvil, et *Confession de Morton*.

(3) *Lettre d'Archibald Douglas à la reine*; *Élisabeth à Throckmorton*, 27 juillet 1567, Keith, t. II, p. 703; *Morton à Cecil*, 10 janvier 1567, etc.

(4) *Bedford à Cecil*, 9 janvier, Chalmers, t. III, p. 230. Voy. note G.



plusieurs jours ensemble. De Saint-André, l'envoyé d'Élisabeth alla visiter Kirkaldy de Grange (1), qui était alors le principal espion à la solde de l'Angleterre. Il serait curieux de connaître ce qui se passa, à la veille du régicide, entre ces trois ennemis de la reine d'Écosse.

Bedford prit congé le 5 février. Marie resta encore quelques jours à Stirling, occupée de son fils et des soins du gouvernement; Darnley était à Glasgow. La petite vérole y faisait des ravages; il en avait été atteint, quelques jours après son arrivée dans cette ville (2). Le bruit se répandit aussitôt qu'il avait été empoisonné; l'on ne doit guère s'en étonner, quand on sait ce qui se tramait contre lui. Lorsque Marie apprit qu'il était malade, elle lui envoya son médecin (3); mais elle ne jugea pas devoir aller elle-même à Glasgow, soit par crainte de la contagion, soit par ressentiment : on venait de l'avertir que le roi avait formé, avec son père et quelques autres seigneurs, le projet d'enlever le prince et de le faire couronner. En même temps, comme si on eût voulu rendre les deux époux irréconciliables, on informait Darnley qu'il devait être arrêté et emprisonné par ordre de sa femme. Hiegate et Walcar, tous deux au service de l'archevêque de Glasgow, qui avaient parlé les premiers de ces prétendus complots, furent interrogés et confrontés; mais ils nièrent les propos qui leur étaient attribués, en sorte qu'on ne put pas même savoir d'où provenaient ces rumeurs alarmantes. La reine fut vivement contrariée : elle se plaignit à l'archevêque de Glasgow de ce que ses serviteurs propageaient des bruits mensongers, propres à troubler la paix du royaume; sous l'empire de ces défiances, elle ajoutait : « Quant au roi, notre époux, Dieu sait comment

(1) *Correspondance de Bedford*, CHALMERS; miss STRICKLAND.

(2) L'évêque de Ross dit que la maladie du roi était « the french pox, » et l'annotateur de Keith ajoute : « It is certain he dealt enough in the way » to obtain them. » KEITH, t. II, p. 497.

(3) « The king is now at Glagow with his father, and there lyeth full of » the small pokes; to whom the queen hath sent her physician. » *Bedford à Cecil*, 9 janvier 1567, CHALMERS, t. II, p. 547. M. Mignet a omis la dernière partie de la phrase.

nous avons toujours agi à son égard; et sa conduite envers nous est si bien connue de Dieu et des hommes, que même nos sujets indifférents la désapprouvent, nous n'en doutons pas. Il s'agite et s'occupe assez d'épier nos actions; mais, avec l'aide de Dieu, elles seront toujours telles que personne n'aura occasion d'en être offensé, et de parler de nous autrement qu'en termes honorables, quoi que puissent dire lui, son père et leurs fauteurs, qui, nous le savons, ne manqueraient point de bonne volonté pour nous nuire, si leur pouvoir était égal à leurs intentions. Mais Dieu modère leurs forces et leur ôte les moyens d'exécuter leurs projets; et, nous en sommes assurée, ils ne trouveront point ou peu d'approbateurs des desseins qu'ils méditent pour nous chagriner ou nous nuire (1). »

Ce langage peut paraître sévère; mais il n'est que trop certain que Marie avait de justes raisons de se défier de Darnley. Le jeune imprudent avait non-seulement accusé sa femme d'indifférence pour l'ancienne foi, à Rome, en Espagne et auprès d'autres princes (2); il avait encore demandé de l'argent au pape; il intriguait avec les catholiques d'Angleterre, et formait l'absurde dessein de s'emparer du château de Scarborough et de la forteresse de Scilly (3). A l'étranger, on parlait tout bas de projets d'autant plus redoutables qu'ils étaient plus mystérieux. L'ambassadeur d'Espagne à Paris, D. Frances de Alava, avait été secrètement informé qu'il se tramait en Écosse un complot contre la reine; il en prévint l'archevêque de Glasgow (4). Le prélat pressa en vain l'ambassadeur de s'expliquer; celui-ci refusa absolument, mais il conseilla à l'archevêque de ne pas perdre un instant, et

(1) *Marie à l'archevêque de Glasgow,* 20 janvier 1567, KEITH, *préface,* et LABANOFF, t. 1, p. 395-399.

(2) *Guzman de Silva à Philippe II,* 27 février 1567, *Archives de Simancas, leg.* 819, *fol.* 24.

(3) *Examination of William Rogers,* 16 janvier 1567, THORPE, *State papers,* t. I, p. 242.

(4) *Guzman de Silva à Philippe II,* 17 février 1567, *Archives de Simancas, leg.* 819, *fol.* 24 et 25.

d'avertir sa maîtresse du danger qui la menaçait. D'autant plus alarmé que de sourdes rumeurs étaient déjà parvenues à ses oreilles, le fidèle Beaton alla trouver Catherine de Médicis; elle n'avait rien appris, répondit-elle, qui pût inquiéter la reine d'Écosse, depuis qu'elle avait eu la sagesse de pardonner à Morton et à ses compagnons d'exil. Beaton néanmoins ne fut pas rassuré; il écrivit à Marie : « Je prierai très-humblement Votre Majesté de veiller à ce que les capitaines de votre garde fassent bien leur devoir,.... et je ne serai point hors de crainte que je n'aie reçu de vos nouvelles (1). » Cet avis devait arriver trop tard; mais il prouve que le secret des conjurés avait transpiré, et confirme, d'accord avec les faits, l'opinion de de ceux qui ont cru que le meurtre de Darnley était destiné à masquer un complot contre la reine et à préparer sa ruine.

Marie n'était ni vindicative ni rancunière; elle ne pouvait être plus implacable à l'égard de son mari qu'elle ne l'avait été à l'égard de ses plus cruels ennemis. L'envoi de son médecin auprès du roi malade était un premier pas vers une réconciliation. Le malheureux prince, fatigué de bouder sans profit et se voyant abandonné de tous, ne cherchait que l'occasion de se rapprocher de la reine : « Si crois-je, » avait dit du Croc, » qu'il a envie de temporiser jusqu'après le baptême. » Marie, de son côté, souffrait trop de ses querelles avec Darnley pour ne pas en désirer la fin. Aussi, « lorsqu'elle apprit, » dit l'évêque de Ross, « que le roi était repentant et qu'il désirait la voir, elle se rendit à Glasgow aussitôt qu'elle put le faire convenablement, afin d'aider, en l'encourageant et le consolant, au rétablissement de sa santé (2). » Son intention était « de le ramener dès qu'il serait en état de supporter le grand air (3). » Elle partit d'Édimbourg vers le 22 janvier, et dut arriver à Glasgow

(1) *L'archevêque de Glasgow à Marie Stuart*, Paris, 26 janvier 1567, KEITH, *préface*, p. 103 et 104.

(2) *Défense de l'honneur de Marie*, dans ANDERSON, t. I, p. 11 et 12.

(3) « Mylord Darnley lieth sick at Glasgow of the small pocks, which » disease beginneth to spread thence; unto whom y hear the queen intendeth » to go and bring him away, as soon as he can bear the cold air. » *Drury à Cecil*, 23 janvier 1567, dans CHALMERS, t. II, p. 548.

vers le 24 (1); elle trouva Darnley convalescent, et à peu près en état de voyager. Ce qui se passa entre eux, on ne le sait point exactement; car nous n'avons d'autre document à ce sujet que la déposition de Crawford, un des serviteurs de Lennox, et son témoignage est suspect. Suivant lui, Darnley montra un grand repentir de ses fautes; il s'en excusa sur sa jeunesse et sur le manque de sages conseils. Il fut ensuite question entre les deux époux de leurs mutuels sujets de plaintes; Darnley rappela le complot ourdi contre lui à Craigmillar : il savait que la reine avait refusé de s'y associer; il dit que jamais il ne croirait qu'elle, qui était sa propre chair, consentît à lui faire du mal; que, si d'autres le tentaient, il vendrait cher sa vie, à moins qu'on ne le surprît pendant son sommeil. Il ne soupçonnait personne, ajouta-t-il, mais il priait la reine de ne plus se séparer de lui. Marie répondit qu'elle avait amené une litière pour le transporter à Craigmillar, dès qu'il serait en état de voyager; sur quoi Darnley déclara qu'il était prêt à la suivre, si elle voulait bien ne plus faire avec lui qu'un lit et qu'une table. Elle lui donna sa parole que telle était son intention, dès qu'il serait complétement rétabli.

Crawfort à qui, s'il faut l'en croire, ces entretiens étaient minutieusement répétés, trouva étrange que la reine voulût emmener le roi à Craigmillar : c'était trop, dit-il, le traiter

(1) Les documents et les historiens ne s'accordent pas sur le jour du départ de Marie pour Glasgow. Le journal de Birrel et celui des *Occurrents* disent le 20; celui de Moray dit le 21; une lettre de Drury, datée du 23, dit : « La reine alla hier (22) à Glasgow, » et plus loin : « J'apprends que la reine a l'intention d'aller à Glasgow, » ce qui reculerait son départ au moins au 23; enfin Goodall, Chalmers et d'autres affirment que la reine ne dut partir que le 24 dans l'après-midi; la raison qu'ils en donnent, c'est que Marie signa, ce jour-là à Édimbourg, une donation de rente et la nomination à une charge. Mais Robertson et Laing répondent que la reine n'était pas toujours là où sa signature est censée avoir été donnée. Il semble que le jour du départ de Marie soit une question de bien peu d'importance; elle n'en a tant acquis qu'à cause des fameuses lettres de la cassette, dont deux, à ce qu'on prétend, (la première et la seconde), furent écrites de Glasgow; mais, comme on le verra, on fait beaucoup trop d'honneur à ces documents, car l'histoire ne peut que les dédaigner.

comme un prisonnier. Darnley fut de cet avis ; il aurait ajouté : « Je ne suis pas sans crainte, je n'ai que sa parole ; néanmoins je me remettrai entre ses mains, et j'irai avec elle dût-elle me couper la gorge (1). » Quoi qu'il en soit, la réconciliation paraissait complète entre les deux époux, et rien ne donne à soupçonner qu'elle ne fût point sincère de part et d'autre.

Marie et Darnley quittèrent Glasgow le 27 janvier ; le roi était en litière. Ils voyagèrent à petites journées, et n'arrivèrent à Édimbourg que le dernier jour du mois.

Darnley avait montré de la répugnance pour le château de Craigmillar ; Holyrood, triste et humide, n'était pas une résidence convenable pour un convalescent ; d'ailleurs le jeune prince s'y trouvait, et la crainte de la contagion ne permettait pas qu'on y logeât le roi. En l'absence de la reine une maison avait été choisie, on ne sait par qui : c'était la demeure du prévôt de l'église Sainte-Marie, appelée communément l'Église des Champs, Kirk of Field ; elle appartenait à Robert Balfour, alors prébendaire de l'église et frère de James ; celui-ci était très-avant, comme on la vu, dans la conspiration contre le roi. Elle était en dehors de la ville, assez loin d'Holyrood pour que le jeune prince fût à l'abri de tout danger, et assez près pour que la reine pût visiter facilement son mari. Il paraît que c'était Darnley lui-même qui avait désiré loger dans cette maison, parce qu'elle était située dans « un endroit de bon air, et favorable au rétablissement de sa santé (1). » Elle n'était point

(1) *Déposition de Crawford*, *State papers office*. Il est probable que la déposition de Crawford renferme un grand nombre de détails vrais ; mais quoi que dise Tytler, qu'il n'a pas trouvé de raison suffisante pour la récuser, elle nous paraît suspecte. Crawford affirme que Darnley lui répétait ses conversations avec la reine, et qu'il les avait mises par écrit afin de les communiquer au comte de Lennox ; mais deux lettres de ce même comte de Lennox nous le montrent cherchant des renseignements auprès de Moray, précisément sur les principaux points contenus dans la déposition de Crawford. Cela semble étrange. Du reste, les faits qu'elle contient ne prouvent pas que la réconciliation ne fût point sincère entre les deux époux. Voyez ce document, note *H*.

(2) *Gusman de Silva à Philippe II*, 22 février 1567, *Archives de Simancas*,

pour l'époque et pour le pays, aussi misérable qu'on l'a dit : elle était petite, mais solidement bâtie ; elle se composait d'un dessous servant de cellier, de cuisine et d'office, d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Cet étage qu'habitait le roi comprenait une chambre à coucher, une salle de présence et une galerie pour les domestiques (1).

Comme le roi devait y demeurer jusqu'à ce qu'il eût été complétement purifié par une série de bains, ainsi que le voulaient alors les médecins à la suite de la maladie dont il avait souffert, on y avait disposé tout ce qui était nécessaire pour qu'il pût se baigner. Son appartement avait été meublé d'une manière conforme à son rang : il y avait dans la chambre à coucher un lit fort riche, en velours violet, dont la reine avait fait présent au roi au mois d'août précédent ; un dais de velours noir avec de doubles draperies décorait la salle de présence (2). Lorsque Darnley eut été installé à Kirk of Field, Marie continua à lui donner toutes les marques d'un sincère retour d'affection : elle allait passer auprès de lui de longues heures, et souvent prolongeait ses visites pendant une partie de la soirée ; elle fit même dresser un lit dans une chambre au dessous de celle du roi, et coucha deux nuits à Kirk of Field (3)

Pendant ce temps les ennemis de Darnley, qui étaient aussi ceux de la reine, poursuivaient dans l'ombre leurs sinistres projets. Morton, après avoir obtenu de rentrer en Écosse, s'était retiré au château de Whittingham ; Lethington et Both-

et MELVIL, p. 173. Kirk of Field était à peu près où se trouvent aujourd'hui l'Université et le *Royal infirmary*.

(1) KEITH, t. II, et *appendix ; Nelson's Deposition*, GOODALL, t. II, p. 244 et 245 ; *Inventaires de la reine d'Écosse ;* BELL, etc.

(2) *Inventaires de la reine d'Écosse.*

(3) *Nelson's Deposition*, dans GOODALL, t. II, p. 244, et dans ANDERSON. C'est pendant les deux nuits que Marie passa à Kirk of Field qu'on lui fait écrire à Bothwell deux des lettres de la cassesse : la troisième et la quatrième. Ces deux lettres, relatives à des querelles de ménage, ne peuvent, comme on le verra plus tard, s'adresser qu'à Darnley. Elle furent probablement trouvées à Holyrood, quand les rebelles prirent possession de ce palais.

well allèrent l'y trouver, pour lui rappeler l'engagement qu'il avait pris de s'associer à leur ligue. L'entrevue eut lieu la nuit dans la cour du château; Bothwell déclara à Morton que les nobles avaient résolu de se défaire du roi, et lui demanda quelle part il voulait prendre à l'entreprise. Archibald Douglas, qui était présent, l'engagea fortement à se joindre aux conjurés; mais Morton, d'après sa confession (1), répondit qu'il était sorti d'embarras depuis trop peu de temps pour s'y remettre si vite. Quelques jours après, Bothwell retourna à Whittingham et pressa de nouveau Morton, en lui disant que c'était l'intention et le désir de la reine que la chose fût faite. Morton demanda, s'il en était ainsi, que Bothwell lui en fournît une preuve écrite qui pût lui servir de garantie; quand il l'aurait reçue, il donnerait sa réponse. Peu de jours avant le meurtre, Archibald Douglas fut renvoyé auprès de Morton avec ce message : « Dites au comte que la reine ne veut pas entendre parler du projet. » Morton confessa plus tard que, comme Bothwell ne lui remit point la garantie promise, il ne se mêla jamais plus de cette affaire (2).

Les chefs du complot, avec Bothwell, Lethington et Morton, étaient les comtes d'Argyle, Huntley et Caithness, l'archevêque de Saint-André (3), les lords Lindsay et Ruthven, et, suivant le témoignage de l'un des meurtriers, tout ce qu'il y avait de nobles auprès de la reine pendant son séjour à Craigmillar. Archibald Douglas, James Balfour (4) et son frère Robert, qui

(1) Archibald Douglas disait de cette confession « qu'elle ne valait pas » cinq shillings. » THORPE, t. I, p. 446.

(2) *Confession de Morton*, dans BANNATYNE'S *Memorials*, p. 317 et 318, et LAING; *Archibald Douglas à Marie*, ROBERTSON, *appendix*, n° XLVII.

(3) Ces deux derniers sont nommés par Tytler; l'archevêque fut pendu plus tard comme complice du meurtre, mais sans jugement, par ordre de Lennox.

(4) James Balfour, qui était un prêtre apostat et qu'on appelait *Parson of Fliske*, comme il a été dit, avait été un des assassins du cardinal Beaton. Pris avec ses deux frères, Gilbert et Robert, à l'assaut du château de Saint-André, il avait été transporté en France, et condamné aux galères avec Knox et les autres prisonniers.

avait loué la maison de Kirk of Field, avaient aussi concouru à l'organisation du meurtre et devaient prendre part à l'exécution. Moray savait tout : « il regardera à travers ses doigts, » avait dit Lethington ; « il ne voulait n'aider ne nuire, » suivant la déposition de Paris. Instruit par l'avortement des conspirations précédentes, il n'osait point courir les dangers d'une nouvelle entreprise ; il se réservait, si elle était couronnée de succès, d'en recueillir les fruits.

Les noms de tous ces conspirateurs présentent un singulier mélange. Il serait difficile d'indiquer quelle pensée commune put unir entre eux tant de personnages, si divisés jusque-là d'opinions et d'intérêts ; et plus difficile encore d'assigner à chacun la part qu'il prit à cet exécrable attentat. Bien des circonstances, et des plus importantes, sont encore enveloppées de mystère et le seront éternellement.

Bothwell avait choisi, ou on lui avait donné le rôle le plus actif dans la perpétration du crime. Il n'eut pas de peine à trouver des hommes disposés à le seconder : l'assassinat ne répugnait guère à cette société barbare, dans laquelle l'un des assassins disait, plus tard, n'avoir jamais rencontré deux hommes honnêtes ni une bonne action (1). Bothwell s'ouvrit d'abord à John Hepburn de Bolton, un de ses vassaux et parents : il lui dit qu'une partie de la noblesse et d'autres personnes s'étaient engagées à tuer le roi, que chacun des conjurés devait envoyer deux de ses serviteurs pour le surprendre dans les champs ou ailleurs ; il lui demanda s'il voulait être de l'entreprise. Hepburn répondit que c'était un vilain projet, mais qu'étant son serviteur et son cousin il ferait comme les autres. C'était quatre jours avant le meurtre (2). Le lendemain Bothwell fit la même proposition au laird d'Ormiston, dit le Black Laird, à Hob Ormiston et à John Hay de Tallo. Tous trois consentirent quoiqu'ils n'eussent aucune cause d'inimitié contre le roi et qu'ils fussent *gentlemen* (3). Cependant le laird

(1) *Confession du laird d'Ormiston*, dans Laing, *appendix*, p. 295.
(2) *Déposition de John Hepburn*, Anderson, t. II, p. 183, et Laing.
(3) Ils étaient *landed proprietors* ou *lairds*.

d'Ormiston s'était permis quelques objections : « S'il s'agissait, » dit-il, « de se battre à mort sur un champ de bataille, je ne craindrais pas pour ma peau ; » mais Bothwell fit taire ses scrupules en lui disant « que tous les lords qui étaient à Craigmillar avec la reine avaient accédé au complot ; que personne, quand il aurait été exécuté, n'y trouverait à redire (1) » Bothwell s'adjoignit en outre, comme auxiliaires subalternes, son portier William Powrie, son tailleur Patrick Wilson, son valet de chambre Georges Dalgleish, et Nicolas Hubert, surnommé Paris, qui avait été longtemps à son service, et qu'il avait récemment placé auprès de la reine comme valet de chambre.

S'il faut ajouter foi aux paroles de Melvil, trois jours avant le crime, lord Robert Stuart, qui était dans le secret du complot, avertit Darnley que, s'il ne se hâtait de quitter la place, il lui en coûterait la vie. Lord Robert, confronté avec Darnley en présence de la reine, nia le propos ; mais l'éveil était donné. Ce fut cette circonstance, assure Melvil, qui engagea Bothwell à hâter l'exécution (2).

Deux jours avant, on renonça à tuer Darnley en pleine campagne, sous prétexte que les assassins pourraient être découverts ; il fut alors résolu qu'on le ferait sauter dans son logis (3). On ne sait point quel fut l'auteur, ni la véritable cause de ce changement. Suivant l'un des témoins, l'exécution était fixée au samedi dans la nuit, mais les préparatifs n'étaient point terminés (4). Le lendemain 9 février, la reine mariait deux de ses serviteurs, Sébastien Paige et Christine Hogg ; elle avait promis d'assister au bal qui devait avoir lieu le soir, à Holyrood. Les conjurés le savaient, ils choisirent cette nuit-là pour commettre leur crime. Il était temps pour Moray de disparaître : le matin de bonne heure, quoique ce fût un dimanche et que voyager un jour pareil fût un grand péché pour un puritain, il monta à cheval pour se rendre dans le Fife, d'où on

(1) *Confession du laird d'Ormiston*, LAING, *appendix*, p. 292.
(2) MELVIL, p. 174.
(3) *Confession de John Hepburn*, ANDERSON, t. II, p. 183.
(4) *Confession de John Hay*.

venait de lui écrire, dit-il, que sa femme était dangereusement malade. La reine qui devait le lendemain donner une audience de congé à M. de Morette, le pria vainement de retarder son voyage d'un jour : il craignait, répondit-il, de trouver sa femme morte s'il ne faisait diligence (1). En route, c'est du moins ce qu'affirme l'évêque de Ross, Moray aurait dit à un de ses serviteurs qui l'accompagnait : « Cette nuit, avant qu'il soit jour, lord Darnley aura perdu la vie (2). »

Bothwell avait fait apporter du château de Dunbar une charge de poudre, qui fut cachée dans sa chambre à Holyrood (3). Le dimanche, dans l'après-midi, il convoqua chez lui ceux qu'ils s'étaient adjoints, afin de distribuer les rôles. Il fut décidé que la poudre serait transportée à Kirk of Field et déposée sous la chambre du roi, et que le feu y serait mis au moyen d'une traînée et d'une mèche (4).

Le soir, l'évêque d'Argyle donnait un banquet en l'honneur de M. de Morette. Après y avoir assisté, la reine, qui avait déjà visité Darnley dans la journée, alla passer la soirée auprès de lui, emmenant avec elle les principaux seigneurs de la cour (5). Bothwell se sépara du cortége, et se rendit chez les Ormiston pour donner ses derniers ordres ; puis il rejoignit la reine et les lords, pendant que ses hommes allaient prendre leurs postes aux environs de Kirk of Field. Vers dix heures, Hepburn ordonna à Powrie et à Wilson d'aller chercher la poudre dans la chambre de leur maître. Elle était enfermée dans un baril et une malle, et fut apportée à deux fois sur un cheval gris appartenant au page de Bothwell (6). Au second voyage que firent Powrie et Wilson, ils rencontrèrent près de Black-Friars trois autres conjurés, le visage couvert de masques et

(1) LESLY; lord HERRIES, p. 83; GOODALL, t. I, p. 328; CHALMERS, etc.

(2) *Défense de l'honneur de Marie*, dans ANDERSON, t. I, p. 75.

(3) *Déposition de John Hepburn*, ANDERSON, t. II, p. 183.

(4) *Dépositions de Powrie, de John Hay*, etc., ANDERSON, t. II, p. 168, 178, 179, etc.

(5) *Dépêche du sieur de Clernault*. 12 février 1567, dans CHALMERS, t. II, p. 444; *Lettre de Marie à l'archevêque de Glasgow*, LABANOFF, t. II, p. 4.

(6) ANDERSON, t. II, p. 166, 171 et 180.

des pantoufles aux pieds ; ils ne les connurent pas (1). La poudre fut reçue à l'entrée du couvent de Black-Friars par le laird d'Ormiston, Hepburn et John Hay, tirée des vases qui la contenaient et mise dans des sacs pour être plus facilement transportée. Pendant cette opération, Bothwell reparut, demanda à ses hommes s'ils avaient fini, et leur ordonna de se hâter, afin que tout fût terminé avant que la reine sortît de chez le roi (2). Quand la poudre eut été entassée sur le plancher au dessous du lit de Darnley, les deux Ormiston se retirèrent. Hepburn et John Hay restèrent seuls à l'intérieur, et les portes furent refermées sur eux, soit par Paris, soit à l'aide des fausses clés qui avaient été fournies par le propriétaire de la maison, Robert Balfour (3). John Hay croit qu'à ce moment Paris fit connaître à Bothwell que tout était prêt (4).

Il était à peu près onze heures; les seigneurs causaient et jouaient aux dés dans l'appartement du roi. Ce prince, depuis sa maladie, semblait être revenu à des idées plus saines, et aux sentiments religieux dans lesquels il avait été élevé par sa mère. Ce jour-là, qui devait être le dernier de sa vie, il avait entendu la messe, comme c'était son habitude depuis quelque temps; car il était resté catholique, et n'avait dissimulé sa foi que par le désir de régner (5). Il avait conversé avec les lords, dont la présence chez lui semblait d'un bon augure, et s'était entretenu familièrement avec la reine, dont la facilité à oublier les injures, et son peu de soin à cacher ses impressions, sont des garants qu'il n'y avait, dans sa conduite, ni dissimulation ni arrière-pensée. Elle rappela tout à coup, s'il faut en croire ses ennemis, qu'il y avait un an, à pareille heure, que Riccio avait été assassiné (6). Après avoir embrassé Darnley, comme

(1) *Déposition de Powrie*, ANDERSON, t. II, p. 166 et 172.

(2) *Déposition de Hepburn*, ANDERSON, t. II, p. 185.

(3) *Dépositions de Hepburn et du laird d'Ormiston*, ANDERSON, p. 188 et 192, et LAING, *appendix*.

(4) *Ibidem*, p. 181.

(5) *Le nonce du pape à Cosme I*er, LABANOFF, t. VII, p. 109.

(6) Il n'y avait réellement que onze mois: Riccio avait été assassiné le 9 mars.

elle avait coutume de faire en le quittant, et lui avoir mis une bague au doigt comme gage de sa tendresse (1), elle quitta Kirk of Field pour aller honorer de sa présence, suivant la promesse qu'elle en avait faite, les noces de ses deux serviteurs; « sans laquelle promesse, il est à croire qu'elle fût demeurée jusqu'à minuit ou une heure, vu la bonne intelligence et union en quoi ladite dame et le sieur roi vivaient depuis trois semaines (2). » La reine était escortée par les seigneurs; Bothwell était du nombre. Le cortége descendit lentement vers Holyrood, à la lueur des torches (3). « La reine étant venue à la noce n'y arrêta pas longuement, d'autant que pour avoir beaucoup demeuré et qu'il se faisait tard, un chacun commençait à se retirer; qui fut cause que ladite dame s'en alla coucher (4). »

Quand la reine eut quitté le bal vers minuit, Bothwell rentra dans son appartement. Il quitta son vêtement de velours brodé d'argent et doublé de satin, se couvrit d'un vêtement commun par dessus lequel il jeta son manteau de cheval de couleur sombre, et sortit suivi de Powrie, Dalgleish, Wilson et Paris, qui étaient comme lui revenus de Kirk of Field. Ils descendirent dans les jardins, et, longeant le palais, ils arrivèrent à l'entrée de Canongate. La sentinelle qui gardait la porte, leur cria : « Qui va là? — Amis, » répondirent les conjurés. — Amis de qui? » répliqua la sentinelle. — De mylord Bothwell. » Arrivés à l'autre porte de la ville en haut de Canongate, ils la trouvèrent fermée. Wilson réveilla le portier John Galloway qui, en leur ouvrant de mauvaise humeur, leur demanda ce qu'ils faisaient hors de leurs lits à cette heure de la nuit. Arrivé à l'enceinte du couvent de Black-Friars, Bothwell y posta Powrie, Wilson et Dalgleish, et leur enjoignit de l'attendre quoi qu'ils pussent voir ou entendre; puis il franchit le mur avec Paris pour rejoindre Hay de Tallo et

(1) *Inventaires... préface*, p. 88; *Guzman de Silva à Philippe II*, 22 février 1567, *Archives de Simancas*.

(2) *Dépêche de Clernault*, 12 février, *State papers office*.

(3) ANDERSON, t. II, p. 167 et 181.

(4) *Dépêche de Clernault*.

Hepburn. Les deux scélérats venaient de mettre le feu à la mèche, qui avait été préparée de manière à brûler lentement ; et, après avoir refermé les portes de la maison, ils s'étaient retirés à quelque distance dans le jardin pour attendre l'explosion (1). Bothwell leur demanda s'ils avaient fidèlement exécuté ses ordres ; ils répondirent que oui. Cependant comme l'explosion tardait, Bothwell voulait rentrer dans la maison ou du moins regarder par la fenêtre, pour voir si la mèche brûlait encore ; ce ne fut qu'en lui représentant le danger inutile auquel il allait s'exposer, que Hepburn parvint à refréner sa féroce impatience.

Que faisait pendant ce temps le malheureux roi ? Quelques historiens fantaisistes le font psalmodier avec son page le psaume 55 ; mais qui a pu le leur dire ? Le seul témoin qui survécut ne raconta rien, sinon que le roi s'était couché une heure après le départ de la reine ; qu'à côté de lui dormaient son vieux serviteur William Taylor, dans la galerie Thomas Nelson, Edouard Symons, le domestique de Taylor, au-dessous deux grooms nommés Macaig et Glen, et qu'il ne sut rien de ce qui s'était passé (2).

Vers deux heures, un bruit formidable retentit soudain, « comme si on eût tiré une volée de vingt-cinq ou trente canons (3) : » Kirk of Field n'était plus qu'un monceau de ruines. Alors Bothwell et ses hommes, franchissant l'enceinte du couvent de Black-Friars, se dirigèrent vers Leith-Wynd. Après avoir essayé en vain de passer par dessus le mur de la ville, ils éveillèrent de nouveau John Galloway ; puis tournant Canongate pour éviter des gens qui montaient la rue, ils arrivèrent à la porte des jardins d'Holyrood. La sentinelle les interpella comme à leur sortie ; ils répondirent : « Serviteurs de Bothwell, qui venons lui apporter des nouvelles du dehors. » La sentinelle leur demanda quel était le bruit qu'on venait

(1) *Dépositions de Hay et de Hepburn*, dans ANDERSON, t. II, p. 182 et 186.

(2) *Déposition de Nelson*, GOODALL, t. II, p. 245.

(3) *Dépêche de Clernault.*



d'entendre; ils dirent qu'ils n'en savaient rien, et continuèrent leur route (1).

Rentré chez lui, Bothwell demanda à boire et se mit au lit. Il y était à peine depuis une demi-heure, lorsqu'on vint lui annoncer que le logis de Kirk of Field avait sauté : on craignait que le roi ne fût mort. « Fi, trahison ! » s'écria le bandit, en affectant l'indignation ; et il se hâta de se lever. Quelques instants après, Huntley, Argyle, Athol et quelques autres entrèrent chez lui ; ils se rendirent tous avec les dames du palais dans l'appartement de la reine (2), pour lui apprendre l'événement qu'on supposait être arrivé.

Marie, déjà troublée par d'autres avis, ordonna à ceux qui étaient là d'aller en toute hâte sur les lieux, avec une partie de la garde, pour s'assurer de ce qu'il en était ; ils ne trouvèrent qu'un amas informe de décombres, qu'entourait déjà le peuple accouru en foule au bruit de l'explosion. Tout avait été renversé, les fondements arrachés, et « des quartiers de pierre de dix pieds de long lancés à une distance considérable. » Un seul de ceux qui dormaient dans la maison, Thomas Nelson, fut trouvé vivant parmi les ruines (3). Pendant quelques heures, on ignora ce qu'était devenu Darnley ; ce ne fut que vers le jour qu'on le découvrit avec Taylor, dans un jardin, à cent pas de la maison. Il gisait en chemise au pied d'un arbre ; à côté de lui étaient sa robe de chambre et ses pantoufles. Son corps et celui de Taylor ne portaient aucune trace de brûlure ni de contusion (4). Le cadavre de l'infortuné prince, déposé dans une maison voisine, fut laissé à la garde d'un de ses serviteurs et de quelques soldats, en attendant que les médecins eussent constaté sa mort, et que des mesures eussent été prises pour le transporter à Holyrood (5).

(1) *Dépositions de Powrie et de Hepburn*, ANDERSON, t. II, p. 169 et 187.

(2) *Déposition de Powrie*, ANDERSON, t. II, p. 170.

(3) *Historie of James the sext*, p. 7, *Dépêche de Clernault; Lettre du conseil privé à Catherine de Médicis*, dans LAING ; *Lettre de Marie à l'archevêque de Glasgow*, LABANOFF, t. II, p. 3, etc.

(4) *Guzman de Silva à Philippe II*, 17 et 22 février, *Archives de Simancas*.

(5) BIRREL's *Diary*; MELVIL, p. 175; TYTLER, t. V, p. 385.

Le récit qui précède a été emprunté aux confessions, telles qu'elles existent, des auxiliaires de Bothwell. Mais ces confessions, altérées à dessein pour cacher les noms des grands coupables, contiennent la moitié tout au plus de la vérité ; l'aspect seul des ruines de Kirk of Field fit soupçonner immédiatement qu'une mine avait été pratiquée sous le logis du roi. Ce n'est pas en effet la poudre, entassée au rez-de-chaussée, qui eût pu fouiller les fondements souterrains et en arracher des blocs énormes. Une mine exista certainement ; elle fut mise plus tard à la charge de Morton et de ses amis (1). On sut que James Balfour avait fourni soixante livres de poudre, dont le prix fut payé en huile (2) ; quatorze ans après, Binning, un des serviteurs d'Archibald Douglas, avoua qu'il avait porté, par ordre de son maître, un baril de poudre à la maison du prévôt, et qu'une mine avait été creusée sous les fondations (3).

D'autres mesures encore avaient été prises pour assurer le succès du complot. Un capitaine, nommé Cullen, avait averti « de ne point se fier à une explosion; il avait conseillé d'étrangler le roi pour plus de sûreté (4). » La distance à laquelle furent trouvés Darnley et son page, l'absence de toute lésion sur leurs corps, ne laissent guère de doute que cet atroce conseil n'eût été suivi ; on en fut persuadé alors. M. de Morette, qui se trouvait encore à Édimbourg, « avait la ferme conviction que le pauvre prince, entendant le bruit des gens qui entouraient la maison et tentaient d'ouvrir avec de fausses clés , s'enfuit par une porte de derrière, sans prendre d'autre vêtement que sa pelisse, mais qu'il fut arrêté dans sa fuite, étouffé ainsi que son page, et porté dans le jardin où on le trouva le lendemain... Quelques femmes qui habitaient dans le voisinage affirmèrent l'avoir entendu crier : « Ah ! mes frères, ayez pitié de moi

(1) *Jugement de Morton*, dans LAING, *appendix*, p. 320, et dans BANNATYNE'S *Memorials*.

(2) *Drury à Cecil*, 28 février 1567, dans TYTLER, t. V, *appendix*, p. 516.

(3) ARNOT'S *Criminal trials*.

(4) *Drury à Cecil*, 24 avril 1567, *State papers office*.

pour l'amour de Celui qui a pitié de tous (1). » Il est probable que les assassins l'étouffèrent de la manière que raconte Melvil, en lui introduisant une serviette dans la bouche (2). Mais par qui et à quel moment fut accompli cet acte de sauvage barbarie ? On l'ignore. Bothwell et les siens ne veillaient point seuls autour de Kirk of Field : « trente ou quarante hommes armés entouraient la maison (3) », entre autres Ker de Fawdonside, qui, maintenu en exil, était rentré secrètement en Écosse à l'appel de ses anciens complices. « Il était à cheval près de Kirk of Field avec d'autres, pour prêter main-forte en cas de besoin (4). » La présence de ce meurtrier de Riccio, venu d'Angleterre pour aider au meurtre du roi, est un fait curieux, qui ne laisse pas de jeter quelque lumière sur les ramifications du complot et sur le but des conjurés.

Quand le crime eut été accompli, les trente ou quarante assassins qui étaient accourus pour y prendre part, se dispersèrent dans différentes directions. On a vu Bothwell et les siens rentrer assez tranquillement à Holyrood. Une bande de huit s'était dirigée vers Cowgate un peu avant l'explosion ; immédiatement après, une autre de onze se sauva du côté de la ville. Deux femmes du peuple, qui se trouvaient là, les virent fuir à toutes jambes, puis se séparer. Elles saisirent l'un d'eux par sa robe qui était de soie, et lui demandèrent quel était ce bruit qu'on venait d'entendre ; comme elles n'obtenaient pas de réponse, « elles les appelèrent traîtres qui venaient sans doute de faire quelque mauvais coup. » Ces deux femmes se dirigèrent ensuite vers la maison qu'habitait l'archevêque de Saint-André, et y remarquèrent quelque agitation (5). Buchanan

(1) *Le nonce du pape en France à Cosme Ier*, 16 mars 1567, Labanoff, t. VII, p. 108 et 109.

(2) Melvil, p. 174.

(3) *Guzman de Silva à Philippe II*, d'après une lettre du prévôt de Berwick, du 15 février, *Archives de Simancas*.

(4) *Drury à Cecil*, 24 avril 1567, *State papers office*, et miss Strickland, t. V, p. 179.

(5) *Dépositions de Barbara Martine et de Meg Crokat, Hopetoun* M. S. *Register House, Édinburgh*, et miss Strickland, t. V, p. 177 et 178.

dit aussi que, outre les hommes de Bothwell, deux bandes d'assassins se rendirent par différents chemins à Kirk of Field, que quelques-uns d'entre eux pénétrèrent dans la maison à l'aide de fausses clés, et qu'ils étranglèrent le roi (1). On sut plus tard qu'Archibald Douglas se trouvait sur le théâtre du crime avec ses deux domestiques, Binning et Gairner. Tous trois étaient masqués; Douglas avait sous sa robe une cotte de mailles, sur sa tête un bonnet d'acier, et aux pieds des pantoufles de velours. Il ne rentra chez lui qu'après l'explosion; ses vêtements étaient couverts de poussière et de boue; il avait perdu une de ses pantoufles, qui fut retrouvée le lendemain parmi les ruines de la maison. Binning, renvoyé pour voir ce qui se passait, rencontra des hommes voilés, parmi lesquels il crut reconnaître le propriétaire de Kirk of Field, Robert Balfour, et John Maitland, frère de Lethington (2).

Quels furent ceux de ces misérables qui étranglèrent le roi? l'histoire ne le saura jamais. D'après leurs confessions, les hommes de Bothwell se crurent les meurtriers, ils ne cherchèrent point à s'en défendre; et cependant ils jurèrent qu'aucun homme à leur connaissance n'avait porté les mains sur Darnley, ils ne savaient rien, sinon qu'il avait sauté (3). On fut mieux renseigné en Angleterre; Drury écrivait à Cecil, le 24 avril: « Le roi a été long à mourir, il s'est débattu de toutes ses forces pour sauver sa vie (4). »

Ainsi périt misérablement, à l'âge de vingt et un ans, victime de ses propres fautes et des passions féroces d'une noblesse à demi-barbare, cet infortuné prince qui, par son mariage avec Marie Stuart, devait être l'ancêtre d'une longue suite de rois: des Stuarts qui régnèrent en Angleterre, de la maison de Hano-

(1) *Histoire d'Écosse*, liv. XVIII, p. 351.

(2) *Déposition de Binning*, ARNOT'S *Criminal trials*, p. 16, et LAING, *appendix*.

(3) *Confession du laird d'Ormiston*, ANDERSON, t. II, p. 193. Hepburn déclara comme le laird d'Ormiston, que: « He knew nothing but that Darnley » was blown into the air, for he was handled with no man's hand that he » saw. »

(4) *Drury à Cecil*, 24 avril 1567, *State papers office*. Voy. note I.

vre qui y règne encore, de la famille royale d'Orléans, des princes de la maison de Savoie et de beaucoup d'autres issus de son petit-fils Charles Ier. Darnley avait des avantages extérieurs et ne manquait pas de quelques qualités de l'esprit, mais elles avaient été gâtées par l'habitude de l'ivrognerie et des plaisirs crapuleux. Ce fut son caractère hautain et faible à la fois, qui fut la principale cause de ses malheurs. Inconstant, crédule, aussi incapable de prendre une résolution que de garder un secret, il était à la merci de tous ceux qui flattaient sa vanité et ses mauvais penchants. Odieux à la noblesse, étranger au peuple, méprisé de tous, il n'a dû qu'à sa fin tragique le bruit qui s'est fait autour de son nom.

Randolph n'avait que trop bien prophétisé, quand il avait dit « que Darnley ne le ferait pas long parmi ce peuple, et que la reine n'aurait avec lui que des jours pleins de chagrins (1). » C'était sa mort plus encore que sa vie qui devait être fatale à cette malheureuse princesse.

(1) Dans Keith et Chalmers.

---



# LIVRE III

## LOCHLEVEN

---

### CHAPITRE PREMIER.

Conduite de Marie après le meurtre de Darnley. — Ordres donnés au conseil privé de rechercher les coupables. — Persuasion de Marie que le complot était dirigé contre elle-même. — Elle s'enferme au château d'Édimbourg. Funérailles de Darnley. — Bruits répandus contre la reine en Écosse et sur le continent. — Récompense promise à ceux qui feront connaître les meurtriers. — Placards accusant Bothwell et Marie. — Séjour de la reine à Seaton. — Tactique de ses ennemis pour la perdre. — Lettre du nonce du pape en France sur l'état de l'Écosse. — Formation d'une ligue nouvelle sous prétexte de venger le meurtre de Darnley. — Avis donnés à Marie par l'ambassadeur d'Espagne à Londres et par la reine d'Angleterre. — Difficultés pour Marie de découvrir les meurtriers. — Conduite hypocrite de Moray. — Ignorance vraie ou prétendue des agents et des ministres anglais. — Marie confie la garde de son fils au comte de Mar. — Correspondance de cette princesse avec Lennox. — Son désir de punir les meurtriers. — Lennox se porte accusateur contre les personnes désignées dans les libelles anonymes. — Bothwell demande à être mis en jugement. — Assises fixées au 12 avril. — Triste situation de la reine. — Lettre de l'archevêque de Glasgow. — Départ de Moray pour le continent. — Sa conduite en Angleterre. — Lettre de Lennox pour demander que le jugement soit ajourné. — Élisabeth adresse la même demande à Marie. — Aspect d'Édimbourg le jour des assises. — Attitude de Bothwell à la

**barre du tribunal. — Protestation de Cunningham au nom du comte de Lennox. — Acquittement de Bothwell. — Sur qui doit retomber la responsabilité du verdict.**

Quoique jusqu'au jour où Darnley fut si lâchement assassiné, on ne trouve ni dans les faits avérés, ni dans les documents dignes de l'histoire, rien qui puisse incriminer la reine d'Écosse, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait eu dans sa conduite, après ce funeste événement, des défaillances, des témérités et des fautes qu'il est impossible d'excuser. On ne doit pas, toutefois, en conclure qu'elle fut coupable : ses fautes s'expliquent suffisamment par la situation même où elle se trouva placée après la mort de son mari. Entourée par les assassins qui remplissaient son conseil, circonvenue plus que jamais par la trahison, sourdement minée par la calomnie et par les menées de l'Angleterre, elle n'avait plus, dans l'état de trouble et de découragement où avaient dû la jeter deux meurtres successifs, commis presque sous ses yeux et qu'elle pouvait croire dirigés contre elle-même, elle n'avait plus un seul ami sur qui s'appuyer ni un ministre honnête à qui demander conseil. Ceux mêmes qui l'avaient défendue jusqu'alors semblaient s'être entendus avec ses ennemis pour la trahir. Les historiens qui l'ont si impitoyablement condamnée n'ont pas assez tenu compte de tant de difficultés inextricables; surtout ils ont oublié qu'elle ne connut pas, comme eux, les noms des assassins et les circonstances du meurtre; les recherches de trois siècles n'ont pu qu'en partie les révéler à l'histoire.

L'attitude de Marie Stuart fut tout d'abord celle d'une personne innocente. Saisie d'effroi à la nouvelle de l'explosion, elle avait envoyé s'enquérir de l'événement. Elle resta en suspens sur le sort de son mari jusqu'au matin, où Bothwell vint lui annoncer qu'une certaine quantité de poudre, déposée dans le logis de Kirk of Field, avait pris feu par accident, que le roi et ses serviteurs avaient péri, que leurs corps avaient été retrouvés à quelque distance (1). « La chose étant rapportée

(1) Mackensie, et miss Strickland, t. V, p. 185.

ainsi à cette pauvre princesse, chacun peut penser en quelle peine et agonie elle s'est trouvée, même que telle malaventure est advenue au temps que Sa Majesté et le roi étaient au meilleur ménage que l'on pouvait désirer; en sorte que le S[r] de Clernault la laisse affligée autant que le peut être une des plus mal fortunées reines de ce monde (1). »

Si Marie Stuart avait été cette femme dissimulée qu'on nous représente avant le meurtre, elle aurait dû, pour continuer son rôle, pousser des cris et remplir de ses sanglots le palais d'Holyrood. Elle fut naturelle dans les démonstrations de sa douleur, comme elle l'avait été dans sa réconciliation avec Darnley. Elle annonça immédiatement sa résolution de tirer d'un crime aussi atroce le châtiment exemplaire qu'il méritait. Après avoir chargé son conseil privé de faire des recherches diligentes pour en découvrir les auteurs, elle s'enferma tout le jour dans son appartement et ne voulut voir personne (2).

Conformément aux ordres qu'il avait reçus, le conseil procéda à une enquête, le jour même du meurtre. On fit comparaître Nelson retiré vivant des ruines de Kirk of Field, et on l'interrogea. Tullibardine, qui dirigeait l'interrogatoire, lui demanda qui avait les clés de la maison ; quand Nelson, s'il faut l'en croire, eut répondu que celle du cellier était entre les mains de Bonkle, et celle de la chambre de la reine entre les mains de ses serviteurs : « Halte-là ! » s'écria Tullibardine, « voilà un indice (3). » Il fallait en profiter, mais de sérieuses recherches auraient pu amener des révélations dangereuses; on s'en tint là. Tullibardine appartenait à la faction de Moray. Le lendemain 11, une cour d'instruction fut installée au Tolbooth ; elle était présidée par le grand juge Argyle, assisté du clerc de la Justice et des membres du conseil privé. On interrogea les gens de la maison du roi, le médecin de la garde des archers et deux femmes du peuple, Meg Crokat et Barbara

(1) *Dépêche de Clernault*, *State papers office*, et dans CHALMERS, t. II, p. 445.

(2) *Guzman de Silva à Philippe II*, 22 février 1567, *Archives de Simancas*.

(3) *Déposition de Nelson*, GOODALL, t. II. p. 245, et ANDERSON.



Martine qui, au moment de l'explosion, avaient vu deux bandes d'hommes s'enfuir vers la ville dans différentes directions; elles en avaient compté dix-neuf (1). Mais on ne découvrit rien qui pût mettre sur la trace des assassins : ceux qui dirigeaient l'enquête, à qui la reine « avait donné expresse charge de s'enquérir du fait, » étaient eux-mêmes les coupables; « en quoi ne faut s'émerveiller du peu de diligence qu'ils y firent et s'ils se regardaient l'un l'autre comme gens qui ne savaient que dire ou en faisaient semblant, quand ils se trouvaient avec le reste du conseil de Sa Majesté assemblé pour cet effet (2). »

Ce même jour, 11 février, Clernault, qui remplaçait du Croc alors absent, fut dépêché en France pour y porter l'affreuse nouvelle; le conseil le chargea d'une lettre pour Catherine de Médicis. Après avoir raconté avec une feinte horreur les détails de la catastrophe, les signataires, qui étaient en partie les assassins du roi, annonçaient qu'ils étaient à la recherche des coupables et qu'ils espéraient les découvrir bientôt, pour que leur scélératesse fût rigoureusement punie (3). Marie de son côté écrivit à son ambassadeur à Paris : « Nous avons reçu ce matin votre lettre du 27 janvier, contenant des avertissements que les événements n'ont que trop justifiés, quoique le succès n'ait point répondu à l'espérance que les auteurs de ce criminel projet avaient conçue de son exécution. Dieu nous a sauvés et réservée, nous en avons la confiance, afin que nous puissions tirer un châtiment éclatant de cet horrible crime; car plutôt que de le laisser impuni, nous aimerions mieux perdre la vie et tout... Nous ne doutons pas, vu la diligence dont a commencé à user notre conseil, que toute la vérité ne soit bientôt connue, car Dieu ne permettra pas qu'elle reste cachée... Nous sommes assurée, quels que soient les auteurs de ce forfait, que l'entreprise était dirigée contre nous aussi bien que contre le roi..... C'est par hasard que nous n'avons point passé toute la nuit

(1) *Hopetoun M. S.*, *Register House*, et miss STRICKLAND.

(2) *Mémoire adressé aux princes chrétiens*, LABANOFF, et TEULET : *Supplément*, p. 275 et 276.

(3) *Lettre du conseil privé à Catherine de Médicis*, LAING, *appendix*.

dans le même logis... ou plutôt c'est Dieu qui nous l'a mis dans l'esprit (1). »

Cette persuasion de Marie, que le coup était dirigé contre elle aussi bien que contre le roi, ne provenait pas d'une imagination follement alarmée. Outre le conseil que lui avait envoyé l'archevêque de Glasgow de se tenir sur ses gardes, l'ambassadeur d'Espagne à Londres lui avait fait la même recommandation (2). Ce fut sans doute sous l'influence de ces sinistres avis qu'au lieu de rester à Holyrood, elle se retira avec son enfant dans le château d'Édimbourg, où elle espérait être plus en sûreté. Une chambre y fut tendue de noir; elle s'y enferma seule, à la lueur des flambeaux, comme après la mort de François II, résolue à n'en sortir qu'au bout de quarante jours (3).

Cependant le corps de l'infortuné Darnley avait été, après l'examen des médecins, transporté à Holyrood. Il fut embaumé, et placé dans un cercueil qui resta exposé dans la chapelle royale jusqu'au jour des funérailles. Elles eurent lieu le 15 au soir; elles furent modestes : le clerc de la Justice, lord Traquhair et quelques officiers seulement de la maison de la reine y assistèrent. Les restes du prince furent déposés dans la sépulture des rois, à côté de ceux de Jacques V (4). Cette simplicité des funérailles a été alléguée comme une preuve de la culpabilité de Marie; on oublie trop que la Réforme avait proscrit toute espèce de cérémonies, et que les nobles enterraient leurs morts sans aucune solennité (5). Marie aima mieux, sans doute, ne point provoquer le fanatisme de son peuple que de faire étalage de ses regrets; c'est une preuve qu'elle croyait n'avoir aucun besoin de dissimuler.

(1) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 11 février 1567, LABANOFF, t. II, p. 3 et 4.

(2) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 18 février 1567.

(3) *Défense de l'honneur de Marie*, ANDERSON, t. I, p. 24; CHALMERS, t. I, p. 317, et *Guzman de Silva à Philippe II*, 22 février, *Archives de Simancas*.

(4) *Défense de l'honneur de Marie*, ANDERSON, t. I, p. 23; *Diurnal of occurrents*, p. 106; *Historie of James the sext*, p. 7; KEITH; CHALMERS.

(5) *Défense de l'honneur de Marie*, ANDERSON, t. I, p. 23.

Le lendemain, la maison du roi fut dissoute. La reine offrit de prendre à son service tous ceux qui voudraient rester : « Vous avez perdu un bon maître, » leur dit-elle, « vous trouverez en moi non-seulement une bonne maîtresse, mais une mère. » Très-peu acceptèrent ; la plupart, étant Anglais, préférèrent retourner dans leur pays. Des serviteurs de Marie, plusieurs, qui étaient étrangers, demandèrent à quitter l'Écosse (1) : ils ne se croyaient plus en sûreté dans un pays où l'on assassinait les rois eux-mêmes ; quelques-uns n'avaient peut-être pas la conscience tranquille. Marie leur fournit, autant qu'elle put, les recommandations dont ils avaient besoin pour rentrer dans leur patrie, et ne parut rien craindre de ce qu'ils pourraient y raconter.

Le meurtre de Darnley, commis avec tant d'audace aux portes mêmes de la capitale et d'une manière si tragique, devait produire et produisit une sensation profonde mêlée d'horreur, non-seulement en Écosse, mais en Angleterre et sur le continent. La conscience publique fut alarmée ; elle chercha quels pouvaient être les auteurs d'un si exécrable forfait, mais elle était livrée aux conjectures les plus diverses. Suivant Buchanan et Camden, la voix populaire désigna d'abord Morton et Moray comme les deux grands coupables ; d'après Melvil, tout le monde soupçonnait Bothwell (2). Une rumeur, venue on ne sait d'où, attribua le complot à Catherine de Médicis ; une autre non moins étrange, en chargeait Élisabeth, l'accusant « d'avoir voulu faire périr du même coup Darnley et sa rivale détestée, la reine d'Écosse (3). Bientôt « des bruits, méchamment répandus par ses ennemis, » firent tomber sur Marie elle-même les soupçons les plus injurieux (4). Ses querelles avec le malheureux prince, les cir-

(1) *Drury à Cecil*, 19 et 28 février, *State papers office*, et Tytler, *appendix*, p. 515.

(2) *Anonyme à Cecil*, avril 1567, dans Thorpe, t. I, p. 245 ; Keith, t. II, p. 510 ; Crawford, p. 13 ; Herries, p. 85 ; Melvil.

(3) *Frances de Alava à Philippe II*, dans Teulet, t. V.

(4) Crawford, p. 13 et 14 ; Herries, p. 85 ; Camden ; Chalmers, etc.

constances dans lesquelles le meurtre avait eu lieu, rendaient ces soupçons moins invraisemblables; son caractère et sa conduite antérieure protestaient contre d'aussi graves imputations: « Il n'est pas possible, » écrivait l'ambassadeur d'Espagne, « qu'une reine qui a donné de si grandes preuves de sa vertu et de sa piété ait consenti à un pareil crime (1). » Élisabeth elle-même confessa « qu'elle ne pouvait croire que la reine d'Écosse fût coupable d'une si méchante action, bien que le peuple en murmurât (2); » la comtesse de Lennox, après quelques paroles amères arrachées par la douleur, déclara « quelle ne supposait point que Marie eût rien su de la mort de son fils (3). »

L'ambassadeur du duc de Savoie, M. de Morette, qui avait quitté Édimbourg trente-six heures après le meurtre, raconta, en passant par Londres (4), « plusieurs circonstances qui pouvaient faire soupçonner que Marie avait su ou permis la mort de son mari; quand l'ambassadeur espagnol lui demanda ce qu'il en jugeait d'après ce qu'il avait vu et recueilli, bien qu'il ne la condamnât point en paroles, il ne la déchargea pas non plus... Il me paraît, » dit Silva, « qu'il ne revient guère partisan de la reine d'Écosse, à la manière dont je l'ai vu la traiter. » En effet, M. de Morette était mécontent de Marie parce qu'elle l'avait empêché de voir Darnley (5), et surtout parce qu'elle avait refusé d'adhérer à la ligue catholique (6), dont le duc de Savoie était l'un des promoteurs. La cour d'Espagne et ses agents, incapables de comprendre la tolé-

(1) *Silva à Philippe II*, 17 février 1567, *Archives de Simancas.*

(2) *Silva à Philippe II*, 22 février, *Archives de Simancas.*

(3) *Silva à Philippe II*, 17 et 22 février, *ibidem.*

(4) « Haze algunas adiciones por las quales parece que inducen sospecha » de aver sabido ó permetido la reyna este tratado, y aun apuntandole que » me dixese lo que le parecia conforme á lo que él avia visto y colegido, si » la reyna tenia culpa dello, y aunque no la condenó de palabra no la salbó » nada... Parece me que no viene aficionado á la reyna en la manera con que » le he visto tratar della. » *Silva à Philippe II*, 1er mars 1567, *Archives de Simancas, leg.* 819, *fol.* 58.

(5) *Ibidem.*

(6) *Le nonce du pape en France à Cosme Ier*, 16 mars, LABANOFF, t. VII, p. 107.

rance de la reine d'Écosse, partageaient les préventions de M. de Morette : puisqu'elle refusait de se joindre à la croisade contre les protestants, c'est qu'elle était comme eux hérétique. On retrouve la trace de ces préventions dans ce bruit, le plus absurde de tous, rapporté par Frances de Alava, alors ambassadeur de Philippe II à Paris, qu'elle était soupçonnée d'avoir tué son mari, « afin de pouvoir envoyer son enfant en Angleterre et établir l'hérésie dans tout le royaume (1). »

Ainsi, dès le premiers jours qui suivirent le crime, l'opinion publique fut égarée et se divisa sur la conduite de Marie. Tandis que ses adversaires se réjouissaient et publiaient comme certaine sa complicité dans le meurtre, ses amis protestaient contre cette odieuse accusation. Élisabeth ne dut pas être très-affligée; quant à Cecil, il vit dans les troubles qu'allait amener cet attentat, auquel il n'était peut-être pas étranger, une occasion de reprendre ses projets contre la reine d'Écosse. « Quoi qu'il en soit de la mort du roi, » écrivait l'ambassadeur d'Espagne à Londres, « il paraît que cet événement va en enfanter d'autres : il se pourra bien que la reine d'Angleterre, profitant de cette conjoncture, excite des troubles en Écosse, plus dans son intérêt particulier que par souci du roi et de ses affaires; et parce que, l'occasion paraissant honnête, on ne pourra lui en faire des reproches (2). »

Cependant, voyant que les recherches qu'elle avait ordonnées ne produisaient aucun résultat, Marie avait fait publier, deux jours après le crime, une proclamation par laquelle il était promis « une récompense de 2,000 livres, avec une rente honorable, à quiconque ferait connaître ceux qui avaient ourdi, conseillé ou exécuté le traître meurtre. A celui qui parlerait le premier, son pardon était assuré, quand même il serait complice du crime. » Quelques jours après, on trouva sur la porte du Tolbooth le placard suivant, qu'un anonyme y avait affiché pendant la nuit : « Moi qui ai fait des recherches, j'affirme que le meurtre a été commis par le

(1) *Frances de Alava à Philippe II*, dans TEULET, t. V.
(2) *Silva à Philippe II*, 22 février, *Archives de Simancas*.

comte de Bothwell, James Balfour, David Chambers, et John Spens qui a été le principal inventeur du complot (1). » A cette dénonciation il fut répondu par une nouvelle proclamation qui requérait l'auteur de se faire connaître et lui assurait la somme promise et au delà, s'il pouvait justifier son accusation devant la reine et son conseil. Le lendemain, on lut sur la porte du Tolbooth : « J'ai déjà dit quels sont les coupables ; si l'on veut que j'en dise davantage : la reine a su le complot. Que les deux mille livres soient préalablement déposées entre les mains d'une personne sûre, et je dirai mon nom. » Ce second placard dénonçait en outre le seigneur Francis, Bastien, Jean de Bordeaux et Joseph Riccio (2), tous serviteurs de la reine, qui ne furent jamais depuis ni soupçonnés ni poursuivis.

Ces dénonciations anonymes ne pouvaient éclairer le mystère dont s'entouraient les coupables; elles ne faisaient qu'ajouter aux perplexités de la reine. Elle écrivit à Élisabeth pour lui représenter les malheurs dont sa vie avait été traversée, et la prier d'avoir pitié d'elle, surtout dans cette circonstance où, comme comble à son infortune, il se trouvait des gens assez méchants pour chercher à rejeter sur elle la mort de son mari. Elle la suppliait de compatir à sa misère, et de ne pas permettre qu'on parlât si mal d'elle en Angleterre (3).

Les anxiétés auxquelles Marie était en proie, sa réclusion dans une chambre étroite et obscure, ne tardèrent pas à faire craindre pour sa santé. Son conseil, sur l'avis des médecins, la pressa de quitter le château d'Édimbourg, et de chercher une retraite où elle pourrait jouir d'un air meilleur et de plus d'exercice (4). Elle se retira avec une partie de sa cour et de son conseil à Seaton, à quelques milles d'Édimbourg. Elle laissa à Holyrood les comtes de Bothwell et de Huntley, pour

(1) Anderson; Keith; Tytler, et miss Strickland, t. V, p. 196 et 197.

(2) *Silva à Philippe II*, 8 mars 1567, *Archives de Simancas*; Anderson; miss Strickland.

(3) *Silva à Philippe II*, 8 mars; *leg.* 819, *fol.* 52; *Archives de Simancas*.

(4) *Défense de l'honneur de Marie*; Anderson, t. I, pag. 24 et 25.

y veiller jusqu'à son retour à la garde de son fils (1) : tant elle était loin de soupçonner la vérité! tant lui inspirait d'aveugle confiance le dévouement dont Bothwell avait fait preuve jusque-là!

La reine était allée à Seaton dans l'espoir d'y trouver un peu de calme; mais la calomnie ne devait plus lui laisser, jusqu'à la fin de sa vie, ni repos ni trêve. Les complots avaient échoué; la calomnie est contre une femme une arme plus implacable et plus sûre que la violence. Randolph, chassé d'Écosse, n'était plus là pour propager les bruits scandaleux, mais les espions aux gages de l'Angleterre ne laissaient chômer ni leurs langues ni leurs plumes ; et Drury était à Berwick pour recueillir et transmettre les nouvelles. A l'occasion du voyage à Seaton, il écrivait à Cecil : « Je sais de source certaine que la reine partira cette nuit pour Dunbar avec Huntley, Bothwell et Argyle. » Quelques jours après, il annonçait que la comtesse de Bothwell était gravement malade, merveilleusement enflée et sur le point de mourir. Elle vécut encore plus de soixante ans. Dans la même lettre, il racontait que la reine et Bothwell avaient tiré à l'arc, et gagné à Huntley et à lord Seaton un dîner que les perdants avaient dû payer à un endroit nommé Tranent (2). Ce sont là autant de fables odieuses, qui ne mérite-

(1) « And left the Erlis of Huntlie and Bothwell in the palace of Holy» rood, to keep the prince unto hir returning » *Occurrents*, p, 106.

(2) *Drury à Cecil*, 17 et 28 février 1567, *Border correspondence, State papers office*. Tytler raconte sérieusement, et M. Mignet répète après lui non moins sérieusement, ce tir à l'arc à quatre, et le dîner payé à Tranent par Huntley et Argyle. Ce conte est tiré des commérages que les espions de Cecil adressaient à Drury, alors *maréchal* de Berwick : « Even now is brought » me that the queen came upon wednesday at night to the lord Whawton's » house, seven miles of this side; dined by the way at a place called Tra» nent, belonging to the lord Seton, where he and the earl of Huntley paid » for the dinner, the queen and the earl of Bothwell having at a match of » shooting won the same of them » (*Drury à Cecil*, 28 février, TYTLER, t. V, *appendix*, p. 516). Tytler et Drury lui-même auraient dû être en garde contre cette sotte histoire, puisque ce dernier a dit quelques lignes plus haut que lord Seaton n'était pas avec la reine : « The lord Seton is gone to New» bottle, having left the whole house to the queen » (*Ibidem*). D'un autre côté

raient pas d'être rapportées, si elles ne servaient à montrer la tactique adoptée par les ennemis de Marie pour consommer sa ruine. Et pendant que la calomnie sourde minait ainsi la réputation de cette malheureuse princesse, l'agitation continuait à Édimbourg. De nouveaux placards furent apposés sur les monuments publics et dans les carrefours. Sur un de ces placards on lisait : « Puisqu'on a promis 2,000 livres à qui fera connaître les meurtriers du roi, c'est moi avec lord Bothwell, James Balfour, David Chambers et John Spens ; demandez à Gilbert Balfour. » Un autre offrait, si l'on voulait lui donner la récompense promise, de faire connaître l'ouvrier qui avait fabriqué les fausses clés ; par lui on saurait les noms des coupables (1).

Cette promptitude à dénoncer Bothwell, cette persistance à n'accuser que lui de tant de puissants personnages qui avaient concouru au régicide, l'association à son nom du nom de la reine, semblent prouver, comme le dit Camden, que les conjurés avaient formé le complot de perdre du même coup Darnley, la reine et Bothwell. Un des sicaires de ce dernier, le laird d'Ormiston, alla le trouver : « Que diable signifie, mylord, » lui dit-il, « que chacun vous soupçonne, qu'on crie vengeance contre vous et qu'on ne parle presque d'aucun autre? Ce n'était point là ce que vous m'aviez annoncé. » Ce fut alors que

Huntley et Bothwell avaient été laissés à Édimbourg : « The queen left the » erlis of Huntlie and Bothwell in te palace of Holyrood, to keep the prince » unto hir returning » (*Occurrents*, p. 106). Ainsi des quatre joueurs il ne reste à Seaton que la reine, qui devait sans doute s'occuper à toute autre chose qu'à tirer de l'arc : un passe-temps qui ne doit guère être de saison en février, à la latitude d'Édimbourg, pour une femme souffrante comme l'était Marie à ce moment. D'ailleurs, Drury a soin de se démentir lui-même ; il dit, dans une lettre postérieure de quelques jours : « That he had been misinfor- » med in regard to the scotish queen's, procedings, as she had never stir- » red from Seton » (Miss Strickland, t. V, p. 205). Ainsi le dîner à Tranent n'était pas plus vrai que nombre d'autres faits rapportés par le même Drury, pas plus que le prétendu voyage de la reine à Dunbar, raconté dans sa lettre du 17 février, pas plus que le prétendu empoisonnement de la comtesse de Bothwell.

(1) *Border correspondence, State papers office.*

Bothwell lui montra le contrat passé entre lui et plusieurs autres lords pour l'exécution du meurtre, par lequel les conjurés s'étaient engagés à se défendre mutuellement (1). Malgré cet engagement, Bothwell commençait à craindre; il essaya d'imposer à ses ennemis par des menaces. Un jour il parcourut les rues d'Édimbourg avec une escorte de cinquante hommes à cheval, « jurant que, s'il connaissait les auteurs des placards et et des libelles qui l'accusaient, il laverait ses mains dans leur sang. Ses compagnons se serraient autour de lui, comme s'ils eussent redouté quelque attaque; lui-même, quand quelqu'un lui parlait dont il n'était pas sûr, tenait la main sur sa dague avec une étrange contenance (2). »

Dans son embarras, Marie avait essayé de rappeler Moray pour s'aider de ses conseils : elle avait envoyé deux fois auprès de lui; mais il avait de nouveau prétexté, pour ne pas revenir à la cour, la maladie de sa femme (3). Il était occupé de tout autres soins. Le nonce du pape à Paris, dans une lettre à Cosme I[er], donne de curieux détails sur sa conduite et ses projets. « Les comtes de Moray, d'Athol, de Morton, » dit-il, « se sont ligués ensemble avec le comte de Lennox, sous prétexte de venger la mort du roi. Les comtes de Bothwell, de Huntley avec beaucoup d'autres seigneurs puissants sont auprès de la reine pour le même objet; mais les deux partis se suspectent. Le comte de Moray, appelé par la reine, a refusé de se rendre à cet appel, d'où l'on juge, comme je l'ai déjà écrit, que, ayant l'intention de s'emparer du trône, il veut profiter de cette occasion pour se débarrasser du comte de Bothwell, homme plein de valeur et qui jouit d'un grand crédit. Il espère qu'il lui sera plus facile ensuite de se débarrasser de la reine elle-même, et qu'il pourra, grâce au peu d'intelligence du comte de Lennox, obtenir de lui le gouvernement du prince et par conséquent de tout le royaume. S'il venait à l'obtenir, ce qu'à Dieu ne plaise, il arriverait sans peine à ses fins; car

(1) *Confession du laird d'Ormiston*, ANDERSON, t. II, p. 294.
(2) *Drury à Cecil*, 28 février, TYTLER, t. V, *appendix*, p. 516.
(3) *Ibidem*.

la faveur de l'Angleterre ne lui manquerait pas. Sachant bien que le prince d'Écosse est l'héritier légitime des deux royaumes, Élisabeth favorisera de tout son pouvoir le comte de Moray qui lui est vendu, et qui est, de plus, son obligé et son coreligionnaire. Il faut ajouter à tout cela le peu de fidélité du comte de Mar, oncle de Moray, qui a le commandement des deux principales forteresses du royaume, celles d'Édimbourg et de Stirling, et qui abandonnera la reine dans l'intérêt de son neveu, comme il abandonna autrefois Marie de Lorraine, à la demande des Anglais... La reine pourrait aujourd'hui faire face à ses ennemis, » ajoutait le nonce avec quelque aigreur, « si elle n'avait pas obstinément refusé d'entrer dans la ligue qui lui a été proposée, et si, comme c'était son devoir, elle avait voulu accueillir dans ses États le nonce que lui envoyait le pape (1). »

Les principaux membres de la nouvelle confédération qui se formait étaient les comtes de Moray, Argyle, Athol, Caithness et Glencairn, les lords Ogilvy, Glammis et Lindsay. La plupart, sinon tous, avaient adhéré à la ligue contre le roi, et maintenant, leur prétexte pour s'unir était le désir de rechercher les meurtriers et de les poursuivre (2). Pour la seconde fois, l'incapable Lennox se joignit aux ennemis de sa maison, dans l'espoir sans doute de tenir, au nom de son petit-fils, les rênes de l'État qui lui avaient échappé du vivant de son fils.

En même temps que s'organisait cette ligue, la calomnie, de plus en plus active, en préparait le succès. On répandait secrètement, en France et en Angleterre, le bruit perfide que c'était la reine qui entravait la justice; à Édimbourg, les placards les plus injurieux continuaient à couvrir les édifices publics. On

(1) *Le nonce du pape en France à Cosme Ier*, 16 mars 1567, LABANOFF, t. VII, p. 105-108.

(2) « There was at the meeting at Dunkeld the earls Moray, Morton, Athole » and Caithness, the L. Ogelvie, the L. Glammis, Lindsay and others » (*Drury à Cecil*, 28 février). « There do adhere together with the earl of Len» nox, Argyle, Morton, Athol, Moray, Caithness and Glencairn who mean » to be at Edinburgh very shortly to search out the malefactor » (*Cecil à Norris*, mars, dans *Cabala*, p. 126).



supprimait les noms secondaires, pour ne plus désigner à la haine du peuple que ceux de Bothwell et de la reine. Un de ces placards incendiaires ne contenait que ces mots : « Adieu, gentil Henri ! Vengeance contre Marie (1) ! » Un autre figurait une main armée d'une épée avec les initiales de la reine, au dessous, un maillet avec celles de Bothwell (2). Une caricature représentait Marie sous la figure d'une sirène couronnée, à côté d'elle Bothwell sous la forme d'un lièvre entouré de piques (3). Rien n'était omis de ce qui pouvait enflammer l'imagination du peuple. La nuit, un homme parcourait les rues d'Édimbourg en criant d'une voix lamentable : « Malheur à ceux qui m'ont fait répandre le sang innocent ! O cieux entr'ouvrez-vous, et faites descendre la vengeance sur ceux qui ont détruit l'innocent ! » Quelques personnes essayèrent de démasquer ce fantôme ; elles en furent empêchées par ceux qui l'escortaient (4). Ces libelles, ces caricatures, ces voix nocturnes, c'était le tocsin de la révolution qui commençait à sonner. C'est ainsi qu'un an auparavant, quand le meurtre de Riccio devait être le signal d'un grand bouleversement, Knox, du haut de la chaire, avait appelé la vengeance de Dieu sur les infidèles.

Les bruits calomnieux contre la reine étaient nés des manœuvres de ses ennemis ; malheureusement pour elle l'impunité accordée aux meurtriers semblait les accréditer. C'était un scandale, et on l'en accusait ; elle ne pouvait l'ignorer. L'ambassadeur d'Espagne à Londres lui avait écrit que ses ennemis en Angleterre en profitaient pour travailler à sa ruine, que ses amis étaient troublés (5). Élisabeth aussi l'avertit en termes très-durs des accusations dont elle était l'objet. Killigrew qu'elle lui avait envoyé fut reçu au château d'Édimbourg, « dans une chambre obscure, » celle qui avait été arrangée pour le deuil,

(1) *Drury à Cecil*, 15 avril, Tytler, t. V, *appendix*, p. 520.
(2) *Drury à Cecil*, 28 février, *ibidem*.
(3) *State papers office; Illustrated London news*, 1861.
(4) *Drury à Cecil*, 20 avril, *State papers office*.
(5) *Silva à Marie*, 26 février 1567, *Archives de Simancas*.

en sorte qu'il ne put voir le visage de Marie ; « mais il jugea, par ses paroles, qu'elle était fort triste (1). » La lettre qu'il apportait n'était guère propre à la consoler : « Madame, » disait Élisabeth, prise tout à coup d'un très-vif intérêt pour son feu cousin, « mes oreilles ont été tellement étourdies, mon entendement si fâché, mon cœur tellement effrayé à ouïr l'horrible son de l'abominable meurtre de votre feu mari et mon tué cousin (2), que quasi encore n'ai-je l'esprit d'en écrire ; et combien que mon naturel me contraint de condoler sa mort, si est-ce que pour vous dire hardiment ce que j'en pense, je ne puis céler que je ne sois plus dolente pour vous que pour lui. O madame, je ne ferais l'office de fidèle cousine ni d'affectionnée amie, si j'étudiais plutôt à complaire à vos oreilles que de m'employer à conserver votre honneur ; partant, je ne vous célerai point ce que la plupart des gens en parlent : c'est que vous regarderez entre vos doigts la revenge de ce fait, et que n'avez garde de toucher ceux qui vous ont fait tel plaisir, comme si la chose n'eût été commise sans que les meurtriers en eussent su leur assurance. De moi pensez, je vous supplie, que je ne voudrais qu'une telle pensée résidât en mon cœur pour tout l'or du monde... Pourtant je vous exhorte, je vous conseille, et vous supplie de prendre cette chose tellement à cœur que n'ayez peur de toucher voire le plus proche qu'ayez, et que nulle persuasion vous retienne à en faire exemple au monde qu'êtes noble princesse, et qu'étiez loyale femme (3). »

Quoique dictés par la méchanceté plus que par l'amitié, ces conseils méritaient d'être pris en considération : Marie ne pouvait plus faire taire la calomnie qu'en châtiant les coupables. Malheureusement le blâme arrivait de toutes parts, la lumière ne venait d'aucun côté. On a dit que Marie ne montra à rechercher les coupables ni son intelligence, ni son énergie ordinaires ; ce reproche n'est point sans quelque fondement.

(1) *Killigrew à Cecil*, 8 mars 1567, Chalmers, t. I, p. 324.

(2) Tant que Darnley vécut, elle soutint qu'il n'était son cousin que par bâtardise.

(3) *Élisabeth à Marie*, 24 février 1567, Labanoff, t. VII, p. 102-104.

Cependant si, comme le prouve toute sa conduite avant le meurtre de Darnley, elle n'en était point la complice, on comprend sans peine à quelle hésitation son esprit devait être en proie. Bothwell était, sans contredit, un des derniers sur lesquels dussent se porter ses soupçons : il n'avait jamais pris part aux complots ourdis contre elle par la faction anglaise; il n'était point, comme Moray et les autres meurtriers de Riccio, l'ennemi de Darnley. La voix publique le désignait, il est vrai, mais elle en désignait d'autres; et comme la reine était accusée elle-même, il n'était pas difficile de lui persuader qu'il n'y avait là qu'une manœuvre de quelques ambitieux, pour perdre Bothwell et la priver de son défenseur le plus redouté. Des investigations plus actives, ajoute-t-on, auraient sûrement révélé les coupables. Mais ces investigations, comme Marie ne pouvait les faire personnellement, elle avait dû en confier le soin à ses conseillers ; or la plupart, et les plus influents d'entre eux, étant eux-mêmes les coupables qu'on cherchait, devaient nécessairement s'entendre pour égarer la justice. Il semble qu'il y eût complot pour induire la reine en erreur, et prolonger son aveuglement.

Moray, qui avait refusé jusque-là de reprendre sa place dans le conseil malgré les sollicitations de sa sœur, était accouru à Édimbourg aussitôt qu'il avait su l'arrivée de l'ambassadeur anglais. Cet hypocrite, qui était déjà à la tête de la nouvelle ligue dont le prétexte était le châtiment des meurtriers, loin de les rechercher ou plutôt de les dénoncer, car il les connaissait, leur faisait honneur en recevant à sa table, avec l'envoyé d'Élisabeth (1), Bothwell l'acteur principal, Huntley, Argyle et Lethington, tous trois signataires du *bond* régicide. Les agents et les ministres anglais, si bien renseignés sur les affaires d'Écosse, affectaient de ne savoir que ce que le bruit public leur avait appris. Drury à Berwick gardait la plus grande

(1) « I had no audience before this day (8 mars), which was after I had « dined with mylord of Murray who was accompagnied with my lord chan- » cellor (Huntley), the earl of Argyle, mylord Bothwell and the laird of » Ledington. » *Killigrew à Cecil*, 8 mars 1567, Chalmers, t. I, p. 324.

réserve ; et de Londres, Cecil écrivait à l'ambassadeur anglais à Paris : « Les rumeurs désignent les comtes de Bothwell et Huntley qui restent auprès de la reine ; mais jusqu'à quel point ces accusations sont fondées, je ne voudrais pas prendre sur moi d'en rien affirmer (1). » Killigrew, qui était sur les lieux, n'osait pas non plus se prononcer : « Je ne puis pas, » disait-il à Cecil, « vous en mander plus long que d'autres ne vous en ont écrit ; je trouve de grands soupçons, mais aucune preuve (2). » Calcul ou non, cette persistance à semer des soupçons, sans accuser formellement, ne pouvait qu'ajouter à l'embarras de la reine. En attendant, l'excitation grandissait parmi le peuple ; et les ministres protestants commençaient à prêcher la pénitence et à appeler la vengeance du ciel sur les coupables (3).

Comme si Marie eût prévu dès ce moment quelque grave événement, elle chercha à mettre en sûreté le prince d'Écosse. Elle choisit, pour la garde de « ce cher joyau, » le comte de Mar qui avait été, quand elle était enfant, un de ses protecteurs, et à qui il semblait que les souvenirs et la reconnaissance pour tous les honneurs dont elle l'avait comblé, dussent imposer plus qu'à tout autre le devoir de lui rester fidèle. Elle lui donna le commandement du château de Stirling ; et le prince lui fut remis, après qu'il eut pris l'engagement de ne le rendre à personne qu'à sa mère (4). En recevant le château de Stirling, le comte de Mar dut résigner celui d'Édimbourg. Il fut remplacé dans ce commandement important par James Cockburn de Skirling (5), et non par Bothwell, comme quelques historiens l'ont faussement affirmé.

(1) *Cecil à Norris*, 5 et 21 mars, dans SHARON TURNER, t. IV, p. 105, et *Cabala*.

(2) *Killigrew à Cecil*, 8 mars 1567, dans CHALMERS, t. I, p. 324.

(3) *Killigrew à Cecil*, 8 mars 1567, CHALMERS, t. I, p. 325.

(4) *Marie au comte de Mar*, 17 décembre 1568, LABANOFF, t. II, p. 256.

(5) Tytler dit (t. V, p. 393), d'après les lettres de Drury, que le comte de Mar fut amené à rendre le château d'Édimbourg, et que Bothwell en fut fait capitaine à sa place. M. Mignet (t. I, p. 290) répète le fait en s'autorisant de Tytler. Cette assertion des deux historiens est formellement démen-

Celui qui, après la reine, avait le plus d'intérêt à poursuivre les meurtriers de Darnley, était le comte de Lennox. Dès le 11 février, Marie lui avait écrit, lui promettant de venger son fils, et de le traiter lui-même avec autant de bienveillance que lorsqu'il était arrivé en Écosse. Au messager porteur de la lettre Lennox dit qu'il avait besoin de réfléchir; le lendemain, après une nuit de réflexion, il le renvoya en disant que la lettre de la reine ne demandait point de réponse (1). Il se ravisa; il lui écrivit le 20 février : « J'ai reçu votre très-gracieuse et réconfortante lettre, j'en remercie très-humblement Votre Majesté; j'ai confiance de ne jamais mériter d'autre traitement que celui que daigne me promettre Votre Majesté. Et puisqu'elle veut bien accueillir et prendre en bonne part mes simples avis et mes conseils, cela m'enhardit à continuer. » Il la priait puisque, malgré ses efforts et sa peine, les meurtriers restaient inconnus, d'assembler en toute diligence les états du royaume, pour chercher avec eux et l'aide de Dieu les cruels auteurs du régicide (2).

La reine répondit immédiatement à Lennox qu'elle avait déjà, avant de recevoir sa lettre, convoqué le Parlement (3); et

tie : 1° par le *Diurnal of occurrents*, où on lit que le 19 mars John, comte de Mar, fut déchargé du commandement du château d'Édimbourg et que, le 21, il le remit à la reine, qui le confia à James Colburn de Skarling et l'en fit capitaine (p. 107); 2° par le journal de *Birrel* qui dit, à la même date (21 mars), que le château d'Édimbourg fut remis à Kockburn de Skirling, par l'ordre de la reine (p. 7); 3° par les registres publics qui contiennent encore le reçu de Cockburn, par lequel il reconnaît avoir pris possession du château d'Édimbourg (Chalmers, t. I, p. 323, et t. III, p. 84, note s). Cockburn fut capitaine du château d'Édimbourg jusqu'au 8 mai. Ce jour-là, il en remit le commandement à James Balfour : « 8 mai... La même nuit, » James Balfour, clerc du Registre, fut fait capitaine du château d'Édim» bourg, et en reçut les clés du laird de Skarling qui en était alors capi» taine. » (*Occurrents*, p. 111.) Ainsi jamais, quoi qu'on ait dit, Bothwell ne fut commandant du château d'Édimbourg, car Balfour le remit à Moray le 1er septembre de la même année 1567.

(1) *Drury à Cecil*, 29 février 1567, *State papers office*.

(2) *Lennox à Marie*, 20 février 1567, Keith, et Anderson, t. I, p. 40 et 41.

(3) Il avait été convoqué le 17 février, pour le 14 avril.

qu'elle espérait voir toute la noblesse se rendre à son appel, afin de l'aider à tirer une juste vengeance du meurtrier de son mari. Quant à elle, assurait Marie, elle y emploierait toute son intelligence et toute son énergie (1).

Après avoir réfléchi plusieurs jours, Lennox écrivit à la reine que la connaissance du meurtre n'était point l'affaire du Parlement : il oubliait qu'il en avait demandé lui-même la convocation comme le moyen le plus sûr de découvrir la vérité. Il ajoutait que la poursuite des meurtriers demandait plus de diligence ; qu'il fallait arrêter ceux que désignaient les placards, et inviter les dénonciateurs à se présenter pour soutenir leur accusation (2). Cette dernière précaution, Marie l'avait prise ; mais personne ne s'était présenté. Elle répondit au comte de Lennox que son intention n'était point de différer le jugement jusqu'à la réunion des états, que le plus tôt serait le meilleur et le plus conforme à ses désirs ; que quant aux dénonciations anonymes, elle ne savait à laquelle s'arrêter, tant elles étaient nombreuses et contradictoires ; mais que, s'il voulait soutenir l'accusation, elle ferait traduire devant un tribunal ceux qu'il désignerait, afin qu'ils fussent jugés suivant les lois du royaume, et rigoureusement punis s'ils étaient trouvés coupables. Elle terminait ainsi : « Toute autre mesure que vous jugerez devoir être prise, nous vous prions de nous la faire connaître ; nous n'omettrons rien de ce qui pourrait éclairer la justice (3). »

Cette lettre témoignait d'un désir réel de découvrir et de poursuivre les auteurs du meurtre ; mais il semble que Lennox cherchât plutôt à susciter des embarras à la reine qu'à l'aider de ses conseils. Il attendit seize jours pour lui répondre ; et cependant, comme on l'a vu, il se liguait contre elle avec Moray et Morton qui, après avoir contribué à la mort du roi, affectaient de vouloir le venger. Bien plus, il intriguait avec l'An-

(1) *Marie à Lennox*, 22 février 1567, ANDERSON, t. I, p. 41 et 42.

(2) *Lennox à Marie*, 26 février, *ibidem*.

(3) *Marie à Lennox*, 1er mars 1567, ANDERSON, t. I, p. 45 et 46, et LABANOFF.



gleterre, et cherchait à intéresser à sa vengeance la reine Élisabeth (1).

Le 17 mars, Lennox se décida à reprendre sa correspondance avec Marie : il lui demandait de nouveau de faire arrêter ceux qui étaient dénoncés dans les placards anonymes, et d'inviter une seconde fois les accusateurs à se présenter; si personne ne répondait à cette invitation, elle pourrait alors, disait-il, avec l'avis de son conseil, relâcher les prévenus. Puis, se hasardant enfin à se porter accusateur, il désignait, comme lui étant très-suspectes, les personnes nommées dans le premier libelle, c'est-à-dire : Bothwell, James Balfour, David Chambers et John Spens; et celles que désignait le second, savoir : le seigneur Francis, Bastien, Jean de Bordeaux et Joseph Riccio (2).

Le 23, Marie répondit à Lennox que la noblesse était convoquée pour la semaine suivante, que les personnes désignées dans sa lettre seraient jugées suivant les lois, et sévèrement châtiées si leur crime était prouvé, ainsi qu'elle l'avait annoncé dans sa lettre précédente; « car, comme vous le dites, » ajoutait-elle, « nous serions partie nous-même si nous connaissions les coupables. » Elle priait ensuite le comte de Lennox de se rendre à Édimbourg la semaine suivante, afin de l'aider à les découvrir, et d'être témoin du vif désir qu'elle avait de les voir rigoureusement punis (3).

Lennox ne se rendit point à cet appel; au lieu de porter à Marie ses lumières et ses avis, il la laissa livrée à ceux qui avaient tout intérêt à ce que la vérité ne fût point connue. Le lendemain, elle assembla son conseil, et lui exposa la requête du comte de Lennox et l'accusation portée par lui contre les personnes désignées dans les libelles (4). Bothwell, affectant l'indignation, se leva et dit que, ne voulant pas rester sous le poids d'une telle calomnie, il demandait à être mis en jugement;

(1) *Lennox à Cecil*, 9 mars 1567, Thorpe, t. I, p. 243.

(2) *Lennox à Marie*, 17 mars, Anderson, t. I, p. 46, 47 et 48, et Keith.

(3) *Marie à Lennox*, 23 mars 1567, Anderson, et Labanoff, t. II, p. 47 et 48.

(4) Keith, t. II, p. 534, et Chalmers, t. I, p. 323.

il s'offrit même à se constituer prisonnier jusqu'au jour des assises; mais personne ne jugea qu'on dût aller jusque-là sur d'aussi vagues indices, contre un si haut baron (1).

Quatre jours après, Marie convoqua de nouveau son conseil; il y fut décidé que Bothwell serait poursuivi, et le 12 avril fut fixé pour tenir les assises. Marie en fit donner avis au comte de Lennox dans ses diverses résidences, avec l'invitation de se présenter ce jour-là au Tolbooth, lui et ses témoins, pour y soutenir l'accusation contre Bothwell et les autres personnes désignées dans sa lettre. Les deux jours suivants, des proclamations furent faites, suivant l'usage, dans les diverses villes du royaume, enjoignant à tous les sujets de la reine qui auraient appris quelque chose du meurtre du roi, de venir en témoigner devant la cour (2).

A ce moment où les pamphlets de Buchanan et de Moray nous montrent Marie passant joyeusement son temps à Seaton, en compagnie de Bothwell (3), elle était le plus souvent à Édimbourg, livrée aux soucis d'une situation de plus en plus difficile, luttant contre les perfidies de sa puissante rivale, contre les piéges que lui tendaient ses traîtres sujets et les embarras chaque jour croissants d'un trésor vide. Les chagrins avaient de nouveau altéré sa santé : « Elle a été tous ces temps derniers, » écrivait Drury, « ou triste ou malade, et particulièrement cette semaine. Mardi et mercredi elle s'est évanouie plusieurs fois; elle a beaucoup changé... » Elle priait pour se consoler : « Dimanche dernier, » ajoute Drury, « elle a assisté à une messe de *requiem* pour le repos de l'âme du roi..., et vendredi, dans la nuit, elle est allée avec deux de ses femmes à la chapelle du palais, où elle est restée depuis environ onze heures jusqu'à près de trois heures du matin (4). » Si les scandales auxquels ses ennemis voudraient faire croire avaient eu le moindre fondement, un témoin si bien renseigné ne les eût

(1) *Occurrents*, p. 107; *Historie of James the sext*, p. 7; Spottiswoode.
(2) Anderson, t. I, p. 50, 51, 52, et t. II, p. 100, 101 et 102.
(3) *Journal de Moray*, Goodall, t. II, p. 249.
(4) *Drury à Cecil*, 29 mars 1567, *State papers office*.

certainement pas ignorés, et les eût encore moins passés sous silence.

A tant de causes de découragement vint se joindre pour Marie la désaffection d'une partie de ses sujets, suite inévitable des calomnies dont elle était l'objet et des prédications des ministres. S'il faut en croire Drury, un jour qu'elle passait dans High street, les femmes du marché, se levant à son approche, lui crièrent tout haut : « Que Dieu protége Votre Grâce, si elle est innocente de la mort du roi (1) ! » Mais ce qui dut être encore plus poignant pour elle, ce fut la certitude qu'à force d'art et de perfidie, ses ennemis étaient parvenus à faire suspecter à l'étranger, même en France, son honneur et son désir de venger le meurtre de Darnley.

Ce dut être vers ce temps-là qu'elle reçut la lettre terrible que son ambassadeur à Paris lui avait adressée le 9 mars, pour lui faire connaître les bruits répandus contre elle, et la prier d'y mettre fin en punissant les coupables. « Si je répétais ici, » écrivait ce dévoué serviteur, « tout ce qui se dit, à propos de la mort du roi, du misérable état où votre royaume est réduit par le déshonneur de votre noblesse et la trahison de tous vos sujets ; si j'ajoutais qu'on vous calomnie méchamment, et qu'on proclame à haute voix que vous êtes la principale cause de tout, que rien ne s'est fait que par votre commandement, je ne pourrais mieux conclure que par les paroles que Votre Majesté m'écrit elle-même : que puisqu'il a plu à Dieu de vous préserver pour châtier les coupables, il vaudrait mieux pour vous, plutôt que de laisser un tel crime impuni, que vous eussiez perdu la vie et tout... Il est nécessaire, plus que jamais, que vous montriez la grande vertu, la magnanimité et la constance dont Dieu vous a douée ; j'espère qu'avec son aide, vous ferez taire l'envie et la haine qui vous poursuivent, et conserverez sans tâche cette réputation que vous avez conquise depuis longtemps ; elle

(1) Ce fait, ainsi que beaucoup d'autres, est tiré d'un recueil de nouvelles à la main, sans suite, sans signature et sans date : cs sont les bruits recueillis dans les rues d'Édimbourg par les espions mystérieux qui alimentaient la correspondance des agents anglais.



n'aura jamais brillé d'un plus bel éclat, si vous faites telle justice que tout le monde puisse déclarer votre innocence et connaître la trahison de ceux qui, au mépris de Dieu et des hommes, ont commis un meurtre si abominable. On en parle si mal que je ne puis ni ne veux répéter ce qui se dit, tant c'est odieux !

» Hélas ! madame, aujourd'hui il n'est par toute l'Europe de plus fréquent sujet de conversation que le nom de Votre Majesté et l'état actuel de votre royaume ; et l'on n'en tire guère que de sinistres augures. Cependant la main de Dieu ne s'est pas retirée de vous : si vous l'implorez sincèrement, si vous le servez de tout votre cœur, vous obtiendrez son appui et les lumières nécessaires pour éloigner les dangers qui vous menacent, et affermir la réputation de vertu dont vous avez joui jusque-là par tout le monde. J'en supplie très-humblement Votre Majesté, relevez votre honneur, et tout le reste ira au gré de vos désirs ; sinon, je crains que ce ne soit là le premier acte d'une tragédie que je prie Dieu de vouloir bien, dans sa bonté infinie, épargner à Votre Majesté. » Et l'archevêque, comme pour justifier son funeste présage, ajoutait que l'ambassadeur d'Espagne à Paris l'avait de nouveau averti, sans vouloir s'expliquer, qu'un complot considérable continuait à s'ourdir contre elle (1).

Quelle impression durent produire sur cette malheureuse princesse, déjà brisée par le chagrin et la maladie, ces cruelles révélations, ces paroles si sévères et malheureusement si vraies, ces avis sinistres qui lui arrivaient pour la seconde fois ! De qui se défier ? Sur qui porter ses soupçons ? Vers qui tourner ses espérances ?

Le jugement de Bothwell, comme on l'a vu, avait été fixé au 12 avril. Trois jours avant, Moray demanda à la reine la permission de quitter l'Écosse : il voulait, pour paraître étranger à l'acquittement de Bothwell et à toutes les iniquités qui allaient suivre, disparaître de la scène, comme il avait disparu la veille

(1) *L'archevêque de Glasgow à Marie*, 9 mars, dans KEITH, *préface*, p. 104 et 105 ; STEVENSON ; miss STRICKLAND.



du meurtre. Marie essaya de le retenir (1); mais ni ses prières ni ses larmes ne purent le faire changer de détermination : il était fort endetté, dit-il, et fatigué des affaires; il comptait être absent cinq ans (2). Avant de partir, « pour enlever tout soupçon (3), il confia le soin de ses intérêts en Écosse à la reine et à Bothwell. » Marie lui avait demandé de n'aller ni en Angleterre, ni en France; il avait promis, mais il gagna Berwick d'où, après s'être arrêté quelques jours, il se rendit à Londres. Il révéla aux ministres anglais de nouveaux détails sur le meurtre du roi, et leur confia les projets des lords. Cecil, dit-on, avisa avec sa maîtresse aux mesures à prendre pour faire réussir le nouveau complot : Bedford eut ordre de se tenir prêt à retourner dans son commandement de Berwick (4). Pendant son séjour à Londres, Moray alla visiter l'ambassadeur d'Espagne; il lui laissa entendre que Bothwell était l'auteur du régicide, et qu'il se préparait à divorcer; mais pour lui, il ne croyait pas, assura-t-il, que la reine, « qui était une princesse d'une si grande vertu, » consentît jamais à l'épouser (5).

Le comte de Lennox, qui s'était plaint de trop de lenteur dans la poursuite des coupables, s'aperçut, à l'approche du jugement, qu'il était plus facile d'accuser que de prouver. Il se plaignit alors de trop de précipitation. Au lieu d'aller à Édimbourg, comme la reine l'y avait invité, ou de demander un sursis quand il était temps encore, il aima mieux solliciter l'intervention d'Élisabeth pour faire reculer le jour des assises (6). Cependant la veille, il quitta Glasgow et prit le chemin d'Édimbourg. Arrivé à Stirling, le cœur lui manqua : il écri-

(1) Si Marie avait eu, comme on l'a dit, le projet d'épouser Bothwell, loin de retenir Moray, elle n'aurait pu que le voir partir avec joie; car il était le seul qui pût empêcher cette union scandaleuse.

(2) *Drury à Cecil*, 15 avril, dans TYTLER, t. V, *appendix*, p. 520.

(3) « Utque omnem diffidentiam tolleret, res suas universas in Scotia, » Reginæ et Bothuellii fidei commendavit. » CAMDEN, p. 117.

(4) KEITH, t. II, p. 536; CHALMERS. t. III, p. 249.

(5) *D. Guzman de Silva à Philippe II*, 21 avril 1567, *Archives de Simancas*.

(6) *Ibidem*.

vit à la reine qu'il s'était mis en route, décidé à comparaître le lendemain pour soutenir son accusation contre Bothwell, mais qu'il était tombé malade au point de ne pouvoir continuer son voyage. En conséquence et vu le peu de temps qu'il avait eu, il lui demandait, au nom de la justice et de son honneur, d'éloigner d'auprès d'elle les personnes soupçonnées, de les mettre sous bonne garde et d'ajourner les assises jusqu'à ce qu'il eût pu, non-seulement réunir ses amis pour s'en faire accompagner, comme le permettaient les lois du royaume, mais encore rassembler les preuves nécessaires pour rendre la vérité manifeste (1). Cette lettre, écrite la veille du jugement, arriva probablement trop tard pour que Marie pût y donner suite : ce n'était pas à la dernière heure que Lennox devait attendre pour faire une démarche de cette importance.

Élisabeth, devenue fort complaisante pour des parents qu'elle avait méprisés et persécutés jusque alors, avait consenti, sur la prière du comte, à demander un sursis : « Le père et les amis du mort, » disait-elle, « m'ont humblement requis que je vous priasse de prolonger le jour, parce qu'ils connaissent que les iniques se sont combinés pour faire par force ce que par droit ils ne pourront. Partant, je ne puis moins, sinon pour l'amour de vous-même à qui il touche le plus et pour la consolation des innocents, de vous exhorter de leur concéder cette requête, laquelle, si elle leur était niée, vous tournerait grandement en soupçon... Pour l'amour de Dieu, Madame, usez de telle sincérité et prudence, en ce cas qui vous touche de si près, que tout le monde ait raison de vous livrer comme innocente d'un crime si énorme, chose que si vous ne faisiez, seriez dignement mise hors des rangs de princesse et, non sans cause, faite opprobre du vulgaire; et plutôt que cela vous advienne, je vous souhaiterais une sépulture honorable qu'une vie maculée (2)... »

Cette lettre, qui ferait honneur à Élisabeth s'il était possible de croire à sa sincérité, avait été écrite, comme celle de Lennox, beaucoup trop tard pour arriver à propos. Envoyée de Lon-

(1) *Lennox à Marie*, 11 avril 1567; KEITH, t. II, p. 538 et 539, et ANDERSON.
(2) *Elisabeth à Marie*, 8 avril 1567, dans ROBERTSON, *appendix*, n° XIX.

dres le 8, elle ne parvint à Édimbourg que le 12 au matin. Le prévôt de Berwick, qui en était porteur, attendit longtemps à la porte du palais, et demanda plusieurs fois à être introduit auprès de la reine ; on lui répondit que ce n'était point l'heure d'obtenir une audience. Personne ne voulut se charger de faire parvenir sa lettre, et Bothwell lui fit dire que la reine ne pourrait le recevoir qu'après les assises. Les abords du palais étaient déjà occupés par une foule de lords et de gentilshommes à cheval, qui attendaient pour accompagner l'accusé au Tolbooth. En ce moment Lethington sortit ; il s'approcha du messager et, prenant sa lettre, il rentra au palais avec Bothwell. Lorsqu'il revint, le prévôt de Berwick, qu'il cherchait à éviter, lui demanda si la reine avait pris connaissance de son message, et quels ordres il plaisait à Sa Majesté de lui donner. Lethington répondit que Sa Majesté dormait, qu'en conséquence il avait gardé la lettre, et qu'il ne croyait pas pouvoir la communiquer avant la fin des assises (1). Il est probable qu'en effet Lethington ne la remit point, de peur de retarder l'acquittement de Bothwell qu'il désirait par-dessus tout. Mais Marie l'eût-elle reçue dès le matin, il est douteux qu'elle eût accordé le sursis demandé : il était trop tard, et on l'avait trop accusée d'indifférence et de lenteur, pour que le reproche de trop de précipitation ne lui fût pas suspect.

Il était environ dix heures ; le peuple encombrait les alentours d'Holyrood, et remplissait les rues depuis Canongate jusqu'au château. Quand Bothwell parut, ayant à côté de lui Lethington, il fut accueilli par de bruyantes acclamations. Il prit la route du Tolbooth, escorté par deux cents arquebusiers qui devaient être commis à la garde des portes, et suivi par une multitude de seigneurs et de gentilshommes, au nombre de quatre mille environ, tous ses amis ou ses vassaux, qui lui faisaient volontairement cortége (2) : c'était l'usage (3).

(1) *Drury à Cecil*, 15 avril 1567, Chalmers, t. III, p. 70 et suiv.

(2) *Drury à Cecil*, 15 avril 1567.

(3) Deux ans auparavant, lorsque Bothwell dut se présenter devant un tribunal à Édimbourg, Moray, qui était l'accusateur, avait réuni quatre à

Argyle présidait la cour de justice, en sa qualité de grand juge (1). Il avait pour assesseurs James Mackill et Henri Balnaves, tous deux sénateurs du collége de justice, et Robert Pitcairn, abbé de Dunfermline; le quatrième était lord Lindsay (2). Loin d'être dévoué à la reine et par conséquent choisi par elle, ce tribunal était tout entier à la dévotion de Moray; on les verra tous, sauf Argyle, se joindre à la révolte. Si un pareil tribunal était disposé à rendre un service, ce n'était pas à la reine. Les jurés étaient au nombre de quinze (3). Morton se récusa comme parent du roi, et préféra payer l'amende; Cassilis dut siéger malgré sa résistance (4). Si beaucoup des jurés étaient les amis de Bothwell, plusieurs avaient déjà porté les armes contre la reine, et devaient les reprendre sous peu pour la précipiter du trône. On lut d'abord l'acte d'accusation, d'après lequel « Bothwell était prévenu d'être l'auteur *art and part* du cruel, odieux et abominable assassinat commis sur la personne du très-haut et très-puissant prince, époux bien-aimé de Sa Majesté la reine, le 9 février, pendant le silence de la nuit... (5). » Ensuite il fut cité à comparaître pour répondre à l'accusation; puis on appela Lennox et tous les sujets de la reine « qui désiraient en faire la preuve. » Bothwell vint s'asseoir à la barre : il avait à ses côtés deux avocats chargés de sa défense; « Morton, » dit Camden, « soutenait sa cause (6), » et sans doute aussi Lethington qui l'avait accompagné avec tant de zèle.

cinq mille hommes pour occuper la ville; si bien que Bothwell effrayé refusa de comparaître,

(1) « Drury dit : « The earl of Argyle and Huntley were chief judges » (*Lettre* du 15 avril). Tous deux étaient complices de meurtre.

(2) Keith, t. II, p. 540 et 541.

(3) C'étaient les comtes de Rothes, Caithness, Cassilis, lord John Hamilton, fils du duc de Châtellerault; les lords Ross, Sempil, Herries, Oliphant et Boyd, le master de Forbes, Gordon de Lochinwar, Cockburn de Langton, Somerville de Camburnethan, Mowbray de Barnbowghall et Ogilvy de Boyne. Keith, t. II, 545, et *Occurrents*, p. 108.

(4) *Drury à Cecil*, 15 avril 1567.

(5) Keith, t. II, p. 641-545, et Anderson.

(6) « Bothuellius pro tribunali sistitur, et Mortonio causam ejus susti-

On a montré ce bandit partant d'Holyrood, le front haut, monté sur le cheval du roi et encouragé par un signe d'adieu de la reine que quelqu'un, on ne sait qui, aperçut à une des fenêtres du palais : tout cela ne peut être qu'une fable. Telle n'était point, d'après un témoin oculaire, l'attitude de Bothwell. Le laird d'Ormiston raconte qu'il vint le trouver à la barre, où il le voyait triste et abattu ; il le tira par la manche de son habit, et se penchant vers lui : « Fi mylord ! » lui dit-il, « quelle diable de mine vous faites là ! Votre contenance indique ce que vous êtes. Levez la tête, pour l'amour de Dieu, et montrez un front calme. Vous pouviez prendre cet air, quand vous alliez à l'exécution. Hélas ! maudits soient ceux qui en ont eu l'idée : je crois qu'il nous en coûtera cher à tous. — Taisez-vous, » lui répondit Bothwell. « Je ne voudrais pas que ce fût encore à faire ; cependant j'ai un moyen de me tirer de là, quoi qu'il arrive, et vous le connaîtrez bientôt (1). »

A l'appel du comte de Lennox, un de ses serviteurs, nommé Cunningham, se présenta et lut une déclaration de son maître où il était dit que, s'il ne se présentait point, c'est qu'on ne lui avait pas accordé un délai suffisant, et qu'il n'avait pas pu se faire accompagner de ses amis et serviteurs, comme il convenait à son honneur et à la sûreté de sa vie. Il demandait que le jugement fût ajourné à quarante jours, ou que du moins on lui donnât le temps nécessaire pour réunir des preuves contre les meurtriers ; qu'en attendant, on emprisonnât les prévenus jusqu'à ce qu'il fût en état de les convaincre. Cunningham protesta ensuite contre tout jugement qui absoudrait les personnes notoirement désignées comme coupables (2).

A cette protestation, le clerc de la Justice répondit par la lecture de deux lettres, dans lesquelles le comte de Lennox de-

» nente, judicum sententiis absolvitur. » CHALMERS, et BELLEFOREST, dans JEBB, t. II, p. 464.

(1) *Confession d'Ormiston*, ANDERSON, t. II, p. 294.

(2) KEITH, t. II, p. 543, et 544, et ANDERSON.

mandait qu'on procédât promptement et sommairement; sur quoi les jurés et les juges conclurent que le tribunal devait passer outre (1). Les serviteurs de Lennox n'ayant produit que des documents insignifiants, et aucun autre témoin ne s'étant présenté, Bothwell fut acquitté à l'unanimité; mais juges et jurés prirent cette étrange conclusion : qu'ils ne pourraient être accusés plus tard d'erreur volontaire, puisque aucune preuve n'avait été apportée (2). Il paraît, toutefois, qu'il y eut des débats, car les assises, commencées entre dix et onze heures du matin, ne finirent qu'à sept heures du soir (3). Bothwell, dans son mémoire au roi de Danemark, dit qu'il invoqua un *alibi* et qu'il le prouva (4).

Aussitot après les assises, reprenant son audace, Bothwell fit afficher un défi dans lequel, se déclarant acquitté par ses juges, il offrait de combattre corps à corps contre tout adversaire, qu'il fût Écossais, Anglais ou Français, pourvu qu'il ne fût pas infâme, qui l'accuserait d'avoir pris part en quoi que ce fût au meurtre du roi. Personne n'osa relever ouvertement ce défi (5).

Le comte de Lennox, en apprenant l'acquittement de l'accusé, demanda et obtint la permission de quitter l'Écosse. Après avoir visité son petit-fils au château de Stirling, il partit le 17 avril avec douze personnes de sa suite, et alla rejoindre en Angleterre la comtesse sa femme, à qui Élisabeth, à la nouvelle de la mort de Darnley, avait enfin rendu la liberté, après l'avoir retenue deux ans captive à la Tour, sans autre raison qu'un caprice de despote.

James Balfour, désigné comme Bothwell dans les libelles anonymes, avait comme Bothwell demandé à être mis en jugement; mais aucune preuve valable n'ayant été fournie, on trouva que c'était inutile de procéder contre lui, et lui-même

(1) Keith, t. II, et Anderson.
(2) Keith, t. II, p. 546 et 547.
(3) *Drury à Cecil*, 15 avril 1567.
(4) Teulet : *Supplément*, p. 170 et 171.
(5) *Drury à Cecil*, 15 avril 1567, Chalmers, t. III, p. 73.

jugea prudent de ne pas insister. Des autres prétendus complices dénoncés avec eux, dont quelques-uns du moins paraissent avoir été innocents, il ne fut point question ni alors, ni plus tard. Quant à l'auteur principal des placards dénonciateurs, il avait été découvert quelque temps auparavant : c'était James Murray, de la faction de Moray et l'ennemi personnel de Bothwell. Condamné à l'exil, il se cacha pour éviter le châtiment; il ne reparut que pour prendre les armes contre la reine et recevoir le prix de son dévouement. Le capitaine Blacater, adhérent de Bothwell, parvint aussi à découvrir le personnage mystérieux qui avait, pendant un mois, troublé le repos d'Édimbourg par ses imprécations contre les meurtriers; on le jeta en prison, et personne n'entendit plus parler de lui. Un des serviteurs de James Balfour, qui avait assisté au meurtre, disparut à peu près vers le même temps (1) ; mais le régicide qui avait épouvanté l'Écosse restait impuni !

L'acquittement de Bothwell fut un outrage à la justice et un opprobre pour ceux qui le prononcèrent. Une partie des juges, très-probablement, ignoraient encore à cette époque jusqu'où allait sa culpabilité : l'immoralité de ce honteux verdict doit particulièrement retomber sur ceux qui, comme Argyle, Huntley, Lethington, Morton, Lindsay, connaissaient toutes les circonstances du crime, et unirent, néanmoins, leurs efforts et leur crédit pour obtenir cette inique sentence. « Le grand et unique but des conspirateurs, » dit Camden, « était de faire déclarer Bothwell innocent; » « ils l'acquittèrent, quelques-uns par peur, quelques autres par faveur, le plus grand nombre par commodité (2). »

On a voulu rendre Marie Stuart responsable de cette iniquité. Il est possible qu'elle n'ait fait preuve ni d'assez de défiance, ni d'assez de perspicacité et de vigueur personnelles; mais prétendre que les juges qui étaient ses ennemis, que les quinze barons qui composaient le jury et dont une partie lui

(1) *Drury à Cecil*, 19 avril 1567, *State papers office.*

(2) « Clengit him, some for fear, some for favour, and the maist part for commoditie. » MELVIL, p. 174.



étaient hostiles, aient obéi à un mot d'ordre émané d'elle, c'est faire une supposition inadmissible : l'aristocratie écossaise se révoltait, mais n'obéissait pas (1).

(1) Voy. note J.

## CHAPITRE II.

Ouverture du Parlement. — Concessions faites à la noblesse. — Révision et confirmation du jugement de Bothwell. — Acte de tolérance religieuse. — *Bond* de la noblesse en faveur de Bothwell. — Explications mensongères pour pallier cette infamie. — Souper d'Ainslie. — Le bruit se répand du prochain mariage de la reine avec Bothwell. — Lettre de Kirkaldy de Grange à Bedford. — Ligue des ennemis de Marie. — Préparatifs de Bothwell pour résister à ses adversaires. — Visite de Marie au prince d'Écosse. — Calomnies de ses accusateurs à ce sujet. — Avis mystérieux envoyés à Cecil. — Enlèvement de la reine par Bothwell. — Son emprisonnement au château de Dunbar. — Abandon où la laissent ses lâches sujets. — Nouvelle ligue des lords; leurs prétextes et leur but réel. — Demande de secours adressée à l'Angleterre par Grange et par Robert Melvil. — Indécision d'Élisabeth. — Envoi de Bedford à Berwick pour encourager la révolte. — Divorce de Bothwell. — Transfert de Marie au château d'Édimbourg. — Récit fait par elle-même de ce qui se passa pendant qu'elle était prisonnière. — Violence exercée sur sa personne par son ravisseur. — Motifs qui la déterminent à l'épouser. — Proclamation des bans. — Protestation du ministre Craig. — Rentrée de la reine à Holyrood. — Elle déclare qu'elle est libre, et crée Bothwell duc d'Orkney. — Refus de l'ambassadeur français d'assister au mariage. — Pardon accordé par Marie aux signataires du *bond* du souper d'Ainslie. — Célébration du mariage suivant le rite protestant. — Regrets qu'en éprouve Marie.

Le Parlement avait été convoqué quelques jours seulement après le meurtre du roi ; il se réunit le 14 avril. La reine se rendit dans la salle des états avec la pompe ordinaire : le comte d'Argyle portait la couronne, Bothwell le sceptre (1) et Craw-

(1) On a reproché à Marie d'avoir laissé porter le sceptre par Bothwell ; mais il n'y avait là aucune marque de faveur. Quand le duc de Châtellerault

ford l'épée, comme à l'ouverture du Parlement précédent. La session fut de courte durée, mais il fut pris des mesures de la plus haute importance. La crainte que Marie ne recherchât, un jour ou l'autre, les titres de possession de ceux qui s'étaient enrichis des biens de l'Église et de l'État, avait été, comme on l'a vu, le principal motif des complots ourdis par la noblesse d'Écosse. Dans l'espoir d'empêcher la reine d'user de son droit, les membres du Parlement voulurent profiter de l'état de trouble et d'agitation où la mort de Darnley avait jeté le royaume, pour se faire donner de nouveaux titres de possession : ce fut la première mesure proposée. La reine dut céder à leurs exigences : toutes les donations qui avaient été faites précédemment furent confirmées, toutes les sentences de forfaiture révoquées. Ces actes, au nombre de trente environ, furent signés en faveur des ennemis comme des amis de la reine, en faveur de Moray, de Morton, de Mar, de Lethington, de Sempil, qui devaient la détrôner, comme en faveur de Bothwell, de Huntley, de Sutherland, de Herries, qui devaient lui rester fidèles (1). A tant de concessions Marie ajouta un acte d'oubli, qui mettait à l'abri de toute poursuite ceux qui avaient pu l'offenser jusque-là (2).

Dans une de ses séances, le Parlement, après avoir révisé le jugement de Bothwell, confirma la sentence qui l'avait absous,

était présent, c'était à lui de porter la couronne. Au Parlement de l'année précédente, le duc et Argyle étant absents, elle avait été portée par Huntley, le sceptre par Bothwell et l'épée par Crawford, comme en la circonstance actuelle (*Occurrents*, p. 89 et 108). Il eût été difficile, quand Bothwell venait d'être déclaré innocent, de lui enlever une prérogative que lui conférait sa naissance.

(1) *Acta Parliamentorium*, t. II, p. 547 ; Keith, t. II, p. 556-561. Anderson, dans sa collection, ne cite que la confirmation faite à Bothwell et la réintégration de Huntley (t. II, p. 117 et 122) ; il omet tout le reste. Les historiens, trompés par ce collectionneur, ou imitant sa partialité, ont transformé cette mesure générale en une faveur particulière à Bothwell. C'est par de semblables altérations, dont nous avons déjà cité quelques exemples, qu'on a fait de Bothwell un favori accablé de biens et d'honneurs.

(2) Anderson, t. I, p. 123, et Keith, t. II, p. 556 et suiv.

et les états déclarèrent ce grand criminel innocent et à l'abri de toute accusation (1).

La mesure la plus importante prise par le Parlement fut l'acte qui concernait la religion. Marie avait laissé subsister la Réforme dans l'état où elle l'avait trouvée à son arrivée en Écosse. Les réformés voulaient davantage : ils demandaient que les lois établies sous la tyrannie du pape fussent abrogées, et le protestantisme fortifié par des lois nouvelles. A ces demandes importunes Marie avait répondu qu'il ne lui appartenait pas à elle seule de changer les lois du royaume; mais elle avait promis, l'année précédente, que la question serait soumise au Parlement. En attendant elle avait, de l'avis de son conseil, accordé de quoi subvenir au besoin des ministres, dans les bourgs où ils étaient réduits à la misère par la rapacité de la noblesse. Marie tint sa promesse : l'acte du Parlement confirmait toutes les concessions faites antérieurement à la foi nouvelle, et abolissait à tout jamais la juridiction du pape en Écosse. Différentes mesures étaient en outre promises, qui devaient conduire à l'établissement d'une liturgie, et par conséquent donner au culte une forme régulière et légale. En retour, Marie obtint quelque chose en faveur de ses coreligionnaires, qui avaient été jusque-là indignement persécutés : un article accordait à tout Écossais la liberté de servir Dieu suivant sa conscience (2).

Ce fut là le premier acte de tolérance véritable; il dut coû-

(1) *Silva à Philippe II*, 26 avril 1567, *Archives de Simancas*; Goodall, t. II, p. 163, 312 et 361; Teulet, *Supplément*, p. 171 et 172, etc.

(2) *Acta Parliamentaria*, t. II, p. 547 et suiv., et Keith, t. II, p. 556-561. Cet acte établissait la Réforme d'une manière si explicite et si complète que, dans leur Parlement, huit mois plus tard, ceux qui avaient détrôné Marie se contentèrent à peu près de le répéter, sauf qu'ils remplacèrent par la persécution la tolérance qui avait été accordée aux catholiques. Buchanan et après lui Spottiswoode ont nié que la reine eût rien fait en faveur des réformés, malgré ses promesses ; d'autre historiens, mieux renseignés, ont admis le fait, mais ont attribué la résolution de Marie à l'influence du protestant Bothwell, qui se souciait aussi peu de la foi nouvelle que du culte ancien.

ter à la foi sincère de la reine d'Écosse. C'est une raison de plus de la louer de cette longue avance qu'elle sut prendre sur les princes de l'Europe.

Le Parlement ayant terminé ses travaux le 19 avril, la reine le déclara dissous et retourna au château de Seaton. Le soir même ou le lendemain, la plupart des seigneurs qui avaient assisté au Parlement se réunirent au nombre de vingt-huit, et signèrent, sous forme de contrat, un acte infâme en faveur de Bothwell. Ils y maintenaient pour la troisième fois son innocence, et s'engageaient, sur leur foi de gentilshommes, sur leur honneur, leur vie et leurs biens, à embrasser sa querelle contre quiconque oserait, privément ou en public, attaquer sa réputation et l'accuser d'avoir pris part au meurtre du roi. Cet engagement n'était que la partie la moins honteuse du fameux *bond* : les signataires y exhortaient la reine, en considération de la fidélité et des bonnes qualités de Bothwell, des services qu'il avait rendus et pouvait rendre à la couronne, de le préférer comme mari à tous les princes étrangers. Et ils promettaient non-seulement d'appuyer ce monstrueux mariage, mais encore de tenir pour leurs ennemis tous ceux qui oseraient, directement ou indirectement, ouvertement ou sous un prétexte quelconque, tenter de l'entraver, empêcher ou troubler, ajoutant qu'ils feraient cause commune avec Bothwell, et l'aideraient autant qu'il plairait à la reine de le permettre : ils le juraient devant Dieu, sur leur honneur et conscience, et consentaient, s'ils manquaient à leur promesse, « à n'avoir plus désormais ni réputation ni crédit, à être tenus pour des traîtres indignes et sans foi (1). »

Ce pacte, connu dans l'histoire sous le nom de *Souper d'Ainslie*, est la plus grande des infamies dont se fût encore souillée la noblesse d'Écosse : il livrait au meurtrier du roi, comme récompense du meurtre, la veuve de sa victime. Il fut proposé, dit Camden, par les complices de Bothwell, qui craignaient, « s'il était frustré de la main de la reine qu'on lui avait fait espérer, d'être dénoncés par lui comme les artisans de

(1) Keith, t. II, p. 563-565 ; Anderson, t. II, p. 107-111.



tout le crime (1). » Il fut signé par huit prélats, parmi lesquels le fidèle évêque de Ross, par une dizaine de comtes et autant de barons, par lord Herries, entre autres, qui devait plus tard défendre avec tant d'énergie l'innocence de son infortunée maîtresse. Que les complices de Bothwell dans un intérêt facile à deviner, que les ennemis de Marie pour la perdre, aient poussé cette princesse dans la voie du déshonneur, on ne saurait s'en étonner ; mais que de loyaux sujets se soient associés à cette manœuvre criminelle, il est impossible de le comprendre. Quelque altéré que fût le sens moral chez les seigneurs écossais, la conduite d'un certain nombre d'entre eux, dans cette circonstance, ne peut s'expliquer que par l'ignorance où ils étaient encore, à cette époque, de la part que Bothwell avait prise à l'assassinat du roi.

L'existence de ce *bond* fut longtemps entourée d'un profond mystère. Quand plus tard Marie l'invoqua pour sa défense, ses accusateurs racontèrent que, le jour de la clôture du Parlement, Bothwell avait invité les lords à souper dans la taverne d'Ainslie (2), qu'après le repas il leur avait montré le *bond* cité plus haut, en leur demandant d'y apposer leurs signatures. S'il fallait les en croire, ils refusèrent d'abord, et ne consentirent à l'approuver que lorsque Bothwell leur eut présenté un écrit de la reine qui le leur permettait. Puis, sans s'inquiéter de la contradiction, ils ajoutèrent que la taverne était entourée de deux cents arquebusiers, que la crainte les avait paralysés, et les avait seule décidés à signer ce pacte qu'ils détestaient. Un seul, plus courageux que les autres, le comte d'Eglington, avait bravé les piques et était parvenu à s'échapper. Le lendemain ils s'étaient tous enfuis d'Édimbourg, à quatre heures du matin, sans qu'aucun d'eux eût songé à protester contre la violence qui leur avait été faite (3). Cette

(1) « Ne Bothuellius, promissis nuptiis exclusus, eos ut totius sceleris architectas insimularet. » Camden, p. 138.

(2) C'est de là que ce honteux contrat est connu dans l'histoire sous le nom de *Souper d'Ainslie*.

(3) Goodall, t. II, p. 140 et 141.



invention assez maladroite, qui fait souper huit prélats dans une taverne, qui fait de vingt-huit des plus grands seigneurs d'Écosse tour à tour des sujets complaisants, puis de misérables poltrons, cette invention est une page de mauvais roman, mais non une page d'histoire sérieuse (1).

A partir de ce moment on commença à prédire, surtout en Angleterre, ce qui allait arriver : « Maintenant, » écrivait Drury, « on s'attend au mariage de la reine avec Bothwell et à la mort du prince (2). » On ne saurait s'en étonner après le récit qui précède, et moins encore après les négociations secrètes entamées avec l'Angleterre, le lendemain même de la signature du *bond* qui devait jeter la reine dans les bras de Bothwell. Le 20 avril, Kirkaldy de Grange écrivit à son protecteur, le comte de Bedford, pour lui exposer l'état pitoyable dans lequel était tombé le royaume d'Écosse, et l'abaissement honteux auquel se résignait la noblesse. Il se lamentait de l'infatuation de la reine pour Bothwell, et affectait de craindre pour la vie du prince d'Écosse, quoiqu'il sût très-bien que sa mère l'avait mis à l'abri de tout danger en le confiant à la garde du comte de Mar. Il annonçait comme très-prochain, c'était aisé ce jour-là, le mariage de la reine avec Bothwell, « de qui elle était, » disait-il, « si follement éprise qu'on l'avait entendu dire qu'elle hasarderait pour lui la France, l'Angleterre et son propre royaume, et irait au bout du monde en jupon blanc plutôt que de le perdre. » Puis arrivant à l'objet principal de sa lettre, Grange sollicitait l'appui d'Élisabeth pour lui et ses amis, promettant, si des secours leur étaient accordés, de tout réparer et de venger bientôt leur souverain : c'est ainsi qu'ils affectaient d'appeler l'infortuné Darnley maintenant qu'il était mort. « Tout ce qui est malhonnête, » ajoutait Grange en finissant, « règne dans notre cour : que Dieu mette un terme à leur méchanceté (3) ! »

(1) Voy. note K.

(2) *Drury à Cecil*, avril 1567, dans Tytler, t. V, *appendix*, p. 519.

(3) *Grange à Bedford*, 20 avril, Thorpe, t. I, p. 245; Tytler, et miss Strickland.

Cette lettre, pour qui en connaît l'auteur, espion soudoyé de l'Angleterre, complice de tous les crimes de la noblesse écossaise, et qui certainement ne fut pas étranger à l'assassinat de Darnley (1), cette lettre ne charge guère Marie Stuart; mais elle démasque l'hypocrisie des conspirateurs, et jette sur leurs projets un jour éclatant. On avait cru longtemps qu'ils ne s'étaient concertés que le lendemain du mariage de Marie avec Bothwell, et en conséquence de ce mariage ; c'est le lendemain même du jour où ils s'étaient engagés à maintenir l'innocence de ce bandit et à lui faire épouser leur reine, qu'ils se liguaient sous prétexte de le poursuivre comme le meurtrier du roi.

Cependant Bothwell, fort de la complicité de la noblesse, qui semblait devoir lui assurer l'impunité quoi qu'il tentât, « et craignant, » dit du Croc, « que la longueur du temps ne lui apportât quelque malheur (2), » Bothwell résolut de se hâter. Avec de la promptitude et de l'audace, il avait chance de réussir; mais chaque jour de retard pouvait faire naître des obstacles, ou amener des découvertes qui ruineraient à tout jamais ses plans criminels. Jusqu'alors la reine, s'il faut l'en croire, reconnaissante de la fidélité de Bothwell et de son empressement à la servir, lui avait fait le meilleur visage comme à un loyal sujet, ne soupçonnant nullement qu'il dût en prendre la hardiesse de porter si haut ses prétentions; car il avait soin de les cacher, tout en cherchant à s'avancer de plus en plus dans la faveur de sa souveraine. Quand il eut obtenu le consentement des nobles, il commença à laisser voir ce qu'il avait en tête ; mais comme les réponses de la reine ne correspondaient en rien à ses désirs, il prit le parti, mettant toute autre considération de côté, de tout jouer d'un seul coup, de

(1) Bothwell le nomme, dans sa déclaration à son lit de mort, comme un des complices du meurtre du roi (Teulet, *Supplément*, p. 242) ; et Randolph fait entendre d'une manière assez claire qu'il n'en était pas innocent (*Randolph à Lethington et à Grange*, 1570, Strype's *Annals*, t. II, *appendix*, n° IX).

(2) *Du Croc au roi*, 17 juin 1567, Labanoff, t. VII, p. 126.

tout perdre ou tout gagner en une heure (1). Il s'y prépara activement et en secret : il rassembla un grand nombre de ses amis, sous prétexte de faire une expédition dans le Liddesdale, et pourvut le château de Dunbar de vivres et de munitions de guerre (2).

Pendant qu'il faisait ces préparatifs, comme s'il se fût attendu à un siége ou du moins à quelque attaque, la reine s'était rendue de Seaton à Stirling pour voir le prince son fils ; elle arriva dans cette ville le 22 avril. On répandit le bruit que le comte de Mar ne lui avait permis de pénétrer dans l'appartement du prince qu'accompagnée de deux dames, parce qu'on la soupçonnait de vouloir le reprendre pour le livrer au meurtrier de son père (3); puis on raconta que, dans son dépit, elle avait cherché à l'empoisonner (4). La haine ne saurait aller plus loin. Marie recommanda, au contraire, au comte de Mar cet enfant, qui était son orgueil et son espoir, avec toute la tendresse d'une mère alarmée; elle lui rappela qu'elle ne lui avait confié « son plus cher joyau » qu'à cause de la confiance qu'elle avait en lui, le conjura de veiller sur ses jours, et lui fit jurer de nouveau de ne le remettre à qui que ce fût sans son consentement (5).

Marie était à la veille du plus grand malheur de sa vie : Ce-

(1) *Instructions à l'évêque de Dumblane*, mai, 1567, Labanoff, t. II, p. 37 et 38.

(2) *Drury à Cecil*, 24 avril 1567, *State papers office*, et miss Strickland.

(3) *Drury à Cecil*, 24 avril 1567, *State papers office*; *Memorias*, t. VII, p. 321 ; Buchanan.

(4) « At the queen's being last at Stirling, the prince being brought to » her, she offered to kiss him ; but the prince would not, but put her face » away with his hand, and did to his strength scratch her... She took an » apple out of her pocket and offered it, but it would not be received of him ; » but the nurse took it, and to a greyhound bitch having whelps it was » thrown, she ate it ; she and her whelps died presently. A sugar loaf also » for the prince was brought thither at the same time, and left there for the » prince, but the earl of Mar keeps the same. It is judged to be very evil com» pounded » (*Drury à Cecil*, 20 mai 1567, *State papers office*, et miss Strickland). Des récits pareils ne se commentent pas.

(5) *Marie au comte de Mar*, 17 décembre 1568, Labanoff, t. II, p. 254-256.

cil attendait avec impatience les rapports de ses espions. L'un d'eux lui écrivait mystérieusement : « Ceci est pour vous avertir que la comtesse de Bothwell va se séparer de son mari, et qu'une grande partie de nos lords ont souscrit au mariage de la reine avec Bothwell. La reine est allée à Stirling lundi dernier, elle revient ce jeudi. Je ne doute pas que vous ne sachiez comment le comte de Bothwell a rassemblé beaucoup de ses amis, pour aller dans le Liddesdale, disent quelques-uns; mais je crois qu'il n'en est rien, car il a l'intention de rencontrer la reine à son retour, de la prendre et de l'emmener à Dunbar. Jugez vous-même si c'est avec son consentement ou non. Mais vous serez renseigné plus au long vendredi ou samedi... Je vous prie de déchirer cette lettre après l'avoir lue; le porteur ne sait rien de son contenu. Il n'y a rien autre à vous écrire présentement. Veuillez recevoir les compliments affectueux de celui qui est vôtre et qui vous serre la main. A minuit (1). » Ce correspondant anonyme devait être un personnage, et probablement un des confidents de Bothwell.

Marie quitta Stirling le 23 avril, après avoir dit adieu à son fils qu'elle ne devait plus revoir. Elle coucha à Linlithgow, et se mit en route le lendemain pour retourner à Édimbourg (2) : elle n'était escortée que de quelques personnes, parmi lesquelles Huntley, Lethington et James Melvil, les mêmes qui l'avaient accompagnée trois jours auparavant de Seaton à Stirling. Bothwell, de son côté, était sorti d'Édimbourg à la tête des amis qu'il avait rassemblés, tous à cheval et en armes, au nombre d'environ mille hommes. Il s'avançait au-devant de la reine, comme pour lui faire honneur, en sa qualité de shériff du Lothian. Il la rencontra entre Linlithgow et Édimbourg, près des ponts nommés communément *Foulbriggis*, à un mille environ du château d'Édimbourg. Il saisit son cheval par la

(1) *Un anonyme à Cecil*, sans date, THORPE, t. I, p. 245, et TYTLER, t. V, p. 403 et 404.

(2) C'est pendant ce voyage à Stirling qu'on prétend que furent écrites trois des lettres de la cassette, la 5e, la 6e et la 7e.



bride pour l'empêcher d'entrer dans la ville; en même temps ses gens enveloppèrent l'escorte royale, qui était peu nombreuse, « car la reine en ce moment ne soupçonnait aucun piége, moins encore de la part de Bothwell que de tout autre de ses sujets. » Aussi ne songea-t-elle point à résister, d'autant que, suivant son propre témoignage, Bothwell lui fit entendre, pour l'entraîner plus facilement, qu'un grand danger la menaçait (1). Ceux qui l'accompagnaient eurent la permission de s'en aller où ils voudraient, à l'exception de Huntley, Lethington et James Melvil, qui furent emmenés avec elle (2). La nouvelle de cet enlèvement s'étant répandue dans Édimbourg, le beffroi sonna l'alarme, les bourgeois coururent aux armes, et l'artillerie du château fut mise en batterie. Mais pour paralyser cette ardeur, on sema le bruit que « la reine vivait plus familièrement avec le comte que l'honneur ne le permettait (3), » que c'était un plan concerté avec elle. Un des séides de Bothwell, le capitaine Blacater, qui avait la garde de Melvil, s'excusa en disant que tout s'était fait avec le consentement de Marie (4).

« Après avoir ainsi traîtreusement surpris la noble personne

(1) *Mémoire aux princes chrétiens*, LABANOFF, t. VII, p. 317.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le lieu ou Bothwell rencontra et enleva la reine; les uns disent que ce fut au pont de Linlithgow, d'autres au pont de Kirkliston sur l'Almond, plusieurs au pont de Cramond à six milles d'Édimbourg, d'autres enfin à Foulbriggis, à un mille de la même ville. Les contemporains ne sont pas non plus d'accord : Buchanan dit au pont de l'Almond; Birrel et l'auteur des Mémoires de lord Herries, au pont de Cramond; le biographe de Jacques VI dit simplement en son chemin; le journal des *Occurrents* entre Kirkliston et Édimbourg, à un endroit appelé Briggis; James Melvil, qui était présent, dit entre Linlithgow et Édimbourg; enfin l'acte du Parlement du 20 décembre dit : près des ponts vulgairement appelés *Foulbriggis*. C'est cette indication que nous avons adoptée. Les historiens, et en particulier miss Strickland d'après des recherches personnelles, placent cet endroit à un mille d'Édimbourg. M. Robert Chambers indique une autre place, à six ou sept milles d'Édimbourg, où se trouvaient deux ponts : l'un sur l'Almond, l'autre sur le Gogar-Burn.

(2) GOODALL, t. I, p. 367; CHALMERS, t. I, p. 334; MELVIL; BIRREL; HERRIES; *Hist. of James the sext*; *Occurrents.*

(3) *Occurrents*, p. 110.

(4) MELVIL, p. 117.



de la reine, avoir porté sur elle des mains violentes et l'avoir ravie de force, » Bothwell l'entraîna sans lui donner de relâche vers la forteresse de Dunbar (1), où ils arrivèrent de nuit. En entrant au château, qui devait être une prison pour Marie, l'audacieux bandit « se vanta qu'il épouserait sa captive, qu'on le voulût ou qu'on ne le voulût pas, qu'elle même y consentît ou non (2). » Cette parole, recueillie de la bouche même de Bothwell, écarte tout soupçon de connivence entre la reine et son ravisseur. D'ailleurs, s'il était de l'intérêt de Bothwell d'en finir vite et par n'importe quel moyen, on cherche vainement quel motif pouvait porter Marie à se déshonorer ainsi sans aucun profit. Si elle voulait réellement épouser Bothwell, rien ne pouvait l'en empêcher : elle avait pour expliquer sa détermination, auprès de son peuple et des princes étrangers, le *bond* du Souper d'Ainslie, c'est-à-dire le consentement, et mieux encore les instances de presque toute la noblesse. Un enlèvement ne pouvait qu'ajouter à son déshonneur sans aider à sa justification.

Bothwell maître de la reine la traita en véritable prisonnière : il éloigna d'elle tous ses serviteurs, tous ceux dont la fidélité et les conseils auraient pu lui venir en aide ; il ne laissa pour lui tenir compagnie d'autre dame que sa propre sœur, la veuve de lord John Coldingham, et pour la servir que des personnes dévouées à ses criminels projets (3). Dès le lendemain, il renvoya du château James Melvil dont il se défiait ; mais il garda Huntley, son beau-frère, et Lethington qu'il croyait son ami. A partir de ce moment jusqu'au jour de sa chute, Marie Stuart n'eut plus autour d'elle que les satellites et les serviteurs de Bothwell, ce sont ses ennemis eux-mêmes qui nous l'apprennent ; personne ne pouvait arriver jusqu'à elle qu'à travers les piques de ceux qui la gardaient, et avec la permission du ravisseur, à qui la conscience de son crime faisait craindre à chaque in-

(1) *Acta Parliamentaria*, t. III, p. 6, 7, 8.

(2) « Then the earl of Bothwell boisted to marry the queen, wha vould » or wha would not ; yea whither she would herself or not. » MELVIL, p. 177.

(3) *Proclamation des lords*, 12 juin 1567. ANDERSON, t. I, p. 131.



stant que quelque révélation ne vînt tout à coup ouvrir les yeux à sa victime (1). Quelle situation! Et pas un de ses nobles n'osa venir à son secours! pas un effort ne fut tenté, pas un bras levé, pas une épée tirée, pour l'arracher à cette prison dégradante (2)! Bien plus, il ne se trouva pas un homme assez honnête ou assez courageux pour l'avertir, et lui montrer l'abîme dans lequel elle allait se précipiter en épousant Bothwell.

Melvil, il est vrai, raconte que lord Herries vint à Édimbourg bien accompagné, pour informer la reine que la rumeur publique continuait à accuser Bothwell : il l'aurait suppliée à genoux de songer à son honneur et à la sûreté de son fils, en lui disant que tout était perdu si elle épousait ce misérable; à quoi Marie aurait répondu qu'une telle pensée ne lui était jamais entrée dans l'esprit; et lord Herries se serait enfui d'Édimbourg, après avoir pourvu d'éperons tout neufs les cinquante cavaliers qui l'avaient accompagné. Melvil prétend aussi avoir montré lui-même à la reine une lettre d'un Anglais, nommé Thomas Bishop, qui lui donnait les mêmes avis (3). Mais ces récits sont démentis par la conduite de Melvil et de lord Herries (4), et plus explicitement encore par les déclarations de la reine et de lord Herries lui-même : ils affirmèrent plus tard « que jusqu'à sa chute Marie ne sut rien du crime de Bothwell, qu'aucun de ses sujets ne l'en avertit ni ouvertement, ni en secret, et ne lui laissa voir d'aucune manière qu'il blâmait ou désapprouvait ledit mariage (5). »

(1) *Réponse des lords à Throckmorton*, 20 juillet 1567, Keith, t. II, p. 679 et 680, et Stevenson.

(2) Labanoff, t. II, p. 39, et Goodall, t. II, p. 163 et 342.

(3) Melvil, p. 175, 176, 177.

(4) Lord Herries ne paraît pas avoir quitté Édimbourg; en tout cas, il ne put pas dissuader la reine d'épouser Bothwell, puisque au contraire il signa le *bond* qui conseillait ce mariage. Il fut en outre un des témoins du contrat et un des membres assidus du conseil avec Bothwell (Goodall, *préface*). Quant à Melvil, on le trouve, la veille du mariage, en assez bons termes avec ce bandit (*Mémoires*, pag. 178); et le lendemain on le voit y assister comme témoin.

(5) Labanoff, t. II, p. 202, et Goodall, t. I, p. 164 et 342.

Au lieu de lui faire parvenir des conseils ou des secours pour la soustraire aux appétits de Bothwell, une partie des seigneurs, resserrant les nœuds de leur ligue, n'attendaient que le moment où elle serait assez abaissée par son mariage, assez avilie par leurs calomnies, pour l'attaquer ouvertement. Deux jours après l'enlèvement, Grange écrivait de nouveau à Bedford : « Cette reine ne cessera point qu'elle n'ait ruiné tous les honnêtes gens du royaume. Elle s'est fait enlever par Bothwell, afin de conclure plus vite le mariage qu'elle lui a promis avant de lui faire assassiner son mari... Elle a l'intention d'arracher plus tard le prince d'entre les mains du comte de Mar, pour le remettre à celui qui a tué le père... Ils sont plusieurs qui voudraient venger le meurtre du roi, mais ils redoutent votre maîtresse... Je prie Votre Seigneurie de me faire savoir ce qu'elle est disposée à faire. » Et il ajoutait pour exciter la jalousie politique d'Élisabeth : « Si nous voulions recourir à la France, nous pourrions être entendus; mais nous aimerions mieux nous appuyer sur l'Angleterre (1). »

Les conjurés tenaient des assemblées secrètes; les meneurs recrutaient des adhérents. Le besoin d'agitation, l'intérêt, la crainte de passer pour les complices du meurtrier, augmentèrent vite le nombre de ceux qui prétendaient à le châtier. : un nouveau pacte fut signé à Stirling, au commencement de mai. « Tout ce qui s'est passé avant le Parlement, » écrivait le correspondant de Bedford, « je l'ai fait connaître en détail à Votre Seigneurie. A cette époque, la plus grande partie de la noblesse, par crainte pour leur vie, ont fait plusieurs choses contraires à leur honneur et à leur conscience. Depuis, ils se sont assemblés à Stirling, où ils ont signé un *bond*, pour se défendre mutuellement en toutes choses qui concernent la gloire de Dieu et l'intérêt de leur pays. Les points sur lesquels ils sont d'accord jusqu'à présent sont les suivants : le premier, de rendre la liberté à la reine, qui a été enlevée et est détenue par le comte de Bothwell, son ravisseur, lequel

(1) *Grange à Bedford*, 26 avril 1567, THORPE, t. I, p. 245 ; TYTLER; miss STRICKLAND.

dispose de toutes les forces du royaume; le second, de veiller à la conservation du prince; le troisième, de poursuivre les meurtriers du roi. Les confédérés, pour atteindre à ce triple but, ont promis de sacrifier leur vie, leurs terres et tous leurs biens (1). »

Les trois points indiqués n'étaient que des pretextes pour tromper le peuple; le véritable but des conjurés, Drury l'avait révélé à Cecil, deux jours auparavant : c'était, après avoir détrôné la reine, de couronner le prince (2) qui n'avait pas encore dix mois, afin de pouvoir gouverner à leur gré pendant les longues années de sa minorité et s'assurer, pendant ce laps de temps, les biens qu'ils avaient usurpés (3).

Grange poursuivait ainsi : « Les lords qui se sont concertés à Stirling sont les comtes d'Argyle, Morton, Athol et Mar. Ce sont eux qui ont désiré que je vous écrivisse, afin que je puisse savoir par vous si votre souveraine consentirait à les aider. Je prie donc Votre Seigneurie de me donner une réponse prompte et nette; car en ce moment les lords sont travaillés par du Croc, qui leur offre au nom de son maître, s'ils veulent suivre ses conseils, de leur fournir l'appui nécessaire pour détruire Bothwell et sa faction. Du Croc a aussi averti la reine que, si elle épousait Bothwell, elle n'aura ni l'amitié ni la faveur de la France; mais, d'après ce qu'il dit, elle ne veut rien entendre. » Il énumérait ensuite les forces de la ligue en les exagérant beaucoup, pour décider la reine d'Angleterre à leur fournir des secours. Grange terminait cette lettre, pleine d'injures et de calomnies contre Marie, par un passage qui est important, en ce qu'il révèle le rôle que jouait Moray dans cette noire intrigue : « Votre Seigneurie voudra bien, »

(1) *Kirkaldy de Grange à Bedford*, 8 mai, *State papers office*.

(2) *Drury à Cecil*, 6 mai 1567, *State papers office*; Tytler; voy. aussi Melvil, p. 181, et Labanoff, t. II, p. 258 et 259.

(3) Il paraît que Marie avait secrètement révoqué une partie des donations faites ou approuvées pendant sa minorité, et que ce fut une des causes de la révolte des lords (Voy. *Deux papiers de la main de Cecil*, Anderson, t. IV, 1re partie, p. 100, et *Défense de l'honneur de Marie*, *ibidem*, t. I, p. 73 et 74).

disait-il, « envoyer en toute hâte ces autres lettres pour mylord Moray, et le presser de revenir en Normandie, afin qu'il soit à portée quand les lords auront besoin de lui (1). »

Obtenir l'appui de l'Angleterre était le grand objet des conspirateurs; ils y employaient tous ceux à qui leurs trahisons avaient donné quelque crédit à Londres. Robert Melvil joignait d'adroites sollicitations à celles de Grange : « Les lords, » écrivait-il à Cécil, « sont décidés à ne point considérer leur souveraine comme jouissant de sa liberté tant qu'elle restera en compagnie du meurtrier, quoi qu'il fasse pour la forcer à dire le contraire... J'apprends qu'ils ont l'intention de demander l'appui de votre maîtresse, à cause de sa proche parenté avec le roi, qui est maintenant près de Dieu... Je crois qu'il suffira d'un léger secours pour mettre la reine en liberté et punir les meurtriers. Je veux, toutefois, faire savoir à Votre Honneur que la France s'est offerte à entrer dans la ligue de la noblesse, à enrôler une compagnie de gens d'armes, à donner des pensions à certains nobles et gentilshommes, ce qui les tente beaucoup (2). Mais les plus honnêtes ont résolu et ont amené le reste à leur résolution, qu'ils ne feraient rien qui pût offenser votre maîtresse, ou bien ce sera sa faute. Tous, paraît-il, protestants et papistes, sont animés du même zèle pour le bien de leur pays. » Il annonçait ensuite que Bothwell allait épouser la reine, et se rendre à Stirling pour enlever le prince; puis, déplorant la conduite de sa souveraine, il priait Cecil de ne l'attribuer qu'aux mauvais conseils de son entourage, et lui recommandait, en finissant, de brûler sa lettre (3).

(1) *Grange à Bedford*, 8 mai 1567. Thorpe, et Tytler, t. V, p. 407-409.

(2) Ces prétendues offres de la France ne paraissent avoir été, de la part des confédérés, qu'une manœuvre pour exciter la jalousie d'Élisabeth. Le roi n'avait pu être consulté, et par conséquent du Croc n'avait pu encore parler au nom de son maître. Les dépêches postérieures de cet ambassadeur contredisent formellement les assertions de Grange et de Melvil, qui sont en outre démenties par tout ce qu'on fit en France pour retenir Moray et l'empêcher de prendre parti contre sa sœur.

(3) *Robert Melvil à Cecil*, 7 mai 1567, Thorpe, t. I, p. 246, et Tytler, t. V, p. 406 et 407.

Élisabeth et Cecil avaient cherché trop longtemps l'occasion de perdre la reine d'Écosse, pour laisser échapper celle qu'on leur offrait en ce moment. Élisabeth hésitait cependant : plus jalouse qu'aucun autre prince de l'inviolabilité des têtes couronnées, elle était scandalisée de l'audace du laird de Grange, qui osait parler d'une reine « comme de la dernière des femmes, et en termes si grossiers que les oreilles en étaient offensées. » Elle lui fit adresser des réprimandes, et reprocha à Randolph d'être l'ami d'un homme qu'elle regardait comme le pire de toute l'Écosse (1). Ce qui lui paraissait plus scandaleux encore qu'une reine outragée, c'était une reine déposée par ses propres sujets. « Couronner le fils du vivant de la mère était, à cause du mauvais exemple, une chose difficile à digérer pour elle aussi bien que pour tout autre prince (2). » Mais si ce mauvais exemple l'effrayait, elle redoutait, d'un autre côté, qu'une partie de l'Écosse avec Bothwell ne se jetât entre les bras de la France, et que le jeune prince ne fût envoyé sur le continent. Elle ne prit pour le moment aucune résolution ; mais elle fit dire à Bedford de se rendre immédiatement à Berwick pour encourager les lords, et se tenir prêt à les soutenir s'il en était besoin (3). En même temps, Cecil leur écrivit pour les engager tous, et particulièrement ceux qui avaient signé le *bond* du Souper d'Ainslie, à prendre les armes, s'ils ne voulaient pas être regardés comme les complices du meurtre de Darnley (4).

Cependant Bothwell, pressé d'arriver au dernier terme de son ambition, s'était mis en mesure de se séparer de Jane Gordon qu'il avait épousée quatorze mois auparavant. Elle n'opposa point, à ce qu'il paraît, une grande résistance : son frère, le comte de Huntley, l'avait déjà en partie persuadée (5) ;

(1) *Randolph à Leicester*, 10 mai, 1567, *State papers office*, et Tytler.
(2) Tytler, t. V. p. 416.
(3) *Bedford à Cecil*, 11 mai 1567, Chalmers, t. III, p. 56, note x, et p. 220.
(4) Lingard, t. IV, p. 107.
(5) *Silva à Philippe II*.

les revenus de la seigneurie de Nether-Hailes que lui laissait son mari (1), achevèrent de la décider. Le 26 avril, Bothwell lui intenta une action en séparation pour cause de parenté (2), devant le consistoire de l'archevêque de Saint-André; le même jour la comtesse demanda, de son côté, à la cour consistoriale d'Édimbourg d'être séparée de son mari, qu'elle accusait d'adultère avec une des femmes de sa maison, nommée Bessie Crawford. Les deux cours prononcèrent le divorce : celle d'Édimbourg le 3 mai, celle de l'archevêque le 7. La première sentence devait contenter les réformés, la seconde les catholiques (3).

Marie était restée enfermée au château de Dunbar, sous la garde de Bothwell et de ses satellites, depuis le 24 avril jusqu'au 6 mai; ce jour-là elle fut transportée au château d'Édimbourg. Quand le cortége entra dans la ville, Bothwell ordonna à ses gens d'abaisser leurs piques pour faire croire que la reine était libre; mais au lieu de la laisser poursuivre vers Holyrood, il saisit la bride de son cheval et l'entraîna vers le château, où l'artillerie salua son entrée comme si elle n'eût pas été prisonnière. Une partie du peuple ne manqua pas de dire que la scène avait été arrangée d'avance (4). A Édimbourg comme à Dunbar, Marie fut continuellement entourée par les séides de Bothwell : ce soupçonneux tyran ne laissait d'accès auprès d'elle qu'à ceux dont il croyait n'avoir rien à redouter (5). Au bout de deux jours, le laird de Skirling, qui commandait le château, fut remplacé par James Balfour (6) que sa part dans le meurtre du roi semblait lier à la fortune de Bothwell.

Ce qui se passa pendant que la reine fut entre les mains de

(1) *Privy Seal register.*

(2) Ils étaient parents au quatrième degré.

(3) Goodall, t. I, p. 367-369; Keith, t. II, p. 572 et 573; Chalmers, t. III, p. 54.

(4) *Occurrents*, p. 110 et 111; *Historie of James the sext*, p. 9 et 10; Melvil, p. 177; Herries, p. 89.

(5) *Réponse des lords à Throckmorton*, Keith, t. II, p. 679 et 680.

(6) *Occurrents*, p. 111, et Melvil, p. 179.

ce bandit, elle l'a raconté elle-même. Elle se montra d'abord très-offensée, s'il faut l'en croire, de l'outrage que son ravisseur venait de lui infliger; elle lui reprocha son ingratitude, lui adressa toutes sortes de remontrances et le supplia de lui rendre la liberté. Alors Bothwell s'humiliant demanda pardon pour l'audace qu'il avait eue ; il s'excusa sur la violence de son amour, sur les malheurs de sa vie, sur les calomnies dont il était l'objet, sur les dangers que lui faisait courir la haine cachée de ses ennemis à laquelle il ne pouvait échapper, si la reine ne lui accordait cette faveur de le prendre pour mari, joignant à tout cela le langage le plus honnête et le plus soumis. Puis, quand il vit que, malgré toutes ces belles protestations, sa prisonnière était décidée à rejeter sa cour et ses offres, il lui montra l'engagement qu'avait pris presque toute la noblesse de favoriser et de soutenir ses prétentions. Quel ne fut pas l'étonnement de la malheureuse reine! « Nous trouvant en son pouvoir, » dit-elle, « séquestrée de la compagnie de nos serviteurs et de tous autres à qui nous aurions pu demander conseil; bien plus, voyant ceux dont la fidélité aurait dû maintenir notre autorité, ligués d'avance pour l'aider dans ses projets ambitieux, nous laisser seule, abandonnée, comme si nous étions une proie pour lui, beaucoup de choses furent résolues en nous-même, sans pouvoir jamais trouver une issue. »

Bothwell cependant ne lui laissait ni repos ni merci. A la fin, quand elle vit qu'il n'y avait aucun espoir d'être débarrassée de lui, « que pas un homme en Écosse ne faisait mine de procurer sa délivrance ; » quand elle put croire enfin, par leur silence à ce moment et par leurs signatures, que tous les nobles avaient été gagnés, elle commença à réfléchir à ce qui lui était proposé, à repasser dans son esprit les difficultés de sa situation : l'horreur des Écossais pour un prince étranger quelconque; la nécessité ou elle serait néanmoins de se remarier bientôt, parce que son peuple ne lui permettrait pas de vivre dans le veuvage; les factions qui déchiraient l'Écosse, et qui ne pouvaient être contenues qui si l'autorité royale était fortifiée et l'épée de la justice tenue par la main d'un homme énergi-

que, — car gouverner seule était désormais une tâche au-dessus de ses forces et de son courage, à demi épuisés par les efforts qu'elle avait faits et les chagrins qu'elle avait éprouvés; — quand elle eut médité toutes ces choses, puis considéré que parmi ses sujets il n'y en avait aucun qui fût par la noblesse, la valeur et les autres qualités, au-dessus de Bothwell, elle consentit à se conformer au désir que les nobles avaient exprimé en sa faveur.

Mais même après avoir « en partie extorqué, en partie obtenu » cette promesse de mariage, Bothwell ne se tint pas pour satisfait. Craignant quelque changement, il en exigea immédiatement l'exécution, quelques représentations que pût lui faire sa captive. « De même, » ajoute Marie, « que c'était par une bravade qu'il avait en commençant gagné le premier point, de même il ne cessa pas qu'il ne nous eût amenée, à force de persuasions et d'obsessions importunes accompagnées de violences, à achever l'œuvre qu'il avait commencée, et cela dans le temps et dans la forme qu'il croyait le mieux servir ses intérêts (1). »

Dans ce récit écrit après son mariage et probablement sous les yeux de Bothwell, Marie ne pouvait ni ne devait tout dire; et quoiqu'elle affirmât plus tard à son ambassadeur en France qu'il contenait « l'exacte vérité (2), » certainement il ne la contenait pas tout entière. Elle y laisse à peine soupçonner la brutalité de Bothwell, et cependant c'est un fait qui semble avéré, que ce fut uniquement (3) « par la crainte, la violence

(1) *Instructions à l'évêque de Dumblane*, mai 1567, LABANOFF, t. II, p. 38-41.

(2) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 27 mai 1567, LABANOFF, t. II. p. 55.

(3) « ... How shamfully the queen our Sovereign was laid captive, and by » fear, force, and (as by many conjectures may well be suspected) other » extraordinary and more unlawfull means compelled to become bed-fellow » to another wife's husband » (*Réponse des lords à Throckmorton*, 20 juillet, KEITH, et STEVENSON). Il est probable que par *ces moyens extraordinaires et plus criminels*, les lords entendaient des moyens empruntés à la magie, à laquelle dans ce siècle on accordait un grand pouvoir. Bothwell passait pour l'avoir beaucoup étudiée pendant qu'il était aux écoles (*Correspondance*

et d'autres moyens plus détestables encore, que ce bandit la contraignit à devenir sa femme. » Ce sont ses accusateurs eux-mêmes qui l'affirmèrent maintes fois, dans les termes les plus énergiques. « La reine, » dit Melvil, « ne pouvait faire autrement que d'épouser Bothwell, après qu'il l'avait enlevée et lui avait fait subir le dernier outrage (1). » La malheureuse princesse sembla elle-même en juger ainsi. Découragée, aveuglée par sa crédulité naturelle et par sa partialité pour un homme qu'elle croyait fidèle, elle se départit de cette circonspection et de cette énergie dont elle avait donné jusque-là tant de preuves. Elle ne comprit point que, fût-il innocent, le mari de la reine ne devait pas être soupçonné ; et quand elle aurait dû plutôt mourir, elle crut qu'elle ne pouvait réparer que par le mariage l'outrage fait à son honneur, sans prévoir que par cet acte, le plus funeste de sa vie, elle allait fixer sur elle les soupçons, et fournir à ses ennemis les prétextes qu'ils cherchaient pour la perdre. Fatal aveuglement que son caractère et sa situation expliquent, mais que rien ne saurait ni justifier, ni excuser, et que n'a pu faire oublier le long martyre qui en fut la suite !

Le 8 mai 1567, Bothwell, dont le divorce avait été prononcé la veille, exigea que son mariage avec la reine fût annoncé publiquement. Il envoya l'ordre au ministre Craig de proclamer les bans à l'église de Saint-Gilles : « Je refusai, » dit le ministre, « parce qu'on ne m'apportait point la signature de la reine, et aussi parce que c'était le bruit constant que Bothwell l'avait enlevée de force et qu'il la retenait captive (2). » Le lendemain le clerc de la Justice, John Bellenden, porta à Craig un écrit signé de la reine, où elle déclarait qu'elle n'était plus en captivité et désirait qu'il fût procédé à la publication des bans.

*de Fénelon*), t. I, p. 20). Dans dans sa déclaration à son lit de mort, il avoua lui-même qu'il l'avait employée pour se faire aimer de la reine TEUTEL, *Supplément*).

(1) « And then the queen could not but marry him, seeing he had ravishit » hir, and lyen with hir against hir will. » *Mémoires*, p. 177.

(2) *Déclaration de Craig*, ANDERSON, t. II, p. 279.



Craig obéit : le jour même il annonça le mariage, mais en protestant que c'était malgré lui qu'il se faisait l'instrument d'une pareille union, aussi peu honorable pour la reine que pour le royaume (1). Le lendemain, il fut mandé devant le conseil privé pour rendre compte de sa protestation. Il répondit hardiment à Bothwell qu'il n'avait fait que son devoir; et, après avoir ajouté que les soupçons qui pesaient sur lui étaient encore corroborés par sa conduite, il déclara que, s'il était obligé de publier les bans une seconde fois, il ferait connaître toute sa pensée devant l'assemblée des fidèles.

Le dimanche suivant, en effet, quoique Bothwell l'eût menacé de la corde, le courageux ministre prit le ciel et la terre à témoin qu'il abhorrait ce mariage, parce que c'était un scandale pour le monde entier ; « et voyant, » dit Craig, « que la meilleure partie du royaume l'approuvait par flatterie ou par crainte, je demandai aux assistants de prier Dieu avec ferveur, qu'il voulût bien le faire tourner à l'avantage du royaume (2). » Cette honnête protestation fut la seule; et, à en juger par les précautions dont Bothwell entourait la reine, il y a tout lieu de croire qu'elle ne parvint pas jusqu'aux oreilles de cette malheureuse princesse. Le peuple chercha l'explication de tant d'aveuglement dans une intervention surnaturelle : le bruit se répandit, comme au temps du mariage avec Darnley, que la magie avait été employée contre la reine ; on alla jusqu'à dire que le jour de son mariage avait été fixé par les sorcières (3).

Ce ne fut qu'après la publication des bans que Bothwell permit à la reine de quitter le château d'Edimbourg : « il la transféra au palais d'Holyrood, mais accompagnée d'une nombreuse troupe de gens armés (4). » Elle avait consenti au fatal mariage ; il ne lui restait plus, suivant sa propre expression, « qu'à faire le meilleur visage possible. » Le 12 mai, la haute cour de

(1) *Occurrents*, p. 111, et miss Strickland.
(2) *Déclaration de Craig*, Anderson, t. II, p. 280 ; Spottiswoode ; Keith, etc.
(3) *Drury à Cecil, State papers office*, et Tytler.
(4) *Acta Parliamentaria*, t. III, p. 8.

justice ayant été convoquée dans le Tolbooth, elle s'y rendit, toujours sous la conduite de Bothwell. Là, s'adressant à l'assemblée : « Elle savait, » dit-elle, « que quelques-uns d'entre eux avaient douté s'ils devaient continuer à administrer la justice, pendant qu'elle était retenue à Dunbar contre sa volonté et ses désirs; mais, dorénavant, ils pouvaient faire taire leurs scrupules, car, quoiqu'elle eût été fort irritée au moment où Bothwell l'avait enlevée, depuis, à cause de ses services passés et plus encore des services qu'elle attendait de lui, elle lui avait pardonné ainsi qu'à tous ses complices. » Elle annonça ensuite que son intention était de l'élever à de plus grands honneurs (1). En effet, le même jour, il fut créé duc d'Orkney.

Bothwell, au comble de ses vœux, se rendit chez l'ambassadeur français pour lui annoncer son mariage et l'engager à lui donner l'appui de sa présence. La conversation dura quatre heures, mais du Croc était décidé à ne pas y assister; rien ne put ébranler sa résolution (2). Le contrat de mariage, le seul authentique (3), fut rédigé et signé le 14 mai, en présence des officiers de la couronne et d'un certain nombre de prélats, de comtes et de barons (4). La reine et Bothwell comparurent en personne.

Ce même jour, les lords qui avaient signé le *bond* dit du Souper d'Ainslie, craignant d'être inquiétés plus tard, sollicitèrent de la reine un écrit qui leur assurât l'impunité, dans le cas où la trahison serait mise à nu, ce qui était inévitable. Marie ne pouvait refuser, puisqu'elle avait consenti à suivre leur avis; elle s'engagea, sur sa parole de princesse, à ne jamais leur imputer à crime l'assentiment qu'ils avaient donné, et

(1) Anderson, t. I, p. 87; Keith, t. II, p. 579 et 580.

(2) *Drury à Cecil*, 16 mai 1567, *Border correspondence*.

(3) Les deux prétendus contrats trouvés dans la cassette ne méritent pas d'être discutés. On peut les voir dans Goodall, t. II, p. 54-56. Le même auteur les a réfutés, t. I, p. 125-127, et t. II, p. 56.

(4) Les témoins du contrat furent l'archevêque de Saint-André, les comtes de Huntley, Crawford, Rothes, les évêques de Galloway et de Ross, les lords Lindsay, Leslie, Fleming et Herries, Lethington et plusieurs autres gentilshommes.



l'engagement qu'ils avaient pris par ce *bond* immoral (1). Ce besoin de pardon prouve suffisamment que Marie n'en avait point autorisé la signature, comme le prétendirent plus tard ses accusateurs pour pallier leur infamie.

Après avoir vaqué à ces soins divers, la reine s'était retirée seule et triste dans son appartement, pendant que Bothwell soupait gaiement au palais avec Huntley, le clerc de la Justice et quelques gentilshommes. James Melvil étant survenu, il l'invita à souper avec eux; comme ce dernier refusait, Bothwell voulut qu'il prît du moins une coupe de vin pour lui faire raison, « comme un Allemand, et pour se réconforter, car il semble, » ajouta-t-il en parodiant l'Écriture, « que le zèle du bien public vous a dévoré et singulièrement amaigri. » Puis, le grossier fiancé de l'élégante Marie Stuart se mit à parler des femmes en termes si inconvenants, que Melvil se retira et monta chez la reine. Celle-ci le vit entrer avec joie (2), si, toutefois, il pouvait y avoir encore de la joie pour elle. Triste veille de noces, qui devait avoir un lendemain plus triste encore!

Le jour suivant (15 mai 1567), le mariage fut célébré à quatre heures du matin dans la salle du conseil à Holyrood, et non dans la chapelle; Marie n'avait point quitté ses vêtements de deuil. La cérémonie fut accomplie, d'après le rite protestant, par l'évêque réformé d'Orkney (3) assisté du ministre Craig. Il n'y eut pas de messe comme pour le mariage avec Darnley, mais un sermon qui fût prêché par l'évêque, dans lequel il annonça la résolution prise par Bothwell de réformer sa vie et de se conformer aux prescriptions de l'Église (4).

(1) Voyez dans LABANOFF, t. II. p. 22, et dans KEITH.

(2) MELVIL, p. 178.

(3) Adam Bothwell.

(4) *Occurrents*, p. 112; BIRREL, p. 9; MELVIL, p. 179; *Drury à Cecil*, 16 mai, KEITH, t. II, p. 581; TYTLER; CHALMERS; SPOTTISWOODE; BELL; miss STRICKLAND. M. Mignet a dit que « le mariage fnt célébré selon le rite » catholique et aussi selon le rite protestant » (t. I, p. 307). A peu près tous les témoignages contemporains s'accordent à dire qu'il ne fut célébré que selon le rite protestant. Nous ne connaissons d'exceptions que le jour-

Attachée comme elle l'était à la foi catholique, Marie Stuart, si elle eût été libre, n'aurait jamais consenti à un mariage protestant. Bothwell le lui avait imposé, et c'est de cette contrainte qu'elle se plaignait lorsqu'elle disait, quelques jours après : « Il a voulu achever son œuvre dans le temps et dans la forme qu'il croyait devoir servir le mieux ses intérêts; en quoi nous ne pouvons point cacher qu'il en a usé envers nous autrement que nous aurions désiré et que nous avions mérité de sa part. Il a cherché à satisfaire ceux dont il avait obtenu le consentement auparavant, auxquels il pense devoir l'accomplissement de ses projets..., bien plus qu'il n'a eu égard à notre contentement et recherché ce qui nous convenait, à nous qui avons été nourrie dans la foi catholique, et qui ne sommes pas disposée à jamais l'abandonner ni pour lui, ni pour aucun autre. En vérité sur ce point nous avons commis une faute (1). »

Ce funeste mariage fut sanctionné par la présence des comtes de Crawford, Huntley et Sutherland, de l'abbé d'Arbroath, des lords Oliphant, Fleming, Levingston, Glammis, Boyd, de l'archevêque de Saint-André, des évêques de Dumblane, de Ross, d'Orkney et de plusieurs gentilshommes. Il n'y eut ni fêtes ni aucune des réjouissances qui accompagnent les mariages des princes (2). Le peuple augura mal d'une telle union, et les insultes anonymes recommencèrent. On trouva, le jour suivant, inscrit sur la porte du palais, ce vers d'Ovide :

« Mense malas maio nubere vulgus ait (3). »

Quelqu'un qui avait vécu dans l'intimité de la reine, un de

nal de Moray, fabriqué pour l'accusation, qui dise que Bothwell et la reine furent mariés selon les deux rites des Églises réformée et non réformée (dans Goodall, t. II, p. 250). L'évêque de Dumblane, envoyé en France après le mariage, affirma qu'il s'était fait « por mano de un obispo el » mayor herege que ay en aquel regno, et que toda la ceremonia fue à la » calvinista » (*D. Frances de Alava à Philippe II*, 16 juin 1567, *Papiers de Simancas*).

(1) *Instructions à l'évêque de Dumblane*, Labanoff, t. II, p. 40 et 41.

(2) *Occurrents*, p. 112.

(3) Keith, t. II, p. 586. Ce sont les méchantes, dit-on, qui se marient au mois de mai. Voy. note L.

ses chapelains, disait « que non-seulement elle était catholique, mais très-pieuse ; et, déplorant son fatal mariage, il affirmait avec de grands serments qu'il n'avait pas vu, jusqu'au moment où elle épousa Bothwell, de femme plus vertueuse, plus courageuse et plus honnête (1). » Quelle chute !

(1) *Guzman de Silva à Philippe II*, 26 juillet 1567, *Archives de Simancas*, *leg.* 819, *fol.* 28.

---

## CHAPITRE III.

Triste situation de Marie Stuart après son mariage. — Témoignage de ses ennemis en faveur de son innocence. — Mission de l'évêque de Dumblane en France, de Robert Melvil en Angleterre, pour faire part aux deux cours du mariage de Marie avec Bothwell. — Conduite perfide de Melvil. — Lettre de Bothwell à Élisabeth. — Ses efforts pour gagner le peuple et les ministres de la Réforme. — Premiers rassemblements des lords pour préparer la révolte. — Premier appel adressé par la reine aux sujets fidèles. — Précautions prises par les confédérés pour empêcher l'intervention de la France et s'assurer l'appui de l'Angleterre. — Négociations pour gagner à la rébellion le commandant du château d'Édimbourg. — Entrée des rebelles en campagne. — Investissement du château de Borthwick. — Entrée des lords à Édimbourg. — Formation d'un conseil secret par les rebelles. — Leur proclamation pour annoncer le but de leur révolte. — Médiation de du Croc. — Vains efforts des rebelles pour lever des soldats. — Nouvel appel de Marie à ses sujets. — Sa funeste précipitation à marcher contre ses ennemis. — Arrivée des deux armées à Musselbourg. — Nouvelle intervention de du Croc. — Son peu de bon vouloir. — Intrépidité de la reine. — Lassitude et découragement dans l'armée royale. — Pourparler pour un accommodement. — Défi envoyé par Bothwell à ses ennemis et accepté par lord Lindsay. — Nouveaux pourparlers. — Concessions de la reine. — Promesses faites par Grange au nom de tous les lords. — Départ de Bothwell. — La reine entre les mains des rebelles. — Traitements indignes qui lui sont infligés. — Son entrée à Édimbourg. — Elle est gardée à vue dans la maison du prévôt. — Son désespoir. — Agitation du peuple en sa faveur. — Conduite hypocrite des lords. — Marie est ramenée à Holyrood, et conduite le même soir à Lochleven pour y être enfermée. — Causes de sa chute.

Si la faute irréparable qu'avait commise Marie Stuart, et qui devait être pour elle la source de tant de larmes et de tant d'in-

fortunes, ne fut pas une erreur ou une nécessité, mais, comme l'ont cru quelques historiens, la conséquence d'une passion insensée, le réveil suivit de près son coupable rêve. « Aussitôt après ses noces elle ne fut que en pleurs et lamentations. » Le jour même, elle envoya chercher du Croc : « Je m'aperçus, » dit l'ambassadeur, « d'une étrange façon entre elle et son mari ; ce qu'elle me voulut excuser, disant que si je la voyais triste c'est qu'elle ne voulait se réjouir, comme elle dit ne le faire jamais plus, ne désirant que la mort (1). »

Jusque-là Bothwell avait mêlé à la violence les protestations de respect, de soumission et d'amour ; mais dès que Marie fut liée à lui par des nœuds indissolubles, il ne garda plus de ménagements : il la traita comme une proie qu'il avait conquise. « Hier, » écrivait du Croc (c'était deux jours après le mariage), « étant renfermée dans un cabinet avec Bothwell, elle cria tout haut qu'on lui baillât un couteau pour se tuer. Ceux qui étaient dans la chambre à côté l'entendirent : ils pensent que si Dieu ne lui aide, elle se désespérera. Je l'ai conseillée et confortée du mieux que j'ai pu, ces deux jours que je l'ai vue. Son mari ne la fera pas longue, car il est trop haï dans ce royaume ; et puis, l'on ne cessera jamais que la mort du roi ne soit sue (2). » « Ce misérable la traitait avec tant de dédain, l'accablait de tant de reproches..., il était avec elle si brutal et si soupçonneux, qu'il ne lui laissait pas passer un seul jour en paix, et sans lui faire verser en abondance des larmes amères (3). » Une des occasions de leurs luttes était sans doute le prince d'Écosse, dont Bothwell désirait se rendre maître et que Marie ne voulait à aucun prix lui livrer. Elle trouva moyen d'envoyer secrètement à Stirling l'évêque de Ross, pour adres-

(1) *Du Croc à Catherine de Médicis*, 18 mai 1567, LABANOFF, t. VII, p. 110 et 111.

(2) *Du Croc à Catherine de Médicis*, 18 mai 1567, LABANOFF, t. VII,, p. 111. Melvil rapporte le même fait en ces termes : « She was so disdainfully » handlit, and with sic reprochful language, that Arthur Arskine and I being » present, heard her ask a knife to stik herself, or else, said she, I shall » drown myself. » p. 180.

(3) MELVIL, p. 182 et 183.

ser de nouveau au comte de Mar l'injonction qu'elle lui avait déjà faite, de ne remettre son fils, sous aucun prétexte, en d'autres mains que les siennes (1).

La misère de Marie était telle que sa santé en fut visiblement altérée: « Diverses personnes, » écrivait Drury, « trouvent la reine tellement changée, qu'ils n'ont jamais vu femme changée à ce point en si peu de temps, hors le cas d'une extrême maladie (2). » C'était cinq jours après le mariage que Drury parlait ainsi.

Que Marie eût cédé par découragement ou qu'elle n'eût succombé qu'à la violence, il ne lui restait plus d'autre parti que de se résigner, sans se plaindre, à son sort quelque horrible qu'il fût. Elle s'occupa de donner avis aux cours étrangères de son mariage avec Bothwell. L'évêque de Dumblane fut envoyé en France, avec de longues instructions destinées à l'expliquer le mieux possible. Marie racontait avec habileté comment elle avait été amenée à épouser son sujet; puis, après avoir blâmé Bothwell de ses violences, de sa précipitation, avoir avoué qu'elle était coupable de s'être laissé imposer un mariage protestant : « Cependant, » ajoutait-elle, « nous désirons que ni le roi, ni la reine notre mère, ni notre oncle, ni personne, ne lui en fassent un crime, puisque la chose est faite et ne peut se réparer; que tous ceux qui se disent nos amis se rappellent, ce qui est vrai, qu'il est notre époux, lequel nous voulons à la fois aimer et honorer ; et que, par conséquent, ils doivent professer pour celui qui nous est inséparablement uni la même amitié que pour nous-même (3). » Elle écrivit en même temps une lettre confidentielle à son ambassadeur, l'archevêque de Glasgow, le chargeant de faire agréer à la cour de France ses explications, qui étaient, disait-elle, « l'exacte vérité. »

« L'événement est étrange assurément, » ajoutait Marie, « et bien différent, nous en sommes persuadée, de ce que vous auriez désiré; mais puisque c'est un fait accompli, nous devons

(1) *Drury à Cecil, State papers office,* et miss Strickland, t. V, p. 295.
(2) *Drury à Cecil,* 20 mai 1567, *State papers office.*
(3) *Instructions à l'évêque de Dumblane,* Labanoff, t. I, p. 41 et 42.



le prendre le mieux possible, et tous ceux qui nous aiment doivent faire de même par égard pour nous (1). » Cette résignation était certainement la conduite la plus digne. Bothwell écrivit de son côté à l'archevêque de Glasgow, le chargeant d'annoncer son mariage au roi, à la reine mère et au cardinal de Lorraine. Loin de s'excuser, il disait hardiment : « Je suis convaincu qu'aucun gentilhomme, se trouvant dans le même cas que moi, n'aurait rien omis de tout ce que j'ai tenté (2). »

Après avoir dépêché en France l'évêque de Dumblane, Marie fit partir pour Londres Robert Melvil. Elle ne pouvait faire un choix plus déplorable : Melvil était le pire des traîtres ; il ne devait profiter de sa mission que pour trahir la confiance de sa maîtresse, transmettre les messages des conjurés, solliciter pour eux les secours de l'Angleterre et avertir Moray des progrès de la conjuration (3). Bothwell lui avait confié pour la reine d'Angleterre une lettre qui ne manquait pas de fierté : « Il savait, » disait-il, « que Sa Majesté avait de lui une mauvaise opinion, mais il ne l'avait point mérité. Il était résolu à maintenir l'amitié entre les deux royaumes, prêt à rendre tout honneur et tout service qu'il pourrait à la puissante Élisabeth. Des princes de plus illustre race auraient pu lui être préférés pour le haut rang auquel il était parvenu ; aucun n'aurait montré plus de zèle pour conserver l'alliance de Sa Majesté. Elle en aurait la preuve, toutes les fois qu'elle voudrait bien se servir de lui (4).

En même temps qu'il se posait hardiment en roi devant les cours de France et d'Angleterre, Bothwell cherchait en Écosse à désarmer la haine du peuple, à flatter le fanatisme des ministres de la Réforme. Pour faire taire les bruits qui l'accusaient d'être un tyran pour la reine, il l'obligea à quitter ses

(1) *Lettre à l'archevêque de Glasgow*, 27 mai 1567, LABANOFF, t. II, p. 54.

(2) STEVENSON'S *Illustrating*... p. 178.

(3) Voyez les *Lettres de Lethington à Cecil*, 21, 28 juin et 1er juillet, *de Morton et des lords*, 26 juin, *de Robert Melvil*, 28 juin, 1er et 8 juillet, THORPE, t. I, p. 249, 250 et 251.

(4) *Bothwell à Elisabeth*, 5 juin 1567, *State papers office*, et TYTLER.

vêtements de deuil et à reprendre l'attirail de la royauté. Quelques jeux furent donnés pour divertir la foule ; Marie parut en public avec Bothwell, qui affectait alors pour elle le plus grand respect. On remarqua, toutefois, que peu de personnes avaient permission de l'approcher, et que, si elle venait à s'éloigner, elle était aussitôt entourée d'une bande d'arquebusiers (1). Quant aux ministres, il crut les apaiser en faisant déclarer publiquement, devant la Congrégation, qu'il se repentait de sa vie passée et que, s'il avait mal vécu jusque-là, il était décidé à s'amender et à se conformer aux lois de l'Église (2). En effet, il assista plus assidûment aux prédications des ministres, et pour leur donner un gage plus certain de son dévouement à la religion, le dernier décret de la reine, qui accordait la liberté de conscience, fut révoqué, et les pénalités rétablies contre ceux qui ne se conformeraient pas au culte protestant (3). Mais tous ces efforts devaient être inutiles.

Le mariage de la reine avait réveillé les bruits qui l'accusaient de complicité dans le meurtre du roi ; et ses ennemis, dit Camden, par des lettres envoyées de tous côtés eurent soin de les accréditer. Alors l'indignation fut grande en Europe, et la désaffection s'accrut en Écosse. Les conspirateurs jugèrent que le moment était venu : ils tinrent des conciliabules, et résolurent de prendre les armes pour renverser Bothwell et forcer la reine à abdiquer (4). Quand Marie fut informée pour la première fois de ces rassemblements, elle affecta de ne point s'en inquiéter : « Argyle ? » dit-elle, s'il faut en croire Drury, « je sais comment lui fermer la bouche ; Athol ? il n'est que faible ; Morton ? ses bottes sont à peine tirées et encore couvertes de boue, il retournera dans ses anciens quartiers ; quant à Mar, il m'a promis d'être à moi sincèrement et pour

(1) *Drury à Cecil*, 20 mai 1567, *State papers office;* TYTLER ; miss STRICKLAND.

(2) *Drury à Cecil*, 20 mai 1567, *State papers office.*

(3) SPOTTISWOODE ; GOODALL, t. I, p. 373 et 374, et CHALMERS, t. I, p. 344.

(4) CAMDEN, p. 117.

toujours (1). » Crédule princesse ! Mar était fidèle comme Robert Melvil.

Cependant, au bout de quelques jours, elle jugea qu'il valait mieux prendre des précautions, dussent-elles être inutiles, que de se laisser surprendre. Le 28 mai, elle convoqua ses sujets à Melross pour le 15 juin, avec quinze jours de vivres, sous prétexte d'une expédition dans le Liddesdale (2). Cet appel dérangeait les plans des rebelles : ils répandirent le bruit que la reine voulait, au mépris des lois, gouverner à son gré et sans prendre conseil de la noblesse ; que la santé et la garde de son fils étaient négligées ; enfin, que ce rassemblement de forces à Melross cachait le projet d'assaillir Stirling pour enlever le prince. Marie eut beau répondre avec énergie à ces mensongères imputations, l'opinion publique n'était plus avec elle. Les lords redoublèrent d'activité pour mettre une armée sur pied avant l'époque fixée pour la réunion des troupes royales. « Ils avaient poussé la malheureuse reine dans les bras de Bothwell, ils l'avaient abandonnée aux appétits de ce misérable sans lever une pique, sans tirer une épée ; ce n'est que quand elle fut liée à cet homme souillé qu'ils sonnèrent l'alarme, et en appelèrent à tous les sujets loyaux pour la délivrer de cette servitude (3). »

La ligue grandit rapidement. Cecil, on l'a vu, avait engagé tous les lords à se lever contre Bothwell, sous peine de partager son infamie ; le roi de France avait témoigné son étonnement de ce qu'il se trouvât si peu d'honnêtes gens pour rechercher et châtier les meurtriers : les lords promirent de faire toute diligence (4) ; et, dans la crainte de passer pour ce qu'ils étaient, ce furent les plus coupables qui devinrent les plus ardents et crièrent le plus haut que la nation était déshonorée, qu'il fallait à tout prix la laver de cet affront. Les sei-

(1) *Drury à Cecil*, 20 mai 1567, *State papers office;* TYTLER ; miss STRICKLAND.

(2) *Occurrents*, p. 112 ; KEITH, t. II, p. 610-612.

(3) WALTER SCOTT.

(4) MELVIL, p. 181, et KEITH, p. 613-615.

gneurs quittaient la cour ou refusaient d'y paraître. Huntley y resta, mais se mit en correspondance avec les conjurés ; Lethington continua ses fonctions de secrétaire, mais pour surprendre les secrets de la reine. A la fin sa perfidie fut découverte; Bothwell, dans sa fureur, l'allait percer de sa dague, quand Marie se jeta résolûment entre son mari et le secrétaire. Ce dernier s'enfuit le lendemain, et alla rejoindre son beau-frère le comte d'Athol, un des chefs de la conjuration. Et, pendant que grossissaient ainsi les rangs de la révolte, telle était la situation de Marie que ceux qui auraient désiré la défendre l'osaient à peine, parce que sa cause était devenue celle de Bothwell; et, lorsque les amis de ce bandit paraissaient prêts à l'abandonner, elle était la seule qui ne pût pas se séparer de lui.

En même temps que les lords, en colorant leur révolte d'honnêtes prétextes, gagnaient à leur cause de nombreux adhérents, ils prévenaient par d'habiles manœuvres toute intervention étrangère en faveur de la reine. Élisabeth ne leur avait promis formellement des secours qu'à la condition d'avoir en Angleterre le prince d'Écosse (1) : ils lui faisaient espérer que ses désirs seraient satisfaits et la menaçaient doucement, si elle ne prenait leur parti, de se jeter entre les bras de la France ; à l'ambassadeur français ils juraient leur Dieu qu'ils n'avaient aucune relation avec l'Angleterre et n'en auraient aucune, si le roi, son maître, voulait prendre sous sa protection le prince d'Écosse et le royaume (2).

Cependant ils n'osaient point se mettre en campagne avant de s'être assurés du château d'Edimbourg. James Melvil se chargea de gagner Balfour, qui en avait alors le commandement : il lui fit entendre qu'il était suspect, et ne pouvait prévenir la disgrâce dont il était menacé qu'en faisant cause commune avec les lords. Il chercha ensuite à l'effrayer, en lui déclarant que toute autre conduite de sa part le ferait passer pour un des meurtriers du roi, à cause de sa longue familiarité avec

(1) *Drury à Cecil*, 2 juin 1567, *State papers office*.
(2) *Dépêches de du Croc*, Labanoff, et Teulet,

Bothwell. Balfour intimidé consentit, pourvu qu'il fût garanti contre la versatilité de la noblesse (1); et ces honnêtes vengeurs de Darnley s'engagèrent par un contrat envers cet homme, qui était connu pour un des meurtriers, à ne point rechercher ses actes, à l'avancer par toutes sortes d'honneurs et de profits, et spécialement à lui continuer le commandement du château, s'il voulait favoriser leur entreprise (2). Assurés de ce nouvel auxiliaire, les lords se crurent en état de commencer la campagne : ils se donnèrent rendez-vous à Liberton dans le Mid-Lothian, pour le 8 juin. De là ils devaient marcher sur Holyrood, et s'emparer de la reine et de Bothwell. Ce hardi coup de main avait chance de réussir : Holyrood était sans défense ; mais Marie et Bothwell furent avertis. Ils s'échappèrent secrètement dans la nuit du 6 au 7 juin, et, soupçonnant déjà la trahison de Balfour, ils se retirèrent au château de Borthwick, à 8 milles d'Édimbourg (3). Bothwell ne s'y arrêta pas; il gagna Melross où il espérait trouver des partisans. Trompé dans ses espérances, il vint rejoindre la reine à Borthwick (4).

Les rebelles avaient commencé à se rassembler. Morton, qui était l'âme du complot, se trouva le premier au rendez-vous ; il fut bientôt rejoint par lord Hume et d'autres chefs des Borders : leurs forces pouvaient s'élever à mille chevaux environ (5). Ils marchèrent contre le château de Borthwick, et essayèrent de s'en faire ouvrir les portes, en s'annonçant comme une bande d'amis poursuivie par les rebelles. Bothwell ne se laissa point prendre à ce stratagème ; mais, saisi d'une terreur panique, il ne songea qu'à se mettre en sûreté : il s'enfuit par une poterne dérobée, laissant la reine seule, sans autre défense que quelques serviteurs (6). Quand ils apprirent que

(1) Melvil, p. 179-181.

(2) *Archives du comte de Morton*, et miss Strickland, t. V, p. 301 et 302.

(3) Keith, t. II, p. 616, et Chalmers.

(4) *Récit du capitaine d'Inchkeith*, Teulet, *Supplément*, p. 115.

(5) Keith, t. II; *Lettre de James Beaton*, dans Laing, et *Dépêches de du Croc*.

(6) *Drury à Cecil*, 12 juin 1567, *State papers office*.

leur ennemi leur avait échappé, les lords, pour faire croire qu'ils n'en voulaient qu'à lui, abandonnèrent Borthwick et se dirigèrent vers Dalkeith, pour marcher de là sur Edimbourg. En route ils furent rejoints par le comte de Mar, lord Lindsay, les lairds de Tullibardine, Lochleven et Grange, avec un renfort de sept ou huit cents chevaux (1). Marie envoya demander des secours aux bourgeois d'Édimbourg et aux seigneurs de son parti; une proclamation ordonna à tous les citoyens de prendre les armes. L'agitation fut extrême; le conseil se rassembla : il fut résolu que personne ne quitterait la ville, de peur que, si elle restait sans défense, elle ne fût livrée au pillage (2). Cependant les partisans de la cause royale, le comte de Huntley, l'archevêque de Saint-André, l'abbé de Kilwinning, les évêques de Ross et de Galloway, se préparaient avec leurs serviteurs à défendre les portes d'Edimbourg. Le prévôt leur avait promis son concours, mais il avait été gagné à la cause des rebelles ainsi que les autres magistrats : les ministres avaient conseillé de ne faire aucune résistance (3). Aussi bien, quand les confédérés se présentèrent devant Édimbourg, le 11 juin à trois heures du matin, ceux qui étaient chargés d'en défendre les portes les laissèrent enfoncer sans opposer la moindre résistance : le prévôt s'était enfermé chez lui. Huntley et les autres amis de la reine se retirèrent au château, dont le canon resta silencieux.

Enhardis par leur succès, les lords formèrent une sorte de gouvernement provisoire, sous le nom de *Conseil secret*; et une proclamation fut affichée en leur nom à la Croix du Marché, dans laquelle, s'intitulant la noblesse et le conseil du royaume, ils déclaraient que la reine, captive comme elle était, ne pouvait ni gouverner ses États, ni punir les meurtriers. Ils ordonnaient, en conséquence, à tous les sujets et habitants d'Édimbourg de se joindre à eux pour la délivrer, préserver le

(1) *Récit du capitaine d'Inchkeith*, TEULET, *Supplément*, p. 116; *Occurrents*, p. 112; *Du Croc au roi*, 17 juin, LABANOFF, t. VII, p. 103.

(2) *Récit du capitaine d'Inchkeith*, TEULET, p. 116, et *Beaton à son frère*, dans LAING, *appendix*, p. 106, etc.

(3) *Historie of James the sext*, p. 11.

prince et laver la honte de l'Écosse en châtiant ceux qui avaient assassiné Darnley. Ils ordonnaient aussi à tous les magistrats de continuer à rendre la justice, sous peine d'être réputés les meurtriers du roi, les ravisseurs de la reine et les ennemis du prince (1).

Dès que Marie fut avertie que ses ennemis étaient entrés dans la capitale, elle envoya l'ordre au commandant du château de les en faire sortir de gré ou de force. Mais Balfour s'était rangé définitivement du côté des rebelles : il leur communiqua l'ordre qu'il avait reçu, et les laissa poursuivre leur entreprise sans les inquiéter. Le lendemain 12, ils établirent dans le Tolbooth le siége de leur gouvernement, et lancèrent une nouvelle proclamation. « Les lords du conseil secret de la noblesse, » disaient-ils, « considérant que le comte de Bothwell a porté des mains violentes sur la très-noble personne de la reine, le 24 avril dernier, qu'il l'a ensuite retenue captive au château de Dunbar et ailleurs, entourée d'hommes d'armes et de parents dévoués à ses projets, privée de tout conseil et de tout serviteur ; que pendant ce temps il l'a amenée par des moyens pervers à un mariage honteux, qui est par cela même nul et sans effet, les lords ont résolu de la délivrer de sa captivité, de poursuivre Bothwell et ses complices pour le meurtre du roi, le rapt et l'emprisonnement de Sa Majesté, et d'arrêter le complot dirigé contre la vie du prince. » Ils ordonnaient, pour les aider à atteindre ce but, à tous les sujets fidèles de se joindre à eux dans le délai de trois jours (2).

Ce n'était pas tout d'appeler des soldats sous les armes, il fallait les payer : les rebelles firent main basse sur les coins de la monnaie, sur tout l'argent qu'ils y trouvèrent, sur les fonts baptismaux qu'Élisabeth avait envoyés pour le baptême du prince (3), et qu'ils avaient accusé la reine, un mois auparavant, d'avoir fait monnayer. Ils se rendirent ensuite chez

(1) *Déclaration des lords,* 11 juin 1567, Anderson, t. I, p. 128-131, et Keith.

(2) Anderson, t. I, p. 131-134.

(3) *Lettre de Beaton,* dans Laing, *appendix*, p. 107.



l'ambassadeur de France, qui avait offert sa médiation, et à qui la reine avait répondu « sagement et vertueusement » de conférer avec les lords, afin de connaître quelle était leur intention et ce qu'ils désiraient. » Arrivés chez l'ambassadeur, ils lui déclarèrent les motifs de leur prise d'armes ; c'étaient les prétextes allégués dans leur proclamation : la liberté de la reine, la conservation du prince et le châtiment des meurtriers. « Du Croc leur représenta les deux points auxquels ils s'étaient engagés envers Bothwell (1), qui étaient : le premier, de maintenir son innocence envers et contre tous ; le second, d'approuver et d'appuyer son mariage avec la reine, ce qui avait déterminé Sa Majesté à le conclure, dans l'espoir d'y trouver son repos et le contentement de son royaume. » Les lords demandèrent trois jours pour donner une réponse (2) ; mais, en sortant de chez du Croc, ils se réunirent en conseil, et décidèrent qu'ils poursuivraient leur entreprise par tous les moyens en leur pouvoir. Ils firent battre le tambour par les rues de la ville pour appeler les bourgeois aux armes, promettant cinq livres par mois à tous ceux qui embrasseraient leur querelle (3). Des libelles en vers et en prose furent affichés dans les rues, pour « mouvoir le cœur des sujets loyaux à s'associer à une si juste cause ; » et les chaires retentirent d'invectives pour exciter l'indignation contre la reine (4).

En dépit de ces manœuvres le peuple ne se pressait point de se joindre aux rebelles ; car, excepté ceux qui étaient aveuglés par le fanatisme ou poussés par l'intérêt, personne n'était dupe de « ces quelques nobles qui, sous prétexte de mettre la reine en liberté et Bothwell en jugement, n'avaient, » comme dit l'historien de Jacques VI, « d'autre but que de s'emparer du pouvoir au moyen d'une révolte et de s'enrichir ensuite, ainsi que

(1) Du Croc dit que cet engagement était signé de dix comtes, de six ou sept évêques et de sept ou huit des plus grands mylords du royaume.

(2) *Dépêche de du Croc au roi avec l'annexe*, 17 juin 1567, LABANOFF, t. VII, 114 et 125-127.

(3) *Lettre de Beaton*, dans LAING, *appendix*, p. 107.

(4) CHALMERS, t. I, p. 348, et t. III, p. 151.

le prouva leur conduite (1). » Knox et Buchanan avouent que « les vengeurs de la liberté se trouvèrent dans de grandes difficultés, à cause de la froideur du vulgaire (2). » Ils ne purent recruter que deux cents arquebusiers, qui leur furent fournis par la municipalité d'Édimbourg (3).

Pendant ce temps la reine n'était pas restée inactive. Après avoir passé toute la journée du 11 juin au château de Borthwick avec cinq ou six serviteurs, elle en sortit secrètement vers dix heures du soir, déguisée en homme, bottée et éperonnée, monta à cheval et s'éloigna seule du château. A un mille elle rencontra Bothwell, escorté de quelques hommes ; ils se rendirent à Dunbar, où ils arrivèrent à trois heures du matin. De là ils envoyèrent des proclamations dans tous les comtés environnants, pour ordonner aux sujets fidèles de se joindre à eux dans les vingt-quatre heures, afin de marcher sur Édimbourg (4). A l'appel de la reine, un grand nombre de barons du Lothian et du Merse prirent aussitôt les armes avec leurs vassaux. Tel était encore le prestige de l'autorité royale, que plusieurs des gentilshommes qui avaient accompagné lord Hume l'abandonnèrent pour aller se ranger sous l'étendard de la reine. Le 14, elle quitta Dunbar avec deux cents arquebusiers et quatre-vingts chevaux : c'était une faute énorme. Si elle se fût enfermée dans le château où ses ennemis, dépourvus comme ils l'étaient de munitions et d'artillerie, n'auraient pas même songé à l'attaquer ; si de là elle eût publié le *bond* du Souper d'Ainslie, elle pouvait presque sans effort recouvrer son autorité. Le nombre de ses partisans se serait accru de toute cette partie de la noblesse qui observait la neutralité, et la ligue, dont chaque membre ne cherchait que son profit particulier, se serait dissoute en quelques jours. Déjà le découragement était parmi les les confédérés, depuis qu'ils avaient vu le peuple rester sourd

(1) *Historie of James the sext*, p. 10.

(2) Knox ; Buchanan, et Spottiswoode.

(3) Keith, t. II, p. 624.

(4) *Lettre de Beaton*, Laing, *appendix*, p. 107 ; *Récit du capitaine d'Inchkeith*, Teulet, p. 118 ; *Occurrents*, p. 113 ; *Dépêche de du Croc*.

à leurs proclamations et une partie de leurs troupes passer du côté de la reine. Sans les deux cents arquebusiers fournis par la cité d'Édimbourg, ils n'auraient pu, dit Keith, rester ensemble une seule nuit (1). Mais outre que Marie ignorait ces dispositions de l'armée rebelle, elle ne savait ni reculer ni même attendre.

Entraînée par l'ardeur de sa nature, pleine d'une folle confiance, animée du désir passionné de vaincre ses sujets tant de fois traîtres, elle résolut d'entrer en campagne avant l'arrivée de tous les seigneurs fidèles qui s'apprêtaient à la rejoindre. Elle s'avança vers Haddington, centre des possessions de Bothwell ; elle devait dans sa marche rallier les troupes qui avaient répondu à son appel. Arrivée à Gladsmoor, elle fit lire en tête de sa petite armée une proclamation où elle démasquait l'hypocrisie des rebelles ; il ne fallait pour cela ni beaucoup d'habileté, ni une grande éloquence : les faits parlaient assez haut. N'était-ce pas les mêmes hommes, aujourd'hui en armes contre Bothwell, qui l'avaient déclaré innocent? N'était-ce pas eux qui avaient approuvé et conseillé le mariage contre lequel ils s'insurgeaient maintenant? Et quel danger pouvait courir le prince, puisqu'il était entre leurs mains? Ce n'était là, disait Marie, qu'autant de prétextes hypocrites pour couvrir leur trahison. Ce qu'ils voulaient, c'était sa ruine et celle de sa race, afin de pouvoir gouverner à leur gré et sans contrôle. Elle promettait à ceux qui embrasseraient sa juste cause les terres et les biens des insurgés (2).

La reine s'était avancée vers Édimbourg pendant toute la journée du 14 ; le soir, quand elle arriva à Seaton, elle avait autour d'elle seize cents hommes. Le lendemain, qui était un dimanche, elle se dirigea de grand matin vers Musselbourg, où elle avait donné rendez-vous à une partie de ses adhérents, leur promettant d'entrer avec eux le jour même à Leith ou à Édimbourg, malgré l'armée des lords (3). Elle avait espéré

(1) Keith, t. II, p. 624.

(2) *Occurrents*, p. 115, Keith, t. II, p. 626 et 627 ; Spottiswoode, p. 206.

(3) *Occurrents*, p. 114, et *Récit du capitaine d'Inchkeith*, dans Teulet, p. 119.

surprendre ses ennemis ; mais ils étaient sur leurs gardes, et venaient de recevoir un renfort de deux à trois cents chevaux, conduits par le comte d'Athol, le master de Graham, lord Ruthven et le secrétaire Lethington. Ce dernier, à peine arrivé, se rendit au château où, pendant trois heures, il déploya toutes les subtilités de son éloquence pour affermir Balfour dans sa trahison (1).

Vers le milieu de la nuit du 14 juin, les lords furent avertis des mouvements de la reine ; aussitôt les trompettes sonnèrent, et tous coururent aux armes. Entre deux et trois heures du matin, ils montèrent à cheval et se dirigèrent en hâte vers Musselbourg (2), afin de s'y trouver avant les troupes royales pour occuper le pont sur l'Esk. Ils y arrivèrent au moment où la reine, atteignant Preston, faisait elle-même diligence pour se porter avant ses ennemis sur les hauteurs de Carberry, derrière de vieux retranchements qui avaient abrité les Anglais vingt ans auparavant, lors de la désastreuse bataille de Pinkie. Les confédérés s'établirent en bon ordre tout près de la colline qu'occupaient les forces royales. Les deux armées se trouvèrent ainsi en face et à un mille seulement l'une de l'autre, séparées par une vallée étroite au fond de laquelle coulait un ruisseau.

La reine n'avait avec elle d'autres seigneurs que lord Ross et lord Borthwick, les lairds de Blaccader, Wedderburne, Langton, Ormiston de Teviotdale, Lauder, Hatoun, Bass et quelques gentilshommes du Merse et du Lauderdale, dont tous les habitants étaient accourus se ranger autour d'elle. Toute son armée ne s'élevait pas à plus de deux mille hommes ; et le plus grand nombre n'étaient que des villageois mal armés, mal approvisionnés et sans expérience de la guerre. Le duc avait amené de Dunbar trois fauconneaux : c'était un avantage, mais bien faible, sur les rebelles, qui ne possédaient aucune artillerie. L'étendard royal, le lion rouge d'Écosse, flottait au

(1) *Lettre de Beaton*, dans LAING, *appendix*, p. 109 et 110.

(2) Musselbourg est à cinq milles d'Édimbourg sur l'Esk, et tout près de la mer.



milieu de cette petite armée; malheureusement il abritait le meurtrier de Darnley (1). « Quoique Sa Majesté la reine fût là, » dit Melvil, « je ne puis appeler cela son armée, car plusieurs de ceux qui étaient avec elle la croyaient d'intelligence avec les lords, surtout ceux qui savaient la méchante conduite de Bothwell, et les indignités dont il l'avait abreuvée depuis leur mariage. Une partie de sa compagnie détestait le duc; une autre croyait que la reine serait bien aise d'être débarrassée de lui, mais regardait comme une honte si elle l'abandonnait d'elle-même et sans raison (2). » Ces paroles indiquent combien peu on croyait à la passion de Marie pour Bothwell, et combien on l'eût blâmée cependant, si elle se fût séparée de lui sans un motif sérieux.

L'armée des confédérés était à la fois et plus nombreuse et mieux composée; elle comptait environ deux mille six cents hommes, et dans ses rangs plusieurs seigneurs puissants : les comtes de Morton, Athol, Mar, Glencairn, les lords Lindsay, Ruthven, Sempil, Sanquhar, Hume, le secrétaire Lethington, les lairds de Tullibardine, Grange, et le prévot d'Édimbourg (3). Ils avaient amené avec eux leurs vassaux et tenanciers, tous à cheval et en bon appareil. Un capitaine danois, nommé Clerk, s'était joint à eux avec quatre-vingts hommes qu'il était venu recruter en Écosse. Cette armée avait pour drapeau une enseigne blanche sur laquelle était représenté un homme mort, étendu au pied d'un arbre, et, à côté de lui, un enfant à genoux et les mains jointes, avec ces mots : « Juge et venge ma cause, Seigneur (4)! » Dès que les deux armées furent en présence,

(1) *Lettre de Beaton*, dans Laing, *appendix*, p. 110 et 111; *Récit du capitaine d'Inchkeith*; Herries; *Occurrents*, p. 114; *Dépêche de du Croc au roi.*

(2) Melvil, p. 182 et 183.

(3) Du Croc dit que l'armée de la reine était de quatre mille hommes et celle des lords de trois mille cinq cents, et que les deux armées faisaient « nombre de 8,000 hommes. » Nous avons préféré suivre les évaluations de deux autres témoins dont l'un, le capitaine d'Inchkeith (très-probablement le capitaine Anstruther), était dans l'armée royale.

(4) *Lettre de Beaton*, dans Laing, *appendix*, p. 110, et *Récit du capitaine d'Inchkeith*, Teulet, p. 124; *Dépêche de du Croc*, et Birrel, p. 10.

les lords envoyèrent quelques coureurs de l'autre côté du ruisseau, afin d'attirer leurs ennemis hors de la position avantageuse qu'ils occupaient; mais la reine et Bothwell avaient expressément défendu qu'aucun de leurs gens ne quittât son poste. Le duc ordonna quelques décharges de son artillerie; elles ne firent aucun mal (1).

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur de France vint de nouveau offrir sa médiation aux chefs des deux partis; c'était un négociateur peu bienveillant pour la reine. Confident et dupe des rebelles, qui lui avaient fait espérer leur alliance et la remise à son maître du prince d'Écosse, il avait, en partie, approuvé leurs projets (2); aussi son désir d'amener un accord était-il plus apparent que réel. Pour paraître impartial il avait laissé partir les lords, et ne les avait rejoints qu'à Musselbourg. Arrivé dans leur camp, « il les pria en l'honneur de Dieu de voir si, au nom du roi de France, il ne pouvait pas leur rendre service ainsi qu'à la reine, et empêcher l'effusion du sang. » Ils répondirent « qu'il fallait pour cela, ou que la reine se séparât de ce malheureux qui la tenait en servitude, et qu'alors ils iraient la servir à genoux; ou que Bothwell sortît des rangs, et vînt combattre un d'entre eux qui sortirait de son côté et lui soutiendrait qu'il était le vrai meurtrier du roi; et que si un ne suffisait pas, il s'en trouverait un second, jusqu'à quatre, jusqu'à douze. » Du Croc refusa de se charger de cette réponse, et leur demanda s'il n'y avait pas d'autre moyen de s'accommoder. Ils dirent qu'ils n'en savaient pas d'autre, et qu'ils aimeraient mieux tous s'ensevelir que de laisser impuni le meurtre du roi, « estimant que, s'ils n'en faisaient leur devoir, Dieu les en punirait. »

Du Croc demanda alors à passer dans le camp royal. La reine était au milieu de son armée; du Croc, après lui avoir baisé la main, la supplia « l'ayant toujours connue princesse de si grande bonté, » de considérer que c'étaient ses sujets, et qu'ils

(1) *Lettre de Beaton*, dans Laing, *appendix*, p. 111.

(2) Ces faits ressortent des correspondances anglaises. Voy. aussi Tytler, t. V, p. 423.



se disaient ses très-affectionnés serviteurs. Marie répondit « qu'ils le lui montraient bien mal, allant contre ce qu'ils avaient signé...; que toutefois s'ils se voulaient reconnaître, elle était prête à leur ouvrir les bras. »

Bothwell s'approcha en ce moment de l'ambassadeur, et lui demanda si c'était à lui qu'en voulaient les lords. Sur la réponse affirmative de du Croc, il le pria, pour tirer la reine de la peine extrême où elle était et aussi pour éviter l'effusion du sang, de dire aux lords que, « s'il y en avait aucun d'eux qui voulût se mettre entre les deux armées, il le combattrait pourvu qu'il fût homme de qualité. » Du Croc refusa cette commission de la part de Bothwell, comme il l'avait refusée de la part des lords. Le duc lui dit qu'en ce cas, il ne fallait plus parler d'accommodement..., et que s'il voulait, comme le négociateur impuissant entre Annibal et Scipion, ne se rendre impartial ni d'un côté ni d'autre, mais simplement juge, il aurait le plus grand passe-temps qu'il eut jamais, et qu'il verrait bien combattre. »

Du Croc quitta la reine, « la laissant la larme à l'œil, » et retourna rendre compte de sa stérile mission aux confédérés, qui déclarèrent « ne vouloir jamais parler d'appointement s'ils n'avaient celui qu'ils demandaient (1). » « Nous n'avons pas pris les armes contre la reine, » dit Morton, « mais contre le meurtrier du roi; qu'il soit puni, et nous servirons loyalement la reine. » Le farouche Glencairn ajouta : « Nous ne sommes point là pour demander pardon, mais bien pour pardonner à ceux qui sont coupables (2). » Puis, prétextant que de plus longs pourparlers leurs porteraient dommage, ils mirent tous leurs morions en tête, et prièrent l'ambassadeur de se retirer, le remerciant de ce qu'il avait fait.

Les deux armées se mirent en mouvement pour se rapprocher, et se trouvèrent bientot à un jet d'arbalète, déterminées l'une et l'autre à courir les chances d'une bataille. « Je vis, »

(1) *Lettre de du Croc*, dans LABANOFF, t. VII, p. 115-120, et KEITH, t. II, p. 631-632.

(2) KNOX, SPOTTISWOODE; BUCHANAN; CHALMERS, et TYTLER.



dit du Croc, en parlant de Bothwell, « un grand capitaine parler de grande assurance, et qui conduisait son armée gaillardement et sagement. Je m'y amusai assez longtemps, et jugeai qu'il aurait du meilleur si ses gens lui étaient fidèles...; mais il ne se pouvait assurer de la moitié, et toutefois ne s'étonnait point... (1). » La reine ne montrait ni moins de confiance ni moins de décision. Vêtue, à la manière des femmes d'Édimbourg, d'une cotte rouge qui lui allait à mi-jambe et coiffée d'un chapeau de velours noir avec un voile (2), elle ne restait pas étrangère aux soins du commandement. « Durant toutes les menées, » dit le capitaine d'Inchkeith, « je ne vis jamais homme de plus grand cœur et de plus grand courage pour mettre une entreprise en exécution de bataille que la reine de sa part... » Un officier anglais, qui resta tous le jour auprès d'elle, témoigne également de l'intrépidité de sa conduite, et s'étonne de ce qu'il se trouvât des gens d'assez peu de cœur pour déserter sa cause (3).

« Tous avaient mis pied à terre, comme c'est la façon du pays, qui vont à cheval jusqu'au point de combattre. » Cependant aucune des deux armées ne voulait attaquer la première, parce que les assaillants auraient dû descendre dans la vallée et remonter l'autre pente pour atteindre leurs adversaires. Les deux partis avaient d'autres raisons de temporiser : les lords, parce que la journée était chaude, et qu'ils avaient le soleil dans les yeux ; Marie, parce qu'elle attendait des renforts. L'archevêque de Saint-André, Huntley et les seigneurs de son parti, enfermés dans le château d'Édimbourg, s'en étaient échappés le matin vers neuf heures, pour aller rejoindre lord d'Arbroath et les Hamilton qui, disait-on, marchaient au secours de la reine avec huit cents hommes. On annonçait aussi l'approche de lord Herries, de lord Lochinvar et de plusieurs autres barons restés fidèles (4).

(1) *Du Croc au roi*, 17 juin, LABANOFF, t. VII, p. 119 et 120.
(2) *Drury à Cecil*, 17 juin ; *Le capitaine d'Inchkeith*, dans TEULET.
(3) *Drury à Cecil*, 17 et 19 juin 1567, *Border correspondence*.
(4) *Lettre de Beaton; Récit du capitaine d'Inchkeith.*

L'armée de la reine commença la première à se lasser de cette longue inaction : les hommes quittèrent peu à peu leurs rangs pour se reposer et se rafraîchir ; quelques-uns même abandonnèrent leurs postes. A la lassitude commençaient à se joindre la défiance et le découragement ; bientôt même, au grand étonnement de la reine et du duc, des rumeurs se répandirent dans l'armée qu'il fallait chercher quelque moyen d'accommodement. Les mêmes symptômes se manifestaient parmi les confédérés. Des parlementaires furent envoyés de part et d'autre (1).

Le laird de Grange, député pour négocier au nom des lords, déclara à la reine, comme l'avait fait du Croc, que les seigneurs étaient prêts à se reconnaître envers elle, pourvu qu'elle éloignât le meurtrier du roi. Bothwell, qui entendit ce propos, dit Melvil, apostait un soldat pour tirer sur Grange, quand la reine, s'en étant aperçue, poussa un cri d'effroi : « Vous ne me ferez point cette honte, » s'écria-t-elle, « de tuer un homme à qui j'ai donné un sauf-conduit (2). « Alors Bothwell proposa de nouveau de combattre corps à corps contre quiconque oserait le charger du meurtre du roi ; Tullibardine, son ennemi personnel, accepta le défi. Le duc « était prêt et appareillé pour se combattre et de bonne volonté, » mais ses amis ni la reine ne voulurent y consentir, parce qu'il n'y avait aucune parité entre les deux champions, Tullibardine n'étant ni comte, ni lord. Bothwell désirait avoir affaire à Morton ; il lui envoya un défi personnel, l'invitant à sortir des rangs pour décider entre eux la querelle. Cette fois ce furent les lords qui s'interposèrent, en déclarant que Morton valait mieux que Bothwell. Sur quoi lord Lindsay de Byres se présenta pour le remplacer alléguant que l'honneur de combattre lui revenait de droit, comme étant proche parent du feu roi. Sa demande lui fut accordée ; Morton lui ceignit sa propre épée, celle qu'avait portée autrefois le plus fameux de ses ancêtres, Archibald Douglas, surnommé *Cat-the-bell*. Lindsay « se rafraîchit, puis se mit à

(1) *Lettre de Beaton; Récit du capitaine d'Inchkeith; Lettre de du Croc.*
(2) MELVIL, p. 183.

genoux en présence de toute l'armée, et commença à faire son oraison à Dieu, à haute voix, désirant que de sa merci il lui plût conserver l'innocent, et de sa justice supprimer le vicieux meurtrier (1). » La reine montrait beaucoup de répugnance pour une lutte entre son mari et un de ses sujets; elle céda cependant. Les conditions du combat furent réglées, et chacun crut que toute la querelle allait être vidée entre ces deux bandits dont les mains étaient également souillées de sang (2). Mais soit que le cœur eût manqué à Bothwell, soit que les lords n'eussent pas voulu laisser à un seul tous les dangers d'une querelle commune, le combat n'eut pas lieu.

Pendant les pourparlers, les rebelles, craignant l'arrivée des renforts qu'attendait la reine, s'étaient mis en mouvement comme pour attaquer. Bothwell, de son côté, rangea ses gens en bataille, et la reine voulut plusieurs fois qu'il les portât en avant; mais il les trouva plus disposés à traiter qu'à combattre. Marie députa deux des siens aux rebelles, et fit appeler le laird de Grange. Celui-ci déclara que si Bothwell voulait se retirer, et la reine se remettre entre les mains des lords, ils promettaient de la servir et de l'honorer comme leur souveraine. Les barons et amis du duc acceptèrent, à condition qu'ils pourraient tous se retirer sans être inquiétés; la reine dit, de son côté, que, si les lords voulaient faire ainsi que Grange le déclarait, elle renverrait Bothwell et se rendrait au milieu d'eux. Grange, après être retourné vers les chefs de l'armée rebelle, revint assurer au nom de tous que ce qu'il avait promis serait tenu (3).

Les lords avaient annoncé qu'ils étaient résolus à mourir ou à prendre Bothwell; ils se souciaient aussi peu de l'un que de l'autre : Bothwell, prisonnier, eût été un grand embarras pour eux, sa fuite laissait la reine sans défense entre

(1) *Capitaine d'Inchkeith;* GODSCROFT, *Lives of Douglases*; CALDERWOOD; CHALMERS; TYTLER.

(2) Lindsay était un des meurtriers de Riccio, et avait consenti à la ligue contre Darnley.

(3) *Capitaine d'Inchkeith; Dépêche de du Croc;* MELVIL, p. 184.

leurs mains. Grange était chargé, en lui conseillant de disparaître jusqu'à ce que la fureur du peuple fût apaisée, de l'assurer que personne ne le poursuivrait; il le prit, dit-on, par la main, et lui transmit à l'oreille ce complaisant message (1).

Bothwell n'était point décidé à quitter ainsi la partie. Quand la reine, se joignant aux lords, lui représenta qu'il ne pouvait compter que sur ses amis personnels, et qu'il fallait tout au moins gagner du temps s'il ne voulait pas vider la querelle par un combat singulier, à son tour il avertit la reine de ne point se fier aux lords, de ne pas se remettre entre leurs mains, parce qu'ils la retiendraient prisonnière et la priveraient du trône; et il la supplia de se retirer à Dunbar, pour y attendre en sûreté les secours de ses partisans. Marie ne voulut rien entendre; et « comme l'entretien se prolongeait, Grange pria la reine de renvoyer ce misérable; que, si elle ne le faisait, elle allait être chargée. Avant de se retirer, Bothwell demanda à Marie si elle ne voulait pas lui garder la promesse de fidélité qu'elle lui avait faite; de quoi elle l'assura en lui tendant la main. Alors il monta à cheval avec une douzaine de ses amis et partit au galop, tirant le chemin vers Dunbar (2). » Il est à peine besoin de faire remarquer combien cet empressement de Marie à se séparer de Bothwell, combien cette résistance à le suivre au château de Dunbar, sont incompatibles avec l'infatuation dont l'ont accusée ses ennemis.

Aussitôt après le départ de Bothwell, croyant pouvoir compter sur la parole qui lui avait été donnée, la reine s'avança vers Grange : « Je me rends à vous, » dit-elle, « aux conditions que vous m'avez proposées au nom des lords; » elle lui tendit sa main qu'il baisa, en mettant un genou en

(1) Herries, p. 94; Camden, p. 117; *Défense de l'honneur de Marie*, Anderson, t. I, p. 40 et 41; *Réponse des commissaires de Marie*, dans Goodall, t. II, p. 164 et 165.

(2) *Capitaine d'Inchkeith; Lettre de Beaton;* Calderwood; *Mémoire de Bothwell au roi de Danemark*, Teulet, *Supplément*, p. 176 et 177; *James the sext*, p. 12; *Occurrents*, p. 114.



terre (1). Puis, montant à cheval, elle se dirigea vers le camp des confédérés, accompagnée seulement d'un écuyer qui tenait la bride de son cheval, et suivie d'une de ses amies d'enfance, Marie Seaton. Son armée déjà diminuée se retira de différents côtés (2). A son approche, les lords s'avancèrent pour la recevoir : « Mylords, » leur dit-elle avec assurance, « je suis venue à vous, non que j'eusse aucune crainte ou que je doutasse de la victoire, si les choses en étaient venues à la dernière extrémité, mais parce que j'abhorre de répandre le sang chrétien, surtout celui de mes sujets. Je me rends à vous, afin de gouverner d'après vos conseils, et avec la confiance que vous m'honorerez comme votre naturelle princesse et reine (3). » Morton mettant un genou en terre : « C'est ici, madame, » dit-il avec un respect affecté, « la place de Votre Grâce ; nous sommes prêts à vous servir aussi loyalement que jamais la noblesse de ce royaume le fit pour aucun de vos ancêtres. » Ils ratifièrent ainsi l'engagement pris par Grange au nom de tous (4).

Cet engagement n'était qu'un piége infâme ; Marie ne tarda pas à le reconnaître. Pendant qu'elle traversait les rangs de l'armée, la soldatesque, qui ne voyait plus en elle qu'une reine vaincue, se mit à la traiter avec la dernière brutalité : « Qu'on la brûle ! c'est une prostituée et une meurtrière. » En même temps un capitaine de mercenaires, nommé Lammie, vint déployer devant elle l'horrible enseigne représentant le meurtre du roi (5). Indignée, elle se tourna vers Morton : « Quel est votre dessein ? » dit-elle. « Si c'est le sang de votre reine que vous désirez, vous pouvez le prendre, je suis ici pour vous l'offrir ; est-il besoin de recourir à d'autres moyens pour satisfaire votre soif de vengeance ? » A ces mots, Morton la prit et la mit en

(1) Melvil, p. 184.

(2) *Lettre de Beaton, et récit du capitaine d'Inchkeith.*

(3) Keith, t. II, p. 637.

(4) Goodall, t. II, p. 165; Chalmers; Tytler.

(5) Melvil, p. 184; Herries, p. 95; *Drury à Cecil*, 19 juin 1567, *State papers office.*

garde sûre (1). Il ne fut plus possible à l'infortunée reine de se faire illusion : elle était prisonnière des mêmes bandits qui déjà l'avaient tenue captive dans son palais, qui deux fois déjà avaient cherché à la précipiter du trône.

L'armée se mit en marche vers Édimbourg ; Marie était gardée d'un côté par Morton, de l'autre par Athol ; devant elle deux soldats portaient déployé entre deux piques l'étendard « de la mort du roi. » A cet excès d'insulte elle s'évanouit ; peu s'en fallut qu'elle ne tombât de cheval (2). Les clameurs ni la brutalité de l'armée n'en furent point apaisées ; il fallut plusieurs fois que Grange écartât avec son épée cette tourbe menaçante (3). Marie avait encore une espérance : elle déclara qu'elle comptait sur l'appui des Hamilton ; et, comme si toute résistance n'était pas vaine, elle protesta qu'elle ne ferait pas un pas de plus en compagnie de traîtres qui avaient violé leurs promesses. Un des rebelles lui répondit que si c'était pour gagner du temps et attendre les Hamilton, c'était peine inutile, car on ne voyait pas à plusieurs milles un seul homme armé (4).

Égarée par la douleur et oubliant l'horreur de sa situation, Marie, au lieu de dissimuler, laissa déborder toute sa colère. Elle fit appeler Lindsay et, lui demandant sa main s'il faut en croire Drury : « Par cette main qui est maintenant dans la vôtre, » s'écria-t-elle, « j'aurai votre tête. » Puis, se tournant vers Athol et Morton, elle les accabla de reproches en les menaçant de sa vengeance (5). Imprudente princesse ! de semblables menaces ne conviennent qu'à ceux qui peuvent les exécuter.

Le cortége s'avança ainsi jusqu'à Édimbourg. Épuisée de fatigue et d'émotions, la reine tantôt chancelait sur son cheval,

(1) *Lord Scrope à Cecil*, 17 juin, *State papers office*, et miss STRICKLAND. t. V. p. 324.

(2) BUCHANAN ; CALDERWOOD.

(3) TYTLER, t. V, p. 426.

(4) Miss STRICKLAND, t. V, p. 325 et 326, et TYTLER.

(5) *Drury à Cecil*, 18 juin 1667, *State papers office ; Dépêche de du Croc ; Récit du capitaine d'Inchkeith*. Plus tard Marie ne nia pas qu'elle eût menacé les lords ; elle en donna comme explication leur indigne conduite.



et tantôt s'arrêtait, comme pour regarder si personne ne venait à son aide. Par un raffinement de cruauté, on la fit passer, dit-on, devant les ruines de Kirk of Field. Il était plus de neuf heures quand les rebelles arrivèrent avec leur victime aux portes d'Édimbourg ; au lieu de la conduire à Holyrood, ils la traînèrent par les rues de la ville, pour la donner en spectacle. Elle n'avait que sa tunique de campagne qui ne lui descendait qu'aux genoux ; elle était couverte de poussière, son visage était pâle et défait, ses yeux gonflés de larmes : on avait peine à la reconnaître. C'est dans ce pitoyable état que ces lâches barons l'exposèrent aux regards du peuple, qui, attiré au dehors par le bruit des événements de la journée, remplissait les places et les carrefours; c'est dans cet état qu'elle dut affronter les clameurs grossières et les malédictions d'une populace fanatisée jusqu'à la fureur, qui vociférait sur son passage : « Qu'on brûle la prostituée ! qu'on brûle la parricide ! » Marie fut moins émue des insultes de ce peuple égaré que de la bassesse des lords ; « elle les supporta avec patience, » dit Crawford, « et montra la résignation d'une chrétienne avec la dignité d'une reine(1). » S'adressant à ceux qui se distinguaient de cette foule en haillons, elle implorait leur pitié : « Je suis votre reine, votre princesse naturelle, » s'écriait-elle; « ne me laissez point maltraiter de la sorte (2). »

Après avoir été menée par les rues comme une vile criminelle, Marie fut jetée dans la maison du prévôt, où l'on emprisonnait quelquefois les malfaiteurs avant de les juger. Là, elle fut enfermée dans une chambre étroite, sans un seul serviteur, sous la garde du féroce Lindsay. Elle eut beau protester contre un tel traitement : remontrances, prières, larmes, tout fut inutile (3). Quelle nuit d'angoisses et de terreurs dut passer cette infortunée princesse !

(1) Crawford, p. 38.

(2) Melvil, p. 184; Herries, p. 95 ; *Lettres de Drury à Cecil;* Buchanan ; Calderwood ; Balfour's *Annals;* Chalmers, etc.

(3) *Lettre de Beaton; Récit du capitaine d'Inchkeith; Mémoires de Kirkaldy;* Chalmers ; Bell ; Tytler, etc.

Vers une heure du matin, agitée par la fièvre, elle se précipita à la fenêtre de sa chambre en appelant au secours (1) ; mais ses ennemis veillaient seuls à cette heure. Quand l'aube parut, et que le bruit se fit de nouveau autour de sa prison, le premier objet que rencontrèrent ses regards fut l'odieuse enseigne que les deux mercenaires de Lammie et la populace, déjà ameutée, faisaient flotter sous sa fenêtre. Saisie d'horreur, elle déchira, dans un accès de délire, la tunique qui la couvrait et, se penchant plusieurs fois en dehors : « Bon peuple, » s'écria-t-elle avec l'accent du désespoir, « ou prenez ma vie, ou arrachez-moi d'entre les mains barbares de ces traîtres qui m'ont si odieusement outragée. » « Son visage était inondé de larmes, ses cheveux tombaient en désordre, » dit un témoin, « et la plus grande partie de son corps était nu jusqu'à la ceinture ; son état était si misérable qu'aucun homme ne pouvait la voir sans être ému de compassion (2). » Elle fit mander Lethington. Après lui avoir adressé des plaintes et des reproches, elle le pria de rappeler aux lords leurs promesses, et d'obtenir du moins que les états fussent convoqués ; car elle était prête à se soumettre à leur jugement pour tout ce qu'on pourrait lui reprocher, pourvu qu'on lui permît d'être présente (3).

Cependant le peuple s'était ému. Les bourgeois se rassemblèrent autour de la maison du prévôt ; on parla de déployer l'étendard de la ville (4), et d'appeler aux armes tous les citoyens honnêtes pour arracher la reine d'entre le mains des factieux. Avertis « que le peuple prenait en grande pitié son infortunée reine, » les lords furent alarmés ; ils accoururent auprès d'elle « pour la réconforter par de bonnes paroles (5). » Ils déclarèrent qu'ils n'avaient point voulu méconnaître son autorité, et promirent de la reconduire à Holyrood et de lui

(1) *Récit du capitaine d'Inchkeith, et dépêche de du Croc.*

(2) *Lettre de Beaton ; Récit du capitaine d'Inchkeith ;* KEITH ; TYTLER, etc.

(3) *Instructions de Marie et réponse de ses commissaires*, dans GOODALL, t. II, p. 165 et 343 ; ANDERSON, t. I, p. 44, et CHALMERS, t. III, p. 356.

(4) *The blue blanket.* C'était l'étendard que toutes les corporations d'Édimbourg étaient tenues de rejoindre et de défendre.

(5) *Récit du capitaine d'Inchkeith.*

rendre la liberté, si elle voulait faire retirer la foule. Pour donner plus de crédit à leurs paroles, ils lui permirent de changer de vêtements, et firent mine d'apporter quelque soulagement à sa captivité. La crédule princesse se laissa prendre encore une fois à leurs trompeuses promesses; cependant le peuple ne se retira que lentement : « L'alarme, » dit du Croc, « dura presque tout le jour (1). »

Persuadés qu'ils n'avaient pas un instant à perdre s'ils voulaient assurer leur victoire, les rebelles rédigèrent un *bond* d'association (2) où, comme dans toutes leurs proclamations, après avoir accusé Bothwell du meurtre du roi, de violences sur la personne de la reine, de projets criminels contre la vie du prince d'Écosse, ils ajoutaient : « C'est pourquoi dans la crainte et au nom de Dieu et de l'obéissance due à notre souveraine, mus et contraints par les justes causes ci-dessus, nous avons pris les armes pour venger ledit meurtre sur ledit comte de Bothwell et ses complices, et arracher notre reine d'entre ses mains. »

Parler encore de châtier Bothwell quand ils venaient de le faire échapper, s'indigner de l'outrage qu'il avait fait à la reine après ceux qu'ils venaient eux-mêmes de lui infliger, c'était d'une rare effronterie; et cependant ils devaient aller plus loin, comme on le verra bientôt.

Jusque-là les rebelles, loin d'accuser Marie, l'avaient constamment représentée comme la victime des brutalités de Bothwell; mais, résolus à l'emprisonner, ils avaient besoin d'un prétexte quelconque pour justifier aux yeux du peuple cette mesure, qui dépassait en audace tout ce qu'ils avaient encore entrepris. Ils alléguèrent son attachement pour Bothwell, son refus de se séparer de lui, et répandirent des bruits absurdes, pour rendre vraisemblable cette passion dont ils parlaient pour la première fois. Ils dirent qu'après son arrivée dans la maison du prévôt, elle avait refusé de prendre aucune

(1) *History of the blue blanket*, p. 58; *James the sext*, p. 13; *Du Croc au roi:* Chalmers, t. I, et t. III, etc.

(2) *Bond of association*, 16 juin 1567, Anderson, t. I, p. 134-139.



nourriture, parce qu'elle avait fait vœu de ne rien manger avant d'avoir revu son criminel mari (1). Lethington raconta que « dans l'extrémité où elle était, elle ne demandait sinon qu'on la mît avec Bothwell dans un navire, pour les envoyer où la fortune les conduirait (2). » Mais elle venait de refuser, quoi qu'eût pu dire Bothwell pour l'entraîner, d'aller s'enfermer avec lui au château de Dunbar; mais elle venait de le renvoyer publiquement. Morton, de son côté, prétendit avoir intercepté une lettre, écrite pendant la nuit dans la maison du prévôt et adressée à Bothwell, où elle appelait ce bandit « son cher cœur, » et lui promettait de ne jamais l'abandonner (3). Mais cette lettre, comment aurait-elle pu l'écrire? D'ailleurs, personne ne la vit, et jamais, dans la suite, il n'en fut plus question.

Les rebelles avaient jugé ces précautions nécessaires pour faire taire la pitié des honnêtes gens et raviver les fureurs de la populace; une fois qu'elles furent prises, ils rédigèrent l'ordre d'emprisonnement. Après leurs déclamations ordinaires sur le meurtre et contre les meurtriers, après l'aveu que la reine s'était remise volontairement entre leurs mains, ils affirmaient lui avoir exposé sa propre situation, l'état déplorable de l'Écosse, le danger du prince, et l'avoir requise d'ordonner le châtiment des coupables; mais ils l'avaient trouvée, disaient-ils, intraitable sur ce point; d'où ils avaient conclu qu'elle protégeait Bothwell et ses complices, que, si on lui laissait le gouvernement du royaume, elle se livrerait à sa passion désordonnée et précipiterait l'Etat dans la confusion et la ruine. C'est pourquoi, après avoir délibéré, ils avaient décidé « d'un avis commun, » qu'elle serait séquestrée temporairement jusqu'à ce que les meurtriers eussent été punis. « Et comme nous n'avons pas trouvé, » disaient-ils, « de place plus convenable pour la demeure de Sa Majesté que le château de Lochleven, nous ordonnons et commandons à Patrick

(1) Miss Strickland, t. V, p. 331.

(2) *Du Croc à la reine mère*, Teulet, *Supplément*, p. 129.

(3) Melvil, p. 185.

lord Lindsay de Byres, à William lord Ruthven, à William Douglas de Lochleven, d'y transporter Sa Majesté, de l'y enfermer, de l'y tenir en sûreté et de ne pas permettre qu'elle en sorte, ni qu'elle ait aucune intelligence avec qui que ce soit, ni qu'elle envoie des avis à aucun être vivant, si ce n'est en leur présence ou par leur commandement, ou avec la permission des députés du conseil. Ils en répondront devant Dieu, et sur ce qu'ils doivent au peuple et à leur pays. Le présent écrit leur servira de *warrant* (1). »

Il serait superflu de faire ressortir tout ce qu'il y a de contradictions et d'hypocrisie dans la conduite et le langage des rebelles. « Ils se souciaient fort peu, » dit Melvil, « de venger le meurtre du roi (2); » et si, après avoir tant de fois proclamé la reine innocente, ils l'accusaient maintenant d'une passion coupable, c'est que le besoin de leur cause exigeait ce mensonge. C'est ainsi que l'on verra se produire une accusation nouvelle à chacun de leurs pas dans la voie de l'usurpation. Quelque corrompus que fussent les barons écossais, il ne se trouva qu'une infime minorité pour autoriser de leurs noms un acte aussi énorme que l'emprisonnement d'une reine qui n'avait violé aucune loi du royaume; l'ordre ne fut signé que par six ou sept nobles : les comtes de Morton, Athol, Mar et Glencairn; les lords Sempil et Ochiltree, et un tout jeune homme, le master de Graham (3). Le fanatisme religieux n'y était pour rien : deux d'entre eux, Athol et Sempil, étaient catholiques; et si Glencairn était un fanatique, les autres étaient des mécréants.

Vers le soir, les lords firent semblant de reconduire la reine à Holyrood. On la mena à travers Canongate : elle allait à pied précédée de deux haquenées, escortée à droite et à gauche par Morton et Athol, et entourée de trois cents arquebusiers. « Elle était habillée, » dit un témoin oculaire, « d'une robe de nuit de couleur variable, accompagnée de mesdemoi-

(1) Keith, t. II, p. 643, et Laing, *appendix*, p. 118 et 119.
(2) Melvil, p. 181.
(3) Laing ajoute lord Sanquhar, et Keith lord Hume.

selles Sempil et Seaton, et de quelques autres de sa chambre (1). » On n'avait pas oublié l'enseigne de la mort du roi, qui excitait à un si haut degré la fureur de la multitude; aussi la malheureuse captive fut-elle accueillie de nouveau par les imprécations et les clameurs de quelques femmes de la lie du peuple. Mais elle avait retrouvé son calme : elle savait que ceux qui l'insultaient n'étaient que les instruments aveugles des factieux qui la donnaient en spectacle. « Elle montra un grand courage, » dit Drury, « et protesta, comme elle fait encore, de sa complète innocence, avec des larmes dans les yeux et des paroles passionnées, en s'adressant elle-même au peuple qui se pressait sur son passage et paraissait profondément ému (2). »

Arrivée à Holyrood, où elle ne devait faire qu'une courte halte, Marie y fut l'objet, comme dans la maison du prévôt, de la plus rigoureuse surveillance. Cependant elle trouva moyen de parler en secret à une de ses femmes : elle lui ordonna ou plutôt la supplia d'écrire ou d'envoyer un messager sûr à James Balfour, pour le prier de ne pas remettre aux rebelles le château d'Édimbourg. Elle fit aussi prier Lethington très-affectueusement d'avoir pitié d'elle, et de ne point user de tant de rigueur à son égard (3). » Mais elle n'avait rien à attendre ni de l'un ni de l'autre.

Les rebelles étaient pressés d'éloigner leur prisonnière : outre que les dispositions du peuple leur causaient des alarmes, ils savaient qu'une armée de sujets fidèles, commandée par les principaux des Hamilton et des Gordon, continuait à tenir la campagne et s'avançait au secours de la reine (4). La division d'ailleurs pouvait se mettre parmi eux, et un seul jour leur faire perdre le profit de toutes leurs perfidies. Vers dix heures environ, une heure après avoir été ramenée à Holyrood, Marie fut enveloppée à la hâte dans un vête-

(1) *Récit du capitaine d'Inchkeith.*
(2) *Drury à Cecil,* 18 juin, *State papers office.*
(3) *Lettre de Beaton,* dans LAING, *appendix,* p. 114 et 115.
(4) CHALMERS, t. III, p. 458; miss STRICKLAND, t. V, p. 330.

ment d'étoffe grossière et de couleur sombre, arrachée de sa chambre et jetée sur un cheval, malgré sa résistance et ses protestations. Incertaine de la prison et du sort qu'on lui réservait, elle fut entraînée, à la faveur de la nuit et de son déguisement, loin du palais de ses ancêtres qu'elle ne devait plus revoir, sous la garde de Lindsay et de Ruthven, deux de ses plus implacables ennemis, qu'escortait une bande de cavaliers armés. Un vaisseau attendait aux bords du Forth; ils y firent entrer de force leur prisonnière, puis, arrivés de l'autre côté du fleuve, ils la forcèrent à remonter à cheval. Ces deux farouches barons obligèrent ainsi à parcourir trente milles, au milieu de la nuit et sans lui donner un instant de relâche, celle qui était la fille de leurs rois, leur reine légitime, la mère de leur prince, et qui n'avait à se reprocher envers eux qu'un excès de clémence. Ils avaient hâte de tenir leur proie en lieu sûr, dans la crainte qu'elle ne leur fût enlevée; car ils savaient que les lords Seaton, Yester, Borthwick, avertis du sort réservé à Marie, étaient montés à cheval avec les lairds de Waughton, Bass, Langton, Wedderburne, Blackader, et qu'ils couraient, à la tête d'une troupe nombreuse et bien armée, sur les traces des ravisseurs, décidés à délivrer leur reine à quelque prix que ce fût.

A l'aube Marie Stuart put deviner où on la conduisait, en apercevant la cime des montagnes que baigne le Loch Lhomond, puis bientôt après, la forteresse carrée qui s'élevait au milieu du Lochleven (1). Enfermer la reine dans cette forte-

(1) L'île du Lochleven n'est plus aujourd'hui qu'un désert couvert de pierres et de broussailles, le château, qu'une ruine désolée qu'on visite cependant encore, à cause des souvenirs qu'il rappelle, et qu'on retrouve jusque dans les noms des barques qui y transportent les visiteurs. Le batelier qui nous y conduisit, en 1861, en avait trois qui s'appelaient, comme il a été dit ailleurs : *Marie Stuart*, *George Douglas* et *Jane Kennedy*. Le château de Lochleven se composait d'un grand donjon carré, encore debout aujourd'hui, qui était l'habitation des propriétaires. Ce donjon était à l'angle nord-ouest de la cour, laquelle était entourée d'une haute et forte muraille. Aux trois autres angles s'élevaient trois tours dont l'une, celle du sud-est, subsiste encore en partie. C'est, dit-on, celle où fut enfermée Marie Stuart.

resse n'était pas un projet nouveau, et c'était une prison bien choisie. Situé dans une île étroite, au milieu d'un lac de dix à douze milles de circonférence, le château était imprenable, et les châtelains tenaient de près aux principaux rebelles. Lady Douglas, communément appelée la dame de Lochleven, sœur du comte de Mar, haïssait mortellement la reine et prétendait, on l'a déjà vu, que son fils bâtard, le comte de Moray, était l'héritier du trône; Lindsay avait épousé une des filles de cette dame, Ruthven était allié à la famille, et le laird de Lochleven paraissait devoir être et fut, en effet, l'héritier de Morton. Il semblait que les conspirateurs eussent voulu donner à la vindicative tribu des Douglas sa revanche sur la descendante des Stuarts.

Ce ne fut pas sans résistance que Marie se laissa transporter dans ce sombre donjon. Arrivée aux bords du lac, elle refusa d'entrer dans la barque qui l'attendait, comme si elle eût espéré quelque secours; mais toute résistance était vaine contre des hommes décidés à ne reculer devant aucune extrémité. Quand ceux qui accouraient pour la délivrer arrivèrent à Kinross, il était trop tard : les portes du château de Lochleven venaient de se refermer sur elle. Quelques ambitieux dévoués à l'Angleterre, à force de complots, avaient enfin réussi à la précipiter du trône; elle ne devait pas y remonter.

On a dit bien souvent que les fautes de Marie Stuart furent les causes de sa chute; mais si l'on scrute son règne sans parti pris et sans prévention, on reconnaîtra qu'elle fut bien moins victime de ses erreurs que des difficultés sans nombre dont elle fut enveloppée de toutes parts : difficultés telles qu'une femme, eût-elle été moins jeune et plus expérimentée, était incapable de les surmonter. Le meurtre de Darnley fut le crime de la noblesse, et non celui de Marie Stuart; l'acquittement de Bothwell ne peut être imputé qu'à ses juges; le mariage même avec ce bandit fut en partie l'œuvre des vingt-huit nobles, prélats, comtes et barons, qui le conseillèrent et poussèrent Bothwell à tout oser, puis abandonnèrent lâchement la reine aux violences de son ravisseur. Cette monstrueuse union, on peut l'affirmer, ne fut pas la cause de la

révolte des lords, elle n'en fut que le prétexte : les ministres de la Réforme n'avaient pas attendu que Marie épousât Bothwell pour la vouer, du haut de la chaire, au mépris et à la haine du peuple, pas plus que l'aristocratie, pour conspirer avec l'Angleterre le renversement de son trône. Marie Stuart n'avait pas épousé Bothwell, quand Moray, à l'occasion du mariage avec Darnley, après avoir tenté de la surprendre, leva avec quelques mécontents l'étendard de la révolte ; quand les mêmes factieux, sous prétexte de punir un étranger devenu trop influent à leur gré, envahirent Holyrood à main armée, y tinrent leur reine prisonnière, et délibérèrent s'ils la feraient mourir ou l'enfermeraient dans quelque forteresse. Elle n'avait encore commis aucune faute, quand, sur l'avis de Moray, Élisabeth mettait des vaisseaux à la mer pour l'empêcher de rentrer dans ses États. Et qui oserait dire que, si elle eût été interceptée alors, ce n'eût pas été le commencement de sa longue captivité ? Tous ces complots se ressemblent ; c'est la même mise en scène, les mêmes conspirateurs, le même but, les mêmes causes : la cupidité des nobles, leur crainte de perdre tôt ou tard les biens qu'ils avaient usurpés sur l'Église et la couronne, la haine furieuse des ministres de la Réforme contre le papisme, et, par-dessus tout, l'or et les puissantes intrigues de l'Angleterre ; c'est aussi, on ne peut le méconnaître, l'excessive confiance de Marie, sa facilité à pardonner à des traîtres qui ne profitaient de sa clémence que pour conspirer de nouveau ; en sorte qu'un historien a pu dire, avec raison, que les quelques années du règne de Marie Stuart « ne furent qu'une série de complots et de pardons (1). »

(1) Chalmers.

## CHAPITRE IV.

**Mesures révolutionnaires prises par les lords. — Leur alliance avec l'Église. — Les Hamilton et le parti de la reine. — Prétendue découverte d'une cassette laissée par Bothwell au château d'Édimbourg. — Dissimulation des rebelles avec Élisabeth et le roi de France. — Duplicité de la première; vains efforts du second pour gagner les lords et séduire Moray. — Marie à Lochleven. — Retour de Robert Melvil de son ambassade en Angleterre. — Ses trahisons. — Correspondance des rebelles avec Cecil. — Visite de Robert Melvil à la Reine. — Les lords pressent le retour de Moray et l'arrivée de Throckmorton. — Irrésolution d'Élisabeth. — Doubles instructions qu'elle donne à son ambassadeur. — Arrivée de Throckmorton en Écosse. — Sa première entrevue avec Lethington. — Défiance des lords à l'égard d'Élisabeth. — Leur refus de laisser Throckmorton visiter la reine; leurs calomnies contre elle. — Démarche des Hamilton auprès de l'ambassadeur anglais en faveur de Marie. — Ils n'obtiennent qu'une réponse évasive. — Mission d'Elphinston en Angleterre. — Son entretien avec Élisabeth. — Message perfide de cette princesse à Marie. — État des esprits à Édimbourg. — Prédications de Knox. — Dangers que court la vie de la captive. — Seconde visite de Robert Melvil à Lochleven. — Prétendu refus de Marie de se séparer de Bothwell. — Démentis donnés à ses accusateurs. — Insistance inutile de Throckmorton pour obtenir d'aller à Lochleven. — Délibérations des lords pour se défaire de la reine. — Mécontentement d'Élisabeth. — Réponse des rebelles à Throckmorton. — Assemblée générale de l'Église. — Alliance plus étroite des ministres de la Réforme et des chefs de la révolte. — Résolution des lords d'obtenir l'abdication de Marie. — Mission de Robert Melvil et de Lindsay auprès de la reine. — Son refus d'abdiquer. — Sa protestation contre la violence qui lui est faite. — Avis donné à Throckmorton que la reine a abdiqué en faveur de son fils. — Nouvelles instructions d'Élisabeth. — Préparatifs pour le couronnement du prince. — Invitation aux lords d'Hamilton d'y assister. — Cérémonie du couronnement. — Proclamation de Jacques VI.**

La conspiration qu'une partie des nobles écossais avaient tramée trois ou quatre fois contre leur reine venait enfin de réussir : Marie était leur prisonnière. Mais pour compléter leur triomphe, il fallait la garder; c'est ce qu'ils comptaient faire : « Un prince une fois pris, ne se délivre jamais quand on lui a fait une si grande offense (1). »

La nuit qui suivit l'emprisonnement, les vainqueurs de Carberry Hill pillèrent le palais d'Holyrood ; ils s'emparèrent de l'argent, des vêtements et des meubles précieux de la reine. Pour se procurer de quoi payer les mercenaires qu'ils avaient levés, ils firent monnayer tout ce qu'ils purent saisir de son argenterie (2) ; il s'emparèrent aussi de ses bijoux qu'ils vendirent plus tard en Angleterre et ailleurs ; une partie fut réservée pour l'usage de la comtesse de Moray. Il n'est guère douteux que dans ce pillage les papiers de la reine, peut-être quelques-unes des lettres qui furent produites ensuite comme ayant été adressées à Bothwell, ne soient tombés entre les mains des rebelles. On sait de quoi est capable la révolution quand elle se rue dans le palais des rois. La chapelle d'Holyrood ne fut pas épargnée : Glencairn y pénétra avec une bande de sectaires comme lui ; les autels furent renversés, les tableaux et les ornements de tous genres impitoyablement pillés ou détruits (3).

Un autre soin occupa immédiatement les lords. Ils s'étaient vantés si haut de n'avoir pris les armes que pour poursuivre les meurtriers de Darnley, qu'ils devaient à l'opinion publique, surexcitée par leurs cris, de faire quelques exécutions. Dans la nuit où la reine fut emprisonnée, ils arrêtèrent au hasard quelques prétendus coupables d'un rang inférieur, entre autres les capitaines Cullen et Blacater (4). Le premier, qui au moment de son arrestation avait fait des révélations compromettantes,

(1) Commines.

(2) Keith ; Chalmers.

(3) Spottiswoode ; Keith, t. II, p. 653 ; Chalmers, t. I, p. 563, et Tytler.

(4) *Lettre de Beaton*, dans Laing, *appendix*, p. 115 ; *Récit du capitaine d'Inchkeith*, Teulet, *Supplément*, p. 126 ; Keith, et Tytler.

disparut, on n'entendit plus parler de lui; le second déclara devant ses juges qu'il était innocent, qu'il ne savait rien. Il fut conduit au supplice et affirma en mourant, en présence d'une foule avide de recueillir ses dernières paroles, qu'il croyait que les vrais auteurs du régicide étaient Moray et Morton (1).

Le peuple fut mécontent : il s'était attendu à des révélations accablantes pour Bothwell, et à une poursuite immédiate contre lui, et les lords ne sévissaient que contre des subalternes qui n'étaient peut-être pas coupables, qui en tous cas n'étaient pas les inventeurs du meurtre; encore cachait-on leurs confessions. Quant à Bothwell, on le laissait tranquille à Dunbar et l'on ne parlait plus de le mettre en jugement; cependant personne ne pouvait s'y opposer, pas même la reine, puisqu'elle était prisonnière, et que les lords avaient en main toute l'autorité. Les murmures ne tardèrent pas à s'élever contre ces hypocrites redresseurs de torts; et la commisération pour la reine succéda à l'aveugle colère. La noblesse surtout était indignée contre ces quelques factieux, qui osaient ainsi s'emparer de la capitale et jeter leur souveraine en prison pour régner à sa place (2).

Ce changement dans l'opinion publique, le nombre chaque jour croissant de ceux qui prenaient en pitié les malheurs de Marie, alarmèrent les conspirateurs que commençaient à affaiblir leurs propres divisions. Les meneurs, Morton et Lethington, qui avaient tout à craindre et rien à espérer si l'entreprise venait à échouer, cherchèrent à relever les courages abattus. Après avoir persuadé aux lords de rester unis et de se maintenir à Édimbourg, ils tentèrent de gagner les partisans de la reine : ils écrivirent aux Hamilton, les priant de se joindre à eux pour rétablir l'ordre dans le royaume; mais les Hamilton ne voulurent recevoir ni le messager, ni les lettres. Alors les rebelles s'adressèrent au clergé réformé. Une assemblée générale de l'Église fut réunie dans la capitale le 25 juin; elle était

(1) Crawford, p. 41, et Gilbert Stuart, t. I, p. 259.
(2) Buchanan; Spottiswoode, p. 308; Keith, t. II, p. 656, et Chalmers.

présidée par Knox qui, abandonnant sa retraite, avait reparu aussitôt après l'emprisonnement de Marie. L'Église n'eut pas de peine à s'entendre avec la révolte, le fanatisme de Knox avec les passions de Morton. Cette entente une fois établie, les ministres, au nom de l'assemblée, adressèrent des lettres et députèrent des commissaires aux principaux membres de la noblesse, les sollicitant de faire cause commune avec les lords du conseil secret, de travailler de concert avec eux, « maintenant que Dieu avait commencé à fouler Satan sous ses pieds, » à l'avancement de la vraie religion et à la destruction de l'idolatrie. Un jeûne public fut indiqué, lequel devait durer du 13 au 20 juillet, et se terminer par une seconde assemblée générale (1).

A ces mesures les Hamilton répondirent par une proclamation qui invitait tous les sujets fidèles à prendre les armes sur-le-champ pour délivrer la reine (2) : « Je viens de recevoir une lettre des Hamilton, » écrivait du Croc, « où ils ont huit ou dix signé, lesquels veulent tous mourir pour retirer la reine de captivité, car ils voient que ceux qui se sont élevés le font pour ruiner les Stuarts (3). » Aux Hamilton coururent se joindre le comte d'Argyle, qui avait abandonné le parti des rebelles dès qu'il avait connu leurs projets, les comtes de Huntley, Rothes, Caithness et Crawford, les lords Herries, Levingston, Seaton, Ogilvy, plusieurs barons et un certain nombre d'évêques, parmi lesquels John Lesly, évêque de Ross, qui dirigeait le parti avec l'archevêque de Saint-André (4). Ce parti était de beaucoup le plus nombreux, et le succès lui était assuré si les chefs avaient su se concerter ; mais chacun avait ses vues particulières. Les Hamilton songeaient moins à la délivrance de Marie qu'à leurs droits à sa succession. Ils craignaient, si elle était ruinée, que Lennox ou Moray ne les supplantât ; et déjà plus d'un ambitieux rêvait la fortune de Bothwell.

(1) Keith, t. II, p. 657.
(2) Keith, t. II, p. 656, et Tytler.
(3) *Du Croc au roi*, 30 juin 1567, Teulet, *Supplément*, p. 136.
(4) Keith, t. II, p. 656 et 657, et Tytler.

A la nouvelle de cette puissante coalition, les lords du conseil secret songèrent à fortifier Édimbourg : on y amassa des troupes, des armes et des munitions; on monta l'artillerie, et la corporation de la ville ordonna aux citoyens de se tenir prêts à soutenir un siége (1). Défense fut faite au peuple de payer aucune taxe ni redevance au contrôleur de la reine, Servais de Condé, qui, sur un ordre du conseil secret, dut livrer tout ce qui avait échappé jusque-là de l'argenterie de la reine : « c'était, » disait l'ordre, « pour le service de Son Altesse (2). »

Peu rassurés malgré ces précautions, les rebelles firent une nouvelle tentative pour gagner les lords d'Hamilton. Ils leur députèrent Knox et trois de ses collègues pour les inviter à se rendre à Édimbourg, le jour où devait s'assembler l'Église, et leur exposer combien leur présence serait nécessaire au règlement des affaires de la religion. Mais les Hamilton, justement défiants, répondirent qu'ils ne voyaient aucune sécurité pour eux à Edimbourg, tant qu'il resterait dans la ville un si grand nombre d'hommes armés (3).

Les lords étaient visiblement embarrassés. Il n'en eût pas été ainsi, à coup sûr, si dès le 20 juin ils avaient eu entre les mains, comme ils le racontèrent plus tard, les preuves les plus accablantes contre leur prisonnière. S'il fallait ajouter foi à leur parole, Bothwell, avant sa fuite d'Édimbourg, avait confié à James Balfour, commandant du château, une cassette en argent dont la reine lui avait fait présent et qu'elle tenait elle-même de son premier mari, François II. Cette cassette contenait une correspondance de la reine adultère à son amant, laquelle révélait sa complicité dans le meurtre du roi. Le 20 juin, Bothwell envoya son valet de chambre, Dalgleish, pour retirer ce dépôt des mains de Balfour. Celui-ci, gagné aux rebel-

(1) Keith, t. II, p. 661 et suiv.; Maitland, p. 29, et Chalmers, t. I, p. 373.

(2) Keith, t. II, p. 665, et *préface*, p. 105; Stevenson, p. 194; Chalmers, t. I, p. 374.

(3) Keith, t. II, p. 657 et 658.

les, en avertit Morton, qui arrêta le messager et enleva la cassette avec tout ce qu'elle contenait (1).

L'existence de ce fait repose sur la seule parole de Morton ; il n'en est question ni dans la confession de Dalgleish, ni dans les correspondances anglaises. Les rebelles eux-mêmes attendirent quinze mois, quand Dalgleish était mort, pour exhumer ce récit ; et ce ne fut que trente-cinq jours après la prétendue découverte de la cassette, qu'ils firent une allusion vague à des écrits compromettant la reine, qu'ils disaient être tombés entre leurs mains. Si tout cela eût été autre chose qu'une fable grossière, ils ne se fussent pas privés si longtemps d'un si grand avantage ; ils se seraient hâtés, au contraire, de produire leurs preuves, pour justifier leur conduite non-seulement aux yeux des Écossais, mais encore aux yeux des princes étrangers, dont ils avaient à craindre le ressentiment et peut-être l'intervention, s'ils continuaient à garder leur reine prisonnière. Ils étaient si peu rassurés, en effet, qu'ils jugèrent à propos, même avec Élisabeth, de dissimuler leur véritable projet. Dans la lettre qu'ils lui adressèrent pour annoncer leur victoire, ils affirmaient qu'ils n'avaient jamais songé à couronner le prince, que, s'ils avaient pris les armes, ce n'était que pour venger le meurtre du roi ; ils promettaient, dès que ce but serait atteint, de remettre la reine en liberté. En attendant, comme ils étaient dans la plus grande pénurie, ils la priaient de leur envoyer trois ou quatre mille couronnes pour lever des soldats, s'engageant, si elle voulait bien leur rendre ce service, à refuser toutes les offres de la France et à se laisser entièrement guider par elle (2). Ils écrivirent aussi au roi de France. Leur ton avec lui était amical, mais plein de réserve : ils n'avaient d'abord que soupçonné Bothwell, disaient-ils, mais maintenant ils étaient certains de son crime ; et leur entreprise n'avait d'autre but que de venger un forfait qui déshonorait l'Écosse aux yeux des autres nations (3).

(1) Goodall, t. II, p. 90 et 91.
(2) Tytler, t. V, p. 420.
(3) Melvil, p. 188.

Cependant ils se préparaient à toute autre chose : ils rappelaient instamment Lennox en qui ils espéraient trouver un instrument docile, et pressaient le retour de Moray dont la popularité devait aider à leur triomphe. Il s'étaient tenus en rapport avec ce dernier par l'entremise de Cecil. Dès le 26 juin, le ministre d'Élisabeth écrivait à l'ambassadeur anglais à Paris : « Je vous envoie certains paquets de lettres, laissés ici par M. Melvil... L'envoi de ces lettres à mylord Moray demande la plus grande diligence, mais que ce soit à l'insu de l'ambassadeur d'Écosse. Son retour est impatiemment attendu à Édimbourg; et moi aussi, dans l'intérêt de l'Angleterre et de l'Écosse, je désirerais qu'il y fût. Vous vous entendrez avec Robert Steward (1) pour la prompte expédition des lettres et la sécurité de Moray (2). » Quelques jours plus tard, il écrivait de nouveau : « Si mylord Moray ne pouvait se procurer de l'argent, mylord Steward désire que son fils lui ouvre un crédit égal à celui qu'il a lui-même (3). » Ainsi, on ne saurait en douter, Cecil et Moray étaient les complices de tout ce qui s'était fait et allait se faire en Écosse.

En apprenant le succès des rebelles et l'emprisonnement de Marie, la reine d'Angleterre éprouva une joie secrète, mêlée pourtant de quelque mauvaise humeur ; car si sa haine et son intérêt trouvaient leur compte dans les événements d'Écosse, elle y voyait aussi une atteinte aux prérogatives de la royauté et un exemple détestable pour ses sujets. Elle crut tout concilier, ses passions, ses intérêts et cette espèce de pudeur qui l'arrêtait quelquefois devant la politique immorale de son ministre, en adoptant la conduite tortueuse et indécise qui était dans ses habitudes et dans son caractère. A Robert Melvil qui, quoique envoyé par Marie, intriguait pour les lords, elle promit les secours qu'il sollicitait, et en même temps elle lui remit pour sa maîtresse, qu'il trahissait, une lettre affectueuse. Elle y appelait Melvil « un serviteur fidèle, » et annonçait qu'elle

(1) L'assassin présumé du président Minard.

(2) *Cecil à Norris*, 26 juin, *Cabala*.

(3) *Cecil à Norris*, 14 juillet 1567, *Cabala*.

enverrait bientôt un ambassadeur en Écosse (1). Le choix en était déjà fait : c'était Throckmorton, l'ami des rebelles, personnage remuant, plus propre à exciter des troubles qu'à apaiser des querelles.

Dès qu'ils crurent pouvoir compter sur l'appui de l'Angleterre, les lords se montrèrent plus froids avec la France. Charles IX, avant de connaître l'emprisonnement de Marie, avait envoyé M. de Villeroi pour communiquer à du Croc ses intentions, et s'assurer de l'état de l'Écosse. Instruite par l'expérience du passé, la cour de France était bien persuadée que l'entreprise des lords devait être « par-dessous main assistée et favorisée des Anglais, » et que, par conséquent, si elle réussissait sans que la France fût intervenue, c'était la ruine de l'influence française en Écosse au profit de l'Angleterre. On crut que le meilleur moyen pour y porter remède était de favoriser le parti qui paraissait devoir l'emporter, sans trop s'occuper du sort de la reine. « Que le sieur du Croc sache, » disait le roi dans ses instructions à M. de Villeroi, « que le désir et intention principale de sa Majesté est de conserver le royaume d'Écosse à sa dévotion, sans permettre que, sous prétexte de tant de folies qui se présentent, il se retire et aliène en autre dévotion que la sienne, comme il est certain qu'il ferait envers les Anglais, que les seigneurs chercheraient comme protecteurs en l'affaire qui se présente, s'ils voyaient n'avoir aucune assurance du côté du roi. Sur quoi Sa Majesté désire que le sieur du Croc considère bien l'état en quoi sont les affaires de delà, et spécialement à qui elles sont pour tomber. En ce qui regarde la reine d'Écosse, il veut bien lui faire toute faveur et aide, mais non pas en chose qui serait à la perte et ruine de son royaume, et au dommage du service du roi et de ses affaires, ayant lesdits Anglais l'intention qu'ils ont (2). » Villeroi d'après l'ambassadeur anglais à Paris, était chargé d'offrir aux lords spirituels des promotions et des dignités, aux

(1) Stevenson, p. 179.
(2) *Instructions à M. de Villeroi*, Teulet, *Supplément*, p. 130-134.

lords temporels des pensions et des honneurs, pour se faire livrer le prince d'Écosse (1).

Les rebelles reçurent très-froidement les avances des ambassadeurs français ; ils ne leur permirent point, malgré leurs sollicitations, de voir la reine captive, ni même de communiquer par lettres avec elle. Villeroi et du Croc comprirent bien vite qu'il n'y avait rien à faire pour eux. Villeroi était arrivé le 23 juin, il repartit immédiatement ; et le 26 du Croc, en annonçant au roi le départ de son collègue, ajoutait qu'il partirait lui-même dans trois jours, attendu qu'il ne pouvait rendre aucun service en Écosse (2). Il rentra en France au commencement de juillet, assez confus du peu de succès de sa politique : « Il est si boutonné, » écrivait l'ambassadeur d'Espagne à Paris, « qu'on ne peut lui arracher une parole ; c'est une preuve évidente que les affaires d'Écosse ne vont pas comme on le voudrait ici (3). »

Le comte de Moray se trouvait alors en France ; il fut mandé en toute hâte à Paris dès qu'on sut l'emprisonnement de la reine. On essaya de le gagner : on lui offrit le collier de Saint-Michel, on lui promit des biens et des pensions considérables, s'il voulait aider à transporter en France le prince d'Écosse et sa mère. Charles IX, qui avait toujours aimé sa belle-sœur, s'écria avec la vivacité de son âge que, quoi qu'il dût lui en coûter, il voulait les avoir l'un et l'autre afin de les protéger. Moray répondit qu'il ne ferait jamais rien contre sa sœur ni son neveu ; qu'il voulait au contraire les servir de tout son pouvoir, qu'il serait heureux d'être aidé en cela par le roi de France. Il refusa les offres qu'on lui faisait et, quelques jours après, il demanda la permission de retourner en Écosse pour voir s'il pouvait délivrer la reine ; mais sur les déclarations de l'archevêque de Glasgow qu'il fallait se défier de ses belles pa-

(1) *Norris à Cecil*, 2 juillet, Chalmers, t. III, p. 246.

(2) *Du Croc au roi*, 26 juin 1567, Teulet, *Supplément*, p. 184 ; Keith ; *Occurrents.*

(3) *D. Frances de Alava à Philippe II*, *Papiers de Simancas*, *Archives nationales.*

roles, on essaya de le retenir (1). Ce n'était point les malheurs ds sa belle-fille qui touchaient beaucoup Catherine de Médicis, c'était la crainte de perdre l'alliance de l'Écosse. Embrasser résolûment le parti de Marie était le seul moyen de la conserver.

Cette malheureuse reine, inhumainement emprisonnée, était traitée à Lochleven comme une véritable criminelle. On ne lui avait d'abord laissé pour lui tenir compagnie que deux femmes d'un rang inférieur et l'acariâtre châtelaine (2), qui insultait à son infortune. Gardée à vue et tenue au secret, elle ignorait ce qui se passait dans son royaume et jusqu'aux calomnies de ses persécuteurs, qui répandaient partout le bruit que le châtiment des meurtriers était incompatible avec sa liberté (3). Cependant elle ne désespérait point : sa cause étant celle de tous les rois, elle était persuadée qu'il se trouverait quelque prince pour prendre sa défense contre ses sujets rebelles ; surtout elle ne pouvait croire que la France fût assez oublieuse pour la délaisser, et les Guise assez impuissants pour ne point la venger. Bien que l'expérience eût dû l'instruire, elle comptait même sur la reine d'Angleterre : aussi attendait-elle avec impatience le retour de Robert Melvil, dans l'espoir qu'il lui apporterait de sa cousine des messages favorables.

Cet ingrat et déloyal serviteur avait quitté Londres vers la fin de juin. Revenu à Édimbourg, au lieu d'aller rendre compte de sa mission à celle qui l'avait envoyé, il courut communiquer aux rebelles le résultat de ses intrigues : Élisabeth avait promis de les aider « dans leur honorable entreprise, » et d'approuver l'abdication de Marie pourvu qu'elle fût volontaire. Puis il s'empressa de faire connaître à Cecil les dispositions dans lesquelles il avait retrouvé les lords, et surtout leurs besoins : « Dans leur conduite avec la France ils ont agi, » di-

(1) *Norris à Cecil*, 2 et 16 juillet 1567, *State papers office*, et *D. Frances de Alava à Philippe II*, 30 juin, 13, 17 et 24 juillet, *Papiers de Simancas*, et *Guzman de Silva à Philippe II*, 11 et 12 juillet.

(2) *Guzman de Silva à Philippe II*, *Archives de Simancas*.

(3) *Throckmorton à Cecil*, 1er juillet 1567, STEVENSON, p. 181.



sait-il, « avec assez de discrétion pour que le roi très-chrétien n'ait pas de motif suffisant de s'offenser, et pour que votre maîtresse ait lieu d'être très-satisfaite. Présentement, ils n'ont besoin que d'un peu d'argent. Ils ont déjà enrôlé des hommes et sont en train d'en enrôler encore. On pense que les Hamilton seront aidés avec les revenus de la reine, et que le roi de France, en outre, leur fournira des subsides, car il n'espère plus gagner ceux de notre parti. En conséquence, il est de la plus grande urgence que votre maîtresse nous procure de l'argent très-promptement : nous en aurons besoin dans huit ou dix jours... On ne s'est pas encore mis d'accord sur ma visite à la reine, parce que la plupart des lords sont absents et que Lethington est fort occupé. Ce dernier a été très-content d'apprendre que Votre Honneur désire nous voir procéder en tout par voie de justice et avec modération... Il approuve votre avis en divers points (1) ; il y a toujours assez de probabilité pour qu'on poursuive l'affaire sur laquelle nous nous sommes entendus ; on la trouve même avantageuse... Les lords se concerteront avec votre ambassadeur pour la garde du prince, et le remettront entre les mains de Sa Majesté suivant son désir, si plus tard ils se décident à le laisser sortir d'Écosse (2). »

Le même jour, Lethington écrivait de son côté à Cecil : « Je me réjouis de la constance de votre amitié pour moi, et de l'appui que vous voulez bien accorder à nos efforts communs, pour rendre à ce pays l'honneur que lui a fait perdre un meurtre abominable, resté jusque-là impuni. Je loue Dieu de vos bonnes dispositions et vous en remercie sincèrement.

(1) « Always there is matter enough probable to proceed upon that matter » we first agreed upon, and farther is thought expedient. » Cette phrase est assez mystérieuse; elle fait très-probablement allusion à l'abdication de Marie Stuart. Tytler (t. V, p. 441) suppose qu'il est question de contraindre la reine à abdiquer, en la menaçant de la juger publiquement comme complice du meurtre de Darnley; et lisant, au lieu de *probable*, *proveable*, il pense que la phrase veut dire qu'ils ont assez de preuves pour procéder ainsi. Ce n'est qu'une conjecture.

(2) *Robert Melvil à Cecil*, 1er juillet 1567, *State papers office*, et dans Tytler, et miss Strickland.



« J'apprends, par le rapport de Melvil, que votre maîtresse aussi est bien portée pour notre juste querelle et prête à l'appuyer. S'il en est ainsi, Sa Majesté, j'en suis sûr, n'aura jamais lieu de s'en repentir ; car de même que la cause est sainte et digne de l'intérêt de tous les princes chrétiens, ainsi, j'en ai la confiance, Sa Majesté ne trouvera dans les lords que des cœurs reconnaissants pour l'appui, quel qu'il soit, qu'ils auront reçu d'elle. »

Puis, après avoir adroitement flatté Élisabeth dans son désir de posséder le prince d'Écosse, Lethington ajoutait : « Notre entreprise, grâce à Dieu, est en si bonne voie de réussir que nous ne craignons dans le royaume aucun parti, à moins qu'il ne soit aidé par l'argent de la reine ou de l'étranger. Nous avons, pour parer à ce danger, levé quelques compagnies d'arquebusiers au moyen d'une contribution commune, mais leur entretien sera notre plus grande difficulté. Faites donc en sorte, je vous en prie, que les lords, qui ne manquent pas de bonne volonté dans la mesure de leurs moyens, obtiennent de Sa Majesté quelque secours en argent. Que ce secours nous soit accordé, et le tour est fait, je n'en doute pas ; peu de chose, mais promptement envoyé, nous profitera plus qu'une grosse somme si elle tardait à venir. » Et comme dernier argument, le rusé politique ajoutait qu'il n'avait pas de répugnance pour les Français, mais qu'il préférait à tout autre appui celui de l'Angleterre (1).

Peu après, on permit à Robert Melvil d'aller à Lochleven, rendre compte de sa mission et remettre les messages trompeurs d'Élisabeth. Mais afin que Marie ne soupçonnât rien de la perfidie de ce déloyal sujet, ses trois gardiens, invoquant un ordre du conseil secret, insistèrent pour être présents à l'entretien.

La grande préoccupation des rebelles, en ce moment, était le retour de Moray pour avoir un chef, et l'arrivée de Throckmorton pour avoir de l'argent. Lethington et Melvil écrivaient lettres sur lettres ; Élisabeth se décida à faire partir son am-

(1) *Lethington à Cecil*, 1er juillet 1567. STEVENSON, p. 182 et 183.

bassadeur. Le but de Cecil est évident, celui de sa maîtresse est plus difficile à déterminer; il est probable qu'elle n'avait aucun plan arrêté, aucune résolution prise, et qu'elle comptait profiter des circonstances. Cependant si l'on en juge par sa conduite, pleine de duplicité et de contradictions, il semble qu'elle voulût, du moins au commencement, tenir une sorte de balance entre la reine et les rebelles, afin qu'aucun des deux partis n'étant assez fort pour se passer de son appui, elle pût obtenir que le prince lui fût livré.

Throckmorton allait en Écosse sous prétexte d'aider à la délivrance de Marie, mais il devait ménager ceux qui la tenaient en prison ; il avait mission de traiter avec la reine, mais en même temps avec les rebelles : ses instructions étaient doubles. A la reine, Élisabeth, feignant d'être émue des indignes traitements que lui avaient fait subir les lords, promettait son assistance, et se déclarait décidée à trois choses : à lui faire rendre la liberté, soit par la persuasion, soit par un traité, soit par la force si c'était nécessaire ; à obtenir le châtiment des meurtriers de Darnley, son parent ; et à mettre le jeune prince à l'abri de tout danger, en le faisant transporter de préférence en Angleterre où il serait plus en sûreté que partout ailleurs. Elle conseillait à sa bonne sœur d'écouter la sagesse plutôt que son ressentiment, et de se montrer disposée à la clémence.

Aux lords, Throckmorton devait faire entendre que l'objet de sa mission était de vérifier les causes et les circonstances des troubles survenus en Écosse, et obtenir l'autorisation de voir la reine captive, pour traiter avec elle du châtiment des meurtriers et de la conservation du prince. Il était chargé de leur représenter l'inconvenance de leur conduite à l'égard de leur reine, mais de les assurer, en même temps, qu'ils n'auraient pas lieu de se plaindre de l'intervention de sa maîtresse ; car elle ne consentirait à rien qui ne tendît à leur sûreté et à la pacification du royaume : sa partialité pour la reine n'allait pas jusqu'à vouloir lui sacrifier la noblesse ; elle ne désirait que lui conserver son état de princesse.

Aux demandes de secours que lui avaient adressées les lords, Élisabeth répondait par des plaintes : elle trouvait étrange que

jusqu'au moment où ils s'étaient rassemblés en armes, elle n'eût reçu d'eux aucun avis digne de foi ; quand ils lui auraient fait connaître leurs projets, elle jugerait si elle devait les aider. En attendant, son ambassadeur avait ordre de proposer que Marie fût rendue à la liberté, Bothwell poursuivi et puni, le divorce prononcé, le Parlement convoqué, et un conseil établi sans lequel la reine ne pourrait rien faire (1). Il n'y avait dans ces instructions rien que de vague; mais surtout elles manquaient de sincérité : si Élisabeth eût réellement désiré procurer la délivrance de Marie, il lui suffisait d'abandonner les rebelles à leurs propres ressources.

Throckmorton arriva à la frontière d'Écosse le 12 juillet. Lethington et James Melvil, envoyés à sa rencontre, eurent une première conférence avec lui au château de Fastcastle. Le souvenir était encore récent de la manière dont Élisabeth avait abandonné Moray, après l'avoir poussé à la révolte : les deux députés ne trouvèrent pas les instructions de Throckmorton suffisamment nettes ; ils exprimèrent leur crainte que sa maîtresse « ne les laissât dans les épines », après les avoir engagés à courir sa fortune. Ils se plaignirent de ce qu'elle n'eût pas franchement répondu à leur dernière lettre, et se fût déjà départie des promesses faites à Robert Melvil ; ajoutant que proposer de mettre leur reine en liberté, ce n'était pas autre chose, si la proposition était sincère, que vouloir leur ruine à tous : une fois la reine libre, il ne faudrait plus parler du châtiment des meurtriers ni d'aucun accommodement. Throckmorton rejeta le vague de ses instructions sur l'obscurité de leur conduite et l'incertitude de leurs projets ; il était envoyé, dit-il, pour que le jour se fît. Lethington répondit en secouant la tête : « Il vaudrait mieux que votre maîtresse nous laissât à nous-mêmes que de ne pas nous aider. » Puis, pour faire croire que les lords pouvaient se passer d'elle, il déclara à l'ambassadeur anglais qu'ils n'avaient pas encore refusé les offres du roi de France, laissant entendre qu'à la fin ils pourraient bien s'en contenter.

(1) *Instructions à Throckmorton*, 30 juin 1567, dans KEITH, t. II, p. 667-675

Throckmorton arriva à Édimbourg le 13 juillet, escorté par quatre cents chevaux. C'était le jour où s'ouvrait le jeûne général décrété par Knox. « Quelques nobles avaient répondu à l'invitation de l'Église, mais pas un des amis de la reine : tout ce qui se trouvait dans Édimbourg était animé contre cette princesse d'une haine ardente, que les prédications de Knox allaient exalter jusqu'à la fureur. A peine arrivé, Throckmorton reçut d'Élisabeth, comme complément d'instructions, la charge plus expresse de traiter avec les rebelles et la reine, pour en obtenir que l'héritier du trône fût envoyé en Angleterre, où il serait élevé à l'abri de tout danger et en dehors des troubles qui agitaient l'Écosse (1). Les lords n'étaient point décidés à pousser jusque-là leur complaisance pour Élisabeth ; ils montraient même très-peu d'empressement à conférer avec son ambassadeur depuis qu'ils connaissaient ses instructions. Morton, qui le rencontra par hasard, lui dit qu'ils aviseraient à le recevoir, bien que ce fût un temps consacré aux exercices religieux ; et Lethington, qui était allé le visiter, lui fit entendre que les lords n'étaient point disposés à lui laisser voir la reine, pour plusieurs raisons, mais surtout parce qu'ils ne l'avaient pas voulu permettre aux envoyés français. La véritable cause de leur refus était la crainte que la captive ne démasquât leurs mensonges.

« Voici, » écrivait Throckmorton, « ce que j'ai appris depuis mon arrivée : la reine est en bonne santé au château de Lochleven, où elle est gardée par lord Lindsay et le laird de Lochleven. Elle est tenue très-étroitement ; et, autant que je puis deviner, ils n'usent de tant de rigueur que parce qu'elle ne veut à aucun prix autoriser la poursuite des meurtriers, ni consentir à se séparer de Bothwell. Elle déclare au contraire qu'elle veut vivre et mourir avec lui, et avoue que, si on lui laissait le choix de renoncer à sa couronne et au royaume ou bien à Bothwell, elle préférerait perdre son royaume et s'en aller comme une simple demoiselle avec lui, ajoutant qu'elle

(1) *Élisabeth à Throckmorton*, 14 juillet 1567, STEVENSON, p. 202, et ROBERTSON, *appendix*.

ne consentira jamais qu'il lui soit fait plus de mal qu'à elle-même ; de sorte que si elle était mise en liberté, il faudrait être constamment en armes et livrer des batailles... ; et il serait impossible de faire prononcer son divorce... Les lords n'oublient pas leur propre péril et le danger du prince ; mais, si je ne me trompe, ils n'ont point l'intention de toucher à la vie ni à l'honneur de la reine, car ils parlent d'elle avec respect et affirment que, lorsqu'ils auront atteint leur but, ils la remettront en liberté et la rétabliront sur le trône (1). »

Throckmorton était trop rusé pour être dupe d'aussi grossiers mensonges, et pour croire que des hommes, qui s'étaient arrogé le droit d'emprisonner leur reine, pensassent avoir besoin de son autorisation pour châtier un coupable. Et comment s'y serait-elle opposée ? Quant au langage que ses ennemis prêtaient à Marie, aucun homme digne de foi ne l'avait entendu et personne ne pouvait le démentir, l'accès auprès d'elle étant interdit à tout ce qui n'était pas du conseil des rebelles. Throckmorton ne tarda pas à être mieux renseigné. Deux jours plus tard il écrivait à sa maîtresse : « La reine consent en paroles à la poursuite du meurtre (2). » Cette poursuite importait aussi peu à l'ambassadeur qu'à Lethington et à Morton : sa correspondance prouve que tout son désir était de servir la cause des rebelles. Le lendemain de son arrivée à Édimbourg, il avait sollicité auprès de Cecil l'envoi de dix à douze mille couronnes dont les lords avaient immédiatement besoin, en disant qu'aucun argent ne pouvait être mieux dépensé pour le service de leur commune maîtresse. Et il ne cessa de répéter, tant que dura son ambassade, qu'il n'y avait pas d'autre parti à rechercher ni à flatter que celui qui avait le pouvoir, et qui savait si adroitement jouer son jeu (3).

Les Hamilton, persuadés, comme le bruit s'en était répandu, que Throckmorton venait pour soutenir les intérêts de la reine,

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 14 juillet, Robertson, *appendix*, n° xxii.

(2) *Throckmorton à Élisabeth*, 16 août 1567, *ibidem*.

(3) *Throckmorton à Cecil*, 14, 19 et 25 juillet 1567, Stevenson, p. 211 et 246, et Thorpe, t. I, p. 252.

lui écrivirent pour l'assurer que la plus grande partie des nobles étaient dévoués à leur souveraine : « s'ils n'avaient pas encore tenté, » disaient-ils, « de la tirer de sa captivité, c'est qu'ils désiraient éviter l'effusion du sang, et ne recourir à la force qu'après avoir épuisé tous les moyens honnêtes. » Ils ajoutaient que rien ne serait plus facile que de la délivrer si, comme ils n'en doutaient pas, Élisabeth voulait bien leur venir en aide (1). Ils envoyaient à Throckmorton le *bond* par lequel ils s'étaient engagés à forcer les portes de Lochleven, en le priant de leur faire savoir sa résolution. Throckmorton répondit qu'il transmettrait leur message à sa maîtresse, que pour lui, il n'avait rien à leur dire (2). Il fit en effet connaître leur démarche à Élisabeth, mais en même temps il les calomniait : « Ils font parade, » disait-il, « de la liberté de la reine ; c'est plutôt pour pousser les lords à la faire mourir que pour la tirer de leurs mains (3). » Les Hamilton pouvaient bien n'être pas plus désintéressés que les rebelles, mais cette atroce accusation contre eux est démentie par toute leur conduite.

Throckmorton fut suivi de près en Écosse par un autre envoyé qui était censé, comme l'ambassadeur anglais, venir rendre service à la reine captive. C'était Elphinstone, un des agents de Moray. Ce dernier, toujours réfugié en France où il se savait surveillé, épiait l'occasion favorable de reparaître sur le théâtre des événements. En attendant, il avait jugé à propos de se faire précéder par un de ses serviteurs les plus dévoués : Elphinstone était accrédité auprès de Cecil par une lettre de son maître (4). Après avoir vu le ministre, il fut reçu par Élisabeth ; il confia à cette princesse qu'il avait une lettre pour Marie, qu'il ne devait la remettre qu'à elle-même et surtout ne pas la montrer aux lords, parce que son maître y blâmait

(1) *L'archevêque de Saint-André et l'abbé d'Arbroath à Throckmorton*, 12 juillet 1567, Stevenson, p. 199 et 200.

(2) *Throckmorton à l'archevêque de Saint-André*, Stevenson, p. 246 et 247.

(3) Voy. les *Lettres* du 14 juillet, dans Robertson, du 16, dans Laing, *appendix*, p. 125, et du 19, dans Keith, t. II, p. 689 et 690.

(4) *Moray à Cecil*, 2 juillet 1567, Chalmers, t. III, p. 248.

leur conduite violente et y protestait à sa sœur de son entier dévouement. Élisabeth, dès qu'Elphinstone fut sorti, fit appeler Heneage, qui était de service dans son antichambre : « Donnez ordre à Cecil, » lui dit-elle, « d'écrire sur-le-champ en mon nom à ma sœur d'Écosse. Je signerai la lettre, mais je ne puis l'écrire moi-même, car je n'en ai pas usé assez franchement avec elle dans ses derniers troubles. L'objet de cette lettre est de lui faire savoir que le comte de Moray n'a jamais mal parlé d'elle à l'occasion de la mort de son mari, qu'il n'a jamais comploté pour que le prince d'Écosse fût transporté en Angleterre, et qu'il ne s'est jamais ligué avec les lords pour la déposséder de sa couronne. Je veux, maintenant que ma sœur est dans l'infortune, qu'elle apprenne de moi la vérité : c'est qu'elle n'a pas dans toute l'Écosse un serviteur plus honnête et plus dévoué (1). »

Que penser de cette étrange démarche d'Élisabeth? sinon qu'elle voulait engager Marie, en la trompant sur les dispositions de Moray, à lui remettre le gouvernement; car il est impossible de supposer qu'elle ignorât les relations et l'accord de ce traître avec les rebelles. Lorsque Elphinstone fut arrivé à Édimbourg, il demanda à voir la reine pour lui remettre les messages de son maître. Les lords feignirent de s'y opposer ; mais quelques jours après, Throckmorton annonçait que l'autorisation, refusée d'abord, venait d'être accordée (2).

Dans sa correspondance, l'ambassadeur anglais fait un tableau hideux des passions qui s'agitaient en ce moment dans la ville d'Édimbourg, où le jeûne public prêché par les ministres avait attiré tout ce que l'Écosse contenait de fanatiques. « Ceux qui auraient voulu qu'on usât de modération n'osaient le proposer, parce qu'ils craignaient la rage du peuple. Les femmes étaient les plus furieuses et les plus impudentes, et cependant les hommes montraient assez d'emportement (3). » S'autorisant de l'Ancien Testament et des exemples des rois mis à mort par

(1) *Heneage à Cecil*, 8 juillet 1567, Stevenson, p. 192 et 193.
(2) *Trockmorton à Élisabeth*, 19 juillet, dans Keith, t. II, p. 691.
(3) *Trockmorton à Élisabeth*, 14 août 1567, Robertson, *appendix*.

leurs sujets, Knox et ses collègues appelaient la vengeance sur la tête de la reine prisonnière, à qui toute défense était interdite. Throckmorton lui-même était scandalisé de tant de violence; il engagea les lords à ne plus tolérer que le clergé se mêlât des affaires publiques, parce qu'ils ne seraient plus maîtres, lorsque la multitude aurait été une fois déchaînée, de réfréner sa fureur, et qu'ils seraient peut-être poussés malgré eux au parti le plus extrême (1). Aux prédications s'ajoutèrent les libelles : on publia contre la reine déchue les injures les plus grossières ; et Buchanan, dans son livre *De jure regni*, érigea en doctrine que les peuples ont le droit de se soulever contre les rois (2). La populace ainsi surexcitée ne voyait plus dans Marie qu'une proie destinée à son aveugle colère : « Il se dit publiquement parmi le peuple, » écrivait Throckmorton, « que la reine n'a pas plus qu'aucun de ses sujets la liberté et le privilége de commettre l'adultère et le meurtre, ni d'après la loi de Dieu, ni d'après les lois du royaume (3). » Les lords n'étaient pas mieux disposés ; l'ambassadeur l'avouait à Cecil : « Ils ont envie d'en finir avec leur souveraine... Ils ne peuvent dire comment ils s'en débarrasseront ; mais je soupçonne qu'ils ont l'intention de le faire d'une manière ou d'une autre... Je n'ai jamais vu de pareille confusion ; ils ne font que changer d'avis. Ils sont bien résolus à user de toute la sévérité possible, sans pouvoir se mettre d'accord sur la forme. Les ministres et leurs partisans n'ont qu'un seul avis ; les lords sont divisés ; et cependant, même les plus modérés ne tentent rien pour arrêter la fureur du peuple. La reine me paraît dans un très-grand danger... Dites-moi comment je dois me conduire. D'après ce que je vois, ces hommes braveront tout : ils sont allés trop loin pour reculer (4). »

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 19 juillet 1567, dans Keith, t. II, p. 687 et 688.

(2) *Élisabeth à Throckmorton*, 27 juillet 1567, Keith, t. II, p. 704.

(3) *Throckmorton à Élisabeth*, 18 juillet 1567, Robertson, *appendix*.

(4) *Throckmorton à Cecil*, 16 juillet 1567, Stevenson, p. 224. Il est évident que les lords n'auraient pas été tant embarrassés, s'ils avaient eu des lettres

Vers cette époque, Robert Melvil retourna à Lochleven, on ne sait sous quel prétexte. Cette fois on laissa la reine seule avec lui. Après l'avoir prié d'obtenir, pour elle et pour ses femmes, des vêtements et d'autres objets dont elles avaient besoin (1), la captive le chargea pour les lords d'une lettre où elle les suppliait, s'ils ne voulaient pas lui rendre la liberté, de lui donner pour prison le château de Stirling, afin qu'elle eût du moins la consolation de voir son fils ; ou, si elle devait rester à Lochleven, de permettre qu'elle eût auprès d'elle quelque autre dame; et enfin, s'ils refusaient de la traiter comme leur reine, qu'ils se souvinssent du moins qu'elle était la fille de leur dernier roi et la mère de l'héritier du trône (2). Melvil déclara plus tard, mais quel crédit mérite la parole d'un tel homme, qu'il avait cherché à persuader à Marie de renoncer à Bothwell, et qu'elle avait repoussé ses conseils. Il affirma de plus qu'au moment où il allait partir, elle lui présenta une lettre, en le priant de la faire parvenir à Bothwell, et que, sur son refus, elle jeta la lettre au feu avec un grand dépit (3). Il est très-regrettable que Melvil n'ait pas jugé à propos de se charger d'un document aussi important; l'histoire ne serait pas réduite aujourd'hui à la parole plus que suspecte des usurpateurs. Comment ces hommes ne réservaient-ils pas avec le plus grand soin tout ce qui pouvait accréditer leur langage et justifier leur conduite !

Throckmorton raconte qu'il avait profité de la visite de Melvil à Lochleven pour engager la reine à se séparer de Bothwell : elle lui fit dire, s'il faut l'en croire, qu'elle mourrait plutôt que d'y consentir. Elle donnait pour raison « qu'étant

authentiques prouvant la complicité de la reine dans le meurtre du roi. « Ce » qui fortifia un grand nombre dans l'opinion que ces lettres étaient faus- » ses, » dit lord Herries dans ses Mémoires, « c'est que, vu l'iniquité des » temps et la haine des confédérés pour la reine, si les lettres avaient réel- » lement existé, ils l'auraient mise à mort sans aucun doute » (HERRIES, *Memoirs*, p. 100).

(1) *Illustrations for Maitland club.*

(2) *Throckmorton à Élisabeth*, 18 juillet 1567, ROBERTSON, *appendix*, n° XXII.

(3) *Déclaration de Robert Melvil, Hopetoun*, M. S., et TYTLER, t. V, p. 450.

grosse de sept semaines, elle reconnaîtrait, en agissant ainsi, que son enfant était bâtard et qu'elle avait forfait à l'honneur ; elle préférait mourir (1). » Throckmorton ne dit pas comment lui parvint cette réponse.

Toutes les assertions au sujet de la prétendue passion de Marie pour Bothwell ne reposent que sur le témoignage de ses ennemis. Enfermée « en une étroite prison, au milieu d'un lac, où personne qui lui voulût du bien ou qui favorisât la justice ne sut jamais avoir accès (2), » elle ne put démentir ses accusateurs, car ils ne « lui permirent jamais d'écrire ni de parler pour rien contredire à leurs fausses inventions (3), » et s'opposèrent au débat public qu'elle sollicita pendant sa détention à Lochleven, comme elle avait fait après la journée de Carberry Hill. Elle pria affectueusement Robert Melvil, et plus tard ses gardiens, de lui obtenir des lords qu'elle fût entendue dans leur conseil ou dans l'assemblée des états ; elle promettait, si elle était trouvée coupable en quoi que ce fût, de se soumettre comme la plus simple criminelle à telle punition et supplice qu'il leur plairait ordonner (4). » Sa requête lui fut obstinément refusée.

Cependant l'embarras des usurpateurs semblait croître tous les jours. Ils étaient bien décidés presque tous à ne laisser à la reine aucune autorité, mais ils ne parvenaient pas à s'entendre sur les mesures à prendre pour la déposer et s'assurer l'impunité de leurs crimes. Quelques-uns consentaient à ce qu'elle fût mise en liberté et rétablie sur le trône, après qu'elle

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 18 juillet 1567, Robertson, *appendix*. C'est peut-être là ce qui a donné lieu à la tradition que Marie Stuart accoucha d'une fille à Lochleven. Le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, va plus loin : il dit que cette fille de Marie et de Bothwell fut élevée comme religieuse au couvent de Notre-Dame de Soissons. Mais on ne trouve pas, dans tout le reste de la vie de Marie, la moindre allusion à l'existence de cette enfant ; tout, au contraire, semble la démentir.

(2) *Mémoire aux princes chrétiens*, dans Teulet, *Supplément*, p. 277.

(3) *Lettre de Marie à Élisabeth*, 17 mai 1568, Labanoff, t. II, p. 74.

(4) Blackwood, p. 138 et 139; *Défense de l'honneur de Marie*, Anderson, t. I, p. 54, etc.

aurait donné aux rebelles toutes les garanties qu'ils exigeraient, et qu'elle aurait promis de se séparer de Bothwell, de punir tous les meurtriers du roi et d'établir la Réforme. D'autres conseillaient le bannissement perpétuel : elle se retirerait, soit en France, soit en Angleterre, après avoir laissé l'autorité à son fils sous la direction d'un conseil de régence. Un troisième parti demandait qu'elle fût mise en jugement et condamnée à une prison perpétuelle : c'était l'avis du plus grand nombre. Enfin un quatrième parti voulait qu'elle fût poursuivie et mise à mort : c'était ce que prêchaient Knox et quelques autres ministres de la Réforme (1).

Throckmorton, qui craignait que cet avis ne prévalût, conseillait aux lords de prendre leurs sûretés, mais de bien se garder, en se portant aux derniers excès, d'attirer sur eux plus d'infamie que n'en avait attiré sur Bothwell le meurtre du roi; car ils n'avaient pas le droit, leur dit-il, de juger leur reine. Les plus violents répondirent que dans les cas monstrueux il fallait recourir à des mesures extraordinaires; que les crimes inouïs appelaient des châtiments nouveaux; et tous se plaignirent amèrement de la conduite d'Élisabeth à leur égard, et du peu d'intérêt qu'elle prenait à leur querelle. « Mettre la reine en liberté, » dit Lethington, « était une mesure que détestaient tous ceux qui avaient pris part à l'entreprise : c'était les laisser à la merci de la reine et de Bothwell. Ce n'était point pour cela, » s'écria Robert Melvil, « qu'un ambassadeur avait été envoyé d'Angleterre; c'était pour aider les lords et leur apporter l'argent qu'Élisabeth leur avait promis, et qu'ils n'avaient pas encore reçu (2). »

Throckmorton était assez de cet avis : il était urgent, suivant lui, que la reine d'Angleterre recouvrât son crédit auprès des lords, en leur accordant les dix à onze mille couronnes dont il avait déjà sollicité l'envoi (3). Mais Élisabeth, qui avait espéré

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 19 juillet, Keith, t. II, p. 685 et 686, et *appendix*, n° XXI; Camden, p. 149.

(2) *Throckmorton à Élisabeth*, 19 juillet 1567, dans Keith, t. II, p. 688-693.

(3) *Throckmorton à Cecil*, 19 juillet, *ibidem*.



jouer si bien son jeu avec les deux partis « que la reine et les seigneurs lui restassent obligés, et que ni l'une ni les autres ne pussent se passer de son amitié (1), » Élisabeth était très-offensée de trouver dans les rebelles si peu de déférence. Non-seulement ils ne parlaient pas de lui livrer le prince d'Écosse, mais ils ne permettaient pas à son ambassadeur de visiter la reine captive; ils n'avaient pas même encore répondu aux remontrances qu'elle leur avait adressées. « Assurément, » écrivait Élisabeth, « la plupart d'entre eux ne cherchent que leur propre sûreté, quelque semblant qu'ils fassent de vouloir poursuivre les meurtriers du roi et préserver le prince. » Elle déclara qu'elle ne leur donnerait aucun secours tant que la reine serait captive, ajoutant que, s'ils trouvaient un moyen de la restaurer et qu'ils eussent besoin d'elle ensuite pour atteindre les meurtriers, son aide ne leur manquerait point (2).

Profitant de la présence des lords que la fin du jeûne solennel avait attirés à Édimbourg, Throckmorton leur demanda de nouveau de vouloir bien répondre aux instructions qu'il leur avait communiquées, et lui permettre de visiter la reine suivant la charge qu'il en avait. Morton lui fit dire que ce jour-là étant un jour de communion générale, de prières et de prédications, ils devaient s'occuper non des affaires de ce monde, mais des affaires de Dieu, et invoquer les lumières de l'Esprit-Saint (3). Cependant, le soir à onze heures, Lethington alla trouver l'ambassadeur et lui remit un long écrit : c'était leur réponse. Elle vaut la peine d'être citée : c'est la justification complète de Marie Stuart, et en même temps la moins suspecte, puisqu'elle émane de ses accusateurs eux-mêmes.

Après avoir déploré la nécessité cruelle où ils s'étaient trouvés de traiter si durement leur reine, malgré leur respect et leur dévouement pour elle, les lords continuaient ainsi : « Jamais nous n'avons songé, au commencement de notre entreprise, à rien tenter contre sa personne ni sa liberté. Les motifs

(1) *Guzman de Silva à Philippe II*, 21 juillet 1567, *Archives de Simancas*.
(2) *Élisabeth à Throckmorton*, 20 juillet 1567, Stevenson, p. 230.
(3) *Throckmorton à Élisabeth*, 21 juillet 1567, dans Keith, *préface*, p. 111.

qui nous ont fait agir sont assez connus du monde entier et beaucoup plus que nous n'aurions voulu, car ils sont une honte pour l'Écosse et touchent à l'honneur de la reine et de nous tous. »

Puis, prenant le ton d'honnêtes gens indignés : « Ne sait-on pas, » s'écriaient-ils, « de quelle manière horrible le mari de la reine a été assassiné? Quelle espèce de justice a été suivie pour rechercher le crime, ou plutôt avec quelle audace un masque, en la déguisant, a remplacé la justice? De quelle façon ignominieuse la reine, notre souveraine, a été traînée captive et comment, par crainte, par violence et, comme beaucoup de circonstances le font conjecturer, par d'autres moyens extraordinaires et plus coupables encore, elle a été forcée à partager la couche du mari d'une autre femme, de celui qui, trois mois auparavant, avait assassiné son époux de la manière la plus barbare pendant qu'il dormait.

» Qui aurait pu arrêter l'ambition de cet homme, après l'odieux calcul qu'il avait fait d'acheter par le meurtre du père un prétendu mariage avec la mère ; de cet homme qui, après s'être saisi de sa personne, la tenait entourée nuit et jour, partout où elle allait, d'une bande de deux cents arquebusiers, sans compter ses serviteurs et d'autres hommes pervers, meurtriers et pirates?... La noblesse était réduite à ce point d'abaissement que si quelqu'un avait à parler avec la reine, il lui fallait, avant d'avoir accès auprès d'elle, passer à travers les rangs des arquebusiers, braver le tyran et les piques de ses satellites ; car son cœur soupçonneux, tenu en crainte par la conscience de ses crimes, ne pouvait supporter que les sujets approchassent leur reine comme ils avaient coutume.

» Que lui restait-il à faire pour achever l'œuvre commencée? sinon d'envoyer le fils à la suite du père, et, comme on peut le soupçonner en le voyant garder une autre femme en réserve, de faire boire la reine à la même coupe pour s'emparer de la couronne, seul objet de son ambition. Dans une situation pareille, les lords pouvaient-ils se contenter de recourir aux conseils, alors qu'aucun conseiller du royaume ne pouvait parler librement et sans danger pour sa vie, alors que presque

personne n'osait paraître à la cour? Si nous n'eussions pas réussi, il ne nous restait plus qu'à recommander à Dieu notre âme, celle du prince et, nous le croyons fermement, celle de notre reine : elle n'aurait pas vécu avec lui une demi-année, à en juger par le peu de temps qu'ils ont passé ensemble. Telles sont les considérations qui ont mis les lords dans la nécessité de prendre les armes, afin d'arracher la reine d'entre les mains de ce bandit (1). »

Après avoir ainsi complétement justifié la reine, en la représentant comme la victime et non la complice de son ravisseur, il fallait donner une raison quelconque de son emprisonnement. Ils répétèrent alors ce qu'ils avaient déjà allégué, qu'après l'avoir prise à Carberry Hill, ils voulurent la séparer de Bothwell; mais que, contrairement à leur attente, ils la trouvèrent si ardente à le défendre qu'elle ne voulut pas souffrir que sa conduite fût mise en question, et qu'elle offrit d'abandonner le royaume et tout, pourvu qu'elle pût vivre avec lui, menaçant de sa vengeance tous ceux qui avaient pris part à cette entreprise. « C'est pourquoi ils avaient été forcés, » ajoutaient-ils, « de la séquestrer jusqu'à ce que les meurtriers du roi eussent été punis; mais ils ne doutaient pas, comme elle était douée d'une grande sagesse, qu'elle n'ouvrît bientôt les yeux et ne leur sût gré de ce qu'ils avaient fait (2). »

Il est impossible de concilier les deux parties de cet étrange et important document : les violences dont parlent les lords dans la première excluent la passion qu'ils allèguent dans la seconde. Les violences, ils avaient tout intérêt à les taire : c'est l'évidence qui leur en arrache l'aveu; s'ils parlent de la passion, c'est qu'il leur faut un prétexte quelconque pour justifier leur conduite. Mais ils mentent quand ils disent que Marie, prise par eux à Carberry Hill, refusa de se séparer de Bothwell; la vérité, c'est qu'après s'être séparée volontairement de ce bandit, elle se remit librement entre leurs mains. En admet-

(1) *Réponse des lords à Throckmorton*, 20 juillet 1567, dans KEITH, t. II, p. 677-683, et dans STEVENSON.

(2) *Réponse des lords à Throckmorton*, KEITH, t. II.

tant qu'à ce moment Marie refusât d'abandonner Bothwell à leur discrétion, ce ne pouvait être que par une défiance bien naturelle à l'égard d'hommes qui ne le proclamaient coupable qu'après l'avoir déclaré innocent.

En remettant cette réponse à l'ambassadeur anglais, Lethington lui dit, et c'est l'explication de toute leur conduite : « Assurez votre maîtresse que nous ne sommes pas allés et que nous n'irons pas plus loin que ne l'exige *la nécessité de notre cause.* » Throckmorton ayant demandé ce qu'il entendait par la nécessité de leur cause, Lethington secoua la tête et répondit en français : « Vous êtes un renard (1). » L'ambassadeur insista pour qu'il lui fût permis de visiter la reine; sa demande fut comme toujours rejetée sous de vains prétextes. Mais le rusé Lethington, affectant un air de confidence, voulut bien l'avertir que sa maîtresse jouait un jeu plein de périls, qu'elle choisissait mal son temps, qu'il fallait faire de nécessité vertu. « Vous voyez, » lui dit-il, « en quelles mains est le pouvoir, et vous connaissez le proverbe français : « il perd le jeu qui laisse la partie. » La reine, je le dis à mon grand regret, ne peut rester parmi nous; ou du moins le temps n'est pas encore venu de chercher à lui être utile, si jamais il doit venir. Prenez donc garde que votre maîtresse ne s'aliène les lords à ce point que le mal devienne irréparable; car si elle ne change point à notre égard, vous perdrez tout, et les plus dévoués à l'alliance de votre pays ne pourront pas plus pour vous que nous ne pouvons aujourd'hui pour notre reine (2). »

Le lendemain, 21 juillet, l'Église tint son assemblée générale. Knox prêcha en faveur de l'alliance anglaise, et menaça l'Ecosse des plus grandes calamités si la reine était épargnée. « Le cœur de ces hommes est merveilleusement endurci; que Dieu tempère leur fureur! » s'écriait Throckmorton (3). Ce jour-là fut scellée l'alliance de l'Église avec les chefs de la

(1) Keith, t. II, p. 683 et suiv., et Stevenson, p. 237.

(2) *Throckmorton à Élisabeth.* 21 juillet 1567, dans Keith, *préface*, p. 111 et suiv.

(3) *Throckmorton à Élisabeth*, 24 juillet, dans Keith, *appendix.*

révolte : ils s'engagèrent mutuellement à établir le protestantisme à l'exclusion de toute autre religion, à confier l'éducation du prince à des hommes de leur choix, à détruire tous les monuments de l'idolâtrie, à extirper la messe de toutes les parties du royaume (1). Knox et ses collègues auraient voulu qu'on procédât immédiatement à la persécution ; la première victime devait être l'archevêque de Saint-André et ensuite les autres évêques (2).

« Aussitôt après l'emprisonnement de la reine, les chefs de l'entreprise, » dit James Melvil, « commencèrent à délibérer par quels moyens ils l'amèneraient à céder la couronne à son fils (3). » C'était le grand coup qu'ils avaient médité. La fermentation excitée par les prédications de Knox, le concours dans la capitale de tous les ennemis de la reine, étaient des circonstances favorables. Un conciliabule fut convoqué, dans lequel, après avoir décidé que le prince serait couronné, on délibéra de quelle manière on s'y prendrait pour obtenir de la reine un acte d'abdication. Il fut convenu que si elle voulait y consentir, on ne toucherait ni à son honneur ni à sa vie; mais que si elle refusait, on procéderait publiquement contre elle, « par la production des preuves qui les mettaient à même de soutenir leur accusation. » Un conseil de régence serait institué aussitôt après le couronnement; la reine serait maintenue en prison; et les lords s'engageaient à ne jamais la laisser sortir du royaume, quand même le roi de France ou la reine d'Angleterre consentiraient à la recevoir. « Il est à craindre, » ajoute Throckmorton, « que lorsqu'ils auront poussé l'audace jusqu'à atteindre leur reine dans son crédit et son honneur, ils ne trouvent plus de sûreté pour eux tant qu'elle vivra, et qu'ils ne la privent non-seulement de la couronne, mais de la vie (4). »

Le 24 juillet, conformément à ce qu'on avait décidé la veille, Lindsay, qui avait été mandé ainsi que tous les absents, fut

(1) Knox; Spottiswoode, p. 209; Keith, t. II, etc.

(2) *Throckmorton à Élisabeth*, 24 juillet 1567, dans Keith.

(3) Melvil, p. 185.

(4) *Throckmorton à Élisabeth*, 21 juillet, dans Keith, *préface*, p. 111 et suiv.

renvoyé à Lochleven pour y porter les messages des lords. On lui adjoignit Robert Melvil, afin de mêler à la violence brutale la perfidie insinuante. Les deux envoyés devaient déclarer à la captive que les lords, considérant ses déportements et comme reine et comme femme, ne pouvaient supporter qu'elle mît plus longtemps le royaume en péril; qu'il fallait en conséquence qu'elle abdiquât en faveur de son fils, et instituât une régence pour gouverner pendant qu'il serait mineur; que, si elle résistait, les lords étaient décidés à employer la violence. « J'apprends, » écrivait Throckmorton à Élisabeth, « que, s'ils ne peuvent persuader la reine, ils ont l'intention de la charger de trois crimes : d'abord de tyrannie, pour avoir violé les lois et ce qu'ils appellent leurs statuts, en particulier ceux qui furent faits en son absence, et confirmés par M. de Randan et d'Oysel en son nom et au nom de François II; secondement, d'incontinence aussi bien avec le comte de Bothwell qu'avec d'autres (1), ayant (à ce qu'ils disent) des preuves suffisantes pour la convaincre; en troisième lieu, du meurtre de son mari; ce qu'ils peuvent établir contre elle (à ce qu'ils disent), par les preuves les plus évidentes, par ses écrits qu'ils ont recouvrés aussi bien que par des témoins suffisants (2). »

Quatre jours auparavant, quand les lords ne parlaient encore que d'un emprisonnement temporaire, Marie n'était que la victime de Bothwell; maintenant qu'ils avaient résolu de la déposer, elle était devenue tout à coup la complice de ce misérable. C'est la première fois qu'il était fait allusion par les usurpateurs aux écrits de la cassette; mais il paraît qu'en Angleterre on en parlait déjà depuis quelque temps. Une lettre de Guzman de Silva à Philippe II, citée pour la première fois, jette un jour nouveau sur ces mystérieux documents. Le 21 juillet, il écrivait à Philippe II (3) : « J'ai dit à la reine que, d'après

(1) Cette accusation d'incontinence avec d'autres que Bothwell est nouvelle; les lords y renoncèrent, parce que sans doute ils eussent été fort embarrassés d'en fournir la moindre preuve.

(2) *Throckmorton à Élisabeth*, 25 juillet 1567, dans Keith, t. II, p. 699.

(3) « Apunte á la reyna que avia sido avisado, que en poder de los seño-

mes informations, les lords prétendaient avoir entre leurs mains certaines lettres, d'où il résultait que la reine d'Écosse avait su la mort de son mari. Elle m'a répondu que ce n'était pas vrai, bien plus, que Lethington s'y était perfidement employé, que, si elle le voyait, elle lui dirait quelques paroles qui ne lui feraient pas grand plaisir. »

Ainsi Élisabeth savait qu'on voulait produire des lettres contre la reine d'Écosse ; qu'on remarque sa réponse, elle est nette et précise : « Ce n'est pas vrai ; c'est Lethington qui a préparé cette perfidie. »

Les lords remirent à leurs députés, Lindsay et Melvil, trois actes auxquels ceux-ci devaient faire de gré ou de force apposer la signature de la reine. Dans le premier on faisait dire à cette princesse que, fatiguée des soins et des ennuis du gouvernement, elle se sentait incapable dans son corps et dans son esprit d'y vaquer plus longtemps; qu'en conséquence elle abdiquait la couronne en faveur de son fils bien-aimé, le prince d'Écosse. Par le second, elle instituait régent « son très-cher frère le comte de Moray ; » par le troisième, elle désignait un conseil composé de Morton et des autres chefs de la révolte, pour administrer le royaume jusqu'au retour de Moray et, si ce dernier refusait la régence, jusqu'à la majorité du prince. On faisait dire en outre à la captive que c'était « par affection

» res estaban ciertas cartas por donde se entendia que la de Escocia oviese » sido sabidora de la muerte de su marido; dixome que no era verdad, aun » que Ledington avia tratado mal esto, y que si ella le viese, le diria algu- » nas palabras que no le harian buen gusto » (*Guzman de Silva à Philippe II*, 21 juillet 1567, *Archives de Simancas, leg.* 819, *fol.* 108). Il est évident, d'après sa réponse, qu'Élisabeth ne fut pas surprise par la question de l'ambassadeur espagnol ; que cette affaire des lettres avait été traitée en Angleterre comme un moyen d'inculper Marie Stuart. Mais il n'est pas moins évident qu'Élisabeth regardait ces lettres comme un faux, dont elle accusait Lethington. Camden, qui avait pénétré très-avant dans les secrets de Cecil, avait déjà donné à entendre que ce personnage n'était pas étranger à leur fabrication ; Marie elle-même l'avait insinué, et plusieurs historiens l'avaient pensé. La réponse d'Élisabeth ne laisse à peu près aucun doute que cette infamie n'ait été l'œuvre de ce roué, qui avait un si grand besoin de rejeter sur la reine un crime auquel il avait pris une si large part.

pour son fils, que c'était librement, de son mouvement propre, qu'elle résignait le pouvoir royal; qu'elle en donnait acte à ses deux gardiens, Ruthven et Lindsay (1). »

Les lords étaient bien persuadés que Marie ne consentirait point à se dépouiller de la couronne; cependant ils avaient besoin que son abdication parût volontaire, afin de s'en prévaloir, surtout auprès d'Élisabeth, qui avait déclaré qu'elle consentirait au couronnement du fils si la mère abdiquait volontairement. Ils arrangèrent une comédie dont Robert Melvil, sous le masque de la loyauté en deuil, accepta d'être l'acteur. Introduit seul auprès de la captive, il lui exposa avec des protestations de regret et de dévouement l'objet de sa mission, et la supplia instamment, dans son propre intérêt, de signer les actes qu'allait lui présenter lord Lindsay. C'était dit-il, le seul moyen de sauver sa vie qui était en grand danger. Après l'avoir écouté, Marie, qu'on représente comme prête à descendre du trône pour courir le monde avec Bothwell, répondit résolument qu'elle perdrait la vie plutôt que de renoncer à la couronne. Alors Melvil lui remit une bague, en lui disant que c'était de la part du comte d'Athol, Lethington, Tullibardine et d'autres barons qui lui restaient secrètement attachés, et la priaient de signer les actes d'abdication pour sauver sa vie; car les lords avaient résolu de la faire mourir, soit secrètement, soit après un simulacre de jugement.

Voyant que cet avis perfide n'ébranlait point la résolution de la reine, Melvil tira du fourreau de son épée une lettre de Throckmorton, qu'il avait apportée, dit-il, au péril de sa vie. L'ambassadeur y conseillait à Marie, au nom de sa sœur d'Angleterre, de ne pas irriter ceux qui la tenaient en leur pouvoir et de signer tout ce qui lui serait présenté, attendu que tout ce qu'elle signerait dans de pareilles circonstances serait sans valeur, une fois qu'elle aurait recouvré la liberté. Marie répondit énergiquement qu'elle n'accéderait jamais à une requête

(1) ANDERSON, t. II, p. 208-220, KEITH, t. II, p. 706-712, et *Throckmorton à Élisabeth*, 25 juillet 1567, dans KEITH, t. II, p. 697.



inique, qui ne procédait que de l'ambition de quelques-uns, et non du désir de son peuple (1).

Quand la ruse eut échoué, ce fut au tour de la violence. Lindsay entra le visage menaçant, et, jetant sur la table les actes dont il était porteur, il ordonna à la reine de les signer sur-le-champ. Elle allait répondre, mais le féroce baron ne lui en laissa pas le temps : mêlant les blasphèmes aux insultes, il jura d'une voix agitée par la colère « que, si elle ne signait incontinent l'acte d'abdication, il le signerait lui avec son sang et le scellerait sur son cœur, et par après la jetterait dans le lac au pied du château, pour repaître les poissons qui lui serviraient de sépulture (2). »

Marie fut effrayée, ses yeux se remplirent de larmes. On dit que Lindsay, fou de colère, jura que puisqu'il avait commencé il voulait en finir sur-le-champ, et que, saisissant le bras de la reine, il l'étreignit avec tant de violence que son gantelet de fer laissa son empreinte sur les chairs. Une plus longue lutte était inutile : Marie signa à travers ses larmes sans vouloir lire, mais en prenant à témoin Robert Melvil et Georges Douglas, qui étaient présents, qu'elle n'avait signé que par force, contre sa volonté, et en protestant que sa signature ainsi extorquée serait de nulle valeur (3).

Lindsay retourna en toute hâte à Édimbourg pour annoncer aux lords le succès de sa mission. Cependant il manquait, pour que les actes fussent valables, l'apposition du sceau privé. Thomas Sinclair en était le gardien ; Lindsay lui enjoignit de sceller les trois instruments qu'il lui présentait comme l'expression de la volonté de la reine : « Aussi longtemps que Sa Majesté sera captive, » répondit l'honnête Sinclair, « je ne scellerai rien de pareil. » Lindsay exaspéré lui arracha le sceau des mains, et acheva par la force ce qu'il avait commencé par

(1) Melvil et miss Strickland, t. V, p. 3.

(2) Blackwood, p. 136 et 137.

(3) Melvil, p. 189 et 190; *Historie of James the sext*, p. 26 ; Herries, p. 197; Spottiswoode, p. 211; Goodall, p. 166, 344 et 362; Teulet, *Supplément*, p. 279; Blackwood, etc.

la brutalité. Alors les usurpateurs formèrent une nouvelle association, appelée *second bond*, par laquelle ils s'engageaient, vu l'abdication de la reine, à défendre le prince et à maintenir la couronne sur sa tête. Le lendemain, ils se transportèrent au logis de Throckmorton pour lui annoncer la grande nouvelle. Lethington prenant la parole au nom de tous, assura que la reine avait abdiqué d'elle-même, après avoir reconnu que sa santé la rendait impropre aux soins du gouvernement, et parce quelle désirait que son fils régnât à sa place de son vivant; qu'en conséquence elle avait ordonné, sa signature en faisait foi, de procéder au couronnement du prince (1). Et les lords invitèrent Throckmorton à assister à la cérémonie, comme représentant de la reine d'Angleterre. L'ambassadeur leur répondit qu'il n'en ferait rien, parce qu'ils n'avaient tenu aucun compte de ses remontrances; que certainement sa maîtresse souhaitait autant d'honneur au prince que qui que ce fût, mais qu'elle ne consentirait jamais à ce que le fils détrônât la mère. « Si vous ou votre maîtresse, » reprit Lethington, « pressez cette compagnie de rendre la liberté à la reine, si vous demandez à la voir ou si vous menacez, loin de rien apaiser, vous ne ferez que mettre sa vie en plus grand danger. Il n'y a maintenant d'autre moyen de la servir que de céder et d'user de ménagements (2). »

Dès ce moment Throckmorton demanda à être rappelé. Mais Élisabeth venait de lui envoyer de nouvelles instructions : elle le pressait de poursuivre le premier objet de sa mission, c'est-à-dire la liberté de Marie; et lui enjoignait de la visiter pour l'amener à conclure avec ses sujets un accommodement conforme à son honneur et au bien de l'Écosse. Elle témoignait contre les lords le plus vif mécontentement : « Leur réponse, » écrivait-elle, « ne contient que de vaines excuses pour colorer

(1) Les rebelles présentèrent partout l'abdication de la reine comme volontaire, et « que c'était elle-même qui avait demandé que Moray acceptât la régence. » (*Guzman de Silva à Philippe II*, 9 août, *Archives de Simancas*).

(2) *Throckmorton à Élisabeth*, 26 juillet 1567, dans Stevenson, p. 249-251.

leur propre conduite. Quant au refus de laisser visiter la captive, c'est un fait, vous le leur direz en notre nom, qui nous inspire des soupçons sur leurs propres actes : s'ils disaient vrai pourquoi refuseraient-ils, puisque vous leur avez affirmé que notre intention était d'aider à la punition des meurtriers et à la conservation du prince, et que c'est là, du moins ils le prétendent, le double but de leur entreprise. » Elle les menaçait, s'ils persistaient à vouloir détrôner leur reine, de prendre parti contre eux et d'en tirer une éclatante vengeance ; et « Dieu l'assisterait, » disait-elle, « car leur cause était mauvaise. Quelle loi les autorisait à emprisonner leur souveraine et à la diffamer ? De quel droit s'érigeaient-ils en juges et en vengeurs de sa conduite ? Saint Paul n'avait-il pas ordonné aux Romains d'obéir aux puissances armées de l'autorité et du glaive ? » Elle défendait à son ambassadeur d'assister au couronnement du prince (1).

Il semble qu'à ce moment Élisabeth, irritée du peu de soumission des lords, désirât réellement la mise en liberté de Marie. Il n'en était pas de même de ses ministres : Cecil « blâmait sa maîtresse de son peu de goût pour les rebelles (2) ; » et le cabinet anglais était soupçonné, avec raison, de diriger mystérieusement toute cette persécution contre la reine d'Écosse (3). Quant à Throckmorton, il est évident qu'il s'inspirait des conseils de Cecil plus que des instructions de sa souveraine.

L'abdication de Marie et l'institution d'une régence avaient été proclamées dans la capitale ; Servais de Condé avait dû rendre, sur l'ordre des usurpateurs, les insignes de la royauté, et les lords étaient allés à Stirling préparer la cérémonie du couronnement. Une dernière tentative fut faite pour gagner les Hamilton : on leur députa James Melvil pour les inviter au couronnement. L'archevêque de Saint-André, homme d'un caractère médiocre, répondit qu'ils étaient prêts à se joindre à

(1) *Élisabeth à Throckmorton*, 27 juillet. dans Keith, t. II, p. 703-706.

(2) *Cecil à Norris, Cabala.*

(3) *Memorias*, p, 322.

ceux du conseil secret, si toutefois on leur donnait les sûretés nécessaires, et si réellement on n'avait d'autre projet que de poursuivre les meurtriers du roi. Mais les plus jeunes déclarèrent qu'ils ne croyaient pas que la reine eût abdiqué, que si elle l'avait fait, ce ne pouvait être que pour sauver sa vie : « Qu'il soit permis à quelques-uns d'entre nous, » dirent-ils, « de la visiter en présence des lords du conseil, si elle avoue qu'elle a volontairement résigné la couronne, si elle admet comme instituée par elle la commission de régence, alors nous reconnaîtrons le roi et obéirons aux régents (1). » Cette proposition ne pouvait convenir aux rebelles. « J'aperçus, » dit Melvil, « qu'il y avait dès lors des factions et des dissensions parmi les confédérés. Beaucoup d'entre eux, qui s'appuyaient sur l'Angleterre, ne désiraient point que l'Écosse fût tranquille; d'autres avaient des motifs particuliers de haine contre les Hamilton : ils espéraient les ruiner, et après, se procurer de grands avantages en pêchant en eau trouble (2). »

Le couronnement du prince d'Écosse eut lieu le 29 juillet. Les faiseurs de roi avaient cherché à donner à la cérémonie toute la pompe possible ; mais ils ne parvinrent pas à déguiser le vide que laissait autour du nouveau trône l'absence de la plus grande partie de la noblesse. « Il n'y avait là, » dit un chroniqueur contemporain, « que les comtes de Morton, Athol, Mar et Glencairn, les lords Hume, Lindsay, Ruthven, Sanquhar et quelques petits barons : c'était bien peu par rapport à toute la noblesse du royaume (3). » Il y avait encore l'évêque réformé d'Orkney, le même qui avait célébré le mariage de la reine avec Bothwell. Throckmorton était resté à Édimbourg et avait pris le deuil (4), et aucun des Hamilton n'avait voulu paraître à Stirling ; mais quand les lords furent réunis dans la salle du trône, un héraut s'avança et protesta en leur nom con-

(1) *Throckmorton à Cecil*, 2 août 1567, dans Stevenson, p. 264, et Melvil, p. 190 et 191.

(2) Melvil, p. 192.

(3) *Occurrents*, p. 119.

(4) *Guzman de Silva à Philippe II*, 9 août 1567, *Archives de Simancas*.

tre tout ce qui pourrait porter atteinte aux droits des héritiers présomptifs de la couronne. On passa outre. L'acte d'abdication fut lu ; Lindsay et Ruthven jurèrent publiquement que la reine avait résigné le pouvoir à son fils volontairement et sans y être incitée. Le sermon fut prêché par Knox, qui prit pour texte le couronnement de Joas ; l'évêque d'Orkney donna l'onction royale ; et Morton, la main sur les évangiles, prêta au nom du roi, qui s'était endormi, le serment de maintenir la vraie religion et d'extirper l'hérésie.

Après que les quatre comtes qui se trouvaient là eurent été proclamés régents jusqu'au retour de Moray, leur pupille fut reconduit processionnellement auprès de ses nourrices. Athol portait la couronne, Morton le sceptre et Glencairn l'épée ; Mar tenait entre ses bras le monarque qui continuait à dormir.

La cérémonie terminée, les trompettes retentirent par toute la ville, et un grand festin eut lieu au château, dont l'artillerie annonça avec fracas l'avénement du nouveau roi (1). Le lendemain, son autorité fut proclamée à Édimbourg, puis successivement dans toutes les autres parties du royaume. Jusque-là les lords avaient gouverné au nom de la reine ; à partir de ce moment ils gouvernèrent au nom du roi.

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 31 juillet 1567, dans STEVENSON, p. 257 et 258; ANDERSON, t. II, p. 242-250; KEITH, t. II, p. 719 et suiv.; CALDERWOOD, p. 684.

# CHAPITRE V.

Nouvelles rigueurs contre la reine. — Efforts de Throckmorton pour lui sauver la vie, — Mécontentement des lords contre Élisabeth. — Les Hamilton accusés par Lethington de vouloir faire mourir la reine. — Le comte de Moray à Paris. — Son départ favorisé par Cecil. — Le duc de Châtellerault à la cour de France. — Désir de Charles IX de secourir Marie Stuart. — Opposition de Catherine de Médicis. — Mission de M. de Lignerolles en Écosse. — Arrivée de Moray à Londres. — Ses confidences à l'ambassadeur d'Espagne. — Description mensongère des lettres de la cassette. — Retour de Moray en Écosse. — Conduite déloyale de Lignerolles. — Refus de Moray d'accepter la régence avant d'avoir conféré avec la reine. — Sa visite à Lochleven. — Son entrevue avec Marie. — Audience accordée par les lords à Throckmorton. — Réponse de Lethington aux remontrances de l'ambassadeur. — Défiance d'Élisabeth à l'égard des rebelles. — Proclamation de Moray comme régent. — Dernière entrevue de Throckmorton avec les lords. — Bothwell à Dunbar. — Sa fuite dans le Nord et aux îles Sthetland. — Commission nommée pour le poursuivre. — Pouvoir donné aux commissaires de le juger partout où il sera pris. — Retraite de Bothwell. — Son naufrage sur les côtes de Norwége. — Son emprisonnement au château de Malmoë. — Marché infâme entre Moray et Balfour. — Le peuple demande la punition des meurtriers du roi. — Expédition de Moray dans le Sud pour soumettre ceux qui refusent de reconnaître son gouvernement. — Requête du clergé pour connaître les motifs de la détention de la reine. — Acte du conseil privé qui accuse Marie de complicité avec Bothwell. — Réunion du Parlement. — Établissement de la Réforme. Acte voté pour déclarer les usurpateurs innocents et la reine seule coupable. — Demande inutile de Marie de se défendre devant les états. — Sentence de forfaiture contre Bothwell. — Supplice de quatre des complices de ce bandit. — Leur déclaration sur l'échafaud. — Conduite malhonnête du régent. — Symptôme de dissolution dans le parti des usurpateurs. — Rigueurs nouvelles contre la reine. — Georges Douglas. — Vaines tentatives d'évasion. — Visite de Moray à Lochleven. — Mission de M. de Beaumont. — Appel de Marie à Catherine de Médicis. — Willie Douglas. — Évasion de la reine.

La révolution était complète : quelques audacieux régnaient sous le nom d'un enfant, à la place de la reine détrônée. Le mobile des usurpateurs avait été uniquement la cupidité, leurs moyens le mensonge et l'hypocrisie ; les résultats, pour l'Écosse, de ce bouleversement ne devaient pas en racheter la honteuse origine.

Aussitôt après la cérémonie du couronnement, Lindsay fut renvoyé à Lochleven pour y surveiller la captive. Épuisée d'émotions et de chagrins, elle était tombée malade ; et cependant on ajouta aux rigueurs de sa prison : on lui retira la permission de se promener dans l'enceinte du château ; elle fut jetée dans une tour avec deux femmes seulement, et personne ne put avoir accès auprès d'elle que ceux qui partageaient sa captivité (1). Les rebelles redoutaient plus que jamais qu'elle ne leur échappât : ils avaient aggravé leurs torts sans s'assurer l'impunité ; car la violence dont ils avaient usé rendait nulle l'abdication de Marie. « Pour cette raison et pour d'autres, » écrivait Throckmorton, « il est à craindre que la tragédie ne finisse violemment dans la personne de la reine, comme elle a commencé dans la personne de David et dans celle du roi (2). » Il n'essayait plus de parler de liberté ni de restauration ; il se contentait de disputer aux lords la vie de la captive. Il obtint, après de longs pourparlers, que toutes les mesures graves seraient ajournées jusqu'à l'arrivée de Moray qu'on savait en route pour l'Écosse. Toutefois il n'était pas rassuré : « J'ai réussi cette fois, » disait-il, « à préserver sa vie ; mais pour combien de temps? Je l'ignore (3). » Malgré les semblants d'intérêt d'Élisabeth pour sa cousine, il ne paraît pas que Throckmorton eût ordre de faire beaucoup plus qu'il ne faisait, à en juger par ces paroles qu'il adressait à Leicester : « Il se-

(1) *Throckmorton à Cecil*, 2 août 1567, dans STEVENSON, p. 263, et *Memorias*, p. 323.

(2) *Throckmorton à Leicester et à Cecil*, 26 juillet 1567, dans STEVENSON, p. 253 et 255.

(3) *Throckmorton à Leicester*, 31 juillet et 9 août, à *Élisabeth*, 31 juillet et 5 août, dans STEVENSON, et THORPE.



rait très-déplacé que je visse la reine, attendu que, d'après mes instructions, je puis bien moins la consoler qu'ajouter à son découragement. Ce que j'ai ordre de lui dire est trop dur, vu l'infortune où elle est tombée ; et d'ailleurs que valent des paroles sans les actes ? Je lui ai assez fait savoir que Sa Majesté m'a envoyé pour lui rendre service, et je suis sûr que la pauvre dame s'y fie (1). »

Quand Throckmorton communiqua aux lords les nouveaux ordres d'Élisabeth et ses menaces de vengeance, ils répondirent, comme ils avaient déjà fait, que des menaces étaient le plus sûr moyen de perdre celle qu'on prétendait sauver. Et pour prouver qu'ils ne rencontreraient aucune opposition, Tullibardine et Lethington accusèrent les Hamilton d'être prêts jusqu'au dernier à se joindre aux lords, si ceux-ci voulaient procéder à une exécution. « Vous nous accusez, » dit Lethington, « d'avoir privé la reine de son autorité ; cependant il est assez manifeste, par les actes que je vous ai envoyés de Stirling, que nous ne l'avons pas dépouillée, mais qu'elle a volontairement cédé la couronne à son fils. » L'ambassadeur lui ayant fait remarquer qu'un prisonnier n'était pas libre, surtout lorsque sa vie était chaque jour menacée : « Mais, » reprit Lethington, « c'est vous qui poussez à l'exécution de cette menace, quelque semblant que vous fassiez, votre maîtresse et vous, de vouloir lui sauver la vie et la remettre en liberté. Les Hamilton et vous tendez au même but : vous n'avez rien tant à la bouche que la liberté de la reine, mais rien moins dans le cœur. Monsieur l'ambassadeur, j'ai écouté ce que vous m'avez dit ; je vous assure que si vous teniez aux lords le même langage qu'à moi, le monde entier ne pourrait pas sauver la vie de la reine pendant trois jours ; et dans l'état où sont les choses, il y aura beaucoup à faire pour en venir à bout... J'ai confiance, » ajouta l'habile rhéteur, « que vous ne me prenez point pour quelqu'un qui a soif du sang de sa souveraine et qui voudrait en souiller sa conscience ; mais je vous le dis, comme je suis un chrétien, si nous qui avons travaillé à cette entreprise vou-

(1) *Throckmorton à Leicester*, 31 juillet 1567, dans STEVENSON, p. 261.

lions consentir à prendre sa vie, tous les lords qui se tiennent à l'écart accourraient et nous auraient rejoints dans deux jours. L'archevêque de Saint-André nous a envoyé un message à ce sujet; Huntley nous a offert de traiter aux mêmes conditions; et, pour être franc avec vous, il y en a bien peu parmi nous qui soient d'un autre avis (1). »

S'il fallait s'en rapporter à cette confidence, les rôles attribués par l'histoire se trouveraient intervertis : ce seraient les lords d'Hamilton, jugés jusque-là les défenseurs de Marie, qui auraient eu soif de son sang, et les rebelles, ou du moins quelques-uns d'entre eux, qui auraient résisté à d'aussi cruelles inspirations (2). Mais les accusations de cet artificieux politique

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 9 août 1567, dans TYTLER, t. V, p. 456-459, et dans THORPE, t. I, p. 255.

(2) Tytler (t. V, p. 456 et 459), et M. Mignet qui a suivi l'historien écossais (t. I, p. 362 et 363), ont admis cette odieuse accusation de Lethington contre les Hamilton comme un fait avéré, venant redresser enfin l'erreur des historiens populaires, qui avaient représenté jusque-là les lords de ce parti comme les défenseurs de la reine. Il semble qu'en ce cas comme en quelques autres, Tytler s'est hâté de conclure avant d'avoir examiné si les témoins étaient dignes de foi, et si leurs témoignages étaient d'accord avec les faits; et il se pourrait bien que les historiens populaires eussent raison encore aujourd'hui, même après la découverte du savant historien. Toute cette longue confidence de Lethington à l'ambassadeur anglais contient plusieurs mensonges. Pour n'en relever qu'un seul, il se pose lui-même en défenseur de la vie de sa souveraine; or un de ses amis, Randolph, lui disait un peu plus tard : « Vous avez été la cause des malheurs de la reine, vous lord de Lethington, en conseillant, en persuadant de la prendre, de l'emprisonner, et, bien plus, de la faire mourir sur-le-champ. » C'était donc sa propre cruauté qu'il rejetait sur les Hamilton, comme il cherchait à rejeter sur la reine le régicide dont il avait été l'artisan. Ce n'est pas que les Hamilton fussent sans reproche : ils participaient de la corruption générale, et l'égoïsme pouvait bien les guider plus que toute autre considération. Mais, quoi qu'on puisse dire, il était précisément de leur intérêt que la reine vécût, tant que le pouvoir et l'héritier du trône, un enfant de treize mois, étaient entre les mains d'une faction rivale dont le chef aspirait à la couronne, lequel ne se ferait aucun scrupule de changer l'ordre de succession, et qui déjà avait parlé de mettre sur le trône le second fils du comte de Lennox, dans le cas où le prince d'Écosse viendrait à mourir (*Throckmorton à Élisabeth*, 19 juillet, dans KEITH, t. II, p. 689). D'ailleurs les faits sont là :



sont trop intéressées pour ne pas être suspectes. Ce n'est point au parti des Hamilton que Throckmorton eut à disputer la vie de la royale captive.

Jusque-là le principal personnage, le comte de Moray, était resté derrière la scène. Les rebelles et Cecil étaient impatients de le voir revenir, « pour le bien commun de l'Angleterre et de l'Écosse ; » il ne voulait arriver que quand le fruit serait mûr et prêt à cueillir. Un homme de l'ambassadeur anglais à Paris avait été envoyé sur les côtes, pour préparer un vaisseau qui l'irait attendre au port de Dieppe. Mais quoique cachant soigneusement ses relations avec les rebelles, il était soupçonné à la cour de France d'être de connivence avec eux ; et on cherchait à le retenir de gré ou de force (1). Moray ne put s'échapper de Paris qu'après avoir promis formellement que, de retour en Écosse, il rendrait à sa sœur « la liberté et la rétablirait tout ainsi qu'elle était avant sa détention (2). » A peine était-il parti que l'archevêque de Glasgow fut informé sûrement de ses intrigues avec les lords. Il obtint un ordre pour le faire arrêter ; mais quand l'ordre arriva à Dieppe, Moray venait de s'em-

toute la conduite du parti des Hamilton dément les accusations de Lethington. Aussitôt après l'emprisonnement de la reine, ils se réunirent à Dumbarton et formèrent une ligue pour la délivrer ; ils invoquèrent l'appui de du Croc ; ils s'adressèrent à Throckmorton, et refusèrent constamment de faire cause commune avec les rebelles. Au moment même où Lethington les accusait de vouloir mettre à mort Marie, ils faisaient prier Élisabeth de leur prêter appui pour la tirer de sa prison et punir les meurtriers du roi (*Les Hamilton à Throckmorton*, août 1567, dans Stevenson, p. 279 ; voyez aussi la *Lettre de lord Herries au même, ibidem*, 287). Il est vrai qu'ils ne surent pas s'entendre pour agir, ou qu'ils n'osèrent pas. Ils en donnèrent plus tard pour raison la crainte qu'une tentative en faveur de la prisonnière ne fît tomber sa tête : les rebelles les en avaient menacés (Goodall, t. II, p. 335). Enfin on les verra, après l'évasion de Marie, courir se ranger autour d'elle, et beaucoup d'entre eux, même pendant sa captivité en Angleterre, se liguer pour défendre sa cause.

(1) *Norris à Cecil*, 16 et 23 juillet, et *Jennie à Cecil*, 13 juillet 1567, dans Stevenson, p. 184, 200, 201, 242 et 243, et *Norris à Cecil*, 14 juillet, *Cabala*.

(2) *Charles IX au comte de Moray*, mai 1568, dans Teulet, t. II, p. 371 (second texte).

barquer dans le vaisseau anglais qui l'attendait, prêt à mettre à la voile (1).

La cour de France comprit qu'elle avait été jouée, et qu'il ne fallait pas compter sur Moray. Charles IX fit mander le duc de Châtellerault. Depuis deux ans, ce chef de la puissante famille des Hamilton expiait en France la révolte dans laquelle l'avait entraîné l'ambitieux comte de Moray. Après s'être étendu sur les malheurs de l'Écosse et les infortunes de Marie, le roi lui demanda s'il voulait joindre ses efforts à ceux de la France, pour délivrer la reine et la remettre sur le trône. Le duc répondit que la fidélité était héréditaire dans sa famille, qu'il avait risqué sa vie à Pinkie et ailleurs, qu'il était prêt à la risquer encore avec tous les siens, pour redresser les torts qui avaient été faits à sa souveraine. Le roi, touché de cette déclaration chaleureuse, lui conseilla de partir sur-le-champ, en lui promettant de le soutenir de tout son pouvoir lui et tous ceux qui viendraient en aide à sa belle-sœur. « Quoique la reine d'Angleterre, » ajouta le roi, « se pare de beaux semblants dans cette affaire, je n'ai pas grande confiance en elle : j'ai découvert dernièrement qu'elle trafique avec les rebelles, comme l'indiquent assez d'ailleurs l'envoi de sir Nicolas Throckmorton et certaine somme qu'elle leur a fait passer. Mais cette intrigue lui coûtera aussi cher qu'aucune autre chose qu'elle ait jamais entreprise. » Sur quoi M. de Martigues dit au roi que, s'il voulait seulement lui donner trois mille arquebusiers payés pour trois mois, il se chargeait de mettre la reine en liberté, en dépit des rebelles et de tout autre qui voudrait prendre leur parti, ou qu'il ne reviendrait pas en France. Le roi le remercia; il allait accepter, quand Catherine de Médicis intervenant dit à son fils qu'il était plus urgent de s'occuper de son royaume que de faire de tels projets, car il avait déjà assez de fer au feu. Ce que le connétable appuya en disant : « Oh! oh! est-ce le moment de nous mêler de nouveau des affaires d'Écosse? »

Après avoir raconté cette scène, Norris ajoutait, s'adressant à

(1) Keith, *préface*, p. 106.

Élisabeth : « On parle beaucoup en France, mais on agira peu ; car la reine-mère, je le sais, n'aime point la reine d'Écosse. Et si ce n'était qu'elle craint d'être dépassée en courtoisie par Votre Majesté dans la détresse où se trouve sa belle-fille, son désir est tel de lui procurer la liberté qu'elle la laisserait volontiers s'en tirer avec les dents. » Et il conseillait à sa maîtresse de faire rondement son profit de la situation, sans s'inquiéter de la France (1).

Tout en abandonnant Marie Stuart, Catherine de Médicis aurait voulu ne pas perdre l'alliance de l'Écosse. Elle fit partir pour Édimbourg M. de Lignerolles, qui lui était tout dévoué et qui passait pour l'ennemi des Guise. Ses instructions étaient fort vagues : il devait surveiller Moray, pénétrer les projets des divers partis, flatter les nobles, faire en sorte que Marie fût bien traitée ; mais surtout empêcher que l'Écosse ne renonçât à l'alliance de la France (2).

Lignerolles arriva à Londres presque en même temps que Moray. Ce dernier avait reçu un message lui annonçant que les lords l'avaient appelé à la régence. Il affecta d'en être très-surpris, presque affligé (3), et continua à promettre son concours pour remettre la reine en liberté (4) ; mais il confessa à l'ambassadeur d'Espagne, qui était allé le visiter, que ce serait une entreprise difficile, parce que c'était une chose certaine qu'elle avait connu le projet de faire mourir son mari : « il l'avait caché jusque-là même à Élisabeth ; mais on le savait, de manière à n'en pouvoir douter, par une lettre de la reine à Bothwell de plus de trois feuilles de papier, toute de sa main et signée de son nom, où elle lui disait en substance qu'il ne tardât pas à venir pour mettre à exécution ce qu'ils avaient projeté... Qu'elle même irait prendre son mari, et qu'en chemin elle lui ferait donner quelque breuvage ; que, si cela ne pou-

(1) *Norris à Élisabeth*, 23 juillet 1567, dans Stevenson, p. 242 et 243.

(2) *Instructions à M. de Lignerolles*, juillet 1567, dans Teulet, t. II, p. 327 et suiv.

(3) *Mildmay à Cecil*, 4 août 1567, dans Chalmers, t. III, p. 251.

(4) *Guzman de Silva à Philippe II*, 2 août 1567, *Archives de Simancas*.

vait se faire, elle l'établirait dans la maison dont ils étaient convenus, et qu'on le ferait sauter dans la nuit où devait avoir lieu le mariage d'un de ses serviteurs; qu'en attendant, Bothwell travaillât à se débarrasser de sa femme, soit en se séparant d'elle, soit en lui servant quelque boisson pour la faire mourir... La reine, ajouta Moray, avait fait quelque chose de non moins étrange, la nuit même où son mari devait périr : elle lui avait donné une bague, témoigné de grandes tendresses et fait des présents, alors que sa mort était décidée; sa conduite enfin avait été pire que tout ce qu'on pouvait dire. Pour ce qui était de la lettre, il le savait par quelqu'un qui l'avait vue et lue, le reste était notoire... Ainsi il ne pouvait prévoir où s'arrêterait cette affaire (1). »

C'est la seconde fois que les rebelles mettaient en avant les lettres de la cassette; mais, chose étrange! la première de ces lettres, telle qu'elle existe et qui est évidemment celle à laquelle il est fait allusion, ne contient pas le quart des horreurs mentionnées par Moray. Serait-ce qu'à cette époque la rédaction n'était pas encore entièrement fixée? Ce qui est certain, c'est que les accusateurs de Marie ne purent jamais parler deux fois de ces mystérieux documents sans se contredire.

Après avoir passé quelques jours à Londres et s'être concerté avec Cecil, Moray se mit en route pour l'Écosse où sa présence devenait chaque jour plus nécessaire. Il arriva le 8 août à Berwick ; il y fut reçu par un de ses anciens amis et confidents, le comte de Bedford. Il y trouva deux députés, James Melvil et Makgill, qui lui apportaient des messages secrets de la part des lords. Les uns l'exhortaient à traiter la reine avec la dernière rigueur; les autres, à user avec elle de douceur et de persuasion. Ces derniers déclaraient « que la reine étant douée d'un esprit sage et de nobles sentiments, il pouvait venir un temps où tous désireraient qu'elle fût mise en liberté et régnât de nouveau sur eux (2). » C'était mal faire sa cour à

(1) *Guzman de Silva à Philippe II*, 2 août 1567, *Archives de Simancas*, *leg*. 819, *fol*. 61.

(2) Melvil, p. 192 et 193.

Moray; mais il dissimula et se montra disposé à suivre les conseils de la modération. Bien plus, quand Melvil lui parla de la régence qui l'attendait, il fit mine d'en être fâché et déclara qu'il ne l'accepterait point. « Cependant je sus par quelqu'un de sa suite, » dit Melvil, « qu'il avait été très-content quand il apprit pour la première fois qu'il allait être régent (1). »

De Berwick Moray se rendit à Whittingham. Il y fut rejoint par Lethington, qui venait tenir conseil avec le futur régent au même endroit où, sept mois auparavant, il avait débattu avec Bothwell et Morton le meurtre de Darnley. Le lendemain, Moray fit son entrée à Édimbourg, escorté d'un grand nombre de nobles et de gentlemen qui étaient allés à sa rencontre. Throckmorton s'était aussi porté au-devant de lui; M. de Lignerolles, qui venait d'arriver, avait cru devoir en faire autant.

Moray garda pendant plusieurs jours une réserve mystérieuse, même avec l'ambassadeur anglais. Ce n'est point qu'il redoutât aucune opposition : les Hamilton étaient divisés et incapables d'agir; Élisabeth feignait de la colère, mais changeait chaque jour de résolution (2); et, d'ailleurs, Cecil avait promis au futur régent tout son appui. De la France on ne s'inquiétait plus guère : M. de Lignerolles représentait dignement la politique équivoque de Catherine de Médicis. Il avait révélé aux lords que sa mission avait pour but apparent la délivrance de la reine, mais que sa cour y tenait fort peu; aussi ne prit-on guère de ménagements avec lui. Quand il demanda à voir la captive, les lords lui répondirent par un refus formel; et quand ils jugèrent à propos de répondre aux propositions qu'il leur avait adressées, ils le firent avec une hauteur dédaigneuse. Le roi de France, dirent-ils, leur conseillait l'union de toute la noblesse et leur faisait des offres pour leur sureté : ils remerciaient le roi de France de ses conseils et de ses offres; mais

(1) Melvil, p. 193.

(2) *Lettres de Guzman de Silva à Philippe II*, 9 et 16 août 1577, *Archives de Simancas*.



il n'y avait pas de dissensions parmi eux, et ils se trouvaient, grâce à Dieu, en toute sûreté (1).

Cependant Moray continuait à feindre l'indécision. Persuadé que l'acte qui l'instituait régent n'était d'aucune valeur parce qu'il avait été extorqué, il voulait, avant de lever le masque, voir la reine et en obtenir directement la régence, ou du moins pouvoir dire qu'il l'avait obtenue, pour justifier son usurpation aux yeux du peuple. Il se rendit à Lochleven, accompagné de Morton, Athol et Lindsay. Quand Marie les vit entrer dans la tour où elle était enfermée, elle éclata en sanglots. Elle avait tout lieu d'espérer en Moray, à qui elle n'avait jamais fait que du bien et qui lui devait sa fortune. « Mais au lieu de la consoler et de la ménager dans son malheur, comme quelques-uns le lui avaient conseillé, il s'emporta immédiatement contre elle en reproches et en injures bien propres à briser le cœur de cette infortunée; et tous ceux qui n'approuvèrent pas cette conduite perdirent sa faveur (2). » Moray raconta à sa manière son entrevue avec sa sœur. D'après son récit, lorsque le premier accès de larmes et de plaintes fut passé, Marie le prit à part et le questionna avec anxiété sur les projets des lords et sur ses propres intentions. Moray garda un silence froid et mystérieux ; et la reine, malgré ses affectueuses supplications, ne put lui arracher une parole d'espérance. Après le souper elle demanda à l'entretenir en particulier, dans l'espoir que, délivré de la présence de tout témoin, il se laisserait plus facilement toucher. Restée seule avec lui, elle lui dépeignit en termes touchants ses malheurs et les angoisses de son âme; elle lui rappela qu'il était son frère, lui avoua qu'elle ne comptait que sur lui : pouvait-il, ajouta-t-elle, lui refuser son appui, l'abandonner à ses ennemis dont quelques-uns, elle le savait, avaient soif de son sang? Que devait-elle espérer?... Elle le supplia de ne pas la laisser plus longtemps dans cette affreuse incertitude, de lui faire connaître, dût-il l'accuser, ce qu'il

(1) *Lettre de Throckmorton à Élisabeth*, 20 août 1567, dans Keith, t. II, p. 735.

(2) Melvil, p. 194.



avait au fond du cœur. A cet appel, Moray répondit par les plus grossières insultes. Il se mit à énumérer les fautes commises par elle dans le gouvernement du royaume ; il lui remit sous les yeux les prétendus désordres dont elle s'était rendue coupable, avec une rudesse de langage qui aurait mieux convenu, dit Throckmorton, dans la bouche d'un confesseur que dans celle d'un conseiller. Marie, le visage noyé de larmes, interrompait de temps en temps ce traître qui s'érigeait en juge, tantôt pour reconnaître ses fautes, tantôt pour les atténuer ou les excuser, le plus souvent pour les nier (1).

Cette scène se prolongea jusqu'à une heure après minuit. En proie au désespoir, la reine supplia encore une fois son frère de l'assister et de protéger sa vie ; mais il refusa de rien promettre, et se retira avec un front impassible, en lui laissant entendre qu'il n'y avait d'espoir pour elle que dans la miséricorde de Dieu.

Le lendemain, Marie le fit appeler de très-bonne heure pour reprendre l'entretien de la veille : elle avait passé la nuit livrée aux plus terribles angoisses. Moray crut devoir changer de tactique : faisant succéder la fourberie à la brutalité, il déclara à la captive qu'il n'était pas en son pouvoir de lui rendre la liberté ; d'ailleurs il ne serait pas bon pour elle, ajouta-t-il, de l'obtenir encore ; quant à sa vie et à son honneur, il n'y toucherait jamais lui-même et ferait tous ses efforts pour que personne n'y touchât ; mais la chose dépendait aussi des autres lords et surtout d'elle-même. Alors il lui exposa longuement par quelle conduite elle pouvait à son choix, ou s'exposer à un plus grand danger, ou vivre en sécurité : elle avait tout à craindre, si elle tentait de troubler le royaume, de sortir de sa prison, de soulever ses sujets ou d'appeler les étrangers à son

(1) CAMDEN, p. 120 ; *Throckmorton à Élisabeth*, 20 août 1567, dans KEITH, t. II, p. 736-738. Moray, qui avait sans doute des variantes suivant les personnes à qui il racontait son entrevue avec sa sœur, fit dire à la comtesse de Lennox « que la reyna avia confesado que supó el trato de la muerte de » su marido... » *Guzman de Silva à Philippe II*, 31 août 1567, *Archives de Simancas*.



aide, et si elle persistait dans sa passion pour Bothwell. Elle pouvait, au contraire, se rassurer, si elle reconnaissait ses fautes, si elle gémissait sur ses péchés passés, si elle montrait, par une vie meilleure, qu'elle abhorrait le meurtre de son mari et son mariage avec Bothwell; enfin, si elle manifestait, par des preuves évidentes, qu'elle n'avait aucune pensée de vengeance contre ceux qui avaient cherché son salut et son amendement.

Malgré ces menaces astucieuses et ces insultes nouvelles, Marie heureuse, s'il faut en croire Moray, de voir briller après tant de terreurs une lueur d'espérance, Marie se jeta dans les bras de son frère, l'embrassa avec effusion et, montrant la plus vive reconnaissance, le supplia d'accepter la régence comme le seul moyen de la sauver, elle et son fils. Moray refusa, objectant que c'était une tâche trop difficile et un fardeau trop lourd pour lui ; mais la reine le pressa avec tant d'instance et de persuasion que Moray finit par lui accorder la grâce qu'elle demandait : il consentit à régner. Marie, transportée de joie, lui conseilla de ne pas perdre un instant, de s'emparer de tous les châteaux et forteresses, et de soumettre à son obéissance toutes les parties du royaume. Elle le pria aussi de prendre en sa garde tous ses bijoux et objets précieux, afin qu'ils fussent en sûreté (1). Moray montra à l'égard des bijoux la même répugnance qu'à l'égard du pouvoir : il devait faire des uns et de l'autre à peu près le même usage (2). Au moment où il allait partir, Marie, le serrant de nouveau contre son cœur, l'embrassa en versant des larmes et en le priant de porter sa bénédiction à son fils. Lui, pour répondre à tant de confiance, recommanda à Ruthven et à Lindsay de traiter leur prisonnière avec plus d'égard et de lui permettre l'exercice dans l'enclos du château. Puis il quitta Lochleven. Il y avait laissé la

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 20 août 1567, dans KEITH, t. II.

(2) Il prétendit que Marie lui avait écrit quelques jours après leur entrevue, lui recommandant encore ses bijoux. Personne ne vit la lettre. Quant aux bijoux, il en donna une partie à sa femme; une autre fut envoyée en Angleterre, pour être secrètement vendue à Élisabeth. Voyez la *Correspondance de la Forest*, dans TEULET.



reine, dit-il à Throckmorton, « dans la meilleure santé et au meilleur point qu'il l'eût jamais vue (1). »

Ce récit de Moray ne mérite que peu de crédit ; il prête à Marie Stuart un rôle qui n'est point dans son caractère, et que d'autres témoignages d'ailleurs s'accordent à démentir. Elle ne fut point prise, après les outrages dont il l'avait accablée, d'un accès de tendresse et de reconnaissance ; elle ne se jeta point dans ses bras, comme il l'assura : Melvil dit qu'à partir de ce moment, tout lien d'affection et de confiance fut à jamais brisé entre eux (2). Elle ne le pria point d'accepter la régence (3), ce fut le contraire : elle raconte elle-même qu'elle l'en dissuada, et qu'alors « il mit bas le masque, répliquant que déjà il avait accepté la charge, et qu'il n'était plus temps de s'en excuser (4). »

Lorsque Moray fut retourné à Edimbourg, Throckmorton, qui avait hâte de quitter l'Écosse, lui demanda d'indiquer une heure où il pourrait lui déclarer ainsi qu'aux autres lords l'objet de sa mission : « Présentement, » lui répondit le pieux sectaire, « nous avons à servir Dieu ; le prédicateur nous attend. Après le sermon nous aviserons. » On voulut bien lui donner audience quelques jours après. Il exposa de nouveau, « en termes vifs et pressants, » la commission qu'il avait reçue de désapprouver leur conduite et de demander un meilleur traitement pour la reine. Ce fut Lethington, toujours en veine de protestations honnêtes, qui fut chargé de lui répondre : « Les lords, » dit-il, « n'ont jamais eu l'intention de toucher ni à la personne, ni à l'honneur de la reine. Ils n'ont pas oublié les nombreux bienfaits qu'ils ont reçus d'elle, ni renoncé à la profonde affection qu'ils lui ont toujours portée. Aussi, loin de lui vouloir aucun mal, ils désireraient qu'elle fût reine du

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 20 août 1567, dans Keith, t. II, p. 735-741.

(2) Melvil, p. 194.

(3) Si c'eût été vrai, il n'aurait pas manqué plus tard de s'en prévaloir pour sa défense, quand il fut accusé d'avoir usurpé l'autorité.

(4) *Mémoire aux princes chrétiens*, juin 1568, dans Teulet, *Supplément*, p. 279 et 280.

monde entier. Mais actuellement elle ne peut pas plus être contentée dans ses désirs, qu'une personne malade et réduite à l'extrémité dans ses appétits déréglés; car elle est maintenant dans l'état de quelqu'un que la fièvre fait délirer, qui refuse tout ce qui pourrait le guérir, et ne demande que ce qui peut aggraver son mal. Il n'y a pas de moyen de lui nuire davantage que de précipiter les choses ou de mettre les lords au défi, et de les forcer ainsi à faire ce qu'ils ne voudraient pas. Jusqu'à présent, » poursuivit Lethington en haussant la voix, « nous nous sommes laissé accabler de noms odieux; nous avons souffert tranquillement qu'on nous condamnât comme des rebelles, des parjures et des traîtres, plutôt que de rien faire qui pût porter atteinte à l'honneur de notre souveraine; mais prenez garde que votre maîtresse, par ses menaces continuelles, ses diffamations et son hostilité, ne pousse à bout notre patience. Car ne pensez pas que nous laissions prendre nos vies, confisquer nos biens, que nous supportions qu'on nous traite de rebelles dans le monde entier, quand nous avons les moyens de nous justifier. Et s'il n'y a pas d'autre remède que la guerre avec votre maîtresse, quelque dur que soit ce parti, nous en accepterons la chance plutôt que de mettre notre reine en liberté, résolue comme elle est à défendre Bothwell, à risquer la vie de son fils, à exposer son royaume et à ruiner la noblesse.

» Quant à vos guerres, » ajouta Lethington d'un ton fanfaron, « nous les connaissons : vous brûlerez nos frontières, et nous brûlerons les vôtres. Si vous nous envahissez, nous ne craignons rien : nous sommes sûrs de la France. Quant à vos intrigues pour nourrir les dissensions parmi nous, nous y veillons. Les Hamilton prendront votre argent, se moqueront de vous et se rangeront de notre côté; en ce moment nous avons entre les mains une offre d'arrangement avec eux. La reine votre maîtresse déclare qu'elle veut non-seulement la liberté de notre souveraine et son rétablissement sur le trône, mais encore la conservation du prince, le châtiment des meurtriers et la sûreté des lords : pour obtenir le premier point elle a fait beaucoup; pour le reste, absolument rien. Pourquoi ne met-elle pas à la

mer quelques vaisseaux pour arrêter Bothwell, et ne solde-t-elle pas un millier d'hommes d'armes pour réduire les forts et protéger le roi ? Quand elle agira ainsi, nous croirons à sa sincérité. Mais en ce qui concerne son ordre de remettre la reine en liberté et de la rétablir sur le trône, il nous suffit de répondre que nous sommes les sujets d'un autre prince, et que nous ne reconnaissons pas votre maîtresse pour notre souveraine (1). »

Throckmorton ne répondit rien à cette harangue, qui ne manquait pas d'éloquence ; il se tourna vers Moray, et lui dit qu'il ne pouvait croire que de tels sentiments fussent approuvés par lui qui n'avait pris aucune part à la révolte des lords ni à leurs excès. « Il est vrai, » répondit Moray, « que je n'ai point assisté aux dernières entreprises des lords, mais je dois défendre ce qu'ils ont fait. Puisque la reine et eux m'ont chargé du fardeau de la régence, que j'eusse été content de décliner, je suis résolu à maintenir leur œuvre et à réduire tout le pays à l'obéissance (2). »

Si les Écossais se défiaient d'Élisabeth, cette princesse à son tour n'ajoutait aucune foi à leurs paroles. En réponse aux subtiles allégations de Lethington, elle écrivit à son ambassadeur : « Nous ne voyons pas que ceux avec qui vous avez à traiter puissent répondre aux doutes soulevés par leurs adversaires. Que les Hamilton agissent ou non par des motifs intéressés, les objections qu'ils élèvent ne peuvent qu'être admises par tous les gens raisonnables. Si ceux qui sont les premiers personnages du royaume ne sont pas autorisés à voir leur reine, pour l'entendre déclarer ce qu'il en est des rapport semés contre elle par ceux qui la tiennent en prison, comment pourraient-ils croire à ces rapports ou obéir à ceux qui les répandent (3) ? » Il eût été difficile pour les lords de justifier cette conduite suspecte que leur reprochait Élisabeth ; ils aimèrent mieux ne rien répondre et se hâter d'investir leur chef de la régence. L'avis du Parlement était nécessaire pour valider un

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 22 août 1567, dans Keith, t. II, p. 742-744.
(2) *Throckmorton à Élisabeth*, 22 août.
(3) *Élisabeth à Throckmorton*, 19 août 1567, dans Keith, t. II, p. 748.

acte de cette importance; mais la majorité de la noblesse, avant d'y consentir, aurait voulu connaître la vérité : les factieux en délibérèrent seuls. Ils s'assemblèrent dans le Tolbooth, le 22 août; les instruments extorqués à Marie, par lesquels elle abdiquait et instituait une régence, furent présentés et lus comme signés par elle librement et volontairement; ensuite Moray fut invité à se charger du gouvernement. Il fit avec beaucoup de modestie un long discours sur son insuffisance à remplir une telle charge; mais, sur les pressantes instances de l'assemblée, il se résigna (1). Puis, après avoir prêté serment de gouverner selon les lois, de maintenir la justice et la religion de Dieu, d'extirper du royaume les ennemis de l'Église, il prit place comme régent au milieu des lords. Son autorité fut aussitôt proclamée à la Croix du Marché à Édimbourg, et les jours suivants, dans les différentes parties du royaumes. A Hamilton, à Dumfries et dans plusieurs autres villes, les hérauts furent insultés et ignominieusement chassés (2).

La mission de Throckmorton était terminée; Élisabeth cependant lui ordonna de faire une dernière tentative en faveur de Marie. Il obéit, mais à regret. Moray, après l'avoir entendu, s'en référa aux réponses qui avaient été faites précédemment; il déclara, quant à la régence, que c'était un fait accompli, ajoutant qu'il se souciait peu de la calomnie et ne s'inquiétait qne de sa conscience. Il se serait bien gardé, dit-il, d'approuver un tel changement, surtout y étant personnellement intéressé, s'il n'avait pas eu le consentement de sa sœur qu'elle lui avait confirmé de sa propre bouche. Quand Throckmorton demanda si lui et les lords ne pouvaient pas au moins prévoir ce qu'ils feraient plus tard pour la liberté de la reine, Moray répondit « que cela dépendait avant tout de la conduite qu'elle tiendrait; mais que pêcher si en avant du filet n'était ni sage ni convenable, que ni lui ni ses amis ne s'engageaient à rien. »

(1) *Throckmorton à Élisabeth*, 23 août 1567, dans Stevenson, p. 289.
(2) Anderson, t. II, p. 251-255; Stevenson; Keith, t. II, p. 755.

Le jour de son départ Throckmorton alla prendre congé du régent ; il trouva chez lui tous les lords réunis. Ils témoignèrent le plus grand désir de conserver l'estime d'Élisabeth, et offrirent à l'ambassadeur un présent de vaisselle en vermeil ; mais il refusa et déclara fièrement que la reine était la seule personne en Écosse de qui il accepterait volontiers un présent ; du roi, qu'il ne regardait que comme un prince, il ne voulait rien, parce qu'il n'avait obtenu son titre qu'en dépouillant sa mère (1). Il quitta Édimbourg le 30 août.

Quand il était parti de Londres, l'opinion générale avait été qu'il allait en Écosse bien plus pour surveiller ce qui s'y passait que pour tout autre motif ; quand il y rentra, on soupçonna fort qu'il n'avait pas rendu grand service à la pauvre captive (2).

Depuis la journée de Carberry Hill, tout entiers acharnés à la ruine de la reine, les lords semblaient avoir oublié Bothwell, qui, après sa fuite, s'était retiré à Dunbar sur la promesse qu'on lui avait faite de ne pas le poursuivre. Il y resta assez longtemps, tantôt croisant sur la côte, tantôt s'avançant dans l'intérieur du pays, sans être inquiété. Ce n'est qu'au bout de dix jours qu'un ordre fut signé de l'arrêter, une récompense de mille couronnes promise à quiconque l'amènerait à Édimbourg, et le château de Dunbar sommé de se rendre (3). Mais aucune mesure ne fut prise ni pour saisir le coupable ni pour s'emparer du château. Bothwell ne quitta Dunbar qu'au commencement de juillet, après en avoir remis le commandement à son parent Patrick Whitlaw ; il alla débarquer dans le Nord, où il erra quelque temps. Partout repoussé, même dans son duché d'Orkney où Gilbert Balfour, qu'il avait nommé commandant du château de Kirkwell, fit tirer sur ses vaisseaux, il se vit obligé à la fin de chercher un refuge aux îles Shetland.

Cependant le peuple s'indignait de ce qu'après avoir crié si haut contre le meurtrier du roi, les lords ne fissent pas la

(1) *Throckmorton à Cecil*, 1er septembre 1567, dans Keith, t, II, p. 758-761.

(2) *Correspondance de Guzman de Silva, Archives de Simancas.*

(3) Anderson, t. I, p. 139-141, et Keith, t. II, p. 659.

moindre tentative pour le prendre et le châtier. Le 10 août, après s'être assurés que les papiers qui les compromettaient comme complices du meurtre du roi et du mariage de la reine n'étaient pas entre les mains de Bothwell, ils chargèrent les lairds de Tullibardine et de Grange de se mettre à sa recherche. Les deux commissaires avaient ordre de le poursuivre par terre et par mer, par le fer et par le feu; ils étaient autorisés en même temps à tenir des cours de justice partout où bon leur semblerait (1) : c'est-à-dire, si Bothwell était pris, à l'exécuter sur place. L'évêque réformé d'Orkney leur fut adjoint; il avait sans doute pour mission de prononcer comme lord de session la sentence de mort, ou de recevoir comme ministre la dernière confession de Bothwell.

Tullibardine et Grange partirent le 19 août. En approchant des Shetland, ils aperçurent deux vaisseaux de Bothwell qui croisaient près des côtes, à travers des passes semées de courants et d'écueils. Grange, n'écoutant que son courage, se lança à la poursuite de son ennemi; son vaisseau mal dirigé alla heurter contre un rocher et faillit périr. Cet accident permit à Bothwell de gagner le port de Unst, où se trouvaient ses autres vaisseaux; mais là, serré de près une seconde fois par le reste de la flottille écossaise, il n'eut le temps ni de recueillir ce qui lui restait de sa fortune, ni d'embarquer ceux de ses compagnons qui se trouvaient à terre en ce moment. Il se dirigea à toutes voiles vers le Danemark. Poursuivi par ses adversaires, il allait être pris quand un orage vint le dérober à leur poursuite. Il fut jeté avec deux de ses navires sur la côte de Norwége. Un de ses capitaines ayant été reconnu pour un pirate, l'attention fut éveillée : on demanda aux équipages leurs passeports, ils n'en avaient point. On visita les vaisseaux, tout y parut suspect. Bothwell, vêtu « des habits usés, déchirés, rapiécetés d'un maître d'équipage, » déclara en vain qu'il était le mari de la reine d'Écosse, et qu'il était venu pour parler au roi de Danemark; on le conduisit à Bergen où on l'interrogea de nouveau, et quoiqu'il ne pût appor-

(1) Anderson, t. I, p. 142-148; Keith, t. II, p. 729 et 730.

ter aucune preuve de ses déclarations, on le traita avec quelques égards. Bientôt on découvrit dans la cale d'un de ses vaisseaux un portefeuille contenant, entre autres papiers, les proclamations des lords qui l'accusaient d'être le meurtrier du roi. On y trouva aussi une lettre de la reine d'Écosse, une seule; il n'y était pas question de sa passion pour Bothwell, elle s'y plaignait seulement de son sort et du sort de ses amis. « Les documents ainsi trouvés ayant fait comprendre que Bothwell n'avait pas quitté son pays d'une manière honorable, » les magistrats de Bergen l'envoyèrent à Copenhague, afin que le roi Frédéric II le jugeât lui-même (1). Quelques-uns de ses compagnons étaient tombés au pouvoir de Tullibardine et de Grange, entre autres Hepburn de Bolton, un des principaux instruments du meurtrier; ils furent ramenés à Édimbourg pour être interrogés.

Moray, parvenu à ce pouvoir suprême auquel il avait si ardemment aspiré, allait bientôt montrer qu'il ne suffit pas d'avoir conspiré toute sa vie pour être un grand chef d'État. Son premier devoir était de châtier les assassins du roi, puisque c'était là le prétexte principal de la révolution qui l'avait élevé à la régence. Il envoya un agent à Frédéric II pour réclamer au nom de Jacques VI l'extradition de Bothwell. Le roi de Danemark, qui avait interrogé le proscrit et qui savait probablement d'ailleurs ce qui s'était passé en Écosse, répondit que la culpabilité de Bothwell ne lui paraissait pas prouvée ; il refusa de le livrer, et se contenta de le faire enfermer au château de Malmoë, avec ordre de ne point le laisser échapper (2). Mais Moray avait autour de lui des coupables qu'il était aisé d'atteindre et dont il connaissait les noms : il savait que James

(1) LABANOFF, *Pièces et documents relatifs au comte de Bothwell*, Saint-Pétersbourg, 1856, et TEULET, *Supplément*, p. 136-139.

(2) *Ordre d'emprisonnement*, et *Frédéric II à Jacques VI*, dans TEULET, *Supplément*, p. 151-154, 201 et 202, et LAING, *appendix*. Bothwell fut gardé plusieurs années au château de Malmoë. La demande d'extradition fut renouvelée plusieurs fois et appuyée par Élisabeth; mais le roi de Danemark refusa toujours de livrer son prisonnier. Voy. TEULET, *Supplément*, p. 190-237.



Balfour était, avec Bothwell et Lethington, un des instigateurs du crime, et néanmoins un de ses premiers actes comme régent fut un infâme marché avec cet homme. Il lui garantit, s'il voulait remettre entre ses mains le château d'Édimbourg, l'impunité pour la part qu'il avait eue dans le meurtre du roi ; il lui promit en outre pour lui le prieuré de Pittenweem, et pour son fils une pension annuelle sur les revenus du prieuré de Saint-André ; et enfin, au moment où il livrerait le château, une somme de 5,000 livres. Balfour accepta : la somme payée, il ouvrit le château ; et le soir même Moray en alla prendre possession, et coucher dans la chambre où était venu au monde, un an auparavant, l'enfant dont le nom servait à couvrir son usurpation.

Cette scandaleuse transaction excita parmi le peuple de violents murmures (1). Moray crut en pallier la honte et faire taire les murmures, en affectant une grande sévérité contre les accusés d'un rang inférieur. En un même jour quarante personnes furent citées à comparaître ; trois seulement obéirent, et furent renvoyées faute de preuves suffisantes (2). Parmi les nombreux suspects successivement arrêtés et interrogés se trouvaient quatre des auxiliaires de Bothwell : Powrie et Dalgleish emprisonnés dès le mois de juin, Hay de Tallo et John Hepburn pris aux îles Shetland. Ils avaient tous les quatre assisté au meurtre ; ils en firent connaître les horribles détails, et avouèrent le rôle qu'ils y avaient joué. Ils révélèrent non-seulement tout le complot, dit Bedford, « mais ils nommèrent un grand nombre des coupables, et non des moindres personnages (3). » Ceux qui les interrogeaient essayèrent de leur faire confesser, au milieu des tortures, que la reine avait su le meurtre de son mari et l'avait conseillé ; on alla jusqu'à promettre leur pardon à quelques-uns d'entre eux, s'ils consentaient à la charger ; mais ni la douleur ni les promesses ne purent leur

(1) *Historie of James the sext*, p. 18, *Diurnal of occurrents*, p. 120, 121 et 124 ; KEITH, t. II, p. 755 ; SPOTTISWODE, etc.

(2) *Throckmorton à Élisabeth*, 23 août, CHALMERS, t. III, p. 262.

(3) *Bedford à Cecil*, 16 septembre 1567, dans TYTLER, t. VI, p. 22.

arracher un mot qui l'atteignît. Ils persistèrent, au contraire, à accuser Moray et sa faction avec le comte de Bothwell leur maître ; ils apportaient comme preuve le *bond* que ce dernier leur avait plusieurs fois montré (1).

Les dépositions des accusés furent à ce point accablantes pour les prétendus vengeurs du crime, qu'elles durent être tenues secrètes pour un temps ; et quand elles furent publiées, les noms des principaux meurtriers avaient disparu. Celui de la reine ne s'y trouvait pas une seule fois prononcé, et cependant on sait que les accusés furent interrogés sur la part qu'elle pouvait y avoir prise ; si leurs réponses furent supprimées, c'est que, assurément, elles étaient à sa décharge (2). Les juges n'étaient pas moins embarrassés des coupables que de leurs confessions ; on les replongea dans leurs cachots, et on différa autant qu'on put leur supplice, parce qu'on redoutait leurs dernières paroles sur l'échafaud.

Le régent s'occupa ensuite de fortifier sa faction et d'établir solidement son autorité ; il y mit de l'activité, de la ruse et une grande vigueur. Il avait acheté le capitaine du château d'Édimbourg ; il ne crut pas avoir besoin des mêmes ménagements avec celui de Dunbar, qui ne possédait aucun secret : il le somma de se rendre, et, sur son refus, il alla avec Morton pour faire le siége de la place. Après un simulacre de résistance, Whitlaw capitula, et livra la ville avec le château. Les termes de la capitulation furent violés : le capitaine, à qui son pardon avait été promis, fut poursuivi comme complice du meurtre du roi, ses biens confisqués et donnés à Morton son accusateur. Les lords avaient déclaré que serait réputé meurtrier de Darn-

(1) Blackwood, p. 149-151 ; *Défense de l'honneur de Marie*, dans Anderson, t. II, p. 77 ; *Instructions et articles*... signés par trente-cinq nobles, dans Goodall, t. II, p. 361.

(2) Il existe une autre déposition, celle du laird d'Ormiston reçue en 1573. Elle fut moins altérée, si elle le fut, que les précédentes. C'est par elle surtout que sont connus le *bond* du meurtre, les noms des signataires et la participation de la noblesse au régicide. Il fut interrogé comme les autres sur la complicité de la reine ; il répondit qu'il ne savait pas qu'elle eût eu aucune part au complot (Anderson, t. II, p. 29).



ley quiconque n'embrasserait pas leur parti ; cette terrible accusation devint une arme qui fut retournée contre les sujets, après avoir été employée contre la reine : on fut innocent ou coupable, suivant qu'on était dévoué ou hostile à la personne et au gouvernement du régent. Le château de Dunbar fut démantelé et, peu après, le fort d'Inchkeith démoli (1).

Les comtés du Sud et de l'Est avaient très-mal accueilli la révolution ; les lords et les gentilshommes du Lothian étaient soupçonnés d'être favorables à la reine. Moray, sous prétexte d'aller donner la chasse aux voleurs, fit une expédition dans le Sud contre ceux qui ne montreraient pas assez d'empressement à reconnaître son autorité. Quelques-uns se soumirent par crainte ; tous ceux qui résistèrent furent déclarés rebelles et leurs biens confisqués. D'autres se rachetèrent en signant le second *bond* d'association, qui était resté ouvert aux signatures (2). Les Hamilton avaient d'abord fait mine de résister ; ils y renoncèrent bientôt : un certain nombre se décidèrent à faire leur paix avec Moray, et consentirent à ce que le Parlement fût convoqué pour régulariser le nouvel état de choses et lui donner l'assentiment de la nation.

Grâce à toutes ces mesures, où l'astuce se mêla à la sévérité, le régent avait triomphé dès la fin de septembre de presque toutes les résistances (3), et il pouvait croire son gouvernement solidement établi. Il était assuré de l'appui de l'Angleterre : Élisabeth, après quelques semblants de mécontentement, avait adopté les vues de Cecil, qui « continuait dans ses honnêtes dispositions à l'égard des lords (4). » Moray pouvait aussi compter sur le dévouement du clergé réformé, dont il avait su se concilier l'estime par un zèle affecté pour la religion. Enfin il avait avec lui tous ceux qui s'étaient compromis dans la révolution, dont la fortune était liée à la sienne, et dont il réchauffait le zèle en leur prodiguant les dignités et les biens des

(1) Keith, t. II, p. 756 ; Chalmers, t. I, 405 et 406, et Godscroft, p. 277 et 278.

(2) Keith, t. II, p. 763-769, et Chalmers, t. I, p. 406 et 407.

(3) Chalmers, t. I. p. 407, et Tytler, t. VI, p. 23.

(4) *Moray à Cecil*, 15 septembre et 14 octobre 1567 ; Thorpe, t. I, p. 259.

vaincus, pendant que lui-même s'appropriait les dépouilles de la reine. La charge de chancelier fut enlevée à Huntley, et les sceaux passèrent dans les mains souillées de Morton ; Archibald Douglas fut nommé lord de session : c'est ainsi que Moray châtiait les meurtriers du roi. Cependant les amis de la reine demeuraient inactifs et découragés ; elle-même était sans ressource et n'avait en ce moment rien à espérer.

Après le retour de Lignerolles, Catherine de Médicis avait fait partir pour l'Écosse M. Pasquier ; mais c'était moins pour secourir la reine que pour essayer de recouvrer quelque crédit auprès des lords. Encore l'ambassadeur n'atteignit-il pas cette fois le terme de son voyage : il se laissa retenir à Londres (1) sous divers prétextes ; et, pour empêcher la France de s'occuper davantage de Marie Stuart, l'artificieuse Élisabeth fit dire à Paris qu'il n'y avait plus rien à faire, parce que les Hamilton s'étaient ralliés aux lords du roi ; que, d'ailleurs, toute hostilité contre les usurpateurs ne pouvait qu'exposer la vie de la captive (2).

Jusque-là, les lords n'avaient pas osé convoquer les états. Maintenant qu'ils se croyaient assez forts pour braver toute opposition, ils jugèrent qu'il était temps de faire sanctionner, pour l'affermir, leur usurpation qui n'avait d'autre base que l'audace heureuse de quelques-uns. Il fallait aussi la justifier par de meilleures raisons qu'ils n'avaient encore fait ; car toutes les classes de la nation murmuraient, et demandaient qu'on leur fît connaître pourquoi la reine était détenue en prison. Le clergé lui-même voulait être éclairé ; une assemblée de l'Église présenta l'adresse suivante : « Considérant que la cause de la détention de la reine n'a pas encore été clairement exposée, la présente assemblée, au nom de l'Église et du peuple, demande humblement au régent et aux états qu'ils fassent manifestement connaître pourquoi elle est prisonnière au Lochleven ; sinon qu'ils la mettent en liberté. »

(1) *Cecil, à Norris* 27 septembre; *Cabala* et Keith, t. II, p. 771 et 772.

(2) *Élisabeth à Norris*, 27 septembre; *Cecil au même*, dans Keith, t. II, p. 771 et 772.

Il était difficile d'alléguer encore le refus de la reine de laisser poursuivre Bothwell, maintenant qu'elle était sans pouvoir et Bothwell prisonnier du roi de Danemark. Ce mensonge était usé, il fallait en trouver un autre. Le Parlement devait se réunir le 15 décembre ; le 4, Moray assembla son conseil privé pour délibérer sur la réponse à faire quand viendrait à se produire la demande du clergé. « Après une délibération de plusieurs jours, » les lords résolurent « de révéler la vérité et la cause de toute l'entreprise depuis le commencement. » Mais comme cette révélation touchait à l'honneur de leur reine, ils déclarèrent que, « vu le respect et l'affection qu'ils avaient pour elle, les qualités et vertus excellentes dont elle était douée, ils n'auraient jamais pris un parti aussi extrême, s'ils avaient eu un autre moyen de prouver la sincérité de leurs intentions, d'établir la justice de leur cause et de pourvoir à leur sûreté et à celle de leurs descendants. »

Après avoir énuméré tous les actes de rébellion dont ils s'étaient rendus coupables depuis la mort du roi jusqu'au moment actuel : « Tout cela, » disaient-ils, « est la faute de la reine ; et attendu que, par diverses lettres privées, écrites et signées de sa propre main, et envoyées par elle à James, comte de Bothwell, avant et après l'exécution de l'horrible meurtre, aussi bien que par sa précipitation à contracter avec lui un mariage infâme, il est prouvé d'une manière évidente qu'elle était complice *art and part* de la préparation et de l'exécution du meurtre de son mari, c'est elle-même qui s'est attiré tout ce qui a été et sera entrepris contre elle. » Et ils en concluaient, après une nouvelle énumération de leurs trahisons connues, que « tous les fidèles et loyaux sujets qui avaient pris les armes contre elle, qui l'avaient emprisonnée et dépouillée de ses biens, étaient et seraient innocents, libres et exempts de toute action et poursuite qu'on voudrait leur intenter à l'avenir (1). »

C'était la première fois que les usurpateurs osaient accuser la reine en termes formels, et parler ouvertement des preuves

(1) Goodall, t. II, p. 62-66, et Anderson, t. II, p. 220-224.



qu'ils prétendaient avoir pour établir sa complicité ; mais de l'existence de ces preuves ils n'apportaient d'autre garantie que leur propre parole. Or, comme ils étaient, les uns les meurtriers du roi, tous les persécuteurs de la reine, ils avaient un intérêt trop capital dans la question, ils étaient trop peu honnêtes, pour que leur affirmation ait la moindre valeur devant la critique. Ils auraient dû tout au moins entourer la mention d'aussi graves documents de renseignements qui en attestassent l'authenticité ; ils ne dirent pas même ni comment, ni par qui ils avaient réussi à se les procurer ; il ne fut pas non plus question de la cassette, — peut-être n'y avait-on pas encore songé, — et dans la description qu'ils firent des lettres, ils affirmèrent qu'elles étaient signées ; or pas une ne l'était comme ils l'avouèrent eux-mêmes quelques jours après. Tout porte donc à croire qu'elles furent simplement mentionnées, et que personne n'en demanda ni la production, ni l'examen.

Le Parlement s'assembla au jour indiqué. La plus grande partie des lords temporels consentirent à siéger ; les évêques s'abstinrent, à l'exception de quatre. Les représentants des bourgs, contrairement à l'usage, y furent appelés par Moray dont ils favorisaient le gouvernement ; ce qui fit de ce Parlement un des plus nombreux qui se fût jamais réuni en Écosse. Morton, comme chancelier, présida l'assemblée ; et Lethington ouvrit la session par un discours dans lequel il fit l'éloge du régent et de la révolution qui l'avait porté au pouvoir, puis un tableau pompeux de la situation politique et religieuse de l'Écosse (1). Ensuite on désigna les lords des articles, et le Parlement commença ses travaux par des règlements religieux. L'autorité du pape fut abolie, « la confession de foi » sanctionnée, et les peines les plus sévères décrétées contre les partisans de la messe. Il fut réglé que les rois à l'avenir s'engageraient, en montant sur le trône, à extirper l'hérésie du royaume. Les ministres n'avaient eu aucune difficulté à faire voter toutes ces mesures, qui ne contrariaient en rien l'avarice des lords ; mais quand ils réclamèrent le patrimoine de l'Église,

(1) Tytler, t. VI, p. 24 et 25.

ils ne purent obtenir qu'à grand'peine de conserver le tiers des bénéfices qui leur avait été alloué par la reine.

Après plusieurs règlements concernant les écoles, les universités, la nomination des ministres et l'administration des sacrements (1), la question politique fut discutée. Les changements violents opérés dans le gouvernement, et surtout l'emprisonnement de la reine, donnèrent lieu à de vifs débats. Marie avait demandé plusieurs fois à répondre devant les états aux accusations dirigées contre elle ; cette demande fut renouvelée en son nom par plusieurs nobles qui n'étaient venus prendre leur siége au Parlement que pour la défendre. Elle fut appuyée par Athol et Tullibardine, quoique des principaux de la faction; mais les autres, et avec eux Moray, s'y opposèrent de toutes leurs forces. Pendant les débats et au moment du vote, plusieurs membres, entre autres Argyle, Huntley et lord Herries, protestèrent et déclarèrent que tout ce qui se faisait ne pouvait atteindre l'honneur et la dignité de la reine : ils ne reconnaissaient, dirent-ils, la validité de son abdication qu'autant qu'elle avait été volontaire; autrement ils regardaient comme nul tout ce qui s'était passé. Ils demandèrent que leur protestation fût enregistrée, mais ils ne purent l'obtenir (2). Le Parlement vota que l'emprisonnement de la reine serait maintenu; et un acte fut approuvé, lequel déchargeait de tout blâme les nobles et barons qui avaient pris les armes contre elle, « attendu que c'était par sa faute, comme le prouvaient diverses lettres privées, écrites tout entières de sa main au comte de Bothwell, et son mariage honteux avec ce meur-

(1) *Acta Parliamentaria*, t. III, p. 1-45; SPOTTISWOODE, p. 214.

(2) *Mémoire aux princes chrétiens*, TEULET, *Supplément*, p. 280 ; *Marie à Élisabeth*, 17 mai 1568, LABANOFF, t. II, p. 74; LESLY, *Déf. de Marie*, dans ANDERSON, t. I, p. 45; *Deux papiers de Cecil, ibidem*, t. IV, p. 99; *Instructions de Marie à ses commissaires*, GOODALL, t. II, p. 344; *Réponse des commissaires à Moray, ibidem*, p. 169; *Instructions et articles*... signés de trente-cinq nobles, *ibidem*, p. 360-363; *Lord Herries à Marie*, 28 juin 1568, dans TEULET, t. II, p. 386; *Beaton au cardinal de Lorraine*, 6 février 1568, dans STEVENSON, p. 306. Quand la copie des actes du Parlement fut envoyée en Angleterre, la protestation avait disparu, si toutefois elle avait été enregistrée.



trier (1). » Cet acte n'était que la reproduction de celui du conseil privé ; on n'y trouve qu'une seule variante, mais fort étrange : devant le conseil privé, les lettres avaient été mentionnées comme *écrites et signées* de la main de la reine (2) ; devant le Parlement, elles n'étaient plus que *écrites entièrement* de sa main ; la signature avait disparu. Du reste, pas plus que dans le conseil, il ne fut rien dit des circonstances qui avaient accompagné la découverte de ces mystérieux documents, rien de la cassette.

Plus tard, trente-cinq nobles, comtes, lords, évêques et abbés, presque tous membres du Parlement, déclarèrent « que ce qui avait été fait dans les états convoqués par Moray ne pouvait en rien porter atteinte à l'honneur de la reine, parce qu'on avait refusé de l'entendre quoiqu'elle eût demandé plusieurs fois à comparaître ; que l'acte qui avait été voté n'était point pour la déclarer coupable, mais uniquement pour sauver de la forfaiture ceux qui l'avaient méchamment emprisonnée ; que si un grand nombre de lords présents avaient laissé passer un tel acte, c'était surtout pour sauver la vie de la captive, la plupart des rebelles s'étant engagés, avant la réunion du Parlement, à la faire mourir, — c'était un fait notoire, — dans le cas où une partie de la noblesse refuserait de signer ledit acte. Quant à l'écrit produit devant le Parlement, « il ne contenait rien (3), » disaient-ils, « par quoi Son Altesse pût être convaincue, quand même cet écrit serait de sa propre main, comme il ne l'était pas ; car il avait été arrangé par les rebelles eux-mêmes dans quelques passages principaux. »

Après s'être contredits dans la description des prétendues lettres de la reine, les usurpateurs, quelques jours après, en

(1) Goodall, t. II, p. 66-69.

(2) « Divers hir privie lettres writtin *and subscrivit* with hir awin hand, » disait l'acte du conseil privé ; et l'acte du Parlement : « divers hir privie let« teris writtin *halelie* with hir awin hand. » Goodall, t. II, p. 64 et 67). *Subscrivit* était retranché, et *halelie* ajouté.

(3) « There is in no place mentioun maid in it, be the quhilk hir Hienes » may be convict, albeit it were hir awin hand writ, as it is not. And als » the samin is devysit be thameselfis in some principal and substantious clau» sis. » Goodall, t. II, p. 360 et 361.

démentirent l'existence, d'une manière indirecte il est vrai, mais très-énergique. Il fallait, pour dépouiller Bothwell de ses biens et dignités, que le Parlement prononçât contre lui une sentence de forfaiture. Le 20, un acte fut rédigé et voté dans lequel il était accusé, non-seulement d'avoir assassiné le roi, mais encore d'avoir traiteusement intercepté la reine pendant qu'elle allait de Linlithgow à Édimbourg, en l'attaquant avec un millier d'hommes armés; d'avoir porté sur elle des mains violentes; de l'avoir gardée prisonnière à Dunbar pendant l'espace de douze jours, et de « l'avoir contrainte par force, par violence et par la crainte que peut subir la femme même la plus courageuse, à lui promettre de l'épouser et à contracter avec lui un honteux mariage (1). » La sentence, conformément à la loi, fut proclamée des fenêtres du Tolbooth, sur les places publiques d'Édimbourg, aux portes des résidences de Bothwell, et jusqu'au pied de la tour où languissait la reine captive (2). Mais si cette princesse avait été la victime des violences de Bothwell, elle n'avait pu être en même temps sa complice; et si, cinq jours auparavant, les usurpateurs avaient entre les mains des lettres qui établissaient la connivence de la reine avec son ravisseur (3), comment pouvaient-ils dire qu'elle avait été violentée? Ou bien ils avaient menti le 15, ou bien ils mentaient le 20.

Le lendemain de la dissolution du Parlement, le conseil privé décida que des cours de justice seraient tenues dans les différents comtés, afin de réduire à l'obéissance ceux qui étaient soupçonnés de tiédeur pour le nouveau gouvernement. Mais auparavant Moray crut devoir donner une espèce de satisfaction à l'opinion publique, qui continuait à réclamer le châtiment des meurtriers du roi. Il le pouvait plus aisément depuis que le Parlement avait sanctionné la révolution et con-

(1) Le texte de cet acte se trouve en partie à l'appendice, note L, sur l'enlèvement et le mariage de la reine.

(2) *Acta parliamentaria*, t. III, p. 6-9.

(3) Trois de ces lettres, la cinquième, la sixième et la septième, tendent à prouver que l'enlèvement était concerté d'avance.



solidé son pouvoir, depuis que les papiers qui compromettaient les auteurs de son élévation avaient été détruits : Balfour, après avoir rendu le château d'Édimbourg, avait livré, avec les bijoux et objets précieux confiés à sa garde, le fameux *bond* pour le meurtre du roi; il fut immédiatemement brûlé (1). Drury mandait à Cecil : « Tous les écrits qui contenaient les noms et le consentement des principaux complices pour le meurtre du roi ont été réduits en cendres. Ils n'étaient pas inconnus à la reine, » ajoutait-il; « ceux qui la concernent pour la part qu'elle y a eue ont été gardés pour être montrés, ce qui l'offense beaucoup (2). »

Des différentes personnes arrêtées comme suspectes du régicide, quelques-unes avaient été relâchées, d'autres avaient disparu, comme le capitaine Cullen qui, après avoir tout révélé, avait été probablement étranglé dans son cachot. Sa confession ne fut jamais publiée. Il restait en prison quatre des auxiliaires de Bothwell : John Hay de Tallo, John Hepburn de Bolton, Georges Dalgleish et William Powrie. On savait qu'ils avaient raconté les détails du meurtre et incriminé une partie de la noblesse alors au pouvoir. Le peuple demandait que, puisqu'on avait tant pris de soin pour charger la reine, les autres coupables fussent démasqués par la publication des confessions de Cullen, de Hay et de Hepburn. Le régent ne publia rien ; il se hâta de dépêcher ceux qui restaient de ces dangereux témoins. Ils furent en un même jour jugés, condamnés et exécutés. Après qu'ils eurent été pendus, ils furent écartelés et leurs entrailles brûlées. Sur l'échafaud, Hay de Tallo et Hepburn de Bolton accusèrent formellement les comtes de Huntley et d'Argyle, Lethington, Balfour et plusieurs autres amis de Moray, d'avoir signé avec leur maître l'engagement de tuer le

(1) Il paraît que Balfour garda le *bond* du Souper d'Ainslie, ou du moins une copie. Le *bond* du meurtre fut brûlé par lui ou par Lethington.

(2) *Drury à Cecil*, 28 novembre, 1567, *State papers office*. Voy. aussi Herries' *Memoirs*, p. 99 et 100. Drury n'était que l'écho des lords. Il est plus que probable que des écrits de Marie Stuart étaient tombés entre les mains des rebelles dans le pillage d'Holyrood, comme nous l'avons déjà dit; mais ces écrits étaient-ils coupables? Là est toute la question.

roi ; ils déclarèrent qu'ils avaient vu les signatures ; que Morton, d'après le dire de Bothwell, avait aussi donné la sienne, et que beaucoup d'autres seigneurs y avaient consenti. Ils affirmèrent qu'ils ne savaient pas que la reine eût eu aucune connaissance du complot (1). Un seul, John Hepburn, s'il faut en croire Thomas Crawford qui prétendit avoir recueilli ses dernières paroles, accusa Marie en ces termes : « Qu'aucun homme ne fasse mal par le conseil des grands ou de ses maîtres, dans l'espoir qu'ils le sauveront. Car, assurément, je pensais, la nuit où le meurtre fut commis, que quand même il viendrait à être su, personne n'oserait dire que c'était mal, en voyant tant de signatures et connaissant en cela l'intention de la reine (2). » Hepburn se persuada-t-il, à force de l'entendre dire, que la reine avait connu le complot? Son maître le lui avait-il dit pour l'encourager, ou bien lui a-t-on prêté après coup ce langage? Ce qui est certain, c'est que son long interrogatoire ne contient pas un mot contre la reine.

Quelque soin qu'on eût mis à cacher les confessions des condamnés, quelque précipitée qu'eût été leur exécution, les noms des complices de Bothwell avaient été en partie divulgués; ils ne tardèrent pas à être connus aussi bien à l'étranger qu'en Écosse. Moray, loin de les poursuivre, ce qu'il ne pouvait ni ne voulait faire, car il était leur complice et ne régnait que par eux, Moray ménagea les uns et continua à récompenser les autres. A Morton, qui avait déjà reçu les sceaux, il promit une partie des dépouilles de Bothwell ; Lethington fut nommé shériff du Lothian et reçut les biens confisqués de John Hepburn (3) : c'était la vigne de Naboth. Cette conduite ressemblait à une bravade ; on cria de toutes parts au scandale. Des poëmes satiriques et des libelles furent publiés contre le régent. On afficha à sa porte des caricatures et les plus grossières in-

(1) Lesly, dans Anderson, t. I, p. 76 et 77 ; Blackwood, p. 149-151 et 224-226 ; *Occurrents*, p. 127 et 128 ; *Mémoire aux princes chrétiens*, Teulet, *Supplément*, p. 281 et 282.

(2) Anderson, t. II, p. 160, et dans Laing, t. II, p. 263.

(3) Chalmers, t. I, p. 408 ; Tytler.

jures : on le traitait de bâtard, de bandit, de tyran; on le menaçait de la mort la plus cruelle, s'il osait porter la main sur la reine (1). Une des inscriptions était ainsi conçue : « Pourquoi n'a-t-on pas fait déclarer ouvertement par John Hepburn et John Hay la manière dont le roi a été assassiné, et les noms de ceux qui ont consenti au meurtre (2)? »

Cet homme, qui récompensait des assassins notoires, voulait cependant se donner l'air d'un justicier; il s'était vanté qu'il gouvernerait l'Écosse avec une verge de fer (3). Il persécuta, en effet, tout ce qui n'était point de sa faction; il tint des cours de justice, et châtia avec la même rigueur les voleurs et ceux qui n'étaient coupables que de ne point aimer son gouvernement. « Mais, » dit Melvil, un de ses partisans, « il ne prit aucun soin d'apaiser les différends qui divisaient le pays, et d'attirer les nobles à l'obéissance par une conduite discrète et équitable, ce qui eût été facile (4). » Enivré tout à coup de ce pouvoir absolu dont il avait eu soif si longtemps, plus vain qu'aucun des rois légitimes d'Écosse, il tint à distance les barons qui l'avaient fait régent et qui étaient naguère ses égaux. Avide de flatteries comme un parvenu, il ne s'entoura que d'ambitieux malhonnêtes, et ne donna sa confiance qu'aux gens d'un rang inférieur, qui le courtisaient pour recevoir en retour les dépouilles de leurs adversaires. « En sorte que son aveugle confiance, ses manières rudes, sa conduite maladroite et hautaine, donnèrent à plusieurs l'occasion de passer dans le parti contraire (5). » Aussi, excepté parmi les prédicateurs dont il allait écouter les sermons trois fois par semaine, sa popularité avait-elle considérablement diminué au bout de quelques mois seulement. Le peuple mécontent plaignait la reine, dont on ne prolongeait la captivité que pour

(1) *Correspondance de Guzman de Silva, Archives de Simancas, et Memorias*, t. VII, p. 325.

(2) Tytler, t. VI, p. 33.

(3) Chalmers, t. I, p. 427.

(4) Melvil, p. 198.

(5) Melvil, p. 199, voyez aussi 204 et *passim*; Chalmers, t. I, p. 426 et 427; Keith, t. II, p. 780, et Tytler, t. VI, p. 34.

faire place à l'ambition et couvrir les crimes de quelques factieux. Les Hamilton détestaient le régent parce qu'il avait attaqué un de leurs membres, l'abbé d'Arbroath (1); les catholiques, parce qu'il avait fait décréter contre eux la persécution; toute la noblesse, parce qu'elle était offensée de son orgueil. Les moins malhonnêtes de sa faction le blâmaient secrètement: Athol se montrait froid; les Melvil étaient suspects; Lethington, qui ne pouvait vivre sans intrigues, commençait à s'agiter; Balfour lui-même quitta la cour avec dégoût. Si un lien commun, la conscience de leurs trahisons et la crainte d'en être châtiés, ne les avait tenus unis malgré eux, le parti n'aurait pas tardé à se dissoudre (2); et, si la reine avait su attendre que le mécontentement fût mûr parmi le peuple, et la discorde parmi les usurpateurs, il est probable qu'avant peu elle aurait été replacée sur le trône par ses propres sujets.

Mais la malheureuse princesse était d'autant plus impatiente que sa prison était plus rigoureuse. « Elle s'était mise à servir Dieu plus dévotement et avec une meilleure diligence que quelque temps auparavant elle n'était accoutumée de faire (3). » La prière, toutefois, n'amenait point la résignation; et quoique le commandant de la garnison, un bandit nommé Drysdale, l'eût menacée de la tuer si elle cherchait à s'évader (4), elle était décidée à tout braver pour recouvrer la liberté. Il était peu probable qu'elle pût réussir, si elle n'était aidée; mais les hôtes du château étaient nombreux: outre les serviteurs qui lui avaient été laissés, il y avait les fils de la châtelaine et ses sept filles; il était difficile qu'il ne se trouvât pas quelqu'un parmi eux qui prît en pitié une princesse si séduisante et si malheureuse à la fois.

Grâce au fidèle John Beaton, qui rôdait sans cesse sur les

(1) Keith, et Chalmers.

(2) Tytler, t. VI, p. 34 et 35.

(3) *L'archevêque de Glasgow au cardinal de Lorraine*, 6 février 1568, dans Stevenson, p. 305 et 306.

(4) Goodall, t. II, p. 299.



bords du lac, tantôt sous un déguisement, tantôt sous un autre, elle avait déjà pu faire parvenir quelques avis au dehors; elle en avait profité pour adresser à Catherine de Médicis ce touchant appel : « Madame, je vous écris en même temps qu'au roi votre fils, pour vous prier tous deux d'avoir pitié de moi. Je suis sûre, si vous vouliez envoyer quelques troupes, si peu que ce fût, qu'un grand nombre de mes sujets se lèveraient pour les rejoindre; mais ils n'osent rien entreprendre par eux-mêmes. Les souffrances que j'endure sont au-dessus de ce que je croyais qu'on pût supporter sans mourir... Ayez compassion, je vous en prie, de ma misérable condition. Votre toujours dévouée, quoique bien malheureuse et affligée fille (1). » Le roi, s'il eût été le maître, aurait sans doute répondu à ce cri de détresse; mais ni lui ni les Guise ne pouvaient rien en ce moment. Le secours qu'elle implorait lui vint d'ailleurs.

George Douglas, le plus jeune des fils de la dame de Lochleven (il avait environ dix-huit ans), avait été, comme ses frères, chargé de surveiller la prisonnière. Témoin de ses larmes et des violences de Lindsay, lorsque ce féroce baron la força de signer son abdication, il avait été ému de pitié et d'indignation, et avait résolu dès lors de s'employer à sa délivrance. Le roman s'est emparé de cet épisode de la vie de Marie Stuart, et a fait de George Douglas un adorateur passionné et discret de sa souveraine. C'était le droit du roman; mais c'est le devoir de l'histoire de n'admettre autant que possible que la vérité, dût le récit y perdre de son charme. Il est probable, et l'on aime à croire que le dévouement de Douglas lui fut inspiré par la commisération ou par quelque autre sentiment généreux; les contemporains (2) l'ont surtout attribué à l'intérêt et à la soif de l'or.

(1) *Marie Stuart à la reine mère* (sans date), dans miss Strickland, t. VI, p. 48 et 49.

(2) Buchanan dit : « Georgius, incolumitatem suorum pactus, et spe divi» tiarum et potentiæ in posterum captus..., nihil omittit quod ad cœpta pe» ragenda ducere videretur, » p. 368. L'auteur de *l'Histoire de Jacques VI*

Déjà, sans autre ressource que son propre courage, Marie avait tenté plusieurs fois de s'évader. Un jour elle s'était jetée dans une petite barque, rompue en deux ou trois endroits, sans calculer le danger. Surprise et interpellée par les sentinelles, elle répondit qu'elle avait voulu voir s'ils faisaient bonne garde (1).

Décidé à lui venir en aide, George Douglas se fit d'abord l'intermédiaire entre elle et ceux de ces amis qui avaient juré de l'arracher de sa prison. Plusieurs plans furent successivement proposés : il fut question d'un coup de main par une bande déterminée qui débarquerait de nuit au pied du château ; puis Douglas offrit de cacher quelques amis dans une petite île déserte qui se trouvait au milieu du lac, d'y conduire ensuite la reine sous prétexte d'une chasse au faucon, et de la faire enlever. Tous ces projets furent trahis ou abandonnés.

Le 25 mars, Marie put croire un instant qu'elle allait être libre. Ce jour-là, une blanchisseuse de la petite ville de Kinross étant venue au château dès le matin, Marie, qui avait feint d'être malade, changea avec elle de vêtements ; puis, le visage couvert d'un voile épais et un paquet de linge à la main, elle franchit l'enceinte du château sans éveiller les soupçons des sentinelles. La barque était déjà arrivée au milieu du lac, lorsque un des bateliers, étonné de son silence et de son maintien, s'écria qu'il fallait voir quelle femme ils conduisaient. La reine porta vivement la main à son voile : « Ce n'est point là, » s'écrièrent les bateliers, « la main d'une blanchisseuse. » Se voyant

s'exprime ainsi : « The exciding hunger of gold had before tymes intoxi» cated the hearts of divers valiant men. So this George was verie loth to » want the benefit thereof, a fatal famine apparently in that clan » (des Douglas) p. 23. Mackenzie dit que George Douglas avait un amour excessif de l'argent, et que ce ne fut qu'en lui donnant la meilleure partie de ce qui lui restait d'or et de bijoux que Marie Stuart obtint son assistance. Ni Melvil ni Herries, ni le journal des *Occurrents*, ni Grange dans sa lettre du 1er juin, ne disent un mot des motifs de George Douglas. Il n'en est rien dit non plus dans les autres auteurs plus ou moins contemporains.

(1) *Correspondance de Gusman de Silva, Archives de Simancas ; Frances de Alava à Philippe II.*

découverte, Marie leur commanda, sous peine de mort, de la conduire au rivage ; mais ils ne tinrent aucun compte ni de ses ordres ni de ses menaces ; ils la ramenèrent dans sa prison (1).

La nouvelle de cette tentative, qui avait failli réussir, causa au régent les plus vives alarmes. Il accourut à Lochleven pour établir, de concert avec sa mère, une surveillance plus rigoureuse ; son voyage avait aussi pour but, dit-on, de « flatter la reine et la persuader à quelque parti touchant mariage. » Dans leur entrevue, Marie reprocha au bâtard son ingratitude et la rigueur dont il avait usé envers elle dans le dernier Parlement. Moray répondit, avec une franchise qui n'était point dans ses habitudes, que lui et le reste de la noblesse n'avaient pu faire moins pour leur sûreté. Après cette explication, s'il fallait en croire Moray, la reine, prenant son persécuteur pour confident, lui demanda la permission d'avoir un mari, et nomma comme étant de son goût George Douglas (2) ; à quoi Moray

(1) *Drury à Cecil*, 3 avril 1668, dans Wright, t. I, p. 267 et 268, et *Guzman de Silva à Philippe II*, 23 avril 1568, *Archives de Simancas*.

(2) Cette histoire est racontée dans une lettre de Drury à Cecil du 3 avril 1568 ; mais il est difficile d'y ajouter foi. Il paraît que ce fut Moray plutôt qui parla de mariage à la reine. La Forest, ambassadeur de Charles IX à Londres, écrivait le 1er avril : « Estant tombez (Élisabeth et lui) sur les affaires d'Écosse, elle me dit qu'il était véritable que le régent avait vu la » reine, et que *c'était pour la flatter et la persuader* à quelque parti, sans autrement me rien spécifier. La pressant de m'en dire davantage, me dit » seulement que *c'était chose touchant mariage*. Je ne puis savoir, sire, ce » que ladite dame veut entendre, si ce n'est qu'elle veut parler du mariage » de ladite reine d'Écosse avec M. d'Albret, dont il est quelque bruit » (Teulet, t. II, p. 344). Dans une lettre du 10 avril, Guzman de Silva nomme un autre prétendant, et explique pourquoi Moray veut marier sa sœur : « De » Barwich se avisa por carta de primero deste, que la reyna de Escocia se » quiere casar con un señor que se llama milord Moffet (?) que es de linaje » de los Estuardos, lo qual ha tratado el regente en mucho secreto con sus » amigos mas confidentes, pareciendole que siendo este de su casa y fami- » lia y con quien el tiene deudo y amistad, su autoritad se confirmará... » (*Archives de Simancas*). Quelques jours après, Guzman de Silva avait entendu dire que c'était George Douglas que Marie avait demandé à épouser, et que Moray lui avait répondu que « seria mejor que casase con milord Moffet (?) » L'ambassadeur ajoutait. « pero destas nuevas suelen venir algunas veces y » no muy verdaderas » (*Archives de Simancas*).

répliqua que c'était un mariage peu digne d'elle, mais que cependant il prendrait l'avis de la noblesse. Ce ne doit être là qu'une fable arrangée par Moray pour déconsidérer la reine à son profit; « car il était bien empêché à ce moment, » et l'on parlait de divers prétendants qui lui déplaisaient, « de M. d'Albret » entre autres, de lord Arbroath, second fils du duc de Châtellerault, et du frère du duc d'Argyle.

L'insuccès de sa tentative replongea Marie dans le découragement, et lui fit paraître plus horrible encore sa lugubre prison. La liberté lui avait souri un instant pour lui échapper, peut-être sans retour; car non-seulement George Douglas avait été chassé du château, mais de nouvelles précautions avaient été prises et les filles de la châtelaine transformées en espions, pour l'empêcher de recommencer ses tentatives. Marie tourna encore une fois ses regards vers la France.

Catherine de Médicis venait d'envoyer en Écosse un autre ambassadeur, M. de Beaumont, qui du moins ne s'était pas laissé arrêter à Londres comme Pasquier. Mais ses instructions étaient, comme celles de ses prédécesseurs, vagues et ambiguës. Il était porteur d'une lettre de Charles IX, dans laquelle ce prince assurait le régent de sa bonne amitié et de son désir de maintenir l'alliance entre la France et le roi d'Écosse; il lui rappelait en même temps ce qu'il avait promis pour la reine : « la liberté et tout ainsi qu'elle était avant sa détention (1); » comme s'il y avait eu place à la fois en Écosse pour une reine de vingt-cinq ans, un roi mineur et un régent. M. de Beaumont n'obtint une audience qu'après l'avoir longtemps sollicitée; et quand il demanda à voir la captive, Moray déclara qu'il ne pouvait rien faire sans l'avis des lords, pas même répondre au roi de France; et que les états ayant été convoqués récemment, il ne conviendrait sans doute pas à la noblesse de se réunir de sitôt (2). C'est ainsi que l'Écosse traitait son ancienne alliée.

(1) *Le roi au comte de Moray*, mai 1568, dans Teulet, t. II, p. 371.

(2) *Dépêche de M. de Beaumont*, 4 mai, dans Teulet, t. II, p. 353 354, et *Historie of James the sext*, p. 22.



Malgré tant d'ambassades stériles, c'était dans l'appui du noble pays de France que Marie mettait son espoir. Elle trouva moyen, quoique épiée nuit et jour, d'envoyer un nouveau message à Catherine de Médicis, pour lui exposer sa triste situation. « Je suis guettée de si près, » disait-elle, « que je n'ai de loisir que durant leur dîner, ou quand ils dorment que je me relève ; car leurs filles couchent dans ma chambre... Je vous supplie d'avoir pitié de moi ; car, si vous ne me tirez par force, je ne sortirai jamais (1). » Quand elle faisait cet appel au cœur de sa belle-mère, le 1er mai, Marie touchait enfin à sa délivrance.

George Douglas, chassé du château, avait laissé derrière lui un jeune homme, presque un enfant, qui partageait sa pitié pour les infortunes de la reine ; et qui, comme lui, était, malgré son jeune âge, capable de discrétion et de dévouement. On l'appelait au château Willie Douglas et quelquefois l'enfant trouvé. C'était un orphelin, probablement un bâtard du châtelain, qu'on avait recueilli un jour aux portes du château, et qui, élevé par la dame de Lochleven, remplissait auprès d'elle l'office de page. Il n'avait guère que seize ans. C'était lui qui recevait les messages envoyés par George Douglas, et les faisait parvenir à la reine. Nul autre à l'intérieur n'était dans le secret du complot ; au dehors, lord Seaton seul avait été averti de se tenir prêt. Au jour fixé pour l'exécution, Seaton prit avec lui cinquante hommes à cheval de ses amis ou des Hamilton ; quarante se cachèrent dans une vallée en face du château, et dix mirent pied à terre dans le village de Kinross sous prétexte de s'y reposer. George Douglas, blotti dans les roseaux au bord du lac, épiait le signal par lequel on était convenu d'indiquer que le complot avait réussi. L'entreprise était hasardeuse : les sentinelles, chargées de la garde du château, ne quittaient leur poste que pour prendre leur repas ; alors les portes étaient soigneusement fermées, et les clés déposées sur la table à côté du châtelain.

Le dimanche 2 mai, vers sept heures du soir, toute la famille

(1) *Marie à Catherine de Médicis*, 1er mai 1568, Labanoff, t. II, p. 69.



soupait dans la grande salle de réception; Willie Douglas servait à table. En changeant l'assiette de son maître, il couvrit adroitement les clés avec une serviette, les enleva sans que personne s'en aperçût, et courut en avertir la reine, qui déjà avait changé de vêtements avec une de ses femmes, et se tenait prête à partir. Sans laisser voir ni trouble ni émotion, elle prit par la main une petite fille de dix ans qui partageait sa captivité, et traversa tranquillement la cour du château. Dès qu'elle eut franchi l'enceinte, Douglas referma les portes derrière elle, enlevant ainsi aux châtelains, devenus prisonniers à leur tour, toute possibilité de les poursuivre, puis ils s'élancèrent dans une barque amarrée au rivage : la reine était libre. On dit que Jane Kennedy, une de ses femmes de chambre, n'ayant pu suivre à temps sa maîtresse, sauta par une fenêtre et parvint à la rejoindre; et que, comme la barque ne s'éloignait pas assez vite, Marie, saisissant elle-même une des rames, joignit ses efforts à ceux de son jeune libérateur. Parvenus à quelque distance, Willie jeta dans le lac les clés du château (1), et Marie, déployant un voile blanc bordé d'une bande rouge, se mit à l'agiter : c'était le signal convenu. George Douglas sortit de sa retraite, répéta ce signal aux hommes qui attendaient dans Kinross, puis à ceux qui étaient cachés dans les plis de la montagne; et, en un instant, les cinquante cavaliers furent au bord du lac pour recevoir leur reine qui, émue et souriant à travers ses larmes, pouvait à peine croire à un bonheur aussi inespéré.

Il n'y avait pas de temps à perdre. On mit la reine à cheval ainsi que ceux qui s'étaient échappés avec elle, et la petite troupe se dirigea à toute bride vers le Forth, pour le traverser à l'endroit le plus rapproché. Marie Stuart refesait une partie de la route qu'elle avait parcourue trois ans auparavant, dans des circonstances analogues, pour échapper aux embûches du comte de Moray. De l'autre côté du fleuve qu'elle traversa dans une barque de pêcheur, elle trouva Claude Hamilton, qui attendait avec une forte troupe de cavaliers, tous du même sur-

(1) En 1821 on a retrouvé dans le lac, en partie desséché, un paquet de cinq clés qu'on a supposé être celles du château.

nom, et une foule de gentilshommes des environs qui étaient accourus, pressés de revoir leur reine et d'embrasser sa querelle. Après s'être reposée quelques instants au château de Niddry chez lord Seaton, elle repartit au galop, avec une escorte de plus en plus nombreuse, pour Hamilton qui était le quartier général de ses partisans. Elle y fut reçue par l'archevêque de Saint-André et les principaux seigneurs du voisinage, avec les plus vifs témoignages de respect et d'enthousiasme (1).

Quelle heure ce dut être pour Marie Stuart que celle où elle se retrouvait, après tant d'affronts, au milieu de sujets fidèles, prêts à mourir pour sa cause! « Mais son évasion, » dit Melvil, « n'était pas encore mûre. » Aussi bien, cet éclair de prospérité devait être le dernier pour cette infortunée princesse, et l'avant-coureur du dernier naufrage.

(1) *Dépêche à Cosme Ier*, 21 mai 1568, dans LABANOFF, t. VII, p. 135-137 ; *Giovanni Correro au doge de Venise; Kirkaldy de Grange au laird de Lochleven* 1er juin 1568; BLACKWOOD; LESLY; KEITH; HERRIES; MELVIL; *Occurrents*, CALDERWOOD; *Relacion de como fue puesta en libertad la reina de Escocia, Archives de Simancas, leg.* 824, *fol.* 3.

---

# APPENDICE

---

## Note A.

Tytler dit (t. V, p. 331 et 332) : « Dans une heure fatale Marie signa la ligue (des princes catholiques contre le protestantisme), et se décida à faire prononcer dans le Parlement la forfaiture des rebelles. Cela peut, je pense, être regardé comme une des plus funestes erreurs de sa vie, et devint la source de toutes ses infortunes. Elle s'unissait à une association d'hommes fanatiques et sans principes, etc. » M. Mignet a dit, lui aussi, que Marie avait signé la ligue catholique ; il s'appuie du témoignage de l'historien écossais (1). Longtemps avant eux Robertson avait avancé le même fait, et lui avait attribué les mêmes conséquences que Tytler. « Mais comment un traité secret, dont les termes furent inconnus, dont les effets ne se firent sentir dans aucun coin de l'Écosse, pourrait-il avoir causé les malheurs de Marie, cela reste une énigme (2)..., » et d'autant plus grande que cette ligue n'exista jamais. Il n'y eut pas d'autre ligue catholique que la Sainte-Ligue, signée beaucoup plus tard. Les projets ne manquèrent pas, mais ils ne furent jamais suivis d'aucun effet. Peu importe du reste ; il est certain que, si une ligue fut conclue, Marie

(1) Mignet, t. I, p. 203.
(2) Henri Glassford Bell, *Life of queen Mary*, t. I, p. 253.

Stuart refusa de s'y associer. Tytler a dû s'autoriser, pour affirmer le contraire, d'une lettre de Randolph à Cecil du 8 février 1566, dans laquelle il est dit :

There is a bond lately devised in which the late pope (Pie IV), the emperor, the king of Spain, the duke of Savoy, with divers princes of Italy and the queen mother (Catherine de Médicis), *suspected* to be of the same confederacy, agreed to maintain papistry throughout Christendom. This bond was sent out of France by Thornton, and is subscribed by this queen, the copy thereof remaining with her, and the principal to be returned very shortly, as y hear, by M. Stephen Wilson, a fit minister for such devilish devices. If the copy thereof can be gotten, it shall be sent as conveniently I may (1).

Le témoignage est assez précis ; mais, ce qui lui arrive fréquemment, Randolph se charge de se démentir lui-même. Six jours plus tard, parlant de la même ligue, il écrivait à Cecil : « Elle est venue aux mains de cette reine, mais elle n'est pas encore approuvée (2). » Elle n'était pas signée, et elle ne le fut jamais par Marie ; nous en avons un témoignage irrécusable, celui du nonce du pape à Paris. Tandis que Robertson et Tytler accusent Marie d'avoir signé la ligue, et regardent cet acte comme la source de tous ses malheurs, le nonce, à coup sûr mieux renseigné, lui reproche, non sans quelque amertume, d'avoir refusé de s'associer aux princes catholiques et attribue à ce refus la triste situation à laquelle se trouvèrent réduits, un peu plus tard, elle et son royaume.

E se la Regina havesse fatto quello gli fu consigliato et proposto dalla banda di qua con promessa di tutti gl' aiuti ch'erano necessarii a quella giustissima essecutione, si troveria ora afatto patrona del suo regno con authorità di potervi restituir intieramente la santa fede cattolica, *ma ella no l'ha voluto mai intendere*, non ostante che siano stati mandati alla Maestà Sua monsignor Domblanen et il padre Edmondo, per persuaderla ad abbracciar questa savissima impresa (3).

(1) *Randolph to Cecil*, 8 février 1566, STEVENSON ; KEITH ; ROBERTSON.

(2) « It is came to this queen's hand, but not yet confirmed. » *Randolph à Cecil*, 14 février, dans STEVENSON.

(3) *Le nonce du pape en France à Cosme Ier*, 16 mars 1567, LABANOFF, t. VII, p. 107.

Ce refus prouve que Marie ne rêvait nullement une révolution religieuse, comme l'ont prétendu quelques historiens. Ce qu'elle voulait, c'était la tolérance pour les catholiques ; c'était d'avoir la messe libre pour tous ceux qui désiraient l'entendre.

—

## Note B.

Il est certain que le meurtre de Riccio ne fut, pour les lords qui avaient comploté sa mort, qu'un prétexte pour tenter une révolution qui devait les remettre au pouvoir, et pour le crédule Darnley l'occasion d'obtenir la couronne matrimoniale. Il est certain encore que pour arriver à ce but on devait se débarrasser des conseillers les plus gênants, dépouiller la reine de toute autorité et, si elle résistait, l'emprisonner pour le reste de ses jours et au besoin la faire mourir. Il n'est pas moins avéré que l'Angleterre était au moins la complice de cet abominable complot. Les documents contemporains prouvent tout ce que nous avons avancé : aussi bien les engagements pris par les conjurés et les correspondances des agents anglais, que les lettres de la reine, les mémoires du temps et les récits envoyés aux cours étrangères. Il entrait dans les plans des meurtriers de tuer Riccio en présence de la reine ; c'est Darnley qui le dit lui-même : « Il peut arriver que la chose se fasse en présence de Sa Majésté ou dans le palais d'Holyrood (1)... » En agissant ainsi, ils avaient pour but de déshonorer cette princesse aux yeux du peuple et des nations étrangères, dans l'espoir que son déshonneur aiderait au succès de leur entreprise :

Un' altra volta proposero di ammazarlo in un giuoco di palla ove era solito spesso giuocare insieme con il Re. Uno dei complici disse non esser buono di farlo in quel luogho, all' assenza della reina, per rispetto dei popoli, ma che facendolo alla presenza di lei et in camera

(1) « Because it may chance to be done in presence of the queen's Majesty » or within in her palace of Holyrood house... » *Bond for the murder*, Goodall. t. I, p. 266.



sua, li popoli si sarian creduti che egli fosse stato trovato in atto tale che il Re non harebbe potuto di meno che farlo morire allora (1).

Il semble que les ministres anglais et leur maîtresse eussent adopté cet odieux calcul : ce ne fut que par leur canal que se répandirent les rumeurs injurieuses pour l'honneur de la reine d'Écosse. On a déjà vu dans notre récit que, deux mois et demi seulement après le mariage de cette princesse avec Darnley, Randolph, cherchant des excuses à la révolte qui venait d'échouer, attribuait la disgrâce de Moray non à sa conduite ingrate et déloyale, mais à quelque crime mystérieux qu'il aurait surpris ; et que, quelques jours après, Élisabeth racontait à Paul de Foix que cette disgrâce venait de ce que Moray avait voulu faire pendre Riccio « que la reine aimait et favorisait, » lui donnant plus de crédit et autorité que ses affaires et son hon- » neur ne devaient... »

Quand le meurtre eut été résolu, et que les conjurés eurent gagné Darnley à leur complot, en surexcitant sa vanité et en flattant son ambition, ce furent encore les agents anglais, et eux seulement, qui attribuèrent, comme cause de sa complicité, sa jalousie contre Riccio et la certitude de son déshonneur. On l'a vu par la lettre de Randolph à Leicester du 13 février, et par celle de Randolph et de Bedford à Cecil du 6 mars, que nous avons citées.

C'est un fait qui n'est pas douteux, que l'initiative du complot vint de Morton et de ses amis ; James Melvil donne à ce sujet des détails très-précis :

The earl of Morton, dit-il, and his defenders feared a resolution that was to be made at the Parliament to bring back to the crown divers gret dispositions (concessions) given out during the queen's minority, and some benefices that were taken by noblemen at their own hands, during the civil wars, under pretext of religion. This and other particularities moved them to consult together how to get the Parliament stayed, to make a change in court. The earl of Morton had a crafty head, and had a cousin called George Douglas the postulate. son natural to the earl of Angus who was also father to dame Margaret Douglas countess of Lennox, the King's mother. The said George was continually about the king as his mother's brother, and

(1) *Mémoire adressé à Cosme Ier*, 1566, dans LABANOFF, t. VII, p. 72.

put in his head such suspicion against signor David, that the king was won to give his consent over facily to the slaughter of signor David, which the lords of Morton, Ruthven, Lindsay and others had devised, that way to be masters of the court and to stay the Parliament (1).

Quand le peu de succès du complot eut déjoué les espérances des meurtriers et d'Élisabeth, leur complice, on chercha à en rejeter l'invention sur Darnley ; on le représenta comme ayant entraîné les lords dans sa querelle de ménage, on en fit un Othello dont la dague ne pouvait plus rester dans le fourreau, et qui aurait frappé quand même il n'aurait pas trouvé d'auxiliaires.

Morton et Ruthven, réfugiés à Berwick, écrivirent le 27 mars à Cecil :

The very truth is this : the king having conceived a deadly hatred against David Ritzio an Italian and some others his accomplices, did a long time ago move unto his ally, the lord Ruthven, that he might in no way endure the misbehaviour and offence of the foresaid David, and that he might be fortified by him and some others of the nobility to see the said David executed according to his demerits ; and after due deliberation, the said lord Ruthven communicated this the king's mind to the earl of Morton, with whom having deeply considered the justice of the king's desires in respect of the manifest misbehaviours and misdeeds of the said David Ritzio, tending so manifestly to the great danger of the king's and queen's Majesties and the whole estate of that realm and commonweal, he not ceasing to abuse daily his great estate and credit to the subversion of religion and the justice of the realm, as is notoriously known to all Scotland and more particularly to us, we upon the consideration aforesaid found good to follow the king's determination anent the foresaid execution ; and for divers considerations we were moved to haste the same, considering the approaching Parliament, wherein determination was taken to have ruined the whole nobility that then was banished, whereupon we perceived to follow a subversion of religion within the realm, and consequently of the intelligence betwixt the two realms grounded upon the religion ; and to the execution of the said enterprise *the most honest and the most worthy* were easily induced to approve and for-

(1) Melvil, p. 148.

tify the king's deliberation. How be it in action and manner of execution, more was followed of the king's advice kindled by an extreme choler than we minded to have done.

This is the truth whatever the king say now, and we are ready to stand by it and prove it (1).

Ils écrivirent dans le même sens à Throckmorton en qui ils espéraient trouver un protecteur :

..... We have thought good to let you know as our trouble has proceeded, which is moved upon the slaughter of an Italian called Davy; the said slaugther moved upon no particular quarrel of ours, but were sollicited thereunto by the king, whose hatred was so great against the said Davy, that he intended to have done the same with his own hand, if we had not assist His Grace therein....., etc. (2).

Pour prouver que tout devait retomber sur Darnley, ils rédigèrent un long récit de tout ce qui s'était passé *(Ruthven's narrative)*, dans lequel ils s'excusaient de leur mieux et faisaient jouer à la jalousie de Darnley le rôle principal. Ce récit rédigé, ils le firent parvenir à Cecil pour que le ministre l'amendât à son gré :

If there be any thing that be hardly written that might have been enthit (expressed) in gentler terms, we well most humbly resquest Your Honour to supply us therein, to amend and qualify as your wisdom thinks good any thing that you think extreme or rudely handled. It is our meaning, after the return of Your Honour's answer with this copy corrected, if so you find good, to send copies of that matter in France, Scotland and such other places needful, as shall be thought necessary for staying of false and untrue reports and rumours (3).

Ce passage confirme ce que dit Blackwood, « que les meurtriers » voulaient publier par toute l'Europe l'adultère de Marie pour faire » trouver leur cause bonne en Écosse auprès du peuple, en France » auprès du roi (4). »

(1) M. S., *State papers office.*

(2) *Morton et Ruthven à Throckmorton*, 2 avril 1566, dans Goodall, t. I, p. 264 et 265.

(3) *Morton et Ruthven à Cecil*, 2 avril 1566, dans Tytler, *appendix*, t. V, p. 506.

(4) Adam Blackwood, *Martyre de la reine d'Écosse.*

Cecil avait écrit le 20 mars à Randolph, de « lui mander en détail les circonstances des choses qui furent faites dans le temps, et les discours entre la reine et les conjurés (1). » Randolph et Bedford répondirent le 27 mars par une lettre adressée au conseil privé, et qui n'est guère que l'abrégé du récit de Ruthven :

Having conferred the reports from abroad, which came to our knowledge with the sayings of those noblemen, the lord Morton and the lord Ruthven that were present, and of them all that which we have found *nearest to the truth*, as we believe the truth itself, have here put them in writing (2).

Dans ces deux pièces, toutes deux d'origine, comme on voit, fort suspecte, se trouve une altercation grossière entre la reine et Darnley, dont le but était de mieux établir encore la jalousie de l'un et le déshonneur de l'autre. Quoiqu'il n'en soit fait mention dans aucun autre document, nous l'avons donnée dans notre récit : nous nous dispensons de la reproduire ici.

Il paraît que la reine d'Angleterre alla plus loin encore que ses agents et les conjurés, s'il est vrai, comme le dit un contemporain, qu'elle fit répandre dans son royaume, par les soins de Cecil, le bruit que Riccio avait été trouvé couché avec la reine :

La regina d'Ingliterra, quale era stata causa del tutto, intendendo la pace fra il re et regina di Scotia, s'attristò molto, et fece scrivere per il suo secretario Cecille per tutto il regno, che la causa di tutto il sudetto era perchè il re haveva trovato il detto Ricciolo a dormire con la regina : il che non fu mai vero, ma ella parla con passione né manco è creduta da nissun buono (3).

Que cette grosse calomnie fut répandue à la cour d'Angleterre, nous en avons pour preuve une dépêche de Paul de Foix, lequel est bien aise de s'en faire l'écho, comme de tous les autres bruits répandus contre Marie.

Les causes de la mort de David, dit-il, on en allègue deux principales *qui furent mandées à la reine d'Angleterre* : l'une est que le roy,

(1) *Cecil à Randolph*, 20 mars 1566, *State papers office*.

(2) *Randolph et Bedford au conseil privé*, 27 mars 1566, Ellis, 11e série, t. II, p. 207 et suivantes.

(3) *Avvisi di Scotia*, mars 1566, Labanoff, t. VII, p. 62.

quelques jours auparavant, environ une heure après minuict, seroit allé heurter à la chambre de ladicte dame qui estoit au-dessus de la sienne; et d'aultant que après avoir plusieurs fois heurté, l'on ne luy répondoit point, il auroit apelé souvant la royne, la priant de ouvrir, et enfin la menaçant de rompre la porte; à cause de quoy elle luy auroit ouvert. Laquelle ledict roy trouva seule dans ladicte chambre; mais ayant cherché partout, il auroit trouvé dedans son cabinet ledict David en chemise, couvert seullement d'une robbe fourrée, qui est la principale cause (1).

Aucun historien n'a cru ni feint de croire à Riccio surpris en chemise dans le cabinet de la reine, excepté Buchanan, et de Thou qui n'a fait que copier l'historien écossais. M. Mignet lui-même n'admet pas ce conte, quoique, sur la foi des agents anglais, il soit très-disposé à admettre que Darnley n'avait pas trop tort d'être jaloux. L'était-il vraiment? Quelques paroles qu'on lui prête, il n'a pas l'attitude d'un jaloux: il attend patiemment, il joue à la paume avec son heureux rival; et quand les meurtriers montrent un acharnement féroce contre leur victime, lui, l'offensé, ne sait que dire: « Ce n'est rien. » Bien plus, après le meurtre, il jure sur sa vie que sa femme est une princesse loyale. Il paraît d'ailleurs que le secrétaire italien n'avait pas la figure d'un séducteur. Buchanan, après avoir parlé du train royal de Riccio, ajoute:

Quæ res eò videbatur indignior quòd non faciem cultus honestabat, sed facies cultum destruebat. Igitur regina cum naturæ vitia non posset emendare, divitiis et honoribus cumulandis, in supremum ordinem eum nititur protrahere, ut... corporis vitia fortuitæ claritatis obtentu tegat... (2).

Si l'on recherche ce qu'ont dit les principaux historiens de Marie de ses relations avec Riccio, on trouve que presque aucun n'a pris au sérieux cette calomnie ridicule. Buchanan, de tous les contemporains, est le seul qui l'ait répétée; James Melvil, quoiqu'il n'aimât point Riccio, n'en parle pas; et Knox lui-même, qui fut un des complices du meurtre, n'en dit pas un mot. Si l'on passe aux historiens

(1) *Paul de Foix à la royne mère* (20 mars), dans Teulet, t. II, p. 266 et 267.

(2) Buchanan, in-fol., p. 344.

qui ont étudié l'histoire ailleurs que dans Buchanan, on en trouve bien peu qui aient été dupes des récits intéressés des meurtriers et de leurs amis d'Angleterre. L'honnête Keith s'exprime ainsi : « Les » viles calomnies contre l'honneur de la reine, l'accusant d'entrete- » nir une familiarité criminelle avec le laid et peu favorisé Riccio, ne » méritent pas qu'on s'y arrête (1). »

Keith, il est vrai, est un défenseur, mais les adversaires pensent comme lui. Hume dit : « Quoique l'opinion d'un commerce criminel » entre David et la reine puisse sembler déraisonnable en soi, sinon » absurde,... comme Riccio passait généralement pour un pension- » naire du pape, et pour être très-avant dans tous les projets contre » les protestants, toute histoire contre lui et Marie obtenait facile- » ment crédit parmi les bigots de cette communion (2). »

Robertson a fait moins d'honneur encore à ces scandaleuses ru- meurs ; il ne les mentionne pas dans son texte, il ne leur consacre qu'une note dans laquelle, après avoir résumé toutes les circonstan- ces qui en démontrent l'absurdité, il ajoute : « D'après cette énumé- » ration de circonstances, il paraît tout à fait impossible que la reine, » à moins de la supposer une femme entièrement perdue, pût entre- » tenir une intrigue criminelle avec Rizio (3). »

Malcolm Laing, un des plus passionnés adversaires de Marie Stuart, n'a également consacré au même sujet qu'une note fort courte : « Je » ne m'occupe pas de la familiarité de Rizzio avec Marie ; il n'y en » a de preuve aujourd'hui que les soupçons de son mari (4). »

(1) « The vile aspersions of the queen's honour, as entertaining a criminal » familiarity with the ugly ill favoured Riccio, deserve not to be regarded. » KEITH, t. I, p. 396.

(2) « Though the opinion of his (David's) criminal correspondence with Mary » might seem of itself unreasonable, if not absurd..., as Riccio was univer- » sally believed to be a pensionate of the pope, and to be deeply engaged in all schemes against protestants, any history to this and Mary's disadvan- » tage received an easy credit amongst the zealots of this communion. » HUME, édit. 1848, t. III, p. 448.

(3) « From this enumeration of circumstances, it appears almost impossi- » ble that the queen, unless we suppose her to have been à woman utterly » abandoned, could carry on any criminal intrigue with Rizio. » ROBERTSON, t. I, p. 295, édit. 1851.

(4) « I inquire not in Rizzio's familiarity with Mary, of which there is

Tytler dit : « Darnley eut la folie de devenir la dupe d'une illusion » encore plus absurde : il devint jaloux du secrétaire italien (1). »

On pourrait ajouter d'autres citations ; mais à quoi bon ? la question est à peine controversée.

---

## Note C.

Après le meurtre de Riccio, les querelles entre la reine et le roi devinrent plus fréquentes qu'elles n'avaient encore été. La cause en est bien connue : Darnley voulait une autorité que Marie, avec raison, était moins décidée que jamais à lui accorder. Quelques historiens, attribuant tous les torts à Marie dans ces querelles de ménage, ont représenté cette princesse fuyant ou repoussant avec mépris son mari qui s'acharne à sa poursuite. Ils se sont appuyés sur la correspondance des agents anglais. Bedford écrivait le 3 août à Cecil :

The queen and her husband agree after the old manner, or rather worse; she eateth very seldom with him, but lyeth not, nor keepeth no company with him, nor loveth any such as love him. He is so far out of her books as at her going from the castell of Edimburg to remove abroad, he knew nothing thereof. It cannot for modestie nor with the honour of a queen be reported what she said of him.

One Hickman, an english merchant there, having a water spaniel that was very good, gave him to James Melvil who afterwards, for the pleasure that he saw that the king had in such kind of dogges, gave him to the king. The queen thereupon fell marvelously out with Melvil, and called him dissembler and flatterer, and said she colde not trust him who wolde give any thing to such one as she loved not (2).

Quoi qu'il en soit de cette histoire d'épagneul, on sait d'ailleurs

» no proof now, but her husband's suspicions. » Malcolm Laing, 2e édit., t. I, p. 10.

(1) « Darnley had the foly to become the dupe of a more absurd delu» sion : he became jealous of the italian secretary. » Tytler, t. V, p. 333.

(2) *Bedford à Cecil*, 3 août 1566, Stevenson, p. 164 et 165 ; Keith; Robertson.

que Marie ne fuyait pas Darnley autant qu'on le prétend ; que les deux époux étaient souvent ensemble, et que c'était ordinairement Darnley qui refusait de suivre la reine, pour ne pas se trouver face à face avec ceux des membres du conseil qu'il ne pouvait supporter. On peut s'en convaincre en parcourant le livre du Trésor, et les registres du sceau et du conseil privé.

Après avoir exagéré le peu de goût de la reine pour son mari, ces mêmes historiens, au lieu d'en chercher la cause là où elle est visible à tous les yeux, dans la conduite même de Darnley, la cherchent dans une passion criminelle pour Bothwell. Mais cette passion ils ne peuvent que la supposer, car il n'y est fait allusion dans aucun document de cette époque, pas même dans les correspondances anglaises. Et cependant, s'il y avait eu la moindre apparence, le moindre soupçon, Grange ne l'aurait pas laissé ignorer à Bedford, et Bedford à sa souveraine. Il est question, il est vrai, dans quelques lettres, du crédit de Bothwell; le 24 juin Kelligrew, arrivé de la veille à Édimbourg, écrivait à Cecil : « On pense et on dit que le crédit de Both-
» well auprès de la reine est plus grand que celui de tous les autres
» ensemble (1). » Mais il a dit précédemment : « Le comte de Both-
» well a été envoyé sur les frontières d'Écosse, parce que la reine
» soupçonne qu'il y a quelque intrigue pour ramener Morton durant
» ses couches; la vérité est que Bothwell se croirait en danger avec
» les quatre sus-nommés (Moray, Argyle, Mar et Athol), qui de-
» meurent dans le château (2). » Comment se fait-il, s'il a plus de crédit que tous les autres, qu'il soit obligé d'aller sur les frontières pendant que ses ennemis sont logés au château auprès de la reine, et qu'il ne puisse obtenir la même faveur malgré ses sollicitations :
« Les comtes d'Argyle et de Moray logent au château et gardent en-
» semble la maison. Les comtes de Huntley et Bothwell auraient
» voulu y loger aussi; mais leur demande a été rejetée (3). »

(1) « It is sought and said that Bothwell's credit with the queen is more » than all the rest together. » *Kelligrew à Cecil*, 24 juin 1566.

(2) « The earl of Bothwell be upon the borders of Scotland, bearing the » queen in mind that there is some practice to bring in the earl of Morton » during her childbed ; but the truth is, the earl of Bothwell would not gladly » be in danger of the four above wich all lye in the castell. » *Ibidem.*

(3) « The earls of Argyle and Moray lodge in the castle and keep house

Le 9 août Bedford écrit : « Bothwell est toujours en faveur, et a » une grande part dans la direction des affaires (1). » Un peu plus tard Melvil nous dira : « Le comte de Bothwell gouverne tout à la » cour (2). » Mais d'expressions aussi générales, dans la bouche d'ennemis prêts à trouver excessif le moindre crédit accordé à Bothwell, peut-on conclure que la reine nourrissait pour lui une passion criminelle? Lorsque, un an auparavant, Randolph disait : « Mylord » Bothwell, à cause de sa grande vertu, peut tout maintenant, après » le comte d'Athol (3); » lorsqu'il écrivait : « L'évêque de Ross a » maintenant le principal maniement des affaires (4) », dira-t-on qu'Athol et l'évêque de Ross étaient les amants de la reine?

Il eût été bien étonnant que Marie, entourée de traîtres, n'accordât pas quelque influence dans ses conseils à celui d'entre les nobles qu'elle avait toujours trouvé disposé à la servir loyalement. Mais il n'avait ni la puissance qu'on lui suppose à la cour, ni l'influence qu'on lui prête auprès de la reine. Moray pouvait plus que lui : c'est à Moray que la reine permettait de loger avec elle au château d'Édimbourg, tandis qu'elle refusait cette faveur à Bothwell; c'est à l'intercession de Moray qu'elle accordait la grâce de Lethington, ennemi juré de Bothwell; et quand ce dernier prétendit garder l'abbaye de Haddington que Lethington revendiquait comme une conséquence de son pardon, il fut si peu soutenu par la reine qu'il jugea prudent, devant les menaces de Moray, de se retirer dans son gouvernement des frontières. Ainsi Bothwell ne régnait pas comme on le prétend; et loin d'être toujours aux côtés de la reine, il était de tous ses conseillers un de ceux que sa charge et la puissance de ses ennemis tenaient le plus souvent éloigné de la cour.

D'où viennent alors, dira-t-on, les accusations tant de fois répé-

» together. The earls of Huntley and Bothwell wished also to have lodged » there, but were refused. » *Randolph à Cecil*, 7 juin 1566.

(1) « Bothwell is still in favour, and hath a great hand in the management » of the affairs. » *Bedford à Cecil*, 9 août 1566, dans Keith, *appendix*.

(2) « Earl of Bothwell ruled all in the court. » Melvil, p. 173.

(3) « Mylord Bothwell for his great virtue doeth now all next to the earl » of Atholl. » *Randolph à Cecil*, octobre 1565.

(4) « The bishop of Ross hath now chief management of affairs. » *Randolph à Cecil*, 7 juin 1566.

tées, et partant en quelque sorte accréditées contre la reine d'Écosse? La source en est facile à indiquer. Quand Marie eut éte détrônée et jetée en prison, les usurpateurs, « pour faire trouver leur cause bonne, » l'accusèrent de complicité avec Bothwell dans le meurtre de Darnley; et pour rendre cette accusation plus vraisemblable, ils inventèrent après coup une passion désordonnée que personne dans le temps n'avait soupçonnée. Buchanan vendit sa plume à Moray; alors furent composés un journal posthume et la *Detection*, pamphlet grossier, que Cecil se chargea ensuite d'éditer dans toutes les langues et de semer par toute l'Europe. Il n'existe pas d'autres sources quoi qu'on puisse dire. Qu'on nous permette de citer un seul passage, pour montrer de quel bourbier ont été tirées les calomnies prodiguées à Marie Stuart.

Cette princesse, vers la fin de septembre, avait été appelée à Édimbourg par le conseil privé pour y vaquer aux soins du gouvernement. Voici comment Buchanan raconte l'emploi de son temps :

Ubi Edimburgum rediit, non in suum palatium, sed in privatam domum divertit. Illinc in alias ædes commigravit, ubi conventus anniversarius, quem scaccarium vocant, tum habebatur. Hæ enim ædes erant laxiores... et juxta hortos pene solitudo. Sed erat et aliud quod omnibus his magis invitaret. Habitabat in propinquo David Camerius, Bothuelii cliens, cujus posticum erat hortis ædium reginæ propinquum. Per id posticum Bothuelius, quoties libitum erat, commeabat. Cætera quis nescit? Nam et rem ipsam regina, cum multis aliis, tum proregi (Moray) et matri ejus (la dame de Lochleven) est confessa; sed culpam in Reresiam (lady Reres), profligatæ pudicitiæ mulierem, conferebat, quæ inter pellices Bothuelii fuerat, ac tum in intimis reginæ ministris erat. Ab hac (quæ ætate inclinata a meretricio quæstu ad lenocinium se contulerat) regina, ut ipsa dicebat, prodita est. Nam Bothuelius, per hortum in cubiculum reginæ introductus, eam invitam vi compressit. Sed quam invitam Reresia prodiderit, tempus veritatis parens ostendit. Non post paucos dies, regina vim vi, ut reor, ulcisci cupiens, destinat Reresiam (quæ et ipsa vires hominis antea erat experta), quæ eum ad se captivum adduceret. Regina una cum Margareta Carvodia, omnium secretorum conscia, eam e zona suspensam, per maceriem in hortum propinquum demittunt. Sed nunquam in re militari omnia sic provideri possunt, ut non aliquid incommodi interveniat. Ecce zona repente frangitur. Reresia mulier et

ætate et corpore gravis, cum magno strepitu cadit. Sed veterana miles, nihil tenebris, nihil altitudine maceriæ, nihil inexpectato casu perterita, ad Bothuelii cubiculum penetrat ; foribus reclusis, hominem e lecto, e complexu conjugis, semisomnum, seminudum adducit ad Reginam. Hunc rerum gestarum ordinem, non modo maxima pars eorum qui cum Regina erant sunt fassi, sed et Georgius Daglesius, Bothuelii cubicularius, paullo antequam pœnas luit, denarravit : quæ ejus confessio in *Actis* continetur (1).

A coup sûr aucun historien n'oserait s'autoriser de pareils récits, fruits d'une imagination déréglée et corrompue ; mais on en prend l'esprit en ayant soin d'en rejeter la lettre.

Il est un autre genre de calomnie qui se rapporte encore à cette époque. Knox dit que le roi manquait des choses nécessaires, et qu'il avait à peine *six* chevaux ; Buchanan raconte qu'il n'avait pas même de quoi faire face à ses dépenses journalières. Il est facile de faire justice de ce mensonge. Les *Comptes du trésorier* prouvent qu'en deux jours, le 13 et le 31 août, il toucha pour son usage personnel 300 liv., somme plus forte que celle que la reine avait dépensée en six mois, y compris ce qui lui avait été nécessaire pendant ses couches (2). Nous avons un autre témoignage qui prouve que Darnley était très-bien traité, c'est celui de du Croc : « Je lui assuré, » dit l'ambassadeur, « qu'il se doibt bien contenter de l'honneur et bonne chère qu'elle luy » faict le traitant et honorant comme le Roy son mary, et luy entre- » tient fort bien sa maison de toutes choses (3). »

Ainsi tombent les calomnies, pour peu qu'on échappe au pamphlet.

---

## Note D.

Quoique constaté par des documents irrécusables et non suspects, l'accueil fait à Darnley par la reine, le 29 septembre, a été, comme

(1) Buchanani *Opera*.

(2) *Treasurer's accounts*, et Chalmers, t. I, p. 288, note *u*.

(3) *Du Croc à Catherine de Médicis*; Labanoff, t. I, p. 375.

presque tous les actes de cette princesse, très-diversement raconté. Le Journal de Moray s'exprime ainsi : « Le roi venant de Stirling fut repoussé avec dédain (1). » Les tendances de cette pièce apocryphe et des autres libelles ont encore passé dans l'histoire, en dépit du rapport fait par le conseil privé, en dépit des lettres de du Croc. Robertson ne cite rien de ces documents ; M. Mignet en a tiré le récit suivant :

Le faible prince projetait et n'exécutait pas ; après la menace d'un départ, il venait essayer une réconciliation. Mais la scène qui se passa entre la reine et lui ne contribua pas à leur rapprochement. Marie assembla aussitôt les membres de son conseil, et fit prier l'ambassadeur de France, Du Croc, de se joindre à eux. En leur présence, elle eut une explication avec Darnley. Elle lui demanda hardiment pourquoi il voulait quitter l'Écosse, et quelle raison elle lui en avait donnée. Darnley, qui était venu chercher un épanchement, et qui ne s'attendait pas à subir un interrogatoire, resta interdit et muet, etc. (2).

Comme notre récit diffère essentiellement de celui de M. Mignet, et que cependant nous l'avons tiré des mêmes documents où il a puisé le sien, nous allons mettre ces documents sous les yeux du lecteur, afin qu'il puisse nous redresser, si, sans le vouloir, nous en avions par hasard altéré l'esprit.

*Les seigneurs du conseil privé d'Écosse à Catherine de Médicis.*
Édimbourg, 8 octobre 1566.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Il y a environ dix ou douze jours que, à notre requête, Sa Majesté vint en cette ville de Lislebourg pour donner ordre à quelques affaires, touchant l'estat de son royaulme, qui ne se pouvoient vuider sans qu'elle y assistast en personne. Elle eust bien voullu que le roy feust venu aussi quant et elle, et s'offrit de l'emmener ; mais pource qu'il l'y avoit demandé de séjourner à Stirling, elle le laissa audict lieu, à l'intention de l'aller retrouver dans cinq ou six jours.

(1) « The king coming from Stirling was repulsed with chiding. » Anderson, t. II.

(2) *Histoire de Marie Stuart*, édit. Charpentier, t. I, p. 244.

Pendant ce temps que la reine étoit absente, le comte de Lennox, père dudit seigneur, vint le visiter à Stirling et, après être resté avec lui deux ou trois jours, il retourna à Glasgow, en lieu de sa demeure. De Glasgow, milord Lennox escripvit une lettre à la royne, par laquelle il luy donnoyt à entendre que, combien qu'il s'estoit mis en debvoir, tant par lettres que messages, et à la fin estoit venu luy-même devers le roy son fils pour le divertir d'une entreprise qu'il avoit en main, nonobstant toutes les remontrances qu'il luy ayt faictes, qu'il n'avoit peu gagner ce point de luy faire changer d'opinion, c'est qu'il avoit résolu de se retirer hors du pays et passer delà la mer ; et, pour cest effect, il tenoist desjà ung navire tout prest. Ceste lettre vinst ès mains de Sa Majesté le jour de sainct Michel : elle la communiquast tout aussitost aux seigneurs de son conseil pour avoir sur ce leur advis... Parquoy fut arresté qu'on luy dépescheroit pour entendre de luy-mesmes les occasions de ceste soudaine délibéracion, si aulcungs y en avoient, et aussi pouvoir sur ce conseiller à Sa Majesté comme elle auroit à s'i gouverner.

Le soir mesmes il vint trouver la royne, et toutefois fit difficulté d'entrer en son logis, pour ce que trois ou quatre des seigneurs se trouvèrent alors présents avec Sa Majesté, et voullut à toutes forces qu'elle les meist dehors avant que d'i entrer; chose assez déraisonnable, veu qu'il y en avoit trois des plus grands de ce royaulme, et que les roys mesmes, qui ont esté de race et naissance souverains du païs, n'ont jamais usé de ces fassons de faire envers leur noblesse. Sa Majestez se comporta le mieulx qu'elle peult, jusques à l'aller trouver dehors le pallais pour le mener en sa chambre, où il resta toute la nuit, et là le mit doucement en propos de son voyage pour tirer de luy ce qui pouvoyt l'avoir mis en telle délibération. Jamais il ne luy a voullu avouer ni déclarer occasion quelconque de mescontentement. Le lendemain de grand matin, ayant entendu qu'il estoit desjà prest à partir pour s'en retourner au lieu de Sterlin, les lords du conseil sont venus le trouver en la chambre de la royne, où il n'y avoit personne que ceulx qui ont cest honneur d'être du conseil de Leurs Majestez et M. du Croc, que, pour estre icy de la part de Vos Majestez, ils prièrent aussy d'y assister. Là luy fut en toute humilité et avec la révérence deue à Leurs Majestez, proposé la cause de leur venue pour entendre de luy si, selon l'advis que ledict seigneur de Lennox, son père, avoyt donné à la royne, il avoit délibéré de faire ung voyage hors du royaulme, pourquoy et à quelle fin? Si c'estoit pour quelques mécontentements, ils étoient très désireux de sçavoir

qui luy en avoyt doné les occasions. S'il se pouvoit plaindre d'aulcung des subjects du royaume, de quelque qualité qu'il fust, que la faulte luy seroit incontinent reparée, de sorte qu'il auroyt occasion de demeurer satisfaict. Et luy fut remonstré qu'il importoit de son honneur de luy, celluy de la royne et de nous autres si, sans occasion, il se voulloit éloingner d'un lieu où il a tant receu d'honneur, abandonner la compagnie de celle à qui il est tant obligé, qui, pour l'advancer s'est abaissée, se faisant de sa souveraine sa compagne; qu'il en seroit à jamais blasmé par tout le monde comme ingrat, mal recongnoissant l'amytié que Sa Majesté luy porte, et du tout indigne de tenir le lieu auquel elle l'a eslevé. Si, de l'autre part, occasion y en avoit, qui pour estre juste debvroit estre bien grande, puisqu'il y a question de délaisser une telle royne et un si beau royaulme, il fault par nécessité que Sa Majesté la luy ayt donnée ou bien nous aultres. Quant à nous, nous estions prestz de nous soubmectre en toute la raison qu'il pourroit soubhaiter. Et quant à Sa Majesté, tant s'en falloit qu'elle luy ait monstré cause de mescontentement que, au contraire, il avoit toutes raisons du monde de louer Dieu qui la luy avoit donné si sage et vertueuse qu'elle s'est fait paroistre par toutes ses actions. — Sur ce propos elle print la parolle, et luy parla le plus gratieusement qu'il luy estoit possible, luy suppliant puisqu'il ne luy avoit voullu ouvrir son cœur, la nuict privément, comme elle l'avoit très instamment requis, pour le moings voulloir desclarer en ceste compagnie, si en chose quelconque elle l'auroyt offensé; qu'elle s'asseuroit bien de n'avoir de sa vie fait acte où il eust préjudice pour son honneur; que enfin, encore qu'elle sentist sa conscience necte, qu'il pourroyt bien estre que sans y penser, elle l'auroyt offensé; que si ainsi estoit, elle le rabilleroyt à son contentement; qu'il ne dissimulast point l'occasion de son courroux, si aulcune y en avoit, et le pria de ne l'épargner en rien. — Pour chose que Sa Majesté luy sceut dire, ni toute la compagnie, ni aussi M. du Croc, qui s'efforçoit à tout son pouvoir de luy faire ouvrir son cœur, jamais n'avons peu tant faire qu'il ayt voullu advouer d'avoir entreprins ce voyage, ny d'estre depuis malcontant, ains passa librement que d'occasions Sa Majesté ne luy en avoit nulle donnée. Et sur ce propos prend congé de Sa Majesté et s'en va, de sorte que nous avons tous esté d'opinion que c'estoit une faulse allarme que M. de Lennox avoyt voullu donner à Sa Majesté (1)...

(1) TEULET, t. II, p. 284 à 288, et dans KEITH.

*Lettre de du Croc à l'archevêque de Glasgow, ambassadeur d'Écosse en France* (1), 15 octobre 1566.

... La reine est retournée de Stirling à Lislebourg, pour la saison des vacations, qui, comme vous le savez, dure dans ce pays du mois d'août à la Saint-Martin, et pendant laquelle la noblesse s'assemble pour examiner les affaires de la reine et du royaume. Cependant le roi était resté à Stirling, et il me dit là qu'il avait l'intention de passer la mer, dans une sorte de désespoir. Je lui dis alors ce que je crus le plus propre à l'en détourner; mais je ne pouvais croire que ce fût sérieux. Depuis lors, le comte de Lennox son père est venu le visiter, et il a écrit une lettre à la reine, déclarant qu'il n'est pas en son pouvoir de détourner son fils du voyage qu'il a projeté; et il prie Sa Majesté de s'y employer. Cette lettre du comte de Lennox fut reçue par la reine le matin de la Saint-Michel; et le même soir, le roi arriva vers dix heures. Quand lui et la reine furent au lit ensemble, Sa Majesté prit occasion de lui parler de ce que contenait la lettre de son père, et le pria de lui dire quel était le motif de son voyage; mais il refusa absolument de lui donner une réponse satisfaisante. Le lendemain de bonne heure, la reine me manda ainsi que les lords et les autres membres du conseil. Lorsque nous fûmes tous réunis en présence de Leurs Majestés, l'évêque de Ross (John Lesly), par ordre de la reine, fit connaître au conseil l'intention du roi de passer la mer... Après quoi la reine pria le roi de déclarer en présence des lords et de moi les motifs de son projet de départ, puisqu'il n'avait pas voulu les lui faire connaître privément lorsqu'ils étaient seuls. Puis elle le prit par la main, et le pria, au nom de Dieu, de déclarer si elle lui avait donné quelque occasion de prendre une telle résolution; et elle le supplia de s'expliquer librement et de ne point l'épargner. Ensuite tous les lords lui dirent de même que s'il y avait quelque faute de leur part, ils étaient prêts, sur sa déclaration, à la réparer; et moi de même, je pris la liberté de lui dire que son départ affecterait son propre honneur et l'honneur de la reine; que si la reine lui avait donné quelque motif, sa déclaration atteindrait Sa Majesté, comme d'autre part, s'il s'en allait sans cause, son départ ne pouvait tourner à son éloge; que, en conséquence de la charge honorable dont j'étais

(1) Keith, qui cite cette lettre, n'en donne que la traduction en anglais; c'est de sa version que nous traduisons aussi exactement que possible.

investi, je ne pouvais manquer de rendre témoignage de ce que j'avais vu par le passé et de ce que je voyais présentement. Après plusieurs autres discours de même sorte, le roi déclara à la fin qu'aucun motif ne lui avait été donné pour prendre une telle résolution ; et sur ce, il sortit de la chambre de présence en disant à la reine : « Adieu, madame, vous ne verrez ma figure de longtemps. » Ensuite il me dit aussi adieu ; et après, se tournant vers les lords, il dit : « Adieu messieurs »... Il n'est pas encore embarqué; mais nous recevons avis de jour en jour qu'il persiste dans sa résolution, et qu'il tient un vaisseau tout prêt (1). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Lettre de du Croc à Catherine de Médicis*, Jedburg, 17 octobre 1566.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La royne receut la lettre (de Lennox) le jour de Saint-Michel au matin, et le roy arriva le soir à dix heures en nuict; et estant Leurs Majestés ensemble, la royne luy parla de ce que contenoyt ladite lettre, le pria luy dire l'occasion de son allée, et si estoit qu'il se plaignist d'elle; il ne luy en voullu rien dire. Et considérant la royne de combien importoit son voyage, feist fort sagement et fut bien advisée d'envoyer quérir soudain tous les seigneurs et autres de son conseil, et aussi me manda. Étant tous assemblés, l'évesque de Ross, par le commandement de la royne, proposa le voyage du roy en sa présence, et le témoignage que la royne en avoyt estoyt une lettre que monsieur le comte de Lennox luy en avoyt escripte, laquelle feust leue.

La royne feit une fort belle harangue, et après le pria et le persuada de toute sa puissance déclarer en la présence de tous si c'est occasion qu'elle luy ayt donnée ? Et le pria en l'honneur de Dieu et à joinctes mains ne l'espargner poinct. Aussy les seigneurs luy dirent qu'ils se voyoient bien recepvoir ung mauvais visage de luy, et qu'ils ne savoient s'ils estoient cause de son aller, ils le prièrent de leur dire de quoy ils l'ont offensé. De ma part je dis que son voyage importoit de l'honneur de la royne et du sien, que s'il s'en alloit avec occasion, cela touchoit à la royne ; de s'en aller autrement, il ne lui pouvoit estre louable. Nous ne pouvions avecques beaucoup de propos tirer une résolution ; à la fin il déclara que d'occasion il n'en avoyt point. La royne dit qu'elle se contentoit, et aussi nous luy criasmes tous

(1) Keith, et Chalmers, t. II, p. 273 et suiv.

qu'elle se debvoit contenter, et je dis suivant ma charge que je témoignerais partout à la vérité de ce que j'avois veu et que je verrois. Sy est que, en ce désespoir, sans occasion comme il déclara, il s'en alla et dit adieu à la royne, sans la baisé, l'asseurant que Sa Majesté ne le verroit de longtemps. De ceste façon nous demeurasmes auprès de la royne votre belle-fille, qui fut fort consollée, et la priasmes continuer d'estre toujours sage et vertueuse, et de ne se attrister ni s'ennuyer, et que la vérité seroyt bien congnue partout (1). . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Robert Melvil à l'archevêque de Glascow*, 23 octobre 1566.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

The queen our soverane wes in some displeisure at my department upoun evil behaviour of the kingis pairt, who wes of mynd to depairt out of the realme, and no occasion gevin him be hir Majestie, as the all counsale can record; nether will he declair quhairin his discontentment is, bot in general that he is not regardit with the nobilitie as he should be (2), nether can obtene sic thingis as he sickes, to witt, sic personis as the secretary (Lethington), the Justice clerk, and clerk of Register, to be putt out of thair office : alledging that should be guilty of the last odious fact quhairof the quenis Majestie hath takin tryal and findis thame not giltie thairin, with divers thingis not worth the rehearsal. Sens my departure, I heir he is stayit, bot hes not sens come neir the quene (3).

—

## Note E.

La visite de Marie à l'Hermitage est un des premiers faits, sinon le premier, qu'on allègue comme preuve de la passion de cette princesse pour Bothwell; mais ce n'est, comme toujours, qu'en suivant

(1) Labanoff, t. I, p. 375 et suiv.

(2) Allusion à la lettre dans laquelle, quelques jours après, Darnley se décida à exposer ses griefs.

(3) Keith, et Chalmers.

Buchanan ou ceux qui l'ont copié, qu'on arrive à défigurer ainsi une démarche fort simple et tout ordinaire. Nous avons raconté cette visite d'après les correspondances anglaises et les papiers officiels. Voici le récit déclamatoire de Buchanan ; on ne peut pas porter un défi plus impudent à la vérité :

Non adeo multis post id diebus, cum Regina statuisset Jedburgum proficisci ad conventus juridicos habendos, circiter initium octobris, Bothuelius expeditionem in Liddiam (Liddesdale) adornat. Ibi cum neque pro loco quem obtinebat, neque pro familia et expectatione se gereret, a latrone moribundo vulneratus, in arcem Hermitagium, incerta etiamnum vitæ spe, defertur. Id ubi Borthuicum ad Reginam delatum est, magnis itineribus, asperâ jam tum hieme, primum Malrossium (Melross), inde Jedburgum, velut insana, pervolat. Eo etsi certi de ejus vitâ rumores perferebantur, tamen impatiens moræ animus sibi temperare non poterat quin et flagitiosum libidinem proderet, et alieno anni tempore, spretis viarum difficultatibus et latronum insidiis, se in iter conjiceret, cum eo comitatu cui nemo paullo honestior suam vitam aut fortunas committere auderet. Inde Jedburgum iterum reversa, summo studio et diligentia ad Bothuelium eò transferendum omnia confert et comparat. Eoque illuc traducto, eorum convictus et consuetudo parum ex utriusque dignitate fuit. Ibi sive ob nocturnos diurnosque labores (ipsis parum decoros, vulgo infames), sive occulta aliqua numinis providentia, Regina in morbum adeo sævum et exitiabilem incidit, ut nulla prope spes de ejus vita cuiquam superesset.

C'est de cette élucubration que s'inspire Robertson, lorsqu'il dit : « Marie y accourut sur-le-champ (au château de l'Hermitage), avec » une impatience qui indique l'anxiété d'une amante, bien plus qu'elle » ne convenait à la dignité d'une reine. » Mais suivant la remarque très-juste de Chalmers : « Les documents contemporains et les faits » se moquent des fausses dates de Robertson et de sa froide déclamation (1). »

Il existe de la visite à Bothwell un autre récit plus ou moins contemporain, mais sûrement postérieur à celui de Buchanan, dont il semble être le calque. C'est celui des *Mémoires de Crawford*, composés

(1) « The records and the facts laugh at Robertson's false dates and frothy » declamation. » Chalmers, t. I, p. 296.

d'après un manuscrit intitulé : *The historie and life of K. James teh sext.* L'auteur inconnu s'exprime ainsi :

The queen being then at Jedburgh, and understanding the certentic of this accident (la blessure de Bothwell), was so heighlie commovit for the same, as *she tuik no repose in bodie* till she saw him (Bothwell); and therefor *with all expedition* addrest herself to the castell of Liddisdale callit Ermitage, where the said erle then lay for curing of his woundis; and when she considerit his estait of bodie *to be in dainger*, she immediately that same night returnit to Jedburgh, where what for weariness of that suddayne and for travell, and gret distress of mind, she became sick of a burning corruptit fever (1).

M. Mignet a cherché très-habilement à concilier les faits avérés qu'il a empruntés aux documents officiels avec l'esprit du récit de Crawford, dont il s'autorise. C'était chose difficile. Crawford, lui, a ignoré les faits vrais, ou du moins il n'en parle pas; partant, son récit est tout d'une pièce. S'il dit que Marie « n'eut point de repos dans son corps qu'elle n'eût vu Bothwell, » il la fait partir « en toute hâte » et non comme M. Mignet, au bout de huit jours, quand toutes les affaires terminées lui en laissent le loisir. S'il parle « de la grande angoisse d'esprit de Marie, » c'est qu'il a dit précédemment qu'elle avait trouvé Bothwell « en danger; » mais M. Mignet ne peut pas ignorer qu'il n'en était rien, puisque le lendemain de la visite (17 octobre), du Croc, qui était sur les lieux, écrivait : « Le comte de Bothwell est *hors de* » *danger*, de quoy la royne est *fort bien ayse*; ce ne luy eut pas été peu » de perte de le perdre (2). »

Après avoir raconté le voyage de Marie à l'Hermitage, M. Mignet ajoute : « A la suite de cette longue route, elle écrivit encore une par- » tie de la nuit à celui qu'elle venait de quitter. » Et il s'en réfère au témoignage de Sharon Turner. L'historien anglais dit en effet : « Avec » ce mécontentement à l'égard de son mari, elle était allée voir Bothwell » le 16, et retourna le même jour; et le jour suivant, avant que sa » maladie ne l'eût saisie, elle lui dépêcha *une masse de lettres* (3). »

(1) *The historie and life of K. James the sext*, p. 2.

(2) Labanoff, t. I, p. 378.

(3) « With this displeasure about her husband, she had gone to Bothwell » on the 16th, and returned the same day; and on the next, before her illness

Sharon Turner, de son côté, s'appuie sur ce passage du livre du trésorier :

« 17 octobre 1566.

« A un garçon allant de Jedburgh avec *une masse d'écrits* de notre » souveraine pour le comte de Bothwell, 6 shillings (1). »

Chalmers citant ce passage, ajoutait ironiquement : « des lettres d'amour sans doute ! » Il a été pris au mot : Sharon Turner a fait de *cette masse d'écrits* une masse de lettres, que Marie dépêcha le jour suivant ; M. Mignet, lui, se contente de faire écrire par Marie, « pendant une partie de la nuit, à celui qu'elle vient de quitter. » Deux mois plus tard, on trouve dans le même livre du trésorier :

« 28 décembre 1566.

» 12 shillings payés à un garçon allant de Stirling, avec des écrits » scellés de notre souveraine pour le comte de Moray, à Saint-An- » dré (2). »

Dira-t-on que ces *écrits* envoyés à Moray étaient des lettres amoureuses ?

Voilà à quelles interprétations on arrive avec une conviction qui semble préconçue. M. Mignet est tellement persuadé de la passion de Marie Stuart pour Bothwell, qu'il la croit connue de *tout le monde*. « Ses » sentiments (de Marie) étaient trop visibles, » dit-il, « pour n'être » pas connus de tout le monde ; et le pénétrant Lethington avait saisi » la vraie cause du trouble où elle était, lorsqu'il avait dit : « Son cœur » succombe en pensant que le roi doit rester son mari, sans qu'elle » aperçoive le moyen de se délivrer de lui (3). »

Cette expression, *ses sentiments*, rapprochée de ce qui précède et de ce qui suit, ne peut s'entendre que de la passion de Marie pour Bothwell ; on s'attend donc à trouver, dans la lettre de Lethington tout

» seized her *despatched a mass of letters* to him. » SHARON TURNER, t. IV, p. 68, 3e édit.

(1) « Oct. 17, 1566. To ane boy passand of Jedburgh with *an mass of wri-* » *tings* of our soveraine to the earl of Bothwell, 6 shillings. » *Accounts of treasurer*, et CHALMERS, t. II, p. 279 et 441.

(2) « 28th december 1566. 12 shillings paid to a boy passing from Stirling, » whith *close writings* of our sovereigne to the earl of Murray, in St Andrews » *Ibidem*.

(3) MIGNET, t. I, p. 249.

au moins une allusion à cette passion : Bothwell n'y est pas même nommé. Lethington y attribue simplement la maladie de la reine au chagrin que lui cause la conduite ingrate de Darnley; et il suppose qu'elle ne serait pas fâchée d'en être débarrassée. La supposition est toute gratuite. Mais quand même la reine aurait désiré être débarrassée de Darnley, ce désir s'expliquerait assez naturellement, sans qu'il fût nécessaire de supposer une passion dont il n'existe pas de preuve.

*Lethington to the archbishop of Glasgow*, 24th oct. 1566, Jedburgh.

..... The occasion of the queen's sickness, so far as I understand, is causit of thought and displeasure, and I trow by that I could wring farder of hir awin declaration to me, the root of it is the king. For (1) she has done him so great honour, without advice of her friends, and contrary to the advice of her subjects; and he on the other part recompensit hir with sic ingratitude, and misuses so far towards her that is ane heartbreak for her to thing that he should be her husband, and how to be free of him she sees no outgait... I see betwixt them no agreement, nor no appearance that they shall agree thereafter. At last I am assurit that it has been hir mynd this gude quhile, and yet is as I write (2).

—

## Note F.

M. Mignet dit, d'après une lettre de sir John Forster, citée par Tyler : « Bien qu'elle s'accomplît (la cérémonie du baptême) selon le » rite catholique par l'archevêque de Saint-André, ce fut le protes- » tant Bothwell qui la dirigea (3). » Quand le fait serait vrai, il ne prouverait rien contre la reine; mais comment Bothwell put-il diriger une cérémonie à laquelle il est certain qu'il n'assista pas, non plus

(1) Ce qui suit est le commentaire de Lethington.
(2) Malcolm Laing, t. II, p. 72.
(3) Mignet, t. I, p. 254.

qu'aucun des seigneurs protestants, qui tous restèrent à la porte de la chapelle (1)?

M. Mignet dit quelques lignes plus loin : « Le roi était méprisé au » milieu de la cour, le père n'avait pas de place au baptême de son » fils. Cette situation, intolérable pour Darnley, était accablante pour » la reine (2). » La faute de cette situation retombe tout entière sur Darnley et non sur la reine. On a bien assez vu, par la correspondance de du Croc, que si Darnley n'eut pas de place au baptême de son fils, c'est qu'il préféra s'enfermer chez lui. Du reste les contemporains paraissent s'en être bien moins inquiétés que les historiens modernes; Buchanan seul nous apprend que Darnley n'assista pas au baptême, parce que l'argent lui manquait pour s'habiller décemment, tandis que la reine travaillait de ses propres mains à confectionner de magnifiques habits pour Bothwell.

Regina non modo pecunia, sed opera etiam et industria contendit ut Bothuelius, inter cives et hospites, singulari cultus magnificentia conspiceretur, cum interea legitimus ejus maritus, in filii sacro lustrico, non modo subsidio ad sumptus necessarios destitueretur, sed in conspectu legatorum prodire vetaretur... De cultu verò corporis, color impudens et plane falsus est quæsitus, rejecta in aurifices, phrygiones, ceterosque id genus opifices culpa, quam penes ipsam omnes sciebant; cum contra Bothuelio exornando pleraque sua manu elaboraret (3).

Si l'on recherche ce qui a pu donner lieu à ce conte absurde, on trouve dans les *Inventaires de la reine d'Écosse* par Servais de Condé, un de ses intendants, l'indication suivante :

*Septembre* 1566
*Pour le baptême.*

Je délivre une cotte et le cartier d'une aultre, le tout de cammellot de soye rouge, rayé d'or pour doubler des choses à M. de Mora, le tout délivré à son tailleur.

(1) *Occurrents*, p. 104; Keith, t. II, p. 486; Goodall.
(2) Mignet, t. I, p, 254.
(3) *Rerum Scoticarum Hist.*, in-fol., p. 349.

Plus je délivre audit tailleur 111 aulnes de toyle d'argent plainne, pour doubler des choses audict sieur.

Plus je délivre 111 aulnes de mesmes toyle d'argent pour doubler des choses à M. d'Arguyle.

Plus je délivre à M. de Hunteley 111 quartiers de bas de cotte de cammellot de soye rouge, rayé d'or pour doubler des choses.

Plus je délivre à M. Boduel 111 quartiers de bas de cammellot blanc, rayé d'argent, pour luy doubler des choses (1).

C'est évidemment le camelot délivré par Servais de Condé, pour doubler les chausses de quatre des plus grands seigneurs d'Écosse, qui s'est transformé, sous la plume malhonnête de Buchanan, en habits brodés par les mains de la reine pour parer Bothwell. C'est le procédé ordinaire de cet écrivain : quand il n'invente pas, il pervertit les faits les plus simples. Quand Marie voyage, escortée de ses officiers et des principaux membres de son conseil, Buchanan affirme qu'elle court les chemins en tête à tête avec Bothwell; quand Darnley refuse d'être à la cour à moins qu'on n'en chasse les ministres qui lui déplaisent, Buchanan assure d'un ton indigné que c'est Marie qui le repousse, afin de se livrer plus commodément à la débauche.

—

## Note G.

Robertson a dit dans son histoire :

« Marie, qui était restée jusque-là inexorable à toute demande en faveur (de Morton et des autres meurtriers de Riccio), céda enfin aux sollicitations de Bothwell (2). »

M. Mignet donne pour auxiliaire à Bothwell le secrétaire Lethington, l'inventeur du complot contre Darnley : « Sur les instances de » Lethington et de Bothwell, » dit-il, « Marie Stuart, mettant en » oubli ses ressentiments contre les principaux meurtriers de

(1) *Inventaires de la reine d'Écosse*, p. 166.

(2) Robertson, t. I, p. 322 et 323.

» Riccio, rappela Morton, Ruthven, Lindsay et soixante-seize autres » bannis (1). »

Le fait, ainsi présenté, pourrait induire à croire que Marie était d'accord avec Bothwell et Lethington, les deux principaux artisans du complot contre le roi. On ne comprend point comment des historiens aussi éminents que Robertson et M. Mignet ont pu commettre une si grosse erreur, quand il existe tant de témoignages qui établissent que ce fut surtout à la demande des ambassadeurs étrangers que Marie accorda le pardon des bannis. Nous avons d'abord la lettre d'Archibald Douglas, l'intermédiaire, comme on sait, entre les lords bannis et ceux qui travaillaient à leur rappel. Il s'exprime ainsi :

With this deliberation (le consentement de Morton et de ses compagnons à la ligne proposée), I returned to Stirling, where *at the request of the most christian king and the queen's Majestie of England*, by their ambassadors present, your Majesty's gracious pardon was granted to them all (2).

Bedford, qui savait mieux que personne, sans doute, ce qui s'était passé à ce sujet, écrivait le 30 décembre à Cecil :

The queen here hath now granted to the earl of Morton, to the lords Ruthven and Lindsay, their relaxation and pardon; *the earl of Murray hath done very friendly* towards the queen for them; *so have I*, according to your advice; the earls Bothwell and Atholl and all other lords helped therein, or else such pardons could no so soon have been gotten... (3).

Le 9 janvier suivant, Bedford écrivait encore à Cecil :

The earl of Morton having now obtained his pardon, doth think himself much beholden unto you for your favour and good will therein. There were some that sought to hinder the same all that they could; but his friends so stuck to it on his behalf as prevailed therein. In the which the earl of Bothwell, like a true friend, joined with my lord of Murray; so did Atholl and others (4).

(1) Mignet, t. I, p. 255.
(2) *Archibald Douglas à Marie*, Robertson, *appendix*, n° xlvii.
(3) *Bedford à Cecil*, 30 décembre 1566, Chalmers, t. II, p. 543 et 544.
(4) *Bedford à Cecil*, 9 janvier 1567, Chalmers, t. II, p. 230.

Nous avons le témoignage d'Élisabeth, dans une de ses lettres à Throckmorton :

The earl of Morton had refuge in our realm, when we migth have delivered him to death... and he himself was restored for gratifying us, upon instance made by our order, at the earl of Bedford's being with the queen (1).

Morton lui-même, écrivant le 10 janvier (1567) à Cecil, lui témoignait sa reconnaissance, pour avoir employé le comte de Bedford à obtenir son pardon et son rappel (2).

Enfin, Marie elle-même rappela plus tard, dans plusieurs de ses lettres, que ce fut à l'intercession d'Élisabeth qu'elle accorda le rappel de Morton. Ainsi tombent les soupçons que ce fait, présenté sous un faux jour, pourrait faire planer sur Marie Stuart.

—

## Note H.

THOMAS CRAWFORD'S DEPOSITION (Scotland, t XIII, nº 14).

*The wordes betwixt the quene and me Thomas Crawforde bye the waye as she came to Glasco to fetche the kinge, when mye L mye master sent me to shewe her the cause whye he came not to mete her him sellfe.*

Firste I made mye L mye masters humble commendaçons unto her Ma[ti] w[th] thexcuse y[t] he came not to mete her praing her grace not to thinke it was eather for prowdnesse or yet for not knowinge hys duetye towardes her highnesse, but onelye for wante of helthe at y[t] present, and allss y[t] he woulde not presume to com in her presence untille he knewe farder her minde bicause of the sharpe wordes y[t] she had spoken of him to Robert Cuningham hys servant in Sterling wherebye he thowght he was in her ma[tis] displesure now[th] standinge he hathe sent hys servants ad frends to waite uppon her ma[ti].

(1) *Élisabeth à Throckmorton*, 27 juillet 1567, Keith, t. II, p. 703.

(2) « For having employed the earl of Bedford to obtain his pardon and » recall. » *State papers office.*

She aunswered y[t] there was no recept againste feare.

I aunswered y[t] mye L had no feare for anie thinge he knewe in him sellfe, but onelye of the colde and unkinde wordes she had spoken to hys servant.

She aunswered and said y[t] he woulde not be afraide in case he were not culpable.

I aunswered y[t] I knewe so farre of hys Lordeship y[t] he desired nothinge more than y[t] the secretts of everye creatures harte were written in theire face.

She asked me yf I had anie farder commission.

I aunswered no.

Then she commannded me to holde my peace.

*The wordes y[t] I rememb[r] were betwixt the kinge and the Q. in Glasco when she tooke him awaie to Edinbrowghe.*

The kinge for y[t] mye L hys father was then absent and sicke, bye reason whereof he coulde not speke w[th] him him sellfe, called me unto him and theise wordes y[t] had then passed betwixt him and the Quene, he gave me in remembrance to reporte unto the said mye Lord hys father.

After theire metinge and shorte spekinge together she asked him of hys lettres, wherein he complained of the cruelltye of som.

He aunswered y[t] he complained not w[th] out cause and as he beleved, she woulde graunte her sellfe when she was well advised.

She asked him of his sicknesse, he aunswered y[t] she was the cause thereof, and moreover he saide, ye asked me what I ment bye the crueltye specified in my lettres, y[t] procedeth of yo[u] onelye y[t] wille not accepte mye offres and repentance. I confesse y[t] I have failed in som things, and yet greater faultes have bin made to yo[u] sundrye times w[ch] ye have forgiven. I am but yonge, and ye will saye ye have forgiven me diverse tymes. Maye not a man of mye aege for lacke of counselle, of w[ch] I am verye destitute, falle twise or thrise, and yet repent and be chatised bye experience? yf I have made anye faile y[t] ye but thinke a faile, howe so ever it be, I crave yo[r] pardone and proteste y[t] I shall never faile againe. I desire no other thinge but y[t] we maye be togather as husband and wife. And yf ye will not consent hereto, I desire never to rise forthe of thys bed. Therefore I praye yo[u] give me an aunswer hereunto. God knoweth howe I am punished for makinge mye god of yo[u] and for havinge no other

thowght but on you. And if anie tyme I offend you, ye are the cause, for yt when anie offendethe me, if for mye refuge I might open mye minde to you I woulde speak to no other, but when anie thinge ys spoken to me, and ye and I not beinge as usband and wife ought to be, necessite compellethe me to kepe it in mye breste and bringethe me in suche melancolie as ye see me in.

She aunswered yt it semed him she was sorye for hys sicknesse, and she woulde finde remedye therefore so sone as she might.

She asked him whye he woulde have passed awaye in Thenglishe shippe.

He aunswered yt he had spoken wt thenglishe man but not of minde to goe awaie wth him. And if he had, it had not bin wth out cause consideringe howe he was used. For he had neather to susteine him sellfe nor hys servants, and neded not make farder rehersalle thereof, seinge she knewe it as well as he.

Then she asked him of the purpose of Hegate.

He aunswered yt it was tolde him.

She required howe and bye whome it was told him. He aunswered yt the L of Minto tolde him yt a lettre was presented to her in Cragmiller, made bye her owne divise and subscribed bye certeine others who desired her to subscribe the same, wch she refused to doe. And he said yt he woulde never thinke yt she who was hys owne propre fleshe, woulde do him anie hurte, and if anie other woulde do it theye shuld bye it dere, unlesse theye tooke him slepinge, albeit he suspected none so he desired her effectuouslye to beare him companye; for she ever fownde some adoo to drawe her sellfe from him to her owne lodginge, and woulde never abyde wth him paste two howres at once.

She was verie pensiffe whereat he fownd fault, he said to her yt he was advertissed she had browght a litter wth her.

She aunswered yt bicause she understoode he was not hable to ryde on horsebacke, she browght a litter yt he might be caried more softlye.

He aunswered yt yt was not mete for a sick man to travelle yt coulde not sitt on horse backe and especiallye in so colde weather.

She aunswered yt she would take him to Cragmillar where she might be wth him and not farre from her sonne.

He aunswered yt uppon condiçon he would goe wth her wch was yt he and she might be to geather at bedde and borde as husband and wife, and yt she should leave him no more. And if she would pro-

mise him y$^{t}$ uppon her worde, he woulde goe w$^{th}$ her where she pleased w$^{th}$ out respect of anye danger eather of sickness wherein he was, or otherwise. But if she, would not condescend thereto, he woulde not goe w$^{th}$ her in anye wise.

She aunswered y$^{t}$ her comminge was onelye to y$^{t}$ effect, and if she had not bin minded thereto, she had no com so farre to fetche him, and so she graunted hys desire, and promised him y$^{t}$ it should be as he had spoken, and thereuppon gave him her hand and faithe of her bodye y$^{t}$ she woulde love him and use him as her husband, notw$^{th}$ standinge before theye could come to geather he muste be purged and clensed of hys sicknesse, w$^{ch}$ she trusted woulde be shortlye, for she minded to give him the bathe at Cragmillar.

Than he said he wold doe whatsoever she woulde have him doe, and would love all y$^{t}$ she loved.

She required of him in especialle, whome he loved of the nobilitie, and whome he hated.

He aunswered y$^{t}$ he hated no man, and loved all alike welle.

She asked him howe he liked the Ladye Reresse and if he were angrye w$^{th}$ her.

He aunswered y$^{t}$ he had litle minde of suche as she was, and wished of god she might serve her to her honor.

Then she desired him to kepe to him sellfe the promise betwixt him and her, and to open it to no bodye. For peradventure the Lordes woulde not thinke welle of theire suddine agrement, considering he and theye were at some wordes before.

He aunswered y$^{t}$ he knew no cause whye theye shuld mislike of it, and desired her y$^{t}$ she would not move anye of them againste him even as he wolde stirre none againste her, and y$^{t}$ theye would worke bothe in one minde, otherwise it might tourne to great inconvenience to them bothe.

She aunswered y$^{t}$ she never sowght anye waie bye him but he was in faulte him sellfe.

He aunswered againe y$^{t}$ hys faultes were published and y$^{t}$ there were y$^{t}$ made great$^{r}$ faultes than ever he made y$^{t}$ beleved were unknowen, and yet they woulde speke of greate and smale.

Farder the kinge asked me at y$^{t}$ present time what I thowght of hys voyage. I aunswered y$^{t}$ I liked it not, bicause she tooke him to Cragmillar. For if she had desired him w$^{th}$ her sellfe or to have had hys companye, she would have taken him to hys owne house in Edinbro where she might more easelye visitt him tham to travelle

two myles owt of the towne to a gentlemans howse. Therefore mye opinion was y[t] she tooke him awaye more like a prisoner than her husband.

He aunswered y[t] he thowght litle lesse him sellfe and feared him sellfe indede save the confidence he had in her promise onelye, notw[th] standinge he woulde goe w[th] her, and put him sellfe in her handes, thowghe she showlde cutte hys throate and besowght god to be judge unto them bothe.

*Endorsed : Thomas Crawfords deposit.*

---

## Note I.

Robertson, dans sa dissertation sur le meurtre de Darnley, s'exprime ainsi :

« Pour expliquer le meurtre du roi, on a eu recours à deux systè-
» mes différents. L'un suppose que ce fut Bothwell qui prépara et
» exécuta ce crime ; l'autre l'impute aux comtes de Moray, de Mor-
» ton et à leur parti (1). » Partant de là, il établit que ce fut Bothwell et non Moray qui ourdit et exécuta le complot contre Darnley, et que de fortes présomptions portent à croire que la reine fut sa complice.

Les prémisses posées par le docteur Robertson sont complétement fausses : ce n'est pas Bothwell *ou* Moray avec sa faction qu'il aurait dû dire, mais bien Bothwell *et* Moray.

Il est avéré que le meurtre de Darnley ne fut pas ourdi par Bothwell seul ; il fut préparé et organisé à Craigmillar par un grand nombre de nobles, parmi lesquels Moray, Lethington, Argyle, Huntley, Bothwell, à qui s'associèrent Morton, Lindsay, Ruthven, James Balfour et Archibald Douglas. On supprima tous ces noms dans les confessions juridiques ; mais on ne put empêcher les condamnés de les jeter à la foule du haut de l'échafaud : ils se trouvent dans la lettre d'Archibald Douglas qui a été citée plusieurs fois, ils se trouvent dans la confes-

(1) Robertson, t. II, p. 325.

sion du laird d'Ormiston, et dans maints autres documents, qu'il serait oiseux de rappeler après ce qui a été dit dans notre récit, d'autant qu'aujourd'hui la question n'est guère controversée.

Le complot ne fut pas non plus exécuté par Bothwell seul. La poudre déposée par son ordre ne pouvait pas produire les effets décrits par les contemporains :

The sudden and terrible effect has been so vehement that of an hall, two chambers, a cabinet and a wardrobe nothing remains, but all hath been scattered to a distance and reduced to dust, not only the roof and floors, but also the walls, even to the very foundations, in such sort that not one stone remains on another (1).

Thair trayne of gun-poulder inflammit the hail timber of the hous, and troublit the wallis thereof, in sik sort that great staynis of length of ten and of breadth of four futtis, were findin blawin from that house a far way (2).

Il est certain qu'une mine avait été pratiquée sous le logis du roi. Nous en avons entre autres preuves le jugement de Morton, lequel fut condamné pour avoir contribué à la mort du roi, en faisant sauter son logis en l'air par la force de la poudre, qui un peu auparavant avait été « placée par lui et ses complices au-dessous du sol, sous » les pierres angulaires et dans les caves, aux endroits bas et » obscurs (3). »

Il est certain que James Balfour avait fourni 60 livres de poudre, et Archibald Douglas un baril; il est certain que dans la nuit du meurtre trente à quarante assassins entouraient le logis de Kirk of Field (4); il est certain que le roi ne périt point par l'explosion : comment son corps et celui de son page auraient-ils pu être lancés à

(1) *Le conseil privé à Catherine de Médicis*, dans LAING, *appendix*.

(2) *Historie of K. James the sext*, p. 6.

(3) « Quhilk a little afore was placit and put in by him and his foresaids, » *under the ground, and angular stones, and within the vaults in laich* (low) » *and darnit* (dark) *parts ant places thereof* to that effect. » *Jugement de Morton*, LAING, *appendix*, p. 320.

(4) Moray en passant par Londres dit à l'ambassadeur d'Espagne que : « era cierto que se hallaron a ello mas de treinta o cuarenta personas, y » estuvo la casa donde el Rey fue muerto toda minada... » (*Silva à Philippe II*, 21 avril 1567, *Archives de Simancas*, *leg.* 829, *fol.* 31).

une distance plus grande que les débris de la maison, et sans qu'ils portassent la trace d'aucune brûlure ou contusion? Tous les contemporains, l'auteur du journal des *Occurents*, l'historien de Jacques VI, les mémoires de lord Herries, Buchanan, s'accordent à dire qu'il fut étranglé dans son lit, et que son cadavre fut porté dans le jardin avec celui de son page. Melvil dit qu'il fut traîné dehors, et étouffé avec une serviette qu'on lui introduisit de force dans la bouche.

On ne comprend pas pourquoi les assassins, après avoir étouffé le roi dans son lit, se seraient donné la peine plus qu'inutile de le transporter dehors, surtout voulant faire croire qu'il avait péri victime de l'explosion. Aussi les détails fournis par M. de Morette nous paraissent-ils plus près de la vérité :

« Quanto al particular della morte di quel re, il detto signor di Moretta ha ferma opinione che quel povero principe sentendo il rumore delle genti che attorniavano la casa, et tentavano con le chiave false apprir gl'usci, volese uscir per una porta che andava al giardino, in camicia con la peliccia, per fuggire il pericolo; et quivi fu affogato, et poi condotto fuori del giardino in un piccolo horto fuori della muraglia della terra, et che poi con il fuoco ruinassero la casa per amazzar il resto ch'era dentro; di che se ne fa congiettura, perciochè il re fu trovato morto in camicia con la peliccia a canto; et alcune donne che alloggiavano vicino al giardino, affermano d'haver udito gridar il re : « Eh! fratelli miei, habbiate pietà di me per amor di Colui che hebbe misericordia di tutto il mundo (1). »

Ce récit est parfaitement d'accord avec ce que Drury écrivait à Cecil, après le passage de Moray à Berwick : « Le roi fut long à mourir, il lutta de toute sa force pour sauver sa vie (2). »

Quoi qu'il en soit des circonstances, il est certain que Darnley fut étranglé; et il est à peu près certain que ce ne fut point par les hommes de Bothwell, qui semblent avoir ignoré jusqu'à la présence des autres assassins sur le théâtre du crime. Hepburn de Bolton et Hay de Tallo confessèrent que neuf complices seulement, à leur connais-

(1) *Le nonce du pape en France à Cosme Ier*, 16 mars 1567, LABANOFF, t. VII, p. 108 et 109.

(2) « The king was long of dying, and to his strength made debate for his » life. » *Drury à Cecil*, 24 avril 1567, *State papers office*.

sance, avaient pris part au meurtre, et que les deux Ormiston étaient rentrés chez eux après l'introduction de la poudre dans la maison. Hay affirma qu'il ne connaissait aucun autre complice ; que le roi avait péri par l'explosion, ou que, s'il avait été étranglé (*handled*), c'était par d'autres que par eux (1).

Hepburn déclara expressément : « qu'il ne savait rien, sinon que Darnley avait sauté en l'air ; qu'aucun homme à sa connaissance ne lui avait fait violence (2). » Le laird d'Ormiston, plus de sept ans après, affirma de son côté « qu'il ne savait rien autre, sinon que le roi avait sauté. » Et il ajouta que « John Hepburn, John Hay et les autres qui étaient restés après son départ, lui avaient juré qu'ils n'avaient rien su autre, sinon que le roi avait sauté (3). »

Il est difficile de croire que tous ces témoins se soient concertés pour cacher la vérité : ils n'avaient aucun intérêt à dissimuler les circonstances du meurtre, puisque, quelles qu'elles fussent, ils reconnaissaient être les meurtriers. Que si l'on objecte que leurs dépositions ont été altérées en ce point comme en beaucoup d'autres, c'est qu'alors elles chargeaient d'autres coupables que Bothwell et sa bande : ce qui amène encore à conclure, contrairement à l'hypothèse de Robertson, que le meurtre de Darnley ne fut pas le crime de Bothwell seul.

Ce fut Moray et sa faction qui, parvenus au pouvoir, essayèrent en faisant un triage des coupables, en altérant leurs confessions, de rejeter le régicide tout entier sur Bothwell, avec la reine pour complice. Robertson, et après lui beaucoup d'historiens les ont crus sur parole, ou n'ont pas voulu savoir qu'il en était autrement. Les uns et les autres avaient leurs raisons ; car s'il est vrai, comme on ne saurait en douter, que Moray et ses amis furent de moitié dans le meurtre de Darnley, qui croira que Marie, fût-elle assez misérable pour conspirer avec Bothwell, eût été assez dépourvue de sens commun pour s'associer avec Morton, Lethington, Lindsay, Ruthven, Archibald Douglas, Ker de Fawdonside, tous ses ennemis mortels et les assassins de Riccio ?

(1) *Confession de John Hay*, Anderson, t. II, p. 178 et suiv.
(2) *Confession de Hepburn*, Anderson, t. II, p. 183 et suiv.
(3) *Confession d'Ormiston*, *ibidem*, p. 293.

Des faits avérés que nous avons racontés, on devrait pouvoir conclure que la réconciliation entre la reine et Darnley était complète et en même temps sincère ; « mais le reconnaître, » dit l'évêque de Ross, « ce serait ruiner les méchantes accusations. » Et l'on aime mieux supposer que la reine dissimulait afin d'amener plus facilement son mari sous le couteau de son amant. Mais c'est la faire à la fois la plus rusée et la plus idiote des scélérates : elle avait pu se défaire de Darnley sans crime, par un divorce légal ; elle avait pu, puisqu'elle est une femme perdue, au lieu de lui envoyer son médecin pendant qu'il était malade, lui faire verser un breuvage empoisonné, et, sans que personne le soupçonnât, aider à une maladie qui faisait alors tant de victimes ; elle pourrait, quand il sera rétabli, le faire assaillir n'importe où par une bande d'assassins (on a vu qu'il n'en manquait point à Édimbourg) ; eh bien, non ! elle préfère se contraindre plusieurs semaines, faire jaillir de son cœur plein de rage des paroles de tendresse, pour faire massacrer son mari presque sous ses yeux, pendant qu'il est sous sa protection, et étaler ainsi à la face du monde entier sa haine et sa scélératesse ! Pour rendre croyable l'alliance de tant de sottise à tant de duplicité diabolique, il ne faut pas seulement des présomptions, il faut des faits précis et certains ; ceux qu'on allègue ne sont que des faits faux ou pervertis. On parle de la passion de Marie pour Bothwell ; c'est une supposition qui n'est appuyée sur aucun fait actuel, sur aucun document, excepté ceux que produisirent après coup les usurpateurs pour justifier leurs trahisons. On dit que ce fut la reine qui conduisit Darnley à Kirk of Field, quoiqu'elle sût le sort qui l'y attendait ; on raconte que la maison était dans une solitude propre à cacher un crime, qu'elle était délabrée et indigne de l'hôte le plus ordinaire. Mais ce sont là les déclamations de Buchanan. Ce n'est point la reine qui conduisit Darnley à Kirk of Field ; elle lui avait proposé le château royal de Craigmillar, ce fut lui qui refusa d'y aller. Nous en avons pour preuves les dépositions de deux témoins produits par les accusateurs eux-mêmes.

« Il fut arrangé à Glasgow, » dit Nelson, « que le roi logerait d'abord » à *Craigmillar* ; mais comme il n'en avait pas envie, ce projet fut » abandonné, et il fut décidé qu'il logerait à Kirk of Field (1). »

(1) « It was devysed in Glasgow, that the king shuld haif lyne first at

Crawford dit de son côté que, lorsque Darnley demanda à la reine de ne plus faire avec lui qu'une table et qu'un lit, elle lui répondit: « qu'il devait d'abord se débarrasser des effets de la maladie par une » série de purgations et de bains..., que des préparatifs avaient été » faits pour qu'il pût suivre ce traitement à *Craigmillar*, où elle » pourrait être avec lui et pas trop loin de son fils (1). » Crawford ajoute que lui-même détourna Darnley d'aller à Craigmillar. Melvil explique que Kirk of Field fut choisi « comme un endroit en bon air, » où il pourrait le mieux se rétablir (2). » Enfin l'ambassadeur d'Espagne, qui tenait ses renseignements de Robert Melvil, dit que ce fut Darnley qui voulut loger à Kirk of Field. « Il me dit que la maison » était petite avec des jardins, et dans une situation agréable et sa- » lubre, et que c'est à cause de cela que le roi avait voulu y loger (3). »

La maison n'était point dans une solitude, dans « une terre inconnue », comme l'affirme Buchanan. Il y avait tout auprès, entre autres habitations, la maison du duc de Châtellerault, où logeait en ce moment l'archevêque de Saint-André, et celle d'un autre baron, le master de Maxwell, également habitée (4).

La maison a été suffisamment décrite dans notre récit, nous n'y reviendrons point; nous dirons seulement qu'à cette époque les habitations étaient fort pauvres à Édimbourg, si l'on excepte le palais d'Holyrood, « qui est certes, » dit Brantôme, « un beau bâtiment, et ne tient en rien du pays (5). »

Eh bien, même à Holyrood, Marie Stuart n'avait guère plus de lo-

» *Craigmillar;* bot because he had no will thereof, the purpois wes altered, » and conclusion takin that he shuld ly besyde the *Kirk of Field*... » Goodall, t. II, p. 244.

(1) « That he must first be cleansed from the effects of his malady by a » course of medecine and bathing... that preparations had been made for » his going through this sanitary process at *Craigmillar*, where she might » be with him and not far from her son... » *Déposition de Crawford.*

(2) « As a place of good air, where he might best recover his health. » Melvil, p. 173.

(3) « La casa me dize que era pequeña con jardines y buen asiento y sano, » y que á esta causa el rey se avia querido estar en ella. » *Silva à Philippe II,* 22 février 1567, *Archives de Simancas, Leg.* 819, *fol.* 49.

(4) *Dépositions de Barbara Martine et de Meg Crokat, Hopetoun. M. S.*

(5) Jebb, t. II, p. 485.



gement que Darnley dans la maison du prévôt. Son appartement se composait d'une chambre à coucher assez étroite, et du cabinet où fut tué Riccio, dont une femme ordinaire ferait à peine aujourd'hui son cabinet de toilette, et enfin de ce qu'on appelait la salle de présence, où se tenait le conseil, et où se donnaient les audiences. A Craigmillar on a peine à croire qu'elle ait pu habiter la chambre qu'on montre comme la sienne; et au château d'Édimbourg, celle où elle accoucha n'est qu'un réduit étroit et obscur.

Il est dans la déposition de Nelson plusieurs détails sans valeur qu'on a voulu tourner contre la reine. Ainsi ce témoin raconte que: « Avant le temps que la reine passa les deux nuits dans le logis du » roi, elle ordonna d'enlever la porte qui fermait l'entrée de la cham- » bre de bain, et fit couvrir avec cette porte la baignoire qui servait » au roi, en sorte qu'il ne resta que le portail pour défendre l'entrée » de ladite chambre (1). »

De ce fait, à coup sûr insignifiant, on cherche à tirer des conclusions. Mais lesquelles, en vérité? Et pourquoi Marie n'aurait-elle pas fait enlever cette porte pour rendre le passage libre entre sa chambre et celle de son mari, afin de pouvoir le visiter plus facilement? ou pourquoi pas tout simplement pour couvrir la baignoire, parce qu'elle n'avait rien autre sous la main? Que ne dirait-on pas si elle s'était enfermée?

Nelson raconte encore que lorsque la reine fut venue coucher à Kirk of Field, elle remit les clés de son appartement à son huissier Archibald Beaton, et à son valet de chambre Paris (2); et l'on veut faire entendre que c'était pour ouvrir les portes aux assassins. C'est vraiment s'ingénier beaucoup pour rien. A qui Marie pouvait-elle confier les clés de son appartement, sinon à ses serviteurs? Et quel besoin les assassins avaient-ils des serviteurs de la reine pour leur ouvrir, puisqu'ils possédaient des fausses clés de toutes les portes:

(1) « Before quhilk tyme of the quenis lying in the kingis lugeing the tua » nychts above named, sche caused tak down the utter door that closed the » passage toward baith the chalmers, and caused use the samyn door as a » cover to the bath fatt, quherin he wes baithed; and sua ther wes nathing » left to stop the passage into the saidis chalmers, bot only the portell du- » ris. » GOODALL. t. II, p. 244.

(2) *Ibidem*, p. 244 et 245.

« Il y avait, » dit Hepburn, « quatorze fausses clés, fabriquées pour » ouvrir toutes les serrures des portes du logis du roi, à Kirk of » Field (1). »

« Ils avaient, » dit Ormiston, « treize fausses clés du logis, faites et » données, comme il me fut dit, par celui qui avait loué la maison (2). »

On fait dire à Bothwell, dans la *Confession de Paris :* « J'ay des clefs assez sans toy; car il n'y a porte céans dont je n'aye la clef. » Et plus loin : « Les aultres n'ont que fayre de toy; car ils entreront bien sans toy, car ilz ont des clefs assez ; il n'y a portes de céans dont ilz n'en ayent les clefs (3). »

Vient ensuite dans cette même déposition de Nelson, d'ailleurs fort suspecte, la grande machine de guerre contre Marie Stuart : le lit neuf enlevé et remplacé par un lit sans valeur.

» Elle fit aussi enlever le lit neuf noir, en disant qu'il serait souillé » par le bain, et à la place elle fit dresser un vieux lit pourpre, qu'on » avait coutume de porter en voyage (4). »

Il est bien possible qu'il y ait eu, après l'arrivée de Darnley, quelque changement dans l'ameublement de Kirk of Field, un changement sans signification, mais dont les ennemis de la reine essayèrent ensuite de lui faire un crime. On sait comment Buchanan transforme quelques aunes de camelot, délivrées à quatre grands seigneurs, en habits brodés pour Bothwell par la reine. Mais que Marie Stuart qui était, suivant Melvil, généreuse au delà de ses moyens, qui, suivant ses ennemis, était si rusée et si persévérante dans sa dissimulation, devienne tout à coup économe et sotte au point de dénoncer elle-même sa scélératesse, pour sauver un lit plus ou moins précieux, c'est là un conte absurde; et l'on a peine à comprendre que des historiens l'aient pris au sérieux. Aussi sommes-nous tout à fait de l'avis de l'écrivain anglais qui soutient que, si le changement avait eu lieu, il

(1) « Yare was fourteen false keys maid for opening of all the looks of » the dures of kingis ludgings at the Kirk of Field. » ANDERSON, t. II, p. 188.

(2) *Ibidem*, p. 192.

(3) *Confession de Paris*, dans TEULET, *Supplément aux lettres de Marie*, p. 87 et 90.

(4) « And alsua sche causit tak down the said new blak bed, sayand it wald » be sulzeit with the bath, and in the place thairof set up an auld purple » bed that wes accustomed to be carit. » GOODALL, t. II, p. 244.

ne pourrait qu'être une preuve de l'innocence de la reine. « Peut-on concevoir, » dit-il, « une femme, bien plus une reine, s'arrêtant sur le point de commettre un meurtre atroce, pour sauver quelques meubles, au risque, en agissant ainsi, de dénoncer son crime. Il y a, il est vrai, un précédent dans l'histoire. Thiébault, je crois, nous raconte que Frédéric II voyant son neveu, l'héritier présomptif de sa couronne, tomber de cheval au milieu d'une bataille, s'écria : « Voilà le prince de Prusse tué ! qu'on prenne soin de sa selle et de sa bride ! » Mais où trouvera-t-on un autre exemple d'une reine s'écriant : « Etranglez mon mari dans son lit ; mais prenez garde, eh ! prenez bien garde aux rideaux et au couvre-pied (1). » « Le vrai, » dira-t-on, « peut quelquefois n'être pas vraisemblable. » Soit ! Mais le fait, tel qu'il est raconté par Nelson, est matériellement faux : le lit qui fut détruit à Kirk of Field n'était pas un vieux lit qu'on transportait dans les voyages, mais bien le lit de Darnley, un lit fort riche que la reine lui avait donné au mois d'août précédent, comme le prouvent sans réplique les *Inventaires de la reine d'Écosse*, et la *Décharge* donnée par elle à Servais de Condé de tout ce qui fut perdu à Kirk of Field, documents récemment découverts et publiés par le savant Joseph Robertson du *Register House* à Édimbourg. Ces documents n'ont pas été fabriqués comme la confession de Nelson pour le besoin de la cause.

Le lit enlevé était, d'après ce témoin : « Un lit neuf de velours noir gauffré. » « *Ane new of blak figur'd velvet.* » On ne trouve dans les *Inventaires* qu'un seul lit qui réponde à cette description : « n° 3 Un lit de velours noir gauffré. » « *a bed of blak figurit velvet* (2). Mais il n'était pas neuf, car il provenait des dépouilles de Huntley ruiné par Moray en 1561 ; et il était porté en voyage, puisqu'on lit en note :

« *Deliverit quhen the quene was at Hamiltoun's.* » « Délivré quand la reine alla à Hamilton. » Il n'est point dit en quelle année, et par conséquent si ce fut avant ou après la mort du roi.

Le lit qui fut perdu à Kirk of Field est ainsi décrit :

N° 7 item : Ane bed of violett brown velvet, pasmentit with a passment maid of gold and silver, furnissit with roof, head pece and pandis, and thre under pandis, of the quhilkis under pandis there is an-

(1) *Quarterley review*, t. LXVII, n° cxxxiv, p. 339 et 340.

(2) *Inventaires*, p. 49.

bot half passmentit, and thre courtains of violett damas without frengeis or passment upon the same courtingis. » *En note* : « In august 1566, the quene gaif this bed to the king furnist with all things, and in february 1567, the said bed was tint (lost) in his ludgeing (1).

La décharge donnée à Servais de Condé de l'ameublement détruit à Kirk of Field confirme l'inventaire, et prouve en outre que la maison était royalement meublée, et que le désir qu'on suppose à la reine de sauver un lit plus ou moins neuf ne peut être qu'une invention aussi ridicule que malveillante :

« Décharge des meubles que j'avoye faict porter au logis du feu roy; laquelle doibt estre attaché, avec l'année 1567 au moys de fébvrié. Lesquelz meubles ont esté perdu sans en rien recouvrer. Et y avoit une chambre salle, et garde-robe garny ainsy qu'il s'ensuyt :

» Premièrement ung lict de velouz viollet à double pante, passementé d'or et d'argent, garni de boys, paillasse, mattelas, traversin, et uue couverte de taffetas bleu picquée, et deux aultres couvertes et un orrilier et envelope.

» Plus une petite table avec le tapis de velouz verd.

» Plus une haute chese couvert de velouz viollet avec le siége.

» Plus XVI pièces de tapisserie tant à sa chambre que salle et garderobe, tant grandes que petites.

» Plus à sa salle ung dais de velouz noyr à double pantes.

» Plus une chese haulte couvert de cuyre.

» Plus une chese percée couvert de velouz garnye de deux dossiers.

» Plus un petit tapis de Turquie...

» Plus ung petitz lictz de damas jaune et vert faict à grue, garni de boys, paillasse, mattelas, traversin, et sa couverte piquée de taffetas verd, avec deux autres couvertes et une enveloppe.

» Et un pavillon de taffetas changeant à sa garde-robe (2). »

Beaucoup d'autres objets sont encore indiqués dans l'inventaire, comme ayant été perdus à Kirk of Field.

Les autres arguments allégués pour prouver la culpabilité de Marie Stuart sont sa conduite après le meurtre, et les lettres amoureuses de la cassette écrites, dit-on, par elle à Bothwell. Sa conduite, il faut

(1) *Inventaires*, p. 19.

(2) *Ibidem*.

bien le reconnaître, n'est pas tout à fait exempte de blâme. Nous la raconterons, le lecteur jugera. Quant aux fameuses lettres, on leur a fait trop d'honneur. Tytler, le dernier et le mieux renseigné des historiens écossais, les déclare indignes d'un historien qui cherche sincèrement la vérité (1). M. Mignet n'en a pas jugé ainsi ; c'est avec ces lettres et la confession non moins suspecte de Paris, intercalées dans son récit, qu'il a cru prouver la culpabilité de Marie Stuart. Il a puisé ces documents dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, c'est-à-dire dans la version française du pamphlet de Buchanan, et dans les additions faites aux mémoires de Melvil par son traducteur, l'abbé de Marsy. Nous nous réservons, pour ne pas nous exposer à des redites, de discuter ces pièces, lorsqu'elles feront leur apparition mystérieuse.

---

## NOTE J.

Que le jugement de Bothwell n'ait été qu'un vain simulacre et une insulte à la justice, nul ne saurait en douter ; mais à qui doit être imputée cette monstrueuse iniquité ? Ceux qui en ont fait retomber la responsabilité sur la reine n'ont apporté aucune preuve qui justifiât leur accusation. « Ses soupçons, » dit Malcolm Laing, « devaient se porter sur quelqu'un. » A coup sûr ; mais c'était sur les ennemis de Darnley, comme nous l'avons déjà dit, sur Moray qui avec sa faction avait voulu le surprendre lors de son mariage avec la reine, le livrer mort ou vif à l'Angleterre, et qui, depuis, n'avait vu dans ce malheureux prince qu'un adversaire de son influence et un ennemi mortel ; c'était sur les meurtriers de Riccio, récemment revenus de l'exil, qui détestaient Darnley, non-seulement parce qu'il les avait dénoncés, mais parce qu'il s'était opposé à leur rappel. Certainement il n'y avait pas les mêmes raisons de soupçonner Bothwell, qui n'avait ja-

(1) « Impossible for any sincere inquirer after the truth to receive such » evidence. » TYTLER, t. VI, p. 84.

mais eu de querelle avec Darnley; d'autant que, si la rumeur publique dénonçait Bothwell, elle n'épargnait point Moray ni Morton : une lettre anonyme, adressée de France à Cecil, lui disait « que lord James était particulièrement accusé de la mort du roi (1). » On a vu dans notre récit, et nous pourrions montrer par de nouvelles citations, avec quel soin, en Angleterre aussi bien qu'en Écosse, la vérité était tenue cachée par ceux qui la savaient et qui auraient pu, s'ils l'avaient voulu, éclairer la reine. Mais tous ceux qui l'entouraient ou presque tous avaient intérêt, étant les complices du meurtre, à la tenir dans l'ignorance. C'est par ceux-là et non par Marie que fut préparé l'acquittement de Bothwell, comme le meurtre l'avait été par eux à l'insu de cette princesse. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les faits d'un peu près et avec impartialité, et de faire connaître ceux qui eurent part à cette inique sentence.

On trouve au premier rang parmi les *souteneurs* de Bothwell, Lethington et Morton, tous deux convaincus plus tard d'avoir pris part au meurtre du roi. Le premier ne quitta pas Bothwell le jour des assises : Drury le montre sortant d'Holyrood à côté de Bothwell, prenant des mains de l'envoyé anglais la lettre d'Élisabeth, avouant qu'il ne l'a point remise à la reine, et chevauchant avec l'accusé jusqu'au Tolbooth (2).

Morton va devant le tribunal défendre la cause de Bothwell : « Bot-
» wellius pro tribunali sistitur et, Mortonio causam ejus sustinente,
» sententiis absolvitur (3). » « Morton y assista (au jugement) comme un des meilleurs amis du susdit Bothwell, et l'accompagna lorsqu'il fallut se présenter devant les juges (4). »

Qui croira que ces deux hommes aient dans cette occasion agi pour Marie, quand on les verra, six semaines plus tard, prendre les armes pour la renverser? S'ils travaillaient pour quelque autre que pour eux-mêmes, ce ne pouvait être que pour Moray, le chef de leur faction, et qui, d'après l'évêque de Ross, avait, avant de quitter l'Écosse, préparé l'acquittement de Bothwell et son mariage avec la reine,

(1) Thorpe, t. I, p. 245.
(2) *Drury à Cecil*, 15 avril.
(3) Camden, p. 117.
(4) *Belleforest*, dans Jebb, t. I, p. 464.

afin de faire retomber sur cette dernière le meurtre du roi (1). Camden accuse Moray de la même infamie (2).

Avec Lethington et Morton on trouve au Tolbooth, le jour des assises, Argyle et Huntley. Argyle, comme lord juge d'Écosse, présidait le tribunal; Huntley n'en faisait point partie; il était là cependant (3): il était venu probablement assister Bothwell, au même titre que Morton et Lethington. Comme ces deux derniers, Argyle et Huntley avaient un intérêt direct à l'acquittement de l'accusé, parce que, comme eux, ils étaient les complices de son forfait; et si Huntley était et devait rester fidèle, Argyle était un ancien conspirateur, et venait récemment de se liguer avec Moray et les autres ennemis de la reine, sous prétexte, comme on l'a vu, de rechercher et de punir les meurtriers.

Les quatre juges qui avec Argyle composaient le tribunal étaient lord Lindsay de Byres, Henri Balnaves, James Mackill et Robert Pitcairn, commendataire de Dunfermline. Quelques mots sur chacun d'eux suffiront à prouver que Marie Stuart devait être complétement étrangère à leur choix. Lindsay, beau-frère de Moray, était un des assassins de Riccio; il avait adhéré à la ligue formée contre Darnley (4); il fut un de ceux qui détrônèrent la reine deux mois après; il fut commis à sa garde à Lochleven, et ce fut lui qui par ses menaces brutales arracha à Marie la signature de son abdication. Balnaves, un des assassins de l'archevêque Beaton, avait été de tout temps, ainsi que Mackill, un adhérent et un confident de Moray. Mackill avait été en outre compromis dans l'assassinat de Riccio. Pitcairn, le quatrième, fut un de ceux qui signèrent deux mois après le détrônement de la reine. Ces quatre juges étaient à tel point les hommes de Moray, que tous les quatre l'accompagnèrent plus tard aux conférences d'York et de Westminster, pour y soutenir ses accusations contre la reine. Il est inadmissible que de pareils hommes fussent du choix de Marie, et qu'ils aient acquitté Bothwell pour lui faire plaisir ou lui rendre service.

Quant au jury, on dit qu'il était composé tout entier des amis de

(1) Anderson, t. I, p. 64 et 65.

(2) Camden, p. 115.

(3) « The erles of Arguile and Huntley were chief judges. » *Drury à Cecil*, 15 avril.

(4) *Lettre d'Archibald Douglas.*

Bothwell, et par conséquent des amis de la reine. Cette assertion n'est pas exacte. Et d'abord le président, le comte de Caithness, faisait partie de la ligue récemment formée sous les auspices de Moray et de Morton, et dont le véritable but était de perdre Bothwell et la reine. Ogilvie était associé à la même ligue. Plusieurs autres, tels que les comtes de Rothes et de Cassilis, les lords Sempil et Boyd, avaient été autrefois en armes contre Marie et devaient dans peu se lever de nouveau contre elle. Sans doute il dut arriver, dans cette réunion de jurés d'opinions très-diverses, ce qui arrive dans toute réunion d'hommes : les plus influents et les plus audacieux entraînèrent les autres. Or les plus influents, et en même temps les plus intéressés à l'acquittement de Bothwell, étaient ceux qui avaient préparé avec lui le meurtre du roi. C'est ce que dit Camden : « Le grand et seul objet des conjurés était d'obtenir que Bothwell fût déclaré innocent du meurtre du roi (1). » C'est ce qu'affirme avec énergie l'évêque de Ross, quand, s'adressant à Moray et à sa faction, il s'écrie : « N'est-ce pas » vous, et votre bande et vos adhérents, qui avez été les principaux » auteurs de l'acquittement et de la justification de Bothwell, qui » l'avez assisté, favorisé, aidé, soutenu, lorsqu'il était accusé et ap- » pelé devant le tribunal comme coupable du meurtre du roi (2) ? »

On ne trouve absolument rien qui prouve la connivence de Marie Stuart avec les juges qui acquittèrent Bothwell ; on cite seulement quelques circonstances, tirées de la correspondance des agents anglais, qui, si elles étaient vraies, indiqueraient de la part de la reine une partialité marquée pour l'accusé. Il se rendit devant ses juges, escorté de deux cents arquebusiers qui devaient garder les portes du Tolbooth, et suivi de quatre mille hommes ses amis et ses adhérents. Un tel déploiement de forces sentait à coup sûr la violence ; mais est-il imputable à la reine ? Comme commandant des troupes de terre et de mer, Bothwell avait le droit de requérir la force armée ; et le conseil privé, tout entier dans ses intérêts, dut le pousser à cette mesure

(1) Camden, p. 117.

(2) « Were not ye, and your band, and adherents, the chief and principal » authours, assistars, fautours, aiders and abetters for the clearing and jus- » tifying of the said Bothwell, accused and indited as guilty of the said » murther? » Anderson, t. I, p. 40.

plutôt que de s'y opposer. Quant aux quatre mille hommes qui le suivaient sans armes, c'était une marque toute volontaire d'adhésion. Cette manière de se faire accompagner devant le tribunal par ses amis, était un usage en Écosse : en 1565, quand Bothwell dut paraître le 4 mai devant une cour de justice, sa partie adverse, le comte de Moray, se rendit à Édimbourg avec cinq mille hommes (1).

Mais, dira-t-on, s'il était permis à l'accusé de se faire suivre d'un cortége ausi nombreux, la même faculté aurait dû être accordée à son accusateur le comte de Lennox. Or, le contraire eut lieu, d'après Tytler et M. Mignet. « Son accusateur, le comte de Lennox, » dit Tytler, « qui était en route pour Édimbourg, entouré d'un nombre » considérable de ses amis, avait reçu l'ordre de ne pas entrer dans » la ville avec plus de six hommes dans sa compagnie (2). » « L'accusateur, le comte de Lennox, » dit M. Mignet à peu près dans les mêmes termes, « qui arrivait avec un cortége d'amis et de clients en armes, reçut l'ordre de n'entrer dans Édimbourg que suivi de six personnes ; et il se retira (3). »

M. Mignet s'en réfère à Tytler et aux témoignages qu'invoque l'historien écossais, c'est-à-dire aux lettres du 15 avril de Drury et de Forster. Drury dit en effet : « Le comte de Lennox, comme me l'a » dit un de ses propres hommes, était en route pour venir aux assi- » ses, lorsqu'il reçut de la reine un message qui lui défendait de se » présenter à la cour avec plus de six hommes, sur quoi il s'en retourna (4). » Forster, enchérissant encore, fait monter l'escorte de Lennox à « trois mille hommes armés qu'il avait levés à cet effet (5)... »

Que Lennox, qui n'avait ni fortune ni influence politique, eût pu réunir trois mille hommes, c'est un fait assez invraisemblable. Quant à la prétendue défense qui lui aurait été adressée de ne venir à Édim-

(1) Chalmers, t. III, p. 21 et 22.

(2) Tytler, t. V, p. 397.

(3) Mignet, t. I, p. 293.

(4) « The erle of Lennox, *as one of his owne men sayeth,* was on the way » coming to the assises, till he mett with a message from the queen, that » he should not come to the court with above VI in number, whereupon he » returned. » Chalmers, t. III, p. 73.

(5) *Border correspondence, State papers office.*

bourg que suivi de six hommes, le bruit en courut certainement : nous en avons pour preuves, outre les deux lettres citées par Tytler, deux écrits contemporains, le Journal des *Occurrents* (1) et l'Histoire de Jacques VI (2), qui parlent l'un et l'autre de cette prétendue défense. Malgré ces témoignages ajoutés à ceux de Tytler et de M. Mignet, nous ne craignons pas de dire que ce n'est là qu'un des mille bruits inventés par la malice des ennemis de Marie. Notre assertion s'appuie sur la protestation de Cunningham devant le tribunal : si une défense quelconque eût été faite à son maître, il n'aurait pas manqué de s'en prévaloir ; or, il n'en parla point (3). Une preuve plus décisive encore, c'est la lettre que le comte de Lennox écrivit lui-même de Stirling, en route pour Édimbourg, la veille des assises. Il a été invité, dit-il, à comparaître au Tolbooth, pour accuser Bothwell, « le » 12 avril courant ; mais, » ajoute-t-il, « je ne suis pas en état, je » l'assure à Votre Majesté, de comparaître ce jour-là. Je m'étais mis » en route avec l'intention bien arrêtée de répondre à la citation ; je » viens de tomber malade si gravement, qu'il m'est impossible de » continuer mon voyage (4)... » Ainsi ce n'est point parce que la reine lui a défendu de ne venir à Édimbourg qu'avec une suite de six personnes qu'il s'arrête, c'est parce que, de son propre aveu, il est tombé malade. Puis, après avoir prié la reine, dans l'intérêt de la justice, de faire saisir les personnes suspectes, il ajoute : « Et aussi qu'il plaise à Votre Majesté de différer le jour des assises un espace de temps convenable, pour que je puisse non-seulement *réunir mes amis* pour m'accompagner, conformément aux lois du royaume, et suivant que Votre Majesté en décidera, mais aussi afin que je puisse... etc. (5) ».

(1) *Occurrents*, p. 108.
(2) *Historie of James the sext*, p. 8.
(3) Voy. Anderson, t. II, p. 106.
(4) « The 12th day of april instant, the quhilk I assuir Your Majestie, I » am not abill to keip for being presentlie on my journey upon set purpois » and delyberit mynd to keip the saim, and fallin in sic desease that I may » noways gudlie travell. » *Lennox à la reine*, 11 avril 1567.
(5) « And also that it wold pleis Your Majestie to differ this day of law » unto sic a reasonable tyme, as I may not onlie *convene my friends* for » keiping of the saim, conforme to the lawis of this realme, as Your Majestie » sall appoint, bot also that I may..., etc. » *Lennox à la reine*, 11 avril 1567.

Ses amis n'étaient donc pas autour de lui, puisqu'il demande du temps pour les réunir ; mais à quoi bon cette demande, si la défense qu'on prétend lui avait été adressée ; et que valent, devant la parole même de Lennox, le témoin à coup sûr le mieux renseigné et le plus intéressé, les assertions de Drury et de Forster? Elles ne font que prouver une fois de plus combien il faut se défier des rapports qu'envoyaient à leur cour les agents anglais.

Tytler et M. Mignet citent en outre trois circonstances qui sembleraient témoigner contre Marie Stuart. L'historien français s'exprime ainsi : « L'accusé, le comte de Bothwell, se présenta d'un *air assuré et confiant* devant la cour de justice. Monté sur le *cheval favori du roi*, il se rendit au Tolbooth, escorté par une foule de gentilshommes qui l'y accompagnaient avec une obséquieuse bassesse. En passant *devant la reine qui était avec lady Lethington à l'une des fenêtres du palais, il se tourna vers elle et elle lui fit un aimable signe d'adieu.* Marie s'associa tout aussi ouvertement à sa position, *en lui envoyant avec plus d'impatience que d'anxiété un message pendant qu'il était devant ses juges.*

« Elle ne pouvait, en effet, avoir aucune inquiétude sur le résultat de cette poursuite dérisoire. La séance de la cour de justice ne fut ni *longue* ni incertaine (1). »

Dans un fragment de lettre de Drury, sans date de mois ni de jour, on trouve, en effet, parmi beaucoup d'autres nouvelles sans suite, les passages suivants :

The queen sent a token and message to Bodwell being at assize...

Bodwell rode upon the courser that was the king's, when he rode to the assyse...

Ledington and others told the under-marshal that the queen was asleep, when he himself saw her looking out at a window, showed him by *one of La Crok's servant*, and Ledington's wife with her; and Bodwell after he was on horseback looked up, and she gave him a friendly nod for a farewell... (2).

De pareils faits, publics et significatifs à la fois, auraient dû, s'ils

(1) Mignet, t. I, p. 293 et 294.

(2) *Drury à Cecil* (sans date), *State papers office*, et Tytler, t. V, *appendix*, p. 520 et 521.

avaient eu réellement lieu, être remarqués par d'autres que par les espions de Drury ; or, on ne les retrouve nulle part que dans cette lettre sans date, dont les nouvelles ressemblent beaucoup aux produits de l'imagination populaire en effervescence. Outre que la source est suspecte, les faits en eux-mêmes sont invraisemblables. Bothwell était un assez grand seigneur pour avoir ses chevaux, et n'être pas obligé de braver l'opinion publique en chevauchant sur celui de sa victime. Cette histoire du cheval ressemble beaucoup à celle que raconte Buchanan, dans laquelle il montre Bothwell faisant accommoder à sa taille un habit du roi ; et Marie envoyant un *token* et un message à Bothwell pendant les assises, ressemble à la Marie Stuart qui écrit, au milieu de la nuit, des lettres insignifiantes à Bothwell qu'elle vient de quitter et qu'elle va revoir dans quelques heures : c'est la Marie Stuart effrontée et absurde de Moray, de Buchanan et de Cecil ; ce n'est point celle de l'histoire.

Quant à cet autre fait que la reine se trouvait avec lady Lethington à une fenêtre d'Holyrood quand le cortége sortit du palais, comment se fait-il que le prévôt-maréchal de Berwick ne le raconta pas aussitôt après son retour, et que Drury n'en ait point parlé dans sa dépêche du 15 avril, dans laquelle il rend un compte si minutieux de la mission du prévôt à Édimbourg. Il y raconte en détail qu'on refusa de remettre sa lettre à Marie, sous prétexte qu'elle dormait ; c'était le cas d'ajouter qu'il n'en était rien, et qu'un serviteur de du Croc l'avait montrée au prévôt dans l'embrasure d'une fenêtre. Mais non, cette circonstance ne se découvre qu'après.

Ces bravades imprudentes paraîtraient toutefois moins inprobables, s'il était vrai que Bothwell se présenta, comme on le dit, d'*un air assuré et confiant* devant ses juges. Mais on a déjà vu dans notre récit qu'il était au contraire fort abattu et décontenancé, d'après la déposition d'un témoin oculaire, le laird d'Ormiston.

The said erle, standing at the barr, luiking down sad like, (Ormiston) pulkit upon him and said : Fye, my lord, that devil is this ye are doand ! Your face showes what ye are. Hold your face for Godis sake, and luik blythlie! Ye might luik swa as ye were gangand to the deid. Allace! and wo worth them that ever devysit it! I trow it sall garr us all murne. — Quha answrit me : Hold your tongue ; I wold not yet

it were to do! I have ane outgait fra it, com as it may, and that ye will know, I belyve (1).

---

## Note K.

L'un des faits les plus mystérieux et les plus inexplicables de cette histoire si pleine de complots, est le fameux *bond* du Souper d'Ainslie, par lequel vingt-huit membres du Parlement, protestant de l'innocence de Bothwell, s'engageaient sur leur vie, leurs biens et leur honneur, à le défendre contre les accusations de ses ennemis, et à soutenir envers et contre tous son mariage avec la reine.

L'original de ce monstrueux document à disparu; mais il en existe plusieurs copies qui sont toutes identiques, quoique émanant de sources différentes. Une de ces copies, remise à Cecil pendant les conférences d'York, se trouve à la bibliothèque Cotonienne; elle porte la date du 19 avril. Une autre était déposée au collége des Écossais, à Paris, à l'époque où l'évêque Keith écrivait son histoire; il l'a reproduite, avec la date du 20. Elle avait été fournie par James Balfour, entre les mains de qui était resté, à ce qu'il paraît, l'original. Le même Balfour avait envoyé une autre copie à Marie Stuart, lors du procès de Morton. Enfin, il en existe une troisième aux *State papers office*, qui porte au dos, de la main de Randolph : « Sur ceci fut basée l'accusation du comte de Morton. » Elle est datée du 20 avril.

Mais quels furent les signataires de cet infâme contrat; dans quelles circonstances fut-il signé, quel mobile put réunir dans une pensée commune tant d'hommes si divisés? Ce sont là autant de questions qu'il est difficile de résoudre. Lorsque John Read, qu'on suppose avoir été le copiste de Buchanan, remit à Cecil, aux conférences d'York, une copie du *bond*, cette copie ne portait aucune signature. Le ministre voulut savoir les noms des signataires; le copiste s'exécuta avec plus ou moins de bonne foi et plus ou moins de mémoire, et Cecil ajouta de sa main : « Les signataires, autant que peut s'en sou-

(1) *Confession du laird d'Ormiston*, Anderson, t. II, p. 294.

venir John Read, de qui je tiens cette copie du *bond*, appelé le Souper d'Ainslie, sont :

» Les comtes de Moray, Argyle, Huntley, Cassilis, Morton, Sutherland, Rothes, Glencairn et Caithness ;

» Les lords Boyd, Seaton, Sinclair, Sempil, Oliphant, Ogilvy, Ross de Hawkhead, Carlyle, Herries, Hume, Innermeith. Eglington s'enfuit pour ne pas signer (1). » La liste des signataires fournie par Balfour diffère notablement de la précédente ; ce furent, d'après lui :

L'archevêque de Saint-André, les évêques d'Aberdeen, de Galloway, de Dunblane, de Brechin, de Ross, des Iles et d'Orkney ;

Les comtes de Huntley, Argyle, Morton, Cassilis, Sutherland, Errol, Crawford, Caithness et Rothes ;

Les lords Boyd, Glammis, Ruthven, Sempil, Herries, Ogilvy et Fleming (2).

Cette liste, quoique plus nombreuse que celle de Read, ne paraît pas cependant être complète; il faut au moins y ajouter les noms de Lindsay et de James Balfour. Quant aux autres différences, elles peuvent être attribuées à des causes diverses. Il est facile de comprendre que la mémoire ait fait défaut à John Read ou même la bonne foi, et que Balfour ait omis son propre nom et celui de quelques-uns de ses amis. Ce qu'il est très-difficile d'expliquer, c'est comment le nom de Moray se trouve dans la liste de John Read. A coup sûr ni Read ni Cecil n'étaient disposés à le charger, et si la mémoire fit défaut à Read, ce ne dut pas être à propos du nom le plus marquant ; cependant, ce nom ne se trouve pas dans la liste de Balfour, qui n'avait, il semble, aucun intérêt à l'omettre. En outre, Moray avait quitté l'Écosse à l'époque supposée de la signature du *bond*. Il est donc probable qu'il n'avait pas signé, mais qu'il avait approuvé et, comme disent l'évêque de Ross et Camden, préparé l'acquittement de Bothwell et son mariage avec la reine, pour faire retomber sur cette dernière le meurtre de Darnley (3).

Quant à la signature des huit évêques mentionnés dans la copie de Balfour, il est impossible d'en douter. Bothwell, qui n'avait pas pu

(1) *Cotton. Library*, et Anderson, t. I, p. 112.
(2) Keith, t. II, p. 565.
(3) Anderson, t. I, p. 64 et 65, et Camden, p. 115.

s'entendre avec Balfour, dit, dans son mémoire au roi de Danemark, que sur les vingt-huit membres qui le recommandèrent comme époux à la reine, il y avait huit évêques (1). Marie dit également que le *bond* était signé par des *pairs* et des *prélats*. Du Croc, dans une de ses dépêches au roi, parle de dix comtes, de six ou sept évêques et de sept ou huit des plus grands mylords du royaume (2). John Read et Cecil supprimèrent de leur liste les noms des évêques, peut-être pour rendre moins invraisemblable la fable du souper dans la taverne d'Ainslie.

Jusqu'aux conférences d'York, ce document était resté secret; il fut montré pour la première fois aux commissaires d'Élisabeth à York. Voici ce que ceux-ci écrivaient à leur souveraine le 11 octobre 1568 :

Ils (Moray et les autres accusateurs de Marie) nous ont envoyé le lord de Lethington, James Mackill, M. George Buchanan et un autre qui est lord de la Session (John Wood), lesquels, dans une conférence secrète, nous ont montré une copie d'un *bond* portant la date du 19 avril 1567, auquel la plus grande partie des lords et conseillers du royaume ont apposé leur signature, mais plus par crainte, suivant leur dire, que parce qu'ils en étaient partisans. Ce *bond* contient deux points spéciaux : l'un est la déclaration de l'innocence de Bothwell, et l'autre un consentement général à son mariage avec la reine, autant que la loi le permettra et qu'elle-même l'agréera. Et comme preuve qu'ils ne signèrent pas de bon gré, ils nous ont montré un *warrant* portant la date du 19 avril, signé de la main de la reine, par lequel elle leur donnait permission d'approuver ledit *bond*; et ils affirment qu'avant d'avoir vu ce *warrant* aucun d'eux n'avait consenti à signer, excepté le comte de Huntley.

Il y avait aussi, annexée à la copie du *bond*, une copie d'un autre *warrant*, qui semble excuser et pardonner ce que le premier donne la permission de faire; il porte la date du 14 mai. Il paraît aussi que le même jour, 19 avril, le comte de Huntley fut rétabli dans ses biens par le Parlement, dont la réunion était l'occasion de la présence d'un si grand nombre de lords à Édimbourg. Ceux-ci, ayant été tous invités à souper par Bothwell, furent induits après souper, plus *par crainte* que par tout autre motif, à signer ledit *bond*, car deux cents arquebusiers

(1) Teulet, *Suppl.*, p. 172.
(2) Labanoff, t. VII, p. 126; voy. aussi *Mémoires* de L. Herries, p. 88.

étaient dans la cour et à la porte de la chambre où ils soupaient, lesquels étaient tous à la dévotion de Bothwell. Lesdits lords furent si fâchés que le lendemain matin, à quatre heures, il n'en restait à peu près aucun dans la ville ; ils étaient partis sans prendre congé (1).

Ce récit, arrangé pour excuser les amis de Moray, porte avec soi les marques de sa fausseté, car la contradiction y est flagrante. Dans la première partie, les quatre députés de Moray affirment que les lords n'ont consenti à signer que sur la vue d'un *warrant* donné par la reine, les autorisant à le faire ; dans la seconde, ils prétendent qu'ils n'y furent amenés que par la crainte des deux cents arquebusiers qui entouraient la taverne d'Ainslie. Il paraît bien que Bothwell se vanta d'avoir le consentement de la reine ; elle le dit elle-même : « Cette lettre, il l'acheta, » écrit-elle, « en leur donnant à entendre » que nous y étions consentante (2). » Mais le prétendu *warrant* signé de sa main n'exista jamais.

La teneur même du *bond* indique que Marie y était étrangère ; si elle l'eût connu et approuvé, son consentement n'eût pas été réservé comme il l'est dans différents passages. En second lieu, si Moray et ses amis avaient eu réellement en leur possession, signée de la main de Marie, cette prétendue autorisation qui les déchargeait, ils l'auraient produite dans les séances publiques, où lord Herries et l'évêque de Ross auraient été obligés de la reconnaître ; et surtout ils se seraient bien gardés de perdre une pièce aussi importante. Or, elle ne reparut jamais, et Buchanan lui même n'en dit pas un mot dans sa *Detection*.

Une troisième preuve, qui démontre plus évidemment encore que Marie avait tout ignoré, c'est le pardon que les lords sollicitèrent pour avoir signé le *bond*, « parce qu'ils craignaient, » dit Buchanan, « d'être » accusés plus tard d'avoir trahi leur reine et de l'avoir poussée à des » noces peu honorables. » Mais s'ils avaient eu le *warrant* signé de la main de la reine, ils n'auraient rien eu à redouter et n'auraient eu aucun besoin de pardon, puisque la signature du *bond* n'aurait plus été qu'un acte d'obéissance. L'exhibition des deux pièces en même temps était une maladresse qui n'échappa point aux commissaires d'Élisa-

(1) Goodall, t. II, p. 140 et 141.
(2) Labanoff, t. II, p. 37.

beth, quoiqu'ils fussent disposés à ne point trop approfondir : « L'une, » écrivaient-ils, « donne l'autorisation de faire ; l'autre absout et par- » donne ce qui a été fait. »

Après avoir allégué comme excuse de leur conduite le consentement de la reine, Moray et ses amis se rejetaient sur la frayeur que leur avaient inspirée deux cents arquebusiers, rangés dans la cour et aux portes de la salle du festin. Mais toute cette mise en scène du Souper d'Ainslie ne peut être regardée, nous l'avons dit, que comme une page de mauvais roman. A qui fera-t-on croire que Bothwell ait pu entraîner huit évêques dans une taverne, les y faire boire une partie de la nuit et leur extorquer ensuite leur signature? Qu'on retranche, si l'on veut, les huit prélats pour rendre la fable moins invraisemblable, il reste encore vingt seigneurs tant comtes que lords. La scène se passe au milieu d'Édimbourg. Voilà que tout à coup après boire, Bothwell montre à ses convives un écrit préparé d'avance et leur enjoint de le signer, en laissant entendre que les deux cents arquebusiers qui veillent aux portes sauront au besoin les y contraindre. Et ces vingts poltrons éperdus courbent la tête devant ce décret insolent, et signent sans mot dire cette chose infâme ; et ils s'appellent Morton, Glencairn, Herries, Seaton ! Un seul, moins lâche que les autres, le comte d'Eglington, parvient à s'échapper. Le lendemain, honteux d'eux-mêmes, ils s'enfuient d'Édimbourg au lever du jour, sans voir personne ; et pas un ne proteste ni ce jour-là, ni plus tard contre une telle violence ! Il est fort possible que Bothwell ait invité ses amis à souper après la dissolution du Parlement ; mais qu'il ait extorqué leur signature à vingt-huit seigneurs à la suite d'un souper, cela ne peut être qu'une fiction que ne saurait croire la foi la plus robuste.

Après avoir repoussé un récit inadmissible, il faudrait pouvoir lui en substituer un autre plus véridique ; mais ceux que déshonorait ce pacte criminel ont eu soin de l'entourer du plus grand mystère. On ne peut douter que cette honteuse intrigue n'eût été préparée quelque temps à l'avance. Marie dit que Bothwell « se mit à pratiquer secrè- » tement les membres de la noblesse, pour gagner leur amitié et les » amener à consentir à l'avancement de ses projets (1). » Camden,

(1) Labanoff, t. VII, p. 36.

qui connut bien des secrets aujourd'hui ignorés, attribue à la faction de Moray et de Morton, c'est-à-dire aux complices du meurtre, la proposition de ce plan. Ce furent eux, selon lui, qui travaillèrent une partie des nobles pour leur faire approuver le mariage de Bothwell avec la reine et souscrire un pacte à cet effet, « de peur que Bothwell, » déçu dans son espoir d'épouser la reine, ne les dénonçat comme » les artisans de tout le complot (1). » Melvil, dans la préface de ses Mémoires, donnant des conseils à son fils, déclare que, s'il n'avait écouté que son intérêt, il aurait signé, comme les autres flatteurs de Bothwell, le *bond* qui le déclarait un parti convenable pour la reine. « Il aima mieux, » dit-il, « s'exposer à la haine et à la vengeance de » ce puissant baron, que de prêter l'oreille aux grandes promesses » qu'il lui faisait (2). » Tous ces témoignages prouvent qu'il y eut des intrigues préalables, que des promesses furent faites par Bothwell, et que les vingt-huit signatures ne furent ni surprises ni extorquées par la crainte. Voici encore un passage de Melvil qui ruine la fable du Souper d'Ainslie : « Un grand nombre de nobles, » dit-il, « se réunirent dans une chambre du palais, où ils signèrent tous que le mariage entre la reine et Bothwell était très-convenable, le comte ayant assez d'amis dans le Lothian et dans les Borders pour maintenir un bon gouvernement (3). » Et ce passage concorde avec ce que Bothwell dit lui-même dans son mémoire au roi de Danemark : « Après que j'eus gaigné ma cause, comme dict est, vindrent devers » moy en mon logys vingt-huict du dict parlement, de leur franche » et propre volonté sans estre pryés, qui estoyent douze comtes, » huict evesques et huict seigneurs, me faisant cest honneur de » m'offrir leur conjonction et amytié (4)... » A coup sûr Bothwell défendant sa cause ne mérite pas plus de crédit que Morton et Lethington rejetant leur propre crime sur la reine; mais lorsque sa parole s'accorde avec d'autres témoignages contemporains, elle peut être invoquée. Maints autres documents du temps mentionnent l'engagement pris par la noblesse; aucun ne parle ni des intrigues qui le

(1) Camden.
(2) Melvil, p. 26.
(3) *Idem*, p. 177.
(4) *Mémoire de Bothwell*, Teulet, *Supplément*, p. 172.

préparèrent, ni des circonstances dans lesquelles il fut pris; il n'y est pas dit un mot du prétendu Souper d'Ainslie. Il est très-probable que les choses se passèrent à peu près comme l'indiquent Melvil et Camden.

Il reste à rechercher, et ce n'est pas la question la moins difficile, quel mobile put déterminer à un pareil acte tant d'hommes si divisés par leurs opinions politiques et religieuses, ayant des passions, des intérêts et des buts si divers. Si les signataires du *bond* avaient tous appartenu à la même faction, on comprendrait qu'ils eussent pu avoir un but commun; mais les uns étaient catholiques, les autres protestants; un grand nombre n'avaient fait jusque-là qu'ourdir des complots contre leur reine, d'autres au contraire avaient été constamment fidèles; ceux-ci étaient les amis de Bothwell, ceux-là ses ennemis de vieille date; les uns enfin devaient dans quelques jours lever l'étendard de la révolte, d'autres devaient rester dévoués; quelques-uns, après avoir embrassé le parti de la rébellion, devaient revenir au parti de la reine.

La conduite d'un certain nombre d'entre eux n'est point difficile à expliquer. Pour tous ceux qui appartenaient à la faction de Moray, tels que Lethington, Morton, Glencairn, Lindsay, Ruthven, le *bond* n'était qu'un guet-apens dans lequel devait périr infailliblement l'honneur et s'écrouler le trône de Marie Stuart. Et la preuve, preuve irréfutable, c'est que le jour même ou au plus tard le lendemain de la signature du pacte, une ligue se forma par laquelle les mêmes hommes, qui venaient d'attester l'innocence de Bothwell et de le proposer pour mari à la reine, s'engageaient à le poursuivre comme meurtrier du roi et à rompre son mariage; et ce n'était là qu'un prétexte : ce qu'ils complotaient, c'était de précipiter la reine du trône, comme les faits le prouvèrent. On ne saurait donc douter de l'intention de ceux-là : ils poursuivaient le déshonneur de Marie pour rendre sa chute plus certaine.

Quant aux évêques, lord Herries dit, dans ses Mémoires, qu'ils furent gagnés par des promesses en faveur du catholicisme. Cela n'explique pas suffisamment leur conduite; et, en tout cas, rien ne saurait expliquer celle de quelques-uns des seigneurs, tels que Herries, Seaton et Fleming, qui jamais ne firent cause commune avec les rebelles, qui soutinrent avec énergie l'innocence de leur maîtresse et

restèrent jusqu'à la fin les défenseurs de sa cause. L'apposition de leur signature au *bond* du Souper d'Ainslie ne peut s'expliquer, à quelque degré que fût descendu le sens moral, que par leur ignorance de la culpabilité de Bothwell. Lord Herries, l'évêque de Ross et les autres commissaires de Marie déclarèrent, en effet, aux conférences de Westminter, qu'ils n'avaient rien su du crime de Bothwell avant l'exécution de quelques-uns des coupables (1). Et l'on comprend sans peine que les complices du meurtre aient cherché par tous les moyens à cacher le nom du principal meurtrier, aussi bien aux sujets fidèles qu'à la reine elle-même, de peur qu'accusé par eux, Bothwell ne les accusât à son tour. Il semble enfin ressortir, de la conduite des amis de Marie en cette occasion, que son mariage avec Bothwell n'était pas jugé alors comme il l'est par les historiens, aujourd'hui que toutes les pièces du procès sont entre leurs mains.

Entre ces deux catégories d'hommes, dont les uns cherchaient la ruine de la reine et les autres désiraient la servir, il y eut sans doute des nuances. Huntley ne voulait sûrement point la perdre, mais complice du meurtre, il avait intérêt à ce que Bothwell ne fût pas inquiété pour ne l'être pas lui-même. Il en était à peu près de même d'Argyle et de quelques autres. Il y eut aussi très-probablement des dupes et des lâches qui se laissèrent entraîner par l'exemple. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter qu'il n'y eût dans la conduite des meneurs un calcul infâme.

—

## Note L.

Ceux qui ont cru que Marie Stuart était complice du meurtre de son mari, en ont trouvé une preuve, et c'est en effet la plus forte, dans son mariage avec Bothwell. Mais si ce mariage ne fut que la suite de l'enlèvement, et si cet enlèvement fut une violence suivie d'autres violences qui firent croire à cette princesse qu'elle ne pouvait plus se

(1) Goodall, t. II.

réhabiliter qu'en épousant son ravisseur, sa conduite sera encore assez imprudente pour qu'on soit en droit de la juger sévèrement; mais du moins elle n'autorisera pas à conclure qu'elle avait trempé dans le meurtre de son mari avec Bothwell et les autres complices du crime. Or, à moins de révoquer en doute les faits historiques les mieux attestés, on ne peut douter que Marie n'ait été victime des violences de son indigne sujet.

D'après certains historiens, cette princesse, éprise d'une folle passion pour Bothwell et pressée de l'épouser, se serait entendue avec lui pour simuler un rapt et une captivité de plus de quinze jours, afin de faire croire à un mariage forcé, et de le justifier par là aux yeux de son peuple et des princes étrangers. Mais d'abord, pour ceux qui admettent cette version, Marie ne devait pas être si pressée, puisque, suivant eux, elle vivait sans frein avec son amant et que rien ne pouvait l'empêcher de continuer et d'attendre au moins que Bothwell se fût séparé de sa femme.

Admettons qu'elle fût éprise de cet affreux bandit et pressée de lui faire partager sa couche, rien ne lui était plus facile que de satisfaire avec une certaine décence ce violent désir. Bothwell avait été non-seulement acquitté par ses juges et par les états d'Écosse, mais la plus grande partie de la noblesse, après avoir sanctionné une troisième fois cette sentence, s'était engagée à appuyer son mariage avec la reine, et à traiter comme ennemi quiconque s'y opposerait. Marie n'avait qu'à donner son consentement à cet avis de sa noblesse, qu'à feindre de céder à cette pression, pour arriver aux termes de ses désirs. C'était là du moins une excuse avouable. Au lieu de suivre cette voie si simple, elle préfère recourir, si ce qu'on voudrait nous faire croire était vrai, au plus misérable des expédients, et jouer la comédie la plus honteuse comme la plus inutile et la plus aventureuse : elle préfère se faire enlever sur le grand chemin, aux portes de sa capitale; rester quinze jours sous le même toit avec son ravisseur et ne reparaître qu'avec une souillure au front, une souillure telle que le mariage seul pourra l'effacer, pour que cette cruelle nécessité lui serve d'excuse aux yeux de l'Écosse et de l'Europe entière. Voilà ce qu'on propose à notre foi. Que si l'on dit que la passion est mère de toute folie, qu'elle écoute sans entendre et regarde sans voir, cette objection du moins n'est pas applicable à Bothwell, dont l'amour

ne troublait aucunement la raison. Et cependant sa conduite, s'il y avait connivence, n'est pas moins folle que celle de la reine. Il a obtenu le concours de la noblesse presque tout entière, il en a le gage entre les mains ; ses partisans sont nombreux ; il peut mener à bonne fin ses projets en agissant en sujet loyal, et en ménageant l'honneur de celle qu'il veut épouser ; mais, aussi fou qu'elle, il préfère le plus hasardeux des moyens : il a recours à un attentat qui, fût-il simulé, peut soulever le peuple, et armer cette partie de la noblesse qui est restée étrangère à ses crimes et dévouée à la reine. Et la preuve qu'il craignait une attaque, c'est qu'il avait muni le château de Dunbar de provisions et de munitions de guerre. Il n'est qu'une seule explication à sa conduite, et l'on peut dire que, s'il choisit « de tout perdre en une heure ou de venir à bout de son entreprise, » suivant l'expression de Marie, c'est « qu'il craignait, » comme dit du Croc, « que la longueur du temps lui apportât quelque malheur ; » c'est qu'il n'avait point le consentement de la reine, et qu'il n'espérait point l'obtenir.

De la folle connivence de Marie Stuart avec Bothwell il faudrait, pour pouvoir l'affirmer, apporter des preuves sérieuses, et non des arguments futiles et des hypothèses. Le docteur Robertson établit la connivence par la passion, et la passion par les effets qu'il lui attribue. Ce n'est qu'un cercle vicieux. Tytler pense que Marie était d'accord avec Bothwell, parce que la rumeur publique et les correspondances des espions anglais parlaient alors plus ou moins clairement du divorce de Bothwell et de son prochain mariage avec la reine. Mais cela ne prouve rien autre chose, sinon que Bothwell avait de nombreux confidents, et que quelques-uns d'entre eux le trahissaient et livraient ses projets à l'Angleterre. L'historien écossais cite une lettre sans date (1), dans laquelle un correspondant mystérieux de Cecil annonce l'enlèvement de la reine, et ajoute : « Jugez-vous même si c'est avec son consentement ou non. » Il aurait fallu que l'anonyme levât le masque, pour qu'on pût juger de la valeur de son insinuation.

Tytler cite encore le témoignage du capitaine Blacater, qui s'excusa auprès de Melvil des procédés de son maître, en disant « que la reine avait consenti ; » mais il omet les paroles bien autrement significatives de Bothwell lui-même qui, en entrant au château de Dunbar, se vanta

(1) Nous l'avons reproduite dans notre récit.

« qu'il épouserait la reine qu'on le voulût ou qu'on ne le voulût pas ; » bien plus qu'elle-même le voulût ou non (1). M. Mignet ajoute à ces arguments des documents qui ne sont point nouveaux, les lettres de la cassette; mais ces mêmes lettres que nous examinerons plus tard, Tytler les repousse comme indignes de tout historien qui cherche sincèrement la vérité; et Sharon Turner lui-même n'ose s'en servir, parce que ce sont « des pièces douteuses et contestées. »

Deux documents que ne cite ni Tytler ni M. Mignet, le Journal des *Occurrents*, et l'Histoire de Jacques VI, constatent qu'on fit courir le bruit, parmi le peuple, que tout avait été arrangé par Bothwell d'accord avec la reine. Il ne paraît pas toutefois que cette calomnie ait obtenu grand crédit; car Craig, dont le témoignage n'est pas suspect, déclare qu'il refusa de publier les bans du mariage parce que « c'était » le bruit *constant*, que Bothwell avait enlevé la reine *de force*, et qu'il » la tenait en captivité (2). » Keith dit aussi que la croyance générale était que la reine avait été enlevée de force (3).

Mais quoi qu'ait pu dire ou croire la partie du peuple la plus ignorante et la plus fanatique, il ne peut rester aucun doute en face des déclarations tant de fois répétées de ceux qui étaient le plus à même de savoir la vérité, et qui étaient non des partisans de la reine, mais ses ennemis mortels. Dans leurs proclamations comme dans leurs pactes secrets, dans les actes de leur Parlement comme dans leurs conférences avec l'ambassadeur anglais, avant le détrônement comme pendant la captivité à Lochleven, ils constatèrent, dans les termes les plus formels et les plus énergiques, que la reine avait été non la complice, mais la victime de Bothwell. Que si, plus tard, ils changèrent de langage, c'est que « la nécessité de leur cause » l'exigeait.

Le premier document qui se présente dans l'ordre chronologique, c'est le pacte entre les lords et James Balfour, pour décider ce traître à livrer le château d'Édimbourg.

We earls, lords, barons and others under subscribed of the nobility, having respect that the queen's Highness' most noble person was apprehended by the earl of Bothwell upon the — day of april,

(1) Melvil, p. 177.
(2) Anderson, t. II, p, 299.
(3) Keith, t. II, p. 576.

and thereafter by force and violence of armed men conveyed to the castle of Dunbar, there detained and kept in sure and firm ward by the said earl, by the space of — days. In like manner. Her Grace, being environned as well by a number of men of war as by the whole friends of the earl of Bothwell bodden in armour, was conveyed from place to place in such parts as he had most dominion and power to command; during the which space that the said earl had her most noble person in the thraldom above specified, Her Majesty being only accompanied with a few of her domestic servants, he ceased not by ways and unleisum (unallowable) means to seduce Her Grace to an unlawfull and unhonest mariage, etc.

Suit l'engagement de Balfour d'assister les rebelles, et la promesse des lords de récompenser Balfour de sa trahison (1).

Le 11 juin, lorsqu'ils levèrent l'étendard de la révolte, les confédérés, réunis en conseil privé, affirmèrent, dans leur *Déclaration sur l'état du royaume*, que « la reine avait été détenue en captivité et ser- » vitude un long espace de temps... », et ils appelaient le peuple aux armes pour punir le meurtre du roi, « aussi bien que l'enlèvement » par force et la détention de la reine (2). »

Le même jour, dans leur *Proclamation contre le comte de Bothwell*, ils s'expriment avec encore plus d'énergie et de précision :

Lords of privy council understanding yat James earl of Bothwell put violent hands in our soveraine ladie's most nobill person, upon the 24th day of april last bypast, and thairafter wardit Hir Hienes in the castill of Dunbar, quhilk he had in keeping, and by a lang space thairafter, conveyit Hir Majestie, environit with men of war and friends and kinsmen of him as wold do for him, ever in sic places quhair he had maist dominion and power, Hir Grace being destitute of all counsale and servandis, into the quhilk tyme the said earl seducit by unleisum waies our said soverane to ane unhonest mariage with herself... (3).

Le 16 juin, le lendemain du jour où Marie s'était remise entre

(1) La copie de ce document se trouve dans les *Archives du comte de Morton*, et miss STRICKLAND, t. V, p. 301 et 302.

(2) ANDERSON, t. I, p. 128-131.

(3) *Idem*, t. I, p. 131-134.

les mains des lords, et où déjà ils cherchaient un prétexte pour la retenir prisonnière, ils s'exprimaient encore de même dans leur *Bond d'association pour la poursuite de Bothwell.* « Considérant, » disaient-» ils, « que Bothwell a tendu des embûches à Sa Majesté, qu'il a » saisi et enlevé de force sa très-noble personne, qu'il l'a emmenée » à Dunbar avec lui et l'y a retenue prisonnière et captive... »

Le 26 juin, dans leur *Acte pour appréhender Bothwell*, les lords continuaient à tenir le même langage (1). Le 21 juillet, ils ne parlaient pas autrement dans un acte contre l'évêque de Moray, qui avait recueilli le meurtrier dans sa fuite (2). Mais ce qui doit plus que tous les témoignages précédents défendre Marie Stuart contre tout soupçon de connivence avec Bothwell, c'est la réponse des lords à Throckmorton. Les circonstances dans lesquelles cette réponse fut faite ajoutent encore à sa signification. L'ambassadeur anglais, dont la mission était tortueuse comme toute la politique anglaise, avait ordre de reprocher aux rebelles leur conduite envers leur reine et de rechercher les causes de leur révolte. C'était le cas d'élever la voix, et si leur reine était coupable, de l'accuser et de se justifier eux-mêmes. Ils n'avaient rien à craindre : outre que Marie était leur prisonnière, ils étaient bien assurés que l'ambassadeur n'abuserait pas de leur confiance. Et cependant, ils continuèrent à n'accuser que Bothwell et à décharger complétement la reine. Ils rappelèrent, pour expliquer ce qu'ils avaient fait (3) :

How horribly the king her husband was murdered! What form of justice had been kept for punishing thereof, or rather how scornfully a disguised mask was set up instead of justice; how shamefully the queen our sovereign was laid captive, and by fear, force and (as by many conjectures may well be suspected) other extraordinary and more unlawfull means compelled to become bed-fellow to another wife's husband, and to him who not three months before had in his bed most cruelly murdered her husband, and formed such hap in an

(1) Anderson, t. I, p. 139-141.
(2) *Idem*, t. I, p. 142-145.
(3) Nous avons donné dans notre récit la traduction d'une partie de ce document, nous en donnons ici le texte même, parce qu'il prouve mieux que tout autre ce que nous voulons prouver : que Marie fut la victime et non la complice de Bothwell.

unhappy enterprise, that by the murder of the babe's father, he purchased a pretended mariage to the mother, seized her person in his hands, environned with a continual guard of 200 harquebusiers, as well day as night, wherever she went, besides a number of his servants and other naughty persons, murderers and pirates. And by these means brought the nobility to that miserable point, that if any man had to do with the prince, it behoved him, before he could come to her presence, to go through the ranks of arquebusiers, under the mercy of a notorious tyrant, as it were to pass the pikes; for that suspicious heart, brought in fear by the testimony of an evil conscience, might not suffer her subjects to have access to Her Majesty as they were wont to do...

What rested to finish the work begun and to accomplish the whole desire of his ambitious heart, but to send the son after the father, and, as might be suspected seeing him keep another wife in store, to make the queen also to drink of the same cup, to the end he might invest himself with the crown of the realm... Could the nobles have contented themselves to deal by way of advice or counsel, when no counsellors of the realm had the liberty of free speech nor surety of their own life, if they should in council resist the inordinate affections of that bloody tyrant; yea when a few number, or in manner none durst resort to the court.

Et si nous n'avions pas réussi, ajoutaient les lords, il ne nous restait plus qu'à recommander à Dieu l'âme du prince et de la plupart d'entre nous :

And as we may firmly believe, the soul also of our sovereign the queen, who should not have lived with him half a year to an end, as may be conjectured by the short time they lived together, as maintetening of his other wife at home at his house (1).

De pareils documents parlent si haut en faveur de Marie Stuart, qu'il est étonnant que Tytler et M. Mignet n'en aient pas dit un mot. Malcolm Laing est obligé d'avouer que cette dernière pièce si importante contredit ses conclusions. Il est vrai que, lorsque les rebelles eurent résolu de couronner le prince et qu'il leur fallut de nouveaux

(1) *Réponse des lords à Throckmorton*, 20 juillet 1567, dans KEITH, t. II, p. 677-683, et dans STEVENSON.

prétextes pour colorer cette dernière usurpation, ils changèrent de langage. Et néanmoins, dans leur Parlement, le 20 décembre suivant, ils recommencèrent à absoudre Marie de toute connivence avec son ravisseur. En vertu d'un acte passé ce jour-là, Bothwell et ses complices furent cités à comparaître afin de répondre :

Pro eorum proditoria interceptione nobillissime personne dicte matris nostre (1) Marie Scotorum Regine, in via sua inter Linlithgow et oppidum Edimburgi, prope *pontes vulgo dictos foulbriggis*, eam adoriendo cum mille equitibus armatis, modo bellico instructis, mense aprilis ultimi elapso, ac proditoria et violenta incarceratione nobillissime personne dicte charissime matris nostre in castro nostro de Dunbar, et detentione ejusdem in dicto castro ad spatium duodecim dierum, sic nefandum crimen raptus in nobillissimam personam ipsius committentem. Et ad illum effectum ipse cum virorum armatorum magno numero, viz mille equitibus loricatis et ceteris instrumentis bellicis instructis, vigesimo quarto mensis aprilis ultimi elapsi, insidias posuit in via dicte charissime matris nostre Marie, tunc Scotorum regine, dum iter faceret a Linlithgow ad oppidum nostrum Edimburgum, nihil mali suspicando ab aliquo suo subdito, multo minus a dicto comite de Bothwill... Ac vi et violentia proditoria ejus nobilissimam personam apprehendit, in eamque manus violentas injecit, non permittendo ut illa pacifice ad oppidum Edimburgi accederet, sed proditorium crimen raptus in personam illius nobilissimam commisit, dictam charissimam matrem nostram in via apprehendendo, eamque eadem nocte ad castra de Dunbar (quod tum in illius potestate erat) deducendo, eamdem ibi incarcerando et detinendo captivam ad spatium duodecim dierum vel cocirca, eamque vi et violentia compellendo, et metu que etiam in constantissimam mulierem cadere poterit, promittere matrimonium quam celerrime poterit cum eo contrahere; que quidem omnia longe antea etiam ipse predicte conspirationis ac abominandi parricidii per dictum comitem erant precogitata, tractata et deliberata... Itaque in suis nefariis et proditoriis facinoribus et propositis continuando et perseverando, personam nobilissimam dicte matris nostre in firma custodia et præsidio vi et violenta manu armatorum amicorum et necessariorum suorum, usque ad sextum diem mensis maii ultime præteriti, custodivit et detinuit, quo die eamdem etiam magno armatorum numero stipatus, usque ad castellum de

(1) C'est Jacques VI qui est censé parler.

Edimburgo deduxit, ac in eodem incarceravit, ubi remanere coegit usque ad undecimum diem dicti mensis (1).

Il serait difficile d'insister davantage, et d'entasser plus d'expressions pour qualifier la violence faite à la reine par Bothwell.

Dans un des sonnets attribués à Marie, on trouve ces vers :

> Pour lui aussi j'ai jeté mainte larme,
> Premier qu'il se fit de ce corps possesseur
> Duquel alors il n'avait pas le cœur.

Que ces vers soient de Marie on non, ils témoignent de la violence qui lui fut faite, et démentent formellement les historiens qui prétendent qu'elle était follement éprise de Bothwell, et qu'elle avait vécu en adultère avec lui avant son enlèvement.

L'outrage que Marie avait subi fut, il paraît, le motif qui la décida à épouser Bothwell ; il s'y joignait l'ignorance où on l'avait tenue à dessein de la part que ce bandit avait prise au meurtre de Darnley, et l'approbation que presque toute la nation et la noblesse en particulier semblaient donner à ce funeste mariage. Melvil, il est vrai, raconte, comme on l'a vu déjà dans notre récit, que lord Herries avertit la reine de ne point épouser Bothwell, parce que le bruit public continuait à l'accuser d'être le meurtrier du roi. Melvil prétend avoir donné le même avis. Le fait est démenti, non-seulement par la conduite de l'un et de l'autre et en particulier de lord Herries, mais encore par des témoignages précis. Dans ces instructions à ses commissaires, dont lord Herries faisait partie, Marie s'exprime ainsi :

> Ze shall affirm suirly, in my name, that I had never knowledge art and part thairof, nor nane of my subjects did declair unto me, before my taking and emprisonnement, that thay quha are now haldin culpabill and principal executionners thairof, were the principal auctoris and committaris of the samin : quhilk gif thay have done, assuritlie I wold not have proceidit as I did so far; suppois I did nathing thairintill bot be the advice of the nobilitie of the realm (2).

Les commissaires eux-mêmes, dans leur réponse aux accusations

(1) *Acta Parliamentaria*, t. III, p. 6, 7 et 8.
(2) *Instructions de Marie*, LABANOFF, t. II, p. 202.



de Moray, s'expriment avec non moins de précision, et sans paraître craindre un démenti.

If he (Bothwell) was principal auctor of the murder, the same was never knawin nor manifestit to Her Hienes, bot the contrare did well appeare to Her Grace, be ressoun the said erle of Bothwell, being suspectit, indytit, and orderlie summonit be the lawis of that realme, was acquite be ane assyse of his peiris, and the same ratifiet and confirmit by auctoritie of Parliament, by the greitest part of the nobilitie, asweill of principalis quhilk now withdrawis thameselfis sensyne from the quenis Majestie thair sovereign's obedience, as utheris hir faithfull subjectis quhilk als consentit and solicitit our said sovereign to accomplish the said mariage with him... And farther thay nor nane of thame, either befoir the mariage or after, cause to Her Hienes, as the part of trew subjects shoud have done, knawing at that tyme (as thay affirme) the contrare, either privatelie or oppenlie to find fault with the said erle concerning the murder foresaid, or yet in any ways seemit to grudge or disallow the said mariage, unto the tyme thay had practisit the keipar of the castell of Edinburgh and provost of the town to be thair assistaris (1).

Le ministre Craig, qui osa, comme on l'a vu, protester du haut de la chaire, reconnaît, dans sa déclaration, que « la meilleure partie du royaume approuvait le mariage, soit par flatterie, soit par son silence (2). » L'évêque de Ross dit de son côté : « Elle craignait de » nouveaux troubles et de nouveaux malheurs si elle ne se confor- » mait point à la demande de sa noblesse et, quoique naturellement » prudente et circonspecte dans toutes ses actions, mais femme » cependant, comme aucun de ses sujets jamais jusqu'à cette heure » ne l'avait avertie ni ouvertement ni en particulier, après l'acquitte- » ment de Bothwell, qu'il était le meurtrier, et qu'elle n'en soup- » çonnait rien, elle céda à ce mariage, auquel ces têtes rusées et sédi- » tieuses et la nécessité du temps, à ce qu'il lui sembla alors, la » forcèrent en quelque sorte (3). » Cette nécessité à laquelle fait allusion l'évêque de Ross, Melvil la fait connaître en termes fort

(1) GOODALL, t. II, p. 163 et 164.
(2) ANDERSON, t. I, p. 280.
(3) *Idem*, t. II, p. 27 et 28.

crus, lorsqu'il dit : « Après cela, la reine ne pouvait faire autrement » que d'épouser Bothwell, voyant qu'il l'avait enlevée de force, et » qu'il avait couché avec elle contre sa volonté (1). » Lord Hailes a dit dans ses *Remarques sur l'histoire d'Écosse* : « Après que Marie fut » restée quinze jours au pouvoir de cet audacieux et pervers aventu- » rier, peu de princes étrangers auraient sollicité sa main. Quelques- » uns de ses sujets auraient pu encore rechercher cet honneur, mais » sa condescendance aurait été humiliante au delà de toute mesure, » l'aurait laissée à la merci d'un mari capricieux, et exposée à la honte » de s'entendre reprocher dans un moment de mauvaise entente l'aven- » ture de Dunbar. Telle était la situation de Marie, qu'elle était » réduite à cette alternative, ou de se vouer à un célibat sans amitié » et plein de périls, ou de donner sa main à Bothwell. »

Le célibat eût été préférable pour son honneur ; mais on ne peut disconvenir que cette triste situation, où l'avaient réduite la trahison et la lâcheté de sa noblesse et l'audace criminelle de Bothwell, ne soit une circonstance qui atténue singulièrement l'énormité de sa faute.

De notre récit tiré de documents authentiques, de toutes les citations qui précèdent, on doit conclure logiquement et sûrement, il nous semble, que Marie Stuart fût emmenée de force à Dunbar, que depuis ce moment jusqu'à son mariage elle fut tenue en captivité, qu'elle ne consentit à épouser Bothwell qu'après avoir subi le dernier outrage ; et que par conséquent elle n'avait point pour lui la passion aveugle qu'on lui prête, qu'elle n'avait point vécu antérieurement en adultère avec lui, et n'avait point, dans la coupable pensée de l'épouser, aidé à l'assassinat de son mari.

Nous avons dit que nous examinerions les prétendues lettres galantes qui contredisent ces conclusions, lorsqu'elles feraient leur mystérieuse apparition ; mais afin qu'on ne nous accuse pas de rien dissimuler, nous citerons un mot de du Croc, qui se rapporte à cette époque et qui semble être à la charge de Marie. Le 17 juin, c'est-à-dire le lendemain de l'emprisonnement de cette princesse à Lochleven, l'ambassadeur eut une conférence de trois heures avec Lethington, qui cherchait, par d'habiles mensonges, à le gagner à la cause des rebel-

(1) ANDERSON, t. I, p. 177.

les. L'artificieux Écossais raconta entre autres fables, que « la reine, dans l'extrémité où elle était, ne demandait rien autre que d'être mise dans un navire avec Bothwell, pour aller là ou la fortune les conduirait. Lethington me dict, » ajoute du Croc, « qu'il voudroit qu'ilz y fussent, pourvu que ce ne fust point en France. Je luy dictz au contraire que je vouldrois qu'ilz y fussent, et le roy en jugeroit comme le faict mérite; car *les malheureux faicts sont trop prouvés* (1). »

Du Croc ne dit point quels sont ces malheureux faits; s'il veut parler de la complicité de la reine dans le meurtre du roi, son accusation est de la dernière légèreté. Les faits étaient alors si peu prouvés que les lords n'avaient pas encore osé accuser Marie, et que plus tard, quand ils l'osèrent, ils ne purent, pour soutenir leurs accusations, apporter d'autres preuves que les lettres galantes. Or, à l'époque où écrivait du Croc, ces lettres n'avaient pas encore été découvertes. L'ambassadeur, dont toute la correspondance à ce moment trahit la plus grande partialité, n'était pas à Édimbourg quand Darnley fut assassiné; il n'est que l'écho des rebelles, dont il était le confident, l'approbateur et la dupe. Quoi qu'il ait voulu dire, sa parole ne vaut que comme opinion personnelle.

(1) *Du Croc à Catherine de Médicis*, 17 juin 1567, TEULET, *Supplément*, p. 129 et 130.

FIN DU TOME PREMIER.

# TABLE DES MATIÈRES.



## LIVRE PREMIER.

### MARIE STUART EN FRANCE.

### CHAPITRE PREMIER.

## CHAPITRE II.



## CHAPITRE III.

## CHAPITRE IV.



# LIVRE II.

## DARNLEY.

## CHAPITRE PREMIER.

## CHAPITRE II.

## CHAPITRE III.



## CHAPITRE IV.

## CHAPITRE V.



## CHAPITRE VI.

## CHAPITRE VII.

## LIVRE III.

### LOCHLEVEN.

#### CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.



CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

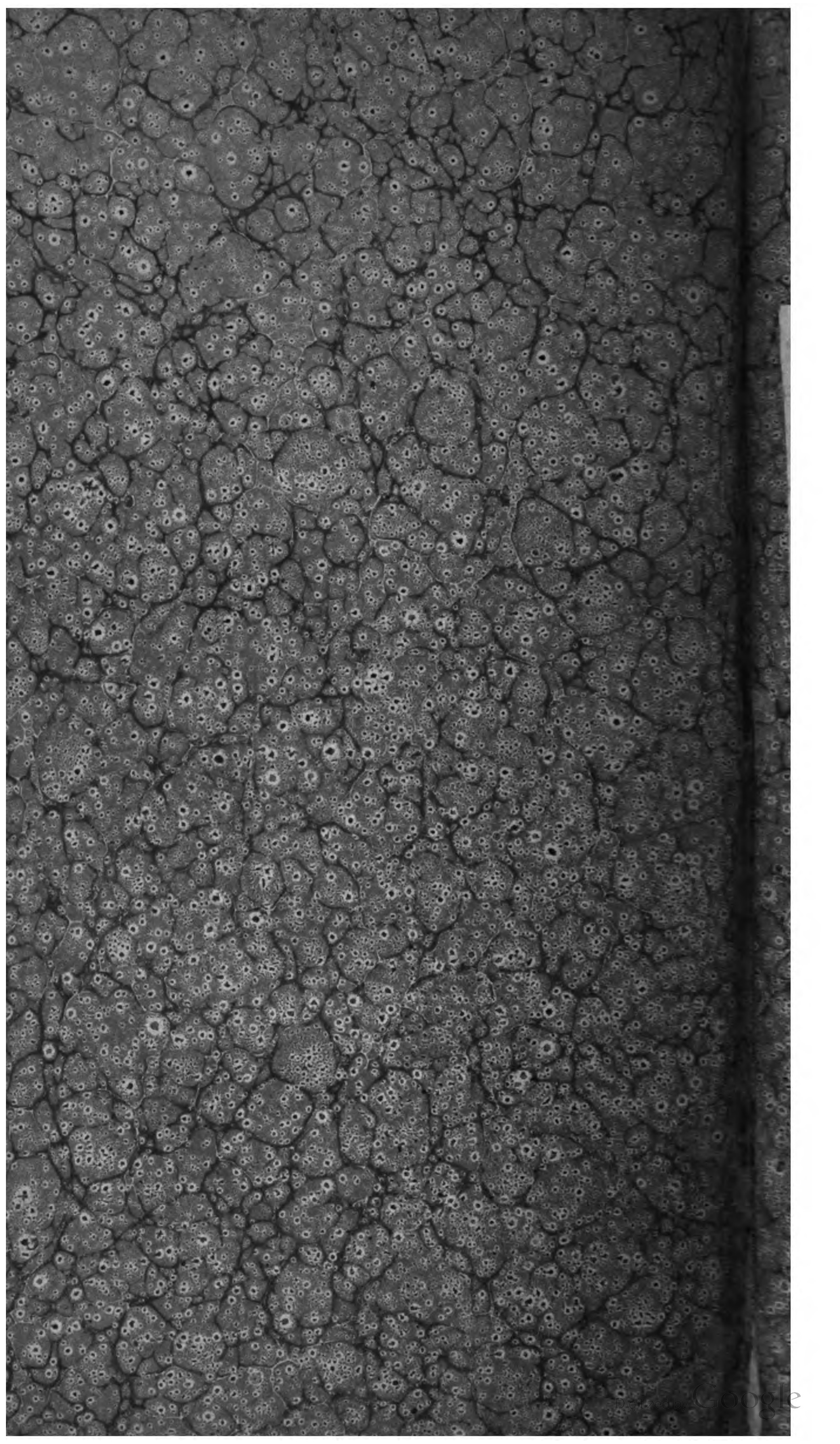
## CHAPITRE V.

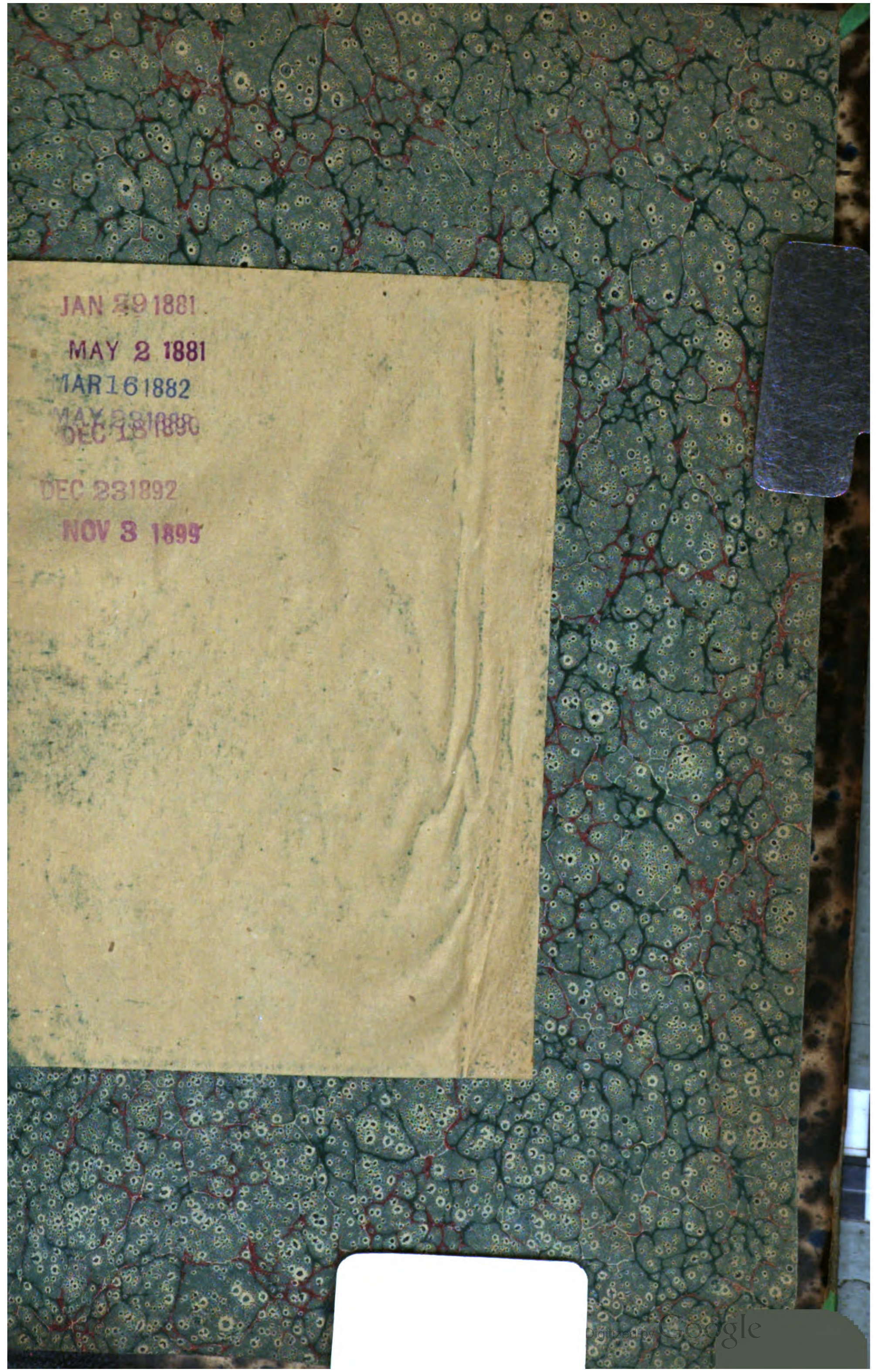
# ERRATA.

## Note A.

Page 516, ligne 14, *au lieu de* : « Randolph se charge de se démentir lui-même. Six jours plus tard, parlant de la même ligue, il écrivait à Cecil... » *lisez :* « Randolph est démenti par un autre agent anglais. Six jours plus tard, parlant de la même ligue, Bedford écrivait à Cecil... »

Même page, référence (2), *au lieu de :* « Randolph à Cecil, » *lisez* : « Bedford à Cecil. »




JAN 29 1881
MAY 2 1881
MAR 16 1882
DEC 18 1890
DEC 23 1892
NOV 3 1899
Digitized by Google

